

ANNEXE A28

Observations faites sur les registres ou par courrier, réponse du MO (SCPR et/ou DEAL) et avis de la commission d'enquête pour les communes de :

- Saint-Leu**
- Les Avirons**
- Etang-Salé**

Observations faites par voie électronique, réponse du MO (SCPR et/ou DEAL) et avis de la commission d'enquête

ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUIN AU 25 JUILLET 2018
ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES SUR LES REGISTRES DE LA
COMMUNE DE SAINT-LEU

NB : Dans la suite de ce document, « **MRO** » sera l'abréviation de « Mémoire en Réponse aux Observations et questions soulevées lors de l'enquête publique du 25 juin au 25 juillet 2018 »

SL-1	Date : 25/06/18	Identité : Mme Rigal Piton Saint-Leu
<p>Observations : Contre le carrière, qu'elle considère comme une catastrophe pour la côte Ouest : atteinte au paysage et faune et flore seront détruites. Problème de santé. Ecole proche des tirs de mine et poussières pour la population, et précise que silice des pierres = poison pour l'homme. Estime que la carrière ne sera pas provisoire, mais définitive.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la CE : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter, et la réponse du M.O. ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour ce qui est du caractère définitif de la carrière, il est bien précisé dans le dossier qu'après exploitation, le site sera remis en état, et la SCPR dès l'obtention de l'arrêté d'autorisation va consigner une somme de 4 554 000 euros pour cette remise en état.</p>		
SL-2	Date : 25 /06/18	Identité: M. Lougnon Stanislas Saint-Denis
<p>Observations : S'oppose à cette carrière qui aurait un impact néfaste sur l'environnement, et qui semble trop prêt de la Route des Tamarin. Paraît évident que l'usage de la route nationale serait trop impacté</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui ne fait que confirmer toutes les mesures qui seront prises pour réduire les impacts du projet sur l'environnement.</p>		
SL-3	Date : 25/06/18	Identité : Mme et Mr Hiquet Hélène/ Jean Bernard Saint-Leu
<p>Observation : Non et Non pour la 3eme fois à cette carrière qui va saccager définitivement une des plus belles côtes de notre Ile, tout en ayant un impact notoire sur la santé des habitants de ce bassin. Etant dans le tourisme, entre le lagon qui est mort suite à Fakir est la carrière sur la côte, nous pouvons mettre la clé sous la porte.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		

	<p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la C.E : Les thèmes soulevés dans cette observation trouvent leur réponse dans le dossier d'enquête qui a été soumis à la consultation du public pendant un mois, et la réponse du M.O ne fait que rappeler les thèmes qui traitent les différents points soulevés.</p>	
SL-4	Date :25/06/18	Identité : Mme Greggio Anelda Etang Salé.
	<p>Observations :Ce projet est catastrophique. La santé des êtres humains n'est-elle pas prioritaire ? La préservation de la faune et de la flore n'est-il pas un devoir ? La loi Fric et Pognon doit-il toujours gagner ? Notre responsabilité est lourde et nous devons protéger les enfants et les habitants de l'environnement, d'autant plus que cette carrière va être installée et exploiter pour durer. Je suis contre cette carrière.</p> <p>Réponse M.O: <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E:Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
SL-5	Date:25/06/18	Identité : M. Mauger Guy La Chaloupe St-Leu
	<p>Observation :Je partage l'avis de Mme Greggio. Il eut été préférable de privilégier les transports en commun qui n'aurait pas nécessité de défigurer l'île.</p> <p>Réponse M.O : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis de la CE :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-6	Date :	Identité : Mme Peyronnet Véronique Les Quatres Robinets St-Leu
	<p>Observation :Comment en tant que Médecin soucieuse de la santé des habitants, je peux être d'accord avec cette carrière. Risques sanitaires, humains, environnementaux et également financiers . Problème de bruit avec la passage des camions. La route des Tamarins est déjà encombrée, que va-t-il se passer avec ce flux continu de camions ? Je trouve le mépris des politiques vis à vis vis du respect des usagers scandaleux. Je suis contre et s'il faut encore revenir, je reviendrais.</p> <p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la CE : La commission prend acte de cette observation et de la réponse</p>	

	du M.O, et précise qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit a des conclusions satisfaisantes.	
SL-7 SL	Date :25/06/18	Identité :M. Berger Dominique Les Avirons Ravine Sèche
	Observation : Cette carrière aura des conséquences terribles à beaucoup de niveau. Je travaille dans l'amiante, et je suis sensible au fait que nous ne maîtrisons pas les effets sur la santé à moyen et long terme. Désagrément causés par les tirs en ce qui concerne le quotidien de chacun. Le trafic des camions va aggraver les difficultés de circulation. On raisonne à court terme sur l'île. Je suis contre cette carrière.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E :Les thèmes soulevés dans cette observation ont été pris en compte par le M.O qui ne fait que confirmer dans sa réponse le rappel des thèmes qui traitent de ce sujet.	
SL-8	Date :26/06/18	Identité :Mme LE COLLETER Sylvie Piton St-Leu
	Observation : Projet va l'encontre du développement durable. Effets négatifs sur la santé. Il y aura des nuisances sonores, de la poussière, et risques liés à l'entreposage des produits toxiques et dangereux. Quelle terre allons-nous laisser à nos enfants ? Problème de pollution des eaux et extinction d'espèces végétales.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la CE : Les nuisances soulevées par le projet et qui sont répertoriées dans cette observation ont toutes été prises en compte pour le Maître d'ouvrage. L'exploitation de la carrière qui est une ICPE, sera l'objet de contrôles réguliers prévus pour ce type d'installations.	
SL-9	Date:26/06/18	Identité : M. BOYELLE Guillaume St-Leu
	Observation : Pas de confiance à ce projet où les intérêts financiers passent avant celui de la population. Outre les nuisances pour le voisinage directe, les écoles et les crèches, la circulation sera encore pire. Contre le projet	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-10	Date:26/06/18	Identité : GRUCHET Régine
	Observation : Contre le projet.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	

SL-11	Date :26/06/18	Identité :PEYTOU Jean Claude Piton St-Leu
Observation : Enquête = "foûtage de gueule". Convaincu des conséquences du projet au niveau environnemental et sanitaire. Projet dans l'intérêt financier des politiques et des camionneurs, et des grosses entreprises. On se moque de l'avis de la population.		
Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>		
Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.		
SL-12	Date :26/06/18	Identité :M. CLAUDE Frédéric Les Quatres Robinets Etang Salé.
Observation : enquête pour le même projet. J'ai déjà expliqué les raisons de mon opposition : pollution de l'air-poussières de silice- dioxyde de carbones. Pollution de la nappe phréatique, par débordement des bassins de décantation. Rotations incessantes de camions. Tirs de mine = bruits et vibrations. Impacts sur la faune et la flore, embouteillages et risques d'accidents. Destruction du paysage. Impact sur l'économie et le tourisme. La population est opposée au projet. Il y a d'autres solutions pour finir le chantier de la NRL.Ne comprend pas qu'on veuille passer en force, où est la démocratie ?		
Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>		
Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe		
SL-13	Date:26/06/18	Identité :Mme MONJOUR Anne Saint-Leu.
Observation : Suis opposée au projet de carrière pour les raisons suivantes : Détérioration du site, pour l'écologie et le tourisme que la Réunion veut développer-projet va impacter la santé des populations et des enfants des écoles proches, et des personnes âgées-écoulement des boues qui vont détériorer les fonds marins, la faune et la flore sous marine. Les camions qui transportent les roches sont des vrais dangers. Risque de bouchons aux heures de pointe du trafic. Protégeons notre patrimoine, pas de carrière à Bois Blanc.		
Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>		

	<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : la commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les sujets soulevés ont été traités dans le dossier d'enquête et la réponse du M.O ne fait que confirmer les dispositions prévues lors de la phase d'exploitation.	
SL-14	Date :27/06/18	Identité : PILE Christophe Saint-Leu.
	Observation : Suis contre l'implantation d'une carrière à ciel ouvert sur le littoral entre St-Leu et Etang Salé. : Problème de circulation augmenté- stockage de produits explosifs-gâchis esthétique du territoire. Impact sur le tourisme.Tirs de mines =pollutions sonores et pollution de l'air. Danger sanitaire pour la population. Risque d'écoulement des boues dans l'océan.Impact écologique sur le littoral de la réserve marine (faune et flore).	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe	
SL-15	Date :27/06/18	Identité : Mme. Rougemond Sabine
	Observation : Contre le projet, car trop d'impacts sur la santé des personnes et des enfants et surtout des enfants asthmatiques. Des impacts sur sur la flore sur le site de Bois Blanc. Impact sur la route des Tamarins. Tirs de mine = bruits sonores et poussières. Passage de camions tous les jours, dangereux pour les enfants. Destruction de la nature du site. On aura des écoulements de boues lors des tempêtes et des grosses pluies. Gros impact écologique pour le site	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe	
SL-16	Date :27/06/18	Identité : M. Dagard Henri Stella Saint-Leu.
	Observation : Contre le projet car il y aura trop de poussières et de bruits avec la "dinamite"	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse	

	du M.O.	
SL-17	Date :27/06/18	Identité :M. Blancard Collin Saint-Leu Ville.
	Observation : Je suis contre, car il y a des problèmes concernant les gens malades dans les environs. Est-ce que les gens malades sont respectés, et le respect de l'environnement.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-18	Date :27/06/18	Identité : Baugé Hubert Saint-Leu.
	Observation : Je m'oppose au projet qui est disproportionné par rapport à la superficie des communes de Saint-Leu et de l'Etang Salé, et il est sans intérêt réel.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-19 et 20	Date :27/06/18	Identité :Mme Evrard ep/ Maruccia Yves St-Leu
	Observation : Je m'oppose à ce chantier titanesque, c'est une aberration. C'est une folie en plein site touristique. Les touristes auront l'impression d'être dans une zone de guerre. Cela entraînera une dégradation des routes. Il y aura pollution atmosphérique et de la poussière, dangereux pour les enfants des écoles des alentours.Cette carrière va provoquer une saignée épouvantable dans le paysage.C'est une folie qui sera désastreuse pour la Réunion et les réunionnais. C'est un monstrueux projet qui va impacter durablement l'économie.	
	Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : Dans cette observation , il est fait état des conséquences du projet sur le tourisme, sur le paysage et sur l'économie. La prise en compte de ces thèmes est rappelé par le M.O dans sa réponse.	
SL-21	Date :27/06/18	Identité :M. Maruccia Mario Saint-Leu.
	Observation : L'exploitation de la ravine du trou est une aberration écologique qui va encore augmenter les innombrables bouchons. Les dégâts à l'environnement seront énormes et l'exploitation sera surdimensionnée par rapport aux besoins de la NRL. Je suis contre l'exploitation de cette carrière. Saint-Leu se développe grâce au tourisme.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en	

	réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
SL-22	Date :27/06/18	Identité : Techer Andrée Saint-Leu Ville
	Observation :Tout à fait contre ce projet non écologique et inutile dans le cadre actuel.Il y a possibilité de faire différemment. Nous avons déjà dit Non. Non, Non et Non !	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-23	Date :26/06/18	Identité :Paillard Michael
	Observation : Contre ! Projet qui n'aurait jamais dû être mis en route. Non à la NRL.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-24	Date :27/06/18	Identité : M. Gobert Luc Saint-Leu
	Observation : Projet reporté encore une fois et pourtant les Saints Leusiens ont déjà dit non. Va -t-on enfin nous écouter. Projet qui n'est pas à l'échelle de l'île.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-25	Date:28/06/18	Identité:M. Gruchet Hervé Piton St-Leu
	Observation Contre ce projet de carrière à cause des problèmes liés aux poussières et tirs de mine à proximité. Cette enquête aurait du avoir lieu avant l'appel d'offre de la route.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse apportée par le M.O.	
SL-26	Date :28/06/18	Identité :M. Colombet Fabrice
	Observation : Mise en danger de la vie d'autrui par émission de particules fines. Particules fines que l'on trouve dans les véhicules diésels non équipés de filtres à particules. Développement de nombreux cancers, sans parler des autres fibroses, allergies, etc.... D'autres désagréments sont à attendre, il faut protéger la population. D'autres solutions existent.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse apportée par le M.O.et rappelle que le volet sanitaire a été largement traité dans le dossier soumis à la consultation du public.	
SL-27	Date :30/06/18	Identité : ???
	Observation : la carrière de Bois Blanc pour raisons de nuisances des riverains, et l'impact écologique qui en résulte (camions-bruits-modification de la ravine). Je suis contre la NRL également.	

	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse apportée par le M.O.	
SL-28	Date :30/06/18	Identité : ????
	Observation: 3eme enquête pour la même chose, c'est à dire rejet catégorique de ce projet nuisible. Pourquoi vouloir faire du bruit et de la poussière et salir la nature ?	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse apportée par le M.O.	
SL-29	Date:30/06/18	Identité :????
	Observation: Je suis contre la carrière car cela engendre trop de dégâts sur l'environnement et aussi sur la santé des personnes vivants aux alentours.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse apportée par le M.O.	
SL-30	Date :30/06/18	Identité : Lhemith Elodie Saint-Leu
	Observation : création de la carrière de Bois Blanc est une ineptie en terme d'écologie, car site de Bois Blanc est préservé du développement urbain et cela permet à des espèces de prospérer. Site d'ailleurs utilisé par de nombreux touristes le week-end pour le vélo, ce qui ne sera plus possible. Les habitants des Aviron souffriront des nuisances : poussières, pollution de l'eau, donc du littoral de l'Etang Salé. La fermeture de la Route des Tamarins pendant les tirs, le passage de nombreux camions vont générer pollution, embouteillages et détérioration de la route. Où est l'économie ? Certes, il faut poursuivre la NRL mais préférable de continuer en pylônes.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe	
SL-31	Date :30/06/18	Identité : Rougemont Jean David Bois Blanc
	Observation : , donc directement concerné pour avoir un impact sur notre santé, pour notre maison, pour la faune et la flore et pour la sécurité des enfants. Les tirs de mines vont fissurer notre maison, et en plus les enfants et les personnes âgées vont supporter le bruit et la poussière. Suite à Fakir la mer est toujours aussi sale, et ce sera aggravé avec la carrière. C'est pour cela que je suis	

	contre, car carrière n'a aucune utilité si ce n'est que tuer la nature sur ce dernier endroit sauvage qui reste à la Réunion.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La commission rappelle que l'exploitation de la carrière se fera dans le cadre d'un ICPE.	
SL-32	Date :30/06/18	Identité : Rougemont Jean Yoland Bois Blanc
	Observation : J'habite Bois Blanc, je suis contre la carrière, avec la nuisance sonore, la poussière, et les tirs de mine. La mer est toujours sale, et il reste 2% de coraux, c'est pour cela que nous ne voulons pas de la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
SL-33	Date :30/06/18	Identité : Mme Rougemont Jean Yoland
	Observation : Je suis contre la carrière	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-34	Date :30/06/18	Identité : Apaya Gilbert Portail St-Leu
	Observation : Je suis contre la carrière, danger pour l'écosystème.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-35	Date : 30/06/18	Identité : Valérie de la Pointe au Sel
	Observation : Amoureuse de la nature, je suis opposée aux divers projets qui	

	<p>détruisent cette magnifique île. A la Réunion, il y a suffisamment d'asthme et la poussière que générera la carrière aura un impact sur la santé de la population. C'est le pot de terre contre le pot de fer et la 3eme enquête est faite pour que les gens s'épuisent, mais on ne lâchera pas.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-36	Date :30/06/18	Identité :????
	<p>Observation: contre la carrière de Bois Blanc. Les vents dominants vont repousser les poussières jusqu'à St-Leu, ce qui aura des conséquences sur la santé des gens. Les rotations de camions contribueront aussi à cette pollution. Les tirs de mines risquent de provoquer des fissures dans les maisons. Il sera pénible de vivre à proximité. Avec les fortes pluies, la terre se retrouvera dans la mer d'où pollution de l'environnement marin. Les rotations de camions vont créer des embouteillages. Ce qui m'inquiète c'est le stockage des explosifs. Pour toutes ses raisons, je pense que la carrière de Bois Blanc est une abération.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>	
SL-37	Date :30/06/18	Identité : Mme Frixon-Scheurer Anne Laure Chemin Summer StLeu.
	<p>Observation : Contre la carrière pour diverses raisons : nuisances et dangerosité de la rotation des camions- Poussières et nuisances sonores des tirs de mines- Explosifs détenus sur le site- répercussions écologiques au niveau du lagon et de la faune et de la flore locale. Coupure de Route des Tamarins = problèmes de circulation.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>	

SL-38	Date :30/06/18	Identité : Scheurer Xavier Chemin la Surprise Saint-Leu.
<p>Observation : Contre le projet de carrière pour les raisons suivantes : Risques sanitaires élevés avec risque de dispersions des poussières. Risque environnementaux très dangereux avec destruction d'un site riche d'une faune et d'une biodiversité, de stockage d'explosifs sur place, des boues qui vont se retrouver dans la mer, le récif de St-Va achever de mourir, et tirs de mines journaliers.</p> <p>Risques économiques et touristiques également avec 900 camions par jour, embouteillages, risque d'accidents et ralentissement de l'économie.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>		
SL-39	Date :30/06/18	Identité : Félicité de Saint-Leu
<p>Observation : Toujours la même enquête qui se résume en une catastrophe écologique, dont je suis contre.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>		
SL-40	Date :30/06/18	Identité :Habitant de Bois Blanc
<p>Observation : Je suis contre. Après les intempéries et l'enlèvement des andains, d'énormes coulées de boues ont été drainées vers la mer., avec les explosifs exposés sur le site, et les tirs de mines, la catastrophe est assurée : destruction de la faune de la flore, les humains, la nappe phréatique, les terres détruites. Non on ne veut pas de la carrière.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>		
SL-	Date :30/06/18	Identité : Habitant Bois Blanc.

41		
	<p>Observation :Je dis non à la carrière, depuis le passage du cyclone, la mer est toujours en mauvais état, les poissons sont de plus en plus rares, le récifs du littoral est détruit.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-42	Date 30/06/18	Identité : Kodabacus Henri André Habitant Piton St-Leu
	<p>Observation :Je suis contre le projet de carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-43	Date :30/06/18	Identité :De Cononville Vancheri Henriette
	<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc, contre toutes les nuisances causées par l'exploitation de cette carrière. On sacrifie l'environnement et la santé des dizaines de milliers de personnes au profit d'hypothétique emplois. Après livraison NRL que deviendront tous ces camions ?</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR</p>	
SL-44	Date :30/06/18	Identité : Debien Vincent
	<p>Observation :Contre. Bois Blanc est des derniers endroits du littoral Ouest resté à l'abri de toutes activités. Il faut préserver cette exception. Quid des conséquences environnementales ? Poussières-ruissellement des eaux pluviales, trafic de camions. Les dégâts sur St-Leu ont déjà été catastrophiques avec la saison des pluies. Combien de fois il faudra dire Non ? Faisons une NRL avec des pylônes, pas de digue..</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	

	Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR	
SL-45	Date :30/06/18	Identité : Robic-Le Gac Claude St-Leu
	<p>Observation : J'habite à la Pointe au Sel. Pendant 5 mois de l'année, avec les vents réguliers, je vais subir les poussières inévitables qui viendront de la carrière. Je suis très inquiet de la protection de la partie dite explosif N'oublions pas Toulouse. Je suis contre le projet, embouteillage, risque d'accident sur la route des Tamarins.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.	
SL-46	Date :30/06/18	Identité : J.M
	<p>Observation : Je vis au Quatre Robinets Pointe au Sel les Hauts, je reste septique quant à la viabilité du projet de carrière. Les mesures dites de sécurité proposées me semblent ridicule et pas applicables. Il en est de même de la préservation de la faune marine(cétacés- pollution). Poussières-défrichage vibrations, je suis contre ce projet.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (mesures de sécurité). La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	Avis de la C.E: Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.	
SL-47	Date :30/06/18	Identité : Limousi Nicolas
	<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc qui reste un espace naturel exceptionnel et des habitations arrivées sur ces terres depuis plusieurs générations, donc contre la carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse	

	du M.O.	
SL-48	Date :30/06/18	Identité : Nova Debien
	<p>Observation : Etant donné les conséquences environnementales, des intempéries qui ont eu lieu à St-Leu, et la surpopulation actuelle, je pense que l'exploitation de cette carrière est une mauvaise idée. Je suis donc contre et souhaite que le projet pharaonique de la NRL prenne une dimension écologique.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>	
SL-49	Date30/06/18	Identité : Nativel Loïc
	<p>Observation : Vu le danger que représente la carrière pour la ville de St-Leu je m'oppose à leur exploitation d'autres carrières existent.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-50	Date :30/06/18	Identité : Valérie Non
	<p>Observation : Je pense qu'au vu des événements de la dernière tempête, qu'il ne faut pas ajouter d'autres désagréments qui seront causés par la carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-51	Date :30/06/18	Identité : Mme Bonnepart Isabelle
	<p>Observation : Je suis toujours contre cette carrière, et ce qu'elle peut causer comme dégâts, comme il a été dit précédemment et à plusieurs fois.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-52	Date :02/07/2018	Identité : Hoarau Eric 107 RN1 97436. St-Leu
	<p>Observation : Je suis agriculteur éleveur de pondeuses à 700 m du projet. Je suis opposé au projet de carrière pour plusieurs raisons et incertitudes. Je suis inquiet du nombre de camions qui vont emprunter la route des Tamarins aux heures de pointe. Je m'inquiète également pour la santé de ma famille, autant pour les poussières et les nuisances sonores.</p>	

	<p>Enfin nous nous promenons souvent dans l'environnement, nous y rencontrons des endormis, des oiseaux, et admirons la mer et la montagne. Je n'ose pas imaginé le résultat d'une carrière à ce niveau.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (comprenant l'impact des poussières sur la faune et la flore).</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8 et le paysage en Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., mais aurait souhaité un peu plus d'attention sur ce cas, car il s'agit d'une personne proche du site d'exploitation qui subira les désagréments et les nuisances du chantier pendant 4 longues années. La commission recommande au M.O de se rapprocher de cette personne soit directement soit par l'intermédiaire d'un médiateur pour trouver des solutions qui puissent répondre aux inquiétudes légitimes de cette personne. Traiter ce cas par un simple rappel aux dispositions prises dans le cadre du projet pour réduire les nuisances est un peu cavalier.</p>	
SL-53	Date :02/07/2018	Identité : Jean Paul Dauber St-Leu
	<p>Observation :Je suis contre la carrière. Cela fait la 3eme enquête publique : un avis défavorable, un avis favorable avec de nombreuses demandes de modifications peu ou pas faites à ce jour. Les élus de la Région annoncent l'ouverture de la carrière pour novembre 2018. Il y a un déni de démocratie, c'est une honte !!!!</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-54	Date:02/07/2018	Identité :Hebert Patrick Piton St-Leu
	<p>Observation : Je suis contre la carrière, contre ce déni de démocratie induit par cette 3eme enquête. Nous avons déjà dit non et la Région essaye par tous les moyens de nous imposer une catastrophe écologique. Après le passage de Fakir on a pu constate les dégâts occasionnés par les différents travaux de désenrochement et de fermeture de certaines ravines. La mer est toujours touchée par les ravinements de boue.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR. La commission rappelle qu'il ne convient pas de comparer les résultats de "Fakir" aux conséquences possibles de l'exploitation de la carrière pour ce qui est des coulées de boues : la carrière de Bois Blanc sera une ICPE soumis à des règles de fonctionnement et des disposition prévues pour éviter de tels désagréments.</p>	
SL-55	Date :02/07/2018	Identité : Arab Cécile Etang Salé
	<p>Observation : Pour la 3eme fois, je viens répondre à la même enquête publique. La Région cherche l'essoufflement des citoyens. Je suis contre cette carrière et révoltée du manque de de la parole démocratique. Les raisons écologiques sont mes principales indignations et j'ai des difficultés à comprendre qu'à l'heure</p>	

	actuelle nous n'arrivons pas à nous mobiliser pour notre planète.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-56	Date:02/07/2018	Identité : L. Romand
	Observation : Je suis habitante de la Saline les Bains et inquiète quant aux conséquences de cette carrière sur l'environnement et sur la vie des gens qui vivent à proximité : les poussières ,les tirs de mine, la circulation des camions, destruction d'une faune et flore locale. Je suis contre l'ouverture de cette carrière.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-57	Date :02/07/2018	Identité : C. Gasner
	Observation : J'habite à St-Leu et je suis opposée à ce projet de carrière. Je suis très inquiète des conséquences de celle-ci sur l'environnement, les paysages et les conditions de vie des riverains. Je demande à ce que l'avis de la population soit pris en compte.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.	
SL-58	Date :02/07/2018	Identité :
	Observation : Je vis à Saint-Leu, et même d'un point de vue général je considère que l'exploitation de la carrière de Bois Blanc serait néfaste au niveau santé et sécurité pour tous ceux qui vivent à proximité.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-59	Date :02/07/2018	Identité :Carrère Corinne
	Observation : Je me déplace une 3eme fois pour dire non à la carrière de Bois Blanc, ne comprenant pas pourquoi nous devons encore justifier cela. Réunionnaise et travaillant sur les routes, je vois l'île se dégrader avec la présence des camions, le tout béton, toute roche...Ca suffit.Creuser un trou béant sur la côte de l'île ne fera qu'aggraver une situation : polluer l'environnement et ce pour	

	combien de temps ? Non NON NON cette carrière ne doit pas exister.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-60	Date :02/08/2018	Identité : Dagès Cynthia Saint-Leu
	Observation : Nous sommes totalement contre le projet de carrière de Bois Blanc, pour toutes les nuisances qu'un tel projet occasionnerait pour les habitants de Saint-Leu et pour la Réunion qui doit s'inscrire dans une démarche de développement durable.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-61	Date :02/07/2018	Identité : Dagès Lagarrigue
	Observation : Je pense que c'est une terrible erreur non écologique et une nuisance pour les habitants de Saint-Leu. Les habitants proches du site risquent de développer des maladies dues aux poussières.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission note que les points soulevés dans l'observation ont été traités dans le dossier soumis à la consultation du public et qui sont confirmé par la réponse du M.O.	
SL-62	Date :02/07/2018	Identité : Godard Christophe
	Observation : Je m'oppose au projet de la carrière de Bois Blanc qui est une aberration écologique.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-63	Date :02/07/2018	Identité : Lusiak Michel
	Observation : Je suis totalement opposé au projet de la carrière . Nous pensons à nos enfants et petits enfants. Ce projet détruirait de façon irréversible la biodiversité du lieu. Le passage de camions conduirait à une pollution dont notre île n'a pas besoin.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

	Avis de la C.E : La commission note que les points soulevés dans l'observation ont été traités dans le dossier soumis à la consultation du public et qui sont confirmés par la réponse du M.O	
SL-64	Date : 02/07/2018	Identité :Lucas Claudine
	Observation : je suis contre le projet de carrière et ne comprends pas comment on peut mener un tel projet alors que partout se met en place des politiques pour le développement durable et la préservation de la planète.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-65	Date : 02/07/2018	Identité :Danièle Caucamas
	Observation : Je suis totalement opposé au projet pour les nuisances et les dégâts de toutes sortes que cela impliquerait.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-66	Date : 03/07/2018	Identité :
	Observation : Pratiquante de vélo le long de la Route, je suis contre le projet qui de toutes façon est une catastrophe écologique. Il va falloir signer contre cette carrière combien de fois.	
	Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-67	Date : 03/07/2018	Identité :David Joël St-Leu
	Observation : Je suis abasourdi par cette 3eme enquête publique. Le projet a à peine changé. Mon avis est toujours le même. Ce projet est un non sens. S'il était mis en oeuvre ce serait une catastrophe écologique, touristique et sanitaire. Comment peut-on se soucier si peu de l'avenir de nos générations futures ?	
	Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.	
SL-	Date: 03/07/2018	Identité : Soraya Thorad Saint-Leu.

68	<p>Observation : Je suis contre la carrière pour des raisons écologiques, mais également les nuisances que cela va apporter aux riverains par conséquence. C'est un non sens. Je suis convaincu qu'il y a d'autres solutions pour un avenir meilleur.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-69	<p>Date :03/07/2018 Identité :</p>
	<p>Observation : Je suis contre ce projet de carrière pour des raisons de protection de notre santé, de notre flore, de notre faune, toutes les conséquences de ce projet sur notre territoire ne peuvent être prévisible. Projet néfaste à notre biodiversité.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>
SL-70	<p>Date :04/07/2018 Identité :</p>
	<p>Observation :Je suis contre ce projet qui dénaturerait le paysage de l'île. Je ne crois pas à l'après carrière qui n'est qu'une utopie Non à la carrière.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et précise qu'après l'exploitation de la carrière le site sera remis en état, et une grande partie des terrain retrouvera sa vocation agricole ce qui n'est pas le cas actuellement.</p>
SL-71	<p>Date :04/07/2018 Identité : Vidal Emmanuelle</p>
	<p>Observation :Une 3eme enquête, toujours plus de dossiers, toujours plus de modifications, mais autant d'obstacles non résolus, car il s'agit d'un projet démentiel et dangereux pour cette région littorale protégée par la loi littorale et la réserve marine. Ma famille et moi même possédons un terrain proche et sommes inquiets. Défavorable au projet. Notre souhait abandon par l'état comme Notre Dame des Landes. Est-il nécessaire encore une fois toutes les nuisances qui perdureraient malgré les aménagements annoncés. Gros risques sanitaires et écologique. Ce site ne retrouvera jamais son aspect initial. Ce projet va retarder l'adoption du nouveau PLU qui ne pourra se faire qu'après révision du SAR.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>Le périmètre du projet est situé en limite mais en dehors de l'Espace Remarquable du Littoral (cf. page 33 de l'Etude d'impact). La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p>

	<i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-72	Date :04/07/2018	Identité : Habitant Piton Bois de Néfles
	Observation : Je suis contre le projet qui va dénaturer cette jolie côte littorale. Il y avait certainement d'autres solutions.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-73	Date :04/07/2018	Identité : Habitante de Bois de Néfles
	Observation : Pour un projet de cette importance, il aurait fallu déterminer la faisabilité de cette portion de digue. Projet fait dans l'urgence sans consultation préalable de la population impactée par ce projet. Je suis très défavorable à cette carrière qui engendrerait d'énormes nuisances écologiques sur la région.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
SL-74	Date :04/07/2018	Identité : Cuinet Pierre Henri 253 F CD 13 Piton St-Leu
	Observation : Je ne suis pas favorable à l'implantation de cette carrière. L'importance du projet, son implantation occasionneront des nuisances importantes à la population environnante : poussière-bruit -vibrations. Le transport de roches occasionneront des nuisances et pollution importante.La santé du voisinage sera impactée. L'emplacement du site près de la mer transformera un paysage qui pourrait être développé pour attirer des touristes. De plus je ne vois pas comment le site pourra être mis en état après l'enlèvement des roches. J'ai vu des exemples en Métropole où les traces d'anciennes carrières sont encore visibles 50 ans après.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i>	
	Avis de la C.E : La commission note que les points soulevés dans l'observation ont été traités dans le dossier soumis à la consultation du public et qui sont confirmé par la réponse du M.O. Pour ce qui est de la remise en état, un dépôt de caution d'une somme de 4 554 000 euros est prévue pour réaménager le site, et la commission pense que cela se fera.	
SL-75	Date :04/07/2018	Identité : Rivière Albert
	Observation : Suite à la 3eme enquête, j'apporte mes arguments contre la mise en oeuvre de cette exploitation. Les dégâts seront innombrables et pour certains	

	<p>irréversibles : dégâts occasionnés par les tirs de mine et déplacement des engins- conséquences du bruit- dangerosité du site suite au stockage des matières explosives- impact sur faune et flore- dépréciation de mon terrain. Il est prévu 2 tirs de mine par jour soit plus de 500 tirs et le déplacement des camions. Cette côte connaît des vents forts et les poussières dangereuses vont parvenir aux zones habitées. Pour la faune, toutes les espèces sont concernées et plus particulièrement les espèces protégées, comme les chauves souris et les papillons (Vanesse de Bourbon). Pour la flore étouffement des espèces protégées, et développement d'espèces invasives. Tirs de mines, nombreux camions 800 par jour. Impact non négligeable sur la faune maritime. Détérioration visuelle de la zone. Pour toutes ces raisons je m'oppose au projet.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>
<p>SL- 76</p>	<p>Date :04/07/2018 Identité : Hodgi Jean Paul Bois de Nèfles St-Leu</p> <p>Observation : Le projet de Bois Blanc ne tient pas compte de l'environnement et va détruire le paysage. Carrière servira aux intérêts de la SCPR. Impact de la poussière sur la population. Les tirs de mine, l'exploitation de la carrière remettra en question le bien être de la population. Les épisodes récents de fortes pluies ont montré que les activités humaines continue et ont d'énormes conséquences sur l'environnement : érosion, lessivage des sols, pollution du littoral.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis de la C.E : .Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR. La commission rappelle qu'il ne convient pas de comparer les résultats de "Fakir" aux conséquences possibles de l'exploitation de la carrière pour ce qui est des coulées de boues : la carrière de Bois Blanc sera une ICPE soumis à des règles bien encadrées.</p>
<p>SL-</p>	<p>Date :04/07/2018 Identité : Murielle Beauxis-Lagrange St-Leu</p>

77	<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. L'intérêt privé ne doit pas l'emporter sur le bien commun. C'est la santé de nos enfants qui se joue ici. Nous devons préserver l'image de la Réunion : notre île est magnifique et nous ne devons pas la défigurer. Les espèces qui vivent sur ce site doivent être protégées.</p>	
<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR</p>		
SL-78	<p>Date:07/07/2018</p>	<p>Identité : Labasse Mathieu Etang Saint-Leu.</p>
<p>Observation :Après lecture des différents documents, notamment celui lié à l'impact du projet sur l'environnement je m'étonne de la possibilité de faire une carrière à l'endroit prévu. Sur St-Leu on récolte déjà les "fruits pourris" de l'enlèvement des andains et autres. Je doute de la remise en état du site et d'un retour à une exploitation quelque soit la forme qu'elle prendrait. Cette carrière est une atteinte à l'intégrité de la côte de l'île et une atteinte à la Réunion.. je ne crois pas aux propos tenus par le Maître d'Ouvrage. Je m'oppose à la création de cette carrière, pour épargner notre littoral, les habitants, sa faune, sa flore et les générations futures.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR. La commission rappelle qu'il ne convient pas de comparer les résultats de l'enlèvement des andains aux conséquences possibles de l'exploitation de la carrière pour ce qui est des coulées de boues : la carrière de Bois Blanc sera une ICPE soumise à des règles de fonctionnement et des dispositions prévues pour éviter de tels désagréments.</p>		
SL-79	<p>Date :05/07/2018</p>	<p>Identité : AFFEJEE Mamode</p>
<p>Observation : Je souhaite que la carrière de Bois Blanc St-Leu soit exploitée pour la NRL dans l'intérêt et la sécurité des usagers de la Réunion.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation favorable et de la réponse du M.O.</p>		
SL-	<p>Date :05/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Mazeau</p>

80	<p>Observation : On habite au Bois Blanc. C'est un beau quartier. Avec la carrière notre beau quartier sera dévasté. Il y aura des impacts sur l'environnement, sur la flore et la faune. Alors je dis non à la carrière.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures sont préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>
SL-81	<p>Date :05/07/2018 Identité :</p> <p>Observation : J'habite au Bois Blanc, et je dis non à la carrière. Avec les fortes pluies il y aura des coulées de boue comme pour Fakir Notre route sera de nouveau cassée. On dit non.</p> <p>Réponse M.O : <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation favorable et de la réponse du M.O.</p>
SL-82	<p>Date :05/07/2018 Identité : Cochis Dominique La Pointe Saint-Leu.</p> <p>Observation : Je m'oppose absolument à l'implantation d'une carrière à Bois Blanc. Cette carrière entraînera des conséquences irréversibles. Les andains prélevées provoqueront des coulées de boues en périodes cycloniques. Les tirs de mine provoqueront des conséquences sans précédent sur la faune et la flore et le littoral. Les conséquences sanitaires seront énormes. D'autre part il y aura 900 rotations de camions par jour avec des coupures de la circulation sur la route des Tamarins. Le site de St-Leu, les Avirons et Etang Salé les Bains est l'un des plus beau de l'île. Pourquoi le détruire ? En 2010 la carrière de Bois Blanc n'était pas prévue pour approvisionner la NRL. De plus la NRL n'arrête pas les bouchons de Saint-Denis Il fallait créer un tram train.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures sont préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>
SL-83	<p>Date :05/07/2018 Identité : Laurence Huyon Chemin Dubuisson Saint-Leu</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour fournir la NRL. J'étais pour d'autres moyens SUD-Nord.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation favorable et de la</p>

	réponse du M.O.	
SL-84	Date :06/07/2018	Identité : Barry Asurzon Lot les Bougainvillers St-Leu
	<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc, car ce sera un désastre écologique pour l'environnement proche et lointain. Les cases environnantes seront fissurées, les nappes phréatiques polluées, cela n'améliorera pas le lagon, la pollution marine, santé....Il y a d'autres moyens à trouver moins graves pour l'environnement.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures sont préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>	
SL-85	Date :06/07/2018	Identité : Guegan Claudine St-Leu
	<p>Observation : J'exprime mon total accord avec toutes les objections au projet de carrière, tant pour les nuisances dues à l'extraction des roches pour les riverains ainsi qu'à leur transport aberrant : 6 jours sur 7 à raison de 800 rotations par jour pendant 4 ans.</p> <p>J'ajoute à ces objections les suivantes :</p> <p>Qui paiera les dégradations dues au va et vient et répétées des poids lourds . Le revêtement sera très abîmé. Quid des structures mêmes de la Route des Tamarins. Vous prétendez que les explosifs ne seront pas stockés sur le site , cela signifie qu'ils seront transportés journallement par le "boutefeu" chargé de la manipuler. Quelles précautions sur le lieu de stockage, sur le temps de transport aller et retour ? A-t-on envisagé tentative de braquage pour attentat ? Non le risque n'est pas négligeable..</p> <p>Outre les nuisances écologiques et les dégradations durables du site, j'ajoute les nuisances psychologiques que subiront les riverains, les enfants des écoles. On pourrait aussi envisager les crises de nerfs des automobilistes coincés derrière un convoi de camions, les dépassements dangereux.</p> <p>En conclusion, il ne me paraît pas raisonnable d'autoriser cette carrière trop éloignée de son lieu d'utilisation , la NRL et trop proche des habitations . Il n' ya que les transporteurs qui se frottent les mains.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art, transport, risques de malveillance).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E :Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
SL-86	Date :06/07.2018	Identité : M et Mme Guillon
	<p>Observation : Nous votons contre le projet de carrière de Bois Blanc, car à notre avis cela engendrerait pollution des sols, de l'eau, de l'air sans compter la pollution sonore et par conséquent l'impact sur la santé.</p>	

	<p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures sont préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p>	
SL-87	<p>Date :06/07/2018 Identité : Corinne Bayard</p>	<p>Observation : Je vote contre le projet de carrière de Bois Blanc, car projet impactera des Pollutions sonores par tirs de mine Perturbation de la circulation, embouteillages. Pollution humains : poussières permanente dans les poumons. Pollution environnementale de l'air, océans. Je réside à St-Leu près du radar RN1, et je n'ai pas envie d'être dans une atmosphère de pollution permanente aux effets néfastes et pérennes sur la nature.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>	
SL-88	<p>Date :06/07/2018 Identité : Léger Jean Paul</p>	<p>Observation : Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc : environnement et pollution.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation favorable et de la réponse du M.O.</p>	
SL-89	<p>Date :06/07/2018 Identité : Mallet Fabrice 113 RN1 St-Leu</p>	<p>Observation : Je suis contre ce projet de carrière. Cette zone est une zone protégée et doit rester pour le bien être de tous les réunionnais. Lea noria de camions prévu, va engendre des embouteillages plus conséquents que ceux actuels qui sont déjà problématique.pour l'économie de l'île. La pollution engendre des nuisances : poussières qui s'échappent de ces camions seront des dangers pour la santé des riverains. Aucune étude sérieuse établie ne montre que cette carrière dispose des roches massives tels que nécessaires à la construction de la NRL. La modification des sols engendrera également des possibles coulées de boues, avec des dégâts sur le milieu marin dont les études ne sont pas suffisamment détaillées. Les nuisances sonores auront un impact sur les riverains et sur la faune locale. En tant que riverain, je ne peux utiliser mes terrains du fait de leur classement en zone protégée. La loi doit s'appliquer à tous. La NRL pouvant trouver des roches ailleurs, donc pas de justification du caractère réel d'utilité publique.</p>

	<p>Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet de carrière qui bénéficiera surtout à une entreprise privée.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR. Pour ce qui est de la qualité des roches des études ont été effectuées et elle confirment que le gisement est adapté aux besoins de la NRL.</p>	
SL-90	<p>Date :06/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Labasse Anne Laurence Rue de l'Entre Deux St-Leu.</p>
	<p>Observation : Je suis contre ce projet de carrière à Bois Blanc, car il engendrera trafic routier, poussière, pollution atmosphérique et sous marine, nuisances sonores et bien d'autres. En lisant le résumé non technique, je ne suis pas convaincue des mesures qui seront prises pour pallier à cette transformation monstrueuse de notre littoral. Etant professionnelle de santé, je pense surtout à l'impact que cette carrière aura sur tous les pathologie ORL (asthme.....), en particulier sur nos enfants. Non à la carrière de Bois Blanc.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour ce qui concerne l'impact de la carrière sur la santé, la commission rappelle qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>	
SL-90 bis	<p>Date :06/07/2017</p>	<p>Identité : Mme Guilbon Géraldine rue des Canneliers St-Leu.</p>
	<p>Observation : Je suis contre ce projet de carrière qui engendrera des gros travaux proches des secteurs d'habitation, secteur marin. Beaucoup de pollution et de dégradations dans des espaces urbains, ce qui serait fortement nuisible à la population.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	

SL-91	Date :06/07/2018	Identité : Bize Murielle St-Leu
<p>Observation :Au delà des problématiques de pollution sonore et aérienne liées au concassage des pierres, je m'étonne qu'il ne soit pas fait mention de l'impact de ces opérations sur les sites d'escalade de blocs situés Ravine des Avirons et Ravine du Trou. Ces secteurs sont fléchés et répertoriés et très pratiqués. Il semblerait que l'activité soit remise en question, voire impossible à cause de l'exploitation de la carrière. La ligue a-t-elle été prévenue ? Enfin comment peut-on accepter les problèmes de bruits et vibrations ainsi que l'impact sur la qualité de vie des habitants ? Je m'oppose à la création de la carrière qui est un véritable affront au respect de l'équilibre de la biodiversité ; animale et humaine.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>		
.SL-93	Date :09/07/2018	Identité :Ericka Irsapoulé les Quatres Robinets Piton St-Leu
<p>Observation :je viens donner mon avis sur le projet de carrière, qui me semble négatif pour notre population et notre patrimoine réunionnais.Une carrière à ciel ouvert comme celle ci comporte forcément des effets négatifs pour notre santé et notre environnement. Une plaie béante sur notre magnifique île, et sur un des derniers site encore préservé de la côte Sud/Ouest de l'île. Je n'ose imaginer que je ne pourrai plus profiter du spectacle des baleines, les tirs de mines, le bruit des engins d'extraction, les rotations incessantes de camions auront une influence certaine sur le comportement des baleines, et on ne les verra plus dans le secteur. Un site exceptionnel où beaucoup de locaux, de touristes peuvent profiter de ce spectacle. Egalement je pense à ma fille asthmatique chronique, qui avec les poussières engendrées par l'exploitation des roches amplifieront ses problèmes respiratoires. Les vents très souvent orientés Sud/Est pousseront ces poussières de silice (nocives pour la santé), continuellement sur la commune, sans parler de ma maman malade elle aussi. Je pense également au trafic, je prends la Route des Tamarins tous les jours pour aller travailler à St-Paul. Le trafic des camions va augmenter les embouteillages, et les risques d'accident. Je pense également à notre océan qui sera impacté en raison des fortes pluies courantes sur notre territoire. Le lessivage des sols, les boues qui se déversent sur nos côtes, ex Fakir. Le lagon de St-Leu est affecté pour longtemps. Je suis contre ce projet nocif pour les habitants du secteur de St-Leu, les Avirons et l'Etang Salé.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		

	Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR. La commission rappelle qu'il ne convient pas de comparer les résultats de "Fakir" aux conséquences possibles de l'exploitation de la carrière pour ce qui est des coulées de boues : la carrière de Bois Blanc sera une ICPE soumise à des règles bien encadrées.	
SL-94	Date :09/07/2018	Identité : Descuses Elizabeth Chemin Desguigné Piton St-Leu.
	<p>Observation : Je suis contre le projet de carrière. L'impact désastreux sur le paysage, la faune, la flore, les habitants, la circulation.</p> <p>Tous les arguments contre ce projet touchent des domaines très sensibles et en premier lieu : la santé (compagnon asthmatique), nuisances sonores, destruction massive des espèces sur le site, augmentation considérable de la circulation routière (pollution, accidents), atteinte à tout un pan de l'économie réunionnaise, le tourisme. J'ai une location saisonnière juste à côté et que dire des activités telles que la restauration qui seront sinistrées.</p> <p>Comment se fait-il que ce projet ait été initié sans tenir compte de l'avis de la population. On a commencé la NRL sans nous dire qu'il y aurait une carrière là. Non à la modification du PLU.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardio-respiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8 et prend en compte les différentes structures touristiques à proximité du site (cf. Addendum page 10).</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour ce qui concerne l'impact de la carrière sur la santé, la commission rappelle qu'une évaluation quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>	
SL-95	Date :06/07/2018	Identité : Dupont Olivier Chemin Etchian Las Piton St-Leu.
	<p>Observation : Les arguments contre ont été développés trois fois sur les registres d'enquête précédents. Une majorité de riverains se sont exprimés contre ce projet avec des arguments précis et pertinents. Par deux fois le projet a été rejeté. Et à nouveau, par un hallucinant déni de démocratie, M. Le Préfet et les différents lobbies concernés reviennent à la charge. Nous ne voulons pas de cette carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-	Date :09/07/2018	Identité : Giraud Patricia.

96	<p>Observation : Comme les deux premières fois , je dis haut et fort que je suis toujours contre la carrière. Je ne comprends pas qu'il soit nécessaire de payer cette 3eme enquête et qu'on ne tienne pas compte de ce qui a été dit. Y'en a marre.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-97	<p>Date :09/07/2018 Identité : anonyme mais signé.</p>
	<p>Observation : Je ne suis pas favorable à l'exploitation de cette nouvelle carrière, en raisons des nombreuses nuisances déjà largement soulignées.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-98	<p>Date :09/07/2018 Identité : Roussel Corinne habitante de Bois Blanc</p>
	<p>Observation : Il est choquant et désolant qu'un projet comme la NRL soit à ce point mal mené.La question de l'approvisionnement en roches n'a pas été prévu dès l'origine du chantier. Le site de Bois Blanc serait dévasté si une carrière venait à être exploiter. Désolation pour les riverains du quartier. Ravages sur la nature environnante (mer-terre- plante et animaux) Les nuisances en poussières et méchants trafics sur les axes routiers sont tout aussi grave. Cette carrière est un attentat au bon sens des hommes, femmes qui vivent sur ce territoire.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la C.E :La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>
SL-99	<p>Date :09/07/2018 Identité : Mme Michele Salvan</p>
	<p>Observation : Fondamentalement contre le projet de carrière : pour l'ensemble des désagréments environnementaux, pour les atteintes irrémédiables aux qualités des paysages. En particulier je voudrais attirer votre attention sur le fait suivant : la loi sur l'eau : le projet de carrière nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau (page 28 du RNT). A ce titre le projet doit être soumis à étude d'impact et donc à enquête publique., or l'arrêté ne le précise pas. Donc on peut conclure que la présente enquête ne peut se prévaloir d'être menée au titre de la loi sur l'eau. Il faudra donc faire une quatrième enquête !!!!</p>

	<p>Quid du SAR ? Quid du SCOT ?</p> <p>Réponse M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. Concernant la loi sur l'eau, en application de la Loi Barnier du 02 février 1995, les mesures individuelles et règlementaires nécessaires à la gestion équilibrée de la ressource voulues par la Loi sur l'Eau sont prescrites pour les ICPE dans le cadre de la seule législation relatives aux ICPE.</i></p> <p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>	
SL-100	<p>Date:09/07/2018 Identité : Rivière Marie</p> <p>Observation : Une troisième enquête, le dialogue ne change pas / Non à la troisième Bois Blanc. Non, Non. Pour toutes les raisons précédentes : nuisances de toutes sortes, pollution, bruits, destruction de la faune et de la flore. Vous ne respectez pas la loi. Impacts nombreux, et multiples sur la population. Tirs de dynamite ! Fermeture de la des Tamarins. Destruction du site touristique, pollution du lagon et de l'océan. Dites nous la vérité. Quels sont vos buts réels. Les roches ne sont pas nécessaires pour la NRL.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. La raison quant à cette nouvelle EP est expliquée dans le rapport et dans le préambule des conclusions.</p>	
SL-101	<p>Date :09/07/2018 Identité : Gallois Patricia.</p> <p>Observation : Je me suis déjà exprimé pour dire à quel point ce projet de carrière m'inquiète et me révolte : pourquoi toutes ces consultations alors que les gens sont contre ? Je recommence donc à m'opposer à ce désastre écologique et à ce mépris de la santé publique.</p> <p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-102	<p>Date :09/07/2018 Identité : ?? Ligallois St-Leu</p> <p>Observation : la troisième fois j'exprime mon opposition à ce projet pour les raisons évoquées lors des précédentes consultations. Cette carrière est un désastre écologique et sanitaire. Il est grand temps que la santé des habitants</p>	

	<p>passé avant d'obscurs intérêts politiques et économiques.</p> <p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. La raison quant à cette nouvelle EP est expliquée dans le rapport et dans le préambule des conclusions.</p>	
SL-103	Date :	Identité : M et Me Lalevee Ancien combattant. Les Makes 06 92 506216
	<p>Observation : Nous disons non à la carrière et à l'incompétence de certains élus qui n'ont rien à faire de l'avenir de notre île, de nos enfants, de notre population car il n'y a qu'un intérêt : l'ARGENT. Avant de détruite notre île, il aurait fallu réfléchir, penser avant de commencer la NRL aux matériaux indispensables à cette route. Qui a réfléchi aux conséquences ? Les écologistes ou nous ? Qui sera le gagnant de l'installation de l'incinérateur ? Fini le colonialisme Nous nous battons comme ceux de Notre Dame des Landes où le projet déjà signé n'a pas abouti. A bon entendeur Salut</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E :</p>	
SL-104	Date :10/07/2018	Identité : Mme Gence Jean Claude Chemin Thenor
	<p>Observation : Je suis contre la carrière car la poussière, le bruit va gêner à moins. Je ne veux pas être malade à cause de cette carrière.</p> <p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>	
SL-105	Date :10/07/2018	Identité : Mme Dany Sylvicia Bois de Néfles Ch Arriquilon
	<p>Observation : Je suis contre la carrière pour les problèmes de poussières, de bruits. J'habite proche de la carrière. De plus la déviation de la circulation par le chemin de la Veuve va créer de gros problème de circulation sur notre petite route et dans notre quartier tranquille.</p> <p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. La déviation de la circulation lors des coupures de la circulation sur la Route des Tamarins sur la RN1a n'augmentera le trafic sur le tronçon du chemin la Veuve que de 9%, et le M.O rappelle que toutes les mesures seront mises en oeuvre pour limiter les impacts liés aux micro coupures.</p>	
SL-105	Date :10/07/2018	Identité : Mme D'Appolon Régine Bois de Nèfle rue Arriquilom
	<p>Observation : Je suis contre la carrière pour les mêmes raisons que Mme Dany</p> <p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	

	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-106 Bis	Date :10/07/2018	Identité :Mme Dany Jean Claude
	Observation : Je suis contre la carrière pour les mêmes raisons que Mne Dany	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-107	Date :10/07/2018	Identité : Gaudin Patrick et Odile
	Observation : Citoyen de St-Leu, je suis contre la carrière de Bois Blanc, contre les nuisances sonores qu'elle provoque, contre les poussières nocives pour les riverains et les enfants, contre les boues qui vont descendre à l'océan déjà pollué, contre le nombre astronomique de poids lourds qui vont abîmer les voiries et provoquer en,core plus d'embouteillages.. Enfin, je suis contre le saccage d'un site naturel magnifique, de sa faune, de sa flore Non Non pour la 3eme fois.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.	
SL-108	Date :10/07/2018	Identité : Celine Hugues Habitante de Piton St-Leu.
	Observation : Je me déclare contre la dégradation des conditions de vie et de santé des Saints Leusiens et pour la protection du lagon. Avant tout projet, l'évaluation, l'évaluation des risques aurait du être réalisée, nous sommes encore à une nouvelle enquête publique. Du grand n'importe quoi.	
	Réponse M.O : <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-109	Date :??	Identité :??
	Observation : Je m'oppose à la destruction des paysages et de la nature réunionnaise. Je dis non aux carrières et notamment celle de Bois Blanc.	
	Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-110	Date :??	Identité : ???
	Observation :Je suis contre la carrière de Bois Blanc et contre la destruction du	

	littoral de St-Leu.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-111	Date : ???	Identité : ???
	Observation : Avis favorable. Je viens par la présente donne un avis favorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc, car les raisons de l'exploitation de cette carrière est primordiale pour : - Pour la sécurité de tous les Réunionnais qui passent par la route du littoral, le projet est bien lancé et il faut le finir car en période de pluie cette route est dangereuse. -C'est le passage obligatoire de l'échange économique de l'île, car le Port -Pour le tourisme réel atout économique de l'île. Et le dossier émis par la SCPR est complet, et ce avec des garanties de suivre pendant la période d'exploitation.	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-112	Date : ???	Identité : ???
	Observation: Mon avis est favorable. À l'exploitation de la carrière de Bois Blanc, par la SCPR, car le travail a été commencé et il faut le continuer pour la sécurité du peuple qui passe tous les jours sur cette route avec la peur au ventre, pour l'économie de notre île et pour le tourisme.	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-113	Date : ???	Identité : Thouvenin Dominique
	Observation : Mon avis est défavorable par à la création de cette méga-carrière car elle va détruire un site magnifique sur un des plus beau littoral de l'île ; elle va provoquer une croissance du trafic de camions sur la commune de St-Leu, entraînant poussière, bruit et embouteillage et risque d'accident. L'exploitation de la carrière aura un impact écologique sur les nappes phréatiques, sur la qualité de l'air, sur l'écosystème animalier.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

	<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. qui précise qu'avec les mesures de maîtrise des polluants atmosphériques mises en œuvre dans le cadre du projet les modélisations ont permis de montrer l'absence de risque sanitaire pour l'ensemble des populations riveraines quel que soit le scénario d'exposition et quelle que soit la saison d'exposition puisque les analyses ont été réalisées en hiver austral et en été austral.	
SL-114	Date : ???	Identité : Thouvenin Marin
	Observation : Je suis opposé au projet de carrière car cela serait source de pollution avec la poussière de la circulation des camions et de l'exploitation de la carrière, de nuisances sonores avec la circulation des camions et de menace sur l'environnement avec un risque de détérioration du paysage.	
	Réponse M.O <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-116	Date :10/07/2018	Identité : Virassamy Pascale
	Observation : Non à la carrière : impact sur l'environnement, santé (poussières), nuisances des bruits sonores (aller et retour des camions), non respect au silence du repos des gens le samedi.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-117	Date :10/07/2018	Identité : Demoisy M....
	Observation : J'habite St-Leu depuis 29 ans et souhaite garder une qualité de vie. Je ne veux pas de carrière à proximité de St-Leu. Je dis non car je ne veux pas de nuisances sonores, de poussières, de désagréments liés à la circulation des camions transportant des roches.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-118	Date :10/07/2018	Identité : M et Mme Vilfiger Marc
	Observation : Nous habitons le lotissement grande terre à 1,3 km du projet de carrière. Nous sommes contre cette carrière, nuisances sonores visuel, pollution par la poussière, les camions, gaz d'échappement, le bruit de la carrière, les explosifs. La solution serait de continuer la NRL avec des piles et non pas des roches Donc nous sommes contre . Cela nuira également au tourisme	
	Réponse M.O :	

	<p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, et précise que le projet de la NRL a été adopté et que la solution tout viaduc sur toute la partie de la route n'a pas été retenue, et que changer de projet en cours de chantier reviendrait trop cher..</p>	
SL-119	Date :10/07/2018	Identité : Mme Marret Patricia Saline les Bains.Présidente Association Cadre de Vie Saline les Bains.
	<p>Observation :Déjà exposé notre point de vue en 2015 et 2016. Manque d'anticipation des décideurs. Impacts irréversibles sur l'environnement, compromettant pour la santé, la sécurité de la population et le développement du tourisme de la zone. Contradiction avec la forte volonté affichée du Ministre de la Transition écologique et solidaire de garder la biodiversité. Quant à la réhabilitation future, simple utopie (cf le SDCR 2201) Nous sommes solidaires des opposants à un tel projet profitant vraiment à qui ???</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>	
SL-120	Date:10/07/2018	Identité : Mr G. Médecin St-Leu
	<p>Observation : Je suis opposé à l'ouverture de la carrière. Trop d'incertitudes sur l'impact sur toute la zone, impact écologique, sanitaire, sur une zone rare protégée de la Réunion. Il y a trop d'intérêt financier pour avoir une étude sans parti pris. Risque sanitaire (asthme etc...) Risque de destruction de l'environnement, pensons à nos enfants.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>	

SL-121	Date :10/07/2018	Identité : Berti Mario.
<p>Observation : C'est la 3e fois que je présente pour ce projet et qu'il faut qu'on donne son avis. Nous avons 3 fois dit non, pourquoi cet acharnement ? Riverain, je serai directement impacté par le bruit et la poussière, par les rotations de camions et les engins qui passeront. La qualité de vie sera dégradée encore plus, car la route des Tamarins et le trafic associé entraîne déjà beaucoup de nuisances sonores. Vu les heures de travail, le repos ne sera plus de rigueur. Le sens des vents amène la poussière dans le quartier d'où je suis originaire. La "végétalisation", de la zone, est une des rares qui reste à l'état sauvage car non touchée par l'industrie. Je ne suis pas du tout rassuré sur ce projet, il paraît trop beau et on se demande ce qu'il cache. Pour toute l'inquiétude, je suis contre.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>		
SL-122	Date :??	Identité : ??
<p>Observation : Qui dit carrière, dit dégradation de la vie des riverains. On n'a qu'à voir ce qu'il y a avec les zones industrielles à St-Louis et à la Rivière des Remparts où la poussière impacte les riverains.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>		
SL-123	Date :14/07/2018	Identité : M. Benigard
<p>Observation : Nous sommes complètement opposé au projet de carrière à Bois Blanc. Nous habitons Piton St-Leu vers l'Oasis du couchant donc proche du site. Nous redoutons les nuisances sonores qui créeront un climat anxigène dans le secteur Notre fille est asthmatique et nous redoutons les envolées de poussières dans le coin où il y a du vent. De plus le paysage est magnifique, et il serait impensable de détruire ce littoral proche des petites plages de sable noir Avis défavorable.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>		
SL--124	Date :12/07/2018	Identité : Anonyme
<p>Observation :La carrière aura un impact sur la faune et la flore de Bois Blanc, cela aura également un impact sur la santé de ces habitants.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		

	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-125	Date :12/07/2018	Identité : Anonyme
	Observation : Comme lors des précédentes enquêtes je suis contre ce projet et les nouveaux éléments (avis autorité environnementale du 11 avril 2018). Je ne peux qu'être conforté dans ma décision.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-126	Date :12/07/2018	Identité : Anonyme
	Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc, comme les enquêtes précédentes. Ajouter des enquêtes ne changera pas mon.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-127	Date :12/07/18	Identité : Marcely Eric
	Observation : J'habite à St-Leu et travaille à St-Leu, au fil des années j'ai notre environnement se détériorer pour soit disant un aménagement du cadre de vie. Aujourd'hui je viens dire que je suis contre cette carrière qui aura des effets néfastes sur notre santé, notre sécurité et sur notre environnement (Kafir exemple). Je dis non à la carrière.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-128	Date :12/07/2018	Identité : M. Gérard Louys RN1 A Bois Blanc.
	Observation : Courrier remis au Président de la Commission d'enquête :Comme l'indique mon adresse, je suis riverain du projet de carrière, et je vous notifie une 3eme fois mon opposition pour les raisons suivantes : - Sur les besoins en matériaux pour la NRL : Les études sont menées par des organismes dont on peut douter de l'impartialité, et ne démontrent pas la nécessité de l'ouverture de cette carrière, en contradiction avec le schéma Départemental des Carrières de 2010 en vigueur actuellement. Ce m^me schéma précise que la qualité des matériaux de Bois Blanc n'est pas satisfaisant. De plus cette carrière est exploitée par la SCPR qui bénéficierait d'un monopole dans le marché des agrégats, non conforme aux règles européennes. - Sur le plan social : L'ouverture de cette carrière entraînera la suppression de dizaines d'emplois indirects ; assistantes maternelles, gardes d'enfants, agents touristiques. -Pour l'environnement : dégradation de la zone agricole, destruction de la faune, de la flore sur des dizaines d'hectares. Les nuisances : Tirs quotidiens des mines entraîneront arrêt de la circulation sur Route Tamarins et provoquera bouchons sur cet axe, mais également sur l'ancienne RN1. Rotation journalière de 450 camions, soit 900 trajets entre Bois Blanc et le Port, camions qui ne respectent pas la réglementation , ils ne sont pas	

	<p>bâchés. Inhalation des poussières par tous les habitants du secteur. Je pourrais écrire autant de pages que les "experts" qui sont payés pour défendre cette monstruosité, pour ces raisons je vous adjure d'émettre un avis défavorable à l'ouverture de cette carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6. Le trafic est traité dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière y compris à Bois-Blanc, bien que situé dans la zone de dépôt et de concentration des poussières (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique). L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardio-respiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i></p> <p>Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : L'observation ne porte pas sur la mise en compatibilité du PLU mais sur le projet et sur l'intérêt du projet, questions qui ne font pas partie de la présente procédure conduite par l'Etat. <i>Pour autant, il y a lieu de rappeler que le projet de carrière a fait l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant le projet d'intérêt général compte tenu de l'estimation des besoins en matériau réalisée par la Région, maître d'ouvrage de la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral, et d'un comparatif coût/avantage des différentes ressources potentielles en matériau.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>	
SL-129	Date:12/07/18	Identité : Mme Brigitte Louys RN1A Bois Blanc
	<p>Observation : Je m'oppose pour la 3eme fois et tout aussi fermement à cette monstruosité, ainsi qu'à la demande de modification du PLU et à l'autorisation de défrichement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un manque de clarté dans la définition des besoins, chiffres contradictoires annoncés par les futurs exploitants de la carrière, on peut douter de l'impartialité. -situation de monopole de la SCPR sur marché des agrégats, contraires aux règles européennes. SDC dit que gisement RDT n'est pas satisfaisant. Paysage rare de l'ouest sera détruit. Projet entraînera perte de dizaine d'emplois. Projet va anéantir zone agricole peu exploitée par son propriétaire et irriguée. Faune terrestre composées d'espèces endémique et protégées sera détruite de même que la faune et la flore marine. SCPR méprise les riverains, aucun recensement des populations sensibles. 	

Tirs de mine quotidiens vont impacter des milliers de réunionnais avec fermeture route des tamarins. Bouchons.
Les conséquences des rotations de camion,s n'ont pas été étudiées notamment traversée de StPaul et d Port.
Pour tous ces raisons, je vous supplie M. Le Président d'émettre un Avis défavorable à ce projet.

Réponse M.O :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 et prend en compte l'ensemble des habitations à proximité et les établissements accueillant des personnes sensibles (enfants, personnes âgées, hôpitaux, ...)

Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le Schéma Départemental des Carrières (SDC).

Il y a lieu de rappeler que le projet de carrière a fait l'objet d'un arrêté préfectoral déclarant le projet d'intérêt général compte tenu de l'estimation des besoins en matériau réalisée par la Région, maître d'ouvrage de la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral, et d'un comparatif coût/avantage des différentes ressources potentielles en matériau.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence temporaire sur la consommation des espaces agricoles pour une surface inférieure à 1 % des surfaces à vocation agricole de la commune. Le modification du Plu proposée, oblige par son règlement, à ce que les sols exploités soient remis en état. Ainsi la modification du PLU proposé de remet pas en cause la vocation agricole de ces espaces sur l'ensemble du périmètre. On notera qu'aujourd'hui la majeure partie de l'espace concerné par la trame carrière est non cultivée voire en friche, et que la fixation des conditions de remise en état dans le dossier de carrière, permettra une amélioration conséquente du potentiel agronomique de cet espace.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant l'incidence sur la faune et la flore : la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière. La trame est donc positionnée sur des secteurs de faible enjeu, ce qui constitue la modalité la plus appropriée à l'échelle d'un document de planification de l'usage des sols pour limiter l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions complémentaires, pour éviter et réduire les impacts spécifiques

	<p><i>néanmoins susceptibles d'être repérées sur le terrain, à l'échelle plus fine des parcelles dans le cadre de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.</i></p> <p>Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Le positionnement de la trame, à l'écart des zones habitées est a disposition la plus pertinente à l'échelle du PLU pour prendre en compte la santé humaine. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</p> <p>–</p> <p><i>Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, ce point relève des conditions d'exploitation de la carrière et de gestion de la route, et non du PLU. Par ailleurs, des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur ces sujets seront spécifiquement prévues, dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse de la DEAL pour ce qui est de la partie Mise en compatibilité du PLU et du M.O</p>	
SL-130	Date : 12.07.18	Identité : M. Herbelin Pascal
	<p>Observation : Ce Courrier est identique aux deux courriers précédents et reprends les mêmes thèmes écrits de façon différentes, avec en plus Cette carrière servira à d'autres ventes qu'à la NRL, car NRL est annoncée finie en 2021 et l'autorisation d'exploiter sera jusqu'en 2023. SDC de 2010 disait que gisement de la Ravine du trop n'est pas satisfaisant, trop de stériles et roches massives à au moins 40 m de profondeur.</p>	
	<p>Réponse M.O : Cf. réponses précédentes. Les autres éléments de réponses sont détaillés dans le Thème 5.</p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise bien dans l'analyse du thème 5 qualité et quantité du gisement que cette carrière est destinée uniquement à la NRL et que les 11 sondages effectués sur le site ont permis la réalisation de tests et d'essais dans le cadre de l'expertise des matériaux réalisée par CEREMA. Les conclusions de cette expertise sont que le gisement de la Ravine du Trou présente des qualités de matériaux globalement satisfaisantes et répondant aux normes enrochements en vigueur (cf. Annexe 12 de l'Addendum</p>	
SL-131	Date :	Identité : Pas d'identité document signé seulement
	<p>Observation : Une catastrophe environnementale ! Pourquoi vouloir détruire tout ce qui est beau ? Je suis un farouche opposant au projet de carrière, et souhaite bien sur grâce aux habitants prêts à se battre, un retrait définitif.</p>	
	<p>Réponse M.O : Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</p>	
	<p>Avis de la C.E :</p>	
SL-132	Date :	Identité : pas d'identité mais signé.
	<p>Observation : Bien regrettable que ce chantier ait été si mal orchestré quant à l'impact environnemental sur notre belle île. Cessons de défigurer un si beau paysage. Je m'oppose à la carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup</p>	

	<i>d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-133	Date : 13/07/18	Identité : pas d'identité
	<p>Observation : 3eme consultation.... je suis toujours contre ce projet dont l'impact environnemental sera bien au delà de ce qui est suspecté. On sait que la carrière aura des conséquences sur l'érosion des sols (voire aux couleurs de terre responsable de perte de sol et d'atteinte à la biodiversité marine), la fuite des cétacés, la perte de la biodiversité sur cet espace naturel sensible. Les impacts sur la santé sont déjà signalés par les médecins (particules fine sur la commute de St-Leu. Plus le va et vient de camions demeure un risque pour la population. En tant qu'habitant de St-Leu je m'oppose à ce projet de carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>	
SL-134	Date : pas	Identité : Pas d'identité. Habitant de St-Leu
	Observation :	<p>Je suis contre ce projet de carrière. En effet je pense que les répercussions environnementales seront sensibles pour les habitants de toute la commune de St-Leu:bruits, micro poussières, boues dans la mer etc.. A ce titre, et comme précédemment réfutées à deux fois, j'estime que cette carrière n'a rien à faire sur ce site.</p>
	<p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Pour ce qui est des inondations le projet de carrière de la Ravine du Trou a fait l'objet d'une étude hydraulique par le bureau d'étude spécialisé Hydrétudes (cf. Annexe 11 – Pièce 3 du Tome 5C). L'analyse de l'état initial a permis de déterminer le fonctionnement hydraulique de la zone et de dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales :</p>	
SL-135	Date : p a s d e date	Identité : Sophie Garcia Stella St-Leu
	<p>Observation : Pour la 3eme enquête publique, je suis contre cette carrière qui va provoquera poussières, dangers sur la route, altération de notre écosystème ,</p>	

	<p>danger pour la santé des riverains et des enfants, Cessons de détruire Dame nature. La Réunion n'a pas besoin de cela !! Pensons à tout ce que la carrière va engendrer comme catastrophe naturelle:autant sur terre que dans la mer (bruits, poussières, boues) Ecoutez la population.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et précise que pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Pour ce qui est des risques d'inondations, les études hydrauliques ont été faites et des dispositions prévues pour qu'il n'y ait aucun risque tant en phase d'exploitation qu'après la remise en état du site.</p>	
SL-136	Date :13/07/18	Identité : Carmelle Ragues.
	<p>Observation : Habitante de l'Etang Salé je suis contre ce projet. Mère de famille, et déjà atteinte d'une maladie Thyroïdienne, je refuse que la poussière, et les bruits détériore notre qualité de vie et empoisonne notre santé. La Réunion est une île magnifique et a vocation à émerveiller les touristes. Le projet détruira le potentiel en anéantissant les fonds marins, et en créant les embouteillages.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les thèmes traitant de la santé, du trafic routier, de la pollution des milieux et de la modification du paysage sont traités dans le dossier d'enquête.</p>	
SL-137	Date :13.07.18	Identité : Fontaine Nicole
	Observation :	Je suis contre. L'extraction de roches déstabilisera en amont le peu de terres végétales que constitue notre île. Les pluies de 2018 ont bien démontrées à St-Leu quelle peut être l'érosion. L'impact sur la santé publique serait catastrophique. Non à la carrière.
	<p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et précise que pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Pour ce qui est des risques d'inondations, les études hydrauliques ont été faites et des dispositions prévues pour qu'il n'y ait</p>	

	aucun risque tant en phase d'exploitation qu'après la remise en état du site.	
SL-138	Date :13/07/18	Identité :Labatut Geneviève St-Leu.
	<p>Observation : Je suis contre ce projet destructeur . On sait déjà les effets de tout cela sur la nature, toutes ces catastrophes dues aux terrains, cyclone. Les Baleines ne viendront plus se reproduire, avec toutes ces nuisances la santé des habitants va en pâtir gravement.</p> <p>Sans compter les bouchons déjà immenses ici ? Ca va être une catastrophe. Non au projet. On sait déjà tout ce que cela aura comme impact. Non.</p> <p>Il faut préserver la nature et le beau paysage réunionnais</p> <p>Dégradation de la santé à cause des poussières et fine particules, et du stress à cause des explosions, au trafic routier et à la destruction des paysages.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Pour ce qui est des risques d'inondations, les études hydrauliques ont été faites et des dispositions prévues pour qu'il n'y ait aucun risque tant en phase d'exploitation qu'après la remise en état du site.</p>	
SL 139	Date :16.07.18	Identité : Céline Zerbib St-Leu.
	<p>Observation : Habitante à St-Leu, je n'ai aucune envie que mon environnement soit détruit par cette carrière avec les conséquences sur les ravinements vers la mer.</p> <p>Ayant vécu à côté d'une carrière, je connais tous les désagréments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bruits et vibrations des explosions - Vents chargés de poussière qui s'infiltrent partout. - destructions des paysage. - Ravinement des eaux bers la faune et la flore des océans. - Endommagement des routes d'accès par les camions - Gêne de la circulation - chute des prix de l'immobilier. - Bruits des camions chargés et vibrations à leur passage sur les routes. <p>-dégradation de la santé des habitants à cause de la poussières et le stress du aux explosions.</p> <p>Non à la carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse</p>	

	du M.O. Pour ce qui est de la remise en état, le porteur de projet consignera une somme de 4 554 000 euros pour la réaliser, et si manquement de la SCPR, la somme consignée sera utilisée à cette effet.	
SL-140	Date :16.07.18	Identité : Valadier jean François Lot les Pêcheurs St-Leu
	<p>Observation : Pour les raisons que je vais évoquer je porte un avis défavorable à l'aventure de la carrière de Bois Blanc.</p> <p>Tout d'abord les diverses enquêtes et rapports concernant la qualité des roches se trouvant sur le site ont été réputé "inadaptée".</p> <p>Ensuite le lieu d'extraction est trop proche des habitants de Bois Blanc. Des risques sanitaires sont à craindre</p> <p>Enfin, l'ensemble des carrières de l'île suffisent à à apporter l'ensemble des agrégats nécessaire à la réalisation de la NRL.</p> <p>Maintenant en tant que citoyen de la République, et sachant que les avis des autorités environnementales sont défavorables à l'ouverture de la carrière, je réitère mon désaccord à Bois Blanc.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Qui rappelle que toutes les questions soulevées ont été traitées dans le dossier, et que des études ont confirmé la qualité du gisement.</p>	
SL-141	Date :16.07.18	Identité : Philippe Comon.
	<p>Observation : On peut prendre ce projet dans tous les sens, l'impact d'un tel projet est toujours les mêmes : pollution, destruction d'un site naturel, énorme impact routier. Je pense avoir tout dit et espère ne pas avoir) être consulté une 4eme fois.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Qui rappelle que toutes les questions soulevées ont été traitées dans le dossier,</p>	
SL-142	Date :16.07.18	Identité : Pas d'identité
	<p>Observation : Il est extraordinaire de constater que quand les citoyens refusent un projet, on leur ressort encore et encore. Bravo au respect de la démocratie.</p> <p>Enquête faite en période de vacances où il est difficile de mobiliser.</p> <p>Le Conseil municipal a voté contre le changement de PLU.</p> <p>Cette carrière aura un impact désastreux sur l'environnement, sur la faune et la flore.</p> <p>Pollution pour les humains = poussières, bruits trafic routier.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>	

	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Au vu du nombre de personnes qui se sont déplacées pour donner leur avis sur cette enquête et le courriers reçus par internet prouvent que les vacances scolaires n'ont eu aucun effet sur cette enquête.	
SL-143	Date : 16.07.18	Identité : SALZA Jean Paul St-Paul
	<p>Observation : M. Le Commissaire, voici mes interrogations et mes questions ? :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce dans l'esprit des règlements qu'une enquête publique qui se doit d'informer le public se déroule en pleine période de vacances ? - Pour les commune avoisinantes , impacts sur les inondations et mouvements ou glissements de terrains, y-a-t-il eu des enquêtes ? Les PPR ? <p>Ma réflexion est qu'une telle entreprise apporteront des nuisances sur l'environnement, et l'habitat, et cela pendant de nombreuses années, même après la fin de l'exploitation.</p> <p>Pour ma part je suis contre cette carrière, déjà réfutée 2 fois . Cette enquête ne porte que le nom, elle semble être un racolage et un bricolage qui fait douter encore une fois sur son impartialité.</p> <p>Doute aussi par la précipitation des recherches de roches pour la construction de la digne de la NRL.</p> <p>N'a-t-il pas eu manquement à vulgariser l'information sur la nécessaire recherche de matériaux naturel, sur le coût, et sur les extractions sur notre île ?.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p> <p><i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p>	
	Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.	
SL-144	Date:16.07.18	Identité : Kaebel Elisa Piton Saint-Leu
	<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc J'habite à proximité de ce futur projet scandaleux. Contre la destruction de l'île de la Réunion, contre la destruction de la faune et de la flore, contre un projet dangereux pour les habitants et les enfants au niveau santé.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que	

	confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet.	
SL-145	Date :18.07.18	Identité : Grasset Mathieu Piton St_Leu Chemin de Guigné.
	Observation : Je suis contre le projet, à cause des effets négatifs sur l'environnement et étant situé à une distance très proche du projet. Je pense aux nuisances pour la population, au quotidien comme les nuisances sonores et du trafic routier.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-146	Date : 16.07.18	Identité : M. Lambert Roland Association des usagers de la Route en Corniche.
	Observation : Un vrai projet pour les réunionnais et les réunionnaises. Je dis oui à la carrière, oui à la sécurité des usagers merci pour les familles des victimes de cette route.	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O..	
SL-147	Date :16.07.18	Identité : Grall Max Piton Saint-Leu
	Observation : Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc à cause des nuisances sur l'environnement et la population:ronde de camions (bruit et accident) poussière pour la population et ravinement quand il pleut dans la mer.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet	
SL-148	Date :16.07.18	Identité : Delatanne Denise
	Observation : Carrière est contraire à la population, et de la faune et flore. -sur le passage des pétrels de Barrau -l'habitat des chauves souris -l'habitat des papillons de Vanesse de Bourbon (passé en danger d'extinction). -flore 2 espèces indigènes dont le Bois d'ortie essentiel au Vanesse de Bourbon. -nombre de maison à détruire, le relogement n'est pas prévu. -coupures de la circulation et rotation de 500 camions = accidents. -littoral = site prioritaire du conservatoire du littoral -le corail sera exposé au poussières. -la nocivité des poussières (Arsenic-plomb, mercure, nitrate...) risque pour la santé. -déséquilibre des sols, coulée de boue, glissements. Nuisances sonores des explosions. - stress des habitants. - le stockage des explosifs (340 tonnes).	

	<p>Réponse M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour toutes les questions soulevées dans cette observation, des réponses ont été apportées par le M.O. Dans le dossier soumis à la consultation du public pendant un mois.</p>	
SL-149	Date :16.07.18	Identité : Ramage Mathieu Saline les Bains.
	<p>Observation : Contre l'ouverture de la carrière pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques dur les cétacés, nombreux en saison face au terrain de la carrière (bruits, pollution) - faune terrestre quels seront les impacts sur les espèces rares et protégées (chauve souris- papillons, pétrels). - nuisances sonores : 2 tirs de mine par jour..... très gênant pour les riverains je suppose. - tourisme : la zone est magnifique , propice aux balade en VTT, observation de l'océan, sports nautique et je redoute les impacts sur l'activités touristiques. - augmentation des risques liés à l'érosion aux fortes pluies, aux coulées de boues, glissements de terrains (voire dégâts lors des dernières pluies) - danger sur le lagon : boues, produits polluants et toxiques - 500 A/R de camions par jour , quid des impacts sur le trafic routier, les accidents, la pollution. - enfin il faut mentionner les risques sanitaires causés par les poussières dangereuses. <p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet. Pour toutes les questions soulevées dans cette observation, des réponses ont été apportées par le M.O. Dans le dossier soumis à la consultation du public pendant un mois. La commission précise qu'il y aura un tir de mine par jour et non deux comme cité dans cette observation.</p>	
SL-	Date :16.07.18	Identité : Mme Daurat Marie chemin Leliève.

150	<p>Observation : Je viens donner mon avis sur cette 3eme enquête, pour la 3eme fois, j'exprime avec mon mari mon refus au projet de carrière. Je trouve que le procédé de faire une enquête en pleine vacances scolaire est un procédé douteux. Il fallait en amont faire un référendum sur la NRL. Je m'oppose au projet.. L'île a besoin de préserver une qualité de vie et la commune de St-Leu qui accueille de nombreux touristes qui apprécie le cadre de vie. Et je ne parle pas des poussières nuisibles pour la santé et cette enclave destructrice dans une si belle côte sauvage. Respectez les non déjà tant formulés par la population.</p>	
<p>Réponse M.O : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet</p>		
SL-151	Date :16.07.18	Identité : de la Michellerie St-Leu
<p>Observation : contre la carrière de Bois Blanc.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>		
SL-152	Date :pas	Identité : pas d'identité
<p>Observation : Favorable. Je suis d'accord pour l'ouverture de la carrière pour le bien de tous. Cela va faire beaucoup de travail pour les gens.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p>		
<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.</p>		
SL-153	Date :16.07.18	Identité : Pas d'identité.
<p>Observation : Je suis contre la méga carrière pour les raisons suivantes : -risques pour les cétacés et reprend les mêmes thèmes que la mention SL 149.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que les points soulevés ont bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>		

SL-154	Date :16.07.18	Identité : pas d'identité, mais signé. Observation : Je tiens à donner un Avis Favorable. Nécessité publique pour toute la Réunion, et aussi pour les gens habitants Bois Blanc emplois créés. Pour arrêter l'utilisation des ressources alluvionnaires : ressources nobles sur le chantier de la NRL, ressources nobles qui se fait rare dont on a besoin pour les aménagements futurs construction de logements , des écoles, des hôpitaux.. Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i> Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-155	Date :16.07.18	Identité : Pothin Claude Observation : Je suis contre l'ouverture de la carrière. Il y a d'abord un problème environnemental : le lieu abrite des plantes et des oiseaux endémiques. Ce lieu est proche du littoral , apport d'alluvions dans les fonds marins, et perturbation du passage des baleines, et diminution de l'attrait touristique. Problème sanitaire : site proche des habitations, augmentation des poussières qui va fragiliser les personnes vivant avec des problèmes respiratoires. Stress des enfants par les tirs de mine. Problème de circulation avec les rotations de camions, embouteillage.. Atteinte à la nappe phréatique Cette carrière n'a pas vocation à durer pour fabriquer des granulats, ce qui défigurera le paysage. En conséquence le PPR ou le PLU ne doivent pas être modifiés. Réponse M.O: <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : Il n'est pas envisagé de modifier le PPR dans ce secteur. Concernant la mise en compatibilité du PLU et les inquiétudes soulevées dans le cadre de la présente observation : Concernant l'incidence sur la faune et la flore : la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière. La trame est donc positionnée sur des secteurs de faible enjeu, ce qui constitue la modalité la plus appropriée à l'échelle d'un document de planification de l'usage des sols pour limiter l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions complémentaires, pour éviter et réduire les impact spécifiques néanmoins susceptibles d'être repérées sur le terrain, à l'échelle plus fine des parcelles dans le cadre de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

	<p><u>Concernant la santé humaine</u>, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Le positionnement de la trame, à l'écart des zones habitées est a disposition la plus pertinente à l'échelle du PLU pour prendre en compte la santé humaine. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</p> <p><i>De plus, il a été veillé à localiser la zone d'exploitation en dehors des zones urbanisées de la commune de Saint Leu et des commune avoisinantes pour limiter les nuisances pour la santé.</i></p> <p><u>Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation</u>, ce point relève des conditions d'exploitation de la carrière et de getsion de la route, et non du PLU. Par ailleurs, des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur ces sujets seront spécifiquement prévues, dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.</p> <p><u>Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières</u> : le tramage prévu pour permettre l'installation d'une carrière évite toute zone nécessaire à la préservation de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (il est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable). Par ailleurs,le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. «art 4- point 4,3 : [...], un dispositif de gestion et de traitement des eaux de ruissellement et de lavage sera mis en œuvre par l'exploitant [...]». Il prévoit ainsi les modalités, pour éviter et réduire les impacts indirects de cette activité sur les eaux côtières aussi précises que peuvent l'être des obligation fixées par un PLU. Par ailleurs, il appartiendra égamlement à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE</p> <p><u>Concernant les paysages</u>, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière, compte-tenu notamment de la durée d'exploitation.</p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et des réponses apportées par la SCPR porteur du projet de carrière et de la DEAL pour la Mise en compatibilité du PLU.</p>	
SL-156	<p>Date : 16.07.18</p>	<p>Identité : pas</p>
	<p>Observation : Grave- Gravats et granulats à venir. ?? Nous serons les cochons de payeurs chaque fois qu'il y aura des actes de maltraitements envers les hommes et son univers.</p>	
	<p>Réponse M.O : Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et des réponses apportées par la SCPR porteur du projet</p>	
SL-157	<p>Date :16.07.18</p>	<p>Identité : Rivière René Paul.</p>
	<p>Observation : Je suis pour la continuité de la route du littoral, oui à la carrière de Bois Blanc. Favorable.</p>	

	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-158	Date :16.07.18	Identité : Grondin Virginie Plaine des Cafres.
	Observation : Je suis pour une NRL tout viaduc. Mon île est trop belle pour une carrière de cette taille. Contre la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Le projet de la NRL a été adopté et il est prévu une partie digue et une partie viaduc. Revenir sur ce projet ce serait une perte de temps au détriment de la sécurité des usagers et cela coûterait beaucoup plus cher au vu de l'état d'avancement du chantier.	
SL-159	Date :16.07.18	Identité : Grondin François Plaine des Cafres.
	Observation : Non à la carrière de Bois Blanc. Non à la destruction écologique qui va impacter notre belle île et une nuisance sur notre santé.	
	Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-160	Date :06.07.18	Identité : Pétition de 9 personnes.
	Observation : Nous sommes favorables à la NRL. L'intérêt public avant tout. La NRL est dangereuse et l'économie est impactée à chaque basculement et fermeture. Des grands travaux ont déjà été faits (Basculement des eaux -construction aéroport) des galets ont déjà été extraits partout dans l'île et la carrière de Bois Blanc ne serait qu'une partition légitime et justifié vu l'ampleur des besoins. Nous pensons aux victimes de la route.	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-161	Date :16.07.18	Identité : Cinarelli St-Leu rue Eugène Dayot.
	Observation : Je ne suis pas d'accord pour la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-162	Date:16.07.18	Identité : Codarbox Jhony
	Observation : Je suis pour la carrière à condition respect de l'environnement pour la fabrication	

	<p>de gros enrochements nécessaires à la NRL. Je pense que c'est devenu un combat politique. Moi, je dis que c'est l'intérêt général qui doit primer.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.</p>	
SL-163	<p>Date : 16.072018</p>	<p>Identité : Levy Florence St-Leu</p>
	<p>Observation : Je suis opposée au projet de carrière car il va occasionner des nuisances sonores, sanitaires et environnementales. Ce projet est incompatible avec le SAR, le SMVM et le SCD.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p>Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :</p>	
	<p>Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de prise en compte ou compatibilité du PLU avec le SAR, le SDAGE et le SAGE, et le Schéma Départemental des Carrières (SDC), dans la mesure où le SCOT est en charge d'intégrer ces documents.</p>	
	<p>Le PLU doit en revanche être compatible au SCOT et au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document</p>	
	<p><u>Concernant le SMVM, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)</u></p>	
	<p>Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.</p>	
	<p><i>Or, c'esConcernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.</i></p>	
	<p>Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.</p>	
	<p>On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.</p>	
	<p>Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.</p>	

	<i>t bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et des réponses apportées par la SCPR porteur du projet de carrière et de la DEAL pour la Mise en compatibilité du PLU.	
SL-164	Date : 16.07.2018	Identité ; Andrieu Marie Andrée Saint-Leu.
	Observation : Je suis opposée au projet de carrière qui va entraîner des nuisances tant écologique que sanitaire. Quel scandale que de détériorer un si beau pays.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui ne fait que confirmer les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé, et sur le paysage et sur la protection de la faune et de la flore.	
SL-165	Date :	Identité : Sophie Delemme St-Leu
	Observation : je suis opposé au projet de carrière de Bois Blanc : contre l'expropriation des habitants . Contre les rotations de camions, le bruit, la poussière toxique, la dégradation du site naturel, les nuisances sonores.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-166	Date : 16.08.2018	Identité : Moignard Hélène St-Leu
	Observation : je suis opposée à la carrière pour des raisons écologiques évidentes.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-167	Date :	Identité : Berfroi Thierry St-Paul le Guillaume
	Observation : Je suis contre ce projet pour de multiples raisons:bruits, nuisances sonores, atteinte à la santé et les trafics non stop.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-	Date :	Identité : Silotia Jacqueline Piton St-Leu

168	Observation : Je m'oppose à la réalisation de ce projet pour des raisons bien précises : environnemental (sonore) poussière, circulation intense des camions, santé , allergies. Notre paysage sera défiguré. Non	
Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui ne fait que confirmer les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé, et sur le paysage et sur la protection de la faune et de la flore.		
SL-169	Date :	Identité : Faucon Erwan Le Plate St-Leu
Observation : Une fois de plus je m'oppose au projet irréal vu notre magnifique côte. Je vois qu'on est dans une démocratie obsolète, car malgré le refus de la population le projet reste. Non à la carrière.		
Réponse M.O : <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O		
SL-170	Date :17.07.2018	Identité : Benard Stéfanie
Observation : Je suis opposée au projet et ne comprends pas pourquoi nous sommes à un 3eme enquête. Les saints Leusiens ont dit non.		
Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>		
Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O		
SL-171	Date :17.07.2018	Identité : Vermeulen Brigitte
Observation : Non à l'exploitation de la carrière à cause de toutes les nuisances : écologie, Environnement, cadre de vie, on a déjà dit non.		
Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>		
Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui ne fait que confirmer les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé, et sur le paysage et sur la protection de la faune et de la flore		
SL-172	Date :	Identité : Vayre Denis
Observation : Accepter la carrière ce serait accepter un scandale écologique, touristique, économique et sanitaire. Je réitère mon opposition pour les raisons suivantes : problème à venir d'érosion des sols et d'inondation et de mise en danger de la nappe phréatique. Impact très négatif sur la réserve marine. Tirs de mine quotidiens. Mise en danger sanitaire de la population. Les récents accidents routiers liés aux transports de matériaux ont occasionné des embouteillages sans précédents.. L'ouverture de cette carrière ne relève pas de		

	l'intérêt général.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui ne fait que confirmer les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé, et sur le paysage et sur la protection de la faune et de la flore et sur les autres points soulevés dans l'observation.	
SL-173	Date	Identité : signé sans nom
	Observation : Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-174	Date :17.07.2018	Identité : Marie Thérèse
	Observation : Je suis contre l'extraction des roches, risque de coulée de boue et d'inondations	
	Réponse M.O : <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui ne fait que confirmer les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé, et sur le paysage et sur la protection de la faune et de la flore et sur les autres points soulevés dans l'observation .	
SL-175	Date :18.07.2018	Identité : Kwiatek Etienne
	Observation : Je suis contre le projet : pollution, érosion, danger pour la nappe phréatique, les nuisances : sonores bruit, poussières, problèmes importants sur l'environnement, érosion des sols et inondations.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-176	Date ;18.07.2018	Identité :Chamot Alicia Piton St-Leu
	Observation : Je m'oppose à cette carrière de Bois Blanc. C'était déjà voté Non.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	

SL-177	<p>Date :18.07.2018 Identité : Soulié Carole</p> <p>Observation : Je suis contre le projet.</p> <p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-178	<p>Date:18.07.2018 Identité : Chamot Alicia</p> <p>Observation : Non, je m'oppose à la carrière de Bois Blanc. C'était déjà voté non.</p> <p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-179	<p>Date:18.07.2018 Identité : Paris Florian Saint-Leu</p> <p>Observation : Opposé à la carrière de Bois Blanc.!</p> <p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-180	<p>Date :18.07.2018 Identité : Silotia Jean Louis.</p> <p>Observation : Considérant le rejet massif de la population Considérant l'avis défavorable par la commission 'enquêteur lors des enquêtes précédentes Considérant l'incompatibilité du PLU et l'annulation du SDC de 2014. Considérant les nuisances sonores, la dégradation de la qualité de la vie par la pollution de l'air et les tirs de mine. Considérant le coût élevé pour le transport des roches. Considérant que la SCPR veut extraire 9,3 millions de tonnes alors que les besoins sont de 5 millions de tonnes de roches. Que va-t-on faire de la différence ? Je m'oppose au projet.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le Schéma Départemental des Carrières (SDC).</p> <p>Le projet est effectivement incompatible avec le PLU en vigueur et c'est bien l'objet de la présente mise en compatibilité du PLU de permettre sa réalisation.</p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et des réponses apportées par la SCPR porteur du projet de carrière et de la DEAL pour la Mise en compatibilité du PLU.</p>

SL-181	Date :18.07.2018	Identité :
<p>Observation : Pour la 3eme fois consécutive nous sommes amenés à donner notre avis sur la méga carrière de Bois Blanc. Ce projet est un véritable désastre écologique. : Atteinte au paysage, disparition d'espèces indigènes, de la faune et de la flore. Risques sanitaires majeurs pour la population, poussières de roches Risques d'explosions accidentelles par les tirs de mine. Risques d'accidents de la circulation Fragilisation des infrastructures par les ondes de chocs des explosions. Projet mis en place au détriment t du paysage.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui ne fait que confirmer les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé, et sur le paysage et sur la protection de la faune et de la flore et sur les autres points soulevés dans l'observation .</p>		
SL-181 bis	Date :18.07.2018	Identité :
<p>Observation :Je suis pour ;. On polémique alors que cette carrière est un besoin pour la NRL Arrêter de freiner tous les projets</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation favorable et de la réponse du M.O.</p>		
SI-182	Date :18.07.2018	Identité :
<p>Observation : Nul besoin d'une carrière avec toutes les nuisances pour les riverains, pour la santé, pour la nature de l'île. Je m'oppose donc.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O</p>		
SL-183	Date :19.07.2018	Identité : Smith Marcel
<p>Observation : Résident à Bois Blanc je suis contre la carrière : il y aura des impacts sur la Route de Tamarins par les tirs de mine, sur la RN1 par des coulées de boue comme pour Fakir. Il y aura des impacts sur la flore et la faune. On devra subir les bruits des camions. Je dis non à l'extraction des roches. Je dis non à la révision du PLU.</p>		

	<p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les points soulevés dans cette observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête, et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projet sur la Route des Tamarin suite aux tir de mine et pour prévenir les risques d'inondation.</p>	
SL-184	Date :18.07.2018	Identité : Mme Vinguidassalom Marthe
	<p>Observation : Je suis personne âgée et malade. Je pense aux bruits et à la poussière qu'on va subir pendant les tirs de mine, la fouille des roches. Destruction de oiseaux et des arbres. Destruction de notre route par les coulées de boue et par le passage des camions. Je dis non à la carrière et non à la révision du PLU.</p> <p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. La réponse à cette observation se trouve dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que les points soulevés ont bien été pris en compte par le porteur de projet.</p>	
SL-185	Date :	Identité :Lacaille Marie Claire.
	<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc en raison : Des nuisances sur l'environnement et la santé des personnes. Des risques liés à l'érosion, coulées de boue, glissement de terrain nuisances sur le trafic routier dû aux allers et retours des camions. Poussières et bruits, ce sera la fin des espèces endémiques propres à ce secteur. Je souhaite que la carrière ne se fasse pas..</p> <p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les points soulevés dans cette observations sont tous traités dans le dossier d'enquête qui a été mis à la disposition du public pour consultation. Des nuisances il y en aura lors de l'exploitation de la carrière, mais des dispositions sont prévues pour les réduire au maximum.</p>	
SL-	Date :	Identité : Ra.... Cécile.

186:	<p>Observation : Je suis contre la carrière, j'ai déjà voté contre la dernière fois, car je pense qu'il y aura beaucoup de nuisances sonores, environnementales et esthétique sur le littoral magnifique. Que devient cette île devant la pression immobilière, et toutes les structure créés à l'encontre de la protection de la nature(Route du Littoral- route des Tamarins) ; Ce serait bien que les autorités écoutent la population.</p>	
<p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation , les nuisances du projet seront réduites telles que prévues dans le dossier. Pour le développement de la Réunion, il faut des projets structurant, et la route des Tamarins comme la NRL sont devenues une nécessité.</p>		
SL-187	Date :17.07.2018	Identité : Vayre Denise Les Colimaçons
<p>Observation : Je suis contre la carrière pour les raisons suivantes Risques liés à la circulation des camions sur le route des Tamarins. Dangers pour les enfants des écoles proches. Impacts négatifs sur l'environnement. La population de St-Leu s'est déjà exprimée.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Qui confirme que les points soulevés dans l'observation ont été prise en compte dans le cadre de l'exploitation de la carrière.</p>		
SL-188	Date :17.07.2018	Identité : VFH Claude
<p>Observation : Je suis contre l'exploitation de la carrière de Bois Blanc pour : Dégradations du sol. Poussières provoquent de l'asthme et d'autres maladies. Bruits divers qui gênent la paix des personnes malades et âgées. Dégradation de l'environnement.</p>		
<p>Réponse M.O <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la C.E :La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Pour ce qui est des risques d'inondations, les études hydrauliques ont été faites et des dispositions prévues pour qu'il n'y ait aucun risque tant en phase d'exploitation qu'après la remise en état du site.</p>		
SL-	Date :18.07.2018	Identité : Chamot Georges Etang St-Leu
<p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes</p>		

189	<p>Poussières-nuisances avec la carrière et les dangers de la circulation. Danger avec les explosifs et nuisances sonores. Pourquoi refaire une enquête la population s'est déjà exprimée.</p> <p>Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les points soulevés dans cette observation sont tous abordés et traités dans le dossier d'enquête.</p>
SL-190	<p>Date :18.07.2018 Identité : Habitant de l'Etang stLeu</p> <p>Observation : Reste anonyme et signe. Je tiens à vous dire que je suis contre la carrière de Bois Blanc et de toute autre carrière et pour la légalisation du cannabis.</p> <p>Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-191	<p>Date :18.07.2018 Identité : Habitant de Bois Blanc.</p> <p>Observation : C'est la énième fois que je suis en colère et c'est vraiment du n'importe quoi Un gros trou dans notre quartier, de la poussière, du bruit. Que ceux qui votent pour fasse une carrière devant chez eux. Je suis contre.</p> <p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.</p>
SL-192	<p>Date :18.07.2018 Identité : Habitante de St-Leu</p> <p>Observation : Je suis contre l'ouverture de la carrière. Trop d'effets néfastes pour la population et l'environnement. C'est la 3eme enquête. Il serai bien que l'on prenne en compte l'avis de la population. Aucun respect de l'environnement, des espèces protégées dans la zone de la carrière. Nuisances sonores et écologiques.</p> <p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Qui confirme que les points soulevés dans l'observation ont été prise en compte dans le cadre de l'exploitation de la carrière.</p>
SL-193	<p>Date :18.07.2018 Identité : Habitante de Pointe des Châteaux.</p> <p>Observation : Je suis contre l'exploitation de la carrière. Trop de désastres écologiques et environnementaux. Non au projet.</p> <p>Réponse M.O :</p>

	<i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. qui rappelle les dispositions prises pour la protection de la faune, de la flore et de la réserve marine lors de l'exploitation de la carrière.	
SL-194	Date :18.07.2018	Identité : Balanga Lola.
	Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Trop de dégâts en perspectives écologiques et sur la population	
	Réponse M.O : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-195	Date :	Identité :
	Observation : Je suis contre la carrière. C'est détruire plusieurs quartiers et anéantir de poussière les habitants qui vivent dans cet endroit. Le bruit, la poussière et le désagrément que cela peut occasionner. Ce sera une catastrophe pour notre île.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les thèmes poussières et bruits ont largement été pris en compte dans le dossier d'enquête, et des mesures préconisées pour les réduire à un niveau acceptable, ce que confirme le M.O. En rappelant les thèmes qui traitent de ces nuisances.	
SL-196	Date :16.07.2018	Identité :
	Observation : C'est de l'utilité publique mais prévoyons les résultats néfastes. Nuisances sonores, poussières c'est toujours les habitants près des travaux qui sont pénalisés.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les thèmes poussières et bruits ont largement été pris en compte dans le dossier d'enquête, et des mesures préconisées pour les réduire à un niveau acceptable, ce que confirme le M.O. en rappelant les thèmes qui traitent de ces nuisances.	
SL-197	Date :	Identité : FAUCON Cyanne
	Observation : Contre la carrière	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-	Date :	Identité :illisible

198	Observation :Contribution illisible	
	Réponse M.O :	
	Avis de la C.E :	
SL-199	Date :18.07.2018	Identité :Nelly Chicois St-Leu
	Observation : Non a la carrière de Bois Blanc. 3Eme enquête. Tjrs non. Je ne trouve aucun argument en faveur. Pour moi, c'est le profit de certains contre la dégradation irréversible de l'environnement.	
	Réponse M.O : <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-200	Date :18.07.2018	Identité :
	Observation : Contre la carrière pour la santé de mes enfants. Il y a d'autres alternatives.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et rappelle que la carrière de la Ravine du trou a été déclaré de Projet d'Intérêt Général.	
SL-201	Date :18.07.2018	Identité : Casagrande Julia
	Observation : Contre le projet, cela causera trop de dommages tant du côté nature que du côté humain.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-202	Date :18.07.2018	Identité : Mme Smith Céliane
	Observation : Je réside à Bois Blanc et je pense aux personnes âgées qui vont subir les désagréments, bruit, poussières des tirs de mines Non à la carrière.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les thèmes poussières et bruits ont largement été pris en compte dans le dossier d'enquête, et des mesures préconisées pour les réduire à un niveau acceptable, ce que confirme le M.O.	
SL-203	Date :18.07.2018	Identité : Parbata Nathalie
	Observation : Je suis contre la carrière et tous les désastres qui sont liés	

	Réponse M.O : Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-204	Date :18.07.2018	Identité : Deschamp Saint-Leu
	Observation : Contre ce projet e carrière. Il faut préserver notre terre. Les dégâts liés à cette carrière sont trop importants. Voire derniers cyclone Fakir.	
	Réponse M.O <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Il s'agira d'une iLCPE, avec des dispositions prévues pour le traitement des eaux pluviales.	
SL-205	Date :20.07.2018	Identité : Kichenin David Sainte-Marie
	Observation : Favorable à la carrière	
	Réponse M.O <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable.	
SL-206	Date :20.07.2018	Identité ; C. Duriez Piton Saint-Leu
	Observation : Contre la carrière. C'est un désastre.....	
	Réponse M.O <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis très généraliste	
SL-207	Date :20.2018	Identité : Miche F.....
	Observation Contre ce désastre écologique et projet dévastateur. Ce projet ne fera pas avancer la Réunion.	
	Réponse M.O <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis.	
SL-208	Date :20.07.2018	Identité :
	Observation : Favorable, création d'emploi.	
	Réponse M.O : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E :	
SL-	Date :20.07.2018	Identité :Turpin Gisèle

209	<p>Observation : Cette carrière aura des conséquences néfastes. Sur la santé et la tranquillité de vie des riverains (poussières- bruits et vibrations. Sur l'environnement (flore-faune sauvage et milieu marin) Sur l'économie de toute la côte (tourisme) Pour toutes ces raisons je suis contre.</p> <p>Réponse M.O : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. qui rappelle les thèmes traitant des sujets avancés dans l'observation.</p>
SL-210	<p>Date :20.07.2018 Identité :</p> <p>Observation : Cette carrière pourquoi les tirs de mine ? = vibrations, fissures, effondrements, encombrement de la circulation, poussières contraire à la santé de la population. S'il vous plait ne faites pas ça. Il y a d'autres solutions.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p>Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation Les points soulevés sont traités dans le dossier d'enquête et le M.O le rappelle dans son mémoire en réponse.</p>
SL-211	<p>Date :20.07.2018 Identité :</p> <p>Observation : Pourquoi mettre en danger le futur de la Réunion ? Les générations futures ne nous pardonneront pas. C'est anti- écologique et portant si profitables pour les entreprises. Le futur n'est pas dans les oeuvres gigantesques, mais dans le tourisme raisonné, les PME, et les PMI</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation très généraliste et qui ne traite pas particulièrement du sujet concernant cette enquête.</p>
SL-212	<p>Date :20.2018 Identité :</p> <p>Observation : Ce projet gigantesque est nécessaire au développement économique de l'île Il y aura des nuisances, mais elles seront pour un temps. Ce sera ensuite des surfaces aménagées pour les agriculteurs. Favorable au projet de carrière.</p> <p>Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des</i></p>

	<i>avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-213	Date :20.07.2018	Identité : René Patrice
	Observation : Projet gigantesque, mais trop de problème pour notre commune (nuisances sonores-beaucoup de poussières, de bruit, maladie) circulation perturbée alors je dis non à cette carrière.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Le points soulevés sont tous traités dans le dossier d'enquête et le M.O rappelle les thèmes qui traitent de ces points avec les dispositions envisagées pour réduire les nuisances des poussières et les bruits du chantier.	
SL-214	Date :20.07.2018	Identité : GUNET Armand
	Observation :Ce projet de carrière est exclusivement consacré à la NRL, digue +viaduc. Il existe une alternative terrestre de route sous galerie de protection qui couterait moins cher et serait beaucoup moins vorace en roches massives. Il serait moins nocif au plan écologique. Ce projet NRL a été conçu sur la base du mensonge. La population de St-Leu a déjà manifesté son opposition ferme et définitive. Détérioration de la chaussée lors du transport des roches Les entreprises Bouygues et Vinci étant dans l'incapacité de fournir contractuellement les matériaux pour la digue, il revient à la Région Réunion de résilier le contrat sans tarder.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui rappelle la nécessité du projet dans le cadre de l'achèvement du chantier de la NRL.	
SL-215	Date :20.07.2018	Identité :Zettor Yoland
	Observation : Favorable. Il faut faire cette route, qui est importante pour la Réunion, Oui à la carrière.	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-216	Date :20.08.2018	Identité :Rattinon Ananda
	Observation :Favorable à la carrière pour l'avenir de la Réunion.	
	Réponse M.O : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.

SL-217	Date:20.07.2018	Identité :....
	Observation : Je dis oui à la carrière.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-218	Date :20.07.2018	Identité :.....
	Observation : Non à la carrière, risque d'atteinte à la nature, préjudice aux habitants.	
	Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-219	Date :20.07.2018	Identité :.....
	Observation :Non à la carrière, à cause pollution et dégradation, risque de gros problèmes dans les intempéries.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Dans le dossier d'enquête soumis à la consultation du public, il est bien précisé les dispositions prévues pour le traitement des eaux pluviales.	
SL-220	Date :20.08.2018	Identité :...
	Observation : Non, Non,Non à la carrière de Bois Blanc . Décision hâtive de Didier Robert pour sa détermination à détruire les gens de Bois de Bois Blanc. Pourquoi ? Touche pas à nout roche !	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O..	
SL-221	Date:20.07.12	Identité : Samy Idriss
	Observation : Favorable à la carrière pour le maintien de l'activité de la route du littoral, mais il ne faut pas que ça nuise à la santé des gens qui vivent autour. Toutes les précautions doivent être prises.l	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. Les impacts sanitaires sont prise en compte (cf. Thème 13).</i>	
	Avis de la C.E: la commission prend acte de cet avis favorable.	
SL-222	Date :20.07.2018	Identité :Habitant de Piton St-Leu
	Observation : Contre le projet de carrière pour ne pas dénaturer car personne	

	<p>n'est en mesure de dire quels seront les soucis d'ordre écologiques causés par cette carrière, ainsi que les impacts médicaux.</p>	
	<p>Réponse M.O <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui rappelle les thèmes qui traitent les points soulevés et les mesures prises pour la protection de la faune , de la flore et de l'impact du projet sur la santé.</p>	
SL-223	Date :20.07.2018	Identité :Gogaul-Sing Jean Baptiste
	<p>Observation : Je suis contre la carrière. Pour la santé des gens Pour la faune et la flore-faune. Pour la nature, car il y aura des coulées de boue et surtout pour l'environnement. Je souhaite que le projet ne se fasse pas.</p>	
	<p>Réponse M.O <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui rappelle les thèmes qui traitent les points soulevés et les mesures prises pour la protection de la faune , de la flore et de l'impact du projet sur la santé.</p>	
SL-224	Date:20.07.2018	Identité : Mme Tionhoué Latchimy
	<p>Observation : Contre la carrière. Je suis une personne fragilisée par la maladie (diabète, coeur, les yeux etc... Je souhaite que ce projet ne verra pas le jour. Ce sera la fin de la flore de la faune et grosse pollution dans la mer. Non au projet pour notre santé.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E:La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Pour ce qui est des risques d'inondations, les études hydrauliques ont été faites et des dispositions prévues pour qu'il n'y ait aucun risque tant en phase d'exploitation qu'après la remise en état du site.</p>	
SL-225	Date:20.07.2018	Identité :...
	<p>Observation : A ce jour pour moi, la carrière de Bois Blanc n'a aucune utilité publique J'ai des enfants handicapés, sous traitement 24 h/24H Pour mes petits enfants ce sera une grosse perturbation à cause du bruit et de la poussière, les tirs de mine, le trafic des camions En saison cyclonique la pluie a causé de gros dégâts, c'est pourquoi, je dis non à la carrière.</p>	
	<p>Réponse M.O <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>	

	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et pour ce qui est des risques sanitaires la commission précise qu'une évaluation quantitative des risques a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes	
SL-226	Date:20.07.2018	Identité : Mafouta Marc Rosaire Bois Blanc
	Observation : Je suis contre le projet de carrière. Risque pour la santé, le bruit.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E: La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-227	Date:20.07.2018	Identité : Mr Allamèle Cylodric
	Observation : Je suis pour la carrière et pour l'économie de la Réunion.	
	Réponse M.O : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-228	Date:20.07.2018	Identité :lgoufe ...
	Observation : Je suis pour la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-229	Date:20.07.2018	Identité :.....
	Observation : Je suis pour la carrière de Bois Blanc, pour pouvoir continuer la Route du Littoral et permettre l'évolution de la Réunion dans l'intérêt général.	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-230	Date:20.07.2018	Identité :David René Habitant Bois Blanc
	Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Respect à nou Té	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis observation et de la réponse du M.O.
SL-231	Date:20.08.2018	Identité : Rivière Marie Claire Etang St-Leu
	Observation : C'est Non,Non,Non	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.

SL-232	Date :20.07.2018	Identité : Illisible
	Observation : Projet cohérent pour l'avenir de la Réunion si toutes les conditions sont réunies. Favorable	
	Réponse M.O : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-233	Date :20.07.2018	Identité : Rivière Gaël Etang Salé les Bains
	Observation : Je suis pour l'ouverture de la carrière, pour l'économie de la Réunion, et pour finir le chantier de la NRL.I	
	Réponse M.O : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-234	Date :20.07.2018	Identité :Kintz Baraille
	Observation : Opposé à cette carrière puisque dès le départ ce projet n'avait pas été étudié dans les moindres détails.Ni concertation avec les principaux intéressés, les habitants à proximité.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-235	Date :20.07.2018	Identité : Béatrice Moustris Saline les Bains
	Observation : Je suis totalement contre le projet. Il présente un risque très important de dénaturer toute cette partie de la côte et d'avoir des conséquences lourdes quant à la qualité de vie des habitants (nuisances sonores et sanitaires),à l'économie touristique.	
	Réponse M.O <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui rappelle les thèmes qui traitent les points soulevés dans l'observation et les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur la santé,sur le paysage et sur le trafic routier, et le tourisme.
SL-236	Date :20.07.2018	Identité :Mme Dompys Lisadie
	Observation : Non à la carrière, la nuisance sonore, l'environnement, laisser notre quartier tranquille. Pollution Non.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E:La commission prend acte de cette observation et de la réponse du	

	M.O, qui rappelle les thèmes qui traitent les points soulevés dans l'observation et les mesures prises pour réduire les impacts sur la santé, la pollution des milieux.	
SL-237	Date :20.07.2018	Identité : Mounoussamy Jean Marc la Plaine des Palmiste
	Observation : Oui à la carrière suite à de l'emploi et l'avenir de la Réunion.	
	Réponse M.O : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O,
SL-238	Date :20.07.2018	Identité : LAVAREL Ange Marie Piton St-Leu
	Observation :Je suis concernée par la carrière de Bois Blanc, je dis non (santé de nos enfants,personnes âgées et handicapés.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui rappelle les thèmes qui traitent les points soulevés dans l'observation et les mesures prises pour réduire les impacts sur la santé,
SL-239	Date :20.07.2018	Identité : M. Adrien Jean Paul Piton St-Leu
	Observation :e suis concernée par la carrière de Bois Blanc, je dis non (santé de nos enfants,personnes âgées et handicapés.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui rappelle les thèmes qui traitent les points soulevés dans l'observation et les mesures prises pour réduire les impacts sur la santé,
SL-240	Date :20.07.2018	Identité : Mme Marie Hélène Mangué Piton st-Leu
	Observation : Je dis non à la carrière de Bois Blanc car j'habite à proximité.	
	Réponse M.O	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O,
SL-241	Date :20.07.2018	Identité : Hoareau Didier
	Observation :Je déclare être pour l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour faire travailler l'économie locale	
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O,
SL-242	Date:20.07.2018	Identité :Maillot Fabien
	Observation ; Je suis pour l'ouverture de la carrière, car pour l'activité économique nous pourrons faire vivre notre famille. Vivement la sécurité sur la route du littoral pour les usagers.	
	Réponse M.O	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura</i>

		<i>effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O,
SL-243	Date :20.07.2018	Identité :Coulama Pierre
	Observation : Je suis favorable à la carrière pour l'économie de la Réunion, et pour l'intérêt public.	
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-244	Date :20.07.2018	Identité : Illisible
	Observation : Favorable à la carrière. Oui	
	Réponse M.O	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-245	Date :20.07.2018	Identité : Ramassamy Louis
	Observation : Oui à la carrière pour le développement de la Réunion et la sécurité de la population.	
	Réponse M.O	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-246	Date :20.07.2018	Identité : Maillot Guillaume
	Observation : Je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-247	Date :20.07.2018	Identité : Frédéric Lebon Brice
	Observation :Oui à la carrière, pour l'emploi. Je suis pour la carrière	
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-248	Date :20.07.2018	Identité :Le Gourvenec Séverine
	Observation : Pour la carrière = Economie + emploi.	
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E:	La commission prend acte de cette avis favorable et de la

		réponse du M.O
SL-249	Date :20.07.2018	Identité :Le Gourvenec Frédéric
	Observation :	Oui à la carrière . Pour l'emploi.
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-250	Date :20.07.2018	Identité : Narassamy
	Observation :	Oui à la carrière, emploi sauvé.
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-251	Date :20.07.2018	Identité :Thierry François
	Observation :	Oui à la carrière pour l'emploi. et l'économie. Une petite partie de la population ne peut pas bloquer un projet.
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-252	Date:20.07.2018	Identité : Imara Patrick
	Observation :	Je suis pour la carrière pour pérenniser nos emplois.
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-253	Date:20.07.2018	Identité :Ramsamy Saman et Paul Joalsing
	Observation :	Oui à la carrière pour les entreprises du BTP
	Réponse M.O	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-254	Date:20.07.2018	Identité :Maxime Manuccia
	Observation :	m'oppose à la carrière pour les raisons suivantes : la carrière causera des dégâts sur la faune et la flore de toute la région ; Toute la topographie sera bouleversée. Les poussières et les bruits causés par l'exploitation nuiront les habitants de la région. Désagrément pour la santé publique, la pollution de l'air, de la terre mais aussi de l'eau en cas de débordements fortuits vont dégrader la qualité de la vie des habitants de la côte Ouest. La mise en route de cette carrière va détruire l'environnement, et va détruire l'économie touristique et de la ville en général. De plus de nombreuses coupures prévues vont congestionner St-Leu et asphyxier le centre ville par la circulation des camions.

	Enfin il n'existe aucune garantie de la durée de l'exploitation. Pour toutes ces raisons je m'oppose à la création de la carrière Non,Non.	
	Réponse M.O	<i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui rappelle les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observations, et les mesures prises pour réduire les impacts du projet dur le trafic routier, sur la santé, sur la stabilité des terrains, et sur les risques d'inondation, et sur la remise en état du site.
SL-255	Date:20.07.2018	Identité : Mme Lavauce Ange Piton St-Leu
	Observation : N Non à la carrière de Bois Blanc. Non pour la santé de nos enfants. Non pour pour la santé des personnes âgées et handicapées. Non pour la pollution, les ultra sons, les mines. No,n pour la faune et la flore. Non pour les problèmes liés à la fermeture de la route des Tamarins. l'économie touristique va prendre un coup. Il existe d'autres endroits à la Réunion pour enlever les roches..	
	Réponse M.O	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui rappelle les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observations, et les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur le trafic routier, sur la santé, sur la protection de la faune et de la flore, et sur le stockage des explosifs.
SL-256	Date :20.07.2018	Identité :M. Padavatan Gioni
	Observation : Je déclare être pour la carrière pour la pérennité des emplois, la vie économique ; et la sécurité de nos familles avec la construction de la NRL.	
	Réponse M.O	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la

		réponse du M.O
SL-257	Date :20.07.2018	Identité :M. Virapin Julien
	Observation : Je suis favorable à la carrière pour diverses raisons : aujourd'hui le prix des matériaux est devenu excessif du au manque de carrière. Le maintien des emplois dans le BTP. Les nuisances sont minimales par rapport aux enjeux économiques. Le développement économique de la Réunion doit passer par cette étape.	
	Réponse M.O	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette avis favorable et de la réponse du M.O
SL-258	Date :20.07.2018	Identité : Bataille Jean Paul.
	Observation :Contre la carrière. Trop de bruit et de poussière. Pour la santé et l'environnement et la beauté des paysages.	
	Réponse M.O	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Qui rappelle les thèmes qui traitent des pons soulevés dans l'observation et qui préconisent les mesures prises pour la réduction des impacts du projet sur la santé, sur le paysage.
SL-259	Date :20.07.2018	Identité :Mouniama François
	Observation : Je déclare être pour l'ouverture de la carrière pour les raisons suivantes : approvisionnement en matériaux pour la fin de la NRL. Pas d'importation de roches. Sécurisation de la route, et fin des éboulis, et fin des basculements. Augmentation de la surface cultivable, et forestation de la partie basse. Fin de la spéculation sur le prix des matériaux dans le BTPC. Développement du tourisme. Toutes les précautions sont prises dans la dernière mouture du projet.	
	Réponse M.O	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables. Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i>
	Avis de la C.E	La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-260	Date :20.07.2018	Identité :M. Longlet David
	Observation : pour la carrière, pour la nouvelle route du littoral. Halte aux bouchons	
	Réponse M.O:	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme</i>

	<i>présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-261	Date :20.07.2018	Identité : Mme Palas et Cataye de St-Leu
	Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. La Préfecture doit se mobiliser sur la santé et la sécurité des habitants.	
	Réponse du M.O: <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-262	Date :20.07.2018	Identité : M. Cadet Patrick Chaloupe St-Leu
	Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc, car avec elle St-Leu sera défiguré, et beaucoup de gens vont souffrir.	
	Réponse M.O <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-263	Date :20.07.2018	Identité :M. Touneji Jean François.
	Observation : Je suis pour la carrière pour alimenter la nouvelle route du littoral parce qu'il y a trop de morts et d'embouteillages.	
	Réponse M.O <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E :La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-264	Date :20.07.2018	Identité :M. AARON Juan de Bois de Nèfles Piton
	Observation : Je dis non à la carrière. J'habite pas trop loin de Bois Blanc. S'il y a de la poussière il y aura des conséquences sur notre quartier. Tirs de mine = poussières.	
	Réponse M.O <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-265	Date :20.07.2018	Identité : M. Robert Thierry
	Observation :Je connais le dossier parfaitement, ce dernier est rempli d'illégalité. Le Tribunal administratif de Bordeaux s'est positionné, Autorité environnemental a relevé, s'est totalement opposé en émettant d'énormes réserves sur cette carrière. Ce dossier doit être enterré car est en total illégalité avec le code environnemental. Cette carrière est destructeur pour l'environnement et la santé. Je demande solennellement à l'état et au gouvernement de s'opposer à cette carrière illégale. Non à la carrière. Observation retranscrite en l'état	
	Réponse M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i>	

	<i>Ce projet de carrière et notamment les mesures mises en place sont basées sur le respect du Code de l'environnement et de toutes les réglementations en vigueur. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E :	
SL-266	Date :20.07.2018	Identité :M. Sitalapresad David
	Observation : Il n'y a pas de roches massives sur le site. Il faut avoir recours à la carrière de Dioré qui permettrait d'alimenter les différents chantier en roches massives. Pour la santé des riverains de St-Leu, les Aviron et de St-Leu. Il ne faut pas ouvrir cette carrière qui est une aberration écologique.	
	Réponse M.O <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-267	Date :20.07.2018	Identité : signé seulement
	Observation : Non à la carrière Non à la carrière de Bois Blanc Non pour nos enfants non pour nos personnes âgées non pour notre santé non pour notre avenir non pour notre santé non pour nos tous non en 6 fois	
	Réponse M.O <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-267 bis	Date :20.07.2018	Identité :Bodzen Magalie
	Observation : même observation que SL 267, non en 69 fois !!!!!	
	Réponse M.O <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
:SL-268	Date:20.07.2018	Identité : personne qui écrit : cette fois au nom de Futol Marie Paul 66 ans sur 7 pages du registre pour retranscrire ce que disait à voix haute M. Thierry Robert pour arranger l'assistance
	Observation : En résumé : Nous sommes à la Réunion dans un département français donc les lois doivent s'appliquer. Ne sommes pas en république bananière. Président de la République doit arrêter le projet. Problème des camions qui vont passer par le Centre ville de St-Leu lorsque la route sera fermée à cause des tirs de mine. Explosifs vont détériorer la santé. Arrêter cette carrière comme aéroport des Landes. Site proche de la réserve marine le rapport BRGM dit qu'il n'y a aucune certitude sur la présence des roches.	

Cette carrière n,e servira pas uniquement à la NRL.
 SCPR trompe la population.
 De médecins se sont opposés à la carrière,qui est un danger pour la santé.
 La sortie des camions sur la Route des Tamarins représente un grand danger, risque d'accidents.
 Cette mascarade d'enquête publique est présidée par le bras droit de Jean Gaël ANDA de St-Pierre proche du Pdt de la Région, défenseur de la carrière de Bois Blanc aux côtés des multinationales.
 Pose le problèmes des aides de l'Etat accordé à une entreprise attributaire du marché, qui s'est fait garant de l'approvisionnement en roche, alors que d'autres entreprises qui ne prenaient pas en compte cet approvisionnement ont été rejetées. Ceci est illégal.
 Une plainte sera déposée dans le cadre de l'attribution du marché.
 Je vais écrire à la justice pour qu'une enquête soit ouverte sur le marché NRL.

Il faut que le Président du Tribunal Administratif ouvre une enquête sur le lien entre le Pdt de l'enquête avec la Région via Jean Gaël ANDA.
 Je constate que les transporteurs défendent leur intérêt personnel après une réunion avec la Région.
 Des bus ont été affrétés pour emmener les gens à St-Leu pour faire pression sur les enquêteurs. Méthodes inadmissibles et inacceptables.
 La carrière de Bois Blanc représente un vrai danger pour la route des Tamarins.
 Autre éléments importants, s'il n'y a pas de sortie sur la route des Tamarins, les camions vont passer par l'Etang Salé les Bains, ce qui occasionnera d'énormes problèmes à l'Etang Salé.

Réponse M.O :
La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Ce projet de carrière et notamment les mesures mises en place sont basées sur le respect du Code de l'environnement et de toutes les réglementations en vigueur.
Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. Les camions liés au transport de matériaux de la carrière ne circuleront pas par le centre-ville de St-Leu.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.
La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.
La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.
La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O, et ne peut que regretter les attaques envers le Président de la Commission d'enquête. Cette personne n'a en fait que retransmis les propos de M. Thierry Robert qui monopolisait un registre et attaquait verbalement toutes les personnes présentes représentant les transporteurs, et qui s'en est pris à la neutralité du Président de la Commission d'enquête.

SL-269	Date :20.07.2018	Identité :Leclerc Guillotte Cyrille St-Leu.
Observation : Je suis en désaccord sur le projet de carrière. Après 3 ou 4 enquêtes publiques, en voici une 5eme !!!! en pleine vacances scolaires . Je ne m'étalerai pas sur les conséquences écologique et autres inconforts quotidiens : ce projet est complètement aberrant !! J'espère que la raison l'emportera sur tout le reste !!		
Réponse M.O <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i>		

	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. La commission d'enquête précise que la date de l'enquête n'a pas eu d'effet sur la participation du public au vu du nombre des personnes qui se sont exprimées en Mairies et qui avaient également la possibilité de donner son avis par internet.	
:SL-270	Date:20.07.2018	Identité : Mme KEIRLE St-Leu
	Observation : Je suis en désaccord avec cette carrière. Après de nombreuses enquêtes,ou le non avait déjà été voté en grande majorité, une nouvelle enquête ! Les dangers de cette carrière sont immenses. Encore une fois Non !!!.	
	Réponse M.O <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-271	Date :20.07.2018	Identité : M. Lucas Camille
	Observation : Je suis pour le projet, car je suis au chômage. Titulaire du CACES l'année dernière, je compte bien avoir un emploi de conducteur de machine sur ce chantier .	
	Réponse M.O <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E :La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-272	Date :20.07.2017	Identité :....
	Observation :Non à la carrière ; Trop de problème environnemental. Entraînement de maladies et problème pour les habitants de St-Leu.	
	Réponse M.O <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-273	Date :20.07.2018	Identité : Buisson Delarichaudy Fabrice St-André.
	Observation : Je suis pour la carrière, pour la sauvegarde de notre emploi et marre des embouteillages du littoral et moins de mort avec la NRL.	
	Réponse M.O <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-274	Date :20.07.2018	Identité :M. Imiza
	Observation : Je suis pour la carrière à condition on fini avec les andains engagés et pour l'évolution de la Réunion.	
	Réponse M.O ;	

	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-275	Date :20.07.2018	Identité : Ramsamy Régis
	Observation : Oui à la carrière, surtout qu'il manque des carrières de roches massives à la Réunion et en plus la route du littoral va pouvoir avancer pour nous les chefs d'entreprises.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1</i>	
	Avis de la C.E La commission d'enquête prend acte de l'avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-276	Date :20.07.2018	Identité : Caroupage Jean Bernard
	Observation : Je suis pour l'ouverture de la carrière de la Ravine du Trou, car le site est très bien approprié en terme de sécurité de circulation en plus plus de 10 ha vont être à la disposition des jeunes agriculteurs pour l'économie, les emplois et l'achèvement de la NRL et que toutes les précautions ont été prises en terme de protection de l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i> <i>Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-277	Date :20.07.2017	Identité : Lagarrigue Johny Secrétaire général CFDT
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière Ravine du Tou, pour l'intérêt général de l'emploi en jeux dans le BTP et pour la continuité des travaux de la route du littoral.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-278	Date :20.07.2018	Identité : Maillot Dominique Entrepreneur.
	Observation : Pour la route du littoral, pour l'emploi et pour la Réunion.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	

SL-279	Date :20.07.2018	Identité : M. Robert Pierrick
<p>Observation : Après analyse et avoir observé les différents échanges entre les pro carrière et ceux qui sont contre, et j'ai suivi toute l'actualité autour de la carrière je précise que cette carrière n'est pas la bienvenue dans cette zone, il y a encore des millions de tonnes d'andains disponibles pour la construction de la NRL. Il n'y a pas lieu d'aller à l'encontre de la volonté de la population. Penser à la santé de nos familles et de nos enfants. Non en 20 fois Dénonce la pression des transporteurs de la FNTR.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : Avis d'une personne plus que partisane et contre le projet, et qui était venue pour régler ses comptes avec les représentants de la FNTR.</p>		
SL--280	Date:20.07.2018	Identité : M. Lambert Olivier.
<p>Observation : Le projet de carrière est illégal. La cour d'appel de Bordeaux a débouté le SDC que la carrière a validé. L'autorité Environnementale à trois reprises a rejeté ce projet de carrière. Des carrières sont prêtes dans l'Est pourquoi on ne les exploite pas ? Parce qu'il s'agit du concurrent de la SCPR ? La population a déjà dit non en plusieurs fois. Les impacts sur les riverains seront irréversibles. Doit-on céder aux pressions des monopoles ? Et ce au détriment de la population. Je ne suis pas contre la NRL, ce n'est plus un projet. Mais on ne doit pas faire cette route au détriment de la population. Les impacts sur la route des Tamarins seront également néfastes. Dans une île où les routes sont asphyxiées on fermera les routes pendant des heures à plusieurs reprises dans la journée. Pour ces motifs on dit non ;;;; et sur une page.</p>		
<p>Réponse M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>		
SL-281	Date :20.07.2018	Identité : Grondin Joseph Clément.
<p>Observation : Je me suis opposé à plusieurs reprises à la carrière de Bois Blanc. Ma position n'a pas changé. Les impacts néfastes sur notre santé, sur notre environnement, sur notre cadre de vie est certaine. La fermeture de la Route des Tamarins, les nombreuses rotations qu'il y aura en ville de St-Leu. Nous dit non</p>		
<p>Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>		
SL-282	Date :20.07.2017	Identité :Guineti PM
<p>Observation : Je ne comprend comment on veut modifier le PLU pour permettre</p>		

	<p>l'ouverture de la carrière alors que le schéma des carrières ne permet pas l'ouverture de la carrière. De plus les jugements ont signifié que la carrière est illégale. Comprends pas l'acharnement de l'état/ La population a déjà dit non.. Projet nocif pour la santé. La santé n'a pas été prise en compte à sa juste valeur, poussière, bruit avec les tirs de mine et les rotations de camions. Il faut aussi protéger l'environnement.</p>	
	<p>Réponse M.O ; <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>	
SL-283	Date :20.07.2018	Identité : M. Hebert Jean Joël Le Tampon.
	<p>Observation :Oui à la carrière, création d'emploi, valeur ajoutée pour la commune, et maintenir les très petites à survivre aux intempéries de nos décideurs et homme politiques. "A quoi sert-il à un homme de conquérir le monde tout en sachant qu'il perdra son âme". Toutes les carrières dans le monde se font dans les montagnes (en Europe). Nous avons dit oui pour l'Europe. Non !!! A la carrière de Bois Blanc.</p>	
	<p>Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O</p>	
SL-284	Date :20.07.2018	Identité : M. Balou.
	<p>Observation : J'habite au portail Piton Saint-Leu. Pour la santé de mes enfants, je dis non à la carrière, je ne suis pas contre la route du littoral, mais non à la carrière, pour les tirs de mi,e, les camions, de la poussière toute la journée.</p>	
	<p>Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O</p>	
SL-285	Date :20.07.2018	Identité : .
	<p>Observation : Non à la carrière de Bois Blanc. Mauvais calcul de la part de la Région. La population de Saint-Leu, n'est pas d'accord. Et ça se justifie par les problèmes de santé, engendré par les poussières et tirs de mine. Les routes de St-Leu seront refaites par la Région ? M. Robert veut remplir sa poche, ainsi que M. Caroupaye</p>	
	<p>Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O</p>	
SL-286	Date :20.07.2018	Identité : ... avec signature.
	<p>Observation : Moi je dis non à la carrière. Va enlever les roches ailleurs.</p>	

	Réponse M.O ; <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-287	Date:20.07.2018	Identité : Mouniata Alex
	Observation : Moi, je suis pour la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable.
SL-288	Date:20.07.2018	Identité :....
	Observation : Oui, je suis d'accord pour la carrière	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable
SL-289	Date:20.07.2018	Identité : Balaya Jean Daniel
	Observation : Pour la nouvelle route, la sécurité de l'avenir. Oui à la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable
SL-290	Date:20.07.2018	Identité :M. Alamele
	Observation : Moi je veux cette route.	
	Réponse M.O ;	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable
SL-291	Date:20.07.2018	Identité :....
	Observation : Je dis non à la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-292	Date:20.07.2018	Identité :....
	Observation : Je suis pour l'économie et la sécurité.	
	Réponse M.O ;	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E	

	La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Qui a répondu sur l'aspect économique du projet.	
SL-293	Date:20.07.2018	Identité : ...
	Observation : Je suis pour la route du littoral	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.	
SL-294	Date:20.07.2018	Identité :.....
	Observation : Je suis pour l'économie de la Réunion.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables</i>	
	Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-295	Date:20.07 .2018	Identité :.....
	Observation : Je suis pour la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E : La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-296	Date:20.07.2018	Identité :
	Observation : Je suis pour l'économie et l'emploi.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables</i>	
	Avis de la C.E : La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-297	Date:20.07.2018	Identité : Rivière Jonathan.
	Observation : Il manque 2 millions de tonnes de roches pour finir la NRL. Les andains correspondent encore à 3 millions de tonnes. Il y a un excédent de 1 millions. Donc pas besoin de carrière. La FNTR a obligé ses adhérents à venir signer pour l'enquête publique. Cela est inadmissible. Les explosifs sont nocifs pour la population. Les interruptions de circulation de 5 minutes vont perturber le réseau routier déjà bien surchargé. Non à la carrière. Concernant l'emploi : Des postes ont déjà été supprimés à cause des andains. Je suis porteur de projet possédant un arrêté préfectoral pour l'extraction d'andains : j'ai déjà extrait 230 000 tonnes sur cet arrêté valable jusqu'en 2026, il me reste 300 000 tonnes à extraire ; Pour livrer 500 tonnes d'andains par jour, sans le transport j'emploie 37 personnes. La SCPR prévoit pour 5000 tonnes par jour, vu que la NRL absorbe 6 500 tonnes par jour.	

	<p>Pour 500 tonnes d'andains j'emploi 37 personnes, la SCPR prévoit 300 emplois : donc l'exploitation d'andains est plus avantageuse économiquement parlant. Concernant l'agriculture : Le projet prévoit de récupérer 1,3 ha de terres agricoles. Les andains permettent de récupérer plus de terres agricoles. Actuellement la DEAL, la préfecture et la Chambre d'agriculture ont en oeuvre des leviers permettant l'épierrage lourd. Les terrains deviennent plus mécanisables, et les plantations auront plus de de place pour les racines. Cela permet le développement économique 6 ha récupérable. Les explosifs : Pour la Route des Tamarins des explosifs ont été utilisés. Des témoignages rapportés il ressort que des personnes qui habitaient à des centaines de mètres ont été sinistrées. De plus le résidu de poudre passe dans l'air et atteint les écoles des Avirons, de Bois de Nèfles, et les habitations. Cela pourrait donner le cancer. La quantité de roches. Il est rapporté que le sol est constitué de scories en grande partie et que un minimum. Par manque de temps, il est 12 heures, je ne peux continuer. Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Jonathan Rivière, Chef d'entreprise et élu de la chambre des Métiers.</p>								
	<p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'aspect économique est traité dans le Thème 19. L'agriculture est traitée dans le Thème 18. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p>								
	<p>Avis de la C.E : Les réponses à cette observation se trouvent dans le dossier qui a été soumis à la consultation du public pendant un mois, et qui sont à nouveau précisées par la réponse du M.O.</p>								
<p>SL-298</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="244 1288 515 1346">Date:20.07.2018</td> <td data-bbox="515 1288 1441 1346">Identité : Tetry Laurent</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="244 1346 1441 1469">Observation : Je suis pour la carrière. Je fais confiance à la DEAL et aux services de l'état pour veiller au bon respect des règles environnementales. Le projet contribue au bon fonctionnement de l'économie réunionnaise.</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="244 1469 1441 1585"> <p>Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables</i></p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="244 1585 1441 1675"> <p>Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O</p> </td> </tr> </table>	Date:20.07.2018	Identité : Tetry Laurent	Observation : Je suis pour la carrière. Je fais confiance à la DEAL et aux services de l'état pour veiller au bon respect des règles environnementales. Le projet contribue au bon fonctionnement de l'économie réunionnaise.		<p>Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables</i></p>		<p>Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O</p>	
Date:20.07.2018	Identité : Tetry Laurent								
Observation : Je suis pour la carrière. Je fais confiance à la DEAL et aux services de l'état pour veiller au bon respect des règles environnementales. Le projet contribue au bon fonctionnement de l'économie réunionnaise.									
<p>Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables</i></p>									
<p>Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O</p>									
<p>SL-299</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="244 1675 515 1733">Date:20.07.2018</td> <td data-bbox="515 1675 1441 1733">Identité : Bourhis Brenda</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="244 1733 1441 1850">Observation : Je suis pour l'ouverture de cette carrière pour le maintien de nos emplois, pour l'économie de la Réunion, et pour une nouvelle route sécurisée pour toute la population.</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="244 1850 1441 2029"> <p>Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p> </td> </tr> </table>	Date:20.07.2018	Identité : Bourhis Brenda	Observation : Je suis pour l'ouverture de cette carrière pour le maintien de nos emplois, pour l'économie de la Réunion, et pour une nouvelle route sécurisée pour toute la population.		<p>Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p>			
Date:20.07.2018	Identité : Bourhis Brenda								
Observation : Je suis pour l'ouverture de cette carrière pour le maintien de nos emplois, pour l'économie de la Réunion, et pour une nouvelle route sécurisée pour toute la population.									
<p>Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p>									

	Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-300	Date:20.07.2018	Identité :Promi Cindy Marie Jasmine
	Observation : Habitante de St-Leu, et proche de la carrière, on a besoin de notre tranquillité, et pensons à nos enfants. Certains viennent pour l'argent et ne pensent pas à la santé de nos enfants. Il n'y a pas d'autres solutions que d'importuner les gens de St-Leu. Nous vote contre.	
	Réponse M.O ; <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O qui confirme les mesures qui sont dans le dossier d'enquête.	
SL-301	Date:20.07.2018	Identité : ...
	Observation : .Je suis pour l'ouverture de la carrière au plus vite. Cette ouverture retardée est contre les intérêts de l'économie et des intérêts des réunionnais.i	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-302	Date:20.07.2018	Identité :....
	Observation : Je suis contre cette carrière Mon enfant en bas âge a de l'asthme, et j'ai peur que ma famille meurt à cause de cette carrière, et à St-André, il ya beaucoup de roches. Une dame de 99 ans habite juste à côté, est-ce que vous avez pensé à cette dame ? Alors je dis non,non, non.....non (sur 4 lignes)	
	Réponse M.O ; <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
SL-303	Date:20.07.2018	Identité :....
	Observation : Mi habite à côté la carrière, et mi soigne cabris. Non à la carrière et non aux bruits. Mes animaux sont en danger et ma famille aussi. J'ai des parents qui sont malades qui l'asthme sévère Non.....;. Pourquoi ils ne sont pas venus me voir pour me demander ma position . Mais non, ils n'ont rien à foutre et ont décidé de venir Non.... ...	
	Réponse M.O ; <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E	

	La commission prend acte de cet avis et de la position de ce pétitionnaire et de la réponse apportée par le M.O.	
SL-304	Date:20.07.2018	Identité :Adrien Arsène
	Observation : mi habite Bois Blanc à côté de la Veuve, et mes parents et familles sont malades, et je m'oppose à cette carrière Non.	
	Réponse M.O ; <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la position de ce pétitionnaire et de la réponse apportée par le M.O.	
SL-305	Date :20.07.2018	Identité : Adrien Jean Paul
	Observation : Je m'appelle Mme Adrien née à Piton St-Leu et habite près de la carrière. Ma famille et moi, nous ne sommes pas d'accord avec cette carrière, et je dis non, et jusqu'à ma mort je resterai ferme Non. Respect mon choix.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis.
SL-306	Date :20.07.2018	Identité : Sambassouredy Cédric Roland
	Observation : Je suis favorable à l'ouverture de la carrière pour le développement économique et sociale de la Réunion. Ce projet est indispensable pour la construction de la NRL(sécurité des usagers)	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission a pris acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-307	Date :20.07.2018	Identité :..
	Observation :Pour la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable.	
SL-308	Date :20.07.2018	Identité :
	Observation : Pour la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable	
SL-	Date :20.07.2018	Identité : ...

309	Observation :Je suis pour la carrière socialement économie.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable	
SL-310	Date :20.01.2018	Identité : Goulama Yannick.
	Observation :Oui à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable		
SL-311	Date :20.07.2018	Identité :Perrault
	Observation :Oui à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable		
SL-312	Date :20.07.2018	Identité :Sambassouedy Roland
	Observation : Je suis d'accord pour cette carrière et pour la route du littoral. Oui pour les transporteurs et pour les terrassiers pour les artisan. Cette route fait tourner l'économie.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable		
SL-313	Date :20.07.2018	Identité :Sambassouedy Bryan
	Observation : Favorable à l'ouverture de la carrière pour le développement économique de la Réunion. Ce projet est indispensable pour la construction de la NRL	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O		
SL-314	Date :20.07.2018	Identité : Pitou Sadause
	Observation : Oui à la carrière pour le maintien de mon emploi.	
Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des</i>		

	<i>avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable	
SL-315	Date :20.07.2018	Identité :SARL Transport Coupoussamy (St-Paul
	Observation :Oui pour la carrière de Bois Blanc pour le maintien des activités.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du Maître d'Ouvrage	
SL-316	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation :Pour la carrière de Bois Blanc pour le maintien de mon emploi.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du Maître d'Ouvrage	
SL-317	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation : Oui à la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du Maître d'Ouvrage	
SL-318	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation :Réunion Rouv lé yeux. Je suis pour la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du Maître d'Ouvrage	
SL-319	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation : Pour la carrière Pour l'avenir de notre..... Créol ouvre le y'eux	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du Maître d'Ouvrage	
SL-320	Date;20.07.2018	Identité :....
	Observation : Non, Non à la carrière de Bois Blanc pour la préservation des St	

	Leusiens.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis.	
SL-322	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation : Non à la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis.	
SL-323	Date :20.07.2018	Identité :Morel Jean Claude
	Observation : Bois Blanc oui à la carrière	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O..	
SL-324	Date :30.07.2018	Identité :
	Observation : Je soussigné pour la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-325	Date :20.07.2018	Identité :Amouny Eric
	Observation : Pour la carrière et l'économie de la Réunion.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-326	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation :Pour l'avenir de nos enfants.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-327	Date :20.07.2018	Identité :Metanire
	Observation :Oui pour l'économie de la Réunion.	
	Réponse M.O ;	

	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-328	Date : 20.07.2018	Identité : Amouny Ajagame
	Observation : Oui pour la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-329	Date : 20.07.2018	Identité :
	Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. On veut du boulot.	
	Réponse M.O ;	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
SL-330	Date : 20.07.2018	Identité :
	Observation : Oui pour la carrière pour la continuité de la Route du littoral	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-331	Date : 20.07.2018	Identité : ...
	Observation : Oui pour l'ouverture de la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-332	Date : 20.07.2018	Identité :
	Observation : Oui à la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-333	Date : 20.07.2018	Identité :
	Observation : oui	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E	

	La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-334	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation : Oui pour la carrière pour terminer la NRL, pour les emplois directs et indirects, pour une route sécurisé. Dans quelle conditions les travaux de terrassements su site du supermarché Leclerc de Portail a été fait ?	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-335	Date :20.07.2018	Identité : Virapin David
	Observation :Oui pour la carrière pour la fin de la NRL pour l'emploi et pour l'agriculture.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i> <i>Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-336	Date :20.07.2018	Identité ...
	Observation :Oui pour la carrière et pour la route et pouvoir aider la circulation.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-337	Date :20.07.2018	Identité : ...
	Observation : Oui à la nouvelle route du littoral qui est pour l'intérêt de tous les réunionnais. Les études ont été menées par des spécialistes diplômés Je dis qu'il faut que cette route soit faite et que la carrière soit ouverte.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-338	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation : Je suis pour la poursuite des travaux de la NRL.Ce projet de carrière de Bois Blanc participe au développement économique de la Réunion. Aussi cette carrière permettra à la commune de St-Leu de gagner plus de 5 millions. Pour la carrière, Pour la Réunion.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	

	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-339	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation : Je suis pour l'ouverture de la carrière, pour l'emploi et le développement de la Réunion, pour la modernisation et la sécurité des citoyens.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-340	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation :Je suis pour la carrière et l'ouverture pour l'intérêt public et général. Je travaille sur cette route.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-341	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation : Je suis pour la route du littoral, c'est pour les citoyens de la réunion. Création d'emplois pour nos jeunes.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-342	Date :20.07.2018	Identité :Teddy Balaga
	Observation : un grand oui à la route du littoral.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-343	Date :20.07.2018	Identité :Emmanuel Eugène Thierry
	Observation : Je suis . ;;;	
	Réponse M.O :	
	Avis de la C.E La commission prend acte.	

SL-344	Date:20.07.2018 Identité :...
	Observation : Je suis pour la carrière de Bois Blanc et pour la route du littoral
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.
SL-345	Date :20.07.2018 Identité : Moutounaïck Frédéric.
	Observation : Je suis pour la carrière de Bois Blanc et pour la route du littoral.
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.
SL-346	Date :20.07.2018 Identité :Caroupaye Jeason
	Observation :e suis pour la carrière de Bois Blanc, et pour l'indépendance économique de la Réunion. Pour l'ouverture de la carrière et une garantie des carrières marrons.
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.
SL-347	Date :20.07.2018 Identité : Bègue Johan
	Observation :Je suis pour la carrière de Bois Blanc et pour la route du littoral
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.
SL-348	Date :20.07.2018 Identité : Ichambe Didier
	Observation :Je suis pour la carrière de Bois Blanc
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.
SL-349	Date :20.07.2018 Identité :Huet Brice
	Observation :Je suis pour la carrière de Bois Blanc et pour la NRL
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.

SL-350	Date :20.07.2018	Identité : Abdillah Hamada
	Observation : Oui à la carrière, elle permettra à la finition de la NRL. Je suis d'accord pour protection de l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-351	Date :20.07.2018	Identité : Igma Aymeric
	Observation : Oui pour la carrière de Bois Blanc pour le maintien de mon emploi.,	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-352	Date :20.07.2018	Identité : Rachida Ibrahim
	Observation :Oui pour la carrière de Bois Blanc pour le maintien de mon emploi.,	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-353	Date :20.07.2018	Identité : Jead Marie Joeson
	Observation : Signature seulement	
	Réponse M.O ;	
	Avis de la C.E	
SL-354	Date :20.07.2048	Identité : Garcia Sylvie St-Leu.Agricultrice
	Observation : On ne peut pas détruire la terre agricole. On a besoin pour se nourrir	
	Réponse M.O ; <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-355	Date :20.07.2018	Identité :Lapierre Patrice St-Leu
	Observation : Oui à la carrière dans le respect de l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-356	Date :20.07.2018	Identité : Mithridate Elvis
	Observation :Oui à la carrière dans le respect de l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la	

		réponse du M.O.
SL-357	Date :20.07.2018	Identité : Jean Marie Fred
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière au vu de l'enjeu économique ainsi pour les emplois.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-358	Date :20.07.2018	Identité :Dalleau Jean Alfred
	Observation :Oui à la carrière dans le respect de l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-359	Date :20.07.2018	Identité :Chevreuil Giovani St-Leu
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière pour le développement de la Réunion, ainsi que la route du littoral.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-360	Date :20.07.208	Identité :Maillot Jean
	Observation : Pour la carrière ; valorisation des terrains pour les agriculteurs et sécurité des usagers de la NRL.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-361	Date :20.07.2018	Identité : Boyer Johan
	Observation : Oui pour la carrière , pour le travail et l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-362	Date :	Identité :Leclerc Nathan
	Observation : Oui pour la carrière , pour le travail et l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des</i>	

	<i>avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-363	Date :20.07.2018	Identité : Durand Jean Christophe Piton St-Leu
	Observation : L'humain doit toujours d'emporter sur les intérêts financiers. Non à la carrière de Bois Blanc	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-364	Date :20.07.2018	Identité : Imaho Guillaume
	Observation : Oui pour la carrière, pour le travail et l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-365	Date :20.07.2018	Identité :Anne Mariei
	Observation : Pour la continuation de la NRL. Oui pour l'emploi. Oui pour l'ouverture de la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-366	Date:20.07.2018	Identité :Setama Vivien
	Observation : Oui pour la carrière, pour le travail et l'environnement.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-367	Date :20.07.2018	Identité :Moutounaïck Serge
	Observation :Oui à la carrière de Bois Blanc, oui à la NRL	
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-368	Date :20.07.2018	Identité : Grinfeder Nicole
	Observation : Contre la carrière qui non seulement nuit à l'écologie, destruction des	

	terres agricoles et des routes d'accès, mais encore à la santé des enfants asthmatiques.	
	Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Et précise que cette carrière ne va pas détruire les terres agricoles.	
SL-369	Date :20.07.2018	Identité :..
	Observation : Oui à la carrière pou l'évolution de notre île.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-370	Date :20.07.2018	Identité : Harindina
	Observation : Oui pour le travail.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-371	Date :20.07.2018	Identité :Abdou Ali
	Observation : Oui pour la carrière	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-372	Date :20.07.2018	Identité :Nicot Raphaël
	Observation : Oui pour la carrière	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-373	Date :20.07.2018	Identité : Idriis Ibrahim
	Observation : Oui pour la carrière	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E	

	La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-374	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation :	Oui pour la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-375	Date :20.07.2018	Identité :
	Observation :	Oui pour la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-376	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation :	Oui pour la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-377	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation :	Oui pour la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-378	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation :	Oui pour la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-379	Date :20.07.2018	Identité :...
	Observation :	Oui pour la carrière, elle créé des emplois.
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-	Date :20.07.2018	Identité :....

380	Observation :	Oui pour la carrière, pour le bénéfice de la population.
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-381	Date :20.07.2018 Identité :...	
	Observation :	Travail, sécurité Emploi.
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O		
SL-382	Date :20.07.2018 Identité :Corre joël	
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O		
SL-383	Date :20.07.2018 Identité : Gotte Armand	
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O		
SL-382	Date :20.07.2018 Identité :Cazal Daniel	
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O		
SL-385	Date :20.07.2018 Identité : Cotche Philippe	
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O		
SL-386	Date :20.07.2018 Identité :Hoarau Marie Raoul	
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ;	

	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-387	Date :20.07.2018	Identité : Hoarau Estelle Sarah
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-388	Date :20.07.2018	Identité :Hoarau Hugo
	Observation :	Oui à la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-389	Date : 20.07.2018	Identité :Pajanaye Kevin
	Observation :	Oui à la carrière, pour l'intérêt général
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-390	Date :20.07.2018	Identité :Verin Josita
	Observation :	Artisan pour la carrière
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-391	Date :20.07.2018	Identité :Lehita Catan
	Observation :	Je suis pour la carrière pour l'avenir de nos enfants
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-392	Date :20.07.2018	Identité : Minatchy Mylène
	Observation :	Pour l'économie de la Réunion et l'avenir
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	

	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-393	Date :20.07.2018	Identité : Caragama Emmanuel
	Observation :Oui pour la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-394	Date :20.07.2018	Identité :Sery Sébastien
	Observation :Oui pour la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-395	Date :20.07.2018	Identité : Mounoussamy Jean
	Observation : Oui pour la carrière, pour mes enfants.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-396	Date :20.07.2018	Identité : David
	Observation : Oui à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-397	Date :20.07.2018	Identité :Rimetz Séverine
	Observation : Préservons nos emplois et l'économie de la Réunion, je vote pour la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-398	Date :20.07.2018	Identité :Collet Christophe
	Observation : Oui pour l'emploi.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E	

	La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-399	Date :10.07.2018	Identité : Imaho
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-400	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation:Oui à la carrière de Bois Blanc et les futurs emplois.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-401	Date :10.07.2018	Identité :...
	Observation : Oui à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O	
SL-402	Date :20.07.2018	Identité :Ollivier Frédéric
	Observation : Oui à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-403	Date :20.07.2018	Identité :Maillot Richard
	Observation : Oui à l'ouverture de la carrière pour donner du foncier aux agriculteurs plus tard.	
	Réponse M.O ; <i>Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable, et de la réponse du M.O.	
SL-404	Date :20.07.2018	Identité : Maheva Dany
	Observation : une signature pour l'avenir.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O	

SL-405	Date :20.07.2018 Identité :....
	Observation : Je suis pour la carrière pour travailler.
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-406	Date :20.07.2018 Identité :
	Observation : Nous sommes contre la carrière de Bois Blanc.
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
SL-407	Date :20.07.2018 Identité :Imaho Jimmy
	Observation : Oui à la carrière pour le travail et l'environnement.
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-408	Date :20.07.2018 Identité :Chevreuil Giovanni St-Leu
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière, pour le développement et la route du littoral.
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-409	Date :20.07.2018 Identité : Mithridate Elvis
	Observation :Pour l'ouverture de la carrière, pour le développement et la route du littoral.
	Réponse M.O ; <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-410	Date:20.07.2018 Identité : Ga ... Patrice St-Leu
	Observation : Oui à la carrière et pour le respect de l'environnement.
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>

	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O	
SL-411	Date :20.07.2018	Identité :....
	Observation : Pour l'emploi et signature.	
	Réponse M.O ; <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-412	Date :23.07.2018.	Identité :.....
	Observation Suis opposé à ce projet néfaste, sur le plan de la santé et également sur le plan de l'environnement. Deux avis négatifs ont déjà été émis.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
SL-413	Date :23? 07.2018	Identité : Bègue Marie Jeanne La Chaloupe St-Leu
	Observation : Opposé : cette carrière qui nous nuit en tout état : santé, environnement, et on doit penser à nos enfants.	
	Réponse M.O ; <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E Les réponses à cette observation se trouvent dans le dossier qui a été mis à la consultation du public et qui sont confirmées par la réponse du M.O.	
SL-414	Date :23.07.2018	Identité : B. Gentile La Marine à St-Leu.
	Observation : Sur le site existe des vestiges archéologiques signalés aux services du Département et dont je n'ai pas vu la mention dans les documents.La carrière fera disparaître cette installation ancienne.En tant qu'historienne je contre la disparition du site et contre la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E	La réponse à cette observation se trouve effectivement dans le dossier soumis à enquête publique que le public a pu consulter. La réponse du M.O ne fait que confirmer que ce sujet a bien été pris en compte par le porteur de projet qui précise : Un diagnostic archéologique préventif a été prescrit par le Préfet de la Réunion sur l'ensemble du périmètre de la carrière (cf. annexe 1 pièce 7). SCPR a d'ores et déjà engagé des discussions avec l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive qui réalisera des fouilles sur l'ensemble du site sous la supervision de la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien. Une convention sera formalisée

		avec l'INRAP pour définir le cadre et les conditions d'intervention de l'étude.
SL-415	Date :23.07.2018	Identité : Piton Saint-Leu
	Observation :Je suis contre la carrière qui va engendrer des dégâts autant matériels, économique, santé. Ma famille est asthmatique, et je devrais déménager si la carrière se fait. Je suis commerçante, et mon activité sera stoppée.	
	Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation qui regroupe plusieurs thèmes et de la réponse faite par le M.O. En effet les points soulevés sont traités dans le dossier d'enquête et rappelées dans la réponse du M.O.	
SL-416	Date :23.07.2018	Identité : Grémoux François Piton St-Leu
	Observation : Je suis contre cette carrière pour la poussière et surtout les tirs de mines avec les embouteillages.	
	Réponse M.O ; <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E La commission note que les points soulevés dans l'observation ont été traités dans le dossier soumis à la consultation du public et qui sont confirmé par la réponse du M.O.	
SL-417	Date :23.07.2018	Identité : Capron Christine
	Observation : Contre cette carrière car destruction de l'environnement. L'impact sur la santé et la faune trop important, sans compter les rotations de camions. Les tirs de mine. Quel devenir pour la carrière en fin d'exploitation.	
	Réponse M.O ; <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E Les thèmes soulevés dans l'observation ont été traités dans le dossier et des mesures prises par le M.O pour réduire les impacts sur la faune et la flore. Ce qui est confirmé dans la réponse du porteur de projet pour ce qui est du trafic routier et de l'impact sanitaire.	
SL-418	Date :23.07.2018	Identité :Capron Christian
	Observation : Contre la carrière pour les raisons suivantes : -Impact sur environnement et santé. -coupure de la route suite tir de mine. -Trop de camions risque d'accidents. -poussières aux alentours.	

	Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E Tous les thèmes soulevés dans cette observation ont été traités dans le dossier qui a été mis soumis à la consultation du public, et des réponses apportées pour réduire les impacts du projet : ce qui est confirmé par laM.O dans sa réponse.	
SL-419	Date :23.07.2018	Identité :Bellier Michel
	Observation : Contre. On met en place et qqe années plus tard on recense les maladies. Suite aux poussières. Non aux lobby des transporteurs.	
	Réponse M.O ; <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-420	Date :23.07.2018	Identité : Dijoux Amélie.
	Observation : Contre la carrière, pour raisons d'environnement, de poussière, maladie de la population et embouteillages.	
	Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-421	Date :23.07.2018	Identité :Schith Yoann
	Observation : Contre la carrière. Pour la préservation du paysage. Risque d'inondations. Risque pour la santé, poussière, car c'est une zone soumise aux alizés. Circulation des poids lourds = dangers et bruits.	
	Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-422	Date :23.07.2018	Identité :Sonia Descours
	Observation : Non à la carrière risque de destruction de la faune, et de destabilisation du terrain. Non à la destruction des paysages, non à la poussière, au bruit et accidents par les camions.	
	Réponse M.O ; <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E	

	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-423	Date :23.07.2018	Identité :Durand Toussaint.
	Observation :Contre la carrière cause gros dégâts environnementaux.	
	Réponse M.O ; <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-424	Date :23.07.2018	Identité :Blancard William
	Observation : Non à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-425	Date :23.07.2018	Identité :....
	Observation :Non à la carrière.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-426	Date :23.07.2018	Identité :Bonneville Pascal.
	Observation : Contre la carrière pour des raisons sanitaires (poussières) environnement (dégradation des paysages et pollution marine) sociales (pour la santé de tous). Il t a d'autres endroits pour collecter les roches.	
	Réponse M.O ; <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-427	Date :23.07.2018	Identité : Bloch Arlette
	Observation : Contre la carrière. Cela fera 2 fois qu'on demande notre avis. Non Non à tous les niveaux.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-428	Date :23.07.2018	Identité : Rubègue Josian
	Observation : Non à la carrière	
	Réponse M.O ;	

	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-429	Date :23.07.2018	Identité :....
	Observation :Non à la carrière	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-430	Date :23.07.2018	Identité :.....
	Observation :Je m'oppose, je dis non Contre les tirs de mine, pollution sonore et retombées sur la santé.	
	Réponse M.O ; <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-431	Date :23.07.2018	Identité :.....
	Observation : Oppose à la carrière quelles sont les répercussions sur la santé ?	
	Réponse M.O ; <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-432	Date :23.07.2018	Identité :...
	Observation : Non à la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-433	Date :23.07.2018	Identité :....
	Observation :Non à la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-434	Date :23.07.2018	Identité :....
	Observation :Non à la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	

	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-435	Date :23.07.2018	Identité : C. Barthe Citoyenne de la terre
	Observation : Contre l'exploitation. Cela générer des nuisances sonores, de la dispersion des poussières avec des conséquences sur la santé. Il y aura défiguration des paysages, et enfin des pollutions dues à la circulation des camions, embouteillages.	
	Réponse M.O <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E Les points soulevés dans cette observation ont été traités dans le dossier soumis à la consultation du public et la réponse du M.O ne fait que confirmé ce qui est prévu pour limiter les impacts du projet sur la santé et sur le paysage.	
SL-436	Date :23.07.2018	Identité : Lear Elie
	Observation : Je m'oppose à la carrière de Bois Blanc, car manque de respect de la population, envers nos ancêtres, lieu de révolte. Grosse destruction de la nature entraînant des maladies.	
	Réponse M.O ; <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E Les thèmes abordés dans l'observation ont été traités dans le dossier et des réponses apportées, ce que confirme le M.O dans sa réponse.	
SL-437	Date :23.07.2018	Identité :Guide Touristique.
	Observation : Non à la carrière et ses nuisances sonores, ses dégâts sur l'environnement, la faune et la flore	
	Réponse M.O ;	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E	Les thèmes abordés dans l'observation ont été traités dans le dossier d'enquête set des réponses apportée, ce que confirme le M.O dans sa réponse
SL-438	Date :23.07.2018	Identité :Laurent Lebon Plate St-Leu
	Observation : Exploitant agricole sur la parcelle BW 266, élevage de chevreaux, et production de fourrage (chloris) située à 400 mètres du projet, sous les vents dominants Quelle sont les précautions prises pour les tirs de mines qui ne manqueront pas de perturber mes animaux. Quid des résidus des ex Les poussières se retrouveront dans les explosifs ? Les poussières se retrouveront dans le fourrage destiné aux ruminants. Ces résidus et ses poussières engendreront inévitablement une diminution de l'appétence du fromage voire une diminution des performances animales. Je m'oppose à l'ouverture de la carrière, car ce chantier entraînera une diminution de mes revenus, voire une cessation d'activité.	

	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (y compris l'impact des poussières sur la faune et la flore).</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui précise les dispositions générales prises pour les tirs de mine, sans prendre en considération la situation particulière de cet éleveur. Il sera opportun dans le cadre de l'exploitation de la carrière qu'un contact régulier et suivi soit matérialisé entre le M.O, la SCPR, et cet éleveur, via un médiateur technicien agricole spécialisé en élevage pour voir le comportement des bêtes et également le suivi des résultats en produits laitiers, et pour voir s'il est constaté des dépôts de poussières tels qui gênerait la pousse des fourrages.	
L-439	Date :23.07.2018	Identité : Garnier Serge
	Observation : Je suis inquiet sur l'empiètement sur l'espace naturel. Je suis contre ce projet de carrière monumental qui va ravager cette zone encore vierge. Le tout viaduc aurait été moins impactant.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-440	Date :23.07.2018	Identité : Marvillier Eric
	Observation : En considérant la quantité d'allers et retours des camions et la pollution engendrée, par l'exploitation, des conséquences néfastes sur la santé, des répercussions définitives sur l'environnement je dois m'opposer à cette carrière et même à quelques endroits de l'île. Je suis pour le progrès et contre la carrière.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E Les thèmes soulevés dans cette observation ont été traités dans le dossier d'enquête soumis à la consultation du public, des réponses ont été apportées, ce qui est à nouveau confirmé par le M.O.	
SL-441	Date :23.07.2018	Identité :.....
	Observation : Non à la carrière, non à la révision du PLU.	
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : Il est difficile d'argumenter sur une position de refus de principe.	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-	Date :23.07.2018.	Identité :.....

442	.	
	Observation : Non à la carrière. Toutes les carrières engendrent des problèmes de santé pour les habitants proches, des pollutions visuelles et sonores.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M/O.	
SL-443	Date :23.07.2018	Identité :Non à cette carrière pour défigurer notre île, détruire son environnement.
	Observation : Non à cette carrière pour défigurer notre île, détruire son environnement.	
	Réponse M.O : <i>Le paysage est traité dans le Thème 17. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M/O	
SL-444	Date :23.07.2018	Identité :.....
	Observation :	Non à la carrière de Bois Blanc. Ne pas dénaturer le site
	Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M/O	
SL-445	Date :23.07.2018	Identité :.....
	Observation :	Non à la carrière de Bois Blanc
	Réponse M.O ; <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-446	Date :23.07.2018	Identité : Habitante du Plate
	Observation : Non à la carrière car : Dénaturation du site. Fragilisation de notre île volcanique. Perturbation de la circulation avec les transports routiers. Pollution/poussières = maladies.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	

SL-447	Date :23.07.2018	Identité :.Herry Christine
	Observation : NON à la carrière, nous n'avons pas besoin des perturbations sur la santé, la sécurité et la circulation...	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-448	Date :23.07.2018	Identité :....
	Observation : Contre la carrière qui va détruire le littoral protégé. Risque de coulées de boues. Les camions vont saturer la Route des Tamarins	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O	
SL-449	Date :23.07.2018	Identité : Martial Sorriaux
	Observation :Non à la carrière de Bois Blanc, préservons notre île et notre paysage. Pas besoin de détruire pour construire.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-450	Date :24.07.2018	Identité :....
	Observation : Opposé au projet de carrière et à la modification du zonage. Impacts négatifs sur le paysage, et l'environnement.	
	Réponse M.O : <i>Le paysage est traité dans le Thème 17. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU. <i>Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.</i>	
	Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts potentiels, des dispositions ont été intégrées dans le PLU dès lors que cela pouvait relever de la compétence du document d'urbanisme. Ainsi, la mise en compatibilité du PLU a notamment	

	<p>veillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> à la pérénisation de l'activité agricole après la phase d'exploitation de la carrière, à une remise en état après exploitation afin de limiter l'incidence sur les paysages, à exclure de la zone d'exploitation des matériaux des secteurs de forts intérêts environnementaux, à prendre des dispositions spécifiques dans le règlement vis à vis de la gestion des eaux pluviales pour préserver la qualité des milieux aquatiques, à veiller à ne pas compromettre le Plan de Prévention des Risques, à localiser la zone d'exploitation en dehors des zones urbanisées de la commune de Saint Leu et des communes avoisinantes pour limiter les nuisances pour la santé. <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du porteur de projet, la SCPR et de la DEAL pour la partie mise en compatibilité du PLU.</p>
SL-451	<p>Date :24.07.2018 Identité :.....</p> <p>Observation : Opposé à cette carrière, trop de destruction de la nature. Aux Saint-Leusiens de décider de leur avenir et pas les entreprises. Voir résultats des dernières intempéries.</p> <p>Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O</p>
SL-452	<p>Date :24.07.2018 Identité :.....</p> <p>Observation : Opposé à cette carrière car désastre écologique et nuisances sonores le lagon est déjà pollué avec l'enlèvement des andains.</p> <p>Réponse M.O : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O</p>
SL-453	<p>Date :24.07.2018 Identité :.....</p> <p>Observation : Opposée à cette carrière. Elle va entraîner : nuisances sonores, tirs de mines, coupures de la circulation. Cette méga-carrière aura des conséquences sanitaires, des conséquences sur la faune et la flore.Le plus grave c'est l'enlèvement des andains qui ne retiendra plus la terre : Berguitta et Fakir. Il ne faut pas faire cette carrière qui ne servira pas qu'à la NRL. Non à la carrière.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>

	<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>
	<p>Avis de la C.E :</p> <p>Les thèmes abordés dans cette observations ont tous été traités dans le dossier d'enquête soumis à la consultation du public et des réponses apportées. Ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse du porteur de projet. La commission tient à préciser qu'il s'agit d'une ICPE soumis à des règles de fonctionnement bien précises, et que dans le cadre de l'exploitation SCPR sera soumise à des contrôles et que son intérêt est de bien appliquer les mesures préconisées pour réduire les différents impacts du projet.</p>
SL-454	<p>Date :24.07.2018 Identité : Armel Cornic Piton Saint-Leu.</p>
	<p>Observation : Nous sommes consultés pour la 4ème fois. Reprenons les arguments déjà énumérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit disant PIG : le projet de remplir la mer de cailloux ne peut en aucun cas être qualifié d'Intérêt Général. L'intérêt aurait voulu que la route soit tout en viaduc. - Ne peux pas faire confiance à la SCPR sur les points suivants qui menacent la santé et la sécurité des riverains des 3 communes soit 60 000 personnes : l'entreposage et la fabrication d'explosifs- l'entreposage de produits pétroliers- les tirs de mines (pas capables de savoir combien de tirs par semaine)- le respect de la faune et de la flore – la gestion des poussières – la pollution de la nappe phréatique – les horaires d'exploitation – le stress dû aux tirs de mine – l'augmentation de la circulation 530 rotations quotidiennes = embouteillage – le risque de glissement de terrain et d'inondation . - sur le plan économique , la création de quelques emplois chez les transporteurs ne compensera pas le désastre touristique sur le bassin de St-Leu. - la présence de roches massives sur le site reste toujours à démontrer. <p>Un autre site est déjà autorisé (Dioré), pas d'ouverture, étrange.</p>
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la C.E :</p> <p>Les thèmes abordés dans l'observation ont tous été traités dans le dossier d'enquête et des mesures préconisées pour réduire les impacts du projets, ce qui est confirmé dans le mémoire en réponse de la SCPR.</p> <p>Par ailleurs dans le cadre de l'exploitation de la carrière qui est une ICPE, la SCPR sera soumise à des contrôles, et même si l'on peut comprendre l'inquiétude des</p>

	gens, la commission pense que le maximum sera fait pour éviter les nuisances du chantier sur la population.	
SL-455	Date :24.07.2018	Identité : Pradelle Daniel
	Observation : contre la carrière qui va causer des nuisances importantes, une destabilisation du terrain, et glissement de terrains.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-456	Date :24.07.2018	Identité :
	Observation : Non, à la carrière, cela va provoquer beaucoup de désagréments aux maisons environnantes ! Bruits, poussières, blocage routier.	
	Réponse M.O : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-457	Date : 24.07.2018	Identité :
	Observation :contre la carrière pour les raisons suivantes : - nuisances sonores et pollution de l'air. - avec la modification du sol et réchauffement climatique, il y aura augmentation d'inondation. - échangeur sur la route des tamarins, et il aura une augmentation des rotations des poids lords sur la route des Tamarins qui n'a pas été réalisée pour accueillir autant de poids lourds, dégradation de la route. - je suis contre la mise en compatibilité du PLU.	
	Réponse M.O : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : L'observation n'apporte pas d'argumentaire précis contre la mise en compatibilité du PLU. Pour autant, on peut répondre sur les points ci-dessous : <u>Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain</u> , l'évolution du PLU ne change en rien l'obligation de le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur. De ce fait, toute activité autorisée sur ces parcelles devra démontrer qu'elle prend en compte les aléas naturels . <u>Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation</u> , ce point relève des conditions d'exploitation de la carrière et de getsion de la route, et non du PLU. Par ailleurs, des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur ces sujets seront spécifiquement prévues, dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.	
Avis de la C.E : Les thèmes abordés dans cette observation ont été traités dans le dossier		

	d'enquête et des réponses apportées pour réduire les nuisances , sur la santé, le trafic routier et les risques d'inondation. Et dans le cadre du fonctionnement de l'installation la SCPR fera l'objet de contrôles pour vérifier l'application des mesures préconisées.	
SL-458	Date :24.07.2018	Identité :....
	Observation : Non à la carrière : - Ailleurs les tirs de mine. - Ailleurs les gros camions. - Ailleurs les pollutions. - Protégeons la Réunion.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la C.E LA commission prend acte de l'observation et de la réponse du M.O.	
SL-459	Date :24.07.2018	Identité:Vitry Yves Citoyen de St-Joseph.
	Observation : Continuons le combat pour préserver not ti joyau. La Réunion mérite autre chose. Saint-Leu = haut lieu historique et de mémoire doit rester le fer de lance du combat.	
	Réponse M.O ; <i>Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E La commission prend acte de l'observation et de la réponse du M.O. Les sujets abordés trouvent tous une réponse dans le dossier soumis à la consultation du public.	
SL-460	Date :24.07.2018	Identité : ...
	Observation : Préservons la nature. Non à cette carrière destructrice de notre environnement.	
	Réponse M.O : <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-461	Date :24.07.2018	Identité : F. Gauvin
	Observation : Contre la carrière de Bois Blanc : - Inutilité de la carrière pour terminer le chantier. - Impact destructeur sur l'environnement. - Mise en danger de la population des 3 villes. Impact sanitaire. - Néfaste pour une zone touristique majeure - Dégradation de la qualité de la vie des habitants de St-Leu. - Les autorités se sont-elles posées les bonnes questions ? On peut en douter !!	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i>	

	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation. Les thèmes soulevés sont tous traités dans le dossier d'enquête et des réponses apportées, ce que confirme le M.O.	
SL-462	Date :24.07.2018	Identité :....
	Observation : Non à la carrière à cause de la poussière, l'environnement et pour le bien des enfants.t	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.	
SL-463	Date :24.07.2018	Identité :...
	Observation :Avis négatif vu les risques sanitaires et environnementaux. Il faut prendre en compte l'avis des riverains et non celui des carriéristes. 3 enquêtes, cela ressemble à l'envi de passer outre. Pas de prise en compte des données historiques du site :	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les dispositions prises pour réduire les impacts du projet sur la santé.
SL-464	Date :24.07.2018	Identité : de la Michellerie
	Observation :Jusqu'à quand des enquêtes vont-elles être menées ? Pour la 3em fois.Nous ne voulons pas de cette carrière et des impacts sur l'environnement, et sur la qualité de l'air.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui rappelle les thèmes qui traite des points soulevés, avec les mesures prises pour réduire l'impact du projet sur la santé.
SL-465	Date :24.07.2018	Identité : Gunet Armand.
	Observation : Messieurs les enquêteurs, Quid des avis favorables suivis d'une seule griffe sans prénom et sans nom ?	
	Réponse M.O :	<i>La même question peut être retournée pour les avis défavorables suivis d'une seule signature... Ils sont tous deux pris en compte, mais la SCPR ne peut y apporter d'éléments complémentaires. Il ne s'agit pas d'un vote ou d'un référendum, mais d'une enquête publique durant laquelle le public peut faire part de ses questions et</i>

		<i>inquiétudes, auxquelles la SCPR apporte une réponse et des compléments.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. En effet les personnes venues s'exprimer sur le projet pouvaient donner leur avis en restant anonyme. La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-466	Date :24.07.2018	Identité : Irsapoullé Amina.
		Observation : Contre la carrière pour le bien être de notre population.
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-467	Date :24.07.2018	Identité : Simonneau Catherine
		Observation : Moi et ma famille sommes contre cette carrière qui causera beaucoup de nuisances environnementales, circulation d'énormes camions, baisse de la qualité de la vie, nuisances sonores.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-468	Date :25.07.2018	Identité : Citoyen de St-Leu et habitant l'île.
		Observation : contre la carrière : - impact irréversible sur paysage réunionnais. - risque de pollution du milieu marin. - étude d'impact incomplète au niveau des poussières. - les raisons de cette carrière ne sont pas à l'échelle des conséquences. - Aider temporairement une centaine d'emplois pour impacter des centaines de milliers de citoyens. - Quel paysage veut-on vendre aux touristes ? - perte et déstructuration du milieu marin - impact sur les usagers et les habitats de proximité. - La liste est longue, et le forcing des transporteurs, des élus, de l'état montre bien la désinformation et la manipulation et le non respect du citoyen.
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui rappelle les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, et qui précisent les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur le stockage des explosifs, sur le trafic routier, sur le paysage, sur la pollution du milieu marin.

SL-469	<p>Date :23.07.2018</p>	<p>Identité : Association de préservation du patrimoine historique et environnemental de St-Leu. Créé en 2014.</p> <p>Observation : Le site est selon le SAR réservé pour sa haute qualité paysagère, et classé en coupure d'urbanisation et trame verte pour la sauvegarde de la biodiversité de la zone de basse altitude.</p> <p>La future installation risque de créer des inondations avec des rejets en mer dans la zone de la réserve marine.</p> <p>La nappe phréatique considéré comme un enjeu fort est exposée, danger d'infiltration car fond de fosse proche du niveau de la nappe.</p> <p>Enfin la présence de vestiges anthropiques dans l'intérieur du périmètre de la maîtrise pose problème dans la mesure où les résultats du diagnostic prescrit au titre de l'archéologie préventive (arrêté préfectoral n° 3898 du 8.7.2014) n'a pas été suivi d'effet.</p> <p>Nous demandons à voir le bilan de ces prospections.</p> <p>Réponse M.O :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i></p> <p>Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le SAR, dans la mesure où le SCoT et le SMVM sont en charge d'intégrer ces documents.</p> <p>Au SMVM, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279).</p> <p>Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.</p> <p><i>Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.</i></p> <p>Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, l'évolution du PLU ne change en rien l'obligation de le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur. De ce fait, toute activité autorisée sur ces parcelles devra démontrer qu'elle prend en compte les aléas naturels</p> <p><i>Concernant la qualité des eaux souterraines, le tramage prévu pour permettre l'installation d'une carrière évite toute zone nécessaire à la préservation de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (il est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable). Par ailleurs, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement,. «art 4- point 4,3 : [...], un dispositif de gestion et de traitement des eaux de ruissellement et de lavage sera mis en œuvre par l'exploitant [...]». Il prévoit ainsi les modalités, pour éviter et réduire les impacts indirects de cette activité sur les eaux côtières aussi précises que peuvent l'être des obligation fixées par un PLU. Par ailleurs, il appartiendra également à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</i></p> <p>Avis de la C.E :</p>
--------	--------------------------------	---

	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O pour ce qui est du risque d'inondation, de la pollution des milieux, et de la protection des vestiges anthropiques, et de la réponse de la DEAL concernant la mise en compatibilité du PLU.	
SL-470	Date :24.07.2018	Identité :...
	Observation : Favorable. Oui à la carrière car elle bénéfique pour la population.c	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable.
SL-471	Date :24.07.2018	Identité :....
	Observation :Non à la carrière. Trouver d'autres solutions. Protégeons notre île contre la poussière, la pollution et le bruit.	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, notamment la nécessité d'ouvrir la carrière de la Ravine du Trou pour l'achèvement du chantier de la NRL, projet d'utilité publique.
SL-471 bis	Date : 24.07.208	Identité :....
	Observation :Non à la carrière pour des raisons écologiques et des nuisances qu'elle entraîne pour les riverains.	
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-472	Date :24.07.2018	Identité:Jonhy Potrard
	Observation : Non à la carrière, pour les habitants de la Ravine du Trou, lieu de mémoire historik de St-Leu (révolte d'Eli) et surtout pour l'écologie. Comment peut-on détruire l'un des plus beaux endroits ?	
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour la protection de la faune et de la flore, de la réduction des impacts du projet sur la santé et concernant le respect des vestiges anthropiques.l
SL-473	Date :24.07.2018	Identité :.Irsapoullé Daniel...
	Observation :Contre pour les raisons suivantes : santé- environnement – nuisances sonores.	

	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-474	Date :24.07.2018	Identité : Michel B.
	Observation :	Contre la carrière, car : - dégradation paysagère, la pollution de l'air (augmentation des poussières), augmentation des rotations de camions sur la route des Tamarins (dégradation de l'infrastructure-risque d'accidents) La carrière de Bois Blanc est incompatible avec le SDC, le SAR et le SMVM. Il n'y a pas lieu d'avoir cette énième enquête.
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17</i>
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :	Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le SAR, dans la mesure où le SCoT et le SMVM sont en charge d'intégrer ces documents. Au SMVM, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279) Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel. .
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur le trafic routier, sur la santé (traitement des poussières et du bruit et vibrations), et pour la préservation du paysage) et de la réponse de la DEAL pour la mise en compatibilité du PLU..
SL-475	Date :24.07.2018	Identité : Elie Ferard
	Observation :	Contre la carrière pour les raisons suivantes : - augmentation de la poussière. - trop de rotations de camions (900 passages quotidiens de camions de 38 tonnes). - nuisances sonores. Il y a une incompréhension entre les besoins de la NRL (5 millions de tonnes de roches massives) et l'extraction par la SCPR de 9,3 millions de tonnes de roches massives A quoi va servir la différence ?
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui

	précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur le trafic routier, sur la santé (traitement des poussières et du bruit et vibrations), et pour la préservation du paysage.)	
SL-476	Date :24.07.2018	Identité : S. Frechet.
	Observation :La carrière de Bois Blanc nous est imposée par défaut. La zone tampon entre la ravine des Aviron et la Ravine des sables est particulièrement remarquable et doit être préservée. L'Agence environnemental préconise des études complémentaires qui sont rejetées par le porteur de projet. La modification du PLU ne doit avoir lieu après les études d'impact. Je suis contre.	
	Réponse M.O : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : <i>Il n'y a pas d'obligation réglementaire sur le fait que la modification du PLU ait lieu après les études d'impact du projet.</i>	
Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet pour la protection de la faune et de la flore et pour la préservation du paysage, et de la réponse de la DEAL pour la MEC du PLU..		
SL-477	Date :24.07.2018	Identité:P. Cambou.
	Observation : Détruire les paysages de l'île n'était pas convenu dans l'acceptation de la NRL. Il faut protéger les zones rares et sauvages. Il y a mille manières de construire une route. La carrière va détruire un patrimoine naturel.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E : La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet pour la protection de la faune et de la flore et pour la préservation du paysage. La commission rappelle que le projet de NRL a été arrêté, et que revenir sur ce projet ne fera que rallonger d'achèvement du chantier en cours depuis 2013, avec des coûts supplémentaires.	
SL-478	Date :24.07.2018	Identité : Nathalie
	Observation : Habite dans les hauts de St-Leu. Je suis contre la carrière pour la bruit, la santé des personnes .. ;	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-479	Date :24.07.2018	Identité:Drenoux Anita
	Observation : je contre car je pense au long terme pour l'environnement, le bien	

	<p>être des gens, et pour l'impact sur leur santé. Il faut agir maintenant pour notre futur.</p>	
	<p>Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O. Et précise que pour ce qui de l'impact du projet sur la santé une étude quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>	
SL-480	Date :24.07.2018	Identité : Eric Lapaix
	<p>Observation : Avis négatif concernant la carrière.à cause des donnés relatives aux études, impact sur l'environnement, étude des sols, capacité d'exploitation, poussières, risques sanitaires, stabilité des sols. Pour une alternative viaduc.</p>	
	Réponse M.O :	<p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>
	<p>Avis de la C.E : La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O. Et précise que pour ce qui de l'impact du projet sur la santé une étude quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes. Des mesures ont prévues pour réduire les impacts du projet sur la stabilité des terrains. Il y a nécessité d'ouvrir cette carrière car : Les besoins en matériaux réactualisés pour le chantier de la NRL ont été détaillés dans le mémoire en réponse de SCPR aux observations et questions soulevées par l'avis émis par le CGEDD de juin 2018 (cf. pages 27 et 28).</p>	
SL-481	Date :24.07.2018	Identité : M. Naminzo Emanuel
	<p>Observation : D'accord avec le peuple St-Leusien, pas de carrière à Bois Blanc.</p>	
	Réponse M.O ;	<p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	Avis de la C.E	<p>La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O</p>
SL-482	Date :24.07.2018	Identité : Payet François.
	<p>Observation :Trop de problèmes économiques sur le déséquilibre du marché des granulats et le tourisme : des risques sanitaires et des risques environnementaux. La NRL épuise les ressources de l'île avec la digue (voir interview du Dr Adjt de la DEAL. Autre solution possible : galerie au pied de la falaise.</p>	

	<p>La carrière est incompatible avec le PLU de St-Leu avec les modif du SDC en 2014 par la C.A de Bordeaux. PIG caduc. L'état va-t-il s'opposer à l'avis de la majorité de la population. Pas question de privilégier les transporteurs et les majors du bâtiment.</p> <p>Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p>Avis de la C.E La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O, et précise la position de la Région Réunion dans son courrier du 20 juillet 2018 (ES-C-1), le projet de NRL ne peut pas être modifié à ce stade d'avancement. En effet, il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 sous sa forme actuelle (viaduc + digue), et les travaux doivent être achevés en 2023 au plus tard. Une modification du projet à ce stade impliquerait :</p>	
SL-483	Date :24.07.2018 ...	Identité :...
	Observation : Contre, arrêtons les dégâts. L'économie peut fonctionner autrement. Prenons soin de la nature.	
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-484	Date :24.07.2018	Identité : Fimoyer Gaëlle
	Observation :contre la carrière pour des raisons écologiques et éthiques.	
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-485	Date :24.07.2018	Irsapoullé Jean Sylvano
	Observation :Contre la carrière, étant asthmatique. J'espère que l'état écoutera la population.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-486	Date :24.07.2018	Identité:Galliard Daniel
	Observation :Contre la carrière. L'étude d'impact ne prends pas suffisamment en compte les risques (pollution - santé -rupture d'équilibre écologique – impact sur le tourisme- dangerosité des poids lourds – modification du PLU- stockage de nitrate d'amonium.	
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i>

		<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	Avis de la C.E :	<p>La commission prend de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur la protection de la faune et de la flore et pour la préservation du paysage.</p> <p>Pour ce qui de l'impact du projet sur la santé une étude quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>
SL-487	Date :24.07.2018	Identité : Bas Laurence
		<p>Observation : Contre. Risques écologiques. L'impact sanitaire est à prendre en compte pour les population fragiles. Nos routes ne peuvent supporter le passage des poids lourds. Nos sols seront modifiés.</p>
	Réponse M.O :	<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p>
	Avis de la C.E :	<p>La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O. qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation., Pour ce qui de l'impact du projet sur la santé une étude quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>
SL-488	Date :24.07.2018	Identité :...
		<p>Observation : Contre la carrière. Le SDC classe le secteur de Bois Blanc en secteur 1. Il n'est pas exacte de dire que les impacts ont été mesurés. Projet = conséquences négatives sur la population:environnement, santé, sécurité,</p>
	Réponse M.O :	<p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>
	Avis de la C.E :	<p>La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet sur la protection de la faune et de la flore et pour la préservation du paysage</p>
SL-489	Date :24.07.2018	Identité :...
	Observation :	<p>Je m'oppose à la carrière pour notre environnement et notre santé. Les tirs de dynamite avec les déflagrations et les poussières chargées de particules, les balais de camions.</p>
	Réponse M.O :	<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p>

	<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O. qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation., Pour ce qui de l'impact du projet sur la santé une étude quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.</p>	
SL-490	Date :24.07.2018	Identité :
	Observation : Non à la carrière, car risque pour la santé de la population.	
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-491	Date :24.07.2018	Identité : Lagoue Jessy
	Observation : Non à la carrière parce qu'on est riverain. Il y a déjà trop de camions, la poussière , la santé.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-492	Date :25.07.2018	Identité :Payet Jonhy
	Observation : Contre la carrière à cause des dégâts écologiques, des conséquences sur la santé, mais aussi parce que St-Leu ne peut pas payer le conséquences de l'amateurisme des gens. Projet NRL mal ficelé.	
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O. qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation.
SL-493	Date :25.07.2018	Identité : M. Claude
	Observation: Suis de St-Leu depuis 40 ans. Je suis actrice de terrain et personne du quartier ne souhaite la carrière. Suis contre la carrière qui aura un impact négatif désastreux. Santé, nuisances, risques d'accidents, sécurité.	
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O. qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation., Pour ce qui de l'impact du projet sur la santé une étude quantitative des risques sanitaires a été effectuée et qu'elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.
SL-494	Date :25.07.2018	Identité :E. Séraphin.
	Observation: Enquête en pleine vacances scolaires! La quantité volumétrique des documents ne permet pas d'avoir une idée complète sur le projet.. La durée de	

	<p>cette enquête aurait due être plus longue. Cette carrière va porter un préjudice sur l'environnement, sur l'écosystème, sur les paysages, sur le lagon et aux habitants. Le SDC vient d'être annulé. Un PIG doit tenir compte de l'intérêt de la population. Neutralité de la commission.</p>	
	Réponse M.O :	<p><i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres). La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	Avis de la C.E :	<p>La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O. qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation. La commission précise que le s vacances scolaires n'ont eu aucun impact sur la participation du public</p>
.SL-495	Date :25.07.2018	Identité :Luvail Stéphane...
	Observation: Contre la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-496	Date :25.07.2018	Identité :E. Hippolyte.
	Observation: Je ne veux pas de cette carrière. Il faut protéger le site.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-497	Date :25.07.2018	Identité :Mme Sautron.
	Observation: Contre l'utilité de la carrière.	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-498	Date :25.07.2018	Identité :Mme Buzatta Corine St-Benoît
	Observation: Je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-	Date :25.07.2018	Identité : Mme Grondin Béatrice

499	Observation: Je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-500	Date :25.07.2018	Identité :Grondin Donowan St-Benoît
	Observation : Je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
SL-501	Date :25.07.2018	Identité : Busatta Léa
	Observation : Je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
SL-502	Date :25.07.2018	Identité :Gobalraja Anabelle B. Panon
	Observation: Je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
SL-503	Date :25.07.2018	Identité :Fanchin Bras Panon.
	Observation: je suis pour la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
SL-504	Date :25.07.2018	Identité :Faustin Patck
	Observation: je suis pour la carrière	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
SL-505	Date :25.07.2018	Identité : ATR-Fnaut
	Observation: Nous demandons comme pour les enquêtes précédentes l'abandon de ce projet qui compromet :	
		-la santé, la sécurité et le cadre de vie des riverains du site.

	<p>L'environnement naturel tant terrestre agricole que marin côtier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ressources en matériaux des générations futures alors que la future NRL du SDC 2010 selon DUP de mars 2012. <p>en pièce jointe la preuve est faite que les élus des communes de St-Leu, les Avirons et l'Etang Salé dont opposés : les C.E émettront-ils un avis favorable pour se conformer à l'attente des majors du BTP,</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis négatif CE première enquête. - 2eme enquête en 2016 : sa validité remis en cause par Conseil d'Etat, car Préfet n'avait qualité pour signer évaluation environnementale. -Mai 2018 CA de Bordeaux annule le SDC 2014. <p>Troisième enquête en 2018.</p> <p>Référence à l'interview du Directeur Adjoint de la Deal du 23.07.2018</p> <p>Photos de l'accident du 5.07.2018. "on peut s'attendre au rythme d'un camion toutes les 30 secondes à 60 km/h. C'est un convoi de l'impossible de + ou - 80 poids lourds espacés tous les 50 m environ ! Un risque d'accident grave 200 jours par an pendant 5 ans.</p> <p>Un vice de fonds et de forme à la base de l'enquête publique : enquête susceptible d'être annulée du fait d'un vice de forme d'une annonce légale frappée d'un vice de fond.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p>Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :</p> <p><i>Sur la question d'un vice de fonds et de forme de l'enquête publique, l'observation n'apporte pas d'argumentaire permettant de répondre sur ce point.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E :</p>	<p>La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans cette observation avec les mesures prises pour réduire les impacts du projet.</p>
<p>SL-506</p>	<p>Date :24.07.2018</p>	<p>Identité :Félicité Nadine</p>
	<p>Observation: Avis défavorable</p>	
	<p>Réponse M.O ;</p>	<p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis de la C.E</p>	<p>La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O,</p>
<p>SL-507</p>	<p>Date :24.07.2018</p>	<p>Identité :Payet Thérèse.</p>
	<p>Observation: Non à la carrière, non aux tirs de mine.</p>	
	<p>Réponse M.O ;</p>	<p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>

	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O,
SL-508	Date :24.07.2018	Identité : Habitante de la commune de St-Leu.
	Observation: Sur 2 pages:Contre la carrière. - 3eme enquête publique. Les riverains se sont exprimés. La pression n'a pas lieu d'être. - le paysage sauvage sera détruit. - Il n'y a pas de prise en compte des conséquences sanitaires, bruits et autres vibrations. - la cadence prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent du chantier cela fait 1 camions toutes les deux minutes. - la faune et la flore terrestre et marine sera détruite sur des dizaine d'hectares. - ce projet entraînera la perte de dizaine d'emplois. - les besoins de la NRL sont définies par une filiale de ceux qui exploiteront la carrière : aucune impartialité. SCPR sera en situation de monopole. -l'espace du projet n'est pas autorisé par le SDC 2010. qui précise que le gisement de la Ravine du Trou n'est pas satisfaisant. - le tribunal de Bordeaux a statuer contre la carrière. - . Pour être clair, je suis contre la carrière.	
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : <i>Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le Schéma Départemental des Carrières (SDC)</i>	
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui confirme que les points soulevés sont traités dans le dossier soumis à la consultation du public., et de la réponse de la DEAL.
SL-509	Date :24.07.2018	Identité :Issapoulle
	Observation : Contre la carrière. Je pense avant tout à la santé des enfants et des personnes âgées.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-510	Date :24.07.2018	Identité :Derbuf Aurélie
	Observation : Contre. L'ouverture de la carrière serait une catastrophe pour l'environnement ainsi qu'en terme de sécurité (accidents liés au trafic routier)	
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont</i>

		<i>traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O. qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation.,
SL-511	Date :24.07.2018	Identité :....
	Observation:	Non à la carrière pas inscrite au SDC. Non à la mise en compatibilité du PLU qui n'est pas réglementaire avec la SCOT.
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i>
	Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :	Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.
		Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.
		Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.
		Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à : <ul style="list-style-type: none"> • augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état
		Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.
		La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.
		En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO, <input type="checkbox"/> le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. SCPR et de la DEAL concernant la mise en compatibilité du PLU.
SL-512	Date :24.07.2018	Identité :
	Observation:	Non à la carrière, trop de poussières. Ne manquez pas de respect à la nature.
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O

SL-513	Date :25.07.2018	Identité : Techer Georges St-Leu
	Observation: Pour la santé de nos enfants et petits enfants, non à la carrière.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-514	Date :25.07.2018	Identité :Futol Patricia
	Observation: Pour notre environnement et de la population avoisinante, non à la carrière	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-515	Date :25.07.2018	Identité :Jacquet Valérie
	Observation: Non au saccage de la nature et aux dommages collatéraux.	
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-516	Date :25.07.2018	Identité :Guillou Johan
	Observation: Je suis contre la carrière. Cela entraînera des difficultés de circulation et des problèmes de santé publique.	
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-517	Date :25.07.2018	Identité : Collectif " Respect nout listwar."l
	Observation : Même questions soulevées dans obs SL 469 et SL 472	
	Réponse M.O :	<i>Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O pour ce qui est du risque d'inondation, de la pollution des milieux, et de la protection des vestiges anthropiques.
SL-518	Date :25.07.2018	Identité : MGRM
	Observation : j'invite dans les plus brefs délai à vérifier l'authenticité des autorisation ainsi que sur les références cadastrales mentionnées et la superficie. L'exploitation de cette carrière repose sur des données publiques non conformes à l'antériorité des actes de propriété de ce lieu.	
	Réponse M.O :	<i>Comme précisé en page 15 du DAT, la SCPR maîtrise le foncier par le biais de 2 promesses de vente sous conditions suspensives, signées avec les propriétaires des terrains: Monsieur Rivière et l'Indivision Rivière (cf. Annexe 1 - Pièces 2.1, 2.2).</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O

SL-519	Date :25.07.2018	Identité :
	Observation: Suis pour le développement de la NRL pour les usagers de cette route. Je suis pour l'ouverture de la carrière	
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-520	Date :25.07.2018	Identité : ...
	Observation: Suis contre le projet. Pensons à nos enfants.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-521	Date :25.07.2018	Identité :Smith Cécilia
	Observation: Je suis totalement opposée à l'ouverture de la carrière et à la mise en compatibilité du PLU. Je m'oppose à ce projet qui va avoir des conséquences désastreuses sur une commune en plein développement économique, touristique, sans compter les nuisances sur la santé.	
	Réponse M.O :	<i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. L'aspect économique est traité dans le Thème 19</i> Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU : <i>Concernant la santé humaine et l'impact sur le développement économique et touristique de la commune, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Le positionnement de la trame, à l'écart des zones habitées est la disposition la plus pertinente à l'échelle du PLU pour prendre en compte la santé humaine. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et de la réponse de la DEAL sur la mise en compatibilité du PLU. Les points soulevés sont traités dans le dossier d'enquête et le réponse du M.O (la SCPR) ne fait que le confirmer.
SL-522	Date :25.07.2018	Identité : ...
	Observation: Contre la carrière car : - le défrichement va aggraver l'écoulement des eaux, risque de coulées de boue et pollution de l'environnement marin. -l'augmentation du nombre de camions, insécurité routière. Risque de dénaturer le paysage de cette partie du littoral. D'autres solutions existent, viaduc	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>

	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les points soulevés sont traités dans le dossier d'enquête et le réponse du M.O ne fait que le confirmer.
SL-523	Date :25.07.2018	Identité :Masami Yawasalc Trois Bassins.
	Observation:	Contre l'ouverture de la carrière, contre les pollutions sonores et chimiques, pour la protection de l'environnement.
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-524	Date :25.07.2018	Identité : Nicolas Cyprien
	Observation:	3eme enquête alors que cela a été rejeté par la;population. Je suis contre ce projet de carrière qui est un désastre écologique avec des conséquences irréversibles sur la pollution de l'air, de l'océan, des lagons. Les camions vont créer des embouteillages.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Les points soulevés sont traités dans le dossier d'enquête et le réponse du M.O ne fait que le confirmer.
SL-525	Date :25.07.2018	Identité : FD
	Observation:	Je suis contre la carrière de Bois Blanc, contre le défrichement, contre la mise en compatibilité du PLU pour les raisons suivantes : - la MEC n'est pas compatible avec le SCOT. - le projet n'est pas compatible avec le SDC. - Les modifications apportées au projet sont mineures. L'Autorité Environnementale a recommandé de compléter l'étude d'impact par l'analyse des impacts du demi échangeur. Il semble que le pétitionnaire n'a pas souhaité reprendre son EI, afin de contourner les dispositions de l'ordonnance n° 2017/80 du 26 janvier 2017. -En plus des problèmes liés à la destruction des paysages, de la faune, de la flore, à la santé, au risque d'inondation, à la circulation, je pense que ce projet n'est pas favorable à l'économie de l'île. -Il y aura destruction des emplois liés au tourisme. - concernant la qualité du gisement, l'AE a demandé l'avis du BRGM. Le courrier de mai 2018 ne se prononce pas sur la qualité du gisement, il confirme uniquement les essais et sondages, précise qu'il y a eu expertise faite par le CEREMA. - La SCPR indique que l'ouverture de la carrière aura un impact économique positif avec “ la fourniture pour la Région d'une ressource en matériaux à un prix compétitif, “ ce qui revient à confirmer les dires des opposants dénonçant les conflits d'intérêt de la Région dans ce dossier. -Si c'est au titulaire du marché de se charger de l'approvisionnement en matériaux, pourquoi l'ouverture de la carrière par une filiale du groupe attributaire du marché coûtera moins cher à la Région. ?

<p>Réponse M.O :</p>	<p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.</p> <p>Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.</p> <p>Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.</p> <p>Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha et développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état • Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT. • • La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure. • • En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque : • l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO, • le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT, •
<p>Avis de la C.E :</p>	<p>La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et de la réponse de la DEAL pour la mise en compatibilité du PLU. Les points soulevés sont traités dans le dossier d'enquête et le réponse du M.O ne fait que le confirmer.</p>
<p>SL-</p>	<p>Date :25.07.2018 Identité :A.A</p>

526	Observation : Encore une fois les réunionnais sont pris en partie pour un projet d'aucun intérêt général. Je suis contre ce projet de carrière, contre la perte de notre tranquillité, contre les problèmes de santé que cela engendra.
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du MO et précise que la carrière de la Ravine du Trouve à bien fait l'objet d'un arrêté de PIG et que les matériaux extraits de la carrière alimenteront uniquement le chantier de la?NRL qualité d'Utilité Publique.
SL-527	Date :25.07.2018 Identité :...
	Observation : Contre. Comment se fait-il que ce projet soit toujours d'actualité alors que la population n'est pas d'accord ?. S'il vous plait, pensez à la santé de nos enfants.
	Réponse M.O : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du MO. Les risques du projet sur la santé ont été largement développés et les et l'évaluation quantitative des risques a été effectuée et elle a conduit à des conclusions satisfaisantes.
SL-528	Date :25.07.2018 Identité :...
	Observation: Vous responsables de la NRL continuez à enlever des andains, et des roches massives dans tous les coins....vous verrez dans quel état sera nôtre île d'ici quelque temps. Fakir a donné l'alerte.
	Réponse M.O : <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. Et précise que Le projet de carrière de la Ravine du Trou a fait l'objet d'une étude hydraulique par le bureau d'étude spécialisé Hydrétudes (cf. Annexe 11 – Pièce 3 du Tome 5C). L'analyse de l'état initial a permis de déterminer le fonctionnement hydraulique de la zone et de dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales
SL-529	Date :25.07.2018 Identité :...
	Observation: Pas de carrière.
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-530	Date :25.07.2018 Identité : H. Pauvet
	Observation: Non Non NON à la carrière de Bois Blanc
	Réponse M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-531	Date :25.07.2018 Identité : Collectif Respé pou nout listwae
	Observation: Même obs que 469, 472, 517 et 518. Toute l'étendue de la Ravine du Trou est un espace unique à conserver dans son état naturel et constitue un endroit commémoratif qui amène tout au long de l'année des personnes recherchant la clarté de notre Histoire Régionale. Faut

	préserver ce lieu.	
	Réponse M.O :	<i>Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour la protection de la faune et de la flore, de la réduction des impacts du projet sur la santé et concernant le respect des vestiges anthropiques.
SL-532	Date :25.07.2018	Identité : Huet Yannick
	Observation:	Contre la carrière La carrière se situe entre 2 sites d'escalade de renommé internationale. L'impact de la carrière sur le milieu marin sera important. Les infrastructures seront fragilisées : pont de la Ravine des Poux.
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art). Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O
SL-533	Date :25.07.2018	Identité :Jacques Dennemont Trois Bassins.
	Observation:	Le bon sens et l'intérêt général s'impose dans ce dossier. Le droit a déjà démontré que la carrière n'est pas à envisager sur St-Leu. Pourtant il y a persistance.. C'est un attentat environnemental, écologique sanitaire.
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-534	Date :25.07.2018	Identité : Moinba nina
	Observation:	Contre la carrière.
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-535	25.07.2018Date :	Identité : Collectif respé pou nout listwar.
	Observation:	déjà traité 469-518-517-531
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>

	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour la protection de la faune et de la flore, de la réduction des impacts du projet sur la santé et concernant le respect des vestiges anthropiques.
SL-536	Date :25.07.2018	Identité : Mongorger Julien.
	Observation:	Je m'oppose à ce projet compte tenu des bruits incessants et des poussières , de l'impact dramatique sur une zone riche mais sensible, de l'impact sanitaire dans une zone d'habitation avec des écoles à proximité, de la gêne sur la circulation, déjà bien problématique : nombre de rotations et risques d'accidents, des tirs de mine avec blocage de la route des Tamarins. .
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O., qui précise les thèmes qui traitent des points soulevés dans l'observation, avec les mesures prises pour la protection de la faune et de la flore, de la réduction des impacts du projet sur la santé , et des impacts dur le trafic routier.
SL-537	Date :25.07.2018	Identité :.....
	Observation:	Je me positionne contre la carrière. Merci de prendre nos avis de Réunionnais, de Kréol , de nos cultures et valeurs. Arrêtez de nous prendre pour des vaches à boue....
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-538	Date :25.07.2018	Identité :...
	Observation:	Je suis pour la carrière.
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-539	Date :25.07.2018	Identité :Gruchet Philippe
	Observation:	Je suis opposé à la carrière par souci écologique.
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-540	Date :25.07.2018	Identité : M. Assenjee
	Observation:	Je suis pour la carrière.

	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-541	Date :25.07.2018	Identité :Deroi Sébastien
	Observation:	Contre l'exploitation d'une carrière , souci principal écologique.
	Réponse M.O :	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation, et de la réponse du M.O.
SL-542	Date :25.07.2018	Identité :...
	Observation:	Le viaduc est bien avancé pourquoi chercher à la ralentir. Je suis pour l'ouverture de la carrière car elle offre un volume suffisant et très loin des habitations.
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-543	Date :25.07.2018	Identité :
	Observation:	Je suis pour l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour finir la réalisation de la NRL, et pour la création d'emplois via la carrière.
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-544	Date :25.07.2018	Identité :....
	Observation:	Je dis oui à la carrière, ça va générer des emplois pour les transporteurs et agriculteurs, et bien sure pour la réalisation de la route du littoral.
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables. Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-545	Date :25.07.2018	Identité :....
	Observation:	Je suis entrepreneur et je dis oui à la carrière qui apporte une continuité au marché de la NRL.
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-	Date :25.07.2018	Identité : ...

546	Observation: Je suis pour l'ouverture de la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-547	Date :25.07.2018	Identité : ...
	Observation: Je dis oui à la région à une nouvelle route du littoral et je suis pour l'ouverture de la carrière.	
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O
SL-548	Date :25.07.2018	Identité : Chargellay Frédéric
	Observation: Je m'oppose à la carrière de Bois Blanc : pour des raisons de santé publique et environnementales. Il existe des carrières dans l'Est. Les roches ne sont pas appropriées. Les nuisances dues à l'extraction et le transport des roches est considérable..	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.
SL-549	Date :25.07.2018	Identité : Fong Shanon
	Observation: Je suis contre la carrière.	
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-550	Date :25.07.2018	Identité :M. Marka
	Observation: Je m'oppose fermement à la carrière. Ce la engendrera des coze néfastes sur les environnements et humaines.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des

		paysage.
SL-551	Date :25.07.2018	Identité :Ramon Thierry
	Observation:	Je suis d'accord pour la création de la Route littoral. Je suis pour.
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation favorable au projet et de la réponse du M.O
SL-552	Date :25.07.2018	Identité : Nouvian Virginie
	Observation:	Je refuse l'exploitation de la carrière et les nuisances qu'elle implique.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-553	Date :25.07.2018	Identité :...
	Observation:	Je suis opposée à l'exploitation de la carrière et de toutes celles proches des habitations.
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-554	Date :25.07.2018	Identité :Mme Leroy Catherine.
	Observation:	Je refuse l'exploitation de la carrière au vu des nuisances qu'elle va engendrer : environnement, circulation, sans certitude que la qualité des roches qui seront indispensables.
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.
SL-555	Date :25.07.2018	Identité : Casado Christian
	Observation:	Je suis contre l'exploitation des roches et contre toutes dérogations qui vont permettre de contourner le problème. Sur le plan écologique : l'aspect visuel de cette zone naturelle va perdre son intérêt, menace sur l'écosystème marin et terrestre. Menace forte pour la santé.
	Réponse M.O :	<i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>

	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.
SL-556	Date :25.07.2018	Identité :Allamele Michel
	Observation:	Je suis contre l'exploitation de la carrière. On peut continuer l'exploitation des andains pour la NRL, cela va libérer des parcelles agricoles Avant de commencer un chantier il fallait s'assurer d'avoir les matériaux. La préfecture et l'Etat est complice de ce dossier.
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-557	Date :25.07.2018	Identité : Anne Bourgeois Gaud.
	Observation:	Je me suis déjà exprimé par mail. Je suis contre la carrière. J'ai choisi de vivre à St-Leu pour la tranquillité.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-558	Date :25.07.2018	Identité : Rivière Rose May
	Observation:	Je suis contre. Le tout voiture ne me convient pas Aucune carrière à Bois Blanc ou ailleurs à la Réunion. Notre île est trop petite pour l'enterrer
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-559	Date :25.07.2018	Identité : Perceval Gaillard
	Observation:	Je suis opposé au projet de carrière eu égard à la dangerosité du projet aux écologiques, sanitaires et sécurité routière.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés
SL-560	Date :25.07.2018	Identité : ...
	Observation:	Je suis opposé à ce projet de carrière.
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O

SL-561	Date :25.07.2018	Identité : M. Marais Alain.
	Observation: Médecin retraité, je viens donner mon avis sur ce projet qui aura un impact sanitaire important dû aux poussières, et aux tirs de mine. Il ya aura une augmentation des cas d'asthmes, de pathologies ophtalmiques et dermatologiques. Comment l'ARS a pu prendre un avis favorable en se basant sur des données sans prendre l'avis des acteurs de santé ? Non à la carrière.	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.
SL-562	Date :25.07.2018	Identité : Collectif respé pou nout listwar
	Observation: Les thèmes développés dans cette observation ont été actés dans le obs 469-5117-518 et 531. Concerne l'archéologie.	
	Réponse M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la C.E :	- La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O et précise que la définition du périmètre du projet prend en compte les différentes contraintes et servitudes affectant le site, et notamment les antiquités préhistoriques, historiques et l'archéologie préventive (cf. § 4.3 de l'étude d'impact, pages 30 et 31), et qu'un diagnostic archéologique préventif a été prescrit par le Préfet de la Réunion sur l'ensemble du périmètre de la carrière (cf. annexe 1 pièce 7). SCPR a d'ores et déjà engagé des discussions avec l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive qui réalisera des fouilles sur l'ensemble du site sous la supervision de la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien. Une convention sera formalisée avec l'INRAP pour définir le cadre et les conditions d'intervention de l'étude.
SL-563	Date :25.07.2018	Identité :Toussaint Jean Sébastien
	Observation: contre la carrière, pour des raisons environnementale et de nuisances diverses pour les habitants de St-Leu.	
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-564	Date :25.01.2018	Identité : Irsapouille Jean David
	Observation: Contre la carrière pour des raisons : santé, nuisances des transports, des études qui montrent que la carrière n'est pas nécessaire. D'autres	

	roches sont disponibles ailleurs. Un impact environnemental dramatique qui va détruire notre ville.	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-565	Date :25.07.2018	Identité : Catapoullé Piere
	Observation:	Contre le projet de carrière pour les raisons suivantes : - Ce projet n'est pas d'intérêt général. Il va renforcer la dominance de la SCPR sur le marché des agrégats. - Ce projet entraînera des nuisances importantes : santé, environnement. - ce projet causera des dégâts sur les habitations existantes. Il existe d'autres carrières sur St-André.
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-566	Date :25.07.2018	Identité : Ebrara Sandrine
	Observation:	Contre la carrière 3eme enquête Je trouve inadmissible de prendre la population pour des imbéciles. Il y aura des conséquences catastrophiques. Cette carrière est un projet qui ne doit pas exister
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-567	Date :25.07.2018	Identité :Beziel Soizic
	Observation:	Contre la carrière.
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-568	Date :25.07.2018	Identité : Burel Cathy
	Observation:	Contre la carrière.Oui à l'air sain, Oui à l'écologie, oui à la tranquillité, oui à un lagon sain, oui à la paix et à l'écologie..

	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-569	Date :25.07.2018	Identité : Plessier Cédric
	Observation:	Contre la carrière, car cela changera l'écosystème de St-Leu et les paysages.
	Réponse M.O :	<i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-570	Date :25.07.2018	Identité :Tien -m Tiee
	Observation:	Favorable à la carrière pour permettre l'achèvement de la NRL et la création d'emplois..
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation favorable et de la réponse du M.O
SL-571	Date :25.07.2018	Identité : Baris Joël
	Observation:	Non à la carrière. Respecter la santé et l'environnement et la circulation des personnes. Pour la NRL des piles pas des roches.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes développés dans l'observations ont été traités avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement.que
SL-572	Date :25.07.2018	Identité : Zitte Nicoletta
	Observation:	Contre la carrière pour des raisons écologiques. Nous vivons dans une station balnéaire et cette activité de carrière n'est pas compatible avec le statut de Saint-Leu. Des écoulements dans le lagon Qu'advientra-t-il de Saint-Leu sans la barrière de corail ? Les enjeux écologiques doivent primer sur tout.
	Réponse M.O :	<i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>

		<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.
SL-573	Date :25.07.2018	Identité :M. Leperllier Gilles.
	Observation:	Considérant qu'un arrêt de la CA de Bordeaux a annulé le schéma Départemental des Carrières. Considérant qu'aucune étude d'impact environnementale n'a été effectuée. Considérant que le chantier a démarré sans que la question des matériaux soit assurée. Considérant que 260 médecins ont tiré la sonnette d'alarme sur les risques sanitaires liés à l'exploitation de cette carrière. Considérant qu'une première enquête publique a débouché sur un avis défavorable, et que tout aurait dû en rester là, pour ces raisons je m'oppose fermement à la carrière et demande une mission d'expertise environnementale et financière sur le chantier de la NRL.
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. L'étude d'impact environnementale fait l'objet du Tome 2, complété par l'addendum. La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.
SL-574	Date :25.07.2018	Identité : ...
	Observation:	Oui à la carrière de St-Leu pour l'emploi direct et indirect et à la collaboration des petites entreprises.
	Réponse M.O :	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
SL-575	Date :25.07.2018	Identité : Robert Sylvie
	Observation:	Contre la carrière. Projet pharaonique, destructeur de la planète et de la belle île de la Réunion. Contre toutes les nuisances occasionnées.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.

SL-576	Date :25.07.2018	Identité : Flavie de Piton St-Leu....
	Observation: Contre la méga-carrière, ça va détruire le paysage. Le bruit va déranger les habitants	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-577	Date :25.07.2018	Identité :...Juliette de St-Leu
	Observation: Contre la carrière car c'est une île magnifique q'on va détruire.	
	Réponse M.O :	<i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-578	Date :25.07.2018	Identité :...
	Observation: Contre la carrière car d'autres solutions existent pour construire la NRL solution moins impactante pour l'environnement, physique, sanitaire et humain. La destruction de la faune et de la flore sera définitive. Les nuisances pour les habitants seront énormes et graves. Tout cela pour extraire des roches qui ne correspondent pas aux besoins. Détruire le paysage, détruire la faune, détruire le quotidien, des gens (région très urbanisée ! Avec des risques sur la santé .	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement : protection de la faune et de la flore et des paysage.et souligne que la Région Réunion dans son courrier du 20 juillet 2018 (ES-C-1), le projet de NRL ne peut pas être modifié à ce stade d'avancement. En effet, il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 sous sa forme actuelle (viaduc + digue), et les travaux doivent être achevés en 2023 au plus tard.
SL-579	Date :24.07.2018	Identité :....
	Observation: Contre la carrière. Celle-ci serait néfaste pour la santé des habitants du secteur, pour l'image dégradée qu'elle va apporter à notre île.	
	Réponse M.O :	<i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet

		sur l'environnement et sur la santé.
SL-580	Date :24.07.2018	Identité : Laura Ferrere
	Observation:	contre en espérant ne pas voir cet édifice sur notre île.
	Réponse M.O ;	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la C.E	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-581	Date :24.07.2018	Identité :.....
	Observation:	Contre, pour l'impact environnemental (Nombreuses espèces et nichées d'oiseaux endémiques et indigènes impactées), mais aussi pour l'impact sonore pour les habitants, et visuels. Le passage des camions créant de la poussière.
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé.
SL-582	Date :24.07.2018	Identité :.....
	Observation:	Contre la carrière trop de poussières. Fallait prévoir avant le début des travaux de la NRL.
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O, et précise que bien avant de lancer le chantier des études ont été faites pour repérer les sites d'extraction des roches nécessaire eu chantier de la NRL.
SL-583	Date :24.07.2018	Identité : Jean Roland Rivière
	Observation:	Pour. On va enfin pouvoir développer l'économie de l'île et sécuriser une fois pour toute la NRL. Que la carrière s'ouvre comme prévue et qu'on arrête les guerres stériles des personnes qui empêchent le développement.
	Réponse M.O :	<i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O..
SL-584	Date :24.07.2018	Identité : Elodie Silotia
	Observation:	Je formule une 3eme fois un avis négatif sur le projet dévastateur de carrières de roches massives de la Ravine du Trou porté par la SCPR., car

	nuisances considérables (poussières – stress – perte de valeur de nos biens immobiliers). Cette carrière n'est pas compatible avec le SDC.	
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé
SL-585	Date :24.07.2018	Identité : Jacky Hodgi
	Observation: La création de la carrière aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie et notre santé. Les risques majeurs sont : - Risques d'accidents dus à une augmentation de 25% du trafic routier camions. - risques sanitaires dispersion des poussières. Risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique. - risques de pollution des sols et de l'océan. - risques liés aux tirs de mine (bruits, poussières, projections, onde choc, vibrations) -risques écologiques et environnementaux, destruction d'espèces protégées. Et impact négatif sur le tourisme car : - RN1 = route la plus belle et la plus attractive, points de vue exceptionnels. -Route appréciée des sportifs. -Seule route qui permet l'observation des baleines	
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé
SL-586	Date :25.07.2018	Identité : Bastide Christine
	Observation: Contre la carrière qui va défigurer le village de Bois Blanc, le paysage de cette côte sauvage et nuire aux habitants. Cette carrière n'est pas compatible avec le SDC. Contre la modification du PLU.	
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts

		du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé.
SL-587	Date :25.07.2018	Identité :...
	Observation:	Dessein remis par 2 enfants représentant un tir de mine et un camion chargé de roches et des maisons noyées sous la poussière avec en légende "Nou ve Pa !!!", car trop de poussières toxiques, trop de camions, de bruits, détérioration de l'environnement, faune et flore.
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé.
SL-588 à 646	Date :25.07.2018	Identité : Liste de 59 observations sur 15 pages dactylographiées remis à la Commission par Mme Marais Porte parole de "Touch pas nout roche."
	Observation:	Ces observations reprennent les thèmes les plus souvent avancés et concernant la listes nuisances causées par l'ouverture de la carrière de Bois Blanc : Risques pour la santé avec les poussières. Risques pour l'environnement, pour la faune et la flore terrestre et marine. Détérioration du paysage., impact visuel. Risques de glissement de terrains, inondation. Impacts négatifs sur le tourisme. Projet pas compatible avec le SDC et PLU. Risque d'accidents avec les rotations de camions et embouteillages. Tirs de mine, = risques de vibrations et poussières. Sécurité des stocks massif d'explosifs sur le site, (de nitrate d'ammonium.) Qualité des roches., et perte de valeur de l'immobilier.
	Réponse M.O :	<i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts

		du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé.
SL-647	Date :25.07.2018	Identité : Misandeau Chantal
	Observation:	Opposée au projet de carrière, qui n'est pas justifié. C'est le résultat d'un manque d'anticipation des responsables du projet de la NRL.
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-648	Date :25.07.2018	Identité : Jarry Michel
	Observation:	Contre l'ouverture de cette carrière sur dimensionné au regard des besoins de la NRL. Il est inacceptable de mettre les citoyens au pied du mur lorsque le chantier est déjà largement entamé.
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O et souligne que la Région Réunion dans son courrier du 20 juillet 2018 (ES-C-1), le projet de NRL ne peut pas être modifié à ce stade d'avancement. En effet, il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 sous sa forme actuelle (viaduc + digue), et les travaux doivent être achevés en 2023 au plus tard.
SL-649	Date :25.07.2018	Identité : Armougom Daniel
	Observation:	Contre l'exploitation de la carrière. Les raisons sont multiples (environnement-pollution-dégradations des structures routières°
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé
SL-650	Date :25.07.2018	Identité : M. Et mme Hoareau
	Observation:	Habitants Piton St-Leu nous sommes contre la carrière. Nous pensons à la santé de nos enfants.
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O
SL-651	Date :25.07.2018	Identité:Tumbarello Raphaële et K. Boutio
	Observation :	Résidant à St-Leu, contre l'exploitation de la carrière. Entre autres raisons écologiques, nous ne souhaitons pas que la ville soit sillonnée par des poids lourds chargés de gravats.

	Nous ne souhaitons pas perdre notre cadre de vie.	
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé
SL-652	Date :25.07.2018	Identité : Imbert Véronique
	Observation :	Contre la méga-carrière, qui va détruire un site magnifique. Nuisances sur la santé. Oui à la carrière en tout viaduc. Non à la carrière, oui à une île sauvegardée tournée vers l'avenir : le tourisme, le bien vivre, une nature préservée.
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O et souligne que la Région Réunion dans son courrier du 20 juillet 2018 (ES-C-1), le projet de NRL ne peut pas être modifié à ce stade d'avancement. En effet, il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 sous sa forme actuelle (viaduc+ digue), et les travaux doivent être achevés en 2023 au plus tard.
SL-653	Date :25.07.2018	Identité : M.Daniel
	Observation :	Contre la carrière. L'extraction des roches produira des poussières représentant un impact sur la santé publique. Il y aura également des nuisances sonores, des perturbations au niveau de la circulation, des perturbations au niveau habitations des alentours (explosions= fissures)
	Réponse M.O :	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé. Pour ce qui est des tirs de mine est précisé qu'il n'y a pas stockage d'explosifs sur la carrière. Les seuils SEVESO de la réglementation ICPE ne sont atteints pour aucune des matières dangereuses stockées sur site. Néanmoins, toutes les précautions seront prises quant au stockage de ces matières, conformément à la réglementation.
SL-654	Date :25.07.2018	Identité : Mme Gence Jean marie
	Observation :	Contre la carrière pour la santé des gens et le bruit et poussières.

	Suis pour la NRL	
	Réponse M.O :	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O.
SL-655	Date :25.07.2018	Identité : Marin M.
	Observation : Non à la carrière, car : Catastrophe écologique -santé publique – pollution. Ce projet est insensé. Que font nos experts ?	
	Réponse M.O :	<i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé.
SL-656	Date :25.07.2018	Identité :
	Observation : Contre la carrière et la modification du PLU. Ce projet est un désastre écologique, et une atteinte à la démocratie, car la population s'est déjà exprimée. La SCPR ne se préoccupe pas de l'avis des riverains. Désastre pour la santé publique. Carrière pas nécessaire à ma construction de la NRL. Favorable au tout viaduc.	
	Réponse M.O :	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la C.E :	La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé, et rappelle que la Région Réunion dans son courrier du 20 juillet 2018 (ES-C-1), le projet de NRL ne peut pas être modifié à ce stade d'avancement. En effet, il a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012 sous sa forme actuelle (viaduc+ digue), et les travaux doivent être achevés en 2023 au plus tard.
SL-657	Date:25.07.2018	Identité :....
	Observation: Contre la carrière. Les raisons sont pluri-factorielles : - Pollution. -Destruction de l'environnement. - Nuisances sonores. - Nuisances sur les routes. Projet = catastrophe irréversible sur tous les plans.	
	Réponse M.O :	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>

		<p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>
	Avis de la C.E :	<p>La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise les thèmes du rapport qui traitent des points soulevés., avec les mesures prévues pour réduire les impacts du projet sur l'environnement, sur le trafic routier et sur la santé,</p>

N. MAILLOT

A. POTHIN

P. GARCIA

**ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUIN 25 JUILLET 2018
ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL
DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES PAR COURRIER A SAINT-LEU**

NB : Dans la suite de ce document, « **MRO** » sera l'abréviation de « Mémoire en Réponse aux Observations et questions soulevées lors de l'enquête publique du 25 juin au 25 juillet 2018 »

SL- C1	Date : 25/06/18	Identité : Hoareau Philippe
<p>Observation : Absolument contre le projet pour les raisons suivantes :</p> <p>Souci de santé publique, écoles proches, nos enfants. Trafic sursaturé déjà, avec 900 camions de plus chaque de plus chaque jour....</p> <p>Destruction d'un site absolument magnifique plus faune !!!!!</p>		
<p><u>Réponse M.O :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O. qui précise les différents thèmes qui traitent les points soulevés par ce contributeur.</p> <p>L'impact sanitaire du projet est largement traité dans le dossier qui a été soumis à la consultation du public pendant la durée de l'enquête, et il est rappelé au chapitre 1.G.1 de l'addendum du 30/01/2018, vis-à-vis des impacts sanitaires, SCPR a fait réaliser par un bureau d'étude indépendant une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) (Rapport TECHNISM Consultants n°152 809 146 du 02 février 2016 annexe 14). La synthèse des éléments de cette étude a été versée au dossier soumis à l'enquête publique Tome 2 : Etude d'impact chapitre 10. Des précisions ont été apportées dans l'addendum.</p> <p>Pour ce qui est du trafic routier des mesures sont préconisées pour réduire le nuisances du projet sur le trafic entre la Ravine du Trou et le chantier de la NRL.</p> <p>Des dispositions sont également prévues pour la protection de la faune et de la flore et la préservation du paysage.</p>		
SL-	Date : 02/07/2018	Identité : courrier reçu en marie de St-Leu et signé mais sans

Observation : Ce courrier concerne la mise en compatibilité du PLU, et fait référence au résultat du référendum local organisé par la Mairie de St-Leu portant sur ce sujet et dont le résultat est sans appel : 85% des habitants des 3 communes se sont exprimés.

Et relate la position des personnes présentes à la réunion des personnes publiques associées du 6 juin 2018 en sous-Préfecture de Saint-Paul et cite la position :

- du Sous Préfet de Saint-Paul qui aurait affirmé que « la mise en compatibilité du PLU de St-Leu n'est pas en lien directe avec l'ouverture de la carrière de Bois Blanc ».
- et de la position de la Région dont l'attitude est « provocante » car les représentants présents affirment que :
- « les enquêtes publiques passées et procédures associées sont obsolètes ». Il ne s'est rien passé. !! On se moque des gens qui se sont mobilisés par 2 fois !
- « que l'impact sur les terres agricoles est effectif et on peut comprendre que dans les propos des représentants de la Région que la compatibilité avec le SAR n'est pas acquise. Donc nécessité de démontrer que la mise en compatibilité du PLU est compatible avec le SAR.
- Qu'il est inadmissible que les représentants de la Région puissent mettre la pression en liant la non ouverture de la carrière avec l'impossibilité de faire la Route du littoral !!.

Le rédacteur note que dans l'évaluation environnementale, il est précisé page 48 « l'extraction des matériaux peut-être envisagée en dehors des périmètres d'irrigation identifiés actuels et futurs ». En conséquence, les espaces agricoles identifiés dans « la carte de destination générale des sols » recevront dans les documents d'urbanisme locaux un classement approprié, faisant des obstacles à tous changements d'affectation. »

Le périmètre du projet de carrière est situé en zone agricole au SAR et il est irrigable. La mise en compatibilité du PLU n'est donc pas compatible avec le SAR/SMVM.

Par ailleurs, je trouve que les services de l'état sont assez « légers » avec la loi car ils considèrent que 40 ha abandonnés à l'agriculture est une incidence non significative. Ils ouvrent la porte à tous les spéculateurs en créant un précédent.

Réponse M.O :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Se reporter à la réponse apportée par l'Etat pour ce qui concerne le dossier de mise en compatibilité du PLU.

__La personne (anonyme) relate des propos qui auraient été tenus lors de la réunion des personnes publiques associées du 6 juin 2018.

Lors de cette réunion, le Sous Préfet de Saint Paul a rappelé le cadre de la procédure qui s'inscrit suite à la déclaration de projet d'intérêt général de la carrière Ravine du Trou (cf procès-verbal de la dite réunion). Il ne peut donc pas être

	<p>soutenu que le Sous Préfet n'ait pas fait le lien avec l'ouverture de cette carrière lors de cette réunion.</p> <p>Concernant les précédentes procédures, le Conseil Régional a légitimement précisé qu'il s'agissait à présent d'une nouvelle procédure engagée au titre de ICPEs.</p> <p>Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le SAR, dans la mesure où le SCoT est en charge d'intégrer ces documents.</p> <p>Concernant la compatibilité de la MECDU avec le SMVM, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document.</p> <p>En l'occurrence, le secteur concerné est localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel. <p>Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués. <p>Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.</p> <p>On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.</p> <p>Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.</p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse de la Maîtrise d'ouvrage : la SCPR pour la partie demande d'autorisation d'exploiter et la DEAL pour la partie Mise en compatibilité du PLU.I</p>	
<p>SL- C3</p>	<p>Date : 25/06/2018</p>	<p>Identité : Carlier Raphaël</p>
	<p>Réponse M.O :</p>	
	<p>Observation : Courrier adressé au Commissaire Enquêteur : J'exprime ma claire opposition au projet de carrière de Bois Blanc, et je veux vous faire confiance pour faire le choix du bon sens et du respect de l'environnement fragile réunionnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour des projets de reboisements indigènes. - Pour la préservation du lagon. - Pour des pistes cyclables. - Pour une meilleur e place aux piétons. - Pour une agriculture durable. Pour tous les projets respectueux de l'homme et de la nature. 	

	<p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O qui précise bien que tous les thèmes soulevés dans l'observation, sont traités dans le dossier d'enquêtes, avec un rappel de ce qui est prévu par le M.O dans son mémoire en réponse qui figure en annexe du rapport d'enquête.</p>	
SL-	Date : 06/07/2018	Identité : Le Borgne Jean Yves
C4	<p>Observation</p> <p>En qualité de constructeur des lots digues du chantier de la NRL, le groupement GTOI-SBTPC-VCT je souhaite vous apporter l'éclairage suivant.</p> <p>Le chantier est composé de 5 digues et se répartit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le marché MT5.1 qui comprend 4 digues. - Le marché MT.2 qui comprend une digue de 2,700 km. <p>Un des principaux enjeux de la construction de ces digues est la production suffisante d'enrochements supérieurs à 1 tonne, sur un territoire où il n'existe que des gisements alluvionnaires.</p> <p>Depuis le démarrage du marché MT5.1 jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 201, les quantités de matériaux mis en œuvre sont les suivantes :</p> <p>-3,5 millions de tonnes de remblais origine carrières alluvionnaires et dragage du Port.</p> <p>-4,1 millions de tonnes d'enrochements ayant pour origine les travaux d'aménagement fonciers, les prélèvements dans les rivières, opération de curage et par l'importation d'enrochements en provenance de Madagascar.</p> <p>Aujourd'hui les besoins pour achever les marchés MT5.1 et MT5.2 les besoins sont estimés à 11,2 millions de tonnes (7,6t de remblais et 3,6 t d'enrochements).</p> <p>Le marché MT5.1 pourra être terminé avec des ressources alternatives, mais l'ouverture de carrières de roches massives est indispensable à la réalisation du marché MT5.2.</p> <p>Pour le marché MT5.2, digue de 2,7 kms les besoins sont estimés à 7,6 millions de tonnes dont environ 600 t d'enrochements supérieurs à 1 tonne.</p> <p>Le projet de carrière de la Ravine du Trou fait actuellement l'objet d'une enquête publique. Sa capacité de production est adaptée à nos besoins 7,6 millions de tonnes.</p> <p>Nous considérons que seul le projet de carrière de la Ravine du Trou est adapté, compatible, et suffisant pour la construction des digues de la NRL.</p> <p>Le courrier précise que sans la Ravine du Trou, il sera nécessaire d'ouvrir 4 carrières qui ne couvriront que 57% des besoins, avec des impacts sur l'environnement important.</p> <p>C'est pourquoi le constructeur de la NRL soutient l'ouverture de la carrière de la Ravine du Trou, seule solution viable pour terminer les travaux.</p>	
	<p>Réponse M.O :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Ce courrier confirme les besoins réels en matériaux pour le chantier de la NRL indiqué dans l'addendum et dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation qui rappelle les besoins actualisés du chantier de la NRL et la nécessité d'ouvrir la carrière de la Ravine du Trou pour l'achèvement du chantier avec la fourniture des roches massives.</p> <p>Le M.O, rappelle le thème qui traite ce sujet dans son mémoire en réponse.</p>	

SL- C5	Date : 20.07.2012	Identité : M. Yohann Missillier
<p>Qui souhaite affirmer son opposition à la méga carrière de Bois Blanc, une catastrophe environnementale de plus. Comment un tel site peut-il être défiguré irréversiblement (paysage, faune, flore). Comment ignorer l'évidente catastrophe sanitaire à venir pour des milliers d personnes ? (poussières, bruits). Comment prétendre qu'il y ait des retombées économiques positives ? (tourisme, nuisances) Comment peut-on faire un choix d'un site d'extraction aussi peu judicieux, (proximité littoral, éloignement de la NRL) Ce projet est à l'image du développement irrationnel de l'île. Je redis ma détermination et suis prêt à d'éventuelles actions.</p>		
<p><u>Réponse M.O :</u> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>		
<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui renvoie aux thèmes qui traitent les différents points soulevés dans son mémoire en réponse joint en annexe du rapport d'enquête.</p>		
SL – C6	Date : 20.07.2018	Identité : M. MONDON Joseph Emmanuel les Avirons., qui écrit ce qui suit :
<p>« De nos jours, en dépit du progrès plus ou moins rapide du droit, on a l'impression au travers des enquêtes successives sur le projet que l'Etat délègue en fin de course aux citoyens leur part respective d'appréciations et de responsabilité sur l'ensemble des données. C'est vrai que nous sommes en démocratie, mais quand même..... » « Les citoyens, hélas, encore pour une grande majorité, courbés qu'ils sont sous leur harnais, les voici confrontés à des responsabilités qui les dépassent techniquement et juridiquement ne sachant pas pertinemment comment résoudre leur questionnements. » « La démocratie, qu'elle soit participative ou pas, à la longue risque de s'effiloche. » A l'occasion de cette enquête publique unique, je sollicite que la visibilité de la République sur des réalisations de cette importance soit plus rapide en l'espèce. Et comment : Le peuple citoyen a voté, ainsi de droit a délégué ses pouvoirs, sachant pertinemment ici à qui se fier. L'Etat, par son initiative, en lien avec nos représentants élus ou pas (Maires et conseillers-homme de l'art- présidents d'associations habilitées), au total, suffirait dans l'adoption des conclusions finales. Que de temps perdu en l'espèce, face à une situation dont la contradiction entre l'économie et le social n'est plus à démontrer. Après avoir fait référence : Aux déclaration d'un ancien Administrateur de la Réunion : cf livre sur l'histoire de la Réunion, de 1848 à 2012 de Daniel Vaxelaire, sur les réalisations faites par un administrateur de l'île : M Henri HUBERT-DELISLE, concernant le lancement de</p>		

grands travaux, d'infrastructures routières, ceinture côtière bouclée en 1854, route entre 700 et 800 m d'altitude en 1857, la route des Plaines.
Et au discours du 29 juin 1973, du Préfet VIEILLESZAZES, en présence du Ministre des DOM-TOM, et de M. Le Docteur Pierre LAGOURGUE, ref à l'ouvrage L'ECONOMIE 74 Réunion-Maurice-Madagascar, page 22 et 23,
M. MONDON écrit :

« Quoi qu'il en soit, l'on constate, en 2018, que cette terre française depuis plusieurs siècles reste encore en situation d'urgence pour de telles réalisations, dont entre autres la NRL. Mystère ? »

et cite : « Ils ont raison ceux qui s'expriment ainsi : comment écouter et comprendre de nombreuses aspiration, une nouvelle impatience, notamment de la part de la jeunesse qui constitue plus de la moitié de la population de notre île » et cite des chiffres du tableau économique de la Réunion édition 2014 (population au 01.01.2013, demandeurs d'emplois au 31.12.2012, crimes et délits en 2012, taux de chômage en 2012 et nombre de touristes en 2012.

En terme de conclusion, une question :
Pour rattraper le temps perdu, selon quelles modalités la concertation devrait-elle avoir lieu ?

et une affirmation : je considère que la zone qui va de la « Ravine des Avirons » entre la Avirons et Saint-Leu devrait servir au développement du tourisme pourvoyeuse d'emplois et de devises sous notre soleil, près de la mer où les baleines viennent dans la réserve marine offrir un spectacle gratuit, zone située à proximité des plages de l'Ouest, et des cirques et du volcan.

En terminant il cite le but de l'enquête publique qui est :

- d'assurer l'information et la participation du public sur le projet
- assurer la prise en compte des intérêts des tiers.
- prendre en compte les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête.

Avec en pièces jointes :

- Page 5 le contexte de l'enquête
- Page 16 : III, 4 limites de l'expertise.

Page 17, II.4.3 Niveaux d'exposition sonore au droit de la carrière de Koungou Mayotte.

Réponse du M.O :

*La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.
La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.
Le tourisme est traité dans le Thème 8.
Le paysage est traité dans le Thème 17.
L'aspect économique est traité dans le Thème 19.
La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.*

Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui renvoie aux thèmes qui traitent les différents points soulevés dans son mémoire en réponse joint en annexe du rapport d'enquête.
La commission note que ce contributeur rappelle « ironiquement », en faisant un historique des réalisations et des projets de grands travaux au siècle dernier que « l'Etat au travers d'enquêtes successives délègue en fin de course aux citoyens leur part respective d'appréciations et de responsabilité, et que ces derniers sont confrontés à des difficultés qui les dépassent techniquement et juridiquement en ne

	<p>sachant pas pertinement comment résoudre leur questionnement. » et souhaite plus « que la visibilité de la République sur des réalisations de cette importance soit plus rapide en l'espèce ». et de s'interroger en conclusion sur « quelles modalités la concertation devrait-elle avoir lieu désormais ? » sans toutefois y répondre avant d'ajouter que la zone concernée par le projet devrait servir au développement intensif de l'île par les voies touristiques pourvoyeuses d'emplois et de devises sous notre soleil et à proximité immédiate de la mer, ce qui exclut tout développement de l'agriculture sur une zone à vocation agricole et irrigable..</p>	
<p>SL- C-7</p>	<p>Date : 25.07.2018</p>	<p>Identité : Mme Marais Elodie</p>
<p>Observation :</p> <p>Contribution de 25 pages</p> <p>Je ne vais pas détailler autant que les autres personnes, car beaucoup de choses ont déjà été dites, mais je m'inquiète sur certains points :</p> <p><u>Sanitaire</u> : Nous demandons au pétitionnaire de refaire des études sérieuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les poussières avec des données météorologiques du site (vents ascendants – vents forts) - avec des vrais valeurs de retombées des microparticules (2,5/10/50 micromètres) - pour rechercher tous les métaux qui constituent la roche du sire de Bois Blanc. <p>Car si l'ARS se base que sur des données du projet, on peut se demander si leur avis peut être accepté vue qu'il y a une absence réelle des varies données sur l'impact de la santé.</p> <p>En conséquence, du point de vue médical, si une carrière se fait sur ce sans des études complémentaires, on arrivera malheureusement à un impact sanitaire catastrophique pour la population des 3 communes concernées mais aussi pour toute la zone Ouest de la Réunion. Qui en sera responsable ? La SCPR ? L'Etat ? L'ARS ?</p> <p><u>Le Bruit</u> :</p> <p>Je demande au pétitionnaire de refaire son étude sur l'impact du bruit en prenant en compte la population des 3 communes (dont le s enfants et personnes âgées), de réétudier le dossier en ajoutant les établissements scolaires tel que la Graine de vie 'Montessori) aux Avirons, les assistantes maternelles, les crèches....très proches de la carrière et qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact.</p> <p>Je demande à ce que les tirs de mine ne se fassent pas pendant la période de 11 h à 14 h 30, période de repas/repos des enfants.</p> <p>Je demande à ce qu'il n'y ait pas de tris de mine pendant la période d'apprentissage des élèves de 8 h à 15 h30.</p> <p><u>Vibrations</u> :</p> <p>Population :</p> <p>Dans le projet, il est proposé qu'un huissier passe que pour les habitations situées dans un périmètre de 500m. Je tiens à demander à ce que le huissier fasse ce travail pour toutes les habitations dans un rayon de 2km.Si cela ne se fait, je demanderai de mon propre chef à ce qu'un huissier passe au début de la mise en place de la carrière et au moindre soucis je le ferais revenir pour constater, et je porterais plainte contre la SCPR pour destruction de biens</p> <p><u>Autres sources</u></p> <p>Je demande à ce que l'étude sur l'impact sanitaire soit à nouveau refaite par un</p>		

bureau d'études autre que celle qui l'a faite (Etude de métropole, indépendante). À partir de là, l'ARS pourra dès lors donner un nouvel avis, et que le votre soit mieux éclairé.

Circulation routière :

Route des tamarins:

Vu tous ces éléments, je demande au pétitionnaire de refaire une étude plus poussée sur les conséquences des poussières/ projections de roches... associées à la sécurité routière sur la route des Tamarins.

Nombre de véhicules sur la route des tamarins :

Je demande au pétitionnaire de refaire une étude sur le trafic routier lors de la fermeture de la route des Tamarins en intégrant le passage par la ville des Avirons en plus de la RN1a.

Je demande au pétitionnaire de nous expliquer concrètement comment les demis échangeurs ne sont plus accidentogènes.

Je demande au pétitionnaire d'être plus précis sur le nombre de véhicules pour les années à venir, vue de l'augmentation croissante du nombre de véhicules sur l'île et de poids lourds (vue qu'il y aura d'autres carrières et de ramassage d'andains)

Je demande au pétitionnaire d'être plus précis en fonction des périodes de l'année, sur le nombre de véhicules entre Etang salé et la Nouvelle Route du Littoral.

Roches :

Qualité des matériaux :

Je demande au pétitionnaire de nous éclairer sur la destination finale des roches prélevées sur le site. Nous lui rappelons que cette carrière si elle doit s'ouvrir, qu'elle soit destinée uniquement à l'approvisionnement pour la construction de la NRL, et en aucun cas pour d'autres et futures constructions.

BRGM :

Je demande au pétitionnaire d'être honnête sur le pourquoi d'une ouverture de carrière sur Bois Blanc qui ne soit pas en rapport avec le monopole totale de roches et granulats sur la Réunion.

Faune terrestre :

L'article L.411.1 du code de l'environnement et un arrêté ministériel du 17.02.89 fixent des mesures de protection des espèces animales représentées sur la Réunion. Il est donc interdit de les détruire, de les capturer, de les transporter, de les déranger

Nous demandons à ce que la SCPR propose une solution autre pour sauver et protéger ces colonies. De chauves souris présentes sur le site.

Animaux domestiques :

Je demande à ce que la SCPR se mette en relation avec les services vétérinaires pour faire l'étude d'impact entre les tirs de mine et la réaction des animaux domestiques et d'élevage.

Faune marine :

Il me semble que l'étude Il me semble que cette étude a été un peu légère et pas assez sérieuse. Je demande que cette étude soit faite par un bureau d'étude sans rapport avec la NRL (QuietOcean travaille sur la NRL). Et que ce bureau d'étude n'ait pas de promesse de la part du pétitionnaire, concernant un suivi pendant et

après la carrière. Ce qui est le cas malheureusement avec les bureaux d'étude actuels.

Paysage :

Un paysage totalement défiguré. Comment le tourisme verra après ce projet le littoral de la côte des souffleurs ?

Je demande au pétitionnaire de refaire un étude plus poussée sur l'impact paysager, mais aussi de mettre des photo et modélisation plus détaillée avec vue d'ensemble intégrant la ville des Avirons (quartier du Ruisseau proche du site), Bois de Nèfles St-Leu et Etang Salé les Bains. Car à ce jour avec les études actuelles l'impact paysager n'est pas représentatif.

Economie :

Il est dit qu'il y a création de 350 emplois, mais rien sur les emplois qui seront supprimés suite aux fermetures des crèches municipales et privées et des emplois dans le tourisme.

Réponse du M.O :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (comprenant le volet poussières, le volet bruit, les établissements accueillant des personnes sensibles à proximité).

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts des vibrations sur les habitations).

L'EQRS et l'Etude d'impact ont été réalisées par des Bureaux d'Etudes indépendants et compétents dans leurs domaines. Il n'y a pas de raisons de remettre en cause leur travail.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'annexe 7 du Mémoire en réponse à la présente enquête publique apporte des compléments concernant les chiroptères (réalisée par BIOTOPE).

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6, l'impact sanitaire des vibrations dans le Thème 13. La vitesse de vibration ressentie à 1 km du tir sera de l'ordre de 0,35 mm/s, juste au seuil de perceptibilité (0,3 mm/s).

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. Une étude sur le milieu marin a été réalisée par PARETO (Rebaptisée Créocéan Océan Indien), bureau d'étude indépendant spécialisé.

*Le tourisme est traité dans le Thème 8.
Le paysage est traité dans le Thème 17.*

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du M.O., qui renvoie aux thèmes qui traitent les différents points soulevés dans son mémoire en réponse joint en annexe du rapport d'enquête.

Pour ce que est des impacts du projet sur la santé, le M.O rappelle ce qui a été fait dans le cadre de ce dossier aux fins de maîtriser au mieux les effets du projet sur la santé et renvoie au chapitre 1.G.1 de l'addendum du 30/01/2018, vis-à-vis des impacts sanitaires, SCPR a fait réaliser par un bureau d'étude indépendant une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) (Rapport TECHNISM Consultants n°152 809 146 du 02 février 2016 annexe 14). La synthèse des éléments de cette étude a été versée au dossier soumis à l'enquête publique Tome 2 : Etude d'impact chapitre 10. Des précisions ont été apportées dans l'addendum.

Des simulations numériques de dispersion des rejets ont été réalisées selon les recommandations définies par l'INERIS [Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques] et par l'InVS [Institut de Veille Sanitaire).

La Maîtrise d'ouvrage précise également ce qui suit :

Avec les mesures de maîtrise des polluants atmosphériques mises en œuvre dans le cadre du projet les modélisations ont permis de montrer l'absence de risque sanitaire pour l'ensemble des populations riveraines quel que soit le scénario d'exposition et quelle que soit la saison d'exposition puisque les analyses ont été réalisées en hiver austral et en été austral.

Pour ce qui est de la présence de la Silice il est précisé ce qui suit : En vue d'évaluer les risques liés à la présence de silice, des analyses microstructurales et chimiques d'échantillons de roches provenant du site ont été réalisées au LERM en août 2015. Les différentes analyses réalisées avec les différents échantillons de roche ne mettent pas en évidence la présence de silice cristalline de type : quartz, cristobalite et tridymite.

Par conséquent, les risques sanitaires liés à la présence de silice cristalline sont nuls

Pour la commission d'enquête tous les points de nuisances soulevés ont été traités dans le dossier d'enquête, et comme il s'agit d'une ICPE, il appartiendra au services chargés du contrôle de cette exploitation de veiller à ce que les seuils annoncés ne soient pas annoncés et si tel était le cas, de revoir les mesures de réduction de ces nuisances. De plus la Commission Locale de Concertation et de Suivi ou la population est représentée aura à s'assurer que les seuils réglementaires ne soient

	pas dépassés.	
SL-C-8	Date : 25.07.2018	Identité : Herbelin Cécile
	<p>Observation :</p> <p>Dés le début de sa contribution de 18 pages, Mme Herbelin souhaite une prolongation de l'enquête, car l'ensemble du public n'a pas pu s'exprimer sur cette enquête qui s'est déroulée en période scolaire.</p> <p>Cette contribution se porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>la recevabilité de ce projet vis à vis des textes officiels :</u> Le projet n'est pas compatible avec le schéma départemental des carrières. La zone du projet se situe en zone de classe 1 dans laquelle l'ouverture et l'exploitation de carrière est interdite : espaces construits, partie basse en coupure d'urbanisation, et partie haute en espace agricole irriguée, projet en amont de la Réserve naturelle marine, le projet est situé en partie dans le SMVM, le projet n'est pas compatible avec le SDAGE, et il n'est pas compatible avec le PLU. - <u>la nécessité du projet, les besoins en matériaux pour la NRL.</u> Le <u>résumé non technique</u> fait état d'un besoin en roches massives de 5 Mt dont près de 1 Mt pour les enrochements supérieurs à 1 tonne. <u>Dans sa réponse à l'Ae, la SCPR précise « en matière d'enrochement le solde à fournir est donc estimé à 3,2 Mt dont 0,6 Mt de > à 1 T à fin 2018 »</u> <u>Doit-on ouvrir une carrière qui va extraire 14 millions de tonnes de matériaux pour un besoin de 3 Mt d'enrochements ?</u> La carrière servira à autre chose qu'à la NRL. L'exploitation de la carrière est prévue pour 4 ans (au pire début 2019, donc fin en 2023. La Région annonce la livraison de la NRL en 2021, la carrière ne servira donc plus à la NRL les deux dernières années. Pour finir la NRL, on peut donc se passer de carrière. <u>Je demande à ce qu'un audit externe et indépendant soit réalisé sur les actuels et futurs besoins en matériaux de la NRL.</u> <u>Je demande à ce que soit porté à la connaissance du public le surcoût de la portion de digue MT5.1 avec le nouveau prix des matériaux extraits du projet de carrière de la Ravine du Trou.</u> - <u>La nature et la puissance du gisement :</u> La SCPR peut-elle préciser ce qu'il va advenir de ce millier de tonnes de remblai, des enrochements de plus de d'une tonne de trop ? Je note que le BRGM n'a jamais dit dans aucun document que la qualité et la quantité des roches correspondaient bien aux besoins de la NRL. Quels sont les moyens de contrôles et les sanctions prévues si la SCPR ne vend pas sa production aux fins exclusives de la NRL ? Les acteurs de la Région et la DEAL ont d'ailleurs à maintes reprises exprimé la nécessité d'une carrière de roches massives à la Réunion et surtout sur la micro région ouest pour d'autres besoins que ceux de la NRL. Pourrions nous avoir des garanties que la carrière sera exploitée qu'à la seule fin de la NRL ? Comment pourrions nous avoir le certitude que cette carrière sera bien exploitée quatre an et non prolongée indéfiniment ? - <u>La sécurité.</u> Pourrions nous avoir un système de sécurité plus dissuasif et protecteur ? La SCPR propose la clôture du site et 2 gardiens pour une superficie de 35 hectares, 	

avec des caméras de surveillance (9 sur les bâtiments). Le risque d'incendie est clairement identifié, mais les moyens prévus pour limiter l'expansion du feu aux habitations environnantes est dérisoire.

Je demande à ce que le projet soit classé comme un site SOVESO, seuil bas et d'y maintenir un haut niveau de prévention.

La sécurité routière est compromise, puisque l'échangeur prévoit une faible longueur pour l'insertion des camions sur une voie rapide avec un trafic important.

La précédente commission avait préconisé un système supplémentaire lumineux sur la RN1. Pour quelle raison cela n'a pas été tenu compte ?

- Impact du projet sur l'environnement.

L'avis rendu par la nouvelle autorité environnementale est largement négatif sur le projet.

Ma première remarque, l'Ae a demandé l'actualisation de l'étude d'impact réalisée pour la création de la NRL. Cela a été refusé par la Région dans une note datée du 8 mai juin 2018, car la première étude environnementale de la NRL et du projet ont été déposés avant le 16 mai 2017, et que sur le plan juridique les 2 projets sont distincts. Justification légère même si elle est légale. !

Ma deuxième remarque, Le deuxième complément demandé par L'Ae est une demande de dérogation aux espèces protégées (article L411-1 du C.E). Je ne comprends pas le refus de SCPR de s'acquiescer de cette démarche. L'impact sur le paysage exceptionnel de Bois Blanc est négligé. Les zones de stockage des stériles vont participer à la modification du paysage. Les mesures pour la préservation de la faune et de la flore sont très peu détaillées. Concernant les chauves souris, ne faudrait-il pas actualiser les gîtes en 2018. Depuis l'étude le nombre de gîtes a-t-il augmenté ?

- Les dangers.

Il n'y a pas de document qui montre le cumul des dangers et des nuisances sur l'environnement et la population. Le plus important des dangers concerne les tirs de mine : un par jour pendant 4 ans !! Par quels moyens la SCPR compte-t-elle prévenir les riverains les plus proches ? Le village de Bois Blanc est-il compris dans les riverains ? Les Avirons ?

La population pourrait-elle avoir le détail par année du nombre de coupures prévues ? Comment les 20 minutes de coupures de route ont-elles été calculées ? Il apparaît dans le dossier que les normes concernant les poussières seront respectées. Leur objectif est de rester dans une norme de moins de 30g/m²/mois ! «soit 30 fois plus qu'à l'heure actuelle ?

Concernant le bruit la SCPR « s'est engagée à effectuer une démonstration en temps réel d'un tir de mine et du fonctionnement d'engins de chantier bruyants avant le début de l'exploitation et après autorisation préfectorale ». Je ne vois pas à quoi cela pourra servir de nous faire la démonstration après l'autorisation d'exploiter.»

Concernant les vibrations, la SCPR est consciente et propose « la mise en place de mesures collectives en cas de dépassement des seuils autorisés (réduction du fardeau et de l'espacement, étagement de la charge, réduction des diamètres de forage... » Compte tenu de la géologie des sols difficile à prévoir. Comment vont alors se répercuter les vibrations dans le voisinage ?

Concernant la cadence d'extraction : 5 h -19 heures Pourquoi la SCPR ne prévoit pas de commencer à 6 h pour se caler sur le rythme de vie des réunionnais ?
La rotation des camions est de 450, ce qui correspond au remplissage d'un camion toutes les 2 minutes. Est-ce techniquement possible ?
La présence de bassins de décantation risque d'entraîner prolifération de moustique. Des traitements sont-ils prévus ? Ces bassins de décantation sont-ils de capacité suffisante ?

Les incidences sur la population.

Le nombre d'habitations concernées par le projet est largement sous estimé. La SCPR ne prend en compte que celles situées dans un rayon de 500 m. Pour moi, la zone d'influence contient des centaines, voire des milliers d'habitations. Il n'y a aucune information concernant les populations sensibles dans la zone d'influence. La dévaluation du prix des habitations n'a pas du tout été étudiée. La SCPR s'engage-t-elle à compenser la différence des en cas de dévalorisation des biens due à l'exploitation de la carrière ?
L'état des lieux des habitations ne servira à rien, s'il n'est prévu aucun dédommagement.
Le projet de RHI passera à l'as, car il est incompatible avec le projet de carrière.

L'aspect économique et touristique.

Je maintiens que cet aspect n'a pas été traité avec sérieux par la SCPR, qui affirme que pris séparément le bruit, la poussière, les vibrations et le paysage n'auront qu'un faible impact sur les 35 établissements qui vivent du tourisme sur un rayon de 2,5 km. Mais en cumulés ? Qui peut croire que ces établissements pourront continuer à fonctionner de la même façon ?

Réponse du M.O :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Concernant les données biodiversité, tous les relevés terrains étaient disponibles dans les études menées par Biotope et par PARETO. Ces fichiers PDF étaient mis en ligne sur le site de la Préfecture de la Réunion dans le cadre de cette enquête publique, et n'étaient pas protégés, donc exploitables par tout le monde. Les données brutes de biodiversité sont maintenant consultables et exploitables sur la plateforme de dépôt légal de biodiversité, sous le numéro de procédure demarche-simplifiees.fr n °118069.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le système de sécurité est détaillé en Thème 6.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

Une note complémentaire sur les chiroptères est disponible en Annexe 7 du mémoire.

*Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.
Bois-Blanc et les Avirons sont compris dans les riverains et pris en compte dans les différentes études.*

Le nombre de microcoupure et le détail de leur durée sont traités dans le Thème 9.

Le bruit, les vibrations, la présence de bassins entraînant un risque de prolifération des moustiques sont traités dans le Thème 13.

Les bassins de décantation ont été dimensionnés par un bureau d'étude compétent en hydraulique.

L'étude des impacts sanitaires prend en compte l'ensemble des habitants alentours, bien que sur les cartes, seules les habitations les plus proches soient identifiées.

La dévaluation du prix des habitations est traitée dans le Thème 19.

Le projet de RHI n'est pas incompatible avec le projet, il est pris en compte dans les effets cumulés du projet de carrière (cf. Tome 2 – pages 176 à 178).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat sur la MECDU

Le projet n'est pas compatible avec le PLU en vigueur. C'est bien l'objet de la présente procédure que de faire évoluer le PLU afin de permettre sa réalisation.

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le Schéma Départemental des Carrières (SDC), le SDAGE ou avec la présence d'une réserve marine en aval.

La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)

Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.

Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.

Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.

Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le princip

On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.

Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.

	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse de la maîtrise d'ouvrage pour ce qui est de la demande d'autorisation d'exploiter et de la DEAL pour la mise en compatibilité du PLU.</p> <p>Toutes les interrogations contenues dans cette observations sont traitées dans le dossier qui a été soumis à la consultation du public.</p> <p>Mais il est vrai que ce ne sont que des résultats de modélisation des effets, et il appartiendra au CLCS de rester vigilant lors de l'exploitation du site.</p>
SL-C-9	<p>Date : Identité :</p> <p>Observation : SL-C 9 Contribution de l'Association « Touch pan out Roche ! » <u>contribution de 87 pages</u> Dans cette contribution, intitulée :</p> <p style="text-align: center;">« Troisième enquête publique pour la carrière de la Ravine du Trou »</p> <p style="text-align: center;">Le collectif Touch Pa Nout Roche dénonce le projet de méga-carrière à Bois Blanc soumis pour la troisième fois à l'enquête publique. Après abandon du premier projet présenté en 2015 Et rejeté à l'unanimité par les institutions et la population Après l'abandon de la deuxième procédure en 2016 Invalidée par deux décisions de justice.</p> <p>L'association donne son point de vue sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>le projet de carrière et la législation.</u> Loi Barnier : Après avoir cité les articles L111-6 et L111-7, et précisé ce que le projet prévoit comme aménagements, l'association conclut que ce projet contrevient aux dispositions des articles cités ci-dessus. Outre cette illégalité, le fait que l'étude d'impact ne traite à aucun moment de ces dispositions légales, et a fortiori de ces impacts et des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, relève d'un manquement grave de nature à entacher la recevabilité du document. - <u>La mise en compatibilité du PLU de St-Leu.</u> Le PLU interdit toute extraction pour préserver les terres agricoles, le PLU interdit les constructions dans la bande des 100m de part et d'autre de la route des Tamarins, de même que les constructions de hauteur supérieure à 6 mètres. <u>Nous disons non à la mise en compatibilité du PLU.</u> - <u>L'interdiction générale de défrichement.</u> Une dérogation est obligatoire pour défricher les espaces remarquables, sites sur lesquels se trouvent des espèces végétales et animales protégées (Bois d'ortie, Actinioptéris-Australis, Adiantum Rizophorum, chauve souris molosse, Taphien de Maurice). Défricher c'est faire mourir la faune et la flore. <u>Nous disons non à la dérogation à l'interdiction générale de défrichement./</u> - <u>Le schéma départemental des carrières.</u> Dans un arrêt rendu le 29 mai 2018, la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux a annulé le SDC 2014. Dans le schéma de 2010, les facteurs pouvant empêcher ou limiter les

ouvertures de carrières sont juridiquement classés en deux catégories, classe 1 (zone s où les carrières sont interdites) et classe 2 (zones à très fortes sensibilités).

D'après les cartes de zonages du SDC 2010, le projet de la Ravine du Trou est majoritairement situé en zone de classe 1.

L'ouverture et l'exploitation de la carrière sont donc interdites.

Avec un zoom sur une page entière sur les déclarations de M. le Directeur adjoint de la DEAL parues dans la presse le 23 juillet 2018, et un dernier paragraphe « Aujourd'hui, la situation oblige à repasser par une procédure d'instruction car l'arrêté préfectoral d'ouverture de carrière doit mentionner que telle carrière envisagée est exclusivement dédiée à l'approvisionnement du chantier de la NRL. Si ce n'est pas corrigé, d'autres opérateurs pourraient considérer qu'il y a une rupture d'égalité ».

- Projet incompatible avec les documents de planification en vigueur.
Incompatible avec le SDC et le SMVM. L'enquête publique en cours au titre des ICPE est illégale au regard du code de l'environnement. Le préfet ne pourra pas légalement délivrer l'autorisation d'exploitation de la carrière.

- Les avis des conseils municipaux.

Avis défavorable des municipalités de Saint-Leu et des Avirons.

- Les variantes d'aménagement.

L'étude d'impact propose une analyse des plus succinctes des variantes proposées, à savoir la comparaison entre le projet présenté lors de la première enquête lors de la première étude et le projet objet de la présente étude.

Ce manquement grave à un point essentiel de l'étude d'impact peut justifier son irrecevabilité.

- La légitimité de la SCPR à se présenter comme fournisseur du chantier de la NRL.

La SCPR justifie le bien fondé de sa demande d'exploitation à partir des besoins en matériaux du chantier de la NRL. Or, la SCPR n'apporte pas la preuve de sa contractualisation dès le début du projet NRL avec la Région Réunion pour fournir ce chantier. Elle n'a donc aucune légitimité à se présenter comme fournisseur de ce chantier.

- Les intérêts économiques.

En terme d'emploi, le résumé non technique fait mention de 350 emplois créés directs et indirects. Mais aucune étude n'est faite sur l'impact négatif du projet en terme d'activités et donc d'emplois il est évident qu'au moins la filière touristique sera fortement impactée dans une zone à forte valeur touristique.

La SCPR met en avant les taxes locales qu'elle versera aux communes concernées, mais le manque à gagner du fait des pertes d'emplois dans les différentes installations touristiques de la zone n'est pas envisagé.

Il y aura également un manque à gagner pour les communes au niveau de la taxe foncière, car il y aura désaffectation de la zone en matière d'investissement immobilier.

- ICPE et stockage des produits comburants et explosifs sur le site.

Pour échapper aux directives SEVESO 3, la SCPR a placé juste sous la barre de la réglementation « seuil bas » le tonnage des produits présents sur le site. Après avoir cité les termes de l'article R.511.11 du code de l'environnement, les contributeurs concluent :

Donc pour les rubriques de la nomenclature ICPE 4440-2 et 4441-2, le total de stockage dépasserait le seuil bas entraînant le classement SOVESO du site.

Pour la rubrique ICPE 7401-2, la SCPR a sciemment et par calcul laissé le stockage juste sous le seuil bas du classement SEVESO.

- Tirs de mine et stockage d'explosifs, les dangers d'une cadence effrénée.

En 4 ans la SCPR espère effectuer 800 tirs de mine. Donc en 4 ans ce sera 4000 tonnes d'explosifs qui seront utilisées sur le site, 500 tonnes par mois. Il transitera donc sur ce site 200 fois le stock de NA explosé lors de la tragédie de l'usine AZF.

Quel sera me tonnage de polluants dispersés dans l'atmosphère sur le site de Bois Blanc en 4 ans d'explosion suite à l'utilisation de ces 3000 tonnes d'explosifs ?

Quels en seront les effets sur la population ?

Quels en seront les effets sur la flore et la faune terrestre ?

Quels en seront les effets sur la réserve marine ?

Quels en seront les effets sur l'agriculture voisine ?

A Bois Blanc, une telle quantité d'explosifs représente un réel danger.

L'étude d'impact n'a même jugée utile de prendre en compte l'état d'urgence, amenant ce site à une surveillance bien trop faible u regard des dangers potentiels que représente un tonnage de nitrate d'ammonium aussi exceptionnel.

Le risque d'acte de malveillance n'est pas suffisamment pris en compte. Le site aurait dû être classé SEVESO.

- Le trafic routier.

L'exploitation nécessite plus de 930 passages de camions entre 5 h et 19 h. Dans l'étude d'impact il n'est fait mention des problèmes suivants : présence de petits cailloux issus des camions sur la route des Tamarins, de l'augmentation de la pollution aux particules fines des moteurs diesel, de l'intégration de 465 camions chargés dans une circulation à 110 km/h. Risque d'accidents, augmentation du niveau sonore, usure de la route des Tamarins. Pour les micros coupures ce sera la Région qui assurera la gestion, il s'agit donc d'argent public !!!

L'accès à la route des Tamarins est devenue une bonne solution dans le projet de 2016 et 2018, alors que dans le projet de 2015, c'était une mauvaise solution. De qui se moque-t-on ?

L'urbanisme.

Le projet de carrière s'inscrit en totale contradiction avec tous les documents d'urbanisme. : le SAR – le SCOT du TCO – Le PLU en vigueur rend impossible l'ouverture de la carrière. N'est-il pas nécessaire de mettre en compatibilité le SCOT du TCO ? La commission d'enquête de 2016 précisait que le projet est incompatible avec le SCOT.

La justification du dépôt de permis de construire pour les installations ?

Comment la SCPR pourrait l'avoir , le terrain est inconstructible.

Loi sur l'eau : Le résumé non technique, page 28, précise que le projet nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau. L'arrêté d'enquête publique ne le prévoit pas. Une quatrième enquête sera-t-elle nécessaire ?
Financement : il n'y a pas de justification des garanties financières pour la remise en état du site. La commission d'enquête de 2016 avait prévu la création d'un fond de compensation pour parer à d'éventuels pertes financière. La SCPR doit mettre en place ce fond et préciser le montant alloué et les pertes compensées.
Sur le foncier la commission d'enquête doit demander à la SCPR de faire un complément d'étude sur la thématique du foncier.

- L'habitat humain.

La commission d'enquête doit demander à la SCPR de faire un complément d'études en élargissant son périmètre sur la thématique habitat et habitants.

- Le danger des vibrations :

La gravité en cas de dispersion non contrôlée dans l'environnement de vibrations est qualifiée de niveau 4 dans l'étude de danger. Selon la grille de criticité de ce même document, le risque deviendrait inacceptable dès lors que la probabilité de l'événement égalerait ou dépasserait le niveau 2.

- L'impact sur les paysages.

Les images présentées sont une projection erronée du résultat paysager. Le reliquat de la cocoteraie ne suffit pas à masquer l'installation de tri. L'absence d'avis/analyse du Conservatoire du Littoral dans l'enquête reste inexplicable.

Le résultat paysager final est une « hérésie » vis à vis de notre territoire.

L'analyse de la zone Up va à l'encontre des conclusions de la Cour d'Appel : le SDC de 2010 ne fait pas figurer cet espace comme compatible avec une activité de carrière sur le plan paysager. L'analyse de la zone Up est irrecevable.

Le tableau des impacts fait mention d'un impact fort et permanent pour cette thématique.

En conclusion :

La commission d'enquête doit demander à la SCPR de faire plusieurs compléments d'étude sur la thématique du paysage afin d'améliorer la perception future des impacts pendant et après le chantier :

- des coupes sur les différentes années d'exploitation, intégrant les zones de stockage

- photo montage à hauteur d'yeux à réaliser au niveau des points stratégiques : sur la route des Tamarins en approche, sur la RN1a par exemple.

- La rupture du profil d'équilibre.

Dès lors qu'il y a une intervention humaine sur une montagne ou une colline par criblage ou explosif, on parle de « rupture du profil d'équilibre ». Il y aura un risque d'éboulement qui résulte de la mise à nu des sols, et les remparts seront fragilisés par les ondes des tirs d'explosifs.

L'emprise de la carrière se trouvant de part et d'autres de la route des Tamarins, le socle géologique sur lequel se trouve cet axe routier sera considérablement fragilisé. La proposition faite par le porteur de projet de végétaliser les pentes verticales créées par la carrière est bien insuffisante pour rattraper la rupture du profil d'équilibre.

- La géologie du gisement de Bois Blanc.

En publiant une photo de la route des Tamarin, au niveau du site, l'association note que rien en surface ne démontre la présence de coulées massives épaisses, non fracturée, non altérées permettant de produire de gros enrochements, c'est même le contraire ! et pose la question, comment un basalte fracturé peut-il produire de gros enrochements ? Pour Touch pan out roch, le simple fait de reconnaître par panneaux électriques des matériaux avec une résistivité supérieure à 1500ohm.m ne signifie en aucun cas qu'il s'agit de basaltes massifs non fracturés, sans vacuole, propres à la production d'enrochements de grande taille. Le prétendre est à minima une erreur scientifique et au pire un mensonge. Cela signifie uniquement que ce matériau basaltique ou non ne contient pas ou peu d'argiles primaires ou secondaires et qu'il n'est pas ennoyé d'eau, rien d'autre, et de conclure que « la résistivité n'apporte aucune garantie sur la nature de la roche ».

- La composition géochimique et poussières.

Les 900 rotations et les évolutions des 150 camions présents sur le site chaque jour favorisent la remise dans l'atmosphère des poussières.

Les grosses particules forment une couche épaisse étouffant la végétation, et empêchant la photosynthèse.

Les populations au contact des poussières développent de nombreuses pathologies.

Au vu de la composition spécifique du basalte de la zone et des résultats sur les dangers de l'exploitation d'autres, il est certainement urgent d'utiliser le principe de précaution.

- L'agriculture.

Le SCOT du TCO localise le site du projet en espace agricole, où l'exploitation des carrières est interdite.

L'analyse de l'état initial sur la thématique agricole, la prise en compte du projet et l'analyse des incidences sont incomplètes et peuvent justifier un avis négatif.

L'argumentaire selon lequel l'usage est très restreint compte tenu des pentes n'est pas recevable. L'exploitation de la carrière va supprimer 1,3 ha de surfaces agricoles.

La SCPR va utiliser de l'eau réservée pour l'agriculture pour l'arrosage du site, pour réduire l'envol des poussières. Elle utilisera 413000 m3 pour les besoins autres qu'agricoles, soit l'équivalent de plus de 9 ha de champs de canne pendant 5 ans.

Le principe de la remise en état, prévoit la mise en place d'une terre arable sur 50 cm d'épaisseur. La SCPR va donc remplacer moins de 36% de matières extraites.

Hors pour Agitrop CIRAD, une réhabilitation réussie doit être à 100%. Il s'agit d'une réhabilitation au rabais.

Aucune compensation n'est prévue pour la disparition de la zone de fourrage alors que cette activité est déficitaire sur l'île. L'excédent de 7 ha (1,3 avant et 8,29 après) est erroné, puisque SCPR oublie de comptabiliser la disparition de la surface aménagée en espace naturel.

Dire que l'enjeu agricole est faible à modéré n'est pas recevable.

- L'avifaune et la faune terrestre.

Concernant l'avifaune, il est écrit dans l'étude d'impact que 22 espèces fréquentent la zone d'étude, et 13 l'utilisent pour se reproduire, et 7 espèces indigènes et protégées, et que 2 espèces de chauve souris sont présentes sur le site

Le défrichement entraînera la destruction de la flore présente sur le site.

Pour ce qui est des chauves souris, la carrière va à l'encontre de leur protection, les

dîtes artificiels ne garantissent pas leur survie, le risque d'interaction humains/chauves souris sera accru, et leur déplacement va accroître le risque d'épidémie de dengue et autre maladies transmises par les moustiques sur le secteur.

- La faune sous marine

En pleine Réserve Naturelle Marine, les nuisances créées par la carrière (bruits et poussières) vont impacter la faune sous-marine : poissons, tortues et coraux. La colonisation corallienne au droit du site est sous estimée et menacée. Les coraux au droit du site seront dérangés et fragilisés, et il n'y a pas de mesures d'évitement des tortues marines.

Pour ce qui est des cétacés, l'impact sonore est sous estimé, les mesures d'évitement sont insuffisantes, la surveillance visuelle et acoustique, les mesures d'évitement omettent l'impact du bruit continu de l'exploitation de la carrière n'est pas fiable

- La flore

Pour l'Ae, les principaux enjeux sont la protection de la flore et de la faune sauvage. Lors du défrichage, la phase préparatoire de décapage de la terre végétale conduira à la destruction, des arbustes, arbres et plantes herbacées dans le périmètre d'extraction. : 73 espèces dont 22 espèces indigènes. Sur le site se trouvent 2 espèces de fougères considérées comme menacées par l'UICN. Les déplacer n'est-ce pas programmer leur disparition ?

La vraie richesse de ce lieu dans lequel on veut installer une carrière de roches massives à ciel ouvert, c'est la flore et la faune qui vivent sur cet espace de biodiversité.

- Impacts sanitaires :

Le bruit : Il est prévu 2 tirs de mine par jour du lundi au vendredi. Ce sera générateur de stress : risque anxiogène pour les habitants et les animaux, gêne pour le temps de repos des enfants dans les crèches et écoles maternelles.

N'oublions pas la résonance des tirs dans les ravines, et beaucoup de personnes vivent à proximité des ravines.

Il faut savoir que le bruit est devenu ces dernières années un véritable enjeu de santé publique, les autorités sanitaires sont confrontées à l'augmentation des maladies liées à la permanence de bruits ambiants de plus en plus élevés. Nous sommes en droit de nous inquiéter pour notre santé.

- Air et poussières

Dans le Tome 2, il est indiqué que les poussières les plus fines s'envolent, production de gaz de combustion (moteurs, d'engins/camions). Malgré les mesures prises il y aura des émissions atmosphériques (poussières).

Il est en outre précisé que les risques sanitaires sont jugés acceptables : Pour qui ? Pas pour la population en tout cas qui va vivre avec chaque jour et chaque nuit durant au total 5 années.

- L'engagement écologique de la France :

L'autorisation envisagée de l'exploitation de la carrière est en contradiction avec les engagements internationaux de la France en matière d'environnement tel qu'indiqué sur le site du gouvernement :

« [developpementdurable.gouv.fr/les engagements internationaux](http://developpementdurable.gouv.fr/les-engagements-internationaux) ».

- Le déni de démocratie :

La DDAE précise que : « la SCPR a choisi de modifier le projet pour répondre aux attentes et questions formulées lors de la précédente enquête publique »
Nombreux sont les citoyens qui ont participé aux deux premières enquêtes et rien dans ce nouveau projet ne peut répondre aux attentes exprimées par la population.

Réponse du M.O :

La Loi Barnier est traitée dans le Thème 3.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Les variantes d'aménagement sont traitées dans le Thème 7.

La nécessité d'ouvrir cette carrière et la légitimité de la SCPR à se présenter comme fournisseur du chantier de la NRL sont traitées dans le Thème 1.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

Les résidus des tirs sont traités dans le Thème 13.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Concernant la loi sur l'eau, en application de la Loi Barnier du 02 février 1995, les mesures individuelles et réglementaires nécessaires à la gestion équilibrée de la ressource voulues par la Loi sur l'Eau sont prescrites pour les ICPE dans le cadre de la seule législation relatives aux ICPE.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Les vibrations sont traitées dans les Thèmes 6 et 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

La rupture du profil d'équilibre est traitée dans le Thème 14.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Les poussières et l'impact sanitaire sont traités dans le Thème 13, y compris l'impact sur la flore.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'annexe 7 du mémoire de réponse apporte des compléments sur les chiroptères (réalisée par Biotope).

Le site n'impacte pas de manière directe de zones faisant l'objet d'une protection légale ou réglementaire au titre de la biodiversité.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

Il y aura au maximum un tir par jour.

Les impacts sanitaires dans le Thème 13 (bruits, poussières)

Réponse de l'Etat sur la MECDU

Le projet n'est pas compatible avec le PLU en vigueur et avec les dispositions de la Loi Barnier. C'est bien l'objet de la présente procédure que de faire évoluer le PLU afin de permettre sa réalisation. A cet effet, la mise en compatibilité du PLU prévoit une évolution du zonage et du règlement du PLU sur le secteur concerné, et une dérogation aux dispositions de la loi Barnier telle que prévue par l'article L 111-8 du code de l'urbanisme.

Concernant la compatibilité de la MECDU avec les documents supra-communaux :

A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de prise en compte ou compatibilité du PLU

. - Compatibilité avec le SCoT

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le

	<p>SCoT du TCO,</p> <ul style="list-style-type: none"> • le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT, • le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable <p><u>- Compatibilité avec le SMVM</u></p> <p>La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)</p> <p>Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.</p> <p>Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.</p> <p>Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.</p> <p>Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.</p> <p>On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.</p> <p>Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.</p>		
	<p>Avis de la C.E : Observation très détaillée et qui rappelle toutes les nuisances causées par l'exploitation de la carrière. Des réponses ont été apportées par le M.O, mais la commission peut comprendre les inquiétudes de la population, car il s'agit d'une carrière avec ce que cela suppose comme nuisances, que le M.O. s'efforcera de réduire au maximum, et le rôle du CLCS sera déterminant pour qu'en phase d'exploitation du projet le respect des seuils acceptable soit effectif.</p>		
<p>SL- C-10</p>	<table border="1" data-bbox="292 1653 1519 1697"> <tr> <td data-bbox="292 1653 611 1697">Date : 25.07.2018</td> <td data-bbox="611 1653 1519 1697">Identité : Pétition des habitants de Bois Blanc</td> </tr> </table> <p>Observation : Pétition signée par 56 personnes qui habitent à Bois Blanc, qui a été remis à la Commission d'enquête le jour de la clôture de l'enquête : Elle est ainsi rédigée :</p> <p>Nous habitants de Bois Blanc, nous opposons fermement et pour la troisième fois à ce projet de carrière car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette carrière n'est pas utile à la NRL. - Cette carrière si vous en autorisiez l'ouverture ne s'arrêtera jamais. - Cette carrière est hors la loi puisqu'elle n'appartient pas au schéma départemental des carrières. 	Date : 25.07.2018	Identité : Pétition des habitants de Bois Blanc
Date : 25.07.2018	Identité : Pétition des habitants de Bois Blanc		

- Cette carrière va détériorer nos conditions de vie à cause du bruit, de la poussière et des vibrations.
- Les tirs de mine quotidiens et le stockage à moins d'un kilomètre de nos résidences nous fait courir un danger.
- Ce projet va détruire notre paysage, notre patrimoine et faire perdre leur travail à plusieurs d'entre nous.

En conséquence, lors de cette troisième enquête publique, nous nous positionnons contre la carrière, et contre le changement de PLU de cette zone.

Réponse du M.O :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat sur la MECDU

Les observations portent d'avantage sur le projet que sur la mise en compatibilité du PLU.

Toutefois, concernant la mise en compatibilité du PLU, il y a lieu de rappeler que cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts potentiels, des dispositions ont été intégrées dans le PLU dès lors que cela pouvait relever de la compétence du document d'urbanisme. Ainsi, la mise en compatibilité du PLU a notamment veillé :

- à la pérennisation de l'activité agricole après la phase d'exploitation de la carrière,
- à une remise en état après exploitation afin de limiter l'incidence sur les paysages,
- à exclure de la zone d'exploitation des matériaux des secteurs de forts intérêts environnementaux,
- à prendre des dispositions spécifiques dans le règlement vis à vis de la gestion des eaux pluviales pour préserver la qualité des milieux aquatiques,
- à veiller à ne pas compromettre le Plan de Prévention des Risques,
- à localiser la zone d'exploitation en dehors des zones urbanisées de la commune de Saint Leu et des communes avoisinantes pour limiter les nuisances pour la santé.

En parallèle, les impacts environnementaux du projet de carrière en tant que tel ont fait l'objet d'un dossier ICPE détaillé, et il appartiendra au maître d'ouvrage

	d'apporter des éléments de réponse sur les interrogations qui relèvent des conditions d'exploitation de la carrière.	
	Avis de la C.E : La commission ne peut que noter que le M.O au travers de son mémoire en réponse, et la DEAL pour la Mise en compatibilité du PLU ont apporté des aux collectif des habitants de Bois Blanc qui devra être représenté dans le CLCS.	
SL-C-11	Date : 24.07.2018	Identité : Mme Robert Valérie
	<p>Contribution de 10 pages:</p> <p>Je vous fais part de mes remarques, inquiétudes et interrogations quant au projet d'ouverture de la carrière de roches massives de Bois Blanc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant l'exploitation de la carrière : Il y aura des poussières émises : dans le cadre de l'extraction des roches massives, par les rotations des 150 camions quotidiens et autres véhicules de chantier. Sur ce point je demande le retrait du projet <ul style="list-style-type: none"> - <u>Il y aura un impact des tirs de mines</u> : sur la faune marine et les cétacés : je demande une analyse de l'impact des tirs de mine sur l'environnement marin - <u>Impact des tirs de mine sur les sols</u> : je demande une analyse sur le risque de rupture de profil d'équilibre à moyen et long terme avec avis du BRGM. - <u>Impact des tirs de mine sur le paysage</u>, je sollicite la commission pour demander à la SCPR de procéder : à des compléments d'études concernant l'aspect paysager, et de proposer une maquette ou un photo-montage à hauteur d'yeux à réaliser au niveau des points stratégiques, sur la RN1a et sur la route des Tamarins. - <u>Impacts sur la santé des gens liés aux bruits</u> : je sollicite que la commission d'enquête demande le retrait du projet compte tenu des conséquences liés au stress du fait du bruit. Des gens liés aux poussières : je sollicite la commission d'enquête pour demander à l'ARS d'émettre un avis sur le projet eu égard aux poussières émises. - <u>Impact concernant le trafic routier sur l'Ouest réunionnais</u> : rotations des camions (soit entre 800 et 1060 rotations, soit un camions toutes les deux minutes). Là je demande une étude d'impact sur l'implantation d'un échangeur dur la route des tamarins : car dans le projet de 2015, cette hypothèse avait été abandonnée. Sur le trafic routier en général, je demande une véritable étude d'impact sur le trafic à l'échelle du territoire de part et d'autre de l'axe St-Leu/la Possession, dans les deus sens en prenant en compte par extrapolation l'augmentation des accidents. - <u>Impact agricole</u> : Je sollicite la commission pour qu'elle demande à la SCPR de : De procéder à une remise en état du site par un remplacement des matières extraites à 100%, pour être en conformité avec les données de l'Agitop CIRAD. - concernant la station de transit de produites minéraux et de fabrication d'explosifs. Je sollicite la commission pour demander à la SCPR : <ul style="list-style-type: none"> - de présenter un projet complet de prévention du risque d'explosion garantissant un stockage minimal pour un risque minimal. - de présenter un projet complet de prévention du risque terroriste et de 	

détailler les moyens humains, matériels et financier mis en œuvre pour neutraliser le risque de vol ou de vandalisme du site de stockage des matériaux.

- de prendre des engagements afin de dédommager et accompagner durablement les victimes d'une explosion accidentelle.

- concernant la demande de défrichage par dérogation :

Le projet prévoit de défricher 25 hectares, cela entraînera la destruction de nombreux végétaux (73 espèces végétales dont 23 indigènes).

Le déplacement des véhicules entraînera le développement d'espèces exotiques envahissantes. A ce titre j'interpelle la commission, car l'enjeu écologique faible annoncé par l'autorité environnementale est bien loin de la réalité.

- concernant la mise en compatibilité du PLU :

Le projet de carrière s'inscrit en totale contradiction avec tous les documents d'urbanisme et de planification : SAR-SCOT-SMVM. A ce titre je me permets d'interpeller la commission d'enquête, car la mise en compatibilité est complètement injustifiée.

Réponse du M.O :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (Bruit, poussières, vibrations).

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

La rupture de profil d'équilibre est traitée dans le Thème 14.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Les risques liés au stockage d'explosifs et aux tirs de mine sont traités dans le Thème 6

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12 (y compris les EEE).

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Réponse de l'Etat sur la MECDU

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de prise en compte ou compatibilité du PLU avec le SAR, dans la mesure où le SCoT est en charge d'intégrer ces documents.

Le PLU doit en revanche être compatible au SCOT et au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document

Le SCoT du TCO

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse. Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,
- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
- le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable

Le SMVM

La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)

Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.

Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.

Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.

Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en

compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.

	<p>On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.</p> <p>Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.</p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation qui passe en détail toutes les nuisances possibles du chantier, et des réponses apportées par le M.O. la SCPR et la DEAL.</p>	
<p>SL- C-12</p>	<p>Date : 25.07.2018</p>	<p>Identité : Nabeneza Karine Conseillère Régionale</p>
	<p>Observation :</p> <p>En tant que Conseillère Régionale je suis contre la carrière de Bois Blanc et la mise en compatibilité du PLU, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>l'enquête publique n'aurait pas dû être maintenue, car le projet n'est pas autorisable</u> réglementairement. Carrière écartée par le BRGM lors de l'élaboration du SDC 2010. Aux termes de l'article L-515-3 du code de l'environnement (Il dernier alinéa), les autorisations de carrière doivent être compatibles avec le schéma des carrières. - « A ce jour, le BRGM n'affirme pas la présence de roches massives. Si elles existent elles se trouvent à 40 mètres de profondeur. » - <u>Ce projet est un scandale écologique et sanitaire</u>, et cite les propos tenus par le DEAL adjoint le 23 juillet : « ce sera la première carrière et probablement la seule, compte tenu du volume qui permettra ce qu'il appelle l'équilibre des carrières par micro région. ». « au delà de 20km entre le site d'exploitation et le chantier c'est quasi rédhibitoire ». « il reconnaît que l'arrêté d'exclusivité pour la NRL d'une exploitation supérieure au besoin du chantier va créer une rupture d'égalité pour d'autres opérateurs ». « il reconnaît que les besoins de Dioré n'ont pas été sous estimés sinon il aurait été recalé à l'instruction ». - <u>La MRAE demande de compléter</u> l'étude d'impact de la NRL avec l'impact des sources d'approvisionnement en matériaux. Cette pièce ne figure pas au dossier. - Vers un scandale administratif ? arrêté préfectoral pour un besoin de 5Mt et une exploitation de 10 Mt. « soit le volume d'extraction doit être revu à la baisse, soit c'est un abus de dire que c'est un PIG pour l'intérêt général ». - <u>Un projet orienté marqué par l'absence d neutralité des éléments le justifiant.</u> « En aucun cas l'urgence ne sera primé sur la légalité ». « Au nom de quelle analyse la carrière de Dioré est écartée ? », « le groupement constructeur a la maîtrise du prix d'achat du matériaux, a le choix de l'exploitant des carrières, des transporteurs, le tout au moyen d'un PIG, et d'un maître d'ouvrage qui semble s'en accommoder » - Conclusion : « C'est un projet qui ne peut plus répondre à la NRL, sauf à faire assumer aux réunionnais des surcoûts pour préserver les intérêts des constructeurs ». Et de préciser, après avoir rappelé les propos tenu par le DEAL Adjoint que la réalisation d'un nouveau SDC n'aboutira pas avant septembre 2020, que compte tenu de la phase du PC et des travaux préparatoires, l'ouverture de la carrière ne se fera pas avant juillet 2021, et pour disposer des roches massives situées à 40 mètres de profondeur, il faudra attendre 2023, et à cette date, en principe la NRL est déjà inaugurée !! 	

	<p>Réponse du M.O : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La réponse à l'avis de la MRAE a pris en compte cette remarque et était consultables lors de l'enquête publique (cf. pages 27 à 32 du mémoire de réponse, datant de juin 2018).</i></p> <p>Avis de la C.E : Pour la commission, la réponse aux interrogations de cette contributrice a été apportée par le Maître d'ouvrage.</p>	
SL-C-13	Date : 25.07.2018	Identité : M. Domen Bruno Maire de St-Leu
	<p>Observation : SL-C13 : contribution de Monsieur le Maire de St-Leu Pour la 3eme fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la SCPR essaie de nous imposer un projet qui ne tient pas la route. - Dans ce dossier de plus de 5000 pages, la SCPR et sa maison mère essaient de profiter de la sécurisation de la NRL pour nous imposer par la force une rente de situation économique pour eux - Dans ce dossier on peut lire que le besoin pour la NRL est de 5 Mt, alors que la capacité d'extraction du site est de 10 Mt. On veut nous faire croire qu'il s'agit de l'intérêt général ! - Dans ce dossier la réponse du BRGM est opaque. - Mais l'irrespect et l'indécence, et sans doute le véritable scandale vient du fait que ce dossier ait été mis en enquête publique en faisant fi des décisions de justice. - Pas avant 2019 pour une quelconque autorisation nous dit le responsable adjoint de la DEAL sur ce dossier « tant les procédures sont bancales et ne tiennent pas la route ». - Pourquoi cette mascarade d'enquête publique sur un dossier en l'état enterré? <p>Je réitère mon refus de ce projet dévastateur pour notre ville, et je précise qu'un passage en force contre les habitants serait susceptible de provoquer des réactions non maîtrisables, ce qui serait préjudiciable pour notre vivre ensemble. Je demande donc au Préfet de clôturer ce dossier dès la fin de cette enquête publique. Est joint à cette contribution copie du courrier adressé à M. le Préfet de la Réunion qui fait état de la note interne de la DEAL concernant la mise à jour du SDC, et de la déclaration à la presse du directeur Adjoint de la DEAL.</p>	
	<p>Réponse du M.O : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traitées dans le Thème 5.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du Maître d'ouvrage qui rappelle les points soulevés sont traités dans les thèmes figurant dans son mémoire en réponse. Pair ailleurs si la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui comprend les interrogations et les inquiétudes de cet élu, en sa qualité de Maire de la commune de Saint-Leu, qui s'intéresse au bien être et la qualité de la vie de la population de sa commune quant aux nuisances subies par l'exploitation de la carrière, et qui seront maîtrisées au maximum par l'exploitant. - Ne ne peut tolérer et regretter les propos exprimés par ce responsable qui au travers de son courrier adressé à Monsieur le 	

	<p>Préfet met en cause la neutralité de la commission d'enquête et notamment le Président de cette commission.</p> <p>- Et tient à préciser que l'outrance des propos ne fait jamais avancer un dossier.</p>	
SL-C-14	Date : 25.07.2018	Identité : Silotia Jean Marc
	<p>Observation : Contre. Ce projet ne va dans l'intérêt des familles, projet dévastateur qui détruira notre qualité de vie.</p> <p>Avec les rotations de camions, les nuisances sonores, les tirs de mine, et les dangers pour notre santé, je ne peux que donner un avis négatif.</p>	
	<p>Réponse du M.O :</p> <p><i>Les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse apportée par le Maître d'ouvrage qui rappelle les thèmes qui traitent des points soulevés dans cette observation, et qui sont largement développés dans le dossier .</p>	
SL-C-15	Date :	Identité : Zerbone Vincent
	<p>Observation :</p> <p>- Ce courrier de 4 pages dactylographiées, se porte essentiellement sur la capacité du gisement et sur le devenir cette carrière.</p> <p>Il est tout d'abord précisé que « la quantité de roches pour la réalisation des digues n'est pas clairement évaluée, il semble qu'elle soit de l'ordre de 3,5 à 5 millions de tonnes de roches massives (dont 1 millions supérieurs à 1 tonnes), ce qui est en deçà du potentiel annoncé de la Ravine du Trou qui est de 14 millions de tonnes au total, pour 3,6 millions de roches massives mais avec plus de 5 millions de tonnes de stériles et près de 5 millions de tonnes de roches scoriacé et fracturées ». Il est là fait référence aux relevés des carottages de 2014 et 2015 que ce n'est pas un gisement de qualité adéquat (pour générer des roches massives mais seulement du granulat). Il fait référence au BRGM de 2010 joint en annexe de sa contribution, et cite : « je constate que nous avons des besoins faibles en roches massives pour la NRL, et une possible carrière avec un gisement surdimensionné par rapports aux besoins réels mais de piètre qualité ».</p> <p>Un parallèle est fait avec la carrière de Dioré autorisée mais non exploitée, et prévue au BRGM de 2010, car pas de commande de la part du groupement digue qui juge que les roches ne sont pas de bonne qualité. Et de conclure « le BRGM et la Préfecture qui ont autorisé la carrière, se seraient-ils des incompetents ?</p> <p>Pour le contributeur, cela revient à poser des questions très graves sur l'avenir de la carrière de la Ravine du Trou, qui ne répond pas aux besoins de la NRL et sur la stratégie de la SCPR. Il est dit « Non, il y a en fait qq chose d'autre la dessous », et de citer M. Fournel VP de la Région en charge du chantier de la NRL : « la Réunion aura besoin de carrières pour le bâtiment, car après le chantier de la NRL..., il ne restera plus rien pour le BTP... ». C'est en fait une carrière à long terme qui est en train d'essayer d'être ouverte. On ne perle plus de 4 ou 5 années d'exploitation, mais de plusieurs dizaines d'années.</p> <p>Pour le rédacteur du courrier, la SCPR espère obtenir l'autorisation d'exploiter cette carrière, tout en sachant que la qualité des roches ne convient pas aux besoins de la NRL, mais « qu'une fois ouvert, curée et prête après un ou deux ans d'exploitation cette carrière servirait à la fourniture de granulats pour le BTP de l'île, et que cela</p>	

placerait la SCPR en position très confortable , car elle posséderait la plus grosse carrière d'agrégats, et que ses coûts seraient déjà remboursés puisque absorbés par la NRL »

M. Zerbone explique longuement que sur le site de Ravine du Trou, zone protégée, avec de nombreux riverains à proximité, au bord de l'océan, devant une Réserve Marine, et destruction de zones protégées et sensibles présentant un intérêt faunistique et floristique, ce serait une chose impossible d'ouvrir ce type de carrière à cet endroit, mais, « Par contre utiliser un dossier d'exploitation très précis sur une type de roche, pour un temps très déterminé, et dans un projet de PIG, il serait alors possible ensuite de transformer tout cela par dérogation en une juteuse carrière de granulats, et ensuite devenir le numéro1 du marché réunionnais ».

« Oui il y a d'autres enjeux la derrière ». Car il y a peu de précision sur la remise en état du site, simplement parce que personne n'a l'intention de la remettre en état. Pourquoi créer 2 bretelles d'accès au site à partir de la route des Tamarins alors qu'en 2015, cette solution avait été écartée par la SCPR (risque d'accident, proximité des ouvrages d'art, surcoût). Parce qu'aujourd'hui « la destination de cette carrière n'est pas sur le court terme, mais sur le long terme, et d'avoir un accès direct sur une voie rapide devient très pratique ».

M. Zerbone précise ensuite qu'il habite au dessus de ce site, aux Avirons, et qu'il ne trouve « aucune justification à ce projet, ni de circonstances atténuantes pour expliquer ou excuser que des personnes peu scrupuleuses avides de rentabilité sacrifient la vie et la santé des riverains et hypothèque leur avenir et celui de cette zone, de son avenir touristique et immobilier ».

Laissez nous vivre.

Réponse du M.O :
*La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.
La qualité et la quantité du gisement sont traitées dans le Thème 5.
La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.*

Avis de la C.E : La commission prend acte de cette observation et de la réponse du Maître d'Ouvrage, qui revoie bien aux thèmes qui traitent des points soulevés par le contributeur : la nécessité de la carrière de la Ravine du Trou pour l'achèvement du chantier de la NRL, le point sur la remise en état du site après exploitation qui ne peut être remise en cause, car « Cette remise en état ainsi que la durée d'exploitation seront strictement encadrées par l'Arrêté Préfectoral qui sera délivré pour la carrière ; tout autre projet, quel qu'il soit, nécessiterait une modification de l'AP de la carrière, une nouvelle modification du PLU, des permis de construire, des autorisations environnementales selon le projet »,
L'impact du projet sur la santé est également largement traité dans le dossier qui a été soumis à la consultation du public pendant un mois.

ENQUETE PUBLIQUE
DU 25 JUIN AU 25 JUILLET 2018
 ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES SUR LES REGISTRES DE LA
COMMUNE DES AVIRONS

NB : Dans la suite de ce document, « **MRO** » sera l'abréviation de « Mémoire en Réponse aux Observations et questions soulevées lors de l'enquête publique du 25 juin au 25 juillet 2018 »

n°- AV1	Date : 25/06/18	Identité : Monsieur AUGUGLIAR
	<p>Observation : Je réside à 1 km en amont du projet ; j'entends la houle de chez moi ! Considérant la dégradation du paysage, l'impact des nuisances sonores, des émanations de poussière sur l'écosystème et sur ma santé, le risque d'explosion du stockage de nitrate d'ammonium, la dévalorisation de mon habitation, je m'OPPOSE à ce projet de carrière à Bois Blanc</p>	
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 du MRO.</i> <i>Le paysage est traité en Thème 17 du MRO.</i> <i>La faune, flore et faune Marine / Réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>Les explosifs sont traités en Thème 6 (y compris l'impact sur les habitations)</i></p>	
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	
n°- AV2	Date : 25/06/18	Identité : Monsieur RICHOUX Denis
	<p>Observation : Je réside sur la commune des Avirons depuis 30 ans. Tout le monde le sait, ce projet est une affaire de « gros sous ». La face cachée de l'iceberg « Carrière Bois Blanc » c'est avant tout faire un gros trou pour enfouir les poubelles et faire un incinérateur. Des roches, il y en a assez dans les terrains agricoles et certaines ravines « Rivière des Remparts » entre autres.</p>	
	<p>Pourquoi faire une digue de la POSSESSION à la Grande Chaloupe alors que le viaduc avance à grands pas.</p>	
	<p>Monsieur le Président de région n'a pas le courage de dire aux transporteurs et concasseurs qu'il ne veut plus de roches mais plutôt de nouveaux piliers pour continuer le viaduc.</p>	
	<p>Pour des raisons environnementales, je m'oppose donc au projet de cette carrière de Bois Blanc</p>	
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>	
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>	
n°- AV3	Date : 25/06/18	Identité : Madame GAUTHIER Bénédicte
	<p>Observation : 3^e enquête publique ... dangers divers... tout a été dit... ou presque ce qui est tu s'avère la base du problème. Continuons à résister</p>	
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u></p>	
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis</p>	
n°- AV4	Date : 25/06/18	Identité : Monsieur BERNARD

	<p>Observation : Je m'oppose totalement à ce projet inepte. Le respect de l'environnement est aujourd'hui une donnée incontournable à l'échelle du citoyen ainsi qu'à celle de l'Etat, voire d'autres instances supranationales. Dans ce projet, tout est bafoué : nuisances sonores, pollution de l'air, destruction de la nature. Ne parlons pas du flou qui entoure les suites de cette carrière ; de nombreux bruits aussi inquiétants que ceux des explosifs circulent : pérennisation de la carrière, incinérateur...</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 du MRO.</i> <i>Le paysage est traité en Thème 17 du MRO.</i> <i>La faune, flore et faune Marine / Réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°-AV5	<p>Date : 25/06/18 Identité : Monsieur BONNET Cédric</p> <p>Observation : résident chemin de la Pointe à Bois Blanc, je m'oppose fermement au projet d'exploitation de la carrière de Bois Blanc au nom de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préservation de ma santé et celle de ma famille (poussières), • Les nuisances sonores (proximité immédiate), • La dévaluation de la valeur immobilière de mon logement, • L'impact paysager de cette zone littorale que je parcours AU QUOTIDIEN, • L'augmentation du trafic sur la route du souffleur lors des coupures de la route des Tamarins, • Du stockage de matières explosives à proximité immédiate de mon lieu de résidence, • De l'endommagement de ma case dû aux vibrations des tirs de mines <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les explosifs sont traités en Thème 6 (y compris l'impact sur les habitations).</i> <i>Le paysage est traité en Thème 17.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV6	<p>Date : 25/06/18 Identité : Madame HASELWANDER Simone</p> <p>Observation : Je réside aux Avirons et je m'oppose à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc.</p> <p>En effet, la dangerosité du site m'effraie.</p> <p>Le stockage des produits chimiques (nitrate d'ammonium entre autres représente un risque majeur (Cf. ce qui s'est passé à Toulouse en septembre 2001 sur un site rompu aux exercices de sécurité et à la gestion des risques chimiques).</p> <p>La carrière jouxte des zones d'habitats densément peuplées et c'est mettre la vie des riverains en danger que de lancer l'exploitation d'une carrière à cet endroit.</p> <p>Par ailleurs, cette exploitation génère l'émission de poussières, particules polluantes. Je suis moi-même atteinte d'une maladie respiratoire (DDB)* et c'est aggraver mon état que de devoir respirer en permanence un air vicié.</p> <p>De plus, l'exploitation de cette carrière générerait, toujours compte tenu du fait que la zone est densément peuplée, une augmentation du trafic routier, déjà en constante progression quel que soit la commune concernée : Etang Salé, les Avirons, Piton St Leu, St Leu.</p>

	<p>En outre, sur le plan écologique, des espèces en danger sont répertoriées sur le site.</p> <p>Que dire de l'activité touristique de cette partie de l'île. L'exploitation de cette carrière viendrait défigurer le Littoral ; c'est une des plus belles routes de la Réunion !!!!</p> <p>Il est clair que l'impact sur les activités économiques liées au tourisme des communes concernées serait désastreux.</p> <p>Pour toutes ces raisons (et bien d'autres encore), je m'oppose fermement à l'exploitation d'une carrière à Bois Blanc.</p> <p><i>* Dilatations des bronches ou Bronchectasies</i> <i>Commentaire de la Commission d'enquête : en raison des difficultés respiratoires de cette contributrice, il est demandé qu'une attention particulière y soit apportée</i></p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Les explosifs sont traités en Thème 6.</i> <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le tourisme est traité en Thème 8.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
<p>n°- AV 7</p>	<p>Date : 26/06/18 Identité : Madame DALLE L. 16 chemin Caffarel LES AVIRONS</p> <p>Observation : Je m'oppose à la création de la carrière de Bois Blanc pour des raisons écologiques (bruit, faune, flore, poussières).</p> <p>Par ailleurs, les encombrements routiers causés par le transport des pierres ; le réseau routier étant déjà largement saturé, comment peut-on envisager une telle cadence de transport de pierres.</p> <p>Envisager de bloquer la route des Tamarins quelques minutes par jour me semble irresponsable.</p> <p>Comment peut-on permettre le bruit causé par un tel chantier à proximité d'écoles et de résidences ?</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
<p>n°- AV8</p>	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Monsieur DALLE Fred</p> <p>Observation : Je suis évidemment contre la création de la carrière de Bois Blanc pour des raisons écologiques et d'avenir.</p> <p>Le Projet d'intérêt Général ne peut pas être évoqué tant qu'on ne maîtrise pas l'impact sur le long terme.</p> <p>Des espèces animales et végétales. Quel avenir ? quel paysage laisse-t-on à nos enfants et nos</p>

petits enfants ? une nature porteuse de notre passé et de notre futur sans cesse détruite aux points d'exploitation, mais aussi avec le vent, les écoulements dans la mer, la construction de route, de béton, goudron ...

De plus, des écoles et des enfants stressés avec du bruit d'engins, une situation de guerre avec des explosions, des poussières, etc...

Enfin cela fait trois fois que le projet est proposé.

La démocratie est un Droit de tout français ; deux fois qu'on se prononce majoritairement contre. Va-t-on être entendu cette fois ? est-on encore en démocratie ? ou cette consultation n'est-elle faite que pour être mise à la poubelle ?

Réponse du Maître d'ouvrage :

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

Le paysage est traité en Thème 17.

L'impact sanitaire est traité en Thème 13.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

La qualification de PIG a tenu compte de l'intérêt de l'opération (au regard des besoins en matériaux du chantier de la nouvelle route du littoral), du gisement potentiel du site, et de l'impact environnemental (site de moindre impact au regard des contraintes environnementales et des potentialités en roches massives).

Toutefois, l'objet de l'enquête publique est la mise en compatibilité du PLU et non la pertinence de qualification du projet d'intérêt général (PIG).

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

n°- AV 9 **Date : 26/06/18** **Identité : Monsieur ROUILLE Xavier rue Edouard Sartre LES AVIRONS**

Observation : Je suis contre ce projet ; l'étude pour l'approvisionnement des roches aurait dû être faite en amont du projet de la NRL.

Les conditions d'utilisation de cette carrière est une aberration :

- Coupure de la circulation sur la route des Tamarins,
- Tirs de mines à proximité des habitations,
- Risque de dégradation des ouvrages d'art sur la route des Tamarins,
- Risque environnemental : Pollution, défrichage du site ;
- Circulation augmentée sur les routes due aux camions.

La route du Littoral NRL aurait pu être réalisée en viaduc.

Je souhaite garder un cadre de bien être pour mes enfants. Par expérience, pour avoir vécu à proximité d'une carrière en Métropole (à vol d'oiseau 300 mètres), j'ai vu les conséquences de l'exploitation d'une carrière alors une méga carrière je n'en veux pas.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le trafic est traité en Thème 9.

Les tirs de mine sont traités en Thème 6.

Le risque de pollution est traité en Thème 16.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact sanitaire est traité en Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en

	réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le projet de NRL dans sa forme actuelle (viaduc + digue) est traité dans le thème 1	
n°-AV 10	Date : 26/06/2018	Identité : Madame LAXEMAIRE Marie habitant les Avirons
	Observation : Je suis tout à fait contre ce projet de carrière	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u>	
	Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis	
n°-AV 11	Date : 26/06/18	Identité : Madame PAYET Carole
	Observation : J'habite aux Avirons.	
	Cette commune est un exemple pour les Départements : tranquillité, sérénité, les gens se côtoient et s'entraident, les enfants sont portés par des projets pédagogiques, c'est un honneur pour moi et ma famille de vivre en toute quiétude aux Avirons. Mais pour combien de temps encore ?	
	Nous allons respirer de la poussière de roche, nos enfants sont en danger. Les détonations des explosifs vont stresser les enfants, les bébés, les animaux.	
	Je suis triste que la Région refuse d'écouter la population. Je suis CONTRE CE PROJET DE CARRIERE. Pour nos jeunes, ces futurs adultes, écoutez-nous et accompagnez-nous vers notre mieux vivre ensemble	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u>	
	<i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i>	
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°-AV 12	Date : 26/06/2018	Identité : Madame ALMA Lorraine
	Observation : J'habite à proximité de la carrière.	
	Pour mon habitation, ma santé et tout le trafic je suis contre la carrière. Lors de cyclones, des routes ont été emportées.	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u>	
	<i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i>	
	<i>Les explosifs sont traités en Thème 6 (y compris l'impact sur les habitations).</i>	
	<i>Le trafic est traité en Thème 9.</i>	
	<i>Le risque inondation est traité en Thème 15.</i>	
	Avis Commission d'enquête Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°-AV 12 bis	Date : 26/06/18	Identité : Monsieur ALMA Jean Hugues
	Observation : J'habite tout près de la carrière. Pour ma santé, mon habitation et pour le trafic, je suis contre la carrière	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u>	
	<i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i>	
	<i>Les explosifs sont traités en Thème 6 (y compris l'impact sur les habitations).</i>	
	<i>Le trafic est traité en Thème 9.</i>	
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°-AV 13	Date : 26/06/2018	Identité : Monsieur LAMBLIN Eric 38 A chemin n° 1 LES AVIRONS
	Observation : A l'heure où l'on parle d'inscrire l'écologie dans la constitution, comment peut-on être à ce point irrespectueux de notre environnement et de notre santé ?	
	Nous avons déjà répondu massivement NON à deux reprises !	

Mes questions :

- L'impact des poussières est-il mesuré aux abords des habitations sur un large rayon ?
- La direction et force des vents ont-elles été mesurées sur une année ?
- Quid des poussières par vent de Nord ?
- Pourquoi l'impact sur les cétacés n'est pas évalué sur le long terme par des associations ou organismes ? (Globice, Réserve Marine). L'étude M. est prévue pendant les 6 premiers mois d'exploitation. L'étude sur les cétacés et aux animaux marins devrait être effectuée pendant toute la durée d'exploitation. Les dauphins sont présents toute l'année !!
- Comment sera surveillée la qualité des eaux de mer aux abords de la carrière ?
- Les vents du nord (l'été et par retour de côte lorsque le vent de sud est au large) amèneront des poussières sur l'étang salé, sur la forêt ! L'ONF a-t-il été consulté sur l'impact des poussières dans la forêt communale de l'Etang Salé ?
- L'impact touristique a-t-il été évalué car la zone St Leu – Les Avirons – Etang Salé ; ses sites accueillent beaucoup de touristes ; cette activité fait vivre de nombreuses personnes

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité en Thème 13 (notamment concernant les poussières et les éléments pris en compte pour la modélisation de leur dispersion).

La faune marine est traitée en Thème 10.

Les moyens de mesure et de surveillance du milieu sont traités dans le Thème 16.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n°-AV 14 **Date : 26/06/2018** | **Identité : Madame BENAIGES Cécile**

Observation : La Réunion est déjà suffisamment abimée. L'urbanisme a été pris en compte bien trop tard et certaines cités sont détériorées à jamais.

Il est de notre responsabilité de préserver l'environnement pour les générations futures.

- Nous savons que l'exploitation de la carrière de Bois Blanc va générer énormément de POUSSIÈRES que l'on sait NEFASTES à la santé de tous
- La circulation de camions va occasionner énormément de trafic dans une ville déjà saturée par les véhicules.
- Je souhaite que l'on protège les monuments historiques et les sites naturels.
- Je suis opposée à un trou béant en plein milieu d'un site d'exception.
- Ce trou serait peu apprécié des touristes de plus en plus nombreux.
- Zone naturelle reconnue et visitée régulièrement.
- Pour les baleines – MILIEU MARIN DÉJÀ EN DANGER. Le site est trop proche du littoral.
- DANGERS liés aux explosifs

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité en Thème 13

Le trafic est traité en Thème 9.

Le paysage est traité en Thème 17.

Le tourisme est traité en Thème 8.

La faune marine est traitée en Thème 10.

Les explosifs sont traités en Thème 6.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique

	<p>apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	
n°-AV 15	Date : 26/06/2018	Identité : Monsieur LUCAS Thierry -
	<p>Observation : J'habite les Avirons. Je ne comprends pas qu'on puisse faire une carrière aux Avirons. Je suis contre celle-ci ci pour un ensemble de motifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plantes endémiques, exotiques, vous en faites quoi ? • Les animaux (lézard, chauves-souris et autres) ? • Les produits chimiques et les explosifs ? • Les poussières nocives qui vont se répandre dans l'air lors des tirs ? • Lors des fortes pluies, les poussières vont tomber dans la mer. Quels sont les conséquences pour le monde marin et pour l'homme (destruction du monde marin et de l'humain) • Toutes les personnes qui habitent à proximité, qu'il s'agisse de leur habitation, de leur terrain, de leur santé, sont les plus vulnérables • Après l'exploitation de la carrière, quel est le devenir de ces deux grands trous ; Avec quoi vont-ils être bouchés ? je crois que ceci va devenir une <u>décharge</u> à ciel ouvert. 	
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Les explosifs sont traités en Thème 6.</i> <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i> <i>Le risque de pollution est traité en Thème 16.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités en Thème 4.</i></p>	
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
n°-AV 16	Date : 26/06/2018	Identité : Monsieur D. Nadim – Les Avirons <i>(Nom patronymique difficile à lire)</i>
	<p>Observation : Contre la Carrière du Trou dite de Bois Blanc :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nuisance sonore : explosifs – camions – brises roches 2. Défiguration du site – nuisance visuelle 3. Attrait touristique de cette route entre St leu et Etang Salé qui sera fortement impactée 4. Nuisance écologique : quantité de poussière dégagée – ravinement des sols 5. Nuisance santé : impact des poussières sur la population, notamment les enfants avec les écoles environnantes 6. Nuisance circulation : ronde intensive des camions sur la route des Tamarins 7. Nuisance financière pour les habitants du voisinage ; baisse de l'attrait de cette zone notamment pour vendre les maisons d'habitation 	
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité en Thème 17.</i> <i>Le tourisme est traité en Thème 8.</i> <i>Le risque inondation est traité en Thème 15.</i> <i>La pollution du milieu est traitée en Thème 16.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i> <i>L'impact sur les habitations est traité en Thème 6.</i></p>	
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
n°-AV	Date : 26/06/2018	Identité : Monsieur SIDIQIAN Aurélien
	<p>Observation : Ce projet est une aberration, autant de consultations pour devoir toujours dire NON ;</p>	

17	<p>Bel usage de l'argent public !</p> <p>Habitant le haut du chemin pavé avec 1 enfant de 4 ans et 1 de 15 mois, comment ne pas être scandalisé par l'étude d'impact sanitaire bâclée et basée sur une méthode d'extraction avec un rythme jamais utilisé ailleurs ?</p> <p>La période d'épierrage du terrain a déjà montré l'impact des camions sur la route, la circulation, et pire, la qualité de l'air. Quid quand il y aura des explosions et plus de 450 camions par jour sans compter les engins de chantiers ...</p> <p>L'implantation est, de plus, prévue sur un site exceptionnel bénéficiant d'un littoral protégé ; Un défrichement serait un pur désastre ! INACCEPTABLE !</p> <p>Enfin, la zone de risque définie est bien trop restreinte. Je ferai appel à un huissier pour constater son état si nous ne sommes, à nouveau, pas écoutés.</p> <p>Il est hallucinant de faire passer les intérêts financiers avant le bien-être.</p> <p>Une carrière plus réduite et d'autres réparties ailleurs auraient eu plus de sens. Ravager un tel site au péril de la santé de nos enfants est tout bonnement scandaleux.</p>
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9</i> <i>Le paysage est traité en Thème 17.</i></p>	
<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>	
n°-AV 18	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Monsieur MAUREY Jean Michel</p> <p><u>Observation :</u> Quand l'intérêt de quelques-uns est préféré à l'intérêt général, il faut commencer à se poser des questions.</p> <p>A la lecture des documents de synthèse, le projet paraît en tout point idyllique sauf que les études et le rapport en question sont réalisés par le principal intéressé à la carrière : douteux, comme l'impartialité...</p> <p>Bizarre aussi qu'il n'y ait aucun site plus proche du chantier pour trouver des roches sur une île ... composée essentiellement de roches</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Les Dossiers de Demande d'Autorisation sont à la charge du Maître d'Ouvrage, soit la SCPR, qui a choisi de s'entourer de bureaux d'études compétents et spécialisés dans différents domaines pour sa réalisation (faune /flore, milieu marin, hydraulique, géologie, ...).</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°-AV 19	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Monsieur LEAR Ghislain – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation :</u> Ce projet de carrière me semble inutile et très négatif, autant pour l'économie, le tourisme, la faune et la flore locales.</p> <p>Plusieurs espèces animales et végétales seraient amenées à disparaître définitivement du paysage local réunionnais.</p>

	<p>En outre, l'économie locale déjà très affaiblie, s'en trouverait encore plus fragilisée. Ne connaissant aucun touriste qui accepterait de rester dans un gîte ou en chambre d'hôte, situé près d'une carrière et des tirs de mines ; le tourisme s'en trouverait directement impacté dans ce secteur de l'île connu notamment pour sa plage de sable noir, le souffleur et son littoral très attractif pour les vacanciers.</p> <p>De plus, dans une île où les embouteillages sont le quotidien des Réunionnais, je ne vois pas l'intérêt d'en créer d'autres encore plus importants.</p> <p>Les risques liés à l'activité de cette carrière : dégagements de poussières, pollutions sonores et visuelles, me semblent minimisés et très mal étudiés dans les études d'impacts.</p> <p>Ne trouvant aucun avantage pour la Réunion dans ce projet, je suis défavorable à cette carrière qui n'apportera aucun bienfait à la population réunionnaise.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le tourisme est traité en Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité en Thème 17.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 20	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> « La carrière de Bois blanc est une question de sous. Quand on est petit, les gros essaient toujours de vous rabaisser. L'exemple des agriculteurs sur Saint Leu : croyant bien faire ceux-ci ont nettoyé leurs terrains en enlevant des roches ; Lors des fortes pluies, il en a résulté des inondations. Glissement de terrain probablement dans tous les domaines, on ne tient pas compte de la population, Des espèces résidents dans les roches vont partir. On ne respecte plus personne. On se croit tout permis et on ne tient même pas compte du jugement récemment prononcé. »</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le risque inondation est traité en Thème 15.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°-AV 21	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Madame CADET Antonia</p> <p><u>Observation :</u> Je constate qu'il n'y a pas eu de bio évaluation des espèces floristiques depuis 2014. Or, suite aux événements climatiques des 6 derniers mois de l'année 2016 qui a connu des records pluviométriques sur le bassin SUD-OUEST de la Réunion, cette situation floristique a forcément changé ! l'évaluation doit être refaite c'est évident.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Comme décrit dans l'étude d'impact en page 140, dans le cadre de l'analyse de faisabilité technique et des conditions de réussite de la transplantation des fougères, l'étape 1 consiste en une analyse des stations inventoriées et compléments de terrain afin d'évaluer et marquer la population totale présente sur le site.</i> <i>Ces compléments de terrains réalisés par des spécialistes permettront de mettre à jour la situation floristique de la zone.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>
n°-AV	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Monsieur LAMBLIN Eric 38 A, chemin n° 1 LES AVIRONS</p>

22	<p><u>Observation</u> : Les besoins d'enrochement ont considérablement diminué. Cette carrière est-elle nécessaire aujourd'hui ? Peut-on envisager une large diminution des prélèvements et donc du périmètre de la carrière ?</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Madame CADET Antonia</p>
23	<p><u>Observation</u> : Sur la note non-technique de février 2018, la SCPR justifie son projet d'ouverture de carrière par un besoin d'enrochement (à fin 2017) de près de 5 M Tonnes dont 1 M Tonnes de roches massives > 1 tonne.</p> <p>Au premier trimestre 2018, le groupement Digue annonce un besoin de 3.85 M tonnes dont 0.71 M tonnes de roches massives > 1 tonne.</p> <p>En trois mois, ces besoins ont diminué de près d'un tiers. Ces informations ont été données d'une part par le pétitionnaire et d'autre part par un groupement filiale du pétitionnaire.</p> <p>Nous demandons que le Région Réunion se prononce sur ses besoins réels.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. LA région Réunion s'est exprimée dans un courrier (ES-C-1) et confirme les informations données par la SCPR et le Groupement Digue.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°-AV	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Monsieur MAUREY Jean 1 bis chemin Barouty LES AVIRONS 97425</p>
24	<p><u>Observation</u> : Une troisième fois, je confirme mon opposition à l'implantation d'une carrière à Bois Blanc pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores et olfactives, • Destruction d'un site naturel afin de satisfaire la cupidité d'entrepreneurs privés, • Implantation d'un site de stockage d'explosifs et rejets éventuels de substances chimiques dans la réserve marine. • En bref, un Non ferme et définitif à l'implantation d'un projet non nécessaire à la Réunion et qui ne respecte pas la volonté et le désir des habitants. <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13. Le paysage est traité en Thème 17. Le stockage d'explosifs est traité en Thème 6. La Réserve marine est traitée en Thème 10.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°-AV	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Non communiquée</p>
25	<p><u>Observation</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Je demande l'établissement d'une carte de la zone de Bois Blanc où les cercles de 1,2,3 km autour du site permettraient aux riverains de localiser leurs habitations en fonction de la distance du site de la carrière. Cette carte (1m sur 60 cm) sera affichée dans chaque mairie participant à l'Enquête Publique

2. Je demande que sur une carte identique soit indiquée les zones susceptibles de se déposer des poussières en prenant en compte les vents alizés de Sud Est d'une vitesse de 60 km/h
3. Je demande que l'on établisse une liste exhaustive des matériels qui seront en activité sur les 2 sites de la carrière : camions, pelles, chargeurs, tombereau, unités de tirs, groupes électrogènes, marteau pneumatique, brise roche, concasseur etc. en vue de déterminer un diagramme sonore et la matérialiser sur une carte (1mX60 cm) avec les différentes couches de pondération suivante :
 - 1 zone A de 0 à 55 dB
 - 1 zone B de 55 à 85 dB
 - 1 zone C de 85 à 130 dB

Pour ce qui concerne la partie terrestre et son équivalent sous-marin je suis opposé à la mise en œuvre de cette carrière car les études effectuées par les sociétés BIOTOPE et QUIETOCEAN sont biaisées par ces sociétés dans leurs parties réunionnaises qui dépendent en majeure partie des crédits de la Région Réunion.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Cette carte a été transmise en cours d'enquête publique et affichée dans les mairies. Elle est disponible dans le Thème 13.

La liste exhaustive des matériels en activité sur les deux sites sont décrits en page 22 de l'étude A2MS – Annexe 14 et ont permis de modéliser l'impact acoustique de la carrière.

Les zones, B et C ont été réduites intentionnellement à : Zone B : 50 -70 dB (70 dB étant la limite à respecter en bordure de propriété) et Zone C : 0-50 dB (50 dB étant le niveau résiduel actuel).

Avis Commission d'enquête : Les cartes ont été transmises par le MO et affichées dans les mairies. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

**n°AV
26**

Date : 26/06/2018

Identité : Madame Sylvie HOAREAU Quartier Ruisseau Lobrodor – Chemin Bois de Nèfles CADET – les AVIRONS

Observation : J'habite dans le quartier Ruisseau/Lobrodor, dans un rayon entre 1 à 2 km d'une éventuelle carrière, chemin Bois de Nèfles Cadet. Je suis CONTRE la création des carrières, pour les raisons suivantes :

- Pour l'impact environnemental bruits, poussières, destruction de la faune et de la flore.
- D'ailleurs, en ce qui concerne la flore et tout le milieu naturel, je suis contre la modification du PLU qui modifie la zone agricole et contre la demande d'autorisation de défrichement. Ayant vécu la construction de la route des Tamarins, je sais que les poussières remontent jusqu'au quartier Bois de Nèfles Cadet ou j'habite.
- De plus, les dépôts de poussières dans la mer sont inadmissibles. Pratiquante de sports en plein air, aux Avirons et à l'Etang Salé les bains, je refuse de respirer les poussières
- Les vibrations des explosions : A ce jour, ma maison est saine. Je ne souhaite pas qu'il y ait le moindre risque de fissure à cause des explosions et des vibrations. Je prendrais des photos s'il le faut. Au vu du plan affiché « carte de situation du projet » à l'échelle 900 m, j'habite dans un rayon de 1 km de la carrière. Je suis donc au plus proche pour subir les vibrations, la poussière. Je fais partie de la population la plus impactée par ce projet.
- Je REFUSE de perdre en qualité de vie et risquer ma santé et celles de mes enfants.
- Je prendrais des photos de ma maison à l'état actuel et ferais venir un huissier pour constater de son état et ferais un recours en cas de problèmes causés sur mon habitation.
- Pour l'impact sanitaire : je refuse de prendre le risque que ma santé et celle de mes enfants se dégradent avec la propagation des poussières que nous respirerons.
- Pour l'impact sur le bien-vivre aux Avirons : Avec les microcoupures prévues sur la route des

Tamarins, beaucoup d'automobilistes passeront par le centre-ville des Avirons. Une route du centre-ville déjà embouteillée et non adaptée pour recevoir plus de voitures et autres véhicules.

Je reviens sur tout ce qui est bruits, vibrations, poussières car tout cela me semble inadmissible et insupportable à vivre.

- Pour l'impact sur le paysage : Modifier et transformer un si beau paysage côtier qui se verra depuis le bassin Pirogue de l'Etang Salé les Bains NON !!! et NON !
- Pour l'impact sur les habitants et les enfants : Mettre en danger la population et leur santé NON !
- Pour la sécurité : la présence d'explosifs sur le site. Tout risque d'attentat ne peut être exclu dans un lieu où sont stockés des explosifs, même fermé à clef et sous surveillance vidéo. Il est inadmissible de prendre un tel risque.

Je suis CONTRE les carrières, la modification du PLU et la demande d'autorisation de défrichement pour toutes ces raisons.

Il est temps d'écouter la population et trouver d'autres solutions.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité en Thème 13.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

Les tirs de mine, le stockage d'explosif et leurs impacts sont traités en Thème 6.

Le trafic est traité en Thème 9.

Le paysage est traité en Thème 17.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts potentiels, des dispositions ont été intégrées dans le PLU dès lors que cela pouvait relever de la compétence du document d'urbanisme.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU a veillé à ce que le secteur d'exploitation de la carrière soit éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

	Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.	
n°-AV 27	Date : 26/06/2018	Identité : Un riverain
	<u>Observation</u> : Je suis contre l'ouverture de cette carrière car en quatre ANS, 3000 tonnes de Nitrate d'ammonium vont être utilisées ; <ul style="list-style-type: none"> • La décomposition de ce NA en Acide nitrique : HNO3 – Ammoniac NH3 –Protoxyde d'Azote N2O ne sont pas pris en compte Ou sont-ils passés ? 	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Les produits issus de la décomposition du NA sont traités dans le Thème 13.</i>	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°-AV 28	Date : 26/06/2018	Identité : Madame Marguerite GALENT 12 sentier Zaquel LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Pourquoi faire une route à six voies au lieu de quatre. On aurait dû étudier les matériaux avant de commencer. On est sur une île, on ne peut pas la détériorer. Quand les touristes viennent, c'est pour le dépaysement par rapport à la métropole. Ils viennent voir une île pas une métropole. Arrêtons de défigurer notre île ! A-t-on pensé aux gens qui vivent en hauteur sur la ravine des Avirons ? il y a un village au-dessus ; arrêtons le massacre	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le paysage est traité en Thème 17.</i> <i>Le tourisme est traité en Thème 8.</i> <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i>	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°-AV 29	Date : 26/06/2018	Identité : Monsieur Jean-Claude GAUCHON 12, sentier Zaquel LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Non à cette carrière ! Notre île n'est plus ce qu'elle était	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
n°-AV 30	Date : 26/06/2018	Identité : Madame Brigitte des AVIRONS
	<u>Observation</u> : Je suis totalement et farouchement opposée à ce massacre environnemental <ol style="list-style-type: none"> 1. Etant une habitante de la zone concernée, je ne veux pas subir et respirer en continu de la poussière qui, à la longue, causera des soucis de santé à la population et plus particulièrement aux enfants des écoles environnantes. 2. Des bruits incessants de brises roches et des tirs de mine causeront des problèmes d'anxiété et de nervosité sur la population. 3. Faire une carrière sur un site aussi magnifique est tout simplement un crime contre la nature. 4. Sur cette route côtière bon nombre de touristes y passent et s'y arrêtent pour admirer et prendre en photo le souffleur, les baleines, pour aller visiter le musée du sel. Pour faire du sport à vélo ou à pieds entre l'Etang Salé et Saint Leu, Tout cela ne sera plus possible à cause de toutes ces nuisances. Les vibrations causées par les tirs de mines causeront des dégâts (fissures) aux habitations qui, de ce fait, feront chuter la valeur immobilière des habitations. 5. Tous les rejets qui se feront en mer seront catastrophiques pour la réserve marine. Une réelle catastrophe écologique nous attend si l'on fait cette carrière. 6. La population a montré farouchement, par deux fois, son opposition à ce projet de carrière à Bois Blanc et il semble que l'on veuille quand même passer outre son avis. Il semble qu'on méprise la population en ne prenant pas en compte son avis, celui de la justice. Sommes-nous 	

	<p>encore dans un pays de Droits ? Je pourrai en écrire très longuement mais je vais m'arrêter là en réitérant mon opposition totale à ce projet de carrière à Bois Blanc.</p> <p>Notre sérénité de vie, notre santé et celle de nos enfants, la beauté du site priment sur le projet que veulent faire les multinationales. NON et définitivement NON à la carrière de Bois Blanc</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichage ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la Réserve Marine, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions.</p>
n°-AV 31	<p>date : 26/06/2018 Identité : non communiquée – Observation signée DEURVEILHER</p> <p><u>Observation :</u> Quelles sont donc ces forces (si ce n'est celle de l'ARGENT) qui sont capables de remettre en cause une décision rendue il y a un an par la Cour d'Appel de Bordeaux.</p> <p>NON à cette carrière, NON à cette aberration qui consiste à modifier le PLU en fonction du sens du vent qui fait évoluer les besoins en roches massives au gré des tendances.</p> <p>Ce projet de remplir la mer n'est que la traduction de menaces de camionneurs qui, au nom de l'emploi, disent oui à la destruction de notre Ile (mais sont-ils tous de vieux Réunionnais ?) et veulent alimenter leurs profits.</p> <p>Pourquoi ne pas avoir alors poursuivi la construction de la route qui se crée actuellement en viaduc ?</p> <p>Pourquoi modifier le tonnage nécessaire, allant de 8 MT à 1.6 ?</p> <p>Pourquoi cette carrière, si ce n'est pour le seul profit de la SCPR qui sera alors à même dans l'avenir de profiter de son bébé : cette carrière.</p> <p>On cherche à prendre les réunionnais pour des veaux.</p> <p>NON NON et NON à ce projet inepte.</p> <p>Cette carrière n'est pas utile, ni maintenant ni et surtout plus tard.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : La mise en compatibilité du PLU est une procédure préalable nécessaire pour disposer du cadre réglementaire permettant l'ouverture de la carrière. En effet, il convient d'adapter le règlement et le zonage du PLU pour y permettre une carrière et ses installations annexes.</p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions.</p>
n°-AV 32	<p>Date : 26/06/2018 Identité : Madame FRINGUE Véronique</p> <p><u>Observation :</u> Je travaille dans une école et je pense que les enfants ne peuvent pas vivre dans autant de bruit, de poussière.</p> <p>Certains enfants souffrent d'asthme.</p>

Les personnes qui prennent des décisions ne tiennent pas compte de la santé des humains et pourtant, il y aura des jeunes, des vieux qui sont déjà très malades dans le quartier du Ruisseau. Toutes ces vibrations que nos maisons vont subir ; on nous donne un exemple sur le cyclone Fakir qui a détruit les routes, les ravines qui débordent, c'est l'homme qui détruit tout en faisant des choses pas normales ; Si cette carrière se fait, ce serait une très grave erreur de la part des personnes concernées à qui profiterait cette carrière. ; ...Détruire la flore et la faune de la Réunion est inadmissible ; Avez-vous prévu des médecins, des pneumologues, cardiologues pour toutes ces personnes qui seront malades ? Pourquoi aller à l'encontre de la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux du 29 mai 2018. Quel est le réel but de cette carrière ? on se demande.

Je dis un grand NON à cette carrière.

Réponse du Maître d'ouvrage :
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.
Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).
Le risque inondation est traité dans le Thème 15.
La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.
La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.
La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions

n°-AV 33 **Date : 26/06/2018** **Identité : Madame Florine DESPE**
(Nom patronymique non lisible)

Observation : Bonjour, je suis TOTALEMENT OPPOSEE A LA CARRIERE. NON à cette carrière si proche des habitations.

Comment pouvez-vous envisager un tel projet si proche des habitations, des établissements scolaires et des crèches ?

Vous écrivez dans le rapport que les « risques sanitaires sont jugés acceptables » au regard de mesures, seuils et statistiques... Cela me paraît inacceptable. Le risque sanitaire doit être de zéro. Je suis opposée à ce qu'une carrière ouvre avec des zones comportant des crèches avec bébés et femmes enceintes dans le secteur. Les personnes âgées également ont une santé plus fragile.

Les poussières contenant de la silice seront toxiques pour les populations alentour et les ETM aussi sont la concentration la plus importante à la Réunion.

Il y aurait également des nuisances sonores importantes avec les tirs de mines, le travail intensif d'engins, le passage continu de nombreux camions, une surcharge du travail routier, coupures de la RN1... Je suis farouchement opposée à tout cela.

En plus de ces nuisances sonores et sanitaires pour les populations alentours, la carrière provoquerait une pollution supplémentaire, aurait un impact très négatif sur la réserve marine, fragiliserait le lagon de St Leu, aurait un impact négatif sur le tourisme, entraînerait la disparition de paysages et serait une verrue sur ce beau paysage côtier entre autres.

A cela s'ajoute la mise en danger d'une nappe phréatique majeure, le gâchis de terres agricoles, de graves problèmes d'érosion à venir et qui vont se répercuter sur la côte et le lagon de St Leu, probablement une majoration des phénomènes d'inondations dans les bas de la zone avoisinant la carrière en cas de cyclones et de tempêtes tropicales.

	<p>Je dis NON à cette carrière qui, en plus de mettre en danger sanitaire la population, aurait un impact environnemental très négatif !!! Et comment envisager des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations, établissements scolaires et crèches ?</p> <p>Je suis choquée que ce projet soit présenté une 3^efois ! Je ne veux <u>pas</u> de la carrière de Bois Blanc. NON A CE PROJET !</p> <p><i>*ETM : Eléments de Traces Métalliques</i></p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°-AV 34	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Je vis à LOTROBOR, quartier du Ruisseau aux Avirons donc en Amont de cette idée de carrière. Je dis un grand NON à cette carrière.</p> <p>J'ai des enfants qui grandissent, j'ai eu vent de tous les impacts environnementaux que cette « idée » de carrière aura sur NOUS humains, faune et flore.</p> <p>Donc Arrêtez une fois pour TOUTE.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 35	<p>date : 27/06/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Je veux déclarer mon mécontentement au sujet de la carrière de Bois Blanc. J'habite aux Avirons et y travaille ; j'ai compris que les désagréments seront importants pour notre santé, celle de nos enfants, pour notre environnement et sur la biodiversité.</p> <p>Notre mécontentement a été manifesté à plusieurs reprises et pourtant l'ouverture de cette carrière est encore aujourd'hui d'actualité alors qu'il a été clairement prouvé que les impacts sont dangereux. Notre quotidien en serait fortement impacté (bruits, poussières, problèmes de transport...) et l'avenir en serait inquiétant.</p> <p>Nous n'avons pas besoin de ce projet ici et nulle part à la Réunion ; les intérêts économiques ne doivent pas être prioritaires sur la santé et l'environnement.</p> <p>Je dis NON à ce projet néfaste en tous points !</p>

	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 36	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Madame Anne COSSEC 8, allée Céleste LES AVIRONS</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre la méga carrière de Bois Blanc. Il est plus qu'impensable de pouvoir tolérer une telle aberration dans notre commune, dans notre Ile. Je vis aux Avirons Depuis plus de 20 ans dans le quartier du Ruisseau.</p> <p>Il est intolérable de penser que nous devrions subir tous les désagréments autant sanitaire (dispersion des poussières et des roches au gré des vents) autant à la qualité de vie que nous avons (chemin des baleines, promenades à vélo...).</p> <p>Et que dire du bruit et de la gêne occasionnés sur la route !!! C'est une fois de plus intolérable. !</p> <p>Protégeons notre environnement, protégeons les générations à venir, protégeons notre patrimoine.</p> <p>Je dis NON A LA MEGA CARRIERE DE BOIS BLANC</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8 (Chemin des baleines, promenades à vélo).</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 37	<p>Date : 27/06/18 Identité : non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre la carrière de Bois Blanc, contre la demande de dérogation à l'interdiction de défricher, contre la modification du PLU, la zone doit être agricole.</p> <p>Je souligne que la SCPR a payé des études liées à cette carrière et elle est une filiale de BOUYGUES, principal entrepreneur de la construction de la route du Littoral. Il y a conflit d'intérêt ! Il existe d'autres solutions.</p> <p>La cour d'Appel de Bordeaux a annulé le projet, pourquoi passer outre les lois ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Agriculture</u> : La carrière est sur une zone agricole du PLU qui en interdit l'exploitation. <p>L'eau utilisée pour le nettoyage des camions et pour l'exploitation de la carrière est en grande quantité ; il y a un impact écologique. Par moment, nous sommes en sécheresse et en restriction pour l'arrosage du jardin ; la carrière va-t-elle s'arrêter ?</p> <p>Pourquoi utiliser les captages et ne pas payer l'eau alors que nous citoyens, nous la payons ?</p> <p>Les poussières qui vont s'étendre sur 30 km à la ronde et se disperser sur les feuilles bloquent la photosynthèse et la respiration donc la croissance.</p> <p>La SCPR prévoit de remettre de la terre sur 50 cm, c'est une réhabilitation au rabais, ce n'est pas suffisant, la bonne terre n'est plus là !</p> <p>Les terres ne seront pas restituées aux mêmes paysans puisque redistribuées par un organisme.</p>

- Flore : 73 espèces protégées dont 23 indigènes, 2 espèces de fougères (parmi lesquelles l'adiantum, le bois rouge, le bois de lait, le bois d'ortie) ; des chenilles sont sur ces plantes, le papillon est menacé alors que la SCPR parle d'impact modéré !

Les mouvements de terre vont dispersés des espèces envahissantes.

- Paysages : des cocotiers vont être rasés, le paysage est totalement modifié alors que nous sommes sur une île dont le paysage a été classé au patrimoine mondial de l'Unesco !

- Faune : 27 espèces protégées, 2 espèces de chauve-souris, des caméléons, papillon vanesse de Bourbon, pétrel dérangé par l'éclairage. La loi interdit le dérangement de ces espèces ; Les cétacés sont dans la zone impactée, il y aura des poussières dans l'eau et des vibrations liées aux tirs.

- Urbanisme : la carrière n'est pas d'intérêt général. Il n'y a pas de garantie financière pour la remise en état des maisons, des terrains et des parcelles agricoles ! Le raccordement à la voie principale traverse un lotissement privé qui n'a pas donné son autorisation. La distance carrière/maison n'est pas juste.

- Problématique humaine : la cadence d'extraction est la plus grande que la plus grande carrière au monde.

Les nitrates d'ammonium stockés à côté des hydrocarbures alors que le risque d'attentat est au plus haut ; La SCPR s'est-elle rapprochée du rectorat et des pompiers pour estimer les risques d'explosion, incendie, exercices d'évacuation dans les écoles.

500 camions supplémentaires vont générer une augmentation du trafic ! on nous parle de micro coupures ce qui va créer des bouchons. Les gens passeront par les Avirons alors que la ville est saturée ! Le rond-point d'Etang Salé les bords sera saturé aussi. Pensons aux cyclistes, aux joggeurs !

L'accès par la bretelle augmentera le niveau acoustique et l'usure prématurée de la route ; elle n'est pas prévue pour cela.

L'explosion de roche entraîne une friabilité de celle-ci alors qu'il y a une fosse en dessous et une au-dessus de la route ; Il y a risque d'éboulement, de fragilisation des 2 ponts (ravine des Avirons et ravine du Trou)

- Santé : le niveau sonore des tirs de mine est supérieur à 100 dB qui est le niveau « risque sérieux » pour l'audition.

L'impact est plus fort dans un milieu confiné par l'onde de choc. A-t-on pensé à nos enfants dans les écoles ? détonation, peur d'un tremblement de terre, d'un éboulement... Les tirs électroniques augmentent la surpression acoustique ; c'est générateur de stress.

La SCPR n'a aucune expérience dans les tirs de mines.

Le nettoyage des camions la nuit engendre du bruit.

Il y a dégagement de silice avec ces tirs et ceci sera déplacé par le vent. Risque de silicose (cancer), dégagement de métaux lourds, fer, aluminium, plomb, arsenic.

Les poussières engendrent toux, conjonctivite, asthme. Je suis kinésithérapeute et vois tous les jours des problèmes respiratoires. Ils vont augmenter.

- Impact professionnel : les citoyens ne déposeront plus leurs enfants chez les assistantes maternelles du secteur ni dans les écoles, il y a une perte pour les commerçants.

- Tourisme : La plage de l'Etang Salé est la plus spectaculaire du monde. Il y aura une vue directe sur la carrière, poussière sur la piste cyclable, sur la route. Le site d'escalade sera fragilisé, on ne pourra plus faire ce sport à cause de la poussière ; la pêche va être perturbée ; il en est de même de l'hôtellerie, du cadre de vie.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Les Dossiers de Demande d'Autorisation sont à la charge du Maître d'Ouvrage, soit la SCPR, qui a choisi de s'entourer de bureaux d'études compétents et spécialisés dans différents domaines pour sa réalisation (faune /flore, milieu marin, hydraulique, géologie, ...).

Le tribunal de Bordeaux n'a pas rejeté le projet de carrière en tant que tel, mais la modification du Schéma Départemental des Carrières de 2014 (SDC). La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du MRO.

Agriculture :

- *Comme précisé dans le DAT (page 50) les besoins en eaux pour l'atelier de lavage et le poste de maîtrise des émissions de poussières (rotoluve, portique d'arrosage, sprinklage, arrosage) seront satisfaits par le réseau d'irrigation. En accord avec le Département de la Réunion propriétaire du réseau la fourniture en eau d'irrigation sera assurée par la SAPHIR qui indique dans son courrier du 21 aout 2014 et son mail du 26/11/14 que le site est effectivement bien raccordable au réseau d'irrigation du Bras de Cilaos (cf. Annexe 1 - Pièce 10).*
Toutefois, une réserve d'eau sera installée en complément de ce raccordement pour sécuriser le fonctionnement de l'installation (notamment en période de sécheresse). Les eaux stockées dans les bassins de décantation seront également utilisées (cf. page 152 de l'Etude d'impact).
- *L'impact de la poussière sur la flore avoisinant le projet est traité dans le Thème 13.*
- *Comme décrit en page 57 du DAT : la remise en état sera réalisée sur la totalité des surfaces arrivées en fin d'exploitation, par la mise en place des stériles surmontés d'une couche de terre de 40 à 60 cm d'épaisseur avec apport de fine de lavage pour l'amélioration des caractéristiques des sols.*
- *Comme précisé dans le Thème 18 : Le respect des dispositions du protocole concernant l'exploitation de carrière en milieu agricole sera donc suivi par la SAFER. On rappellera que le projet impacte une seule exploitation agricole (M. Padre) pour une petite surface fourragère et qu'un accord d'indemnisation a été signé avec ce dernier pour les pertes qu'il pourrait subir durant l'exploitation de la carrière.*

Faune et Flore : *La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.*

Paysage : *Cf. Thème 17*

Urbanisme :

- *Cf. Thème 6 pour l'impact sur les maisons.*
- *L'aménagement des accès et des pistes est décrit en pages 47 à 49 du DAT. Le raccordement au lotissement existant est prévu pour les habitations, et non pour la carrière.*

Problématique humaine :

- *Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris l'impact sur les ouvrages d'art).*
- *Le trafic est traité dans le Thème 9.*
- *La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.*

Santé : *cf. Thème 13*

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et

	<p><i>a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).</i></p> <p><i>Impact professionnelle : cf. Thème 19.</i></p> <p><i>Tourisme : cf. Thème 8.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : La mise en compatibilité du PLU ne modifie pas le zonage agricole, mais prévoit un tramage carrière sur le secteur concerné. L'activité agricole sera favorisée après la fin de l'exploitation de la carrière. Le PLU prévoit une obligation de remise en état du site après exploitation. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la réponse du maître d'ouvrage sur l'ensemble des questions, concernant la mise en compatibilité du PLU. IL est rappelé que cette enquête ne porte pas sur l'opportunité de modifier le PLU, puisqu'elle est imposée par l'arrêté de PIG pris par le préfet, mais sur les modalités choisies pour faire évoluer le PLU de la commune.</p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°-AV 38	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Monsieur Frédéric PAYET 24 chemin de la Pointe LES AVIRONS</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Je reviens pour la troisième fois redire mon mécontentement face à l'obstination que l'on fait pour ce site ;</p> <p>Vivant à proximité du site, je ne me vois pas vivre avec le bruit d'engins, de camions, de brises roches de 5 h à 19 h, suivi de l'entretien des engins de 20 h à 5 h, le tout ponctué de tirs de mines et de poussières.</p> <p>Vous semblez ne pas tenir compte des riverains alors que je ne parle même pas de la faune et de la flore. Nous vivons sur une île et votre projet de méga carrière en impactera le charme et le tourisme.</p> <p>Je dis NON à la carrière de Bois Blanc.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 39	<p>date : 27/06/2018 Identité : Non communiqué Signé CI. PASCALE</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la</p>

	réponse du M.O.
n°-AV 40	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Madame Christelle ABOULBAR</p> <p>Observation : Bonjour, Je suis contre la carrière de Bois Blanc et bien évidemment celui de la Ravine du Trou.</p> <p>Vous qui ne vivez pas dans ces secteurs ne pouvez pas comprendre la crainte de ceux qui y vivent. La preuve, au niveau des risques et dangers multiples tels que les effondrements, les glissements de terrains et inondations encourus en cas de forte pluie. C'est surtout le GRAND DANGER pour la population et notamment les jeunes, les enfants, nos enfants ! Mettez la vie et la santé de vos enfants en jeu si vous le souhaitez mais ce ne sera pas mon cas !</p> <p>De plus, tous les risques allergènes que provoquerait cet acte est inimaginable et inconsidéré. Mon enfant a déjà ce souci d'allergie et un problème auditif, je ne permettrais pas que cette atrocité se fasse au vu des risques bactériologiques et sonores. Le bruit, la poussière et les secousses en prime.</p> <p>La crainte, la peur, et des réveils en sursaut pour nos enfants ! NON, NON et NON - PAS DE CARRIERE POUR MOI</p> <p><i>La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche</i></p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques (pouvant éventuellement provoquer des allergies) sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14-2) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables. Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 41	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Madame HAXUAN SINH Adeline</p> <p>Observation : « faites sauter une partie de la route du littorale et récupérez les roches. Fumez la route deux semaines fini » Je suis contre la méga carrière de Bois Blanc</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°-AV 42	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Madame BRUN Simone Andrée</p> <p>Observation : Pourquoi tant d'acharnement à vouloir ouvrir la carrière à « Bois Blanc » - « Ravine du trou » ?</p> <p>Troisième enquête publique ; malgré la décision de la cour d'Appel de Bordeaux qui a condamné le Préfet de la Réunion pour le non-respect des procédures liées à l'environnement.</p> <p>NON, nous ne voulons pas de cette carrière.</p>

Il serait grand temps de nous dire la vérité. Pourquoi sacrifier la faune, la flore ? pourquoi détruire le banc corallien pour des roches inutiles à la construction de la route du Littoral.

Nous avons longuement épilogué précédemment sur les dangers qui en découlent et qui concernent tous les habitants de St Leu, l'Etang Salé et les Avirons.

C'est donc un très grand NON pour la carrière

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n°-AV 43 **Date : 27/06/2018** | **Identité : Monsieur BILLOD MOREL Etang Salé les Bains**

Observation : Résident à Etang Salé, travaillant sur les communes des Avirons et d'Etang Salé, je m'oppose à l'ouverture de cette carrière pour les inconvénients qui découleront de son installation.

Je ne souhaite pas subir les tirs de mine.

Je ne souhaite pas prendre sur mon temps de vie personnel et familiale à cause d'une augmentation du trafic des véhicules de transport des roches.

Je ne souhaite pas être exposé à des produits qui peuvent avoir un impact sur ma santé et celle de mes enfants.

Je ne souhaite pas voir les paysages défigurés par une carrière et voir les populations mises en danger par les modifications géographiques réalisées.

Aucune garantie ne nous ayant été faite sur l'ensemble de ces points ni sur les conditions futures d'exploitation, je m'oppose donc vivement à toute modification du PLU et à l'ouverture de cette carrière.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts potentiels, des dispositions ont été intégrées dans le PLU dès lors que cela pouvait relever de la compétence du document d'urbanisme.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU a veillé à ce que la zone d'exploitation de carrière soit éloignée des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

n°-AV 44 **Date : 27/06/2018** **Identité : Monsieur Jean Philippe GEORGOPOULOS LES AVIRONS**

Observation : Je soussigné Jean Philippe GEORGOPOULOIS déclare être contre l'ouverture de la carrière dite de « Bois Blanc ». Les raisons sont multiples :

- Impact sur la santé des habitants (poussières, nuisance sonore),
- Risques d'explosions,
- Impact sur la faune et la flore (y compris aquatique)
- Défrichement,
- Risque de pertes d'emplois dans les secteurs liés notamment au tourisme – Dépréciation de la valeur des habitations,
- Impact sur le trafic routier : embouteillage, risques accrus d'accident...
- Modification du PLU dommageable pour l'agriculture.

Cette carrière va, plus généralement, abîmer le paysage côtier et rendre la vie des habitants pénible et dangereuse.

Et pour quelles raisons un tout petit groupe de personnes veut-il l'ouverture de cette carrière alors ?

Nous savons qu'elle n'est pas indispensable techniquement à la construction de la NRL, ni même à la construction de quoi que ce soit d'autre.

Je n'ai aucune bonne raison d'être pour.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

La mise en compatibilité du PLU ne modifie pas le zonage agricole, mais prévoit un tramage carrière sur le secteur concerné. L'activité agricole sera favorisée après la fin de l'exploitation de la carrière. Le PLU prévoit une obligation de remise en état du site après exploitation.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête :

Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27.

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le thème 1

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n°-AV **Date : 27/06/2018** | **Identité : Madame Sylviane ROBERT – Tévelave Les Avirons**

45 **Observation :** Pourquoi je suis contre cette carrière ?

On m'a toujours appris que les roches servaient à filtrer l'eau sur un terrain. Si nous les enlevons, la terre sera plus vulnérable, aux prochaines grosses pluies toute la population vivant à proximité sera inondée et en plus avec le trafic des camions, la route sera fragilisée. Les habitants de Bois Blanc souffriront des nuisances, des poussières et des désagréments.

Pourquoi vous acharner ? il y aurait tellement d'autres solutions à exploiter.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

n°-AV **Date : 27/06/2018** | **Identité : Monsieur CHANDEVAULT Patrice LES AVIRONS**
46 (A vérifier : Indication mentionnée d'après la signature)

Observation : Tout simplement NON à la carrière de Bois Blanc.

Toucher à l'environnement si majestueux d'une si petite île faisant partie du patrimoine mondial de l'UNESCO, abimer la nature par l'homme, nous sommes tous des animaux, alors gardons cette île sans commettre de dégradations.

Le climat, lui seul, peut déjà tout renverser en un cyclone, alors surtout ne détruisez pas cet endroit majestueux !!

Il y a tant d'argent en jeu pour une minorité de personnes et d'entreprise. Je serais très fâché, même encore plus que cela, si cela venait à se faire.

Le Préfet ne respecte pas les procédures liées à l'environnement malgré la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux.

J'ai deux enfants et en aucun cas, ils verront cette sale carrière horrible qui n'aboutira !!

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le paysage est traité dans le Thème 17.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions.

n°AV **Date : 27/06/2018** | **Identité : Madame AUGIZEAU Isabelle LES AVIRONS**

47 Observation : Pour la troisième fois, je me déplace en mairie pour dire NON au projet de la carrière sur le site de Bois Blanc et ceci pour plusieurs raisons :

- La santé des habitants des trois communes est mise en jeu. Des enfants présents dans des écoles, des collèges, des lycées, des crèches sont à proximité du site.
- Les poussières émises par la carrière seront néfastes et destructrices pour l'organisme humain. Peut-on réellement laisser nos enfants se faire empoisonner sans se prononcer contre ce projet.
- La santé sera également impactée par le bruit en continu (tirs de mines et les engins qui vont travailler sur le site)
- Il ne faut pas oublier que la carrière est synonyme de l'augmentation du nombre de camions sur les routes. Les conséquences seront malheureusement une augmentation du nombre de morts sur les routes, d'accidents mais aussi de dégradations du réseau routier
- Il est également important de mettre en avant l'instabilité des sols. Sans roches, comment retenir la terre. On peut penser que lors de la saison des pluies, il y aura encore plus de dégâts que cette année.
- L'île est magnifique, pourquoi vouloir la dénaturer en la transformant en gruyère.

Ce projet ne doit pas voir le jour ; il en va de la vie des habitants des AVIRONS, ETANG SALÉ et ST LEU.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n°- AV **Date : 27/06/2018** | **Identité : Monsieur MARIETTE Landry LES AVIRONS**

48	<p><u>Observation</u> : Je soussigné Monsieur MARIETTE Landry demeurant 12 bis chemin de Bellecombe LES AVIRONS faisant part de mon opposition à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de la faune et de la flore, • Dégradation du littoral, • Nuisances sonores dues aux tirs de mines, • Importantes poussières de silicium nocives pour notre santé ainsi que celle de nos enfants, • Forte augmentation du trafic routier et surtout sur celle des Tamarins, environ une quarantaine de kilomètres du point d'extraction à celui du dépôt. • De plus, compte tenu du peu de roches qu'il reste à extraire, d'autres points d'extraction peuvent être envisagés (dans les ravines, les andains et autres carrières déjà existantes). <p>Je vous prie de prendre en compte pour une énième fois, l'opposition de la population à l'égard de l'ouverture de cette carrière inutile.</p>
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le tourisme est traité dans le Thème 8 (dégradation du littoral). L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le trafic est traité dans le Thème 9. La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>	
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	
n°- AV	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Enfant Lou-Ann MARIETTE</p>
49	<p><u>Observation</u> : « J'ai 12 ans. Pour moi la carrière de Bois Blanc est une mauvaise idée. Même si la route cause beaucoup de dégâts comme les éboulis. Les poussières, les tremblements peuvent engendrer de très gros problèmes comme pour les gens qui ont depuis leur enfance de l'asthme, ce qui les empêche de respirer. Ne le faites pas. Ce serait bien pour toutes les communes, toutes les villes. Merci »</p>
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
n°- AV	<p>Date : 27/06/2018 Identité : Madame D'EXPORT Edwige Violette</p>
50	<p><u>Observation</u> : Je soussignée Madame d'EXPORT Edwige Violette demeurant au chemin TEVELAVE fait part de mon opposition à cette méga carrière sur le site de Bois blanc ST LEU. (Exemple des Andains enlevés et des terrains devenus inondables ex. Maniron avec 2 décès, France...)</p> <p>L'humain est en danger si la carrière ouvre ; ce sera de la non-assistance à personne en danger et le coupable sera la Région.</p> <p>Je suis une personne âgée, ayant des soucis de santé (asthme et malvoyante) ; savoir que je vais respirer de la poussière sera dangereux pour ma santé et si la carrière est validée nous serions endettés jusqu'au cou et nous tous ensemble.</p> <p>Les réunionnais ont dit oui à la NRL mais d'une autre manière. Pourquoi avoir choisi la route Digue qui apporte beaucoup de contraintes ? Alors qu'il y avait d'autres solutions (tunnel, montagne...)</p>

Nous n'avons jamais été entendus.

Faire une 3^e enquête publique montre que les réunionnais ne sont pas entendus et on a la sensation que les grands ont toujours le dessus. C'est honteux d'utiliser l'argent public pour refaire une troisième enquête alors que les deux premières ont conclu à un NON MASSIF de la part des réunionnais.

Pourquoi à la Réunion on ne suit pas la loi, vu que Bois Blanc a été éliminé du schéma des Carrières.

NON BOIS BLANC NON NON

La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Cette observation ne porte pas sur la procédure de mise en compatibilité du PLU mais sur le choix de l'infrastructure retenue pour la Nouvelle Route du Littoral

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Le tribunal de Bordeaux n'a pas rejeté le projet de carrière en tant que tel, mais la modification du Schéma Départemental des Carrières de 2014 (SDC). La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du MRO.

Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations

n°-AV 51 **Date : 27/06/2018** | **Identité : Monsieur MAILLOT Jean Marc**

Observation : Je soussigné Monsieur Jean-Marc MAILLOT exploitant agricole à Stella. Depuis 10 ans j'ai pu développer mon exploitation cannière grâce aux lourds investissements de l'Europe et du Conseil Départemental sur le basculement des eaux d'Est en Ouest.

Cette eau précieuse coûte très chère aux exploitants agricoles.

Dans le dossier de la SCPR (tome 6 – page 18) le pétitionnaire va utiliser l'irrigation publique pour les besoins en eau nécessaires à réduire les poussières.

Je voudrais savoir à quel titre une entreprise privée puisse utiliser ainsi cette ressource publique en eau ? quel est le prix du m³ d'eau que la SCPR devra payer.

Par ailleurs, je ne partage pas la pertinence de la révision du PLU alors que le Conseil d'Etat, la Cour d'Appel de Bordeaux, et la MRAe* ont mis en évidence de nombreuses incohérences sur ce

	<p>projet de carrière sur Ravine du Trou.</p> <p>Il n'y a jamais eu de concertation et de communication objectives de la part de la SCPR auprès de la population.</p> <p>L'administration n'a jamais voulu et s'est toujours opposée, lors des réunions de PLU à adapter la réglementation permettant aux agriculteurs de construire leur habitation sur leur lieu d'habitation notamment pour les éleveurs.</p> <p>Pour ces raisons, je suis contre le projet de carrière de Ravine du Trou et farouchement opposé à la révision du PLU</p> <p><i>** MRAe Mission Régionale d'Autorité environnementale</i></p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'agriculture et l'irrigation sont traitées dans le Thème 18. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : L'avis de la MRAE ne fait pas l'objet de réserves particulières sur la mise en compatibilité du PLU.</p> <p>L'avis de la CAA de Bordeaux porte sur la modification du schéma départemental des carrières mais non sur la mise en compatibilité du PLU. Il est à noter qu'il n'y a pas de lien de compatibilité ou de conformité à respecter entre un PLU et un schéma départemental de carrière.</p> <p>L'avis du Conseil d'Etat a porté sur la désignation de l'autorité environnementale qui est satisfaisante dans le cadre de la présente procédure.</p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions aux questions et observations soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018</p>
n° - AV 52	<p>Date : 29/06/2018 Identité : Madame SEGUIN Ghislaine</p> <p>Observation : NON – Il y a un moment où il faudra bien accepter d'arrêter de ravager cette Ile ; les lagons sont agonisants, les forêts primaires étouffées sous les pestes végétales.</p> <p>Toute la ceinture entre 200 et 700 m dédiée à la monoculture de la canne industrielle. Le littoral quasi fini de bétonner.</p> <p>Stop aux projets déments.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la réserve Marine la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n° - AV	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Non communiqué</p> <p>Observation : Ce contributeur s'est présenté le 02/07/2018 entre 8 h 30 et 10 h ;</p>

53	<p>« Il y a une réunion des agents communaux DANS la salle d'enquête suivie par un gouter franchouillard.... Impossible d'étudier les documents, qui ne sont d'ailleurs ni surveillés, ni protégés (et je ne parle pas des va et viens des ouvriers) – Les agents papotent au milieu des tomes de la SCPR, règlent leurs comptes de façon parfois véhémement ! tout va bien. Je repars sans autre avis que celui-ci »</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 54	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Monsieur DESWANTE O. LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Je suis très inquiet quant à la possibilité d'ouvrir une carrière sur le site de Bois Blanc et je me questionne sur la réelle utilité au regard des besoins à ouvrir cette carrière.</p> <p>Il est question évidemment de tirs de mine. Deux par jour dont la détonation se fera entendre à 4 km de la retonde où se trouvent en plus d'habitations, 8 écoles. Il manque dans l'étude préalable l'impact dans la zone urbaine de ces tirs</p> <p>Qu'en est-il également des poussières émises lors de ces tirs et du trafic routier généré par cette activité sur la santé des riverains ? les particules fines émises...</p> <p>Aujourd'hui on sait formellement que la pollution de l'air est la première cause environnementale de décès prématuré dans le monde.</p> <p>Pour éviter de grossir cette statistique, je m'oppose à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 55	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Madame BECHE-CAPELLI Loana</p> <p><u>Observation</u> : Je soussignée Madame Loana BECHE-CAPELLI habitant 68 chemin de ligne aux AVIRONS fait part de mon opposition au projet de la carrière de Bois Blanc.</p> <p>Cette carrière va amener énormément de camions à circuler sur la RN1a ; de plus son impact sur l'environnement de la zone ne peut être négligé : cette carrière aura un impact sur le littoral et la réserve naturelle marine, et donc, par conséquent, sur la faune et la flore présente dans cette zone.</p> <p>Ce projet va détruire encore plus la Réunion et son paysage que l'homme a déjà beaucoup trop exploité sur cette petite Ile.</p> <p>En plus des tirs de mines quotidiens durant l'exploitation de la carrière à la fin du projet, celle-ci servira de centre d'enfouissement ?</p> <p>Pour toutes ces raisons, j'exprime fortement mon désaccord avec ce projet destructeur.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le paysage est traité dans le Thème 17. La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p>

	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE).Les aménagements futurs sont l'objet de mesures prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE</p>	
n°- AV	Date : 02/07/2018	Identité : Madame LAMBERT Chantal
56	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Observation</u> : Je soussignée Madame Chantal LAMBERT, demeurant 37, impasse Volange RIVIERE aux Avirons, à côté du groupe scolaire et du lycée, déclare être <u>RÉSOLUMENT CONTRE</u> la carrière de Bois Blanc, aux motifs suivants : • <u>Un bien commun ne peut être dilapidé</u> au profit d'un seul • Le peu d'enrochement qui servira à la digue (5 à 7 %) se situe à 40 m de profondeur. L'extraction va occasionner un dommage durable à l'environnement, à la faune, à la flore, aux milieux aquatiques et aux habitants (écoles...) • Le reste (de l'ordre de 95 %) sera utilisé et vendu par et pour des entreprises privées tant qu'il y aura des granulats disponibles. Le risque est grand d'extension dans le temps du permis d'exploiter. • Le dommage de longue durée au tourisme mais aussi au prix du foncier (donc aux familles) est très prévisible. • Solidité des ouvrages d'art (route des tamarins) Lorsque le sol est miné, déstabilisé, raviné par les pluies !!! quelles responsabilités ? • Circulation routière <p>En résumé, pour un petit gain en roches, on ouvre une boîte de pandore ; ce projet est destructeur du bien commun et à haut risque humain, environnemental, pour le bénéfice de quelques privés</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art).</i> <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Il est rappelé que les aménagements futurs sont l'objet de mesures prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE</p> <p>Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	
n°- AV	Date : 02/07/2018	Identité : Monsieur BECHE Laurent
57	<p><u>Observation</u> : Je suis contre ce projet de carrière dit « Carrière de Bois Blanc » et ceci pour</p>	

plusieurs raisons :

- La proximité de la côte et de la réserve marine me semble constituer à lui seul un argument largement suffisant. Malgré les bassins de rétention d'eau, un épisode météo de forte intensité comme ceux que nous vivons chaque année serait de nature à saturer ces bassins, ce qui conduirait à un déversement inévitable en mer et aurait un effet dévastateur sur la faune et la flore situées en contre bas mais aussi sur le lagon d'Etang Salé, exposé du fait de la courantologie du site.
- Un autre impact néfaste sur la faune serait dû aux tirs répétés de mines dont l'impact serait catastrophique pour les mammifères marins utilisant les sons à très basse fréquence.
- Qui dit : tir de mine, dit : explosifs. Les quantités de stockage de produits dangereux type nitrate d'ammonium me paraissent énormes et des stockages bien moins importants ont, par le passé, créés des drames comme à Toulouse. De plus, les chocs et vibrations dus aux déflagrations vont à coup sûr déstabiliser ou fissurer bon nombre d'édifices.
- L'exploitation de la carrière posera des problèmes sanitaires dus aux poussières en suspension qui, malgré les arrosages, envahiront les alentours.
- La très forte augmentation du trafic routier, aussi bien sur la RN1A que sur la route des Tamarins, va créer de graves problèmes de sécurité ; l'expérience montre que faire rouler nombre de camions sur une voie rapide fait grimper le nombre d'accidents.
- Faire rouler de grandes quantités de camions sur le RN1A conduira très certainement à des accidents pour les nombreux cyclistes qui fréquentent cette voie si agréable aujourd'hui.
- A l'heure où l'eau devient un bien si précieux, il n'est pas concevable de mettre en danger une nappe phréatique stratégique et de ce fait, impacter les générations futures. Concernant l'utilisation future du site, une fois l'exploitation achevée, le centre d'enfouissage envisagée conduira obligatoirement à la pollution de la nappe et à la perte des terres agricoles.

Nous n'avons probablement pas le droit de laisser à nos enfants le soin d'assumer le poids de nos erreurs.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (dont les impacts sur les habitations et ouvrages d'art).

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Le tourisme est traité dans le Thème 8 (cyclistes sur la RN1a).

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le thème 1. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE) Les aménagements futurs sont l'objet de mesures

	prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE
n° - AV 58	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Madame SARRE Sophie 18 ter route des Poivriers LES AVIRONS</p> <p>Observation : cf. courrier du 02/07/2018 de trois pages signés par la contributrice : « Nous tenions à vous faire part de nos inquiétudes quant à la perspective de la mise ne place de la mise en place de la méga-carrières de bois blanc »</p> <p>En effet, le site retenu se situe à quelques mètres des premières habitations et à quelques centaines de mètres des villes des Avirons, de Saint Leu et d'Etang Salé.</p> <p>Les conséquences environnementales, sanitaires et vis-à-vis des infrastructures et habitations existantes sont considérables et largement sous évaluées.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Problèmes liés aux poussières : <ul style="list-style-type: none"> • Émission de poussières de silice avec risque majeur de silicose pulmonaire non seulement pour les habitants voisins mais aussi bien au-delà, car le site est situé dans une zone côtière très exposée aux alizés durant six mois de l'année, d'où une dispersion des poussières de silice jusque dans des zones densément peuplées. Pitons Saint Leu centre se trouve alors à quelques centaines de mètres sous le vent de la carrière. • Emission de poussières diverses dans les zones côtières avec retombées importantes en mer dans une zone de réserve protégée incluant une zone sanctuaire avec le lagon d'Etang Salé. Sans oublier le récif corallien de la pointe des Avirons qui sera rapidement étouffé par les poussières et les boues émises via les ravines avoisinantes. • Emission de poussières dans une zone contiguë à une voie rapide avec des risques accrus d'accidents de la route liés au manque d'adhérence des revêtements. 2. Problèmes liés aux détonations et tirs de mines : <ul style="list-style-type: none"> • Troubles importants pour le voisinage immédiat et inconfort pour toutes les communes avoisinantes, les détonations étant audibles à plusieurs kilomètres. • Risque de déstabilisation des bordures et falaises des Ravines du Trou et des Avirons avec des zones habitées qui seraient exposées à des risques accrus de glissement de terrain et d'effondrements (cf. plan de prévention des risques naturels révisé récemment sur la commune de Saint Leu). • Risque direct pour les constructions environnantes. Les terrains voisins sont constitués essentiellement de sable, il y a donc un risque majeur de déstabilisation des constructions existantes, fissurations, effondrements, bris de vitres... • Risque de déstabilisation des ouvrages d'art existant de la voie rapide (pont de la ravine du Trou et de la ravine des Avirons) situés au voisinage immédiat du site. • Risque vis-à-vis de la circulation sur la voie rapide ou sur la route côtière avec effet de surprise chez les conducteurs et risque accru d'accidents de la route. On notera également les risques liés aux projections d'éclats de roches qui peuvent se faire à plusieurs centaines de mètres ; L'idée d'une interruption de la circulation sur cette voie très fréquentée reliant le Nord et le Sud de l'île est complètement aberrante et entraînerait des bouchons énormes ainsi qu'une déviation de la circulation sur la voie littorale et le centre de Saint Leu... ! • Terrain sous-jacent constitué de roches et de coulées volcaniques, avec de nombreuses cavités et tunnels exposant au risque d'explosions majeurs. • Risque de perturbation des populations d'espèces naturelles protégées nichant pour certaines dans les falaises des ravines des Avirons et du Trou mais aussi sur le site (chauve-souris, papanges, pailles en queue, lézards...) sans oublier les espèces marines qui ressentiront elles aussi les vibrations (poissons, mammifères marins...). 3. Problèmes liés à la production de boues (arrosages volontaires des poussières ou épisodes pluvieux) ... <ul style="list-style-type: none"> • Risque majeur de pollution de la nappe phréatique située à quelques mètres sous le site. • Risque majeur de pollution des eaux de mer via l'évacuation volontaire par les ravines ou le ravinement naturel. • Risque majeur de pollution du lagon de l'Etang salé avec conséquences sur les populations indigènes marines et sur le corail (courant marin principal allant du nord vers le sud, toutes

les poussières déposées et boues iraient directement dans le lagon et sur la barrière corallienne !)

4. Problèmes liés à la circulation des nombreux camions de roches et de sables :
 - Nuisances sonores par le passage incessant de camions tout au long de la journée.
 - Risques circulatoires accrus avec augmentation des accidents (beaucoup de cyclistes dans la zone du site...) mais aussi aggravation des problèmes de circulation sur la route du littoral. Nous déplorons déjà un mort....
 - Risques d'émanation et diffusions de poussières tout au long du parcours des camions.
 - Risques de détérioration rapide des chaussées utilisées par les camions transporteurs (route des tamarins et routes avoisinantes au site).
5. Problèmes liés à l'installation d'une usine de concassage sur le site aggravant les nuisances sonores et d'émissions de poussières.
6. Problèmes de modifications majeures et irréversibles d'un paysage littoral dans une zone naturelle réservée à l'agriculture.

Monsieur le Commissaire, cette liste est déjà longue mais pas exhaustive... Dans ces conditions, comment soutenir un projet qui ne fera que détériorer la qualité de vie des habitants, l'environnement et l'économie de toute la région sud-ouest de l'île.

Il est d'ailleurs incompréhensible qu'un tel projet ait pu être envisagé sur ce site remarquable. Sinon de penser que des lobbys intéressés (transporteurs, société de concassage, entreprise de travaux publics...) aient pu faire pression sur la Préfecture ou des élus de la Région pour faire avancer leur dossier...

En espérant que l'action des citoyens des communes avoisinantes saura faire prendre conscience aux décideurs de la catastrophe majeure que représenterait cette carrière sur ce site.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos salutations distinguées. »

Signé Me SARRE et ses enfants.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (à noter qu'il n'y a pas de station de concassage, mais une station de tri des matériaux).

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art).

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; Hormis les précisions apportées par le porteur

	<p>de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p> <p>celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Concernant le Plan de Prévention des risques naturels l'étude d'impact intègre la gestion du risque et démontre que le projet ne génère pas de nouveaux risques ou n'augmente pas les risques préexistants. Le projet de carrière prend en compte l'ensemble de ces risques et l'étude hydrologique réalisée par Hydrétude montre que le projet n'est pas à l'origine d'une augmentation du risque inondation.</p>
n°- AV 59	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Mesdames Mélanie AARON et Nadège AARON</p> <p><u>Observation</u> : Nous témoignons aujourd'hui Mélanie AARON et Nadège AARON car nous sommes contre la carrière ; Pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poussière qui sera causée par les explosions ne fera que nuire à cet air pur que nous avons et donc à notre santé. • Ne parlons pas du bruit qui va nuire à la paisibilité des personnes ou des familles aux alentours <p>Moi Mélanie je suis Avironnaise depuis toujours, je connais ses écoles, ses personnes que nous croisons tous les jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croyez-vous qu'une carrière fasse plaisir aux enfants qui, chaque jour dans leur salle de cours, entendront les mines exploser ou encore le bruit des camions qui sèmeront la poussière et qui au préalable était une terre remplie de culture, d'animaux etc... <p>Moi ça ne me plait pas !!! Contre, je le suis depuis l'annonce de cette affaire, je vis avec le stress de voir cette carrière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • J'ai vraiment peur de voir mon île être détruite mi qui aime me balader sur le bord de mer admirer l'océan pendant la saison des baleines et aussi peur pour mes proches qui empruntent la route des tamarins tous les jours pour aller travailler à Saint Denis ; le nombre de camions va augmenter le risque d'accident. • L'impact sur la santé est grand (poussières, bruit, stress...) <p>Nous sommes tous concernés ! NON à la carrière de Bois Blanc. Nous tenons trop à notre littoral, à notre santé, à notre quiétude ; ne cherchez pas la facilité et trouver un moyen de ne pas nous nuire.</p> <p>Mélanie AARON et NADEGE AARON, Avironnaises et surtout aimantes de notre Ile</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
N°-AV 60	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Madame et Monsieur CASPAR Les Avirons</p> <p><u>Observation</u> : Contre cette carrière de Bois Blanc : nuisances sonores et environnement dégradé. REFUS</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV	<p>date : 02/07/2018 Identité : Madame LEPELIER</p>

61	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière de Bois Blanc, il faut arrêter de détruire la nature. Pensons à nos enfants et aux futures nuisances sonores et dégradations de l'environnement - REFUS</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV	<p>date : 02/07/2017 Identité : Monsieur LAURENT Roger</p>
62	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière de Bois Blanc car les risques sanitaires liés à la poussière et aux bruits occasionnés par les explosions ainsi que les engins de chantier de type concasseurs peuvent nuire à la santé des personnes fragiles habitants dans une zone à 1 km.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je soigne en tant que kiné 2 enfants atteints de mucoviscidose et des personnes BPCO* dans cette zone. • Je suis très sceptique sur les études faites sur les vibrations émises lors des explosions et sur les conséquences sonores de l'exploitation pour les habitants du quartier du Ruisseau, du Plateau et des écoles de ces quartiers. • Je suis étonné sur les dates de mise en place des avis publics. • Pourquoi ne pas avoir prévenu avant l'ouverture du chantier de la route du littoral. • Risque important sur la circulation routière sur la route des tamarins avec l'arrêt de la circulation pendant 20 mn plusieurs fois entre 13 h et 16 h. • Détérioration de la flore et de la côte, impact touristique non négligeable • Impact sur la zone du quartier du Ruisseau avec le centre médical (pharmacie, médecin, sage-femme, kiné, diététicienne, (PMI). <p><i>*Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive</i></p> <p><i>Commentaire de la Commission d'enquête : Une attention particulière est recommandée pour les pathologies exposées ci-dessus</i></p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>
n° - AV	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Monsieur LAVAREL Fred BOIS BLANC</p>
63	<p><u>Observation</u> : Cette carrière est nocive pour la population autour. La SPCR veut détruire un espace</p>

	<p>unique. Je vis à BOIS BLANC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Creuser ce trou béant autour de ces habitations Pourquoi ? • Tirs de dynamite, poussières, destruction d'un espace unique Pourquoi ? • Que veut-on faire de notre quartier. Je vois dans ce projet une autorisation donnée à la SCPR, un prétexte à un groupe de s'enrichir – rien de plus – Poussières – bruits – destructions. Voilà ce qui nous attend si cette carrière devait à l'avenir se faire. Je pense qu'il y a d'autres choix de carrière. • Aujourd'hui on détruit pour construire. NON à cette carrière
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 64	<p>Date : 02/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : J'habite aux avirons avec ma famille (2 garçons de 4 et 7 ans) et j'exerce le métier de médecin généraliste.</p> <p>La qualité de vie y est excellente, nous nous en rendons compte chaque jour : forêt, plage, peu de circulation, calme.</p> <p>Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc.</p> <p>Comment penser à un tel projet si proche d'habitation ? c'est inhumain.</p> <p>D'autant plus qu'il y a d'autres solutions pour cette partie de route du littoral au départ de la Possession mais qui ne convient pas aux transporteurs de la Réunion.</p> <p>C'est malheureux de faire passer d'abord le profit capitaliste et l'intérêt d'une minorité et d'oublier la santé d'un grand nombre.</p> <p>De plus, en lançant cette enquête au début des vacances scolaires, c'est là un moyen de ne pas avoir beaucoup de mobilisation.</p> <p>Merci de ne pas laisser ce projet voir le jour.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 65 Cf 178/18 5	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Ce contributeur est contre la mise en compatibilité du PLU car :</p> <p>Les élaborations d'un tir de mines seront longues et obligeront par la même des coupures de circulations sur la route des tamarins : sont rappelées les opérations préalables avant le déclenchement du tir à savoir : (extrait de l'étude de dangers) notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evacuation des personnes sur zone • Mise en place des cartouches de système de mise à feu

	<ul style="list-style-type: none"> • Remplissage de 95 forations par les UFME • Bourrage de 95 forations • Protocole de ralentissement et d'arrêt de la circulation sur la route des tamarins • Amorce du tir par le boute-feu puis raccorder la ligne de tir à la volée, raccorder la ligne de tir à la console électrique, vérification de la connexion, puis raccorder l'engin de mise à feu. <p>En conclusion, ce contributeur estime que personne n'a réellement estimé le temps de coupure de la circulation pour la route des tamarins</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9 (y compris la durée des microcoupures).</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU. Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine. Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.</p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>
n° - AV 66	<p>Date : 06/07/2018 Identité : Madame RABASSALAGABRIELLE Lauren</p> <p><u>Observations :</u> Je suis contre la carrière de BOIS BLANC et la mise en compatibilité du PLU</p> <p><u>Réponse du Maître d'Ouvrage :</u> <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Il est difficile d'apporter des éléments de réponse sur cette opposition de principe non argumentée</p>
	<p><u>Avis Commission d'Enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le PLU, il est possible de se reporter à l'annexe A26.</p>
n° - AV 67	<p>Date : 06/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observations :</u> Pour la troisième fois et malgré les modifications du projet initial, je m'oppose au projet de cette carrière pour raison de santé</p> <p><u>Réponse du Maître d'Ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'Enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 68	<p>Date : 04/07/2018 Identité : Madame ROCHEFEUILLE Véronique</p> <p><u>Observation :</u> Je m'oppose aujourd'hui encore à la création de cette carrière de Bois Blanc pour tous les dommages et impacts au niveau de l'environnement mais également au niveau sanitaire.</p> <p>Les risques ne sont pas négligeables pour les plus faibles d'entre nous, nourrissons et personnes âgées ou personnes porteuses d'un handicap respiratoire. Les poussières qui en résulteront impacteront également la santé de nous tous dans le futur. J'ai peur pour la REUNION, j'ai peur pour nos enfants.</p> <p>L'année 2018 a été illustrée par des inondations spectaculaires dans le secteur de St Leu, Etang</p>

	<p>salé les Hauts. A déstabiliser les terrains agricoles au lieu de sécuriser nos terres ainsi que notre sécurité, je trouve cela honteux au vu des politiques et de tout l'argent qui gravite pour cette NRL.</p> <p>Pourquoi vouloir détruire la terre de nos ancêtres pour détruire le futur de nos enfants et les priver des joies de la plage et de la nature. Les nuisances sonores ne sont pas l'image et la résonance de notre maloya.</p> <p>Alors, je dis NON à cette carrière. Il y a encore beaucoup à dire et nous ne relâchons pas de combat pou nout'terre et not' pey' !</p>
	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 69	<p>Date : 04/07/2018 Identité : Monsieur COUEPEL Yannick</p> <p>Observation : Je viens juste de m'installer aux Avirons pour le calme et son bien-être. Je suis contre la carrière de Bois-Blanc</p>
	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 70	<p>Date : 04/07/2018 Identité : Monsieur BRISARD Pascal</p> <p>Observation : Je suis contre l'exploitation de la carrière</p>
	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 71	<p>Date : 04/07/2018 Identité : Madame BOIS Carole</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière</p>
	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 72	<p>Date : 04/07/2018 Identité : Monsieur BOIS Vincent</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière</p>
	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 73	<p>date : 06/07/2018 Identité : Madame RABASSA LAGABRIELLE Pauline</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière et la mise en compatibilité du PLU</p>
	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Il est difficile d'apporter des éléments de réponse sur cette opposition de principe non argumentée</p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la</p>

	réponse du M.O et de la DEAL. Pour le PLU, il est possible également se reporter à l'annexe A26.
n°- AV 74	Date : 06/07/2018 Identité : Madame CAULTER Charlotte <u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc, contre la pollution et la destruction de notre environnement aussi bien pour notre cadre de vie que pour le développement durable de notre île bien aimée. <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n°- AV 75	Date : 03/07/2018 Identité : Madame PATINOT C. 88 chemin Dozenval LES AVIRONS <u>Observation</u> : Maman d'un petit garçon de 5 ans, je m'oppose à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc. En, effet, cette exploitation de la carrière représente un risque majeur pour la santé et le bien être des habitants des communes de St Leu, les Avirons, Etang Salé mais aussi une menace pour la faune et la flore. Pour ces raisons, je vous exprime mon désaccord. <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n°- AV 76	Date : 03/07/2018 Identité : Non communiqué <u>Observation</u> : Bruits – poussières – vibrations – explosions – embouteillages seront notre quotidien pour de nombreuses années mais les conséquences de cette carrière sont encore pires : <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation, voire destruction de la faune et de la flore terrestre et marine • Pathologies respiratoires à cause des poussières mais aussi de toutes les pathologies causées par les différents stress qui seront quotidiens (bruits, vibrations, explosions, embouteillages) • Dégâts sur les habitations et les ouvrages de la route des Tamarins (fragilisation) à cause des explosions et des vibrations • Dégradation de la route des tamarins à cause des 900 camions par jour qui vont la fréquenter en plus de la circulation habituelle • Embouteillages quotidiens à cause de ces 900 camions et de la fermeture régulière et quotidienne de la route des Tamarins en fonction des besoins du chantier, • Un trou béant qui s'agrandira indéfiniment pour entretenir cette partie digue de la NRL puisqu'il faudra la renforcer en permanence et à vie contre l'assaut des vagues (alors qu'il serait bien plus simple, plus rapide et moins couteux de faire un pont comme pour la partie Grande Chaloupe – St Denis) Pour toutes ces raisons, je suis CONTRE cette méga-carrière de Bois Blanc <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art).</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique

	<p>apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Le choix retenu de projet de NRL dans sa forme actuelle (viaduc+ digue) et la nécessité d'ouvrir cette carrière sont traités dans le thème 1. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE). Les aménagements futurs sont l'objet de mesures prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
<p>n° - AV 77</p>	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Non Communiquée</p> <p>Observation : Je suis farouchement contre la mise en compatibilité du PLU de la commune de St Leu car :</p> <p>Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est largement sous dimensionné. En effet pour chaque tir de mines, un TMD sera opéré depuis le dépôt d'explosifs du Cap La Houssaye et empruntera la route des Tamarins.</p> <p>Chaque tir de mines dans la fourchette haute définie comprendra 95 forations dans lesquels seront insérés 95 systèmes de mise à feux extrêmement sensibles.</p> <p>Dans aucun document de la SCPR les chiffres concernant ces explosifs sont fournis ! 2Kg, 10kg, 50 kg ? plus ?</p> <p>La SCPR estime à 800 le nombre de tirs de mines à réaliser en quatre ans d'exploitation.</p> <p>Il y aura donc 800 transports de matière explosive en quatre ans d'exploitation augmentant considérablement les risques d'accident majeur sur cet axe stratégique de la Route des Tamarins</p> <p><i>(Refus de la mise en compatibilité du PLU réaffirmé à la fin de l'observation)</i></p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris le TMD).</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU. Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine. Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE</p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>

n°- AV	Date : 03/07/2018	Identité : Non communiquée
78	<p><u>Observation</u> : Je suis contre la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Leu car les risques liés aux terroristes islamiques à la Réunion sont avérés : il y a cent personnes radicalisées fiche S dans le département ; le dépôt, le transport de matière dangereuse comme les systèmes de mise à feu nécessaires aux tirs de mines sont des objectifs prioritaires de ces personnes.</p> <p>Le risque terroriste n'a pas été pris en compte donc refus réitéré de la mise en compatibilité du PLU</p>	
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris le risque de malveillance).</i></p>	
	<p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.</p> <p>Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.</p> <p>Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.</p>	
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>	
n°- AV	Date : 04/07/2018	Identité : Monsieur GALAIS Gérard
79	<p><u>Observation</u> : Je Suis totalement contre ce projet de carrière en accord complet avec les propos contenus dans ces registres dénonçant les impacts écologiques, environnementales et les nuisances sonores et écologiques pouvant impacter la santé des Réunionnais. Un projet SCANDALEUX de plus !</p>	
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>	
n°- AV	Date : 05/07/2018	Identité : Madame MARAIS Elodie
80	<p><u>Observation</u> : Je voulais vous faire part d'un épisode de ma journée qui risque d'être quotidien, en tout cas régulier si la carrière et des ½ échangeurs ouvrent.</p> <p>A 11 h 40 ce jour, je me suis dirigée à St Paul par la route des Tamarins. Un accident s'est déroulé au niveau de la bretelle (voie d'accélération pour entrer sur la Route des Tamarins ; un poids lourd chargé de gros rochers (andains). Ce véhicule allait prendre la route des Tamarins en direction de la NRL Des rochers (et non des petits cailloux) sur la route, un embouteillage monstre !</p> <p>En écoutant Radio Freedom, nous avons pu entendre un transporteur qui témoignait sur le fait qu'ils étaient fatigués car le nombre de rotations était en augmentation et que cela n'était pas évident pour</p>	

eux... que c'est le 3^e accident en très peu de temps.

A mon retour sur la route des tamarins, mais cette fois dans le sens St Denis St Pierre, j'ai pu admirer un embouteillage conséquent de plus de 1,500 km et il était 13h30 passé ! ce qui m'amène à vous poser les questions suivantes :

- Dans la 1^e enquête publique, la SCPR avait fait plusieurs propositions concernant les circuits A/R des camions ; celui qui avait été choisi fut la RN1a car l'autre proposition - : les fameux ½ échangeurs - était trop dangereux, accidentogène sur la RDT.
- Dans la 2^e et maintenant celle-ci, la SCPR prône les ½ échangeurs (le danger avait disparu !!)

Alors en réalité, restons sérieux et respectueux vis-à-vis de la population.

Est-ce que ces demi-échangeurs ne vont pas plutôt entraîner une augmentation significative d'accidents en sortie de bretelle sur la voie d'accélération ? (Comme dans l'exemple du jour cité)

- En lisant les dossiers à milliers de pages, la SCPR certifie que les camions seront correctement chargés (pas en surpoids) ...
- Les camions sont aux transporteurs et non à la SCPR, quelle assurance avons-nous concernant l'entretien des camions ? (Roues usagées, mais peu changées, freins usés, ...)
Ces camions sur une route, telle que la route des Tamarins sont des « engins de mort » pour les automobilistes (nous avons eu l'exemple malheureusement, il y a plusieurs mois au niveau de St Paul)
- Je tiens à préciser, et il ne faut pas être aveugle, sur nos routes, on l'a tous vu, aucun de ces camions n'est bâché : avec sur nos parebrises des petits ricochets de poussières et de petits cailloux ! et nos assurances, la plupart du temps, ne veulent pas prendre en charge ces dégâts !
- Les transporteurs le disent eux-mêmes, le nombre de rotations est en nette augmentation, ce qui entraîne une fatigue chez les routiers ; Si la carrière devait s'ouvrir, nous allons rajouter 530 rotations/jour sur plus de 50 km (1060 camions/jour) que va-t-il alors se passer ?

A travers ces lignes, j'espère que vous aurez compris ma position sur ces échangeurs et ses rotations cela aura un impact sur les routes, sur la vie socio-économique, sanitaire ...

Contre l'ouverture de cette carrière sur ce site, contre la modification du PLU, contre le défrichement sur Bois Blanc

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

	<p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>
n° - AV 81	<p>Date : 05/07/2018 Identité : Un riverain demeurant impasse des dattiers</p> <p>Observation : Je suis contre l'exploitation de cette carrière. On donne toujours des raisons non satisfaisantes et non crédibles. Quand j'envisage de construire une maison, je commence par m'assurer des matériaux et coût des travaux avant de décider. Les riverains n'ont pas à souffrir d'un manque d'anticipation ou de préparation</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 82	<p>Date : 05/07/2018 Identité : Non communiqué</p> <p>Observation : Je suis contre ce projet : poussières dangereuses/bruit, dangerosité du matériel stocké, impact sur la faune et la flore, désastre pour le paysage.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 83	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Madame DE ALARCON Anouk 29 chemin Camille Roche 97425 LES AVIRONS</p> <p>Observation : Je suis contre le projet de la méga carrière à Bois Blanc pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des cétacés : tirs de mines deux fois par jour, les cétacés sont sensibles aux basses fréquences, • L'agriculture : la SCPR va utiliser plus de 3000 m3 pour les besoins de la carrière soit l'équivalent de plus de 9 ha de champs de cannes pendant 5 ans ; inadmissible. Nous vivons sur un petit territoire où les terres agricoles se font rares. • Avifaune et faune terrestre : 7 espèces indigènes protégées sur le site. • L'Habitat humain : aucune information sur les démolitions ou expropriations à proximité du site. • Paysage : le conservatoire du littoral classe en priorité 1 la partie aval du site classé hautement touristique ; Ne détruisons pas notre île, préservons là ! • Trafic routier : augmentation du trafic : 930 passages entre 5 heures et 19 heures. • Poussières : danger pour la santé ; beaucoup d'écoles et de crèches aux Avirons seront directement impactées ; pensons à nos enfants. • Impacts sanitaires : le bruit, 2 tirs de mines par jour, risque anxiogène pour les enfants vivant à côté <p>Monsieur le Commissaire, la liste est encore longue ; comment soutenir un tel projet qui va détruire, abimer, salir notre belle cote située entre l'étang salé et St Leu ;</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'agriculture est traitée dans le Thème 18. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (y compris les « expropriations »). Le paysage est traité dans le Thème 17. Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la</p>

	RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
n° - AV 84	Date : 03/07/2018 Identité : Madame FERREIRA Valérie 7 sentier NeneL LES AVIRONS Observation : Non à la Carrière de Bois Blanc – 3 ^e enquête publique !!! Trop d'impact au niveau de l'environnement et de la santé publique. Je suis en accord complet avec ce que décrit la personne précédente ! les habitants sont furieux car notre parole n'est pas entendue ; Monsieur le Commissaire, nous attendons de la lucidité de votre part ! Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Cf. réponse précédente.</i> Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion
n° - AV 85	Date : 03/07/2018 Identité : Madame LUCAS Olga 1 impasse Volonge RIVIERE, LES AVIRONS Observation : Je dis non à la carrière de Bois BLANC vu les nuisances que cela va occasionner à court terme : bruit – problème de santé et à long terme destruction du site. Je dis non - non et non à cette carrière Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n° - AV 86	Date : 03/07/2018 Identité : Madame DARAN Valérie 11 rue Marguerite Maunier LES AVIRONS Observation : Habitante des Avirons, ayant choisi de vivre ici dans la tranquillité, je suis contre la carrière de Bois-Blanc pour les nuisances sonores mais aussi environnementales qu'elle va occasionner (pollution, poussière). De plus, travaillant à St Paul, j'emprunte tous les jours la route des Tamarins et refuse d'y voir une multitude de camions qui ne font qu'amplifier un trafic déjà très chargé. Les habitants doivent avoir leur mot à dire mais aussi être entendus. Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n° - AV 87	Date : 03/07/2018 Identité : Non communiqué Un habitant de Bois Blanc Observation : Bonjour, je souhaiterais savoir si les travaux ont commencé sur Bois Blanc. En effet, toute la journée d'hier, nous avons entendu des bruits de travaux sur le site et nous avons aussi vu des engins de chantier. Sont-ils en train de débiter le défrichement alors même que l'autorisation n'a pas été donnée ? Le bruit était assourdissant (malgré la houle et le vent). Je ne veux pas imaginer si la carrière se fait : Pourriez-vous vous renseigner. ? Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Les travaux n'ont pas commencé sur le site ; ils nécessitent un arrêté d'autorisation d'exploiter.</i> Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n° - AV 88	date : 06/07/2018 Identité : Madame RABASSA LABABRIELLE Margaux – Bois Blanc Observation : Je suis contre la carrière de Bois blanc et la mise en compatibilité du PLU

	<p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Il est difficile d'apporter des éléments de réponse sur cette opposition de principe non argumentée</p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>
n° - AV 89	<p>Date : 06/07/2018 Identité : Non communiqué</p> <p><u>Observation</u> : Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc, à tous ses effets néfastes et conséquences graves pour l'environnement</p> <p>Réponse du Maître d'Ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 90	<p>Date : 06/09/2018 Identité : Madame FOURNET Laure</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc à cause de ses répercussions sur l'environnement, les bruits, les routes, les poussières etc... NON !</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 91	<p>Date : 06/07/2018 Identité : Monsieur RABASSA LAGABRIELLE Jérôme</p> <p><u>Observation</u> : Je m'oppose à cette demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière sur le site de Bois Blanc. Mes arguments de bon sens sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances dans tous les domaines : sonores, visuelles, santé, • Eloignement du site d'utilisation qui engendrera une intensification de la circulation en raison de nombreuses rotations quotidiennes, • Défiguration d'une partie de la route côtière entre l'Etang Salé et Saint Leu, • Destruction des écosystèmes dans ce milieu naturel ; • Dangerosité de la présence de produits explosifs à proximité d'une route hautement fréquentée (4 voies) <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 Le trafic est traité dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n° - AV 92	<p>Date : 06/07/2018 Identité : M. PAULY – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Je suis CONTRE la carrière de BOIS BLANC pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lourd impact écologique sur la faune et la flore, fin de la route des baleines et de son éventuel classement au patrimoine de l'UNESCO, • Lourd impact sanitaire sur la population. Les poussières dues aux tirs de mines sont volatiles et auront des impacts à moyen ou long terme sur la santé des habitants. Les bruits consécutifs aux

	<p>tirs de mines sont anxiogènes,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lourd impact sur le paysage littoral de notre île, • Impact sur le trafic routier par la mise en circulation de nombreux PL et par la fermeture de la route des Tamarins lors des tirs de mines, • Impact sur le tourisme et son économie : la plupart des touristes fréquente cette zone ; qu'en sera-t-il ? • A-t-on pensé à un éventuel risque d'effondrement de la route des Tamarins ??? • Impact économique au niveau de l'immobilier, <p>Et pour conclure : Le <u>point de non retour</u> sera atteint !!</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>
n° - AV 93	<p>Date : 03/07/18 Identité : Monsieur BORNE Vincent</p> <p><u>Observation</u> : En ce temps ou on nous parle de la préservation de la nature, de l'environnement, respect de la faune et de la flore ; Je ne comprends pas pourquoi l'Etat ne montre pas l'exemple.</p> <p>Les conséquences de ce projet sont dramatiques pour la Réunion à tous points de vue :</p> <p>Environnemental : destruction de la faune et de la Flore,</p> <p>Médical – tous les problèmes liés aux poussières,</p> <p>Touristique : on n'est pas tenté de se baigner à moins de 3 ou 4 km,</p> <p>Pollution : transports de matériaux, essence – circulation.</p> <p><i>Enfin si on prend en compte l'avis de la population, on ne peut pas faire ce genre de projet,</i></p> <p>A qui profite tout cela « comme le Pont de la Rivière St Etienne » : trop de magouille pense le peuple ;</p> <p>C'est indécent de faire une route à ce prix-là pendant que le Réunionnais vit au-dessous du seuil de pauvreté.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (y compris les pollutions liées au trafic).</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 94	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Madame VENDERBERGHE – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contre la destruction de notre environnement, • Contre la pollution que ce projet produirait, • Contre la mise en danger de notre santé, et celle de nos enfants, • Contre le préjudice à notre qualité de vie

- Contre les nuisances provoquées par les innombrables tirs de mines,
- Contre les perturbations du trafic routier chaque jour à cause du flux de camions et des coupures prévues sur la route des tamarins pendant les tirs,
- Contre la dévaluation de nos maisons, de nos terrains pour lesquels les acquéreurs ne se bousculent pas,
- Contre la non prise en compte de l'avis de la population locale car ceux qui veulent la carrière n'en subiront pas les conséquences,
- Contre le fait que les profits d'une minorité sont davantage pris en compte que le bien-être général,
- Contre ce trou géant dans notre belle île, c'est la porte ouverte à d'autres projets destructeurs et non réfléchis,

Bref, pour la 3^e fois, puisqu'on essaie d'avoir la population à l'usure, NON à ce projet de carrière

Réponse du Maître d'ouvrage :

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n° - AV **Date : 03/07/2018** **Identité : Non communiquée**

95 **Observation :** Je suis CONTRE la future carrière de Bois Blanc à la Ravine du Trou.

Nous avons une belle île ; la carrière détruira cet endroit si magnifique qui - aux yeux des Réunionnais et des touristes - ne sera plus qu'un trou béant qui fera du mal à la faune et à la Flore.

- Contre les nuisances sonores et visuelles,
- Contre les pollutions occasionnées par l'extraction des roches qui, d'après le BRGM, ne seront pas bonnes pour l'issue de ces roches massives soi-disant,
- Contre les tirs de mines qui occasionneront des fissures dans les maisons alentours,
- Contre les bruits qui perturberont les écoles, les particuliers etc.
- Contre les bouchons qui seront prévus sur les différentes routes aux alentours,
- Contre la dévaluation des prix des terrains et revente des maisons,
- Contre le Président de la Région qui veut nous faire croire qu'il agit pour les REUNIONNAIS alors que c'est plutôt un lobbying financier et surtout qu'il aurait promis aux différents gros transporteurs Réunionnais du travail. Ces derniers ne sont pas à jour dans leurs cotisations sociales et leurs impôts.

Que pense le peuple alors qu'il nargue ses travailleurs ?

- Contre la CARRIERE DE BOIS BLANC. C'est la troisième enquête que veut la REGION

Nous nous battons car la REUNION est une BELLE ILE et les Réunionnais et les touristes veulent profiter d'une île saine et non des énormes trous qui défigureraient ce beau paysage.

Messieurs les enquêteurs publics, pensez à l'avenir de notre ILE. CONTRE le projet. Pensez aussi à la santé de nos ENFANTS, Ce sont eux l'avenir de la REUNION.

Réponse du Maître d'ouvrage :

	<p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 96	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la modification du PLU car, dans le cadre des nuisances et de la pollution, l'impact sonore est très largement sous dimensionné ;</p> <p>En effet, qui connaît le nombre de marteaux pneumatiques, de brises roches de camions géants, de concasseurs etc.... En service en même temps de 5 h du matin à 20 h le soir et les opérations de maintenance effectuées de nuit.</p> <p>Tout ceci générera des nuisances sonores inacceptables pour la population.</p> <p>Pas de MISE EN COMPATIBILITE DU PLU e</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La liste exhaustive des matériels en activité sur les deux sites sont décrits en page 22 de l'étude A2MS – Annexe 14 et ont permis de modéliser l'impact acoustique de la carrière</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.</p> <p>Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.</p> <p>Concernant les nuisances sonores, la mise en compatibilité du PLU a veillé à ce que la zone d'exploitation de la carrière soit éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>
n°- AV 97	<p>Date : 03/07/2018 Identité : Monsieur le Président de l'Association des Amis des plantes et de la nature</p> <p><u>Observation</u> : Non à une carrière sur Blanc Bois St Leu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce serait la défiguration d'un paysage environnemental naturel. • Ce serait aussi une menace pour la nappe phréatique d'où pollution de l'Océan. • Non à cette carrière située près d'un village ; elle provoquerait beaucoup de dégâts et va à l'encontre de la protection de la nature. <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p>

*Le paysage est traité dans le Thème 17.
La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.
La pollution des milieux est traitée en Thème 16.
La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.*

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la Réserve Marine, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion

n° - AV **Date : 29/06/2018** **Identité : Madame et Monsieur GESLIN**

98 **Observation** : Courrier de 4 pages dont le contenu est présenté dans son intégralité ci-après :
« Monsieur, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance nos observations, réclamations et désaccords sur le projet d'ouverture de carrière soumise à autorisation Préfectorale.

Ces observations et réclamations sont basées sur les documents disponibles dans le cadre de l'enquête publique.

1^e observation : les conséquences sur la route des Tamarins.

Conséquences des vibrations sur la route des Tamarins :

Partant du constat que la carrière est très proche des ponts de la route des Tamarins, nous sommes en droit de nous inquiéter quant à l'impact des vibrations sur les pylônes soutenant les ponts de la Ravine des Avirons et de la Ravine du Trou

En effet, ces pylônes ont été dimensionnés pour supporter des déformations élastiques engendrées par les conditions extrêmes de la Réunion (cyclones, microséismes dus au volcan du Piton de la Fournaise). Mais ont-ils été dimensionnés pour subir, en plus, 1 ou 2 tirs de mines/jour pendant plusieurs années ?

Aucune étude sur ce sujet n'apparaît. La seule chose qui soit écrite est une référence à un arrêté : L'arrêté du 22/09/94 relatif aux exploitations de carrières et installations de premier traitement fixe le seuil à 10 mm/s à ne pas dépasser sur les bâtiments voisins des carrières, cette vitesse particulière étant pondérée en fonction de la fréquence de la vibration.

La même limite est retenue pour les ouvrages d'art de la Route des Tamarins, franchissement de la Ravine du Trou et de la Ravine des Avirons Il est donc évident que seule une extrapolation a été faite à partir de l'arrêté du 22/09/94. Aucune prise en compte de la fréquence des tirs de mine, croisée avec les conditions météorologiques extrêmes de notre île (Pluies diluviennes des cyclones (rappelons que le pont de la Rivière St Etienne qui s'est écroulé pendant le cyclone Gamède) n'a été menée.

Un constat contradictoire avec le gestionnaire des ouvrages d'art de la Route des Tamarins.

Chaque tir fera l'objet d'un contrôle de vibration sur la ou les structures les plus proches. La société SCPR disposera de 2 appareils de mesures lui permettant de contrôler par phase 4 structures susceptibles d'être soumises aux vibrations des tirs.

Si un constat par l'huissier et des contrôles sont nécessaires, c'est bien une preuve de plus que les exploitants de la carrière ne sont pas sûrs de l'impact des vibrations sur les ouvrages de la route des Tamarins.

Si les appareils de mesures montrent que les ouvrages d'art sont atteints, que va-t-il se passer ? On

condamnera la route des Tamarins pour passer par les routes des plages ? N'est-on pas en train de sacrifier la route des Tamarins

La rupture de profil :

L'exploitation de la carrière amène une rupture de profil de part et d'autre de la route des tamarins. En effet, la carrière de Bois Blanc sera creusée de chaque côté de la route des Tamarins. Ainsi, deux falaises creusées par la main de l'Homme de 15 m de hauteur, entoureront cette nouvelle route des Tamarins. Ceci aura donc pour conséquences une rupture de profil de chaque côté de cette route. Cette rupture de profil aura pour conséquence bien connue une infiltration des roches par les eaux de pluie, puis un pourrissement des roches et enfin un effritement de ces falaises. Cet effritement aura plusieurs conséquences :

Pour la falaise surplombant la route des Tamarins, des roches se détacheront et risqueront de tomber sur la route des Tamarins. Ce phénomène est bien connu puisque c'est ce qui arrive régulièrement sur la route en Corniche qui relie la Possession à St Denis ce qui oblige à construire la nouvelle route du Littoral. Est-il judicieux de répéter les erreurs passées ?

Pour la falaise en aval de la route des Tamarins, le sol sur lequel la route est assise sera lui aussi creusé sur une hauteur conséquente. Cette assise sera donc fragilisée. Lors de la construction de la route des Tamarins, les fondations ont-elles étaient prévues pour une fragilisation du sol ? Aucune étude n'a été faite.

2^e observation : la sécurité routière.

La carrière est prévue d'être construite autour de la route des Tamarins, axe routier très fréquenté. Tout d'abord, il est à noter que cette route sera beaucoup plus fréquentée, et par de gros engins. Or, l'augmentation de la circulation est à elle seule un facteur aggravant quant aux risques d'accident. Ensuite, il faut prendre en compte le facteur poussière :

Cette carrière est un terrain nu non végétalisé, subissant des vents qui soulèvent des poussières. De plus, de nombreux gros engins circulant sur cette carrière, soulèveront eux aussi de la poussière.

Enfin, les tirs de mine journaliers eux aussi soulèveront de la poussière.

Ces quatre facteurs ne vont-ils pas provoquer des nappes de brouillard de poussières sur la route des tamarins, et être susceptibles de provoquer des accidents et devenir très dangereux pour la sécurité routière ?

Il est dit qu'il y aura de nombreuses coupures de la route des Tamarins, lors des tirs de mine, sans doute afin d'assurer la sécurité des automobilistes. Ces coupures dureront 20 min, les embouteillages provoqués par ces coupures seront énormes, la vie économique en pâtira et le bien être des travailleurs, les livraisons pour les magasins, les ambulances, les pompiers, tous les véhicules d'urgence seront donc dans l'obligation d'attendre la résorption des embouteillages. Bien sûr, il existe un itinéraire bis, mais la route des Tamarins n'a-t-elle pas été construite car cet itinéraire bis est largement sous dimensionné ?

3^e observation : les conséquences sur la santé :

Le transport des particules pour les courants d'air ascendants :

L'étude des vents susceptibles de transporter les particules prend en compte uniquement les Alizés.

Alors, qu'en est-il des données de météo France sur les courants d'air ascendants existants à la Réunion ? en effet, d'après Météo France, il existe de forts courants d'airs ascendants tout au long de la journée. Site Internet météo France : <http://www.meteofrance.re/climat/pedagogie/nuages> : « ...sur l'océan indien, la température de la surface de la mer et l'humidité sont suffisantes pour

entretenir des mouvements convectifs tout au long de la journée dans les basses couches de l'atmosphère...

- a) Le matin, le soleil réchauffe les pentes et les premières ascendances se forment ;
- b) Les ascendances donnent naissance à des brises de pentes ...
- c) A la mi-journée, le réchauffement devient plus important et renforce les ascendances et les brises de pentes. Les cumulus grossissent...

En conséquence, les poussières nocives à la santé produites par la carrière seront transportées tout au long de la journée par les courants ascendants vers la commune des Avirons, ses 8000 habitants et ses 6 établissements scolaires (soit 1 700 enfants), ainsi que vers le Piton St Leu.

L'école de Ruisseau a-t-elle été prise en compte dans l'IE ?

Ces courants ascendants n'ont pas du tout été pris en compte dans cette étude.

Les modélisations réalisées dans le cadre de l'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaire réalisée par le bureau d'étude Technisim, ont permis de montrer l'absence de risque sanitaire quel que soit le scénario d'exposition et quelles que soient les conditions météo.

Cette EI a-t-elle pris en compte les conditions de très forts vents des alizés, à l'arrière des fronts froids et les conditions de vent cyclonique ?

A cela, il faut ajouter que les mesures de la qualité de l'air ont été faites sur un terrain végétalisé qui retient la poussière. Qu'en sera-t-il lorsque la végétation ne retiendra plus la poussière, Aucune extrapolation n'a été faite.

Les particules dangereuses pour la santé :

D'après la Directive pour la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe du 21 mai 2008, Tout citoyen européen a le droit à un air pur et non nocif pour sa santé. Paragraphe 1 1 du préambule : les particules fines PM 2.5 ont des incidences importantes sur la santé humaine.

Or, deux facteurs n'ont été étudiés que partiellement dans cette E/I.

Aucun pourcentage précis quant à la quantité de particules de taille inférieure à 2.5 μm noté. Les mesures ont-elles été faites quant à la taille des particules qui pourront être émises ? il semble indispensable d'avoir le pourcentage exact de microparticules de taille inférieure à 2.5 μm
Lors de l'exploitation, en raison du défrichement mais aussi des rotations d'engins de chantiers et des tirs de mines.

Il est donc anormal qu'aucune étude précise sur la quantité de particules de taille inférieure à 2.5 μm n'ait été menée et qu'à cette étude l'ARS puisse enfin donner son avis

Il est à noter qu'aucune étude détaillée sur la propagation de métaux lourds dans l'air et leurs conséquences sur la santé n'a été menée.

En raison des vents ascendants existant sur l'île et susceptibles de transporter des particules nocives, il semble évident que l'exploitation de la carrière représente une future catastrophe sanitaire pour les communes environnantes.

4^e observation : l'impact sur les établissements scolaires :

9 établissements scolaires soit 2500 enfants sont concernés par la zone d'influence de la carrière de Bois Blanc.

Le maximum de propagation des ondes sonores se fait entre 500 m et 4 km. Or, ces neuf établissements se trouvent dans la zone concernée par la propagation des ondes sonores des tirs de mine et des sirènes annonciatrices des tirs. Les élèves étant présents dans les écoles de 7h30 à 16 h 30, il est donc évident qu'au moins un tir de mine/jour sera effectué lorsque les enfants seront

en classe. Or, le bruit est devenu un véritable enjeu de santé publique, puisque générateur de stress. Ce facteur a-t-il été pris en compte quant au bon déroulement de la scolarité des élèves des 9 établissements scolaires environnants la carrière pour les 10 prochaines années ?

Aucune étude quant à l'impact du bruit sur le bon déroulement de la scolarité des élèves n'a été menée.

5^e observation : la fréquence des tirs de mines

Une question se pose au vu du temps de préparation d'un tir de mine (forage, pose de sismographe, enregistreur), a fréquence de 1 à 2 tirs de mine/jour n'a-t-elle pas été surévaluée ? La sécurité n'a-t-elle pas été sous-évaluée

6^e observation : impact touristique

Cette carrière sera exploitée sur la « route des plages » entre les deux stations balnéaires que sont L'Etang-Salé les bains et St Leu, sur un terrain à vocation touristique ». Or les carrières sont tout simplement interdites sur les zones touristiques.

De plus, il est à noter que : L'impact sur le paysage est évident.

Les bruits engendrés par les tirs de mine n'inciteront pas les touristes à venir se reposer dans les infrastructures hôtelières de ces stations balnéaires, ni à se reposer sur les plages.

La perturbation de la migration des baleines, l'étouffement des coraux et donc la destruction des lagons en réserve marine par les eaux douces, une augmentation de la population de requins bouledogues sont des scénarios possibles qui n'ont pas été pris en compte pour l'impact sur le tourisme dans le SO de la Réunion.

Les embouteillages éventuels, dus aux trop nombreux camions transportant des pierres, les fermetures régulières de la route des Tamarins lors des tirs de mines ne faciliteront pas le déplacement des touristes.

L'impact financier pour les professionnels du tourisme mais aussi pour toutes les entreprises des communes environnantes n'a pas été pris en compte.

Il nous semble nécessaire que le pétitionnaire propose une étude quant à l'impact économique sur le tourisme dans le Sud-Ouest de l'île de la Réunion.

7^e observation : la faune

Les colonies de Molosse, vivant sur ce site, sont une espèce protégée. La solution proposée dans cette étude est de les déplacer mais cela est interdit pour une espèce protégée. Que va-t-il advenir des colonies de Molosse ?

En l'état actuel du dossier, au vu du préjudice susceptible de nous affecter et des insuffisances manifestes relevées, nous sommes opposés à ce projet.

Nous vous en souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre haute considération. »

Réponse du Maître d'ouvrage :

1° Conséquences sur la Route des Tamarins :

L'impact sur les ouvrages d'art sont traités dans le Thème 6.

La rupture de profil est traitée en Thème 14.

	<p><u>2° Sécurité routière</u> : cf. Thème 9.</p> <p><u>3° Conséquences sur la santé</u> : cf. Thème 13 L'ensemble de la rose des vents et des données de Météo France ont été prises en compte pour les modélisations des dispersions de poussières (cf. EQRS). L'école du Ruisseau a été prise en compte (cf. pages 39 et 40 du MRO). Les particules de taille inférieure à 2,5 µm (PM2,5) ont été prises en compte et quantifiées dans l'EQRS. Elles ont fait l'objet de modélisation de leur dispersion La propagation des métaux lourds est traitée dans l'addendum (pages 15 à 17).</p> <p><u>4° Impact sur les établissements scolaires</u> : cf. Thème 13, prenant en compte l'ensemble des établissements scolaires à proximité, et les impacts sur ces établissements (bruit, poussières, vibrations, santé).</p> <p><u>5° Fréquence des tirs de mines</u> : cf. Thème 6</p> <p><u>6° Impact touristique</u> : cf. Thème 8 cf. Thème 17 pour le paysage. cf. Thème 10 pour la faune marine et la Réserve Marine. cf. Thème 9 pour le trafic</p> <p><u>7° Faune</u> : cf. Thème 11 et Annexe 7</p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27 Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 99	<p>Date : 04/07/2018 Identité : signé M. SAAB</p> <p><u>Observation</u> : Ce jour, mercredi 4 juillet 2018, Monsieur le Ministre dévoile les premières mesures de son plan biodiversité.</p> <p>Monsieur le Ministre Nicolas HULOT, ministre de la transition écologique, déplore le déclin des espaces naturels et des espèces vivantes ; 40 % auront disparues au milieu du siècle si l'on ne fait rien ; c'est pourquoi la carrière de Bois Blanc – Ravine du Trou - ne doit pas voir le jour !</p> <p>Pour toutes les raisons maintes fois exprimées lors des précédentes enquêtes publiques, il n'est pas acceptable que la faune, la flore et la population soient mises en danger. La Réunion doit être protégée et non pas défigurée et abimée. Nous devons respecter cet environnement déjà beaucoup fragilisé ; Nous devons protéger les écosystèmes, protégeons la Réunion. Nous disons une nouvelle fois NON à la carrière. En votre âme et conscience !</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 100	<p>Date : 04/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Non à la carrière de Bois Blanc. La terre nous la devons à nos petits enfants et aux</p>

générations futures. Nos responsables n'ont pas réfléchi aux conséquences de laisser une île soi-disant classée au Patrimoine Mondiale nue, usée où la vie sera difficile. Il suffit de se remémorer les derniers événements pluvieux où des inondations ont été créées à la suite de l'enlèvement de roches qui ont vocation de retenir les sols.

Nous devons craindre l'avenir pour nos maisons, nos terrains agricoles déjà insuffisants pour les besoins de la population, notre environnement ; Qu'en sera-t-il des animaux, des poissons qui sont en voie d'extinction et nos plantes endémiques. Les poussières générées par les travaux impacteront la santé des citoyens les plus proches des bruits des tirs. Ne parlons plus d'île paradisiaque.

Avant de construire même une niche, il est de bon conseil de prévoir les matériaux. Alors pourquoi cela n'a-t-il pas été pris en compte. Il faut arrêter la mégalomanie de certains.

L'intérêt des habitants doit être la seule préoccupation de nos politiques ??

NON A LA CARRIERE

Réponse du Maître d'ouvrage :

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n°- AV **Date : 05/07/2018** | **Identité : Non communiquée**

101 Observation : NON à la carrière de Bois Blanc !!! Notre île n'est pas un gruyère. Une carrière à Bois Blanc serait un désastre écologique pour l'île

A la Réunion, avec notre climat (pluies, cyclones etc..) son relief et sa topographie, ce genre de carrière aurait un effet dévastateur sur les gens, la faune, la flore.

Toute la biodiversité est en danger.

STOP à la destruction de la Réunion, de nos paysages, de notre biodiversité.

Touch pas nout roche, touch pas nout pèi !!!

Réponse du Maître d'ouvrage :

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Avis Commission d'enquête Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV 102	Date : 05/07/2018	Identité : Madame BENARD Camille 24 Terrasse de Bois de Nèfles LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : NON à la Carrière de Bois Blanc.</p> <p>Et la protection du littoral réunionnais, on en tient encore compte ? Et la santé de ses habitants ?</p> <p>Accessoirement la beauté de notre Ile ? nous étions presque un exemple en matière de politique environnementale mais là c'est du grand n'importe quoi ! tout ça sous la pression des lobbies ! Historiquement Bois Blanc est un quartier de notre Ile reconnu, ses habitants y sont installés depuis des siècles. Ce quartier va disparaître au nom de quoi ? où vont aller tous ces gens ?</p> <p>La nouvelle route du littoral a sa raison d'être. Vous êtes suffisamment spécialistes et techniciens pour trouver d'autres solutions</p>		
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Le projet de NRL dans sa forme actuelle (viaduc+digue) et la nécessité d'ouvrir cette carrière sont traités dans le thème 1</p>		
n° - AV 103	Date : 05/07/2018	Identité : Monsieur François-Xavier, 24 Terrasse du Bois de Nèfles – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC</p> <p>Ce projet va nuire à la faune et à la flore exceptionnelle d'une ile intense reconnue au patrimoine Mondiale de l'UNESCO.</p> <p>Ce projet met en danger les habitants de St-Leu, des Avirons, de l'Etang Salé et de Bois Blanc.</p> <p>Pourquoi les politiques (M. Le Préfet) s'obstine-t-il dans une entreprise vouée à l'échec et allant à l'encontre de la volonté des habitants.</p> <p>Avec cette troisième enquête, Monsieur le Préfet oublie-t-il que la Réunion est autant une démocratie que la Métropole et que les réunionnais protégeront toujours leur magnifique île.</p> <p>Pensons-nous aux tensions que cela va créer ? Pensons-nous à la santé des habitants ?</p> <p>Ce projet est une utopie !!</p>		
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>		
n° - AV	Date : 05/07/2018	Identité : Coordonnées non lisibles

104	<p><u>Observation</u> : Je refuse cette carrière qui ne prend pas en compte les conséquences économiques pour les particuliers et les entreprises existantes :</p> <p>Exemple : mon locataire m'a averti qu'il quittera le logement en cas d'exploitation. Je n'ai pas la sagesse de me passer de ce revenu et ne vois aucune procédure de dédommagement : faut-il vendre avant de brader les Avirons.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 et montre que les populations ne seront que faiblement impactées. De même, les impacts sur les habitations sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 105	<p>Date : 05/07/2018 Identité : Madame PAULY Solène</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière et la destruction de notre environnement. A l'heure du développement durable, de l'écologie ce projet est un non-sens. De plus, il est dangereux et générerait de lourds impacts sur la santé des habitants (bruit – poussières...)</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 106	<p>Date : 05/07/2018 Identité : Enfant Camille M.</p> <p><u>Observation</u> : Non à la Carrière – L'île sera moche</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 107	<p>Date : 05/07/2018 Identité : Madame CROSSE Armelle <i>(Adresse mentionnée mais pas suffisamment lisible)</i></p> <p><u>Observation</u> : Je suis habitante de la Commune des Avirons depuis plus de dix ans. En tant qu'habitante de cette commune, pour tous les habitants et l'environnement impactés par la création de cette carrière, je me positionne CONTRE.</p> <p>Par respect des positions déjà exprimées, je ne comprends pas qu'une 3^e enquête soit à nouveau demandée.</p> <p>Les risques sanitaires, environnementaux, géographiques, géologiques sont identifiés, identifiables et prévisibles pour la majorité d'entre eux.</p> <p>Je ne peux pas imaginer qu'une telle activité aux conséquences nuisibles se développe.</p> <p>Une activité nuisible pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La santé des citoyens et habitants des communes alentours. Quel impact de ces poussières sur nos citoyens ? Devons-nous attendre un scandale de santé publique pour réagir ? il sera trop tard ! • La géologie de notre Ile. Il y aura une rupture du profil d'équilibre. Il suffit juste d'observer et de réaliser ce qui s'est passé lors des passages des tempêtes Berguitta et Fakir pour imaginer la suite lorsqu'un trou béant aura pris la place. Nous sommes actuellement dans une politique privilégiant l'écologie. Comment envisager l'avenir des générations futures, comment envisager une telle « folie » en laissant ouvrir cette carrière ?

- La mise à mal de constructions et d'habitations pour lesquelles des citoyens ont économisé et travaillé des années.
Avez-vous pensé à nos « pairs » qui auront une maison insalubre car fissurée, envahie de poussières.
Parfois chez des personnes isolées et vivant dans des situations de précarité avancées mais où vous situez vous en tant que citoyen ?
- Le trafic routier déjà tellement surchargé. Vous êtes prêts à répondre à tous les patrons d'entreprise dont le salaire, en plus d'être fatigués par les bruits, les impacts d'explosion, ne pourront pas circuler de manière correcte ?

Au sujet de la modification du PLU, concernant :

- Une demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert et ses installations annexes présentée par la société de concassage Préfabrication Réunion (SCPR), je suis CONTRE
Pour les raisons évoquées ci-dessus
- Une demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement présentée par la SCPR sur le territoire de la Commune de Saint Leu au lieu-dit « Bois Blanc Ravine du Trou », je suis CONTRE,
- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Commune de Saint Leu, je suis CONTRE

Cette carrière n'a pas lieu d'exister ! NON à la carrière de Bois Blanc (Ravine du Trou).

Comment soutenir un tel projet en votre âme et conscience, en faisant fi de la parole des citoyens qui se sont déjà positionnés à 2 reprises ?

Comment soutenir un tel projet qui va détruire un territoire avec des conséquences irrattrapables ?

Salutations distinguées

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Avis Commission d'enquête. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27
Pour le PLU, il convient de se reporter à l'annexe A26.

n°- AV **Date :** 05/07/2018 **Identité :** non communiquée

108 **Observation :** Je suis contre le projet de carrière. Est-il réellement nécessaire de mener une troisième enquête publique pour entendre et lire que la population est ici majoritairement contre ce projet ?

Merci de prendre en considération notre avis mais aussi de respecter notre faune et notre flore.

Stop à ce projet destructeur.

NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC !

Réponse du Maître d'ouvrage :

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°- AV 109	Date : 05/07/2018	Identité : Madame BENARD Apolline
	<u>Observation</u> : Je suis contre le projet de carrière à Bois Blanc. Cette carrière n'a pas lieu d'être. Les Réunionnais se sont déjà manifestés à deux reprises contre la carrière. Il paraît impensable de soutenir ce projet qui détruit la faune et la flore et qui soulève des problèmes environnementaux énormes. Nous disons non à ce projet destructeur. C'est la destruction de tout un territoire, de tout un patrimoine.	
	NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC : Je soussignée BENARD Apolline, résidant Les Terrasses du Bois de Nèfles aux AVIRONS	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O..	
n°- AV 110	Date : 06/07/2018	Identité : Madame RABASSA LAGABRIELLE Christine 4 impasse Volange Rivière LES AVRIONS
	<u>Observation</u> : Je m'oppose à cette demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur le site de Bois Blanc – Ravine du Trou. Mes arguments sont simples mais fondamentaux :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Défiguration du site et destruction des écosystèmes (terre, air, eau) environnants, • Nuisances (sonores, santé, déplacements) • Choix arbitraire du lieu et non-respect de la loi et décisions de justice. 	
	Je suis CONTRE LA CARRIERE, la MISE EN COMPATIBILITE DU PLU	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	<u>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</u>	
	<p>Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.</p> <p>Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.</p>	
	<u>Concernant les paysages</u> , l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.	
	<u>Concernant la santé humaine</u> , la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en	

	réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
n°- AV 111	Date : 06/07/2018 Identité : Madame HEBERT Monique 54 rue du stade LES AVIRONS <u>Observation</u> : Je suis contre cette exploitation de carrière et je dis non à la pollution visuelle et sensorielle de ce lieu si magnifique. Combien d'enquêtes compte-t-on encore faire auprès du public qui y est hostile. J'assume ce que j'écris
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 112	Date : 06/07/2018 Identité : Nom patronyme insuffisamment lisible – Impasse des dattiers LES AVIRONS <u>Observation</u> : Je m'oppose au projet de carrière aussi bien pour des raisons environnementales (destruction du paysage et pollution évidente de la nappe phréatique) que pour des raisons de mise en œuvre et de sécurité ; exemple : qui applique quelle pénalité si les camions ne sont pas bâchés.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n°- AV 113	Date : 06/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Pour la troisième fois NON à ce projet irrespectueux de l'environnement et de la santé de ces habitants !
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O..
n°- AV 114	Date : 06/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Pour la troisième fois, je m'oppose à cette carrière de Bois Blanc et ce pour les mêmes raisons que les précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores, olfactives (poussières) et visuelles (poussières toujours et dégradation d'un site naturel) • Dégradation du littoral (visuel) et des habitations proches à très proches qui risquent d'en ressentir les conséquences (microfissures par exemple) • Santé : témoignages des habitants ayant vécu proche des carrières, environnement hostile et les explosions finissent par atteindre personnellement les gens. • Et puis, ???, comme la fermeture de la route des Tamarins, paraît purement aberrant et irréfléchi – particulièrement dans une île où les difficultés de circulation sont prépondérantes. Non A CETTE CARRIERE, cela devient indécent !!!
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les</i>

	<p>habitations).</p> <p>Le trafic est traité dans le Thème 9.</p> <p>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</p> <p>Le paysage est traité dans le Thème 17.</p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 115	<p>Date : 07/07/2018 Identité : Monsieur Raymond PIELLE les AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Projet insensé et aberrant compte tenu de l'impact environnemental et écologique qui tient uniquement de l'intérêt privé</p> <p><u>Réponse du Maître d'Ouvrage</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La NRL sera utile à tous les usagers de la route.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 116	<p>Date : 07/07/2018 Identité : Monsieur MEZIANI Willy</p> <p><u>Observation</u> : Au vu des réponses de la SCPR concernant l'avis de l'Autorité Environnementale, je suis fermement opposé à la réalisation d'une carrière sur le site de Bois Blanc. Tant sur le plan environnemental, humain, sanitaire qu'économique, cette carrière ne semble pas constituer un projet d'intérêt général mais au contraire un projet dans le seul intérêt des entreprises parties-prenantes. D'autre part, deux enquêtes publiques ont conclues à l'opposition très nette et majoritaire vis-à-vis de ce projet. Il s'agit donc d'un déni de démocratie. Je suis donc contre ce projet inutile, dangereux, anti démocratique.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le PLU, il convient de se rapporter à l'annexe A26. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions aux observations et aux questions soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018</p>
n°- AV 117	<p>Date : 07/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc doutant de la nécessité de roches ou de l'ajout d'une digue pour la route du littoral. Et de toutes les déviations possibles pour reboucher le trou. Toucher ainsi à l'écosystème présent en ce lieu me paraît aussi violent.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour la Réserve Marine, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p> <p>Le choix retenu de projet de NRL dans sa forme actuelle (viaduc+ digue) et la nécessité d'ouvrir cette carrière sont traités dans le thème 1. Les aménagements futurs sont l'objet de mesures prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE</p>

n°- AV 118	Date : 07/07/2018 Identité : Madame THIBAUT GAIT – LES AVIRONS
	<p>Observation : Mes deux enfants sont scolarisés sur la commune des Avirons ; Je suis enseignante dans le secteur également.</p> <p>JE SUIS CONTRE LE PROJET DE CARRIERE DE BOIS BLANC et je tiens à le redire pour la 3^e fois !</p> <p>Je suis contre une installation de tri de matériaux, contre une station de transit de produits minéraux et fabrication d'explosifs, contre un défrichage par dérogation et une mise en compatibilité du PLU de St Leu.</p> <p>Et pourquoi je suis contre ? et bien pour de trop multiples raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cétacés - l'agriculture - la faune terrestre – la Flore – l'habitat humain – le paysage, la rupture du profil d'équilibre – le trafic routier – l'urbanisme – la géologie et les poussières – les impacts sanitaires – les tirs de mines et de stockage. <p>Dois-je en rajouter ?? les risques sont énormes. Des risques d'accidents de la circulation, des risques sanitaires dus à la dispersion des poussières, des risques hydrologiques liés à la pollution des sols, de l'océan, des risques liés aux tirs de mines, des risques écologiques et environnementaux. Et l'impact sur le tourisme !!!</p> <p>NON, je souhaite pour ma famille conserver la qualité de vie d'aujourd'hui et notre santé.</p> <p>Pourquoi vous acharnez vous ? cela fait trois fois que la population dit <u>NON</u> Alors <u>NON</u>, <u>NON</u> et <u>NON</u></p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU. Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine</p> <p>La mise en compatibilité du PLU présente une incidence temporaire sur la consommation des espaces agricoles pour une surface inférieure à 1 % des surfaces à vocation agricole de la commune. Après remise en état du site, l'exploitation agricole sera pérennisée.</p> <p><u>Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières</u>, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. Le tramage prévu permettre l'installation d'une carrière est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau</p>

potable. De plus, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV **Date : 07/07/2018** | **Identité : Monsieur THIBAUT Christophe**

119 Observation : Je suis contre ce projet. Je vis aux Avirons depuis 1998. Mes enfants sont scolarisés dans cette même ville.

Je suis anxieux de la dégradation de notre qualité de vie et des paysages environnants de la commune. Les contraintes sont multiples, tant environnementales (bruit d'explosifs, poussières, hydrologie, stabilité du sol et du sous-sol) que sur la sécurité routière (nombre de camions/jour empruntant la route des Tamarins, coupure de cette même route à certains créneaux pour explosions)

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n°- AV	Date : 07/07/2018	Identité : Monsieur THORE Alexandre
120	<p><u>Observation</u> : En tant que citoyen, des Avirons et être vivant qui aspire à des conditions de vie respectueuses de notre santé tant physiologique que psychologique je me prononce CONTRE ce projet.</p> <p>Nous habitons dans le périmètre très proche du projet (1 km100)</p> <p>Le principe de précaution qui devrait prévaloir à l'établissement de tout projet n'est pas respecté de part toutes les nuisances que cette carrière va occasionner (bruits, poussières, onde de choc, pollution, nappe phréatique à conserver).</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
n°- AV	Date : 07/07/2018	Identité : Non communiquée
121	<p><u>Observation</u> : Je suis CONTRE.</p> <p>La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout pour notre santé !!</p> <p>Comme le précise l'Autorité environnementale, voici quelques-uns des risques majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25 % du trafic routier (et des camions bennes !!!!) • Risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches (au gré des vents. TOUTES les communes limitrophes de la zone seront impactées !!). Cela sera principalement nuisible aux personnes âgées, aux enfants, notamment en bas âge, aux personnes souffrant de problèmes respiratoires...PITON ST LEU : 4800 habitants, les AVIRONS : 10100 habitants, l'Etang Salé : 13530 habitants, ST LEU 30000 : plus de 50000 habitants de la micro région Sud-Ouest risquent de voir leur santé se dégrader... C'est inacceptable. • Risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique, • Risques de pollution des sols et de l'Océan • Risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations • Risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables. <p>Et que dire de l'impact négatif sur le tourisme qui souffre déjà de l'inextricable crise requins ; la route nationale qui relie l'Etang Salé les Bains à St Leu est en effet la route littorale la plus belle et attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées.</p> <p>C'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable. C'est enfin la seule route qui permet l'observation gratuite des baleines chaque hiver du haut de ses parapets.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions aux questions et observations soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018</p>	
n°- AV	Date : 10/07/2018	Identité : Non communiquée
122	<p><u>Observation</u> : Le document tome 3 – Etude de danger – page 32 5.2.1.2 – spécifie que le site de Bois Blanc n'est pas une cible pour des malveillance.</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • Considérant les quantités de matières stockées, NA, carburants, matériels, etc... • Considérant la proximité de vie de 50000 habitants • Considérant le climat d'insécurité en France lié aux attentats islamiques • Considérant la présence de 100 radicalisés fichés S suivis à la Réunion par les services spécialisés, <p>Ce projet est manifestement une cible potentielle d'autant plus que la SCPR a fait en sorte que l'ensemble de ses stocks de NA, gel ou liquide, soit sans la limite de la nomenclature ICPE, le principe de précaution doit prévaloir.</p> <p>Je suis donc CONTRE CE PROJET</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris le risque de malveillance).</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 123	<p>Date : 10/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> J'ai parcouru les documents de la SCPR, notamment l'Addendum (P.10.) Comment peut-on parler d'impacts nets faibles voire neutres du bruit de la poussière, des vibrations ? et le paysage ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bruit, les vibrations : j'habite à 1 km à vol d'oiseau de la carrière (300 m d'altitude) et j'entends les vagues s'écraser sur le littoral, même par temps <u>calme</u>. Bien sûr que l'impact sera fort et qu'on entendra les tirs, les camions, les marteaux-piqueurs ! ; • La poussière : comment les dispersions de particules fines peuvent-elles être d'impact faible ? avez-vous pensé au vent qui souffle si fort été comme hiver ? Il est impossible de savoir jusqu'où pourront aller les poussières ; et quand bien même, qui va le vérifier dans la pratique ? • Sans parler des camions qui roulent non bâchés ; personne ne les arrête pour les obliger à se bâcher (alors qu'il est interdit par la loi de rouler sans bâche), roches en équilibre, disséminant à tous vents leurs particules. <p>Parlons en des camions : il y a quelques jours, je roulais sens Nord-Sud sur la route des tamarins ; dans le sens Sud-Nord, vers St Leu, plusieurs kilomètres de bouchons ; la cause : un camion chargé de roches avait perdu le contrôle de son véhicule. Heureusement, aucun blessé. L'accident avait eu lieu à 13h30. A 16 h 30 – heure de mon passage – ce n'était toujours pas résolu. Et pourtant, un seul camion était impliqué et ce n'était pas l'heure de pointe. Je les vois tous les jours, les camions qui font la descente du viaduc. Bloqués dans les bouchons, on les voit descendre à toute vitesse, dépassant allégrement les vitesses autorisées ; Alors NON Merci ! pas de carrière, pas de camion. Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc.</p> <p>Merci de votre attention</p> <p>PS. Il va y avoir combien d'enquête « publique » pour un même projet ?</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 124	<p>Date : 10/07/2018 Identité : M. ROULLOT</p> <p><u>Observation :</u> Impacts écologiques, sanitaires, sur le littoral, sur le trafic routier, sur le tourisme et l'économie.</p>

	<p>Risque de pollution des sols et de l'Océan, la liste des effets néfastes est longue et ne cessera pas de s'allonger. Merci de prendre en compte mon avis.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la Réserve Marine, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n° - AV 125	<p>Date : 11/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour des raisons écologiques :</p> <p>Destruction du paysage, de la faune locale fréquentant la ravine du Trou (j'y habite, je sais de quoi je parle) = présence quotidienne de papanges – pailles en queue – chauve-souris. Pour des raisons de santé publique (poussières, bruit à 1 km à vol d'oiseau). Aucune étude en situation réelle n'a été réalisée dans mon lotissement qui sera fortement impacté ; Que des études théoriques !!! sachant qu'un scooter des mers ou un tracteur d'agriculteur provoquent une gêne sonore, on peut imaginer le bruit de l'exploitation d'une carrière ; la mise en culture des champs provoque beaucoup de poussière et on veut nous faire croire qu'en arrosant la carrière, nous ne serons pas impactés ? !!!</p> <p>Pour des raisons économiques ; saturation de la route des tamarins par les convois de camions, et pour des raisons de démocratie populaire = 2 fois NON cela ne suffit pas, alors trois fois NON, NON, NON !</p> <p>Ci-joint, un autre argumentaire de bon sens, de citoyen responsable rédigé sur feuille blanche, et collé sur le registre.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 126	<p>Date : 11/07/2018 Identité : Madame BOYER Pascale</p> <p><u>Observation :</u> Pour la troisième fois, nous sommes appelés à donner notre avis sur l'ouverture de la carrière de roches massives à Bois Blanc. Force est de constater que ce projet suscite de la part de la population concernée par les nuisances potentielles une opposition très importante. Le Président de la première commission d'enquête m'avait d'ailleurs indiqué que jamais au cours de sa carrière, il n'avait vu d'opposition aussi marquée à un tel projet. Il est tout aussi évident que le projet de la nouvelle route du littoral est indispensable à la Réunion et les opposants éventuels ne peuvent qu'avancer des arguments farfelus. La seule question qui vaille est : l'ouverture de la carrière de Bois Blanc est-elle la meilleure solution</p>

pour terminer ce chantier ?

La réponse à cette question demande d'évaluer les solutions alternatives de **façon indépendante**.

Elle demande aussi de s'assurer que la carrière fournira bien les roches massives promises. De ce point de vue et comme indiqué en page 8 de l'Autorité Environnementale, nous n'avons aucune certitude. Vous pouvez certainement imaginer l'effet désastreux que produirait l'exploitation d'une carrière sur ce site, avec une opposition forte et un impact environnemental fort, si celle-ci ne venait pas à remplir le résultat escompté ; On espère bien entendu que cela ne se produira pas, mais si cela devait être le cas, il serait attendu que les différents responsables, à tous les niveaux, rendent des comptes pour tout ce gâchis !

Si une étude complète du BRGM, dont les résultats seraient rendus publics, montrait que le site est vraiment apte à fournir les 0.65 Mt de roches massives et qu'une étude indépendante montrait qu'il s'agit de la meilleure solution, alors l'acceptabilité du projet serait bien plus importante.

Malheureusement, nous n'avons pas avancé sur ces deux points depuis deux ans, ce qui est indigne des autorités publiques compte tenu des enjeux.

Enfin, si les deux points ci-dessus étaient établis, il faudrait étudier dès maintenant s'il n'y a pas une alternative, par exemple le transfert maritime par barges, pour le transport des roches. En effet, la route des Tamarins est déjà saturée le matin en semaine en arrivant sur Saint-Paul, sur plusieurs kilomètres et cela entraîne des embouteillages interminables pendant plusieurs heures. Cela a d'ores et déjà un coût considérable pour notre économie. L'impact de plusieurs centaines de camions de fort tonnage en circulation rendra la situation quasiment insupportable et entraînera de plus des risques élevés d'accidents graves.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions aux questions et observations soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018

Le choix retenu de projet de NRL dans sa forme actuelle (viaduc+ digue) et la nécessité d'ouvrir cette carrière sont traités dans le thème 1

n°- AV **Date : 10/07/2018** | **Identité : Non communiquée**

127 Observation : Il me semble, par deux fois déjà, avoir argumenté à propos de mon désaccord concernant cette carrière de Bois Blanc. ; il est le suivant et le restera :

Destruction d'un site naturel, tirs de mines, poussières et pollution de l'air proches de lieux d'habitations dont des écoles.

Les conséquences de la pollution de l'air sur la santé humaine, y compris des populations les plus vulnérables comme les enfants, les femmes enceintes, les asthmatiques et les personnes âgées sont aujourd'hui reconnues et elles sont graves.

J'ose espérer qu'on fera le choix de la raison.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n°- AV	Date : 10/07/2018	Identité : Madame LEGROS S.
128	<p><u>Observation</u> : Je suis réunionnaise, profondément attachée à mon île et cela constitue la première raison pour laquelle je suis contre ce projet destructeur de carrière.</p> <p>C'est une abomination d'imaginer détruire un si beau littoral, voisin de la côte des souffleurs de la pointe au sel, attractif touristiquement et pour le bonheur de nombreuses familles réunionnaises... je ne peux l'accepter !</p> <p>Je suis Avironnaise d'adoption depuis une dizaine d'années et je ne peux pas accepter l'idée que notre village si tranquille doive vivre au rythme des explosions voisines dans les années à venir. Quels seront réellement les impacts sur notre vie, notre santé mentale...</p> <p>Je suis une maman et mes enfants sont scolarisés aux Avirons ; Qui pourra m'expliquer que pour un « intérêt général » (plutôt l'intérêt de quelques-uns...) je dois accepter d'exposer mes enfants aux risques sanitaires qu'engendrera cette carrière ? Particules fines disséminées dans l'air à gré des vents et nuisibles pour les personnes fragiles : les écoles étant situées à proximité directe ! C'est NON ! nous les protégerons jusqu'au bout !</p> <p>Que dire de la nappe d'eau stratégique directement menacée par l'exploitation de la carrière ?</p> <p>Que dire de l'augmentation significative du trafic routier et l'impact direct pour les villages alentours ?</p> <p>Quelles conséquences pour l'océan en aval lors des périodes de pluies qui entraîneront des écoulements et des risques de pollutions supplémentaires ? Est-ce ainsi que l'on compte aider à solutionner la crise requin... eau saumâtre, polluée, requins bouledogues heureux !</p> <p>En conclusion, notre île, notre région, notre village sont beaux. Nous disposons qu'un cadre de vie qui mérite qu'on se batte pour lui. Je ferai partie de ceux qui ne laisseront pas détruire notre environnement. Je suis contre, pour la 3^e fois, je l'écris pour l'enquête publique. Non à cette abomination !!!</p>	
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, il convient de se rapporter à l'annexe A26.</p>		
n°- AV	Date : 10/07/2018	Identité : Non communiqué
129	<p><u>Observation</u> : Non à la carrière de Bois Blanc ! Nous aimons notre Ile et notre littoral. Nous ne voulons pas qu'il soit défiguré.</p> <p>Nous ne voulons pas que notre santé et celle de nos enfants soient mises en danger par l'inhalation de poussière et de substances émises par l'exploitation de la carrière.</p> <p>Nous ne parlons pas des nuisances sonores produites par les engins. Merci de prendre mon avis en compte</p>	
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		

	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
<p>n° - AV 130</p>	<p>Date : 11/07/2018</p>	<p>Identité : Monsieur PAJAUD Jérôme – LE TAMPON</p>
	<p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc.</p> <p>Les arguments allant dans ce sens sont nombreux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction de cette partie du littoral protégé avec impact sur le tourisme (la route du souffleur et des baleines). • Dégradation de la côte avec les rejets de la poussière des carrières dans les ravines, impact sur le corail, sur la réserve marine, sur les activités nautiques encore autorisées ! • Problème de santé public avec la poussière générée qui impactera les communes environnantes (écoles, crèches.) • Problèmes de circulation, avec la coupure de la route des tamarins (l'axe principal de l'île) à chaque grosse explosion, • Problème d'accident routier avec l'augmentation des camions roulant à 71 km/h sur la route des Tamarins • Pollution sonore continue entre les explosions et les marteaux piqueurs, • Problème de stockage très important de produits explosifs. <p>Partageons ce qu'il reste de notre île...</p>	
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la Réserve Marine, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>		
<p>n° - AV 131</p>	<p>Date : 11/07/2018</p>	<p>Identité : M.F. V – Le TAMPON (nom patronymique pas suffisamment lisible)</p>
	<p><u>Observation</u> : Je suis totalement contre cette carrière.</p> <p>J'étais chauffeur pendant très longtemps. C'est ma spécialité. Au cours du temps, j'ai vécu, j'ai appris et surtout fais des choix ! J'ai eu l'occasion de voir une carrière s'ouvrir. Au début c'était super (l'ignorance fait parler) mais avec le temps, les avantages, il n'y en a pas beaucoup mais beaucoup d'inconvénients et bien sûr, voire très - très loin dans le temps.</p> <p>Destruction de la nature, pollution, suppression des espèces. (Monsieur le Président, vous faites partie de l'IRT je crois) l'économie, les dangers qu'on vous cache... et ça continue. Dites la vérité, arrêtez de prendre les gens pour des C.... Pour vos propres profits et même si vous désignez les autres.</p> <p>Les activités nautiques, et nos familles qui viennent en vacances !!! c'est ça qu'on va leur montrer !!!</p>	
<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		

	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 132	Date :09/07/2018 Identité : Monsieur Yves Alain COSSEL – Allée Céleste – Les AVIRONS
	<u>Observation</u> : Je réside sur les Avirons depuis 1997 dans le quartier du Ruisseau à côté de la grande Ravine des Avirons. Cette carrière est une aberration. Je suis contre car l'environnement autour de ce projet va être très impacté : <ul style="list-style-type: none"> • Problème d'érosion et d'inondation avec un impact négatif sur le bord de mer • Tirs de mines quotidiens alors que je travaille souvent la nuit et me repose en journée • Mise en danger sanitaire avec les poussières et rotations incessantes des camions et autres engins extracteurs, • Bois Blanc sera défiguré à jamais et le tourisme local avec ? Je suis totalement opposé à cette carrière et contre la modification du PLU et je reste mobilisé pour la 3 ^e fois. NON. NON. NON. A CETTE CARRIERE
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU. Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine. Concernant la "défiguration du site", une remise en état est prévue au PLU permettant de minimiser l'impact paysager après la phase d'exploitation. <u>Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain</u> , le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur. <u>Concernant la santé humaine</u> , la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A2. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.
n°- AV 133	Date : 09/07/2018 Identité : Madame MENORET Chemin Cendrine LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Je m'oppose formellement à la carrière de Bois Blanc. J'ai pris le temps de lire et je constate qu'ils ont pensé à tout ! On ne pourra donc pas dire qu'ils n'étaient pas au courant ! manifestement, l'argent a plus d'attrait que l'environnement ! c'est bien dommage !

	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 134	<p>Date : 09/07/2018 Identité : Monsieur SINGRE -Résidence les Ananas – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Les AVIRONS fait partie des communes prisées pour établir sa résidence comme c'est le cas pour les communes voisines du littoral. Ce sont les aspects environnementaux qui provoquent cet attrait.</p> <p>Comment pensez-vous pouvoir maintenir cet attrait avec l'implantation d'un centre permanent de traitement de roches, activité industrielle polluante ?</p> <p>Ce projet va contre l'intérêt du secteur géographique. Ne parlons pas du tourisme qui figure parmi les principales activités économiques</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La NRL sera utile à tous les usagers de la route. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE)</p>
n° - AV 135	<p>Date : 09/07/2018 Identité : Monsieur LEFEVRE Thibaut</p> <p><u>Observation</u> : Résident sur la route des Vacoas aux AVIRONS, je m'oppose formellement à la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes = impact écologique – nuisance sonores – transports– poussières</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>
n° - AV 136	<p>Date : 10/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je viens en mairie dire non pour la 3^e fois à la création de la carrière de BOIS BLANC.</p> <p>Lorsque le peuple, les médecins, les commissaires enquêteurs, les conseillers municipaux disent NON et le projet continue, poussé par le préfet, le président de région, les industriels, comment appeler cela ? UN DENI DE DEMOCRATIE.</p> <p>Je suis contre la mise en compatibilité du PLU car le risque engendré par le transport quotidien de matière explosive est largement sous-dimensionné par les études réalisées !</p> <p>Je suis contre l'ouverture de la carrière car :</p> <p>La pollution sonore issue des engins travaillant sur le site de 5 h à 20 h n'a pas été qualifiée :</p> <p>Combien d'engins ? – combien de groupes électrogènes ? – Combien de marteaux pneumatiques ? combien de brises roches ? combien de camions géants ? combien de cribleurs ? etc...</p>

Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc car :

- Les études ne parlent pas de la pollution générée par l'utilisation des trous pour tirs de mines, de 3000 tonnes d'explosifs élaborés à partir de nitrate d'ammonium, de fuel et d'autres produits chimiques.
- A partir de ces 3000 tonnes de N.A.,

QUID :

- De l'acide nitrique, de l'ammoniac, de la dioxine d'azote, du protoxyde d'azote dégagés ? sur les humaines ? les animaux ? sur la flore ? sur le milieu marin ?

Le principe de précaution dont l'état fait un usage intensif tout le temps est bizarrement absent de ce projet !

On se fout de nous, de notre santé, de notre environnement pour le plus grand profit des industriels.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris le transport des matières dangereuses).

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (résidus des tirs de mines, impact sonore).

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations

n°- AV 137 **Date : 10/07/2018** **Identité : non communiquée**

Observation : Enseignant au collège Jean Lafosse ST LOUIS, j'ai subi le bruit d'une petite exploitation d'andins située entre 800 m et 1 km de l'Etablissement ; C'est insupportable, les élèves le vivent mal.

A la ravine du Trou, on prévoit une méga carrière qui va faire plus de bruits et de façon plus durable.

C'est impensable surtout que l'école du Ruisseau est à 700 m. Ma fille y est et je suis formellement contre cette carrière et cela pour la troisième fois

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe

n°- AV **Date : 10/07/2018** **Identité : Non communiquée**

138	<p><u>Observation</u> : Complément à l'observation AV 136</p> <p>Les effets additionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du bruit ambiant de la carrière de Bois Blanc, • Des tirs de mines journaliers • Des poussières générées par le chantier • Des polluants résultants des d'explosion, • De l'augmentation de la dangerosité de la circulation sur la route des Tamarins <p>Ne vont-ils pas créer une situation de stress chronique pouvant être considéré comme étant pathologique, surtout chez des sujets très jeunes ou des sujets âgés ou présentant déjà des caractéristiques anxiogènes.</p> <p>Ce peut-il que la répétition de ces situations anxiogènes entraîne un état de stress post-traumatique (TSPT)</p> <p>Le principe de précaution doit s'appliquer pour protéger la vie des habitants de cette région (50 000 H)</p> <p>Je suis donc contre l'ouverture d'une carrière à Bois Blanc</p>
<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p>	
<p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>	
n° - AV 139	<p>Date : 10/07/2018 Identité : Monsieur CLAUDEL Hervé</p> <p><u>Observation</u> : Je suis opposé à l'exploitation de cette carrière car elle détruira un site naturel convenant aux espèces animales et végétales importantes pour la biodiversité de la Réunion.</p> <p>Cette exploitation générerait de nombreux tirs de mines à proximité d'habitations et d'écoles.</p> <p>Elle produirait beaucoup de poussières créant un risque sanitaire pour les populations, essentiellement les enfants et les personnes fragiles.</p> <p>Elle créerait une circulation importante de camions ce qui augmenterait les risques d'accidents de la voie publique ; Un accident mortel s'est produit avec un tel camion de roches, il y a quelques mois à Saint Paul.</p> <p>Je suis contre l'ouverture de la carrière</p>
<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p>	
<p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p>	
<p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p>	
<p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>	
n° - AV 140	<p>Date : 10/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Dans la note de présentation non technique du projet :</p> <p>Je relève que le chantier de la NRL se situe à un peu plus d'une cinquantaine de kilomètres de la carrière et qu'il se situe à proximité d'une infrastructure routière de grande capacité devant absorber le trafic poids lourds assurant le transport des matériaux.</p>

Messieurs et Mesdames les commissaires, inutile de vous rappeler que le trafic est déjà intense et que les bouchons commencent à Plateau Caillou.

L'enquête précédente a montré qu'on prévoyait 800 à 900 rotations de camions, la nouvelle enquête prévoit entre 400 et 530 rotations/jour soit entre 100 et 130 camions ; pourquoi une telle diminution ? si ce n'est qu'on admet une perturbation possible du trafic.

Mathématiquement, si on diminue le nombre de rotation/jour et si on veut la même quantité de roches, on augmente forcément la durée d'exploitation et nous les riverains vont subir le trafic surchargé par les poids lourds.

J'insiste sur le trafic ; j'ai été bouleversé lorsque j'ai appris qu'une jeune femme a perdu la vie le 06/11/2017 après un carambolage dû à un transporteur de roches. Ma femme venant de reprendre le travail après un congé maternité était juste à côté ce jour-là. Ça aurait pu être elle, moi ou vous-même. Alors oui, les accidents existent, le risque zéro n'existe pas, mais augmenter le trafic par les rotations de camions transportant des roches, augmente forcément le risque d'accident. On me disait que les camions seraient bâchés, ce n'est pas vrai ; j'ai déjà changé mon pare-brise à cause des petits cailloux qui tombent des camions transporteurs de roches.

Pour ces raisons, je suis formellement contre cette carrière mais bon, je vais peut-être faire une photo de cette page, je risque de coller les mêmes arguments pour une prochaine enquête ?

Cordialement

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.

n° - AV **Date : 10/07/2018** **Identité : Monsieur JUGARD Simon**

141 Observation : Je m'oppose à ce projet de carrière. Il y a diverses raisons à cela :

- Je m'inquiète des nuisances sonores générées par les tirs et par les activités (camions etc.),
- Je m'inquiète de la pollution générée par les poussières et par les rejets d'eau dans la mer.
- Je m'inquiète de l'impact environnemental sur la mer, la nature, la forêt de l'Etang Salé toute proche.

Et cela avec des retombées négatives sur l'économie, le tourisme, le cadre de vie. Notre région et notre île a besoin de développer le tourisme et cette carrière va à l'encontre de cela.

Merci de prendre mon avis en compte.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe

n° - AV **Date : 10/07/2018** **Identité : M. GUICHARD T.**

142 Observation : Bonjour, j'habite les Avirons depuis plus de 10 ans. La proximité de la mer, de la forêt, et le calme de ce secteur en constituent les raisons principales.

Je m'inquiète concernant la carrière, tout particulièrement de l'impact environnemental (biodiversité, pollution maritime, pollution sonore, poussières). Ce projet modifierait considérablement la sérénité du secteur, la circulation que nous aurions à subir, et l'attrait touristique de la zone. Ces aspects

	<p>impacteront directement mon cadre de vie et le dégraderaient considérablement.</p> <p>Merci de tenir compte de mon avis.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 143	<p>Date : 10/07/2018 Identité : Monsieur LOIL Frédéric</p> <p><u>Observation :</u> Je m'oppose à un désastre écologique de plus sur cette magnifique île, de plus les poussières générées que nous allons respirer sont inacceptables ! Le trafic routier étant déjà difficile, nous aurions des bouchons énormes sur la route – sans parler de la sécurité. Cette carrière ne doit pas exister pour beaucoup d'autres raisons que je ne peux pas citer en quelques lignes. Merci prendre mon avis en compte</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>
n°- AV 144	<p>Date : 10/07/2018 Identité : patronyme non lisible</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre la carrière de Bois Blanc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accidents de la circulation, • Risque de dégradation de notre santé avec la dispersion de poussières • Risque de pollution des sols et de l'Océan <p>Merci de prendre mon avis en compte</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 145	<p>Date : 10/07/2018 Identité : Madame ROUSSEAU Nathalie</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre la carrière de Bois Blanc pour toutes les raisons écologiques, santé publique, augmentation trafic routier...</p> <p>Merci de prendre en compte mon avis.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique</p>

	apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n°- AV 146	Date : 11/07/2018 Identité : Monsieur MAZEAU Gérald
	<u>Observation</u> : Moi, je suis contre l'exploitation de cette carrière
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis
n°- AV 147	Date : 11/07/2018 Identité : Madame MAZEAU Marina
	<u>Observation</u> : Toutes les personnes qui veulent mettre en place cette carrière ne vivent pas dans cette zone. ; c'est pour cela qu'ils ne voient pas les inconvénients à venir ; la santé et la tranquillité des gens seront impactées. Qu'ils se mettent à notre place et nous verrons s'ils ne changeront pas d'avis. Je suis CONTRE !!!
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 148	Date : 11/07/2018 Identité : Monsieur LAFAGE Cedric
	<u>Observation</u> : Je suis opposé à la mise en place de cette carrière pour de nombreuses raisons :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les émissions de poussières et de bruits seront nocives pour ma SANTE et celle de mes trois enfants 2. Je suis propriétaire d'une structure de tourisme sur le littoral de la commune des Avirons, donc à proximité de la zone d'extraction. Je sais que la proximité de la carrière aura un impact économique désastreux sur mon activité. Pour rappel, le littoral des Avirons est classé au plan local d'urbanisme, en zone NTO pour partie, c'est-à-dire zone réservée au tourisme. 3. Etant plongeur, je suis particulièrement inquiet de l'impact du déversement des boues générées lors des fortes pluies : les sites de la pointe au Sel et du Bassin pirogue sont directement menacés. Les bassins de rétention prévus sur la carrière sont des dispositions insuffisantes. 4. Le paysage sera défiguré sur le long terme, sans retour en arrière possible. 5. Les espèces végétales et animales protégées, présentes sur le site (comme par exemple les chauves-souris et les caméléons, seront impactées, quelles que soient les mesures prises ; Idem pour les baleines, actuellement nombreuses sur le littoral entre Etang Salé et Saint Leu 6. La circulation sur la route des Tamarins sera perturbée par les coupures dues aux tirs de mines ; Les camions qui entreront ou sortiront par l'échangeur seront sources d'accidents. 7. Je pense enfin que la durée d'exploitation de la carrière ne sera pas de 4 ans et demi comme annoncé mais de bien davantage, cette carrière ne servira pas seulement à alimenter le chantier de la route du littoral qui s'en est très bien passé jusqu'alors elle servira plutôt à permettre le maintien du monopole de la SCPR sur la production de sable et de granulats. 8. Cette carrière est-elle vraiment utile ? la quantité de roches massives nécessaire pour la construction de la Nouvelle route du Littoral a grandement diminué, de 19 MT de roches massives, annoncées lors de la première enquête publique, on est passé à moins de 6 MT dans cette troisième enquête !! la route du littoral pourrait continuer à être approvisionnée en roche massive comme cela a été le cas jusqu'alors.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :
	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	<i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i>
	<i>Le tourisme est traité dans le Thème 8 et prend en compte les différentes structures touristiques à proximité du site, dont le village vacances EDEMYA Fleur de Sel (cf. Addendum page 10).</i>
	<i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i>
	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	<i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>

	<i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE).	
n°- AV 149	Date : 11/07/2018	Identité : Madame Jeanne Sophie LAFAGE PETIT
	<u>Observation</u> : Je suis vivement opposée à la carrière de Bois Blanc pour les raisons qui suivent : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les émissions de poussières sont hautement nocives pour ma SANTE et surtout pour celle de mes trois jeunes enfants. 2. Je suis propriétaire d'EDEMY-Fleur de sel, un ensemble de meublés de tourisme qui se situe sur le littoral de la Commune des Avirons, à un kilomètre de la zone d'extraction à vol d'oiseau. Si cette carrière voit le jour, non seulement je perdrai une grande partie de ma clientèle mais de plus mon bien, acheté il y a 5 années, aura perdu une grande partie de sa valeur et deviendra invendable. 3. Le paysage du littoral entre Saint Leu et l'Etang Salé qui fait partie de la touristique « route des plages » sera détruit. 4. La piste cyclable, que nous utilisons, mes clients et moi-même, avec beaucoup de plaisir perdra tout son attrait, la zone devant très inhospitalière 5. La circulation sur la route des Tamarins deviendra difficile à cause des coupures dues aux tirs de mines. Les camions qui entreront ou sortiront par l'échangeur seront sources d'accidents 	
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8 et prend en compte les différentes structures touristiques à proximité du site, dont le village vacances EDEMYA Fleur de Sel (cf. Addendum page 10).</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe	
n°- AV 150	Date : 11/07/2018	Identité : Monsieur LAFAGE Adrien
	<u>Observation</u> : Je suis hostile au projet d'exploitation de la carrière de Bois Blanc pour les impacts désastreux qu'ils auraient sur l'environnement, sur la santé et sur la circulation : <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Impact sur l'environnement</u> : La route des plages (St Leu / Etang-Salé les bains) serait défigurée alors qu'avec ses deux pistes cyclables elle offre un circuit privilégié de front de mer, tant aux réunionnais qu'aux nombreux touristes qui la parcourent. Des espèces endémiques de la flore et de la faune disparaîtront sous les effets conjoints des excavations et des explosions. La pollution de la nappe phréatique entre la ravine du trou et la ravine des avirons rendra cette nappe inutilisable. La concentration de poids lourds sur la route des plages et la route des Tamarins augmentera la pollution de l'air. 2. <u>Impact sur la santé de la population proche et moins proche</u> : Si les riverains seront directement impactés par le bruit, les vibrations et la poussière, les habitants des communes de St Leu, les Avirons et l'Etang salé respireront les particules fines de minéraux transportées par le vent. Ces particules sont à l'origine de complications respiratoires (en particulier chez les enfants et les personnes âgées). C'est là un point essentiel sur lequel a 	

déjà été attiré l'attention des autorités par une pétition signée par plusieurs centaines de médecins des zones concernées. Cette atteinte respiratoire n'épargnera pas non plus les sportifs qui empruntent les pistes cyclables de la route des plages qui ne tarderont pas à être complètement désertées.

3. Impact sur la circulation :

La concentration de poids lourds ralentira considérablement la circulation tant sur la route des plages que sur la route des tamarins (sans parler des interruptions dues aux tirs de mine). Et nous verrons croître le nombre d'accidents graves.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe

n°- AV **Date : 11/07/2018** | **Identité : Madame HAUSER Danièle – ST DENIS**

151 Observation : Je suis tout à fait opposée à l'ouverture d'une carrière à Bois Blanc.

Ce projet ne devrait pas être maintenu car il aurait pour la population du secteur, celle de l'ouest et de la Réunion toute entière ainsi que pour les touristes à venir que des conséquences négatives.

Actuellement, je rappelle les difficultés que les norias de camions ne manqueront pas de créer sur le parcours carrière/nouvelle route du Littoral, la détérioration de la route des Tamarins et de ses ouvrages sur le site – Ravine du Trou/Ravine des Avirons que les tirs de mines occasionneront à terme puis l'impact des travaux dans cette carrière sur la santé des citoyens qui résident dans les environs (des centaines de médecins l'ont déjà soulevé) ;

Enfin, cette carrière mettrait de gros obstacles à un tourisme en expansion dans cette zone – A quoi serviront les pistes cyclables Etang-Salé – Saint Leu lorsque l'air sera pollué par des poussières de roches et par les tirs de mines nécessaires à l'exploitation ?

Et que dire du devenir du littoral. Adieu aux baleines ?

Enfin, à terme il me semble que les Réunionnais n'en tireront aucun bénéfice, les touristes non plus ni au niveau économique, ni au niveau de l'écologie et de la protection de l'environnement ;

Alors pourquoi persister dans ce projet alors qu'il s'offre bien des pistes pour que la Nouvelle Route du Littoral puisse être achevée sans ouvrir la carrière de Bois Blanc.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le tourisme est traité dans le Thème 8 et prend en compte les différentes structures touristiques à proximité du site (cf. Addendum page 10).

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le thème 1

n°- AV 152	Date : 11/07/2018	Identité : Monsieur NATIVEL Jean François – secrétaire de l'Association Océan Prévention Réunion – 3 rue Hubert Delisle – 97460 SAINT PAUL
	Observation : Je suis contre la carrière de la Ravine du Trou pour plusieurs raisons : <ul style="list-style-type: none"> • L'impact humain sur l'environnement est considéré comme la cause principale des attaques des requins (dégradation environnementale) pour les scientifiques, autorités et écologistes. Dans ces conditions, il apparaît aberrant de soutenir un tel projet devant une zone balnéaire. • Les rotations de camions, la poussière vont dégrader l'environnement marin, et nous sommes dans une réserve marine. Je suis pour la route du littoral et pour qu'en prenne les roches au niveau de la route du littoral.	
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe		
n°- AV 153	Date : 11/07/2018	Identité : Non communiquée
	Observation : Pour la deuxième fois, je réitère mon « non » à la méga carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Pollution sonore : le bruit remonte ; j'habite dans une zone de 1 km de la carrière : (0.50db) quotidiennement • Augmentation du trafic, augmentation du risque de bouchons et accidents (cf.06/11/18) : une jeune femme est décédée dans un carambolage dû à un camion transporteur de roches • Pollution métaux lourds : nanoparticules, bien entendues d'après les études de la SCPR, toujours en dessous du seuil d'acceptabilité mais qu'est-ce que cela veut dire ? Quel est le seuil acceptable du nombre de cigarettes consommées avant d'avoir un cancer des poumons ? Aucun mais pourtant, plus on fume plus on augmente les risques. • Il y a les alizés sur l'île et donc les écoles sont soumises à ces vents qui peuvent transporter des ETM (Eléments de Traces métalliques). J'ai un enfant de 21 mois. • Nuisance du paysage pour la plage d'Etang Salé. Les activités de plein air (vélo – golf – randos) vont subir les conséquences de cette carrière. • Selon le vent, on sent les odeurs de la déchetterie au golf, ce qui signifie que les vents transportent des particules sur de grandes distances. 	
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.		
n°- AV 154	Date : 12/07/2018	Identité : Madame LAVEREL
	Observation : Je réitère mon avis contre la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes : Destruction du paysage, nuisance sonore, pollution par rapport au trafic routier que va nous occasionner cette exploitation et cela pendant plus de quatre ans	
Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		

	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n°- AV 155	Date : 12/07/2018 Identité : Non communiquée
	<u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. J'habite non loin de ce lieu – 500 m environ – Je vais subir toutes les nuisances sonores, la dégradation de ce site avec la disparition des espèces qui sont sur ce lieu.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n°- AV 156	Date : 12/07/2018 Identité : Monsieur ou Madame MULLER H. – Les Avirons
	<u>Observation</u> : L'ouverture de cette carrière serait un non-sens : <ul style="list-style-type: none"> • Car la distance carrière/chantier est grande > perte de temps, d'énergie, encombrement de routes déjà surchargées > accidents alors que des roches sont disponibles à proximité du site > lobby des transporteurs • Car plusieurs carrières de taille plus humaine sont disponibles et ligueront les nuisances, • Car la NRL, indispensable bien sûr, pourrait se faire sans l'option « digue » bien trop gourmande en roches, • Car le gigantisme du projet est en lui-même insupportable dans une zone encore naturelle et authentique, • Car la côte Ouest vit aussi du tourisme : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adieu baleines, touristes, balades à pied, à vélo, roller, plaisirs des plages à St Leu et Etang Salé ✓ Tous au lagon, qui souffre déjà de sur fréquentation ✓ Survolez les cirques, les volcans... et la carrière = cherchez l'erreur ! • Car l'impact sur la faune et la flore sera irréversible, • Car située à proximité de 3 communes qui se soucient de leurs populations – Habitants qui apprécieront sans doute sirènes, explosions, poussières noria de camions. Préservez le cadre et les conditions de vie est aussi un enjeu d'intérêt général. Pensez aux écoles, collèges, lycées... <ul style="list-style-type: none"> • Car la sécurité sur le site sera mise à mal par le stockage de produits dangereux, • Car ouvrir une carrière aussi gigantesque revient à donner un chèque en blanc aux « carriéristes », • Car l'ARS a rendu un avis défavorable à la première enquête. Quelles pressions lui ont fait tourner sa veste alors que le projet est presque identique, • Car le Conseil d'Etat a invalidé la deuxième enquête, Monsieur le Préfet est-il au-dessus des lois ? Comment voulez-vous dans ces conditions que le fossé qui sépare la population de nos décideurs se comble ? • Car cette affaire sent mauvais par sa tournure politique. <p>La NRL est indispensable mais ouvrir une carrière à la Ravine du Trou serait un acte stupide et malveillant. Un acte trop politique aux conséquences incalculables et aux dommages irréparables.</p> <p>Alors de grâce, Monsieur le Commissaire, oublions les politiques, les carriéristes et autres profiteurs de tous poils et préservons notre si belle île de ce chancre qui la défigurerait.</p>
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>

	<p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>
n° - AV 157	<p>Date : 12/07/2018 Identité : Madame WON-FAH-HIN Arlette</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre l'ouverture de la carrière Bois Blancs pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque pour la santé de la population environnante, • Tirs de mines (bruits, poussières, proximité des habitations), • Bruits de brises roche toute la journée, • Pollution de la nappe phréatique, • Stockage de matières explosives, • Destruction d'un site sauvage magnifique, (destruction faune et flore) • Risque accidentogène (ballet incessant de camions) <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 158	<p>Date : 12/07/2018 Identité : Monsieur WON-FAH-MIN Yvon</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois-Blanc pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tirs de mines (fragilisation de sous-sol – bruits – poussières – ondes de choc sur l'environnement) • Stockage de matières dangereuses, • Pollution de la nappe phréatique, • Pollution de la réserve marine et ses conséquences, • Risque sur la santé de la population environnante, • Destruction de la faune et de la flore. <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n° - AV 159	<p>Date : 12/07/2018 Identité : Madame CLOTAGATIDE</p> <p><u>Observation</u> : Moi, habitante de Bois-Blanc, pour la 3^e fois, je dis NON à cette carrière, je viens dire :</p>

	<p>NON à la destruction de notre littoral, de sa faune et sa flore, des espèces protégées, uniques rares et remarquables (bois d'ortie, chauve-souris, endormies, baleines) NON à la poussière dont métaux lourds, toxicité, irritations !!! NON aux passages de 800 à 1060 camions par jour, soit un passage toutes les minutes. NON aux tirs de mines, risques importants pour les habitations à proximité et grand risque pour notre santé !</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 160	<p>Date : 12/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : J'habite à Bois Blanc et je dis NON à la Méga CARRIERE. C'est un PROJET désastreux pour l'ENVIRONNEMENT et notre SANTE. Destruction de notre littoral, de sa faune et sa flore, des espèces protégées rares (bois de lait, bois rouge, pétrel, phaéon à bec jaune, baleines...) Grand DANGER avec les tirs de mines, vibrations répétées qui vont FRAGILISER les maisons. Poussières, dont métaux lourds, risques très importants pour notre SANTE, toxicité, asthmes, risques avérés de maladies auto-immunes, cancéreuses. Il faut PROTEGER nos enfants qui fréquentent les écoles qui se trouvent à proximité. Pour la 3^e fois, je dis NON à ce PROJET DESTRUCTEUR pour TOUS. C'est inacceptable.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27.. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 161	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Habitant aux Avirons (centre-ville), je suis contre le projet de méga carrière à Bois Blanc pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impact sur la santé des habitants et en particulier sur les enfants des Avirons étant donné le niveau de poussières attendu auquel s'ajoutent la nuisance sonore quotidienne provoquée par une telle entreprise ; • L'impact sur l'environnement de l'Ouest de l'île : destruction de plusieurs espèces végétales, disparition de nombreuses espèces animales, impact sur la faune, la flore marine de la côte. • L'impact sur la mobilité des Réunionnais sur la route des Tamarins. Une telle quatre voies devenue artère principale de l'Ouest de l'île et déjà surchargée à de nombreuses heures de la journée a-t-elle pour vocation d'être fermée à la circulation plusieurs fois par semaine pour effectuer des tirs de mines ? sans parler de la surcharge du trafic causée par d'innombrables camions eux-mêmes surchargés. • L'impact sur la sécurité des habitants de Bois-Blanc. Est-il vraiment raisonnable de stocker autant d'explosifs au plus près d'une agglomération comme la nôtre ? <p>Pour toutes ces raisons qui conduiraient à condamner notre environnement, notre cadre de vie, à la destruction de toute activité commerciale, touristique, culturelle et sportive, je dis non pour la troisième fois à ce projet de carrière à la Ravine du Trou.</p>

	<p>Nous avons besoin d'une nouvelle route du littoral mais pas au prix que veut nous la faire payer la Région en tentant de faire passer en force de projet de carrière.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

n°- AV 162	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Combien d'enquêtes publiques faudra-t-il pour que la Région comprenne, pour que la SCPR comprenne qu'on est contre cette CARRIERE !!! Cette carrière serait un désastre écologique et sanitaire. Respecter un peu le peuple</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
-----------------------	---

n°- AV 163	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Cette carrière de bois Blanc/Ravine du Trou fournirait nous dit-on 5% des roches massives nécessaires à la construction de la nouvelle route du littoral. Sans certitude car l'avis du BRGM ne figure pas au dossier, ces roches massives se situeraient à 40 m de profondeur et leur exploitation serait prévue pour 4 ans.</p> <p>Au vu des impacts potentiels négatifs sur la santé et la sécurité des habitants des Avirons et de Bois Blanc (risques d'inondation, de pollution des eaux souterraines, poussières et vibrations, nuisances sonores, risques d'explosion accidentelle), des impacts forts et durables sur le paysage, des impacts sur des espèces protégées (faune et flore), on ne peut que s'opposer à l'ouverture de cette carrière.</p> <p>Rappelons que d'autres solutions ont été balayées (poursuite de la construction de la route sur pylônes par exemple). Par ailleurs, le risque que cette carrière soit exploitée au-delà de 4 ans est réel puisque des demandes de dérogation sont soumises ailleurs dans l'île pour prolonger l'exploitation jusqu'à épuisement des gisements.</p> <p><u>Impacts sur le paysage et enjeux économiques et touristiques.</u> Ce projet créera certes quelques emplois mais en détruira d'autres, notamment dans le tourisme puisqu'il aura un impact négatif fort et durable sur le paysage. Il se situerait sur la route des plages, un site remarquable protégé dans le cadre du PLU. La RN1a longe entre St-Leu et Etang Salé les Bains la superbe côte sauvage avec la Pointe au sel (site classé), la Saline et son musée, les souffleurs. C'est une route très pratiquée par les touristes, les cyclistes, les joggeurs, les observateurs de baleines à bosse en saison. Un bien public appartenant aux citoyens et dont les Réunionnais et les touristes profitent pleinement.</p> <p><u>Nuisances sonores et vibrations :</u> 2 tirs de mine/jour 6 jours sur 7, exploitation de la carrière de 5h à 19 h avec tri des matériaux, et 500+ de rotations de camions/jour, pendant 4 ans minimum. Concernant les dangers posés par le transport des galets, le récent accident de camion transportant des galets renversés sur la route des Tamarins vient nous rappeler les dangers encourus, heureusement sans victime cette fois-là.</p>
-----------------------	---

Qualité de l'air et émissions de poussières : les poussières engendrées par l'exploitation de la carrière et par les explosions (poussières fines les plus dangereuses car elles pénètrent au plus loin dans les poumons) ; les habitants alentours en subiront les conséquences sanitaires.

Concernant les risques d'inondations, rappelons qu'Etang Salé a énormément souffert des inondations en ce début d'année 2018, faut-il encore alourdir la balance ? car défricher et creuser le sol déstabilisera forcément le terrain. On a pu constater au cours de la dernière saison cyclonique à quel point nous sommes impuissants face à la force de l'eau et en particulier à celle des différentes ravines du secteur.

Le stockage de nitrate d'ammonium sur un site proche de 30 000 habitants, constitue un risque réel d'explosion accidentelle (nombreux accidents dévastateurs dans le monde et à l'usine AZF à Toulouse). Quelles garanties avons-nous qu'ils seront bien sécurisés face à des terroristes armés et déterminés.

Impacts sur la flore et la faune sauvage, notamment des chauves-souris et des mammifères marins. Le défrichement et la destruction de deux espèces de fougères remarquables, les tirs de mines et l'exploitation de la carrière seront destructeurs pour les lieux de nidification de 8 espèces protégées d'oiseaux, et sur la vie de certaines espèces protégées comme les chauves-souris et les cétacés. Nous constatons la présence régulière de baleines à bosse avec juvéniles toute le long de cette côte, c'est une aire de mise bas et de repos. Nous avons aussi la chance d'observer des pétrels de Barau, des phaétons à bec jaune, des busards de Maillard, des salanganes et autres espèces remarquables qui font partie de la biodiversité en péril !

Non à l'ouverture de cette carrière à Bois Blanc/Ravine du Trou. Non au défrichage.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette observation ne porte pas sur la procédure de mise en compatibilité du PLU mais sur le projet de carrière

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris sur la demande de dérogation à l'interdiction de défrichage ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

n°- AV 164 **Date : 13/07/2018** **Identité : Non communiquée**

Observation : Habitante des Avirons, je suis contre la carrière de Bois Blanc pour les raisons suivantes :

- Pollution atmosphérique engendrant des maladies notamment respiratoires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Tirs de mines (bruits, poussières, fragilisation des sous-sols). • Stockage de matières dangereuses (explosifs) • Destruction de la faune et de la Flore • Passage important de camions poids lourds • Détérioration de l'environnement
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>
n°- AV 165	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Non communiquée</p>
	<p><u>Observation :</u> Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis</p>
n°- AV 166	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Non communiquée</p>
	<p><u>Observation :</u> J'habite les Avirons et pour la troisième fois, je viens déposer, afin de dire non à la carrière de Bois Blanc et ses conséquences désastreuses. Combien d'enquêtes publiques encore ?</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 167	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Non communiquée</p>
	<p><u>Observation :</u> Je suis contre la carrière de Bois Blanc car cela est dangereux pour notre environnement et entraîne de la pollution.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 (pollution atmosphérique).</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 168	<p>Date : 13/07/2018 Identité : Louis</p>
	<p><u>Observation :</u> Je suis formellement opposé à ce projet destructeur pour notre environnement</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 169	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Non communiquée</p>
	<p><u>Observation :</u> Je suis toujours opposé à ce projet. Je crains un désastre écologique.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 170	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Madame TIPARY</p>
	<p><u>Observation :</u> J'habite aux Avirons. Je suis tout à fait contre l'ouverture de cette carrière dans ce</p>

	<p>site</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en danger sanitaire de la population • Danger pour la nappe phréatique (environnement) • Graves problèmes d'érosion et d'inondation à venir (Fakir) • Impact négative sur la réserve naturelle • Terres agricoles spoliées • Tirs de mines quotidiens près des habitations et des établissements scolaires, • Circulation bloquée par les camions transportant les pierres (déjà saturée sur la route des tamarins) • Impact sur les constructions (maisons, mais aussi sur les ouvrages de la route des Tamarins – juste au-dessus)
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art).</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n° - AV 171	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Monsieur LANOE Yann210 chemin Cendrine LES AVIRONS (Coordonnées difficilement lisibles)</p>
	<p><u>Observation :</u> Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en danger de la population, de la faune et de la flore : tirs de mines, poussières !!! • Nuisances sonores et augmentation du trafic routier qui représentent un danger pour les usagers de la route.
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 172	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Habitant aux Avirons, je suis contre la carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Danger sanitaire pour la population au niveau respiratoire, au niveau du bruit, du stress occasionné. • Danger d'érosion, d'inondations (cf. fakir) • Pollution du lagon par écoulement des boues dans l'océan • Destruction du paysage alors que cette zone est notifiée comme route des plages !! • Impact négatif sur le tourisme et donc l'économie de l'Ile • Tir stressant pour les habitants et pour les établissements scolaires • Impact sur la circulation alentour, passage fréquent des camions, risques d'accidents,

	<ul style="list-style-type: none"> • Danger du stockage des explosifs (Vigipirate) <p>Et ce qui est incroyable, après deux enquêtes, on rajoute une 3^e car les deux précédentes sont négatives. On n'entend pas la population.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 173	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Monsieur HOARAU</p> <p><u>Observation</u> : Habitant aux Avirons depuis plus de 50 ans, je suis contre la carrière</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 174	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Depuis 5 ans que j'habite aux Avirons, je suis contre la carrière</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 175	<p>Date : 16/07/2018 Identité : non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Il est toujours étonnant, extravagant, intrigant, décevant de voir ce que l'homme est capable de faire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Détruire un système écologique pour en faire un profit économique. La construction de routes entraîne la vente de voitures (ventes exponentielles à la Réunion – premier parc d'autos neuves de France). 2. Pourquoi créer des axes routiers, afin de les détériorer, de les bloquer. On va fermer plusieurs fois l'axe principal des Tamarins afin de pourvoir un prochain projet routier NRL Des bouchons occasionnés par les tirs de mines. Axe principal traversant en son milieu le futur projet de carrière (blocage de la vie économique sur une longue période !!!) 3. Détourner un projet plus social, « le tram train » au profit de l'automobile (assurance, vente d'autos neuves, crédits >de quoi faire tourner un beau système capitalistique). 4. Annoncer que ce futur projet « NRL » est soi-disant d'intérêt public alors qu'il cache une catastrophe sanitaire écologique. Dévastation d'un milieu naturel/coupures d'axe prioritaire/tirs de mines (nitrate d'ammonium). J'étais à 800 m de l'usine SEVEZO d'AZF lors de son explosion, j'en connais donc les tristes risques. Nuages de métaux lourds, utilisation d'un énorme volume d'eau afin de réduire les envois des poussières dangereuses etc. <p>Cela fait beaucoup de points négatifs et catastrophiques pour un projet d'intérêt « public ». Quels intérêts et pour qui, dites-moi réellement</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p>

	<p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour la mise en comptabilité du PLU, il convient de se rapporter à l'annexe A26. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27</p>
n°- AV 176	<p>Date : 16/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière à Bois Blanc pour l'écologie, la santé des riverains, la faune, la flore malgré les emplois que cela peut générer.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 177	<p>Date : 18/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. NON aux tirs de mines, NON aux camions de roches, NON aux embouteillages, NON à la pollution, NON aux attentats, NON au bordel sur la route, NON au nitrate d'ammonium, OUI à la nature propre, OUI pour vivre sainement</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 178 (Cf. Observations 185)	<p>Date : 17/07/2018 Identité : non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre ce projet de carrière car les chiffres donnés par la SCPR sont Dans cette étude sous-évaluée, faux. En voici un exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coupure de 20 mn de la route des Tamarins lors des tirs de mines : <p>T 0' / - le boute feu donne le départ des opérations : les véhicules dédiés rentrent et débutent le ralentissement à partir du Portail et du Rond-Point de l'Etang Salé les bains</p> <p>T 15' / - Arrêt de la circulation des les deux sens – compte rendu au boute feu</p> <p>T 20' / - Dernière vérification, évacuation des zones A et B du site, branchement des capsules de mise à feu sur le déclencheur électronique</p> <p>T 35' / - Mise à feu des charges</p> <p>T 40' / - Inspection du front de taille si pas de PB</p> <p>T 45' / - Début du nettoyage par les balayeuses Si 1 balayeuse = 30 ' pour les deux sens Si 2 balayeuses = 15' pour 1 sens</p> <p>T 65' / - compte rendu de fin de nettoyage et évacuation de la Route des Tamarins par les balayeuses</p> <p>T 70' ou T'85' / - réouverture de la route des Tamarins à la circulation.</p> <p>Ce scénario est plus plausible que le temps de 20 ' énoncé par la SCPR pour la route des Tamarins</p> <p>Chacune des informations données par la SCPR peut être rectifiée combattue, amendée, démontrée comme fausse, erronée !</p>

	<p>Nous le savons tous : « Le diable est dans les détails ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - La duplicité de la SCPR visible dans la détermination des stocks de produits chimiques, - L'énoncé de chiffres non fondés, non démontrés par une sérieuse étude, - L'occultation voulue de certains faits (dissimulation volontaire de la réalité) <ul style="list-style-type: none"> o Nombre de rotation de camion o Nombre de tirs de mines o Etc... <p>L'impossibilité de vérifier et de contrôler les réalisations décrites provoquent SCEPTICISME - DEFIANCE - DOUTE- DEGOUT.</p> <p>J'espère que ces sentiments se ressentiront chez les commissaires enquêteurs et que ceux-ci auront à cœur de donner un avis défavorable au projet</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9 (dont le temps des microcoupures).</i></p> <p><i>Pour le nombre de rotations de camions : il est estimé entre 400 et 530 rotations par jour. Cela dépend si l'on considère le tonnage moyen annuel vendu ou le tonnage maximal annuel vendu. De même, la flotte de camions effectuant les transports ne seront pas tous de la même catégorie et ne pourront pas transporter la même charge. C'est pourquoi cette fourchette comprise entre 400 et 530 rotations est donnée. Mais le nombre de rotations ne dépassera pas cet intervalle.</i></p> <p><i>Pour le nombre de tirs de mine : cf. Thème 6.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
<p>n°- AV 179</p>	<p>Date : 17/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre le projet de carrière Ravine du Trou pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque sanitaire. • Risques environnementaux et surtout la SCPR ne peut prétendre d'aucune expertise concernant l'exploitation d'une carrière dans un environnement comparable à celui de la Réunion • Où la SCPR a-t-elle exploitée une carrière sur une île volcanique tropicale ? • Où avec les mêmes contraintes climatiques ? • A priori nulle part, donc aucune garantie sur les risques sanitaires et environnementaux, ? <p>Aucune comparaison, expérience similaire, aucune légitimité...</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
<p>n°- AV 180</p>	<p>Date : 17/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Je me permets de signaler que lors du basculement des eaux Est en Ouest, les tirs de mines qui ont permis d'enfouir la canalisation qui traverse la ravine des Avirons plus haut que la source « Marcel » et au-dessus de la route des Tamarins, ces tirs de mine ont provoqué des dégâts sur les toits des maisons de Bois Blanc. On peut facilement imaginer les conséquences vu l'importance du chantier. Et 50 mbar 2. Sur la zone, il y a des puits et sources encore visibles qui alimentent la nappe souterraine et vont disparaître 3. L'avis de l'AE recommande la présentation d'une cartographie des secteurs (P.3/25 touchés par les tirs de mine (entre 20 et 50 mbar et concertation avec les habitants. Qu'en est-il ? <p><u>Contre</u> cette carrière</p>

	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'état initial concernant la nappe est traité dans le Tome 2. Ainsi, au regard de l'expertise hydrogéologique réalisée par le bureau d'études ANTEA, l'enjeu pour ce domaine peut être considéré comme faible.</i> <i>La cartographie des secteurs touchés par les tirs de mines sont disponibles dans l'étude A2MS (annexe 14).</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 181	<p>Date : 17/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre, lors des dernières pluies, Bois Blanc a été isolé pendant 2 à 3 mois coincé entre 2 coulées de boue – Pont MULLA et le radar. Ça va être ainsi dans les années futures quand les terrains vont être à nus. Catastrophique pour l'environnement et pour les habitants. Non à la carrière !!!</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 182	<p>Date : 17/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc !</p> <p>Après la troisième enquête publique, j'espère que nos commissaires enquêteurs prendront en compte l'avis de ceux qui vont subir la dangerosité de cette carrière voulue par la Région afin de combler la nouvelle route du Littoral. Alors que dans l'Est de la Réunion (Saint André) il y a de quoi faire en roches massives avec l'aval des différents élus politiques, pourquoi s'acharner dans l'ouest.</p> <p>Pensez à l'environnement, la faune et flore, aux tirs de mines qui seront prévus en grande quantité, aux différents problèmes survenus cette année avec les différents cyclones qui ont laissé une île meurtrie car les divers andains ont été enlevés des terrains agricoles à gros coups de camion ; qu'en pensez-vous ? glissement de terrains, inondations etc... Pensez-vous à nos enfants qui vont subir les tirs de mine.</p> <p>Non à la carrière car nous Réunionnais pensons à l'avenir de nos enfants. Nous aimons notre île, alors la SCPR, la Région, nous disons NON à la carrière de Bois Blanc. OUI à la belle côte de l'Ouest NON à la carrière. Que dire de plus, nous ne voulons pas de ça.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> . La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 183	<p>Date : 18/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Heureux habitants de la Réunion et des Avirons, je suis contre la carrière prévue entre la ravine du Trou et la Ravine des Avirons. NON à la carrière – NON aux tirs de mine (bruits, poussières, impact sur les constructions ...) –</p>

NON au stockage et à l'utilisation d'explosifs ainsi qu'à la pollution engendrée – NON aux coupures de la circulation sur la route des Tamarins à chaque tir de mine – NON aux bouchons et accidents liés à la circulation des camions transportant les roches – NON à la pollution de l'océan et des nappes phréatiques due à ce projet - NON à la destruction des écosystèmes de la région concernée – NON aux conséquences sur notre santé – NON à la destruction de notre cadre de vie – NON à cette carrière.

Réponse du Maître d'ouvrage :
Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).
Le trafic est traité dans le Thème 9.
La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.
La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n°- AV 184 **Date : 18/08/2018** **Identité : Nom patronyme illisible & Co**

Observation : Pour nos enfants, pour notre santé, pour nos amis, pour notre tranquillité, pour la quiétude de notre ville, pour nous, pour notre maison, pour nos animaux, pour notre avenir.... Ce sera NON et NON - trop de risques – trop de dangers – trop de nuisances – NON au projet

Réponse du Maître d'ouvrage :
Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).
La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n°- AV 185 **Date : 18/07/2018** **Identité : Non communiquée**

Observation : Je suis contre le projet de la carrière de BOIS BLANC car les chiffres donnés par la SCPR sont faux ou sous évalués volontairement dans tous les documents fournis pour l'Enquête publique pour aider à faire passer ce projet néfaste : pour la santé des Réunionnais, pour l'environnement, pour la faune et la flore.

En voici un exemple : La SCPR Indique que la circulation sera coupée sur Route des Tamarins (RDT) pendant 20 mn Lors des tirs de mines à moins de 100M de la RDT ;

Voici un scénario réaliste de la mise en œuvre de la coupure de la RDT :

T 0 mn	Le boute feu donne le top départ de l'opération de coupure, Les véhicules dédiés pénètrent sur la RDT simultanément par l'accès du Portail de Piton Saint Leu et par l'accès rond-point de l'Etang salé les bords et débutent le ralentissement du flux de véhicules,
T 15mn	Arrêt de la circulation sur la RDT et compte rendu par tph ou radio au boute feu de l'arrêt de la circulation mise en place de la ou des deux balayeuses
T 20mn	Dernières vérifications et déclenchement des évacuations de la Zone A et B du site par les personnels non indispensables à la suite des opérations branchement des systèmes de mises à feu sur le déclencheur électronique
T 30 mn	Mise à feu du tir de mines,
T 40 mn	Inspection du front de taille, si pas de problème détectés poursuite des opérations si PB détectés autre scénario.... Mais la RDT reste coupée à la circulation,
T 45 mn	Début des opérations de nettoyages par les balayeuses : Si 1 balayeuse : 30 mn pour les deux sens de circulation, Si 2 balayeuses : 15 mn pour les deux sens
T 65 mn	Compte rendu de fin de nettoyage et évacuation des balayeuses de la RDT

Conclusion :

La route des Tamarins sera coupée à la circulation si tout se passe bien (pas de long feu, pas d'incidents ou d'accidents), entre 70 mn et 85 mn bien loin des 20 mn de coupure annoncée par la SCPR.

Nous le savons tous « Le diable est dans les détails » et la SCPR aussi le sait, c'est pourquoi cette société ne donne pas ou très peu de précisions.

- La duplicité de cette société est visible dans la détermination des stocks de Nitrate d'ammonium (juste sus la barrière des contraintes ICPE Seveso seuil bas),
- L'énoncé de chiffres non fondés non démontrés par une étude sérieuse, non vérifiable, non garantie : nombre de rotations de camions par jour, nombre de tirs de mines, quantité d'explosifs utilisés, contenance des bacs de rétention, etc.

Pour l'ensemble des scénarios bricolés que la SCPR a bâti et décrit dans ses documents,

La SCPR provoque un scepticisme, une défiance, un doute, un dégoût et j'espère que ces sentiments seront ressentis également par les Commissaires Enquêteurs et que ceux-ci auront à cœur de donner un avis défavorable à ce projet.

Les industriels promouvant le projet de la carrière de Bois Blanc (SCPR, Vinci) et les différents préfets de la Réunion se sont servis des résultats des deux premières enquêtes publiques pour affiner, pour tenter de rendre acceptable les nuisances de ce projet de carrière.

Mais les modifications mineures apportées sont réunies dans un document appelé addendum visible en mairie, ces modifications, ces adaptations ne sont que des palliatifs dont les mises en œuvre ne seront jamais contrôlées par une autorité indépendante (dixit le gouvernement à propos de Lactalis et le lait contaminé pour enfants : l'autocontrôle des entreprises a marqué ses limites).

Pour le projet de la carrière de Bois Blanc les limites du contrôle, de mise en œuvre par l'industriel lui-même sont également dépassées vu la dangerosité du site et de l'absence d'autorité indépendante dans :

- Mise en œuvre du protocole d'évitement des baleines,
- Contrôle du nombre de rotations des camions,
- Contrôle de l'entretien de ces camions,
- Contrôle du nombre de tirs de mines par semaine,
- Contrôle du stockage des 340 T max de Nitrate d'Ammonium sur le site,
- Contrôle du stockage des 49 T max de Nitrate d'Ammonium en gel sur le site,
- Contrôle de la quantité d'explosifs sur le site,
- Contrôle du temps de coupure de la route des Tamarins,
- Contrôle du nombre de foration par tir,
- Contrôle de la charge d'explosifs insérés dans les forations,
- Contrôle des distances de sécurité par rapport à la RDT, aux habitations,
- Contrôle du bon dimensionnement des bacs de décantation en fonction de conditions cycloniques extrêmes et du changement climatique déjà perceptible, contrôle du bon fonctionnement de ces bacs (curage et élimination des déchets : où et comment),
- Contrôle des 3000 tonnes d'explosifs utilisées en 4.5 ans (chiffre de la SCPR),
- Etc.....

Bizarrement, la SCPR ne communique pas sur les produits issus de la décomposition lors de l'explosion du nitrate d'ammonium et du fuel : acide nitrique, ammoniac, dioxine d'azote, protoxyde d'azote etc. etc. Les documents de la SCPR passent sous silence toutes ces informations.

Sont-ils gênés ? combien de tonnes d'acide nitrique seront générées et rejetées dans les airs, jusqu'où les effets de ces polluants se feront ressentir, combien d'enfants, de personnes âgées, d'animaux seront incommodés et rendus malades.

Bizarrement, la SCPR néglige les possibilités de malveillance et de danger terroriste sur le site malgré la présence de 100 radicalisés islamistes fichés S à la Réunion.

Bizarrement, la SCPR ne lie pas l'interaction, la consubstantialité de la gestion de la coupure de la RDT, des tirs de mines et du protocole d'évitement des baleines a moins pendant les 6 premiers mois d'exploitation.

Ces chiffres, ces remarques, ces questions ne sont pas exhaustives, loin s'en faut ; Et en tout cas chez moi cela génère un fort sentiment d'inquiétude, d'escroquerie intellectuelle, de collusion « privé public ».

Je demande Donc aux Commissaires enquêteurs de se saisir du droit du principe de précaution et d'émettre un avis défavorable à leur rapport de fin d'Enquête Publique

Réponse du MO :

L'impact sanitaire est traité en Thème 13.

La faune et la flore sont traités en Thèmes 11 et 12.

Le trafic (et notamment le détail des microcoupures) est traité en Thème 9.

Concernant les chiffres donnés, soi-disant non fondés :

- ***Pour le nombre de rotations : il est estimé entre 400 et 530 rotations par jour. Cela dépend si l'on considère le tonnage moyen annuel vendu ou le tonnage maximal annuel vendu. De même, la flotte de camions effectuant les transports ne seront pas tous de la même catégorie et ne pourront pas transporter la même charge. C'est pourquoi cette fourchette comprise entre 400 et 530 rotations est donnée. Mais le nombre de rotations ne dépassera pas cet intervalle.***
- ***Pour le nombre de tirs de mine et pour la quantité d'explosif utilisée : cf. Thème 6.***
- ***Pour la contenance des bacs de rétention : les bacs de rétention seront conformes à la réglementation, à savoir***
 - *Une zone de rétention capable de reprendre 100% du volume de la cuve de malaxage (cf. page 43 du Tome 3 – Etude de dangers).*
 - *Les huiles et lubrifiants seront stockés sur aire de rétention dimensionnée selon la réglementation (cf. page 37 du Tome 3 – Etude de dangers).*
 - *Le GNR sera stocké en citerne double paroi (cf. page 50 du Tome 1 – DAT), et ne nécessite donc pas de bac de rétention.*

Les moyens de surveillance et de contrôle mis en place par la SCPR sont détaillés dans l'Etude d'impact et dans l'addendum. Ils sont synthétisés dans le Tome 6 – Résumés Non Techniques (pages 56 à 67).

L'inspection des installations classées (autorité indépendante) pourra à tout moment contrôler le suivi de ces éléments en demandant l'accès aux différents documents de suivi (Suivi des peuplements marins, registre du guichet des ponts bascules, journal de bord (ou équivalent) des tirs de mine, inventaires des matières présentes sur le site, ...) et vérifier sur le terrain le respect des engagements pris par SCPR.

Dans l'arrêté d'autorisation, le Préfet peut demander à l'exploitant de faire réaliser par un organisme tiers compétent certaines mesures de contrôles et de surveillance.

Les produits issus des explosions sont traités dans le Thème 13.

Les risques d'attentat et de malveillance sont traités dans le Thème 6.

La faune marine est traitée dans le Thème 10.

	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 186	Date : 18/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Contre la carrière de Bois Blanc – Ravine du Trou pour toutes les raisons de pollutions, bruits et nuisance pour la faune, la flore et la population ! Iriez-vous scolariser vos enfants à moins d'un kilomètre de la carrière ? Iriez-vous vous promener au bord de mer à Bois Blanc. Pourquoi pas faire la carrière à côté de chez vous pour tester toutes ces nuisances qui n'ont pas l'air de vous déranger ! NON et NON, nous ne souhaitons toujours pas cette carrière.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 187	Date : 19/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : La création de la carrière Bois Blanc aura des conséquences désastreuses et irréversibles sur notre qualité de vie et notre santé : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du trafic routier – 500 rotations annoncées, • Qui va payer la nouvelle bretelle sur la route des Tamarins, • Risques sanitaires dus à la poussière • Pollution des nappes phréatiques, • Pollution des sols et de l'Océan Je me prononce CONTRE la carrière de Bois Blanc – Ravine du Trou
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n°- AV 188	Date : 19/07/2018 Identité : Monsieur SAUTRON A <u>Observation</u> : Contre la carrière de Bois Blanc pour tous les risques de pollution, de santé, de nuisances sonores, sur la population l'environnement. Cette carrière va se faire au bénéfice de certaines personnes qui ne pas qu'à s'enrichir au détriment de la population qui réside à proximité. Je dis NON à l'ouverture de cette carrière !!
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 189	Date : 19/07/2018 Identité : Monsieur MONCOQUET Philip <u>Observation</u> : Résident aux Avirons, je m'oppose fermement à la carrière de « Bois Blanc » pour des raisons écologiques (faune – flore) et toutes les conséquences inhérentes à cette réalisation.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :

	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>	
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe	
n°- AV 190	Date : 19/07/2018	Identité : Monsieur SEYER Jean Luc
	<p><u>Observation</u> : Je suis contre l'ouverture de cette méga carrière qui va détruire irrémédiablement cette partie du littoral sensée être protégée.</p> <p>Je trouve aberrant de creuser un trou immense sur le littoral de la Réunion pour extraire des millions de m3 de roches et les vider dans l'océan... Les deux cyclones de ce début d'année ont entraîné des coulées de boues monumentales sur la commune de St Leu. Il n'est pas difficile d'imaginer le désastre si cette carrière est ouverte !!!</p>	
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.	
n°- AV 191	Date : 20/07/2018	Identité : Monsieur SAMOURGOM Nicolas
		<u>Porte-parole du Collectif des Habitants de Bois de Nèfles.</u>
	<p><u>Observation</u> : Depuis le début de ce projet NRL, les informations transmises aux Réunionnais n'ont jamais été claires de par leurs contradictions. Certes, il est nécessaire de réaliser une route sécurisée entre la POSSESSION et SAINT-DENIS, mais comme toute la population, je regrette le manque de transparence de la part de la Région et des services de l'Etat. Notamment concernant la qualité et la quantité de roches massives.</p> <p>Quant à la quantité, Au début on nous annonçait 21 millions de tonnes, puis 17 Millions, ensuite 11 millions, pour revenir à 19 millions, et aux dernières nouvelles dans le dossier de la SCPR, 9 millions sur lesquels on aurait déjà 6 millions avec les andains et qu'il ne resterait finalement que 2 millions de tonnes à trouver.</p> <p>Quant à la qualité, tous les Réunionnais ont compris que pour contrer son concurrent NGE sur Dioré, le groupement Bouygues/Vinci veut nous faire croire que la Carrière de la Ravine du Trou serait LA SEULE à produire de gros enrochements et que c'est le seul site de l'Ile où la nature a identifié une bande de basalte différente d'ailleurs. Or, dans son dossier, la SCPR montre dans les carottages effectués les échantillons montrant que le gisement n'est ni épais, ni massif, en revanche fracturé, altéré et vacuolaire.</p> <p>Une première enquête publique, sur le même projet s'est conclue à un avis négatif de la commission d'Enquête.</p> <p>Une seconde enquête publique s'est certes conclue à un avis positif mais avec de fortes réserves sous forme d'avis négatif</p> <p>Voilà aujourd'hui que la SCPR nous présente un troisième dossier ou on a balayé d'un revers par « des engagements après autorisation » toutes les réserves formulées par la précédente commission d'enquête – Réserves sur les impacts sanitaires, environnementaux et sur le réseau routier.</p> <p>C'est un véritable déni et du mépris vis-à-vis de la loi et de notre Ile.</p> <p>J'habite à Bois de Nèfles - quartier de Piton St-Leu -depuis mon enfant et je suis porte-parole du Collectif des Habitants de Bois de Nèfles.</p> <p>Nous avons, dans la douleur été expropriés, nous avons souffert pendant 4 ans des travaux de la</p>	

Route des Tamarins. Nous – habitants et riverains de Bois de Nèfles, nous avons déjà payé un lourd tribut au nom de l'intérêt général.

Il est hors de question qu'à nouveau nous soyons sacrifiés cette fois au profit d'une multinationale dont l'objectif est d'avoir le monopole sur le marché des agrégats.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs, une grande majorité de la population de Bois de Nèfles souffrent d'illettrisme, notre principal mal de notre société. Elle ne peut lire et comprendre ces milliers de pages du dossier. A ce titre, personne n'est venue (Région, SCPR à leur rencontre) pour les rassurer sur leurs inquiétudes.

Pour toutes ces raisons objectives, nous vous demandons, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable au projet de carrière de roches massives présenté par la SCPR.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Une carte a été réalisée en cours d'enquête publique pour montrer les zones les plus impactées par le bruit et les poussières : le quartier Bois de Nèfles, situé à l'est du projet dans un rayon compris entre 1 et 2 km n'est pas situé dans la zone de dépôt et de concentration des poussières et est en dehors des zones B et C au niveau du bruit.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées.

n°- AV 192 **Date :** 20/07/2018 **Identité :** Madame BOISSON Coryse

Je suis habitante de la Commune des Aviron et suis extrêmement inquiète quant aux conséquences de la carrière de la Ravine du Trou (Bois Blanc) de la SCPR. En effet, comme le précise l'autorité environnementale, les risques majeurs sur notre santé et nos conditions de vie seront désastreuses, à savoir :

- Risques d'accidents de la circulation liée à une augmentation du trafic + 25 % environ. Cette route est très fréquentée par les familles et les touristes pour se rendre à la plage.
- Risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des ??? (École du ruisseau dans l'axe des vents). Ceux-ci sont très présents sur cette commune.
- Risque de pollution des nappes phréatiques, des sols.
Risques sonores liés aux tirs de mines.
- Risques écologiques globaux sur la flore et la faune maritime.

De plus, le secteur des Bas des Aviron et de l'Etang Salé les bains ont été déjà massivement sinistré sur le plan touristique lié au risque requin. Ce projet viendrait définitivement 'enterrer' l'économie touristique de ce secteur.

L'argument financier ou économique de ce projet n'est pas viable quant à la contrepartie humaine et écologique que cela induirait.

Pour tous ces arguments je me prononce contre ce projet en espérant, cette fois, être entendue.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

	<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 193	<p>Date : 20/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Pas de registre disponible à 8h20</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Concernant la mise à disposition de registres supplémentaires, la Commission s'est assurée lors de chaque permanence que des registres supplémentaires étaient disponibles dans chaque Mairie. Entre les permanences, les gestionnaires de chacune des mairies ont eu la possibilité d'obtenir des registres supplémentaires lesquels ont été fournis sans délai. Il ne nous paraît pas utile de rappeler les événements difficiles survenus à la Mairie de ST LEU le 20 juillet 2018 mais, là encore, des registres supplémentaires ont été fournis le jour même. De plus, nous précisons qu'il ne s'agit pas là du moyen exclusif d'exprimer un avis ; il est possible par exemple, de transmettre ses observations via internet, et/ou d'adresser au siège de l'enquête un courrier au Président de la Commission d'enquête</p>
n°- AV 194	<p>Date : 20/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : J'habite les Avirons et je suis absolument contre ce projet de MEGA CARRIERE qui serait un vrai désastre pour notre environnement direct. Quel dommage d'abimer un endroit de l'Ile encore à préserver.</p> <p>C'est ce qui m'apparaît comme étant majeur à retenir avant toutes les complications qu'engendrerait cette carrière : nuisances sonores, pollution, facteur accidentogène sur la 4 voies lié au transport de ces roches, tirs de mines qui fragiliseront les terrains...</p> <p>Et qu'en est-il des habitants de Bois Blanc si proche de tout cela ; qui vivent là depuis toujours ? On les bafoue pour des intérêts économiques et politiques ?</p> <p>La Réunion s'abîme de jours en jours et ça fait mal au cœur de voir ça !</p> <p>Je ne suis pas contre la NRL mais je demande, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête d'émettre un avis défavorable à ce projet</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le thème 1</p>
n°- AV 195	<p>Date : 20/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis habitant des Avirons et je suis absolument contre ce projet avec toute les conséquences et les risques importants pour notre environnement et notre Ile.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la</p>

	réponse du M.O.
n° - AV 196	<p>Date : 20/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Manque de registre</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.- Concernant la mise à disposition de registres supplémentaires, la Commission s'est assurée lors de chaque permanence que des registres supplémentaires étaient disponibles dans chaque Mairie. Entre les permanences, les gestionnaires de chacune des mairies ont eu la possibilité d'obtenir des registres supplémentaires lesquels ont été fournis sans délai. Il ne nous paraît pas utile de rappeler les événements difficiles survenus à la Mairie de ST LEU le 20 juillet 2018 mais, là encore, des registres supplémentaires ont été fournis le jour même. De plus, nous précisons qu'il ne s'agit pas là du moyen exclusif d'exprimer un avis ; il est possible par exemple, de transmettre ses observations via internet, et/ou d'adresser au siège de l'enquête un courrier au Président de la Commission d'enquête</p>
n° - AV 197	<p>Date : 20/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Habitante des Avirons de naissance, je me prononce une 3^e fois contre cette carrière de Bois Blanc. En effet, les risques environnementaux et sanitaires sont toujours présents et soulèvent beaucoup de craintes avérées.</p> <p>La santé de la population doit rester une priorité pour nous tous. Ma fille est asthmatique ! toutes les poussières qui vont se retrouver dans l'air à cause des tirs de mines risquent et vont lui déclencher des crises ! Notre population vieillissante va se retrouver confrontée à des problèmes respiratoires de plus en plus importants.</p> <p>Autre point négatif de cette carrière : l'environnement. En effet, la faune et la flore vont être impactés fortement. Il faut savoir qu'en hiver, nous avons des baleines qui viennent mettre bas ici sur la côte Ouest. De chez moi, aux Avirons, j'en vois plusieurs tous les jours entre l'Etang Salé et le lieudit Bois Blanc. Cette carrière va les faire fuir et risque de mettre à mal leur cycle de reproduction.</p> <p>Autre chose, l'état de nos routes va se dégrader avec le nombre incroyable de passages de ces camions au quotidien, ce qui impliquera forcément une augmentation de nos impôts et une augmentation du nombre d'accidents (ce qui se voit déjà actuellement !!!)</p> <p>Connaissez-vous la quantité de cyclistes et de marcheurs qui prennent cette route pour leur plaisir de pratiquer un sport ? Eux aussi et leur santé en sera impactée !!</p> <p>Je ne comprends toujours pas l'intérêt d'une 3^e enquête au vu des résultats des 2 autres !</p> <p>Je réitère mon opinion : NON À LA CARRIÈRE DE BOIS BLANC ; NE TUEZ PAS NOTRE ILE !! ET SA POPULATION AVEC !!</p> <p><i>La commission d'enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche</i></p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic est traité dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies</i></p>

	<p><i>cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Concernant la deuxième enquête, il est rappelé que les réserves émises ont été levées.</p>
n°- AV 198	<p>Date : 19/07/2018 Identité : Madame CHABRERIE Dominique – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Ma famille ayant des problèmes d'allergie et/ou d'asthme, je m'inquiète de l'impact des poussières ou éléments nocifs qui resteront en suspension dans l'air (ou dispersé par le vent) sur notre santé. Je vis à la Réunion depuis 45 ans. Je trouve cette ile magnifique et souhaiterai qu'elle soit préservée pour que mes petits enfants en profitent aussi.</p> <p>Je redoute l'impact du bruit, des vibrations, de la pollution (air, mer) sur l'environnement et la population.</p> <p>Les explosions ne risquent t'elles pas de déstabiliser les sols ? de fragiliser les maisons, la route des tamarins, d'agir sur le psychisme des enfants et des personnes sensibles ? Au point de vue écologique et économique (chute du tourisme) n'est-ce pas catastrophe ?</p> <p><i>La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche</i></p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques (pouvant éventuellement provoquer des allergies) sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>
n°- AV 199	<p>Date : 19/07/2018 Identité : Madame BOILEVIN Oriane et Monsieur BOILEVIN YOAN – Les AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Nous sommes nés à la Réunion et en dehors de nos études en métropole, nous y avons toujours vécu.</p> <p>Nous sommes très affectés et très inquiets par ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pollution des camions (va et vient), • Les microparticules dues aux explosions et aux travaux qui se propageront avec le vent (maladies respiratoires sur le long terme ? – poumons des enfants fragilisés ?) • Les problèmes, dangers et accidents dus aux nombreux transports, • Le résultat final après prélèvements des enrochements sachant que rares sont les sociétés qui respecteront leurs engagements (trou béant, déchetterie, ordures...); la protection de l'environnement étant essentielle pour notre génération et celles à venir. <p>Nous devons préserver ces zones naturelles</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>

	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n°- AV 200	Date : 20/07/2018 Identité : Monsieur PRENGERE Thierry - Les Avirons <u>Observation</u> : Ce projet est une catastrophe à venir pour la Réunion : <ul style="list-style-type: none"> • Du point de vue économique : <ul style="list-style-type: none"> - Aucune carrière n'a attiré un touriste dans le monde, - Aucune entreprise ne se crée à proximité d'une carrière, - Aucun développement économique ne se fait grâce à une carrière, - Les entreprises locales et la communication routière entre Nord et Sud, subiront négativement cette carrière ? Privant les sociétés de leur capacité à se développer > un chômage supplémentaire est à prévoir pour les 5 ans à venir. • Du point de vue de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Un désastre pour l'environnement, la faune, la flore, - Les poussières peuvent se répandre sur plus de 10 km à la ronde, - La pollution sonore est sous-estimée, - La pollution du milieu aquatique avec des impacts sur plusieurs décennies, - Les rotations de camions hautement polluants vont finir de rendre toute la région en zone dangereuse - La pollution visuelle est une catastrophe pour l'image de la Réunion. • Du point de vue de la santé : <ul style="list-style-type: none"> - Il est certain que pour la population locale, les retombées de la carrière vont être très pénalisantes <p>Je suis contre le projet de carrière et en plus dans une zone touristique.</p> <p>Je n'ai pu trouver dans le dossier les organismes indépendants de contrôles, leurs autorités, ni leur pouvoir d'intervention.</p> <p>PS : vendredi 20 juillet 2018 15h 15 = 50 minutes d'attente par manque de registre à disposition (1 registre pour 5 personnes)</p>
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i> <i>Concernant les contrôles, cf. réponse à l'observation AV n°185.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Concernant le délai d'attente par manque de registre, nous rappelons qu'il est aussi possible de transmettre ses observations via internet, et/ou d'adresser au siège de l'enquête un courrier au Président de la Commission d'enquête
n°- AV 201	Date : 23/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Le projet de carrière de Bois Blanc entrainera des dommages prévisibles mais

également des accidents forcément imprévisibles.

Tout d'abord, on est sûr que :

- Au niveau environnemental, cela détruira un espace naturel et que la proximité avec la réserve marine entrainera une dégradation de celle-ci,
- Les tirs de mines perturberont les habitants, les écoles, les enfants, les assistantes maternelles tant par le BRUIT que par la POUSSIÈRE :
- Le risque pour la santé des personnes fragiles, enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires est important. Comment peut-on passer outre la santé de nos proches ?
- Les vibrations entraineront à la longue des fragilisations,
- Le coût de l'immobilier va baisser. Certaines maisons proches de la carrière ne vaudront plus rien.
- L'augmentation du trafic routier va entraîner de plus en plus de ralentissements sur les routes de chaque côté de la carrière et forcément des accidents routiers.
- Le tourisme sur une des plus belles côtes va chuter : restaurant, hôtellerie, vont voir leur chiffre d'affaires baisser

Passons aux accidents « non prévisibles »

- Le stockage et la manipulation d'une grande quantité de produits pour les explosifs sont un réel danger ! Souvenez-vous de l'accident d'AZF à Toulouse ? (Plusieurs accidents de déclarations de feu cités dans le tome 3 « Etude de dangers »)
- Les tirs de mines mal évalués par quantité d'explosifs cités dans les premiers exemples P. 15 du tome 3 « étude de dangers » + P 17 + P22...
- Le stockage de grandes quantités de fuel + explosif si proche du littoral, avec en plus les risques liés à des glissements de terrain en raison de la faible pente du site, des pluies et cyclones fréquents pouvant produire une catastrophe écologique,

Et après ? que deviendra ce trou béant sur notre côte ? Au-delà de l'aspect visuel, nous avons peur que cette carrière (qui sera déjà une catastrophe avec tout ce qui est cité préalablement) devienne le lieu d'un projet encore plus problématique (enfouissement de déchets ? si proche d'habitations et du littoral ?

Et que dire de ce forcing face à la population de St Leu, des Avirons et de l'Etang Salé ? Après deux enquêtes publiques où la population s'est montrée par 2 FOIS CONTRE ce projet, voici une troisième enquête ! il n'y a plus rien à enquêter : la population riveraine à ce projet est CONTRE et le sera encore et toujours !!!

Je suis et serais toujours CONTRE ce projet de carrière à BOIS BLANC ;

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, de suivre la population, d'aller dans le sens de la raison écologique, touristique, Humaine et d'émettre un avis DEFAVORABLE à ce projet.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

*La pollution des milieux est traitée en Thème 16.
L'aspect économique est traité dans le Thème 19.*

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Les aménagements futurs sont l'objet de mesures prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE

n° - AV 202 **Date : 20/07/2018** **Identité : Monsieur LEGROS Ludovic Les Aviron**

Observation : Pour la troisième fois, je donne mon avis sur ce projet de carrière (1 fois en 2016, 1 fois en 2017).

Cette année encore je viens dire non à cette carrière pour plusieurs raisons.

1. Ce projet de carrière de colle pas au schéma de carrière de 2010 ; contrairement ce qu'affirme la pseudo étude faite avec le projet. Sinon pourquoi, ce schéma a-t-il été modifié en 2014 ? Avant être déclaré caduque par la décision de Tribunal de Bordeaux fin 2017. De plus, dans le schéma de carrières de 2010, le site était classé « qualité insatisfaisante ».
2. Aucune étude sérieuse n'a été menée concernant la présence de silice dans les roches ? La dispersion des poussières ? Leur dangerosité compte tenu des vents de sud-ouest qui soufflent sur la zone de la carrière. Combien d'écoles, collèges à proximité ? Combien de jeunes concernés ? Mes enfants fréquentant des établissements dans le périmètre de la carrière, je m'inquiète pour leur santé.
3. Environnement :
L'impact sur les espèces protégées est minimisé délibérément.
La carrière est juste en face de la réserve marine. Qu'en sera-t-il des produits stockés et des résidus en tout genre lors des intempéries ? Il suffit de voir les dégâts causés par les pluies de 2018, notamment à Saint-Leu sur le rivage ! toute cette pollution se déversera dans l'océan, et dans la réserve marine.
Et que dire de la problématique requins ?? Des eaux encore plus troubles attireront encore plus de requins ! Ça, c'est une certitude !
4. Le site choisi pour cette carrière est un paysage sauvage magnifique de la côte Ouest ; il est de plus accessible directement par la route des plages. Il est situé juste à côté de la zone protégée de la « pointe au Sel ». Cet endroit est magnifique, tout simplement magnifique !! comment peut-on envisager de le détruire de cette manière ? Aucune réhabilitation du site après les travaux ne pourrait lui rendre sa splendeur originelle ; cela serait une catastrophe ; nous devons penser à nos enfants, à demain ! L'avenir de la Réunion se joue aussi dans ces moments-là !
5. Les tirs de mine réguliers : leurs impacts n'ont pas été évalués dans le périmètre réaliste. Qu'en sera-t-il du stress des adultes mais surtout des enfants ? sans compter les embouteillages dus à la fermeture de la route des tamarins ! et quid du stockage des explosifs ? quelle sécurité ?
6. Rotations des camions : 900 passages supplémentaires par jour, pendant 13 h (de 6 h à 19 h), c'est-à-dire 70 camions par heure, donc c'est plus d'un camion par minute qui emprunterait la bretelle d'accès sur la route des Tamarins, accès qui se trouve dans une zone montante. Les risques d'accident n'ont pas été évalués. Un camion de 38 tonnes a une longueur comprise entre 16 m et 18,50 m. Au bas mot, ces 70 camions par heure représenteraient 70X16 m = 1120 m, sans compter les espaces de sécurité, c'est en réalité 2 km de camion par heure, sur un réseau chargé et accidentogène ! C'est fou, complètement fou d'envisager un trafic pareil : nuisances sonores, pollution, accidents ...et je ne parle même pas de la déstabilisation de la route.
7. Quantité de roches prélevées, quantité d'explosifs, tirs de mines, superficie totale de la carrière : cette carrière est la plus grande de France, voire d'Europe. Comment envisager cela sur un si petit bout de terre qu'est la Réunion !

C'est pour toutes ces raisons que je suis totalement CONTRE ce projet de carrière ;
Je vous demande Messieurs les commissaires de conclure à un avis défavorable à ce projet.

Réponse du Maître d'ouvrage :

*La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.
La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.
Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6
Le tourisme est traité dans le Thème 8.
Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.
La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.
Le paysage est traité dans le Thème 17.*

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la décision de la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du MO. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion

**n°- AV
203**

Date : 23/07/2018 | Identité : Madame LAFOSSE Marie Paule – Chemin Pavé – Les AVIRONS

Observation : Une méga carrière près de chez moi ? voilà un projet absurde contre lequel je me battraï ; Comment peut-on imaginer qu'une carrière à Ravine du Trou ne détruira pas notre environnement ?

1. Sur ce site même, nichent des oiseaux endémiques, poussent des plantes endémiques ou rares, en face, dans l'océan, passent des baleines ; je peux les admirer de chez moi, surtout en cette saison (nous sommes en juillet et ce spectacle durera jusqu'à la fin de notre hiver) papangues et pailles en queues vire voltent au-dessus de ma case, quel spectacle que nous offrent dame Nature ;
A quelques mètres de là se trouvent le musée du Sel – site classé – Et ce paysage ; quel imbécile peut affirmer qu'il n'y aura pas d'impact sur l'environnement ? Nos arbres deviendront ternes sous une couche de poussière et pourriront peu à peu. En dehors de la période estivale, il ne pleut pas souvent.
2. Et, l'océan qui passe du bleu outre-mer au bleu turquoise, sera asphyxié par les produits chimiques qui s'y déverseront. Aucune précaution ne peut empêcher cela.
3. La santé : Nous sommes sur la côte. Celle-ci est balayée par les Alizés surtout en cette saison. Qui peut contenir le vent ? Je veux le nom de cet imbécile ! qui peut contenir ou bien empêcher la dispersion des particules nocives que les tirs de mines provoqueront ? l'air sera forcément pollué. Que représente ma santé et celle de mes enfants par ces grosses multinationales ?
4. Le cadre de vie. La qualité de vie des habitants de Bois Blanc est excellente. Qui peut se targuer de vivre au calme avec vue sur mer ? Moi. Alors je me battraï pour que ce projet n'ait pas lieu. Il est question de créer un échangeur pour accéder plus rapidement à la route des Tamarins. Puisque c'est éviter d'aller prendre la bretelle d'Etang Salé, j'imagine que cela se fera par les AVIRONS ou peut-être St Leu ? Dans ma petite ville des Avirons, je peux encore circuler sans trop de difficultés. Je remercie notre ancien Maire d'avoir su préserver cela. Je n'ai donc pas trouvé dans les documents des précisions sur cet échangeur.

Pour préserver ma ville et ma qualité de vie, je dis NON à ce projet – NON à la carrière ou à une hypothétique carrière à Bois Blanc NON ! NON ! NON ! Je continuerai à mobiliser autour de moi pour que cette carrière ne voit pas le jour !! NON

	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n°-AV 204	<p>Date : 23/07/2018 Identité : Mme RICQUEBOURG Inès Chemin Pavé LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Dieu nous a donné une île magnifique. La Réunion est en train de disparaître sous l'eau peu à peu. Nous n'avons pas le droit de gaspiller ce que la Nature nous a donné.</p> <p>Un trou béant à cet endroit causerait des dommages à nos maisons, nos animaux et là je parle surtout pour les tirs de mines et tous les produits toxiques qui seront utilisés. La poussière causera beaucoup de maladies surtout aux personnes âgées comme moi.</p> <p>J'aime mon cadre de vie, je veux le protéger.</p> <p>Je dis NON à la carrière de Bois Blanc ; NON</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°-AV 205	<p>Date : 23/07/2018 Identité : Madame POIRIER S</p> <p><u>Observation</u> : Je suis résolument contre ce projet de carrière destructeur d'un point de vue écologique et extrêmement dangereux sur le plan de la santé.</p> <p>On est à présent à la 3^e enquête publique. Va-t-on cette fois-ci entendre l'avis de la population ?</p> <p>Lors des 2 précédentes enquêtes, nous nous sommes massivement opposés à cette carrière. L'AE a émise de nombreuses réserves, les commissaires enquêteurs eux-mêmes ont émis des avis défavorables... La cour de justice de Bordeaux va également dans ce sens ! mais malgré tout, nous sommes encore là, une fois de plus...</p> <p>Nous écouterait-on... Quel crédit donne-t-on vraiment à la voix du peuple. Ceux-là même qui subiront les désagréments quotidiens, ceux pour qui la vie va changer réellement, impactée par les bruits, les poussières, les dangers d'explosions...</p> <p>Mon habitation se trouve dans un périmètre de moins de 2 km par rapport à la carrière, l'école de mes enfants est encore plus proche... J'ai peur des dangers auxquels cela va nous exposer sans que nous ne puissions rien y faire. C'est évidemment ma première crainte mais il y en a tant d'autres... Que deviendra ce si beau site lorsque leurs engins auront fini de creuser ... il ne sera plus celui qu'il est aujourd'hui... Notre île est belle, protégeons là. Ne laissons pas l'argent et la cupidité l'abîmer sous nos yeux sans réagir !</p> <p>Que dire des problèmes de circulation engendrés par les rotations de tous ces camions ? et la pollution de l'Océan en aval ? Les risques pour la nappe d'eau située en aplomb ?</p>

C'est une aberration, une horreur, une mutilation que nous n'acceptons pas !

Je suis contre et je serai dans l'opposition et les actions jusqu'au bout ! Ce n'est pas toujours le plus RICHE qui gagne ; Nou tiembo, nou larg pas !

Réponse du Maître d'ouvrage :

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions soulevées aux questions et observations soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions

n° - AV **date : 23/07/2018** **Identité : Madame ANDOUCHE**

206

Observation : Je viens ce jour, de nouveau, m'opposer au projet de la carrière de Bois Blanc.

Malgré deux enquêtes publiques déjà gagnées, il en faut encore une 3^e !!!
Soit.... Ce projet est inadmissible et les arguments sont toujours là et nombreux !!!

Tout d'abord, l'impact environnemental et écologique. Le paysage des Avirons sera défiguré. Ce projet de MEGA CARRIERE entrainera la destruction de la nature, des plantes, notamment des espèces protégées, faisant par la même fuir les animaux. Quel dommage pour la nature et notre belle commune !

Ceci aura également un impact sur le tourisme. Qui aura envie d'aller se promener le long de la plage ou sur la route du bord de mer à côté d'une méga-carrière ? Par conséquent, il y aura forcément des répercussions sur la vie économique des communes concernées et des professionnels du secteur touristique.

Il me semble également important de parler de nos maisons qui, sans conteste, seront dévaluées.

Cependant, le point le plus important me semble être l'impact sanitaire et les répercussions sur la santé des enfants et de la population alentour.

Ce projet de MEGA CARRIERE prévoit le stockage de 350 tonnes de nitrate d'ammonium soit 3 fois plus qu'à l'usine AZF qui avait fait 31 morts et 2500 blessés !!!! (Et dont les causes de l'explosion n'ont jamais été élucidées). En plus du stockage des produits chimiques et des explosifs, il faudra endurer de nombreux tirs de mines. Tout ceci génère poussières, gaz, vapeurs qui peuvent aussi dégénérer en incendie, explosion et induire des pathologies pulmonaires et autres maladies sur la population.

Il faut également parler des nuisances sonores liées aux tirs de mines et au trafic routier incessant ; aux risques d'accident liés à la rotation des camions.

Pour toutes ces raisons, je le répète, je suis CONTRE la MEGA-CARRIERE de BOIS BLANC.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	<i>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Il est rappelé que les réserves émises lors de la 2^e enquête publique dont été levées</i>
N° AV 207	Date : 23/07/2018 Identité : Madame PAYET Marie Sylvie – Monsieur PAYET Jean DENIS Madame PAYET Agnès Elsie
	Observation : NON à la carrière de BOIS BLANC. Nous aimerions encore pouvoir passer par les bas, du côté de Saint Leu pour apprécier le calme, admirer le souffleur, respirer l'air iodé et se tremper dans les bassins. NON aux rotations de camions (aux bruits, à la poussière), NON aux tirs de mine (encore du bruit, de la poussière et notre santé qui se dégrade)
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n°- AV 208	Date : 23/07/2018 Identité : Madame ZETTOR Marie Andrée – Monsieur ZETTOR Jean Luc
	Observation : NON à la carrière de BOIS BLANC – OUI pour que ce site reste en l'état
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 209	date : 23/07/2018 Identité : Madame SAVIGNY M. Edmire
	Observation : Mon avis compte. Je dis NON à la carrière de Bois Blanc. <ul style="list-style-type: none"> • NON aux passages incessants des camions, non aux bruits, à la poussière, • NON aux tirs de mine, non à la dégradation de notre belle nature • OUI pour notre tranquillité et un air sain
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
n°- AV 210	Date : 23/07/2018 Identité : Madame KIOURIO Elodie
	Observation : Je suis CONTRE la carrière
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la

	réponse du M.O.
n° - AV 211	Date : 23/07/2018 Identité : Monsieur BONGARD Vincent – LES AVIRONS <u>Observation</u> : Je suis contre cette carrière qui est un non-sens écologique et qui va générer des nuisances bien supérieures à celles annoncées ; Ma fille a 8 mois ; je ne souhaite pas qu'elle vive dans un environnement bruyant et poussiéreux <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n° - AV 212	Date : 23/07/2018 Identité : Madame BRUMET Sara <u>Observation</u> : Je suis totalement contre cette carrière de BOIS BLANC qui est une aberration écologique. Ce projet n'a pas de sens et est néfaste pour les habitants alentour ainsi que pour la faune et la flore <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n° - AV 213	Date : 24/07/2018 Identité : Monsieur ANCIAUX Justin- Mademoiselle ANCIAUX Clémentine – Quartier du Ruisseau - LES AVIRONS <u>Observation</u> : J'habite aux Avirons – quartier Bois de Nèfles Le Ruisseau. Je suis contre cette carrière pour plusieurs raisons : <ul style="list-style-type: none"> • Ma fille est en classe dans le secteur avec de nombreux autres enfants. L'école du Ruisseau, qui s'agrandit chaque année, est située à moins de deux kilomètres de la carrière. Celle-ci présente de nombreux dangers : poussières toxiques qui seront balayées par les vents du Nord (très souvent sauf l'hiver) qui soufflent très régulièrement. Les explosions stressent les enfants. Cette carrière est un danger pour les enfants mais aussi les riverains qui devront supporter les nuisances nombreuses en plus de celles déjà mentionnées tel que celles des camions, des brises-roches et ce, 6 jours par semaine, 15 heures par jour. • Avec ma fille, nous sommes des amoureux de cette côte de l'Etang Salé à St Leu), formidable pour se baigner, se balader, faire du vélo, observer les poissons, les baleines et les dauphins. Cette portion de côte est une bénédiction pour l'île. La carrière va défigurer encore plus l'eau à cause des poussières. La faune, la flore sont en danger. Ce « développement » économique n'est en <u>aucun cas durable</u>. Cette carrière est un danger pour la côte Ouest déjà sur urbanisée. • Enfin, en tant que citoyen, je m'interroge sur le sens à donner à une 3^e enquête en 3 ans sur un sujet qui n'a été modifiée qu'à la marge. • Il est évident que la Région, le Préfet, les carriers et transporteurs <u>jouent</u> la lassitude de la population pour imposer un projet massivement rejeté par les riverains. • Ce mépris de l'expression citoyenne est un danger pour une démocratie trop souvent contestée, fragilisée. J'enseigne la morale et l'esprit citoyen. J'ai parfois des doutes sur la bonne foi de certains acteurs (la préfecture). Que le Préfet et la région cessent ce harcèlement et se contentent des solutions qui existent. NON à la carrière !! <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la

réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE).

n° - AV 214 **Date : 24/07/2018** **Identité : Madame PITCHE Sandra LES AVIRONS**

Observation : Je suis fermement opposée au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et de même par l'autorisation de défrichement et à la modification du PLU de St Leu, car l'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est à nouveau en vigueur.

Ce projet va anéantir une zone agricole – foncier rare sur la Côte Ouest – qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire).

Ce schéma département des carrières dit que le gisement de la carrière du Trou n'est pas satisfaisant.

Ce projet ne prend pas en compte les conséquences sanitaires : poussières, bruits incessants et autres vibrations sur la population riveraine et surtout sur nos enfants qui trouveront à l'école = sieste perturbée, inhalation de poussières = encombrement et dépôt de poussières au niveau pulmonaire ; conséquences pathologiques pulmonaires (asthmes, bronchopathies...). Les bruits vont perturber les jeunes enfants ce qui entrainerait : fatigue – irritabilité – manque de concentration et réaction en boucle – échec scolaire.

Les tirs de mines quotidiens vont, non seulement anéantir la vie des riverains, mais également celle des milliers de Réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois.

Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés. La cadence infernale prévue par le transport des roches est absurde : 1 camion toutes les 2 mn.

Le projet est en face de la réserve marine, La faune, la flore et la faune marine seront détruites sur des dizaines d'hectares.

Les ballades quotidiennes en familles sur cette « parcelle » du littoral seront bannies car impraticables (bruits, poussières, camions).

Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la pointe au sel, sera détruit.

Ce projet entrainera la perte de dizaines d'emplois : les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme.

Nos maisons vont être dévaluées ainsi que notre ville car personne ne voudra habiter (les nouveaux habitants dans un endroit nocif pour leur santé : physique et psychique).

Donc, pour TOUTES CES RAISONS, je vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, de suivre la population et d'émettre un avis défavorable à ce projet. En vous remerciant.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y

compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Il n'y a pas de principe de compatibilité à respecter entre un schéma départemental des carrières et la mise en compatibilité d'un PLU. La mise en compatibilité du PLU ne modifie pas le zonage agricole, mais prévoit un tramage carrière sur le secteur concerné. L'activité agricole sera favorisée après la fin de l'exploitation de la carrière. Le PLU prévoit une obligation de remise en état du site après exploitation.

Concernant la "destruction du paysage", la remise en état prévue au PLU permet de garantir une insertion paysagère satisfaisante après la phase d'exploitation.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Pour la décision de la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE) Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE). La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du M.O. Le SDC 2010 précise que sur le plan légal, rien n'empêche que des carrières puissent être ouvertes en dehors des zones réservées, dès lors que ces projets respectent les orientations et objectifs du schéma et sont compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur.

n° - AV **Date : 24/07/2018** | **Identité : Non communiquée**

215 Observation : Je suis contre l'exploitation d'une méga-carrière à Bois Blanc pour des raisons évidentes d'impacts négatifs sur les habitants de la région et notre environnement.

La dangerosité sanitaire due aux poussières et pollution des sols, voire d'une nappe phréatique stratégique (quasi inévitable).

La pollution sonore due aux tirs de mines, brises roches, rotation de camions etc...

Le trafic routier dû aux norias de camions causera des embouteillages monstres, surtout à l'entrée des agglomérations (St Paul, le Port car impossibilité de franchir le pont métallique au-dessus de la rivière des galets, l'ouverture du nouveau pont n'étant prévue que pour fin 2020).

L'usure prématurée de la chaussée (donc coût supplémentaire pour le contribuable).

Coût certain porté à l'éco-tourisme, la faune

Toutes ces raisons ont déjà été développées par de nombreux citoyens médecins, diverses associations, l'ARS et le commissaire rapporteur de l'enquête lors de la première consultation publique et qui a émis un avis négatif quant à l'ouverture de cette carrière.

Non content de cela, on impose à la population une seconde enquête publique. Et malgré de sérieuses réserves, l'avis formulé par un second commissaire enquêteur, dont l'impartialité douteuse a été levée, n'a pas été négatif.

Puis, malgré le jugement de la cour administrative d'appel de Bordeaux qui a annulé la décision du tribunal administratif de la Réunion d'autoriser la carrière de Bois-Blanc, on redemande une troisième fois l'avis du public pour l'ouverture de cette carrière, et comme par hasard, vite fait bien fait, et lors d'une longue période de vacances scolaires ; Pour qu'il y ait moins d'avis sans doute, qui seront de toutes façons, en grande majorité, négatifs ! ; le peuple s'étant déjà prononcé dans ce sens.

CECI EST UN VERITABLE DENI DE LA DEMOCRATIE !

Dans le fond, ce projet reste le même quand bien même, il est déplacé de quelques centaines de mètres et que son étude d'impact, vu son volume, est faite pour « noyer le poisson » et décourager le citoyen lambda pour qu'il puisse donner un avis éclairé.

Autre point qui pose une sérieuse question ; selon un rapport du BRGM consultable ici : http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/schema_departemental_des_carrieres_optimise.pdf, il est précisé pages 6, 75 et 76, la pauvreté de la qualité des roches massives au niveau de la ravine du trou rendant un tel projet d'exploitation (exploitation de roches massives pour la réalisation de grands projets) inenvisageable.

Ce projet d'exploiter Bois Blanc ne vise donc qu'à profiter à une multinationale et enrichir une poignée d'individus en local au détriment de la collectivité.

Qui commande à la Réunion : la loi, le droit et le bon sens ou les transporteurs et les multinationales ?

Et en plus, le Président de Région qui a menacé le Maire des Avirons de supprimer ses subventions, si ce dernier avait autorisé l'ouverture des écoles communales pour accueillir une réunion citoyenne devant débattre des enjeux de l'ouverture de cette méga-carrière. On pourrait se croire dans une république bananière ...

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).

	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations.</p>
n°- AV 216	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière !!! En effet, il serait dommage de détruire la faune et la flore de l'île de la Réunion. Cette richesse qui est si importante pour nous et les touristes. Aussi je pense que les touristes et nous, habitants sportifs de l'île, n'aimeront pas voir notre route mobilisée par un va et vient de poids lourds qui engendrera en plus des embouteillages et du bruit. Ne parlons pas de la dégradation des habitations et de la pollution atmosphérique. En bref, une grosse bêtise pour l'intérêt de quelques personnes.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 217	<p>Date : 23/07/2018 Identité : Madame GRONDIN M. Aimée</p> <p><u>Observation</u> : Je dépose un avis contre ce projet de carrière à Bois-blanc. Le projet serait, s'il venait à se faire, néfaste pour notre environnement naturel et par conséquent pour nous. Il causerait de nombreuses nuisances environnementales et également économiques d'un point de vue touristique et délocaliserait des habitations.</p> <p>Les habitants ont d'ailleurs déjà manifesté leur désaccord à propos de ce projet, par conséquent, il est important de considérer l'avis de la population et ne plus le remettre en question.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 218	<p>Date : 23/07/2018 Identité : Monsieur MAUREY Jean Michel</p> <p><u>Observation</u> : Après être venu m'informer le premier jour de l'enquête et écrire mes premières constatations, j'ai volontairement laissé passer du temps afin de m'informer au mieux et entendre les différents avis des métiers concernés et des habitants. Je me suis également rendu sur le site.</p> <p>Je reviens aujourd'hui vous réaffirmer mon opposition à cette opération mal ficelée qui va être destructrice pour nos ?? et notre environnement. L'enquête présente un dossier extrêmement</p>

	<p>complexe, réalisé par l'exploitant de la carrière qui minimise les nuisances et favorise la position géographique de la carrière par rapport au chantier.</p> <p>Cette carrière ressemble à un montage destiné à favoriser davantage des intérêts financiers que la réelle utilité.</p> <p>Définitivement contre</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p> <p><i>Le Dossier de Demande d'Autorisation est à la charge du Maître d'Ouvrage, soit la SCPR, qui a choisi de s'entourer de bureaux d'études compétents et spécialisés dans différents domaines pour sa réalisation (faune /flore, milieu marin, hydraulique, géologie, ...).</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 219	<p>Date : 23/07/2018 Identité : Madame VIRAPIN Annie</p> <p><u>Observation</u> : Bonjour, je voulais juste dire que les personnes qui sont contre la carrière défendent à la Réunion et se développer (emploi) et surtout qu'elles n'ont pas un membre de leur famille décédé sur la route du Littoral. Les personnes qui sont contre, si on leur défendait le passage sur la NRL, feraient encore parler d'elles.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'Enquête prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 220	<p>Date : 23/07/2018 Identité : Monsieur VIRAPIN</p> <p><u>Observation</u> : Je suis pour la carrière Bois Blanc – Ravine du Trou - car cette ancienne route (littoral) fait trop d'embouteillages, trop de victimes</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'Enquête prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV 221	<p>Date : 23/06/2018 Identité : Monsieur LAVAREL Marcel</p> <p><u>Observation</u> : Je suis totalement opposé à la carrière de Bois Blanc. Je vis dans ce quartier depuis 70 ans. Je trouve regrettable de vouloir faire dans ce lieu un trou béant. Je pense que la SCPR se sert du chantier de la NRL pour exploiter des endroits qu'il n'a pas lieu de détruire.</p> <p>Je suis contre la carrière de Bois Blanc</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE)</p>

n°- AV 222	Date : 23/07/2018 Identité : Madame POUZET Caroline
	<p><u>Observation</u> : Je mets des réserves quant à l'application des lois pour protéger la faune la flore. Tout peut être réalisé si et seulement si cela est fait dans le respect : de l'Homme de l'environnement.</p> <p>Quid des rejets à la mer ? quid des déchets générés par les travailleurs, camionneurs que l'on retrouve déjà sur nos routes ? Quid de l'érosion des sols vers la mer ? où vont se nourrir les chauves-souris, oiseaux et autres petites mammifères et insectes ? Quelle protection pour la nappe phréatique qui alimente les Avirons ? Quid de la protection de la mer et des baleines ?</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n°- AV 223	Date : 23/07/2018 Identité : Madame BATEAU Marie Murielle
	<p><u>Observation</u> : Bonjour, je suis totalement opposée à la Carrière de Bois Blanc.</p> <p>Je suis et vis sur les Avirons depuis que je suis née et connais le secteur de Bois Blanc. Je pense qu'il est indispensable de préserver ce quartier, situé sur le littoral des Avirons et garder son calme. Une carrière serait nuisible par son bruit pour les gens du quartier, pour la faune et la flore.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
N° AV 224	Date : 23/07/2018 Identité : Madame WIDMANN Sophie -
	<p><u>Observation</u> : Je viens vous dire pour la 3^e fois mon opposition à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc. Mais avant tout, je m'interroge sur cette enquête concernant une carrière qui a été annulée par la justice : celle-ci ne s'applique-t-elle pas à cette carrière ? Est-elle au-dessus des lois ?? Quoi qu'il en soit, voici les raisons qui font que je suis contre la carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle présente avant tout un risque environnemental considérable ainsi qu'un risque sanitaire sous-estimé : comment peut-on envisager d'installer un site Seveso Haut avec un stock de nitrate d'ammonium trois fois supérieur à celui de l'usine AZF. Quand on connaît ce qui s'est passé en 2001 et que les risques ne peuvent pas totalement être écartés ?? Comment accepter de détruire un site qui abrite 73 espèces végétales dont 23 indigènes avec certaines classées remarquables, en danger ou quasi menacées selon les cas. Ce site contient notamment du bois d'ortie, hôte de deux papillons en voie d'extinction, ainsi que 12 autres espèces en voie d'extinction. • L'étude fournie se base par ailleurs sur des vents moyens de 30 km/h pour estimer les retombées des poussières. Quelles seront les retombées avec les vents actuels (70 à 90 km/h ??) Combien de personnes respireront les poussières et les vapeurs acides issues des tirs de mine ?

- Elle augmentera de façon significative le trafic et le danger sur les routes avec la rotation de 500 camions par jour entre l'Etang Salé et la NRL.
- Cette carrière fermera-t-elle quand cette route sera achevée ou constituera-t-elle une carrière de granulats pour le bénéfice de la SCPR ??
- Les tirs de mine, même revus à la baisse à 1 par jour au lieu de 2, représentent une nuisance sonore et un stress quotidien qui nuira à la santé de beaucoup, d'autant que le bruit sera porté loin par le vent et les ravines. Ils engendreront aussi inévitablement des fissures dans les maisons environnantes et donc des préjudices financiers. La SCPR les indemniserait-elle ? 3000 tonnes d'explosifs seraient inoffensives selon eux !
- Cette carrière et ses nuisances auraient aussi un impact sur la fréquentation touristique du site actuellement très prisé (souffleur, vélo, observation des baleines en hiver et, par conséquent, sur l'emploi).

En résumé, les risques sanitaires, la destruction de l'environnement, les risques liés au trafic et les nuisances quotidiennes rendent ce projet inacceptable.

Projet qui, malgré tout, tente de passer outre 2 enquêtes défavorables, une annulation en justice et un article du code de l'environnement (article 411-1) interdisant de déranger les espèces protégées !...

L'intérêt particulier d'une société et d'une poignée de transporteurs passerait-il avant l'intérêt général de la population ? Que faudra-t-il détruire ensuite pour satisfaire les appétits financiers de quelques-uns ?

Réponse du Maître d'ouvrage :

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Il est précisé qu'à l'issue de son expertise, le bureau d'étude BIOTOPE a conclu que le recours à une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées n'apparaît pas nécessaire.

**n°- AV
225**

Date : 23/07/2018 | **Identité : Monsieur de BOISVILLIERS J. Laurent 7 allée céleste 97425 LES AVIRONS**

Observation : Je suis opposé au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par la même l'autorisation de déchiffrer et à la modification du PLU de Saint Leu car l'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur.

Les enquêtes précédentes ont déjà donné un « non » massif de la population des trois communes concernées directement par le projet (Les Avirons – l'Etang Salé – St leu)

Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte Ouest qui est irriguée et peu exploitée (faute à l'actuel propriétaire décisionnaire).

J'estime que les conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine n'ont pas ou peu été prises en compte.

Les tirs de mines quotidiens vont entraîner une fermeture temporaire de la route des Tamarins,

bloquant le trafic routier (déjà très dense sur notre île) occasionnant bouchons, les tirs de mines vont également anéantir la tranquillité quotidienne des riverains, des écoles voisines très proches, doublés du bruit incessant des brises roches. Le stockage des explosifs si proche de la population est très dangereux cf. usine ZAF en 2001 en métropole ayant entraîné plus de 30 morts, d'innombrables blessés.

La faune, la flore et la faune marine seront détruites sur des dizaines d'hectares (projet situé en face de la réserve marine). Cette zone est située en face de la côte dites « du souffleur » - côte sauvage – préservée et très appréciée par la population et surtout par les touristes. Cela va anéantir le tourisme sur cette zone.

Des dizaines d'emplois sont menacés : les métiers du tourisme, les gardes d'enfants, assistantes maternelles.

La rotation importante de tous les camions entre Bois Blanc et la NRL n'a pas été étudiée suffisamment car les conséquences vont être désastreuses : risque important d'accidents lors de l'insertion de ces camions chargés sur la route des tamarins (vitesse des autres véhicules 110 km/h. Débris de roches sur la chaussée (risque énorme pour les motards, pare-brise de voitures). Trafic routier saturé déjà.

Il y a tellement d'autres raisons mais surtout la sécurité, la tranquillité de mes enfants et de moi qui vivons proche de ce projet.

C'est pour cela que je vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, de suivre la population et d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Pour le PLU, il convient de se rapporter à l'annexe A26.

Sur le plan légal, rien n'empêche que des carrières puissent être ouvertes en dehors des zones réservées, dès lors que ces projets respectent les orientations et objectifs du schéma et sont compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur.

n°- AV 226 **Date : 23/07/2018** **Identité : Madame PARFAIT Monique**

Observation : Je suis pour la carrière de Bois Blanc – Ravine du Trou, et pour finir cette route et créer des emplois.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.

	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'Enquête prend acte de cet avis favorable et de la réponse du M.O.
n°- AV 227	Date : 23/07/2018 Identité : Madame RIVIERE Annie et Monsieur RIVIERE Bernard
	<u>Observation</u> : Nous émettons un avis défavorable à l'exploitation de la carrière de Bois Blanc – St Leu. Pour valoir ce que de droit.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 228	Date : 24/07/2018 Identité : Docteur DESVEAUX C. – Les Aviron
	<u>Observation</u> : A regard des milliers de pages des dossiers de la SCPR, j'écris aujourd'hui pour vous donner un avis défavorable sur les 3 points de l'enquête publique : <ul style="list-style-type: none"> • NON à une ouverture d'une carrière de roches massives sur Bois Blanc, • NON à la modification du PLU, • NON à la demande d'autorisation de dérogation de défrichement. <p>Médecin gynécologue (Obstétricien), je m'inquiète énormément de l'impact sanitaire.</p> <p>En effet, au vu du projet et malgré un avis favorable de l'ARS, je ne suis pas d'accord sur le fait que l'impact poussière soit neutre. Je ne pense pas que la poussière va rester sur un périmètre fermé. Avec les vents alizés, les poussières fines comme moins fines vont se déposer bien plus loin qu'ils le disent. Et cela tous les jours pendant 4 ans ; les personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes ayant un système immunitaire diminué verront leur vie, leur santé se dégrader Avec des atteintes variées touchant plusieurs systèmes : ORL, ophtalmiques, dermatologiques, pulmonaires. Ce sera un impact fort sur la santé. Il y aura aussi des gens fatigués, énervés, par le bruit, la poussière, les embouteillages.</p> <p>Il y aura un impact sur le paysage, magnifique lieu qu'est Bois Blanc, proche des souffleurs. Le dimanche, en famille, il m'arrive de me balader en vélo ou à pieds le long de cette route. Qu'en sera-t-il si la carrière s'ouvre ? Nous n'aurons plus le plaisir de profiter de cette savane qui donnait un côté sauvage à cette côte.</p> <p>L'impact sur la faune et la flore est désastreux. Comment pouvons-nous nous permettre de détruire autant d'espèces pour des cailloux ?</p> <p>Les tirs de mines et autres bruits d'engins feront fuir les animaux terrestres et marins. Pourtant, les espèces telles que les chauves-souris, papanges, baleines, dauphins, ... sont des espèces protégées. Protégées mais avec dérogations on ferme les yeux ?</p> <p>L'impact économique va être touché de plein fouet, avec avant tout l'axe routier qui sera asphyxié par les > 450 – 560 rotations de camions, des retards pour les personnes vont se faire ; Et les fermetures (16/an) de la route des Tamarins vont aussi impacter l'économie.</p> <p>Je suis contre ce projet de carrière sur le site de Bois Blanc car c'est un danger sanitaire. C'est une destruction d'un paysage unique dans le Sud-Ouest de l'île, de l'environnement qui va être impacté.</p> <p>Merci de prendre mon avis en compte ; Cordialement</p>
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables. Le paysage est traité dans le Thème 17. Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le trafic est traité dans le Thème 9.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière. Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, ce point relève des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n°- AV 229 **Date : 24/07/2018** **Identité : Madame MARAIS Brigitte – ST PIERRE**

Observation : Je suis contre le projet de carrière sur le site de la Ravine du Trou.

Grand-mère de 2 petits-enfants et mère d'enfants vivant sur les Avirons, je m'inquiète énormément à la lecture des études et dossier du pétitionnaire qui allègue les impacts sanitaires, environnementaux, économiques.

Mes petits-enfants scolarisés à moins d'un km de la carrière vont tous les jours souffrir en silence par la respiration de poussières, entendre le bruit des tirs de mine qui vont générer un stress quotidien, et des difficultés dans l'apprentissage.

Je m'inquiète des vibrations, des tirs de mine qui vont entraîner, à force, des fissures et déstabiliser des murs et fondations de maisons dont celles de mes enfants (crédit en cours pour 25 ans !)

Travaillant dans le médical et étant sur les routes tous les jours, je m'inquiète des temps allongés en voiture surtout à St Paul. Les rendez-vous pris ne peuvent être déplacés donc c'est une perte de temps et un risque de perdre mon emploi.

Je m'inquiète de la défiguration du paysage sur cette belle zone qu'est Bois Blanc. Ce n'est pas quelques buttes qui vont cacher ces trous béants.

Et après ? en regardant les chiffres de roches, je ne vois que des granulats en masse et peu de roches massives. Est-ce une carrière pour alimenter la NRL en roches massives ou en granulats ?

NON à la carrière de Bois Blanc – NON à la modification du PLU de St Leu, NON à la demande d'autorisation de défrichement.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, ce point relève des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

n° - AV 230 **Date : 24/07/2018** **Identité : Non communiquée**

Observation : Je suis contre ce projet de carrière de Bois Blanc. Ce projet ne correspond pas au premier principe de prévention qui est d'éliminer les risques à la source.

Risques pour la santé comme pour l'environnement. Retenir les eaux pluviales devenues polluées ne répond pas à la loi sur l'eau et favorise les glissements de terrain. Evacuer les eaux pluviales polluées revient à polluer les nappes phréatiques et la mer à proximité (seulement 10 ml). Je

n'observe pas de bassin de rétention. Toutes règles ne sont appliquées que si elles sont sanctionnées. Quelles sanctions sont prévues en cas de pollution ? Par qui ??? Comment dépolluer les fonds marins ? Y a-t-il eu des prélèvements établis étalés sur au moins 12 mois ?

Je suis coordonnateur sécurité et je n'ai jamais constaté l'application des mesures liées aux chantiers de respecter sur l'environnement durant plus d'une année. Encore moins durant 5 à 7 ans !

Réponse du Maître d'ouvrage :

*L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.
La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.
Le risque inondation est traité dans le Thème 15.
La pollution des milieux est traitée en Thème 16.*

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.

n°- AV 231 **Date : 24/07/2018** **Identité : Madame COCKEDEV C**

Observation : Je suis CONTRE une modification du PLU sur la zone du projet ;

- Si on respecte la Loi Barnier, conformément à l'article L111-6 du code de l'urbanisme, le règlement du PLU en vigueur interdit les constructions dans une bande de 100 m de part et d'autre de l'axe de la route des Tamarins, en dehors des espaces urbanisés.
- La modification du PLU entraînera des nuisances irréversibles pour les trois communes.

IMPACT :

- Inondations > boues > débordement des bassins de rétention > la MER.
- Enjeux socio-économiques et touristiques (circulation intense, 465 rotations minimum/j), coupures de la circulation – embouteillages. L'accidentologie ne pourra qu'être en hausse.
- Dévaluation des habitations alentours.

IMPACT sur le paysage

- Hauteur de 6 mètres au faitage non respecté.
- Ouvre une brèche pour des spéculations futures. Coup porté à l'attractivité touristique de nos paysages protégés et de notre littoral,

IMPACT sur la faune et la flore.

- Le défrichement, c'est faire mourir la faune et la flore. (Voir échec de la transplantation des chauves-souris à l'aéroport de Gillot)
- Ondes acoustiques > fuite des cétacés et mammifères marins.

IMPACT sur la sécurité de la population et la santé de celle-ci.

TIRS DE MINE

Les poussières contenant des métaux lourds en cas de vents diurnes, retombent sur Piton Sant Leu – le Plate – La chaloupe et les Avirons. Cela n'a pas été pris en compte.

Pas de modification du zonage, du règlement du PLU sur la zone BOIS BLANC. Qu'en est-il de la Carrière de DIORE qui devait approvisionner la NRL ?

La population réunionnaise a dit NON à ce projet monstrueux et continuera à dire NON.

Pensons aux 30 000 habitants impactés par ce projet démentiel, Pensons aux 7 écoles.... Et à toute la population qui circule sur la route des Tamarins et qui respire déjà les poussières des camions non bâchés qui y circulent, qu'en sera-t-il avec cette carrière ???

Je suis CONTRE l'ouverture d'une carrière sur le site de la Ravine du Trou – Bois Blanc,
Je suis CONTRE une modification du PLU sur la zone du projet,
Je suis CONTRE l'autorisation de dérogation de défrichement

Réponse du Maître d'ouvrage :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La Loi Barnier est traitée dans le Thème 3.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Concernant la loi Barnier, l'article L111-8 du code de l'urbanisme permet au PLU de fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. La mise en compatibilité du PLU utilise cette possibilité du code de l'urbanisme, et l'étude concernée est annexée au dossier de mise en compatibilité du PLU.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. Le tramage prévu permettre l'installation d'une carrière est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable. De plus, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, ce point relève des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement. Celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. ; Hormis les précisions apportées par

	<p>le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
<p>n°-AV 232</p>	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Non lisible</p>
	<p><u>Observation</u> : Je suis contre l'ouverture d'une carrière sur le site de Bois Blanc. C'est un quartier et un espace naturel que je connais très bien. C'est l'un des premiers lieux visités lors de ma première visite de l'île car la famille paternelle de ma Femme y ait depuis plusieurs générations. Elle y a vécu de la pêche et de l'apiculture. C'est un éco système magnifique, les baleines y passent très près du bord durant leur saison de migration. J'ai moi-même vécu à côté d'une ancienne carrière dans le sud-ouest de la France et je me souviens de ce que racontaient mes aïeux avant la carrière ; Il y avait de belles espèces d'oiseaux, plus d'abeilles, moins de poussières.</p> <p>Ce type d'exploitation détruit l'environnement et mêmes si elles sont utiles, lorsque l'on fait exploser des tirs de mines et des produits dangereux, les conséquences sont irréversibles. En consultant les documents de l'exploitant, il est avéré qu'il souhaite faire appel de ce type de procédés en plus d'y implanter une carrière de plus de 30 hectares ; j'estime qu'il s'agit d'une pure folie au regard de la proximité d'espaces naturels exceptionnels et des habitations des riverains.</p> <p>Enfin, il me paraît peu probable qu'il y ait des roches massives à cet endroit car les habitants du coin auraient été les premiers à en tirer profit pour la construction de leurs habitations depuis des décennies. Le terrain est réputé granuleux et je pense que c'est la raison première de l'acharnement de la SCPR, pour ne pas dire lobbying afin ??? Le plus grand site d'exploitation de granulats de l'Océan Indien.</p> <p>Je parle de lobbying car c'est toute la corporation des transporteurs, de même que les terrassiers et artisans du BTP qui a été instrumentalisée pour faire pression sur leurs familles et leurs amis. De même que <i>ces représentants</i>, également excellemment placés à la Région et la CCIR, les plus hautes instances du Conseil Régional et d'autres structures s'en trouvent négativement influencées, ce qui, pour moi, porte atteinte même à la démocratie.</p> <p>Je suis CONTRE l'exploitation de cette carrière à ciel ouvert. Je suis CONTRE la dérogation à l'interdiction de défrichement demandée par la SCPR. Je refuse la mise en compatibilité du PLU de ST LEU pour ce projet.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, il convient de se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>

	<i>PS. L'écriture de cette contributrice est difficile à lire.</i>
n°- AV	Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée
233	<u>Observation</u> : J'habite les Avirons. Je m'oppose une fois de plus à ce projet de carrière qui ne respecte pas l'environnement ;
	Je m'oppose à la modification du PLU de St Leu. On ne peut pas construire n'importe où et dévaster la dernière région sauvage de l'île, des espèces protégées, plantes et animaux se trouvent dans cette zone.
	Cette carrière exposera la population à des risques sanitaires majeurs, stress, poussières, beaucoup de gens ont de l'asthme.
	Depuis le retrait des andains on assiste à des coulées de boues et des glissements de terrains, quand il y aura une carrière, il y aura encore plus de boues qui viendront polluer la mer, la réserve marine.
	Le tourisme fuira la Réunion alors que ce département est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.
	NON – NON – NON à cette carrière. Il existe des roches dans la ravine à JACQUES à la POSSESSION et le tout viaduc pour la NRL serait la meilleure solution.
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p>
	<p>Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.</p> <p>Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.</p>
	<p>A l'échelle du territoire communal, il ressort que les milieux naturels emblématiques (ZNIEFF, zones humides, espaces de continuités écologiques, sites inscrits ou classés) ne sont pas touchés par l'évolution du PLU.</p>
	<p><u>Concernant les paysages</u>, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.</p>
	<p><u>Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain</u>, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.</p>
	<p>La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative <u>sur la faune et la flore</u> bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière.</p> <p>Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.</p>
	<p><u>Concernant la santé humaine</u>, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à</p>

	<p>vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, il convient de se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n°- AV 234	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Habitant les Avirons, je suis formellement CONTRE LA MEGA CARRIERE DE BOIS BLANC sur mon Ile volcanique toujours en activité (la plus grande de France) : n'est-ce pas DANGEREUX ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non aux mégas bouchons journaliers dans le Sud de la Réunion (fermeture de la route 2 fois par jour pendant 20 minutes dans les 2 sens) • Ecoles et village à 900 m de la méga carrière ? • Non à l'intoxication de l'océan • Bâtiments et infrastructures fragilisées par les explosions quotidiennes, • Non aux 350 tonnes d'explosifs stockés (Pm ; 120 tonnes pour la catastrophe d'AZF avec 31 morts, 2500 blessés et on ne connaît toujours pas la cause) • Oui au tout viaduc, aux tétrapodes • Non à l'enrichissement de certaines personnes au détriment d'une ile (car ce sont toutes les Mascareignes qui vont être impactées). <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 235	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Madame MARTIN-DOUYAT Chemin Ixora LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : <u>Je suis contre ce projet de carrière à Bois Blanc</u> car je réside dans le quartier du Ruisseau aux Avirons à environ 700 m du lieu prévu pour l'implantation de cette carrière.</p> <p>Ce projet de carrière se trouve dans une Zone AD. Il ne peut donc être autorisé.</p> <p><u>Trop d'incohérences dans ce dossier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu très proche des habitations, de la mienne en particulier, et des 8 établissements scolaires dont 2 maternelles et des crèches. • Risques importants pour notre santé et notre environnement Dégradation de la qualité de l'air, présente de poussières de silice et de métaux lourds, Vibration, ondes de choc, stress accru lors des tirs de mines. Beaucoup d'enfants et de personnes âgées dans ce secteur, Rupture du profil d'équilibre donc risques de glissements de terrains et d'inondations aux

écoulements des eaux pluviales qui seront modifiés,
Depuis que de nombreux andains ont été enlevés, des glissements de terrains ont déjà eu lieu,
Destruction de la faune et de la flore lors du défrichement. Il y a de nombreuses espèces endémiques dans ce périmètre.

Impact sur le tourisme et l'emploi :

- Site classé qui sera défiguré,
- Plage de l'Etang Salé, une des plus belles plages du monde, sera polluée par les poussières et le bruit,
- Toutes les boues résultant de l'extraction des roches pollueront la Ravine puis la mer et donc la Réserve Marine,
- Risques de Pollution des sols et de la nappe phréatique (poussières et explosifs),
- Danger d'explosion car les zones de stockage du nitrate et des hydrocarbures sont insuffisamment sécurisées,
- Risques de vols d'explosifs et d'attentats. La zone devrait être classée en zone SEVEZO ?
- Ruine du milieu économique de cette zone touristique, une des dernières à être encore sauvage,
- Hôtels, restaurants désertés, assistantes maternelles sans bébés (qui donnera son enfant à garder dans une zone aussi polluée et bruyante)

Déstabilisations des sols :

- Risques de fissures dans nos habitations, donc dévaluation de nos propriétés,
- Présence de nombreux tunnels de lave dans ce secteur, les ondes de chocs se propageront sur des grandes distances,
- Le site d'escalade de la Ravine des Avirons qui est très fréquentée par mes petites filles entre autres, verra ses blocs déstabilisés et donc risque d'accidents.

Impact sur la circulation et la route des Tamarins :

- Ce projet est trop près de la route des Tamarins, la loi BARNIER doit être respectée.
- De nombreux camions vont circuler, ce qui entraînera plus d'embouteillages, donc plus de pollution, plus d'accidents graves et donc de drames humains,
- Dégradation de la route par la circulation intensive de ces poids lourds trop nombreux, usure de la chaussée, fragilisation des ouvrages d'art.

Je suis retraitée, j'ai acheté ma maison, je souhaite conserver ma qualité de vie, je ne veux pas subir ce stress et ces désagréments.

Je suis contre la révision du PLU de ST LEU – contre l'autorisation de défrichement et contre l'autorisation d'exploitation d'une carrière à Bois Blanc.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La Loi Barnier est traitée dans le Thème 3.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

L'objectif de la mise en compatibilité du PLU est de compléter le zonage du PLU par un tramage carrière permettant l'exploitation de matériaux sur le site de la ravine du Trou. Il ne s'agit pas d'un site classé au sens du code de l'urbanisme

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV 236 **Date : 23/07/2018** **Identité : Monsieur VAUBERT Patrice – Chemin Ixora LES AVIRONS**

Observation : Je réside dans le quartier du Ruisseau, aux Avirons. Je suis défavorable à ce projet de carrière situé trop près des habitations, la mienne en particulier.

- Mon environnement sera détruit :
Destruction des espèces endémiques,
Risque d'inondations et d'éboulements par rupture du profil d'équilibre,
Pollution de la nappe phréatique, de la terre, de la mer (nitrate, hydrocarbures, poussières)
- Je veux préserver ma santé et celle des riveraines (8 établissements scolaires, crèches, assistantes maternelles etc...)
- Je refuse :
Toutes les poussières de silice et de métaux lourds,
Toutes les nuisances sonores (tirs répétitifs, bruit de chantier 24h/24
Le stress permanent pour les personnes âgées, les animaux (tirs vibrations, ondes sonores),
La circulation augmentée de plus en plus difficile, trop de poids lourds, embouteillages, risque d'accidents graves, plus de pollution,
Le risque d'explosions du au stockage des explosifs pas très bien sécurisé,
Les conséquences des tirs sur nos maisons (fissures) et sur le site d'escalade proche,
Les conséquences néfastes sur le tourisme et l'emploi.

Non à la Carrière de Bois Blanc – Non à la révision du PLU – Contre l'autorisation de défrichement de la zone donc NON à l'autorisation de l'exploitation d'une carrière à Bois Blanc.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la

faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. Le tramage prévu permettre l'installation d'une carrière est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable. De plus, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière.

Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV **date : 24/08/2018** | **Identité** : Madame ROBERT Sophie

237 Observation : Nouvellement installée aux Avironnais mais de famille originaire de cette charmante ville (de mère née LANGLADE) je m'oppose fermement contre l'ouverture de cette carrière.

Je connais et fréquente la ville depuis que je suis née. Je tiens à conserver sa tranquillité, sa qualité exceptionnelle de vie. Je ne suis pas du tout persuadée de l'intérêt de cette carrière pour la construction de la NRL, mes recherches montrant une très faible richesse en minéraux exploitables. Bref, je suis Contre ! contre : contre ! Optons pour la NRL en tout viaduc

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27

n° - AV **Date : 24/08/2018** | **Identité** : Madame HENRY Séverine.

238	<p>Observation : J'habite la ville des Avirons depuis 15 ans. Nous avons choisi de nous y installer car ici la vie est calme, de qualité et la nature environnante est riche et endémique.</p> <p>Pour la 3^e fois, je m'oppose fermement a projet de carrière de Bois Blanc. Sa construction engendrerait des problèmes avérés sur la santé des habitants sans compter l'impact que celle-ci aurait sur l'environnement : destruction de la faune et de la flore, pollution sonore, pollution de l'air, de l'eau</p> <p>Aussi, pour toutes ces raisons évoquées, je réitère le souhait de voir abandonner ce projet de carrière.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n° - AV 239	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Docteur GONNOT Mathieu – Médecin généraliste</p> <p><u>Observation :</u> Je reviens pour la 3^e fois écrire ma ferme opposition à ce « nouveau projet ».</p> <p>A la 1^{ère} enquête, je suis venu m'opposer en urgence à ce projet après avoir pris connaissance de toutes les conséquences néfastes, sanitaires, environnementales, écologique qu'avait ce projet de carrière à Bois Blanc.</p> <p>A la 2^e enquête, je me suis mobilisé en tant que médecin à décrire toutes les conséquences sur la santé qui seraient en jeu. J'ai co-écrit une pétition, adressé à M. le Préfet, récoltant 258 signatures de médecins réunionnais libéraux et hospitaliers que vous pouvez toujours consulter du change.org.</p> <p>Nous en sommes à la 3^e enquête ... débutée le 25 juin juste avant les vacances scolaires... et toujours sur un projet allant contre toute logique de défense de l'environnement et des citoyens actuels. Quel mépris pour les gens et pour la nature ! mon opposition n'est que plus renforcée sachant que ce projet ne vise qu'à satisfaire le lobby de transporteurs.</p> <p>Nous tiendrons dans la durée pour que ce projet ne voit jamais le jour, soyez en sûr.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 240	<p>Date : 24/07/2018 Identité : ANCHLING C.</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre le projet de carrière de roches massives sur le site de Bois Blanc.</p> <p>Je suis contre la modification du PLU de St Leu.</p> <p>Je suis contre la demande d'autorisation de dérogation de défrichement sur la zone de Bois Blanc.</p>

Si cette carrière se fait, il y aura des impacts catastrophiques sur la santé, l'environnement paysager, la faune et flore terrestre et marine, économique, la liste est longue.

Pourquoi tant de mépris pour nos avis depuis 3 ans ? les réponses données par la SCPR à la MRAE ne nous rassurent pas et certaines de leurs réponses n'en sont pas.

NON à la carrière

Réponse du Maître d'ouvrage :

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière.

Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

n° - AV **Date : 24/04/2018** **Identité : Non communiquée**

241 Observation : Résident aux Avirons en tant que propriétaire de ma maison et travaillant dans le secteur du tourisme de pleine nature depuis 21 ans, je déclare être contre le projet de carrière de Bois Blanc.

L'implantation de cette carrière représente un grave danger pour la population de la Commune des Avirons, en premier lieu mais concerne aussi toutes les agglomérations environnantes et soumises aux vents dominants. A ce titre, il faut considérer toutes les formes de risques quel qu'ils soient :

- Liés au stockage et à l'utilisation de 450 tonnes de matières explosives et/ou inflammables,
- Liés à la circulation de centaines de poids lourds sur la RN1 qui engendra inévitablement des dégradations de la route, des blocages, voire des accidents,
- Sanitaires : pollution de l'air et de l'eau,

- Écologiques : destruction de la faune et de la flore et perturbation du milieu marin de la France entière,
- Économiques : dégradation de la valeur foncière et de l'emploi dans toute la zone concernée.

Merci de prendre cet avis en considération afin de préserver la sécurité et le bien être des quelques 12000 habitants des Avirons – 36000 de St Leu et 14000 de l'Etang Salé ainsi que tous les usagers de la route des Tamarins et des plus de 500000 visiteurs qui passent chaque année sur la côte Ouest Réunionnaise pour admirer sa beauté sauvage.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV **Date : 24/07/2018** **Identité : Monsieur COCKEDEVY Patrick**

242 Observation : Résident aux Avirons, je déclare être contre le projet de carrière à Bois Blanc.

Comment peut-on imaginer une méga carrière dans une zone aussi fragile écologiquement ! l'impact environnemental au niveau de la faune, de la flore, du milieu marin ne peut être que désastreux pour l'île de la Réunion. N'est-elle pas inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité ?

Et si des considérations économiques ont eu leur poids dans la décision de ne pas construire toute la NRL en pilotis, ce que l'on peut comprendre d'une certaine façon, il faut mettre en parallèle les lourdes conséquences économiques pour les trois communes concernées par le projet. L'immobilier en général mais surtout le tourisme ne peuvent que souffrir de la présence d'une telle carrière dans le paysage !

La NRL répond certes à un besoin de l'intérêt Général et il faut la soutenir mais l'économie réunionnaise se doit de préserver l'une de ses plus belles cartes, le tourisme ! Ouvrir des carrières plus petites aurait sans doute un impact moins négatif !

Enfin, ce projet va entraîner des perturbations importantes pour l'ensemble des riverains mais aussi des utilisateurs du réseau routier. Pollutions diverses que nous avons du mal à estimer, certes, mais qui seront bien réels ! par exemple, les perturbations sonores et autres pour les écoles, lycées, collèges.

L'image d'une Réunion faisant le choix de sacrifier les intérêts supérieurs de sa population sur l'autel d'une vision comptable et sans vision d'avenir ne pourra que peu freiner son entrée dans les valeurs du XXI^e siècle tout en tournant le dos à ce que fait une de ses principales richesses, la beauté de ses paysages.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

	<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 243	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : NON a la carrière de Bois Blanc car il faut préserver la faune, la flore de notre île. Stop à la pollution et aux mauvais désagréments que peuvent faire subir ces actions.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 244	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière car pendant plusieurs mois les travaux entraîneront non seulement du bruit, de la poussière et aussi l'instabilité du littoral.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>
n°- AV 245	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Enfant Mathilde</p> <p>Observation : Je m'appelle Mathilde, je vais à l'école du Ruisseau. Je suis contre la carrière de Bois Blanc car je ne veux pas tomber malade, moi, ma famille et tout le monde à cause de la poussière, des tirs de mine. Je veux aussi qu'on respecte l'environnement, la faune, la flore, la nature.</p> <p>NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 246	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc car je ne veux pas que mes enfants tombent maladies ainsi que tout le monde.</p> <p>Cette carrière va être une catastrophe apocalyptique ; si elle se fait, elle va détruire la faune, la</p>

	<p>flore, la santé physique (poussières toxiques, tirs de mines, etc...) et psychologiques des gens (bruits). NON, à cette carrière qui aura des nuisances et conséquences graves sur nous et notre environnement.</p> <p>D'ailleurs, il y a eu déjà deux enquêtes publiques qui confirment qu'on est contre. Pourquoi, à chaque fois, ouvrir une enquête publique pendant les vacances scolaires. Ce n'est pas possible de faire avant les vacances ? Je pense que les avis de la population concernant cette enquête sont primordiaux. NON – NON, contre cette méga carrière dévastatrice. Cela va être l'apocalypse avant l'heure.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 247	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Monsieur CHRISTOPHE Philippe</p> <p><u>Observation</u> : NON à la carrière de Bois Blanc :</p> <p>Cette énième enquête publique démontre à l'évidence, du fait que les deux précédentes n'aient pas été positives pour les Autorités de l'Etat, Sociétés d'exploitation, une incompétence générale ; on nous en remet une 3^e !! ceci est illégal ! antidémocratique, digne d'une république bananière. Honte à vous Monsieur le Préfet, Honte à l'Etat Français, puisque nous sommes dans un « Etat de droit », que les multiples catastrophes et maux annoncés par les défenseurs « Contre la carrière de Bois Blanc » , puissiez-vous, Messieurs les Responsables répondre de votre incompétence, de vos positions à conflits d'intérêts, à corruption, atteinte à la santé publique des populations, etc...</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments techniques complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations</p>
n° - AV 248	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Non à la carrière de Bois Blanc ! contre les pollutions de l'air, le bruit incessant dans l'oreille, la destruction de la faune et la flore.</p>
	<p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 249	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur LE GUELTE Jean-Paul – Les Avirons</p> <p><u>Observation</u> : La SCPR, en voulant ouvrir une carrière de roches massives, s'est servie des deux premières enquêtes pour tenter de rendre acceptable les nuisances de ce projet. Les modifications mineures sont réunies dans les documents (Addendum, réponse de la SCPR à l'AE etc.) Que penser de ces « engagements » censés apporter une réponse aux réserves de la deuxième enquête... la SCPR prend l'engagement d'effectuer un tir de mine en présence du public... une fois l'autorisation actée !!!</p>

Toutes les études privées sont subjectives et faussées... Les bureaux d'études sont payés par la SCPR, il n'y a pas de bureau d'étude indépendant qui pourrait donner un avis fiable et non orienté.

La masse des documents s'adresse à des personnes qui maîtrisent bien la langue écrite et carte bon nombre de Réunionnais... Une enquête en pleine période de vacances n'est sans doute pas anodine non plus.

LE CADRE JURIDIQUE :

Le SAR, le SMVM, le SCOT classent le site en vigilance touristique et en espace agricole. Le PLU classe les deux parcelles en zone AD (amont) et en coupure d'urbanisation (aval). Le règlement de cette zone ne permet pas l'exploitation et l'implantation d'une carrière à moins de modifier le PLU. Le Préfet a instauré le projet de carrière en PIG car la NRL est déclaré d'utilité publique. Lors de l'enquête publique pour la NRL, la carrière de Bois-Blanc n'existait pas.

Les Mairies (on attend l'Etang Salé) se sont positionnées CONTRE encore une fois à une majorité presque totale contre cette troisième enquête.

L'arrêté du Conseil d'Etat d 06/12/2017 a supprimé au préfet l'autorité décisionnaire pour la partie environnementale.

L'autorité Environnementale du 11 avril 2018 estime que le traitement des impacts de la NRL ne permet pas de prendre en compte de la totalité des impacts du projet induit par la nécessité d'extraction des matériaux.

Le 29 mai 2018, la Cour Administrative de Bordeaux annule le schéma des carrières de 2014.

Que fait le Préfet ? il relance une 3 e enquête... Pour Ivan Martin directeur Adjoint de la DEAL, le Préfet a obligation d'associer l'exploitation de la carrière au chantier NRL. Le commissaire enquêteur pourra toujours dire que l'intérêt général n'est plus et rendre un avis défavorable (JIR d 23 juillet 2018). Ce projet est-il nécessaire ?

Le projet digue continue d'avancer avec des andains, l'épierrage...

Les besoins en matériaux ne sont pas transparents (difficile de s'y retrouver dans les chiffrages) car ce sont les sociétés privées qui détiennent l'information... On estime à 650.000 tonnes le gisement en roches massives (bien à la baisse et fasse à une décote, le BRGM émet une note favorable...) Cela présente 8% du total et c'est une estimation...Est-ce significatif ? Le BRGM dans ses études antérieures montrait une mauvaise qualité de roche...

Si la carrière ouvrait en 2019-2020 a quoi servirait-elle puisque le chantier doit-être terminé en 2020 ? Le prétexte de Bois-Blanc, c'est la quantité en roches massives mais au final (mise en exploitation 2019-2020) cela fait que l'on veut ouvrir cette méga carrière pour les granulats À venir. Et la SCPR aura obtenu le monopole.

NON A LA MODIFICATION DU PLU :

Deux parcelles d'une carrière surdimensionnée : surface cadastrale 48 ha dont 36 ha en exploitation. Partie haute en secteur agricole, partie basse en bordure de mer mais l'article R.123-11 peut autoriser une modification en « raison de la richesse du sol et du sous-sol) ... En quoi ces roches massives dont la quantité et la qualité sont aléatoires présentent-elles une richesse ?

On veut modifier la hauteur des 6 m au faitage qui est actuellement dans le PLU et le rendre sans limite ? C'est ouvrir une brèche pour les spéculations futures...

Pourquoi déroger à la loi Barnier qui interdit de créer des infrastructures à moins de 100 m d'un axe routier et proposer de les mettre à 40 M ?

Le PLU de St Leu prévoit des règles très précises sur l'assainissement des eaux pluviales. Ce travail considérable ne doit pas être modifié.

On a décidé un site et ensuite on veut modifier les règles protectrices de l'urbanisation. Ce n'est inadmissible.

IMPACT HUMAIN :

On fait mention de trois habitations à démolir alors qu'il existe 5 constructions situées dans le périmètre du projet.

Une population de 30.000 personnes environ vit dans un rayon de 5 km impactant écoles, collège, lycée... Des installations sportives, écoles, collèges, bâtiments administratifs, mairie, commerces sont situées à 1200, 1500 m...

Le projet de RHI de la Mairie de St Leu est oublié par le projet...

La dévaluation du prix des habitations sur la zone n'a pas été étudiée.

On peut conclure à une sous-estimation du milieu humain.

CIRCULATION, TRAFIC :

930 passages de camions entre 5 h et 19 h (lundi à vendredi), 5 h à 12h le samedi. C'est un camion toutes les minutes...

L'accès à la route des tamarins dans le projet 2015 était une mauvaise solution et accidentogène... C'est devenu une bonne solution !

A l'échangeur de L'Etang-Salé c'est 46680 vh/j, au portail 52680 Vh/j et 7000 vh/j, sur la RN1. Si l'on ajoute les 16 micros coupures sur la route des tamarins durant au moins 20 minutes cela entrainera des gros bouchons... il faut faire une étude viable. L'impact sera forcément fort.

LES TIRS DE MINES :

On va stocker sur le site 440 tonnes de Nitrate d'ammonium.

Le 21 septembre 2001, le stock de 1220 tonnes de NA de l'usine AZF de Toulouse explosait faisant 31 morts et 2500 blessés.

Il y a vraisemblablement un risque que l'on ne doit pas négliger en période estivale. Ce site sera-t-il l'abri d'actes de malveillances ? Sera-t-il suffisamment sécurisé ? Ce n'est pas ce qui est prévu actuellement.

L'AGRICULTURE :

La parcelle en amont est vouée à l'agriculture. L'ensemble du site appartient au périmètre irrigué du Bras de Cilaos pour étendre le périmètre agricole des terres de l'Ouest. Le potentiel canne est classé en indice 13 soit 12 tonnes à l'hectare. Ce sont de bonnes terres. La SCPR va utiliser 413.000 m³ d'eau pour les besoins de la carrière soit l'équivalent de plus de 9 ha de champ de canne à sucre pendant 4 ans et demie...

L'exploitation de la carrière produira des poussières. La charte des industries des carrières

(UNICEM fait des projections jusqu'à 27 km pour les petites poussières pour un vent de 30 km/h). L'impact des poussières réduira le rendement photosynthétique de la flore environnante par le colmatage des stomates et ralentira la croissance. Les arrosages prévus n'arrêteront pas le processus.

La remise en état ?

Un usage futur à vocation agricole (amont) de 9.5 ha mais on a détruit 21.3 lors du défrichage, sera remis à la SAFER pour 1 euro. Quant à la partie basse, un espace touristique est prévu avec plantation d'endémiques et d'exotiques.

« Le principe de réaménagement du site comporte en partie haute la mise en place d'une terre de 40 cm à 60 cm d'épaisseur avec apport de fine lavage » revue non technique SCPR février 2018. Ce qui présuppose une présente importante de polluants...Voilà ce qui est prévu pour « ré végétaliser » les terres.

La SCPR va donc remplacer moins de 36 % de matières extraites... hors pour Agitprop CIRAD Une réhabilitation réussie doit être de 100 %.

Ce sera alors une réhabilitation au rabais !

Quel financement ? il n'y a pas de justificatif bancaire dans le dossier... alors des 4.5 millions pour la remise en état....

LA FLORE, LA FAUNE :

Pour l'AE du 11 avril 2018, les principaux enjeux environnementaux du projet sont la protection de la flore et de la faune sauvage.

Il est prévu le défrichage de 25 ha. Cela conduira à la destruction des arbustes, arbres et plantes herbacées.... Parmi elles, 73 espèces végétales dont 23 espèces indigènes. Sur le site, on trouve *Adiantum rhizophorum* (espèce remarquable) et surtout *Doryopteris pilosa*, considéré pour quasi menacée par l'UICN. L'AE préconise de faire valider des méthodologies de déplacement... Dans la réponse de la SCPR à l'AE, il peut y avoir « modification du protocole en cas d'échec de la reprise ». On est bien conscient que le protocole est aléatoire et n'est pas à terme programmer leur disparition ? A proximité on trouve 3 espèces protégées : Bois de lait, Bois de senteur blanc et le benjoin. 17 autres espèces remarquables sont aussi répertoriées, 4 stations naturelles d'*obetia ficifolia* (bois d'ortie) qui est une espèce protégée en danger. Le bois d'ortie est l'hôte unique de la chenille du papillon *Salamis Augustina* et l'un des hôtes de la chenille du papillon *Antanartia Borbonica* en danger d'extinction et observé sur le site. Les 2 espèces sont protégées.

Demi-échangeur :

La construction du demi-échangeur va mettre en péril des 5 *Terminalia benzoë* et aussi les *Adiantum rhizophorum* présents sur le site. L'enjeu économique du Terminal benzoë est jugé FAIBLE alors que c'est une ESPECE PROTEGEE ! La SCPR propose de les transplanter... Les déplacements et les dépôts de poussières sur toutes les stations indigènes perturberont la photosynthèse et la respiration des plantes pendant plus de 4 ans et demi.

Les mouvements de terre (extraction, camions... notamment lors des déplacements des terres végétales), favoriseront la dissémination des espèces végétale exotiques envahissantes (EEE) comme *Leucaena leucocephala*. Dans la réponse de la SCPR à l'AE, elle indique que l'avantage de la carrière de Bois Blanc c'est qu'il n'y a pas d'espèces protégées touchées !!! L'AE observe que les impacts potentiels sur les espèces protégées présentes sur le site relèvent d'une demande de dérogation à l'interdiction édictée à l'article L.411-1 du Code de l'environnement. La SCPR minimise l'impact environnemental et oublie le qualificatif « d'espèces protégées ». C'est pourquoi je

m'oppose à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher.

RESERVE MARINE :

La carrière se situe à proximité de la Réserve Naturelle Marine. Les nuisances créées par elle (bruits et poussières, possibilités de débordements des bassins de rétentions...) vont impacter la faune sous-marine : poissons, tortues, cétacées et coraux ; La société PARETO a négligé les coraux durs et mous situés à moins de 20 m de fond. Pourtant la couverture corallienne atteint les 20 %. La SCPR « prévoit des rejets en mer de la carrière en cas de grosses intempéries ». Les tirs de mines à très basse – basse fréquences portent au-delà de 10 km.

Deux Espèces de tortues marines (tortue verte et tortue imbriquée) fréquentent la zone...

LES CETACES :

Les bruits continus de la carrière (extractions de roches etc.) vont perturber les communications entre cétacés et créeront des troubles comportementaux. La présence de cavités souterraines et sous-marines sera des amplificateurs de résonance qui contribueront à les perturber lors des tirs de mines. La surveillance aérienne visuelle a ses limites. De mai à septembre, le secteur est fortement exposé aux Alizés causant des déferlements d'écumes sur l'océan et rendant extrêmement difficile la détection des cétacés en surface (dauphins, baleines à bosse). La détection acoustique n'est pas plus fiable car les baleines peuvent être silencieuses aussi.

LES CHAUVES SOURIS

Les solutions proposées par la SCPR sont scandaleuses. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par l'arrêté ministériel du 23/04/2007 – article L.411-1 du code de l'environnement. « Il est interdit de les détruire, les mutiler, les capturer ou de les enlever, de les perturber intentionnellement ou de les neutraliser, ainsi que de détruire, altérer ou dégrader leur milieu ».

Les gîtes artificiels et leur transplantation ne garantissent pas leur survie. Ayons en mémoire le résultat catastrophique d'une expérience équivalente dans le cadre de la rénovation de l'aéroport Roland Garros... N'oublions pas que les chauves-souris (la nuit), (les salanganes le jour) ingèrent plusieurs centaines de moustiques... dans une période de forte épidémie, de dengue leur présence est nécessaire.

INONDATIONS :

La topologie de la zone montre qu'en cas de fortes pluies, les dégâts risquent d'être majeurs. Comment faire pour éviter les débordements des bassins de rétention ? Comment faire pour ne pas déverser les boues résultant de l'extraction dans les ravines jusqu'à la mer et le parc marin ?

Fakir a bloqué la RNI 1 pendant plusieurs semaines.

LA NAPPE PHREATIQUE ;

Une nappe phréatique importante classée « stratégique » est présente en sous-sol. Comment garantir qu'elle ne sera pas polluée par les infiltrations ?

IMPACTS SANITAIRES :

Le bruit... les tirs de mine par jour entre 10 et 16 h sera un risque anxiogène pour les habitants, les animaux, les écoles, les assistantes maternelles, les personnes âgées... (entre 700 m et 1.5 km de la carrière. L'exploitation de la carrière va générer des poussières et quel que soit le dispositif, on ne les empêchera pas de se propager. Il n'y a pas de silice cristalline mais il y a de la silice amorphe qui causera des irritations des yeux et des voies respiratoires...N'oublions pas qu'il y a 20 % de plus d'asthmatiques à la Réunion qu'en métropole.

La création d'un demi-échangeur va entraîner des émissions de GES importantes. Les alizés d'hiver (plus de 60 km/h et non 28.8 pour la SCPR) impacteront les maisons des 3 communes.

IMPACT ECO ET TOURISTIQUE :

On assistera à la disparition des structures touristiques proches ; La désaffectation des écoles les plus proches et les assistantes maternelles migreront aussi. Les locataires chercheront des endroits plus calmes. L'appauvrissement des sols agricoles et des rendements sera un préjudice pour les agriculteurs. La RN1a qui était devenue la 'route des plages » est un espace de loisir largement pratiquée (vélos, pique-niques, piétons...) Qui l'empruntera désormais ? Que deviendra la fréquentation de la place de l'Etang Salé les Bains ?

CONCLUSION :

Je suis CONTRE la révision du PLU, CONTRE l'autorisation de défrichement et donc d'autoriser l'exploitation d'une carrière à BOIS BLANC. La SCPR parle de Ravine du Trou pour donner l'illusion que c'est un trou perdu...

La course à la roche et le fort tonnage pour la route digue va affaiblir les réserves de matériaux pour de nombreuses années, défigurer les paysages et contribuer à détruire la biodiversité. Le « tout viaduc » est une solution plus respectueuse de l'environnement.

NB. Pourquoi les études oublient la Ravine à Jacques qui est située au milieu du chantier et qui représente un fort potentiel en roches massives ?

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le Dossier de Demande d'Autorisation est à la charge du Maitre d'Ouvrage, soit la SCPR, qui a choisi de s'entourer de bureaux d'études compétents et spécialisés dans différents domaines pour sa réalisation (faune /flore, milieu marin, hydraulique, géologie, ...).

CADRE JURIDIQUE

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

IMPACT HUMAIN : Cf. Thème 13

CIRCULATION TRAFIC : Cf. Thème 9

TIRS DE MINE : Cf. Thème 6

AGRICULTURE

Cf. Thème 18 et Thème 13 (impact des poussières sur la flore).

Comme précisé dans le Thème 2 sur la parcelle haute, classée en espace agricole, seulement 1,3 ha est actuellement cultivé, du fait de la topographie accidentée du site. Une fois la remise en état achevée, les surfaces agricoles occuperont entre 8,3 et 10 ha.

FLORE, FAUNE : Cf. Thèmes 11 et 12

Demi-échangeur :

L'enjeu environnemental sur le Terminalia bentzoe est jugé faible par Biotope, bien qu'il s'agisse d'une espèce indigène, car il s'agit d'une espèce cultivée, et plantée dans le cadre des bordures de la Route des Tamarins.

cf. Thème 13 pour l'impact de la poussière sur la flore.

RESERVE MARINE et CETACES : cf. Thème 10

CHAUVES-SOURIS : Cf. Thème 11 et Annexe 7.

INONDATIONS : Cf. Thème 15

NAPPE PHREATIQUE : cf. Thème 16

IMPACTS SANITAIRES : Cf. Thème 13

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).

IMPACT ECO ET TOURISTIQUE : Cf. Thèmes 8 et 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

La notion de "richesse du sol et du sous-sol" dans l'écriture de l'article R 151-33 du code de l'urbanisme (nouvelle codification) fait référence à la présence d'un gisement de matériau exploitable par une carrière ou par une gravière.

La modification de la hauteur de 6m au faitage prévu dans la mise en compatibilité du PLU est liée à la nécessité d'une hauteur suffisante pour les installations annexes à la carrière. En aucun cas, le PLU n'autorise sur ce secteur des constructions autres que celles liées à une activité d'exploitation de matériaux : la perspective de spéculations futures est nulle.

La dérogation à la loi Barnier est mise en place pour permettre de créer des infrastructures à moins de 100m de la route des Tamarins afin de pouvoir optimiser l'exploitation du gisement en matériau présent sur le site.

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. Le tramage prévu pour permettre l'installation d'une carrière est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable. De plus, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière.

Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Enfin, sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de

réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions soulevées par les questions et interrogations soulevées l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Les aménagements futurs sont l'objet de mesures prévues dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE

n°- AV 250 **Date : 24/07/2018** **Identité : Monsieur LE GUELTE Jean-Paul – Les Avirons**

Observation : Observation complémentaire à l'Obs. 249 –

Il n'y a pas d'analyse foncière. Les terrains sont enclavés et les accès vers la RN1a ne sont pas décrits en terme foncier. Qui sont les propriétaires ? Pour le désenclavement d'une parcelle, il est projeté la réalisation d'une route se raccordant au lotissement existant. L'accord des copropriétaires n'a pas été obtenu.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Comme précisé en page 15 du DAT, la SCPR maîtrise le foncier par le biais de 2 promesses de vente sous conditions suspensives, signées avec les propriétaires des terrains : Monsieur Rivière et l'Indivision Rivière (cf. Annexe 1 - Pièces 2.1, 2.2).

L'aménagement des accès et des pistes est décrit en pages 47 à 49 du DAT. Le raccordement au lotissement existant est prévu pour les habitations, et non pour la carrière.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.

n°- AV 251 **Date : 24/07/2018** **Identité : Madame LEVENEUR Gaëlle chemin de ligne – Les Avirons**

Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc, elle expose la population réunionnaise à un impact écologique de grande ampleur : les pluies de saison risquent fortement de ne plus être retenues correctement par les sols exploités de la carrière. Les fonds marins à proximité : Etang Salé/St Leu seront impactés et nous pouvons déjà constater dans le lagon de St Leu que le déversement d'eaux boueuses a détruit une bonne partie du récif coralien. Le bruit sera un élément négatif avec les tirs de mines ainsi que le trafic routier

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV 252	Date : 24/07/2018 Identité : Monsieur ROYER Arnaud
	<u>Observation</u> : Je suis contre le projet de carrière de Bois Blanc. Nous devons protéger nos enfants, notre île si magnifique. Restons humains et un minimum d'écologie pour protéger la nature. Préservons également la belle image de notre île intense.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n° - AV 253	Date : 24/07/2018 Identité : Madame BLANCARD Audrey
	<u>Observation</u> : Je suis contre ce projet de carrière. Ayant une résidence proche de Bois Blanc, je ne me vois pas subir la poussière tous les jours dans mon quartier, je ne souhaite pas voir détruire tout l'écosystème environnant pour du béton. Je suis asthmatique. Protégeons la nature en respectant la faune et les plages de sable noir.
	<i>La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche</i>
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière, y compris à Bois-Blanc, bien que situé dans la zone de dépôt et de concentration des poussières (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique). L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables. Le tourisme est traité dans le Thème 8 (préservation des plages et du littoral). La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n° - AV 254	Date : 24/07/2018 Identité : Madame Alice VIMARD
	<u>Observation</u> : Je ne souhaite pas voir la carrière de Bois Blanc détruire notre environnement. L'exploitation de cette carrière est un risque pour la population en terme de bruit, de poussières etc. C'est un risque pour notre santé ! NON à la carrière de Bois Blanc
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe
n° - AV 255	Date : 24/07/2018 Identité : Monsieur NICOLE Raphaël
	<u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>

	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n° - AV 256	Date : 24/07/2018 Identité : Monsieur VIMARD Lancelot <u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n° - AV 257	Date : 24/07/2018 Identité : Monsieur GUYON Les Avirons <u>Observation</u> : En préambule : l'implantation d'une carrière en milieu urbain et semi urbain, ou qu'elle soit, est une aberration humaine totale, mais elle démontre parfaitement que les intérêts de grosses sociétés et les ambitions politiques passent bien avant le bien être, le respect et la santé de la population. Je suis contre cette carrière de Bois Blanc et bien entendu contre la révision du PLU et contre l'autorisation de défrichage qui n'ont que pour but d'ouvrir cette carrière. Pourquoi être contre cette carrière : Impact humain : tirs de mines – rotations de camions de 40 t, 465 allers et 465 retours de 7 h à 18 H. – poussières (tirs – brises roches – camions) – stockage de produits explosifs, nitrate d'ammonium – 300 tonnes, deux fois AZF 31 morts – Embouteillages. Je rappellerai qu'une population de 30000 personnes environ vit dans un rayon de 6 à 7 km et que 6 écoles, 4 installations sportives (gymnase, plateaux, stade), plus des bâtiments administratifs seront entre 1200 à 1500 m de cette carrière. Donc, bonjour la sieste des maternelles et l'attention des autres élèves, bonjour les conditions de travail dans les bureaux, les commerces, les écoles... Bonjour les embouteillages tant en amont qu'en aval de l'échangeur d'Etang Salé lors des fermetures pour tirs, bonjour les embouteillages de St Paul avec 465 rotations/jour Les micros poussières doivent voler sur 470 m selon la SCPR, 27 km par vent de 30 km/h selon la charte des carrières, oups... Sachant que les côtes sud, sud-ouest et ouest y sont régulièrement balayées par des alizés de 50 à 80 km/h, Monsieur le Préfet risque d'en retrouver dans son café du matin... et toute la population du sud- ouest et de l'ouest aussi. Aucune étude sur la propagation des vibrations après tir dans le sous-sol (volcanique) et sa répercussion sur les habitations à plus ou moins longue distance. Impact économique : Sans jouer les Cassandre, il est quand même fort probable que : Les locataires migrent vers des endroits plus calme avec impossibilité de relouer et les retombées financières qui en découlent pour les loueurs – la disparition des structures touristiques proches – une baisse drastique de la fréquentation des structures touristiques dans un large rayon (hébergement, restauration, hôtellerie) – désaffectation des écoles les plus proches, donc moins d'emplois pour les tatiees et le personnel d'entretien – Appauvrissement des sols agricoles et des rendements par les poussières (photosynthèse) donc manque à gagner pour tous les agriculteurs impactés. Aucune étude sur les répercussions possibles du passage de 900 camions par jour sur la route des tamarins et ses ouvrages d'art. Impact touristique : quid des pique niques sur les plages, des randos vélo et pédestre le long de la RN1 (aménagée pour) – de la fréquentation touristique d'Etang Salé les bains et des environs – d'un possible aménagement « intelligent » du littoral impacté.

Impact écologique : Présence de végétaux protégés, 23 indigènes, affaiblissement des végétaux par diminution de la photosynthèse et appauvrissement des sols,
Pollution des sous-sols par infiltration d'huiles grasses et poussières polluées, inévitable sur une carrière,
Perturbation sonore (tir, brises roches) des zones de mises bat et de reproduction (et observation) des cétacés ; d'où leur éloignement prévisible,
Présence sur zone du petit molosse et du taphien de Maurice, deux espèces de chauves-souris protégées. La transplantation prévue Par la SCPR est vouée à l'échec, (voir Gillot) – C'est un leurre. De plus, ces espèces sont grande consommatrice de moustiques donc une arme importante contre dengue et autre chikungunya.
Avifaune : huit espèces protégées sur zone, dont la salangane forte consommatrice de moustiques.
Ecoulement d'eaux boueuses en mer car si la SCPR nous jure que toutes les précautions sont prises, comment les éviter face à un météore style « Fakir » sur 12h ? On n'arrête pas l'eau, voire Saint-Leu et Etang salé les hauts sur 3 h, encore un leurre car : AE 04/2018 : « Les eaux de ruissellement ont pour exutoire l'océan au milieu de la réserve naturelle » alors que le site est classé « risque d'inondation aléa fort ». Les coraux et les poissons littoraux apprécieront.
Présence d'une nappe phréatique imposante classée « stratégique » (donc théoriquement protégée) juste sous le site qui va être fouillé, donc obligatoirement pollution par infiltration principalement par les nitrites dégradation du nitrate d'ammonium utilisé pour les tirs

Ressenti : une grande impression de se faire « balader »

Amateurisme ou incompétence : commence-t-on une maison sans être sûr d'avoir suffisamment de parpaings ? nombre de décisions prises dans l'urgence par manque de réflexions et d'anticipation ; gouverner c'est prévoir : oups, il y en a un qui n'a pas été servi au moment de la distribution.

Cette carrière passe, on ne sait pourquoi d'inapte à la production de roche massive (dès 1970 à nouvel Eden de roche massive, alors que pour les carrières de l'est (Dioré), c'est l'inverse mais elles appartiennent à une autre multinationale que Vinci.

Bidouillage, une production on ne peut plus fluctuante de roche massive et de granulats en fonction de la tournure des événements et de nouvelles études d'exploitation des carrières pour rentrer dans les critères de faisabilité, « brosser dans le sens du poil et que l'addition tombe juste. »

Interdiction de défrichage ? Présence de végétaux protégés ? Présence d'avifaune déprotégée ? Pas de problèmes : dérogations.

On veut construire à moins de 100 m d'une route (interdit loi Barnier) ? Pas de problème : dérogation, espace agricole et touristique ? Pas de problème, le sous-sol renferme une richesse inestimable : des roches massives (à démontrer) donc projet d'intérêt général. A quoi servent les lois ? A être contournées.

Aller, on fait dans le démocratique : on fait une enquête publique : 1^e négative, aie mauvaise réponse ; bon on en refait une deuxième un peu plus 'musclée, celle-là dans les bureaux de la mairie ; celle-ci positive mais avec de nombreuses réserves dont 5 majeures. Là-dessus, le Conseil d'Etat déboute le préfet en tant qu'autorité environnementale et la cour d'appel de Bordeaux annule le schéma des carrières 2014 (contexte ilien pas suffisamment pris en compte) donc exit les 4 carrières supplémentaires si ardemment souhaitées par nos ordonnateurs locaux. - Conseil d'Etat, cours d'appel de Bordeaux – ça ne nous impressionne pas. On se décide (très, trop) rapidement une troisième enquête (au mois de juillet celle-là, cherchez pourquoi ???? une forte pression des camionneurs sur les commissaires St Leu 20/07) on va l'avoir notre carrière (bis). Chiche, une quatrième enquête ??? ça s'appelle une guerre d'usure.

Pour ceux qui veulent approfondir, un énorme dossier aussi abscons que rébarbatif est mis à disposition. Il y a de quoi rebuter le plus paperassier qui soit ; Combien de personnes venues en mairie sont reparties en voyant l'épaisseur du dossier ? J'ai un certain degré d'instruction et je suis incapable de lire tout le dossier tellement c'est obscur ; qu'en est-il de la personne qui a quitté l'école à 11 ou 12 ans ou qui est analphabète ce qui n'est pas rare dans certains secteurs concernés. Ne surtout pas nous dire que ce n'est pas volontaire. Si les parties prenantes avaient voulu réellement informer la population, elles auraient « pondu » un résumé compréhensible par

tous. Autorité Environnementale avril 2018 : « le choix fait par les pétitionnaires de ne pas modifier la version originale, sans y intégrer *les éléments nouveaux contenues* dans l'addendum ne facilite pas la compréhension et l'appropriation du dossier par le public.

La SCPR a bien entendu apporter des « réponses » aux « questions » de la 2^e enquête mais cela ressemble fort aux arguments fantastiques du marchand qui veut caser sa marchandise à tout prix, procès d'intention, j'en conviens ; mais la connaissance du dossier, de son historique et des choix des décisionnaires ne prêtent pas en une croyance aveugle dans l'honnêteté de leurs déclarations cela aurait été proposé dès le départ (ils ont d'excellents ingénieurs), je pense que je les aurais cru plus volontiers. Et que penser de leurs voltes virevoltes, infos et contre infos depuis le début ?

La solution à tous ces problèmes est pourtant simple et connue : NRL tout en viaduc, plus besoin de carrières (à moins que la SCPR en veuille non pour les roches massives mais pour les granulats) et dans ce cas la fermeture au bout de 5 ans est très hypothétique et plus besoin d'épierrage responsable en grande partie des « catas jamais vues ». D'Etang Salé, de seul Leu, Cilaos, entre autres. Qu'en sera-t-il pour la saison 18/19 ?

Mais ne soyons pas trop naïfs, et c'est un secret de polichinelle, trop d'ambition politique, doublé d'incompétence et d'amateurisme, trop d'intérêts personnels, trop de (très gros sous), trop de lobbying. D'ailleurs en voyant le nombre grandissant de beaux camions tout neufs sur les routes, la décision finale n'est-elle pas d'ores et déjà connue ? Le président de région n'a-t-il pas annoncé l'ouverture de la carrière en novembre ?

Pot de terre contre pot de fer ? Politique et multinationale contre population ? Abject.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La Loi Barnier est traitée dans le Thème 3.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Parmi les éléments d'interrogation soulevés dans cette observation, certains ne portent pas sur la procédure de mise en compatibilité du PLU mais sur le choix de l'infrastructure retenue pour la Nouvelle Route du Littoral.

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. Le tramage prévu permettre l'installation d'une carrière est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable. De plus, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière.

Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant les paysages, l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Enfin, sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV **Date : 24/07/2018** | **Identité** : Non communiquée

258 Observation : J'habite aux Avirons depuis plus de 20 ans et après toutes ces années passées dans cette commune très agréable, je tiens à dire NON au projet de carrière de Bois Blanc pour de nombreuses raisons et entre autres :

- Risques de stockage de centaines de tonnes d'explosifs,
- Les nuisances sonores liées à ces explosifs,
- Les poussières toxiques amenées par cette carrière sur les habitations avoisinantes et les écoles à proximité,
- Les problèmes de circulations sur l'axe très fréquenté de la Route des Tamarins
- Destruction de la faune et de la flore etc...

NON à cette carrière

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n°- AV 259	Date : 24/07/2018 Identité : Non communiquée
	<p><u>Observation</u> : Je ne souhaite pas voir cette carrière de Bois Blanc détruire ma commune. Cette carrière amène que des problèmes pour la santé de tous. Protégeons notre nature et notre environnement</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 260	Date : 24/07/2018 Identité : Enfant Nina – 8 ans
	<p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière sur Bois Blanc – je n'ai pas envie que les enfants et les adultes soient malades à cause de la poussière ; j'ai très peur du bruit, des tirs de mine. Je n'ai pas envie qu'on détruise les maisons, les animaux ni les poissons et les baleines. NON à la carrière de Bois Blanc.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 261	Date : 24/07/2018 Identité : Enfant
	<p><u>Observation</u> : Non à la carrière de bois Blanc (un dessin)</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 262	Date : 24/07/2018 Identité : Madame ALMAR Monique – chemin Barouly – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : J'habite la commune des Avirons. Je dis non à la carrière de Bois Blanc pour des raisons évidentes de santé publique, de préservation de notre environnement, de respect de notre qualité de vie, de notre santé.</p>
	<p>Nous ne voulons pas de ce trafic de camions avec pour conséquences : nuisances sonores, poussières... et ce pour une durée non négligeable !</p>
	<p>La santé de nos enfants et de la population me semble plus importante, trop importante pour accepter cette aberration.</p>
	<p>NON A LA CARRIERE DE BOIS BLANC</p>

	<p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 263	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p>Observation : Je me déplace pour la troisième fois Pour dire non à ce projet de carrière de Bois Blanc. En effet, la santé des habitants est en jeu, les poussières émises sont néfastes pour les enfants, leurs écoles toutes proches du site. La santé sera également impactée par le bruit avec l'augmentation des camions, des tirs de mines ; Ce projet désastreux pour la commune et pour la Réunion, tout le monde le sait.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 264	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Madame MOUFINE Elodie</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc.</p> <p>J'ai toujours vécu à l'Etang Salé, j'ai toujours vu cette route entre St Leu et Etang salé comme un petit coin de paradis.</p> <p>Cette carrière est un désastre écologique et paysagé. Pourquoi dénaturer cet endroit, pourquoi faire une carrière, un trou béant à cet endroit ? Arrêtons le désastre ; sauvons Bois Blanc : Sauvons la Réunion de l'emprise de quelques familles qui s'enrichissent en appauvrissant notre si belle Ile : NON A LA CARRIERE</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 265	<p>Date : 25/07/2018 Identité : M. ou Mme PRENGERC T Les Avirons</p> <p>Observation : Enfer : La carrière de bois Blanc sera un enfer pour une partie importante des habitants de la Réunion. La carrière ne doit pas être ouverte car les conséquences et les impacts ont été sous-estimés.</p> <p>Ecologie : les études hydrauliques sont fausses. La saison cyclonique de 2018 démontre déjà l'inexactitude des données. La pollution marine va obligatoirement affecter la réserve marine et la faune sur tout le littoral ouest de l'île.</p> <p>Les détonations quotidiennes vont faire disparaître la faune terrestre et aquatique de cette partie de l'île.</p>

Sanitaire : l'usage d'explosions quotidiennes n'existe nulle part en Europe. L'impact sur la santé tant psychique que physique de ces détonations pendant 5 ans va correspondre à ce que des populations vivent durant quelques heures lors d'un bombardement.

Le passage de 500 rotations de poids lourds quotidiens provoquera, selon les statistiques, jusqu'à 3 décès par an. En 5 ans 15 personnes seront tuées, soit autant que les morts dus à l'écroulement de la falaise de la route du littoral. Impact non répercuté.

L'impact sur la répartition géographique est grossièrement sous-estimé des poussières de roches.

Les conséquences sanitaires sont occultées La santé de milliers d'habitants va se dégrader pour la décennie qui suivra l'ouverture de la carrière. Les conséquences sur les services sociaux, sur le budget de la Région, de l'Etat, pour faire face à ces dépenses n'ont fait l'objet d'aucune étude.

L'impact économique sur la région de la présente carrière n'a fait l'objet d'aucune étude.

La carrière, qui serait la plus grosse d'Europe, aura un impact tellement fort sur l'île et la population que l'on peut déjà prédire que les responsables des entreprises et de leurs filiales, les responsables des administrations, acteurs directement ou indirectement (SCPR, sociétés de transports, Etat, le Président de la Région) connaîtront des poursuites judiciaires, tant par des recours de particuliers que les actions de groupes et ce pour au moins les 20 prochaines années. Commencera pour eux l'enfer judiciaire.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n°- AV 266 **Date : 24/04/2018** **Identité : Monsieur LEPINAY Marcel**

Observation :

La société qui se porte meneuse du projet a un passé aux antécédents peu louables. Je m'en vais vous citer de suite un bel exemple :

Il fut un temps où cette même société avait installé un site de concassage sur la commune de Saint Louis. Le but était de transformer la matière première (andains) pour préparer le tout-venant, les granulats, le sable et le ciment destiné à usage du secteur construction en bâtiment : ce site était aménagé à forte proximité d'un axe principal de circulation. Y circulaient les bus scolaires taxis, bus du transport en commun, usagers, habitants de la zone etc.

Et voici donc le constat à faire une fois la mise en service :

- Emissions d'un nuage de poussières (toutes particules confondues) dès le matin qui se départait de manière aléatoire vers l'axe de circulation,
- Obligation de fermer les fenêtres lors du passage à proximité, y compris sous le conseil chauffeur de bus,
- Ralentissement lorsque la visibilité devenait moins propice et que ce nuage s'épaississait.
- Sortie des poids-lourds, camions des transporteurs livreurs, qui fut aménagée de manière franchement peu judicieuse ; occasionnant là encore des complications dans la circulation et le

	<p>trafic routier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de cas d'asthme et autres affections pulmonaires chez les adolescents (système ORL fragilisé) ; des allergologues de la Côte Ouest se sont d'ailleurs joints à la première enquête publique en toute connaissance de cause. <p>Après plainte de la commune de Saint Louis, ce site de concassage a fini par être déplacé dans le lit de la Rivière Saint – Etienne une première fois, puis en remontant le lit vers les falaises de l'Entre Deux) pour limiter l'épandage des poussières sous l'effet du vent (lieu enclavé).</p> <p>Le premier site reste encore tel une entreprise fantôme abandonné aux abords l'actuel « Ferme et Jardin ». Ils n'ont même pas eu la délicatesse de le démonter ou de la réutiliser.</p> <p>Comment voulez-vous que la population fasse confiance en leurs promesses et engagements quand on connaît très bien leurs manières de procéder.</p> <p>Veillez comprendre ici notre réserve et notre réticence face à un projet d'une telle ampleur et si colossal lorsque l'on voit le résultat pour un plus petit chantier.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n° - AV 267	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur CADET Mathieu</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre ce projet, pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un impact sanitaire sous-évalué, des habitants à proximité de la carrière, • Des dommages environnementaux irréversibles pour la faune et la flore de Bois Blanc, • La dégradation de notre qualité de vie jusqu'alors préservée, • Les possibles impacts matériels sur nos habitations, • Les nuisances sonores et visuels de cette méga carrière, • Les conséquences de l'avenir du site une fois l'extraction terminée. <p>Au vu de toutes ces raisons et de la forte mobilisation des personnes concernées, ce projet ne devrait pas se concrétiser.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV 268	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Madame BOURMAULT Laetitia - St Leu</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre ce projet pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction du paysage de la Réunion • Nuisance sonore et écologique pour les habitants. • Il existe de nombreuses roches par les andains agricoles sur de nombreux terrains agricoles que l'on peut utiliser. Il faut finir cet axe central (route du littoral). • Il est possible de finir cette route en viaduc

	<ul style="list-style-type: none"> • Tirs de mine non contrôlés, • Nuisances entraînant des maladies pour les habitants avec les fumées et la dégradation de l'air. • Au Tévelave, 50 Dcb – nuisances sonores dans un rayon de 3 km. • Transport terrestre de matières dangereuses par St Leu, • Dégradation de la qualité de l'air. <p>Pour toutes ces raisons, ce projet de carrière n'a pas lieu d'être (Contre ce projet).</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
<p>n° - AV 269</p>	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Madame ALMA Anne-Claire – Chemin de la Pointe - Les Avirons</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre ce projet, pour plusieurs raisons ;</p> <p>Avec mes enfants cela fait la 4^e génération que l'on vit à Bois Blanc. Vous pensez donc que c'est un impact affectif dans ma vie. Un impact sanitaire – Des impacts sur l'environnement, les nuisances sonores et visuelles. Des conséquences sur le tourisme.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
<p>n° - AV 270</p>	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur CADET Joseph – Les Avirons</p> <p><u>Observation :</u> Je n'ai pu contribuer à la première enquête. J'ai pris connaissance du dossier présenté en mairie des Avirons pour cette troisième enquête publique.</p> <p>Je m'étonne que la SCPR n'ait pas effectué les levées de réserves formulées par la précédente commission d'enquête, notamment sur de nouveaux sondages afin de s'assurer de la qualité du gisement de roches à prélever. Mais aussi à compléter l'étude préalable jugée pas concluante de l'impact sur le réseau de la route des tamarins.</p> <p>Par ailleurs, hormis ce qui est envisagé pour la remise en état, il n'y a aucun engagement du pétitionnaire et des services de l'Etat sur la durée de l'exploitation et surtout que cette durée ne fasse pas l'objet d'une annexe pour prolonger son exploitation. Je souhaite, Monsieur le Président de la commission d'enquête sur ce sujet, vous exigez de la SCPR et des services de l'Etat un engagement incontestable sur la durée ferme et définitive à savoir 4 ans et demi que le site soit remis en état conformément aux procédures de protection de l'environnement. J'estime que les éléments actuels du dossier sur la durée et le devenir du site n'apportent pas suffisamment de garanties. D'autant, que régulièrement le Président de Région et les professionnels transporteurs n'arrêtent pas de déclarer publiquement qu'il faut une carrière à Bois Blanc à vie.</p>

Uniquement pour ces raisons, je vous demande d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation d'ouverture de carrière de roches massives sur Ravine du Trou.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Des nouveaux sondages ont été réalisés (cf. addendum).

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Comme indiqué dans le Thème 5 : « pour la carrière de Dioré, qui avait également été déclarée d'intérêt général, l'Etat avait introduit dans l'autorisation une clause imposant que les matériaux soient strictement dédiés à la NRL. Il est quasi certain que cela sera également le cas pour cette carrière (contrainte liée à l'obligation du PIG – approvisionnement pour la NRL). »

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Il est précisé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE)

**n° - AV
271**

Date : 25/07/2018 | **Identité : Madame Josie CLAPIER – ETANG SALE**

Observation : J'ai pris connaissance du dossier présenté par la SCPR. Mais les éléments complémentaires au projet initial ne m'ont pas convaincue de la pertinence et de l'utilité d'une carrière de roches massives sur Bois Blanc.

Les réserves exigées par la commission d'enquête précédente n'ont pas été levées sinon que des engagements pris par le pétitionnaire ; Ce n'est pas suffisant quand on sait que la SCPR n'a jamais respecté les mises en demeures de la DEAL sur ses sites d'exploitation.

Il n'y a jamais eu de concertation auprès de la population directement concernée de la part de la SCPR. Il est clair qu'il y a une volonté manifeste de faire passer en force cette carrière ;

Puisque c'est le cas, je vous demande, Monsieur le Président de la commission d'enquête d'exiger du pétitionnaire et des services de l'Etat toutes les garanties et l'engagement ferme qu'au terme de son exploitation, soit 4 ans et demi, que le site de Bois Blanc soit remis en état, la partie littorale cédée à l'euro symbolique au Conservatoire du littoral et la partie haute à de l'activité agricole. Et qu'en aucun cas cette carrière, une fois exploitée, ne fasse l'objet d'une dérogation ou une prolongation d'exploitation et ce quel que soit les raisons évoquées.

La route digue en mer a été une erreur monumentale qui marquera la mémoire des Réunionnais, elle sera la cause de la pénurie de matériaux de construction sur notre île. Mais pour l'heure, je vous demande, Monsieur le Président de la commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable à ce projet de carrière sur Ravine du Trou car pour tous les Réunionnais aujourd'hui c'est une troisième enquête pour dire NON.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Comme indiqué dans le Thème 5 : « pour la carrière de Dioré, qui avait également été déclarée d'intérêt général, l'Etat avait introduit dans l'autorisation une clause imposant que les matériaux soient strictement dédiés à la NRL. Il est quasi certain que cela sera également le cas pour cette carrière (contrainte liée à l'obligation du PIG – approvisionnement pour la NRL). »

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Il est précisé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une

	carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE)
n° - AV 272	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur FORT Jack – Route des mules TEVELAVE</p> <p>Observation : Je suis opposé à la carrière de Bois Blanc car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de la biodiversité, • Nuisances portées à l'environnement, • Nuisances entraînant des risques de maladies chroniques sur la population : asthme ETC... • Risque routier avec les camions et les rotations incessantes <p>Provoqueront une perte non négligeable de terres arables pour l'utilisation de l'agriculture,</p> <p>Enfin, ayant ... et vu mon père travailler ces terrains, je trouve anormal de détruire ce havre de paix qu'est Bois Blanc. Il faut préserver notre Ile et non pas la détruire.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n° - AV 273	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée – rue du stade Les Avirons</p> <p>Observation : Je ne comprends pas ce projet de carrière à Bois Blanc pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre la santé des citoyens en danger du bruit (inconfort – stress permanent) et de la poussière (je suis asthmatique allergique), • Mettre en danger la vie de la population Réunionnaise due au roulement incessant des camions arrivant à 70 km/h sur un axe de 110 km • Détruire un environnement protégé avec des espèces endémiques, un paysage recherché par les touristes (2^e station balnéaire de l'Ile). Que va devenir la plage quand il y aura que la boue due au ruissellement de la carrière quand il va pleuvoir ? • Dévalorisation immobilière (j'ai acheté un studio à l'Etang Salé pour faire de la location saisonnière et désertion de la population sur le secteur donc répercussion sur l'économie. <p>En bref, aucun intérêt cette carrière. Quand on compte tous les points négatifs qui en résultent (d'autres solutions sont possibles comme le viaduc) donc pourquoi faire cette carrière. <i>La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche</i></p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques (pouvant éventuellement provoquer des allergies) sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. La rue du stade étant située au sud-est de la carrière n'est pas comprise dans la zone de dépôt et de concentration des poussières (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique). L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>

	<p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV 274	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation</u> : Habitant à côté de l'école Paul Hermann, ayant des enfants dans cette école, je m'inquiète réellement pour leur santé et pour la mienne ainsi que pour toutes les personnes fragiles car le bruit engendré par les tirs de mines et le marteau piqueur, toute la journée, ainsi que la poussière provoquée par le chantier ne peut qu'avoir des répercussions sur notre santé.</p> <p>Je trouve déplorable que l'on détériore le paysage emblématique, protégé et apprécié des touristes pour sa plage de sable noir qui va devenir une plage de boues à chaque averse sans parler de toutes les espèces protégées (animale, végétale) qui vont disparaître.</p> <p>La circulation des camions permanente sur la route très fréquentée va engendrer des ralentissements sans parler des accidents que cela peut provoquer.</p> <p>Pour conclure si demain ce projet venait à se réaliser malgré les différents avis défavorables de deux enquêtes publiques précédentes ainsi que le résultat du service de l'environnement et le conseil d'Etat sur le procédé juridique, on va faire passer en force un projet incohérent aussi environnemental, économique et nuisant pour la santé publique, je serai dans l'obligation de quitter le secteur afin de ne pas subir ces désagréments.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Il est rappelé que la première enquête publique a fait l'objet d'un avis défavorable. Un avis favorable a été émis à l'issue de la deuxième enquête assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV 275	<p>Date : 24/07/2018 Identité : Mme STEPHEN Jocelyne – Les Avirons</p> <p><u>Observation</u> : Je considère que le projet visé par la troisième enquête publique concernant l'ouverture de la carrière de Bois Blanc entre la ravine du Trou et la ravine des Avirons n'est pas compatible avec le SCOT puisque ce site n'est pas inscrit au SDC (schéma des carrières), modification demandée par la préfecture en 2014 annulée par la Cours d'Appel de Bordeaux. Cette enquête est prématurée et ne suit pas la réglementation en vigueur.</p> <p>Ceci-dit, le projet est préoccupant à plus d'un titre :</p> <p>L'étude hydrologique parle d'un risque d'inondation en situation exceptionnelle ainsi que de possibles rejets en mer dans une zone ZNIEFF de type II littoral inclus dans la réserve marine. Un espace littoral confié au Conservatoire du littoral qui ne voit rien à redire ! On signale un aléa fort inondation sur la parcelle du bas.</p> <p>Le PPRN : la gestion du risque sera-t-elle maîtrisée en cas de précipitations cycloniques exceptionnelles comme celles de l'année 2018 ? Les terres perturbées suite aux retraites d'andain</p>

en amont pourraient être la cause de coulées de boue et aussi d'une érosion catastrophique avec une descente des terres arables dans les lagons et dans l'océan.

La nappe phréatique considérée comme un enjeu fort car c'est une réserve potentielle pour l'avenir est exposée elle aussi, à un danger d'infiltration car le fond de la fosse de la future carrière (zone A) est très proche du niveau de la nappe et les dégâts pourraient être irréversibles. Pour le SDAGE : « ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable » en contradiction avec l'avis du bureau ANTEA « ressource non exploitable pour l'eau potable et pour l'agriculture ». (Résumé non technique).

Le rapport du BRGM nous dit que la carrière ne serait inexploitable car il y aurait de 50 % à 60 % de rebut.

Enfin, on constate la présence de vestiges anthropiques dans l'intérieur du périmètre de la maîtrise foncière alors qu'un diagnostic a été prescrit au titre de l'archéologie préventive sur l'ensemble du périmètre concerné par la carrière par arrêté préfectoral n° 3898 du 08/07/2014 n'a pas été suivi d'effet. Nous demandons à voir le bilan de ces prospections car il n'apparaît pas dans le chapitre consacré aux monuments historiques.

Et pour bien d'autres raisons, je suis en opposition à ce projet.

Réponse du Maître d'ouvrage :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27 ; En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV 276 **Date : 25/07/2018** **Identité : Monsieur BARBEYROL Pierre Chemin Ixora Les Avirons**

Observation : Je suis contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour mise en danger de la vie des usagers de la route des tamarins par 900 rotations de camions de 35 tonnes par jour dégradation de cette route et risque d'accidents multiples vibrations

Engorgements multiples au niveau du tunnel de Saint-Paul et embouteillages.

Danger de pollution de la nappe phréatique.

Nombreux désagréments dus aux tirs de mines : fermeture de la route des Tamarins et coupure de la route littorale par les camions revenant à vide.

Pollution de l'air à cause de fines particules de poussières toxiques et mise en danger des habitants et des enfants de l'école proche.

Déstabilisation des couches du sol dues aux vibrations des tirs et des engins de chantier. Fracturation des tunnels sous laviques débouchant sur le littoral et entraînant la disparition de 2 espèces de chauves-souris.

Pollution de la réserve marine située en contre bas par les boues et effluents s'écoulant de la carrière à la première forte pluie cyclonique.

Non-respect des préconisations faites lors des 2 enquêtes publiques précédentes.

Je suis contre la modification du PLU de St leu et contre l'autorisation de défricher.

Donc non à la carrière

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Avis Commission d'enquête :

Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter l'annexe A27 Pour le PLU, il convient de se rapporter à l'annexe A26. Il est rappelé qu'un avis favorable a été émis à l'issue de la deuxième enquête assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations.

Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

n° - AV **Date : 25/07/2018** **Identité : Madame GALLENE Chantal – Chemin Ixora Les Avirons**

277 Observation : Les impacts qu'aurait cette carrière me paraissent totalement négligés, en particulier sur la protection de la faune et de la Flore :

- Les chauves-souris protégées par l'article 411.1 du code de l'Environnement
- Les pétrels et puffins dont les petits seront aveuglés par l'éclairage des installations,
- Les cétacés passant près de la cote de Bois Blanc gênés par les ondes et vibrations dues aux tirs d'explosifs très proches
- Les espèces végétales remarquables comme le bois d'ortie seul hôte pour le papillon Augustina près de l'extinction.

Les poussières permettront le transport de graines d'espèces végétales envahissantes s'installant définitivement qui sonneront la fin de la flore endémique actuelle. De plus ces poussières contiennent des matières minérales nocives pour la population riveraine et en particulier les enfants des écoles situées à 800 m de la carrière.

Les tirs d'explosifs ou tirs de mine électroniques vont provoquer des ondes de choc très néfastes pour tous les êtres vivants et en premier lieu l'Homme. Les phénomènes de résonance des tirs amplifiés par les ravines ont-ils été étudiés ?

La circulation sur la route des Tamarins sera fortement perturbée et fort dangereuse avec le nombre quotidien de camions de gros tonnage s'intégrant à petite vitesse sur une route à 4 voies dont le trafic risque d'être vite saturé.

La nappe phréatique sera-t-elle suffisamment protégée ? des zones de captage se trouvant à proximité.

Je suis contre la modification du PLU de St Leu et contre l'autorisation de défricher.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

*La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.
L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.
La pollution des milieux est traitée en Thème 16.*

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement. Le tramage prévu permettre l'installation d'une carrière est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable. De plus, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain, le PLU ne vient pas compromettre le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur.

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence négative sur la faune et la flore bien qu'elles soient globalement à faible enjeu sur le secteur concerné. En effet, la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière.

Sur ce point, il appartient à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Toutefois, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Enfin, sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et des mesures d'évitement ou de réduction prévues à cet effet dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

**n°- AV
278**

Date : 25/07/2018 | **Identité** : Madame, Monsieur SIEGLER – Impasse du Ruisseau – LES AVIRONS

Observation : Nous Sommes tout à fait défavorables à l'ouverture de la carrière Ravine du Trou – Bois Blanc – St Leu les Avirons, et ce, pour différentes raisons :

D'abord, nous en sommes à la 3^e enquête publique. A quand la 4^e puis la 5^e? l'essentiel est que le projet passe... même en force.

Oui, nous sommes bien en présence d'une forme de « refus d'accepter l'expression démocratique » quoi qu'on en dise... avec les risques, les conséquences que cela peut engendrer.

Bien sûr, nous avons pris bonne note des modifications des nouveaux dossiers, notamment ceux

consacrés à la sécurité. Sans être convaincus.

Que de déclarations de bonnes intentions ! Peut-on faire confiance aux entreprises, aux experts, aux politiques ? Nous sommes ici en présence d'intérêts particuliers, économiques politiques qui prévalent sur l'humain. Les exemples, hélas, ne manquent pas à la Réunion : Leucose bovine scandaleusement ignorée ou plutôt cachée à la population, l'alcool, ce fléau sanitaire et social dénoncé maintes fois par la FRAR (Fédération régionale d'addictologie) et peu ou pas pris en compte par les autorités, violation des lois de protection du littoral, et ce de longue date, corruption, ententes illicites, conflits d'intérêts dénoncés par la pression, les associations de consommateurs.

Il faut avoir une bonne dose de naïveté pour croire qu'une telle carrière requérant des investissements considérables, n'aurait qu'une existence limitée dans le temps (4 à 5 ans) et que sa nécessité (non prouvée) peut se justifier par la seule construction de la NRL.

Il est évident qu'une telle carrière et ses aménagements offriraient une plaie béante au paysage et à l'environnement de la « route des plages » ...déjà peu nombreuses à la Réunion. Elle pourrait constituer une attraction touristique au même titre que le « Souffleur » un peu plus loin.

Il est évident qu'une telle carrière entraînerait des nuisances (bruit, pollution) impactant la santé des habitants et des enfants des écoles alentour.

Il est tout aussi évident qu'une telle carrière aurait des conséquences sur le patrimoine, le foncier local dans un rayon important. Des études ou évaluations ont-elles été réalisées ? Compensation, indemnités envisagées ?

Nous habitons depuis plus de 29 ans sur les bords de la ravine des Avirons – Impasse du Ruisseau, entre le lycée, le collège et la nouvelle école du Ruisseau...à moins de 900 m de l'éventuelle implantation de la carrière.

Mon épouse est allergique aux pollens et poussières ; Lors de sa première crise d'asthme aux Avirons, elle n'a dû la vie sauve qu'à intervention en pleine nuit du SAMU de St Pierre.

Notre maison, en 29 ans, n'a pas une ride, pas une fissure. Qu'en sera-t-il après des tirs de mines à moins de 900 m ? Devons-nous envisager, dès à présent, pour notre santé et notre sécurité un déménagement ?

La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche

Réponse du Maître d'ouvrage :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques (pouvant éventuellement provoquer des allergies) sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'impasse du Ruisseau étant située à l'est de la carrière n'est pas comprise dans la zone de dépôt et de concentration des poussières (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique). L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique

	apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter à l'annexe A27. Par ailleurs, Il est rappelé que la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Bois Blanc » a été faite pour une durée de 4.5 ans (cf. DDAE) ;
n°- AV 279	Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur BARNICHE Nicolas <u>Observation</u> : Je me déplace en mairie ce jour pour renouveler mon opposition au projet de carrière et ce pour la deuxième fois. <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis
n°- AV 280	Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois blanc pour des raisons écologiques et environnementales. <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'Enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 281	Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc = impacts sanitaires, environnementaux, écologiques <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'Enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 282	Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°- AV 283	Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Je suis opposée à la carrière de Bois Blanc <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n°-AV 284	Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée <u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc <u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i> <u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la

	réponse du M.O.
n° - AV 285	Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur JACOMET Thierry – chemin bateau – Les Aviron <u>Observation</u> : Je suis opposé à ce projet de carrière à Bois blanc pour plusieurs raisons : <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores provoquées par les explosions, • Risques de fissures à mon domicile, • Risques de maladies respiratoires, • Risques routiers avec les camions et les rotations incessantes, • Dégradation de l'environnement, de la faune de la flore, • Glissements de terrains, • Impact sur le tourisme proche de la carrière. Au vu de toutes ces raisons, ce projet ne doit pas voir le jour.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la Réserve Marine, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion
n° - AV 286	Date : 25/07/2018 Identité : Monsieur AYME Frédéric – Les Aviron <u>Observation</u> : Je suis opposé à ce projet NON A LA CARRIERE. Les raisons me semblent tellement évidentes que je ne comprends pas un tel projet au regard des risques qu'il représente.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.
n° - AV 287	Date : 25/07/2018 Identité : Madame LARCHER - Quartier de Bois de Nèfles – LES AVIRONS <u>Observation</u> : En avant-propos préliminaire, je tiens à faire remarquer que les documents relatifs à l'enquête publique, destinés à éclairer toute personne quel que soit son niveau d'études, ne permettent pas de s'appropriier l'ensemble des données du dossier. En effet, les volumes à étudier sont au nombre de 14 dont certains dépassent les 200 pages, par exemple l'addendum dépasse les 400 pages, le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale comporte environ 230 pages. Aucun effort de présentation n'a été fait pour rendre le dossier accessible à tout un chacun comme l'exige une démarche démocratique. Malgré l'aide apportée par les commissaires enquêteurs il est impossible d'émettre un avis circonstancié sur chaque point. Que dire de la masse de chiffres, graphiques et courbes propres à décourager quoiqu'indispensables. Peut-on donc encore parler de dispositif démocratique en ce qui concerne cette enquête publique ; Faut-il rappeler que le climat de la Réunion est tropical avec des épisodes intenses de vent et de pluies. La tempête Fakir, bien que très brève, a occasionné des coulées de boue qui ont paralysé la RN1 a au niveau du cimetière de Saint-Leu pendant 2 mois, la zone à défricher pour la carrière est 25 Ha 49a, soit l'équivalent de 35 terrains de foot, des pluies diluviennes sur un immense espace ne pourront que causer glissements de terrain et coulées de boues d'une telle ampleur qu'aucun dispositif ne pourra les contenir, menaçant la population et destructeurs pour la RN1 et la RN1a.

Sur le trafic routier, les incidences ont été calculées sur des chiffres de 2016, je n'ai vu aucun chiffre sur les projections que l'on peut faire à partir de l'année 2019. La Réunion importe chaque année 24.000 véhicules neufs, donc avec un accroissement du trafic importante, je demande donc que ces chiffres soient précisés pour les prochaines années, les conséquences de l'injection de 460 rotations par jour sont largement sous-estimées pour la période de l'exploitation de la carrière.

En ce qui concerne les nuisances sonores, je remarque qu'aucune étude n'a été réalisée dans la commune des Avirons, notamment dans le quartier de Bois de Nèfles Cadet (ou je réside) dont certaines habitations sont à moins de 1000 m de la carrière. Il est notoirement et scientifiquement connu que la propagation des sons est différente en zone montagneuse qu'en plaine ; Les habitants de ce quartier pourront vous dire que les bruits de la côte sont largement perceptibles à tel point que, à certains moments, le bruit du ressac donne l'impression que l'Océan se trouve à 50 m. Je propose donc qu'il soit procédé à des mesures à l'aide de logiciels professionnels avec une modélisation en 3D (type cadna A) sur une zone incluant au moins le centre-ville où se trouvent les écoles, le quartier Bois de Nèfles Cadet et le chemin Pavé. La SCPR propose d'installer A POSTERIORI la station de contrôle St 4 dans mon quartier, pour effectuer des mesures de poussières et de bruit. Ces mesures seront mensuelles et sur 24 heures donc pas du tout révélatrices de la situation vécue par le voisinage au quotidien, et surtout inutiles puisque d'une part elles interviendront alors que les dégâts auront déjà été causés et surtout que n'apparaissent nulle part les mesures correctrices qui seront alors mises en œuvre au niveau de cette station. Je demande donc des précisions sur les dispositifs pouvant réduire les nuisances dont seront victimes les habitants.

Dans le document sur l'intérêt économique de la carrière, la SCPR prétend qu'elle permettra la récupération de terres agricoles, ce qui est incompréhensible puisque des terrains en pente représente une surface plus importante que des terrains plats.

C

A

B

La surface AC est évidemment supérieure à la surface AB.

Le périmètre concerné pourrait être exploité puisque l'irrigation est possible.

Dans ce même document, la SCPR fait état de la création de 350 emplois directs. Sur quelles études se base-t-elle ? De quels emplois s'agit-il ? Etant donné qu'il n'existe pas à la Réunion de carrières en roches massives dont l'exploitation supporte une certaine technicité, il est vraisemblable qu'il faudra faire appel à de la main-d'œuvre extérieure à la Réunion. Je demande donc des précisions sur le nombre, les fonctions et l'origine des personnes qui seront embauchées.

CONCLUSION :

Je m'oppose au défrichement vu les risques encourus.

Si celui-ci devait être autorisé, je m'oppose à l'ouverture de la carrière qui provoquera une PLAIE BEANTE dénaturant le paysage (peut-on parler de remise en état d'une telle surface et sur une profondeur de parfois 40 m).

Les risques sanitaires et environnementaux liés à l'exploitation de cette carrière sont tels que je suis résolument contre son ouverture.

Bien que n'étant pas, Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs, dans le champ de vos compétences, je vous fais part de mon interrogation concernant la validité juridique de cette carrière puisque l'arrêté 112SP/Saint Paul prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'ouverture de la carrière de la ravine du Trou est daté du 7 juin 2018 soit postérieurement à la décision du tribunal administratif de Bordeaux datant du 29 mai 2018 annulant les modifications du SDC 2014.

	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le dossier est effectivement conséquent mais prend en compte les différents avis émis lors des procédures précédentes et permet d'apporter des détails et des réponses argumentées et appuyées par des spécialistes aux différentes questions et inquiétudes relevées.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation y compris à la demande de dérogation à l'interdiction générale de défrichement ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Hormis les précisions apportées par le porteur de projet, on peut également se reporter l'annexe A27. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du M.O.</p>
n° - AV 288	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Je suis contre cette carrière car je pense que c'est une catastrophe pour notre ile, tant écologique, pour sa faune sa flore, qu'historique car le site de Bois Blanc est un endroit chargé d'histoire (comme beaucoup d'autres endroits). Le lieu et alentours regorgent de vestiges découverts et en passe d'être découverts, retraçant l'histoire de la Réunion, notre Histoire. J'ai moi-même participé à une excursion ayant permis de mettre à jour plusieurs vestiges (photos à l'appui + point GSP*). Au nom de mes ancêtres, pour que notre histoire ne soit pas perdue, je dis NON à cette carrière. N'oubliez pas que c'est notre terre, nous l'avons juste emprunté à nos enfants.</p> <p>* non joints</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>Les vestiges anthropiques sont traités dans le Thème 17.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n° - AV 289	<p>Date : 25/07/2018 Identité : Non communiquée</p> <p><u>Observation :</u> Pour la 3 e fois, je refuse le projet de cette carrière de Bois Blanc. – Impact sanitaire important – écologique – Faune – Flore détruites – troubles de la circulation – bruits stockage de produits dangereux. NON la carrière de Bois Blanc ne peut être réalisée.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait</p>

	potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion	
n°- AV 290	Date : 25/07/2018	Identité : Madame GARAU Geneviève
	<p><u>Observation</u> : Résidente Avironnaise depuis 12 ans, je tiens à m'opposer au projet de carrière de Bois Blanc pour de nombreuses raisons dont celle-ci :</p> <p>Dangers liés au stockage d'explosifs, Dangers liés à l'utilisation d'explosifs, Dangers liés aux conséquences d'utilisation d'explosive, sur la nature, sur les animaux, sur la population, Les nuisances induites par les explosifs. Dangers induits sur la circulation des camions sur la route des Tamarins, Impacts sur l'environnement de St Leu/Etang Salé/Les Avirons L'équilibre écologique est déjà fragile ; Il est inutile de le sensibiliser davantage.</p> <p>Pour ces raisons et beaucoup d'autres encore, je suis opposée à la carrière de Bois-Blanc. NON A LA CARRIERE</p>	
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>	
	<p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>	

ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUIN AU 25 JUILLET 2018
ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES PAR COURRIER AUX AVIRONS

n°- AV C1	Date : 18/07/2018	Identité : Monsieur le Sénateur de la Réunion – Monsieur Michel DENNEMONT
	<p><u>Observation</u> : Objet : contribution à l'enquête sur l'opportunité d'ouvrir une carrière à Bois-Blanc.</p> <p>Monsieur le Commissaire,</p> <p>Je vous livre les éléments qui fondent mon opposition au projet de carrière de Bois-Blanc.</p> <p>Le projet par la Région d'ouvrir une carrière ne me satisfait pas tant ce choix pose de sérieux problèmes sanitaires, écologiques et environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De graves problèmes à venir d'érosion et d'inondations ; • La mise en danger d'une nappe phréatique majeure ; • Un impact négatif sur notre réserve marine ; • 900 camions par jour sur une distance de moins de 100 km aller-retour satureront le réseau routier et mettront en danger la réserve marine et ses fragiles récifs coralliens situés en face de la carrière ; • Le gâchis de terres agricoles de grande quantité sur une île au foncier rare ; 	

- Des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations et de 9 établissements scolaires ;
- La mise en danger sanitaire de la population ;
- L'analyse des impacts du projet sur l'image touristique du site et de toute la côte ouest de la Réunion est insuffisante.

J'ajoute que, bien que située à Saint Leu, la carrière affectera beaucoup plus la Commune des Avirons.

Le fait que la population ait manifesté deux fois, en réunissant chaque fois plus de 5000 personnes me renforce dans mon opposition.

De plus, je trouve très grave qu'on tente de faire passer ce projet sur des bases juridiques plus d'incertaines. Ainsi :

- Les documents transmis aux personnes publiques associées, préalables à l'enquête publique n'ont pas été actualisés, notamment l'annulation du schéma départemental des carrières (SDC) ;
- Avec le SDC de 2010, la carrière de Bois-Blanc n'avait jamais été envisagée comme ressources de la nouvelle route du littoral ;
- Les éléments de la Société de Concassage et Préfabrication de La Réunion elle-même issus de 2010 faisait savoir que le gisement de la carrière de la Ravine du Trou n'était pas satisfaisant ;
- Le projet est incompatible avec le SDC de 2010 ;
- Deux enquêtes publiques ont rendu un avis défavorable, et une troisième commence ce lundi 25 juin, en pleines vacances scolaires comme s'il s'agissait de faire passer en douce l'affaire ;
- Un arrêt du Conseil d'Etat de décembre 2017 a rendu irrégulière la procédure préfectorale en vue de valider cette carrière ;
- L'Autorité pour l'environnement, que les élus auraient dû suivre en cas de fort risque de contentieux, a rendu un avis très cinglant, une fois de plus, en avril 2018 ;
- La cour d'Appel de Bordeaux a annulé la mise à jour du schéma départemental des carrières qui inscrit ce lieu comme possible carrière, rendant caduque sa qualification, par le préfet, de projet d'intérêt général.

Je tiens à vous informer, qu'en ma qualité de parlementaire, j'ai alerté le Gouvernement et le Président de la République sur ce dossier.

J'espère que vous tiendrez compte de ces éléments.

Cordialement

MICHEL DENNEMONT

Réponse du Maître d'ouvrage :

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18. Comme précisé dans le Thème 2 sur la parcelle haute, classée en espace agricole, seulement 1,3 ha est actuellement cultivé, du fait de la topographie accidentée du site. Une fois la remise en état achevée, les surfaces agricoles occuperont entre 8,3 et 10 ha.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

	<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions. La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du M.O. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Il est rappelé que la deuxième enquête a fait l'objet d'un avis favorable assorti de réserves qui ont été levées et de recommandations. Le Mémoire en Réponse du M.O. a apporté les réponses et précisions aux observations et questions soulevées par l'Autorité Environnementale dans son avis Délibéré du 11 avril 2018</p>
n°- AV C2	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Illisible – 12, rue rempart à cheval LES AVIRONS</p> <p>Observation : Les risques écologiques sont immenses : les poussières</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : La Commission d'enquête prend acte de cet avis et de la réponse du M.O.</p>
n°- AV C3	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame AARON Rose May – 9, chemin Belda Isidore LES AVIRONS</p> <p>Observation : Je suis contre l'ouverture de la carrière de roches massives dans la ravine du Trou Bois Blanc :</p> <p>Les enfants et riverains risquent d'inhaler les poussières toxiques de la carrière ; selon de nombreux médecins, les risques sanitaires sont importants.</p> <p>Ma maison risque de se fissurer à cause des déflagrations, trop d'habitations sont en périphérie direct de Bois Blanc.</p> <p>Ce projet met en danger le paysage.</p> <p>Les risques écologiques sont immenses : poussières, explosions vont contribuer à dégrader encore plus le milieu marin.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV C4	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Illisible – 13 rue rempart à cheval LES AVIRONS</p> <p>Observation : Je suis contre la carrière de Bois Blanc ; cela nous a été imposé, les dossiers sont sans transparence. Les poussières toxiques, la faune, la flore sont en danger.</p> <p>Le bruit, les explosions dégradent notre qualité de vie. Pour nos enfants et notre bien-être, nous ne voulons pas de cette carrière. Nous vous prions de respecter l'avis de la population.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les</i></p>

	<p><i>habitations).</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
n°- AV C5	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame DERVILLIERS 12 Rue rempart à cheval LES AVIRONS</p> <p>Observation : De nombreuses écoles comme l'école du Ruisseau se trouvent à proximité du site du projet. Ce projet met en danger le paysage. Les risques écologiques sont immenses. Les maisons risquent de se fissurer à cause des déflagrations, trop d'habitations sont en périphérie directe de Bois Blanc. Le stockage de 900 tonnes d'explosifs à moins d'un km de chez moi et 1.2 km de l'école du Ruisseau des Avirons.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion</p>
n°- AV C6	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Monsieur AMOURDOM René Chemin Belda LES AVIRONS</p> <p>Observation : A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête.</p> <p>J'habite à 300 m à vol d'oiseau de la carrière. Je refuse de subir le bruit des brises roches de 5 h du matin à 8 h du soir six fois par jour par semaine. J'ai peur pour la santé de ma famille à cause du bruit des explosions, de la poussière toxique.</p> <p>Je ne veux pas que ma maison soit fissurée, le paysage ravagé, les terrains instables, l'océan dégradé. La carrière, les explosifs, les camions sont un danger pour nous tous. Votre responsabilité vis-à-vis de la population est engagée. Merci de nous défendre.</p>
	<p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>
n°- AV C7	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame SOUTON Elodie chemin Belda Isidore LES AVIRONS</p> <p>Observation : Contre la carrière de bois blanc Les enfants et riverains risquent d'inhaler les poussières toxiques de la carrière, selon de nombreux</p>

	<p>médecins, les risques sanitaires sont importants. Ce projet met en danger le paysage. Les risques écologiques sont immenses. Ma maison risque de se fissurer à cause des déflagrations, trop d'habitations sont en périphérie direct de Bois Blanc</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV C8	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Monsieur AARON Jean Pierre - Rempart à cheval LES AVIRONS</p> <p><u>Observation :</u> A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête.</p> <p>J'habite à 300 m à vol d'oiseau de la carrière. Je refuse de subir le bruit des brises roches de 5 h du matin à 8 h du soir six fois par jour par semaine. J'ai peur pour la santé de ma famille à cause du bruit des explosions, de la poussière toxique.</p> <p>Je ne veux pas que ma maison soit fissurée, le paysage ravagé, les terrains instables, l'océan dégradé, les camions qui effectuent beaucoup de rotations. Ceci est un danger pour nous tous.</p> <p>Votre responsabilité vis-à-vis de la population est engagée. Merci de nous défendre.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. +</p>
n°- AV C9	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame DEBUSSCHE Florence 78 rue Bellecombe à ETANG SALE</p> <p><u>Observation :</u> Enquête publique sur l'ouverture de la carrière de roches massives de la Ravine du Trou/Bois Blanc.</p> <p>Je suis contre l'ouverture de cette carrière. Ce projet met en danger le paysage. La seule portion de la côte Ouest préservée de l'urbanisation va être défigurée. Les enfants et riverains vont inhaler les poussières toxiques car selon de nombreux médecins, les risques sanitaires sont importants. Arrêtons de détruire la Réunion.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête :</u> Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV C10	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Illisible – 22 c, chemin de la Découverte - LE PLATE – ST LEU</p> <p><u>Observation :</u> J'habite au Plate St Leu – Je ne suis pas tellement concernée par la carrière au niveau de mon habitation mais je comprends la démarche des personnes situées à proximité. La pollution peut apporter beaucoup de problèmes pour notre environnement, pour notre santé et celles de nos enfants.</p> <p>Le paysage ne sera plus le même et les risques écologiques seront immenses.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>

	<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n° - AV C11	Date : 21/07/2018 Identité : Monsieur CLAIN Jean Marc – Avenue du Général de Gaulle – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Je suis malade, j'ai de gros soucis de santé. Tout ce qui pourrait toucher l'environnement me poserait problème et la toxicité de l'air peut aggraver ma situation. Aimant la pêche, je sais très bien que les vibrations feront fuir les poissons.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion
n° - AV C12	Date : 21/07/2018 Identité : Madame DERVILLIERS Marie Hélène – 1 A Chemin Merlo LOBRODOR 2
	<u>Observation</u> : Enquête publique de la carrière de Bois Blanc A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête. J'habite à 300 m à vol d'oiseau de la carrière. Je refuse de subir le bruit des brises roches de 5 h du matin à 8 h du soir six fois par jour par semaine. J'ai peur pour la santé de mes enfants qui sont très fragiles, à cause du bruit des explosions, de la poussière toxique. Je ne veux pas que ma maison soit fissurée, les terrains instables, l'océan dégradé. Ceci est un danger pour nous tous. Votre responsabilité vis-à-vis de la population est engagée. Merci de nous défendre.
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
n° - AV C13	Date : 21/07/2018 Identité : Monsieur RENE Jean Wilfrid – 1, Chemin Belda Isidore LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière J'habite à 300 m à vol d'oiseau de la carrière. Je suis contre parce qu'il y aura du bruit, des éboulements et parce que ma santé serait compromise
	<u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	<u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique

	apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°- AV C14	Date : 21/07/2018	Identité : Monsieur MOREL François 14 C rue Bourgène ST JOSEPH
	Observation : Contre la carrière A l'attention du Président de la Commission ; Quand mi vient chez ma sœur, mon enfant est malade	
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°- AV C15	date : 21/07/2018	Identité : Madame DENNEMONT Marie Viviane – 13 rue Rempart à cheval – LES AVIRONS
	Observation : Ce projet met en danger le paysage. La seule portion de côte de l'ouest préservée de l'urbanisation va être défigurée par une carrière géante. Les risques écologiques sont immenses, les poussières, explosions sont contribuer à dégrader encore plus le milieu marin (faune – flore)	
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis Commission d'enquête Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la Directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
n°- AV C16	Date : 21/07/2018	Identité : Madame MOREL Elisabeth – 8 rue de la source – LES AVIRONS
	Observation : A l'attention du Président de la commission. J'habite à 300 m à vol d'oiseau de la carrière. Moi et ma fille avons des allergies. Je refuse de subir le bruit et la poussière pour la santé de ma fille. Je ne veux pas que notre santé soit compromise. <i>La commission d'Enquête demande qu'une attention particulière soit apportée sur les difficultés de santé signalées à titre personnel ou celle d'un proche</i>	
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques (pouvant éventuellement provoquer des allergies) sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. La rue de la source étant située au sud-est de la carrière n'est pas comprise dans la zone de dépôt et de concentration des poussières (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique). L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i>	
	Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
n°- AV C17	Date : 21/07/2018	Identité : Madame CALPETARD Suzette
	Observation : A l'attention du Président de la commission d'enquête. Le projet de carrière met en danger le paysage, la seule portion de côte de l'Ouest préservée de l'urbanisation va être défigurée par une carrière géante.	
	Réponse du Maître d'ouvrage : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i>	

	<p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV- C18	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame DOMPY Georgette – Rempart à cheval – LES AVIRONS</p> <p>Observation : J'habite à 300 de la carrière et je suis CONTRE l'ouverture de cette carrière. Je suis âgée avec des problèmes respiratoires et je suis suivie avec des traitements lourds par des spécialistes.</p> <p>La poussière et le bruit vont me rendre folle. Les immeubles vont se fissurer. Mon fils qui habite avec moi est contre la carrière. Abandonnez cette carrière SVP.</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.</i> <i>Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).</i> <i>Rempart à Cheval étant situé au sud-est de la carrière n'est pas compris dans la zone de dépôt et de concentration des poussières (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique).</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV C19	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Illisible – chemin Belda – LES AVIRONS</p> <p>Observation : Dans mon quartier, nous entendons bien la houle donc nous allons entendre aussi le bruit des brises roches à partir de 5 h du matin jusqu'à 20 h – six jours par semaine – et les tirs de mines de quoi devenir fou. Comment vais-je travailler correctement ensuite. ???</p> <p>Je suis contre la carrière de Bois Blanc</p> <p>Réponse du Maître d'ouvrage : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).</i> <i>Le Chemin Belda étant situé au sud-est de la carrière n'est pas compris dans la zone de dépôt et de concentration des poussières et n'est pas impacté par les émissions sonores (cf. carte jointe lors de l'Enquête Publique).</i></p> <p>Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n°- AV	<p>Date : 21/07/2019 Identité : Madame RENE Marie Simone – Chemin Merlo – LES AVIRONS</p>

C20	<p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Cela nous a été imposé..., les poussières toxiques, la faune et la flore sont en danger</p> <p>Le bruit, les explosions dégradent notre qualité de vie, celle de nos enfants et leur bien-être. Nous ne voulons pas de cette carrière. Nous vous prions de prendre en compte l'avis de la population.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV C21	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Monsieur GENCE Roland – Chemin Merlo – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Je suis une personne âgée de 98 ans. Je suis très malade. Monsieur le Président, je suis contre la carrière de Bois Blanc. Je suis à 300 m et ma maison risque de se fissurer à cause des déflagrations. Trop d'habitations sont en périphérie direct de Bois Blanc. Qui va payer les réparations ? Qui va prendre en charge la baisse des valeurs de nos biens immobiliers ?</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV C22	<p>date : 21/07/2018 Identité : Illisible - CILAOS</p> <p><u>Observation</u> : Je suis contre la carrière de Bois Blanc. Je viens voir souvent mes ... et mes enfants. Ils sont très malades avec la poussière. Les enfants et riverains risquent d'inhaler les toxiques de la carrière. Selon de nombreux médecins, les risques sanitaires sont importants.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV C23	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame MORISOT – Monsieur CLAIN – avenue du Général de Gaulle – LES AVIRONS</p> <p><u>Observation</u> : Nous nous sentons tous concernés – nous habitants aux Avirons. Notre santé et celle des enfants est en danger, ayant des personnes âgées et des enfants asthmatiques, les risques seront grands pour eux. D'autant plus que les bruits ne sont pas apparents pour le moment mais se feront ressentir dans quelques années sur le système nerveux. Et le charme de la Réunion ne sera plus le même.</p> <p><u>Réponse du Maître d'ouvrage</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><u>Avis Commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
n° - AV C24	<p>Date : 21/07/2018 Identité : Madame GENCE Yolande –</p> <p><u>Observation</u> : Je viens de Piton St Leu. Je suis contre la carrière de Bois Blanc car je m'occupe de mon Papa de 98 ans. Je suis malade comme lui car Je serai en danger comme lui. Nous entendons des camions ; nous <i>habitons</i> aux Avirons ... Notre Santé à moi celle de mon Papa, mes enfants et mes petites enfants lorsqu'ils viennent nous voir. ...</p>

Les bruits ne sont pas apparents pour le moment mais se feront ressentir dans quelques années sur notre système nerveux.

Le charme de la Réunion ne sera plus le même.

Réponse du Maître d'ouvrage :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Avis Commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

n° - AV
C25

Date : 22/07/2018 **Identité :** Madame CADET Antonia – Présidente d'ADENAT
Mesdames MARAIS Elodie – HERBELON Cécile –
Porte-Paroles TOUCH PAS NOUT ROCHE

Observation : A l'attention de Monsieur GARCIA Philippe – Président de la Commission d'Enquête.

Objet : Projet de carrière d'extraction de roches massives à la Ravine du Trou.

Cher Monsieur,

Nous tenons à vous remercier pour l'aide apportée par vous-même et vos collaborateurs lors de cette Commission d'Enquête depuis son ouverture le 25 juin 2018.

Nous voudrions, à ce stade de la procédure, porter votre attention sur les faits suivants :

- Considérant la lourdeur et la complexité de cette Enquête Unique comportant 86 dossiers de rapports, d'études et d'annexes, représentant des milliers de pages souvent incompréhensibles aux non-initiés,
- Considérant que les 3 mairies ont été prévenues à la dernière minute de l'Enquête Unique, et n'ont pas été en mesure – pour au moins 2 d'entre elles – de mettre à disposition du public des espaces d'études appropriés, en terme de place ou à cause de travaux attenants,
- Considérant que les dates choisies, durant les vacances scolaires de l'hiver austral ne permettent pas à l'ensemble de la population de participer pleinement pour cause de déplacements hors-département,
- Considérant que, par deux fois au moins, à notre connaissance, il a manqué de registres disponibles pour écrire son avis
- Considérant enfin que malgré toute votre bonne volonté, vos compétences et votre professionnalisme, il aurait été nécessaire que vous ayez pu disposer de davantage de temps pour mener à bien votre mission, tant dans l'analyse que dans la vérification des données,

Nous vous demandons par la présente de faire valoir votre droit à prolonger l'Enquête Unique au-delà du 25 juillet 2018 et, ce sur son délai maximum, afin que son étude et sa participation soit en adéquation avec la complexité des documents mis à disposition par le pétitionnaire.

Avec encore une fois toute notre gratitude,

Très cordialement

Réponse du Maître d'ouvrage :

La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).

Le dossier est effectivement conséquent ; il prend en compte les différents avis émis lors des procédures précédentes et permet d'apporter des détails et des réponses argumentées et appuyées par des spécialistes aux différentes questions et inquiétudes relevées.

Avis Commission d'enquête :

Le 20 juillet 2018, en réponse à la demande du Maire de St Leu, nous lui avons signifié qu'il n'y aurait pas de prolongation de l'Enquête Unique (Annexe A16).

Concernant les points évoqués dans votre courrier, la commission d'enquête souhaite préciser :

- Le contenu des dossiers était particulièrement dense, mais la Commission a mené à

terme cette étude et son analyse. Les membres de la Commission ont été en capacité de répondre aux contributeurs et le cas échéant, ils étaient en mesure d'interroger le porteur de projet conformément aux dispositions qui régissent les enquêtes publiques.

- Durant l'enquête, la Commission a mis à disposition du public un guide chronologique des dossiers, destiné à faciliter ses recherches notamment sur les précisions et/ou informations complémentaires apportées depuis mars 2016.
- La participation du public s'est avérée nourrie y compris via internet.
- En dehors des permanences, des espaces dédiés ont été mis à disposition du public dans chacune des mairies
- La mise à disposition de registres supplémentaires : la Commission s'est régulièrement assurée que des registres supplémentaires étaient disponibles dans chaque Mairie et les gestionnaires de chacune des mairies ont eu la possibilité d'obtenir des registres supplémentaires lesquels ont été fournis sans délai. Il ne nous paraît pas utile de rappeler les événements difficiles survenus à la Mairie de ST LEU le 20 juillet 2018 mais, là encore, des registres supplémentaires ont été fournis le jour même. Toutefois, nous précisons qu'il ne s'agit pas là du moyen exclusif d'exprimer un avis (internet par exemple)

N. MAILLOT

A. POTHIN

P. GARCIA

ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUIN AU 25 JUILLET 2018
ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES SUR LES REGISTRES DE LA
COMMUNE D'ETANG-SALE

NB : Dans la suite de ce document, « **MRO** » sera l'abréviation de « Mémoire en Réponse aux Observations et questions soulevées lors de l'enquête publique du 25 juin au 25 juillet 2018 »

ES-1	date : 25/06/2018	Identité : M. Mathieu DUCRET dt ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Refus de la carrière : L'impact écologique n'est pas pris en compte : poussières, trafic routier, nuisances sonores. Dégradation de la qualité de vie des riverains.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>Les poussières et les nuisances sonores sont traitées dans le Thème 13 du MRO. Le trafic routier est traité dans le Thème 9 du MRO.</i>	
	<u>Avis de la commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
ES-2	date : 26/06/2018	Identité : M. Nicolas BIGNON - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Refus total de la carrière : Catastrophe au niveau environnemental, sanitaire, écologique, médical et économique. Conséquences de ce projet : Dégradation du patrimoine environnemental, nuisances sonores, trafic routier des PL, risques pour les enfants des écoles avoisinantes à cause des retombées de poussières nocives.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>Les risques sanitaires liés aux poussières et les nuisances sonores sont traitées dans le Thème 13 du MRO, prenant en compte les établissements accueillant des personnes sensibles à proximité. Le trafic routier est traité dans le Thème 9 du MRO. Les aspects liés au patrimoine environnemental (faune et flore) sont traités dans les Thèmes 11 et 12 du MRO.</i>	
	<u>Avis de la commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
ES-3	date : 26/06/2018	Identité : M. Sébastien LOUGNON - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre l'implantation de la carrière de Bois Blanc. Projet néfaste. La pression démographique se fait ressentir, l'île de la Réunion est trop petite pour un tel projet.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La nécessité de ce projet pour l'île de la Réunion est traitée dans le Thème 1 du MRO.</i>	
	<u>Avis de la commission d'enquête</u> : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La seule source d'approvisionnement possible actuelle reste la Réunion, l'importation d'enrochements en provenance de Madagascar ayant été abandonnée.	
ES-4	date : 26/06/2018	Identité : Mme Paule FIOUX - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Mme F a déjà fait des observations lors de la précédente EP. Opposition au projet : Trafic routier, explosifs, qualité de l'air, sonore. L'addendum ne change rien aux nuisances. La CAA de Bordeaux n'a pas émis un avis défavorable sans expertises sur ce dossier.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>Le trafic routier est traité dans le Thème 9 du MRO. Les explosifs sont traités dans le Thème 6 du MRO.</i>	

	<i>La qualité de l'air et les nuisances sonores sont traitées dans le Thème 13 du MRO. La conformité du dossier vis-à-vis des documents de planification est traitée dans le thème 2 du MRO.</i>
	<i>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Sur la CAA de Bordeaux, voir les conclusions.</i>

ES-5	date : 26/06/2018	Identité : M. Pierre DUCRET
	<i>Observation : M. D séjourne régulièrement à ES les bains depuis plusieurs années. S'oppose au projet : Impact écologique désastreux (utilisation de produits dangereux, dégradation des paysages, impact sur les fonds marins, rejets) pour des enjeux très contestables d'aménagement du territoire.</i>	
	<i>Réponse du MO : L'utilisation de produits dangereux est traitée dans le Thème 6 du MRO. Le paysage est traité dans le Thème 17 du MRO. L'impact sur la Réserve Marine est traité dans le Thème 10 du MRO. Les rejets (risques de pollution) sont traités dans le thème 16 du MRO.</i>	
	<i>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</i>	

ES-6	date : 26/06/2018	Identité : Mme Michelle DUCRET
	<i>Observation : Non à ce projet fou.</i>	
	<i>Réponse du MO : Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	<i>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</i>	

ES-7	date : 27/06/2018	Identité : Mme Katherine BONNEMAISON
	<i>Observation : Pourquoi une enquête de plus ? Les conséquences (du projet) sont nuisibles pour la population et l'environnement.</i>	
	<i>Réponse du MO : Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	<i>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. La raison quant à cette nouvelle EP est expliquée dans le rapport et dans le préambule des conclusions.</i>	

ES-8	date : 28/06/2018	Identité : Mme (signature illisible)
	<i>Observation : Contre le projet. Une enquête de plus en plein mois de juillet. Destruction d'une zone magnifique. Quel impact économique sur le tourisme ? Pollution visuelle, sonore, accidentologie, la faune, la flore, les poumons.</i>	
	<i>Réponse du MO : Le paysage est traité dans le Thème 17 du MRO. Le tourisme est traité dans le Thème 8 du MRO. L'impact sanitaire (« sonore » et « poumon ») est traité dans le Thème 13 du MRO. Le trafic routier est traité dans le Thème 9 du MRO La faune et la flore sont traités dans les Thèmes 11 et 12 du MRO.</i>	
	<i>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</i>	

ES-9	date : 29/06/2018	Identité : Mme REAU
<p><u>Observation</u> : Contre la modification du PLU, contre l'abrogation de la loi Barnier, contre l'abrogation de la hauteur des bâtiments à 4m au lieu de 6 actuellement. Défrichement : contre la demande de dérogation, destruction de la faune et la flore, chauve-souris déplacées malgré interdiction. Tirs de mines : Vibrations, plus de baleines qui croisent à proximité, nuisances sonores jour et nuit. Poussières : nuisances pour les habitants, impacts sur les cultures, faune et flore, population, écoles, asthme en hausse. Trafic routier : très forte augmentation UMFE : Terrorisme possible, usine AZF Economie : le milieu économique – tourisme – sera ruiné ; habitations dévaluées (fissures) Qui est VINCI ? Une multinationale qui veut le monopole et une carrière à vie. La Région prévoit d'ouvrir la carrière en novembre : pression sur les commissaires-enquêteurs et les citoyens. Contre l'ouverture de la carrière.</p>		
<p><u>Réponse du MO :</u> <i>Les aspects liés à la faune et la flore sont traités dans les Thèmes 11 et 12 du MRO. Les aspects liés à la faune marine sont traités dans le Thème 10 du MRO. Les explosifs sont traités dans le Thème 6 du MRO (comprenant l'impact sur les habitations). La qualité de l'air et les nuisances sonores sont traitées dans le Thème 13 du MRO. Le trafic routier est traité dans le Thème 9 du MRO. Le tourisme est traité dans le Thème 8 du MRO.</i></p>		
<p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p>		
<p><u>Concernant l'incidence sur la faune et la flore</u> : la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière. La trame est donc positionnée sur des secteurs de faible enjeu, ce qui constitue la modalité la plus appropriée à l'échelle d'un document de planification de l'usage des sols pour limiter l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions complémentaires, pour éviter et réduire les impact spécifiques néanmoins susceptibles d'être repérées sur le terrain, à l'échelle plus fine des parcelles dans le cadre de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.</p>		
<p><u>Concernant la santé humaine</u>, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Le positionnement de la trame, à l'écart des zones habitées est a disposition la plus pertinente à l'échelle du PLU pour prendre en compte la santé humaine. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.</p>		
<p><u>Enfin, sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs</u>, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et de gestion de la route, et non du PLU. Par ailleurs, des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur ces sujets seront spécifiquement prévues, dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.</p>		
<p><u>Avis de la commission d'enquête</u> : Pour la partie « exploitation de la carrière », le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>		

ES-10	date : 29/06/2018	Identité : M. Tristan SIMILLE
<p><u>Observation</u> : Opposé pour la 3° fois au projet. Impact sur les cétacés sous-évalué, mesures</p>		

	d'évitement pas fiables. Il est impossible de garantir l'absence de cétacés lors des tirs de mines
	Réponse du MO : <i>Les aspects liés à la faune marine sont traités dans le Thème 10 du MRO.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

ES-11	date : 29/06/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : Contre le projet de carrière : Impact sur un lieu de pratique de l'escalade dans l'ouest, impact négatif sur le développement touristique de la route des plages, sur la mer en cas de fortes pluies et coulées de boue, sur les populations de Piton St Leu et écoles. Tirs de mines : vibrations pouvant impacter le passage des baleines Trafic routier : impact négatif sur la circulation route des plages et économique (location de vélos)	
	Réponse du MO : <i>L'impact sur le tourisme est traité en Thème 8 du MRO (comprenant la problématique escalade). Le risque inondation (coulées de boue) est traité dans le Thème 15 du MRO. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 du MRO. Les aspects liés à la faune marine sont traités dans le Thème 10 du MRO. Le trafic routier est traité dans le Thème 9 du MRO.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-12	date : 29/06/2018	Identité : M. Tristan SIMILLE
	<u>Observation</u> : Le tome 5D annexe 12 est illisible pages 66/97. M. S ne peut pas s'informer sur la fréquentation des tortues marines.	
	Réponse du MO : <i>Il y a effectivement un problème d'espaces manquants dans la page 66 de l'annexe 12 – Pièce 6 réalisée par PARETO. La SCPR s'en excuse auprès du public.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-13	date : 29/06/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : Opposition au projet de carrière. Impact sur les coraux, seuls les colonies d'acropores sont mentionnées dans l'étude PARETO (NB : tome 5D annexe 12) ; elles ont été observées en 2005 ; également une colonisation de 20% par la couverture corallienne. Il y a donc des coraux à proximité de la zone d'étude. Selon la réponse SCPR à l'AE, des rejets d'eau douce chargée en particules est possible en cas de grosse intempérie. Cette carrière participera à la disparition des coraux.	
	Réponse du MO : <i>La Réserve Marine est traitée dans le Thème 10. PARETO met l'accent sur le fait qu'aucune espèce d'Acropore n'a pu être observée, mais prend en compte tous les coraux (cf. pages 49 à 61 et annexe 5) et classe le milieu comme enjeu modéré à fort (cf. page 80 de leur étude).</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-14	date : 29/06/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : Après 2 EP qui ont dit non, le tribunal de Bordeaux qui a rejeté le projet, pourquoi doit-on encore se prononcer ? Pas favorable au projet car : nuisances sonores, poussières, disparition de la faune et flore, circulation des camions, explosions tous les jours, protection du lagon, impact sur le tourisme et le parc immobilier des communes avoisinantes.	

	<p>Réponse du MO :</p> <p>Le tribunal de Bordeaux n'a pas rejeté le projet de carrière en tant que tel, mais la modification du Schéma Départemental des Carrières de 2014 (SDC). La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2 du MRO.</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune et la Flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>Les explosifs et leurs conséquences (vibrations sur le parc immobilier) sont traitées dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La réserve Marine est traitée dans le Thème 10 et la pollution du milieu dans le Thème 16.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour la décision de la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions.</p>

ES-15	date : 29/06/2018	Identité : ?
	<p><u>Observation</u> : Défavorable au projet : incidences sur la santé, milieux marin et terrestre. Il est aberrant que ce projet puisse être envisagé avec l'urbanisation existante.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune, flore et faune Marine / Réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-16	date : 29/06/2018	Identité : illisible - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Favorable au projet. Cette carrière n'est pas plus gênante, si c'est la solution la plus utile. Il faudrait arrêter les constructions car il y a tellement de camions, d'engins etc , mais dans ce cas il faudrait arrêter tous les travaux. Oui à la carrière c'est utile.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

ES-17	date : 29/06/2018	Identité : M. Alain MONTASTRUC
	<p><u>Observation</u> : Pour l'ouverture de l'enlèvement des roches massives à la Ravine du Trou. M. M suggère que les terres récupérées lors des décaissements des terrains comblent les trous effectués pour le ramassage.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p>Comme précisé en page 31 du DAT (Tome 1), les terres de découvertes et les stériles seront réutilisés et valorisés dans le cadre du remblaiement nécessaire pour la remise en état du site.</p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

ES-18	date : 02/07/2018	Identité : Mme Stéphanie GAUTRET
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet pour la 3° fois : impact des nuisances sonores et des poussières sur la santé, sur l'environnement à court terme, (faune, flore, espèces protégées) ; à long terme, le site sera défiguré. Impact sur la parc immobilier et la circulation dans la zone.</p>	

	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'impact sur le parc immobilier est traité dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

ES-19	date : 29/06/2018	Identité : M. Nicolas ENAULT
	<p><u>Observation</u> : Habitant et utilisateur de la zone concernée, M. E est contre le projet en raison de : Tirs de mine, particules soulevées nuisant à la santé ; extraction à proximité de la réserve marine ; au niveau économique, retombées locales minimales voire inexistantes.</p> <p>Paysage : La carrière dépréciera le prix des terres et habitations environnantes.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris l'impact sur les habitations (fissures)).</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La Réserve Marine est traitée dans le Thème 10.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-20	date : 29/06/2018	Identité : M. ou Mme GRETILLAT
	<p><u>Observation</u> : Contre ce projet qui accentuera l'érosion du littoral</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

ES-20 bis	date : 29/06/2018	Identité : M. ou Mme GRETILLAT - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Projet nocif au niveau humain et écologique, scandaleux et égoïste qui ne résoudra pas les problèmes existants.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traités dans les Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

ES-21	date : 01/07/2018	Identité : M. Laurent GAUTRET - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet de carrière pour les raisons suivantes : Impact sur la santé (poussières, proximité d'écoles)</p> <p>Destruction définitive de la beauté du site.</p> <p>Projet impactant gravement l'activité économique locale et touristique ; il va endommager la zone maritime et la réserve marine, présence accentuée de requins avec la turbidité.</p> <p>Dévaluation de toute la région sans contrepartie.</p>	

	<p>Projet déni de démocratie après 2 EP qui n'ont pas abouti ; illégal car non conforme au PLU et car le PIG pour la NRL a été décidé avant ce projet et avant la connaissance d'une ressource de roches.</p> <p>La NRL peut se passer de cette ressource : route tout viaduc dont le surcoût est négligeable.</p> <p>Lors de la 1° EP on parlait de 8 millions de T de roches, maintenant de 600 000 T de roches massives : on peut les trouver ailleurs.</p> <p>La NRL doit rentrer en fonction en 2020-2021 après seulement 2 ans d'exploitation de la ravine du Trou, ce qui prouve que ce projet sera exploité en dehors du projet NRL, pour des intérêts particuliers.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité en Thème 8.</i></p> <p><i>La Réserve Marine est traitée en Thème 10.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>Le projet de carrière est en effet actuellement incompatible avec le PLU en vigueur. C'est pourquoi la présente procédure conduit à l'évolution du zonage et du règlement du document d'urbanisme, afin de permettre la réalisation de ce projet.</p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le surcoût du viaduc a été estimé dans le courrier de la Région à + de 125 M€ HT. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>

ES-22	date : 01/07/2018	Identité : Mme Carole SEYOY - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet en raison de : Nuisances sonores, pollution due aux particules de roches, difficultés de circulation. Ce projet endommagerait la zone et aurait des répercussions écologiques irréversibles.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thème 11 et 12.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

ES-23	date : 05/07/2018	Identité : Mme Sylvie GRONDIN
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Destruction de la flore, la faune, les espèces protégées, pollution d'un site naturel, tirs de mines.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thème 11 et 12.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

ES-24	date : 05/07/2018	Identité : Mme Colette FONTAINE - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Idée criminelle d'une carrière à cet endroit : ville touristique, en face du chemin des baleines, de la réserve marine. C'est une aberration et un scandale environnemental et humain. Non à la carrière et aux nuisances : tirs de mines, bruit, poussières, circulation des camions.</p>	

<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sur le tourisme est traité en Thème 8.</i></p> <p><i>La Faune marine et la Réserve Marine sont traitées en Thème 10.</i></p> <p><i>Les tirs de mines sont traités en Thème 6.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

ES-25	<p>date : 05/07/2018</p> <p>Identité : Mme Anne Cécile LE THIEC - ETANG-SALE</p>
<p>Observation : Contre le projet de carrière, la modification du PLU de St Leu et contre le défrichage des terres agricoles. Mes arguments contre la carrière :</p> <p>Trafic routier perturbé ; 1 tir de mine par jour avec arrêt de la circulation entre le Portail et Etang-Salé ; pollution créée par les camions, poussières, hydrocarbures, stress des tirs de mines. Bruit des tirs de mines = risque anxigène pour les habitants et animaux (enfants, écoles, personnes âgées)</p> <p>Stockage des explosifs et hydrocarbures sur le site</p> <p>Détérioration de la faune et de la flore</p> <p>Le SAR classe le site en espace de coupure d'urbanisation et en espace agricole</p> <p>Le SMVM rend le site prioritaire pour le Conservatoire du Littoral.</p> <p>Le SCOT du TCO classe le site en vigilance touristique et en espace agricole.</p> <p>Le PLU classe le terrain en zone Ad, zone agricole et coupure d'urbanisation</p> <p>Le projet de carrière nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau (page 28 du RNT). Le projet doit être soumis à étude d'impact, et la présente EP n'est pas menée au titre de la loi sur l'eau.</p> <p>Habitat humain : 3 habitations à démolir, pas d'infos sur les habitants, pas de relogement, méthodes de démolition.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13 (y compris concernant les constructions à démolir).</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs est traité en Thème 6.</i></p> <p><i>La faune et la Flore sont traitées en Thème 11 et 12.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p>Concernant la loi sur l'eau, en application de la Loi Barnier du 02 février 1995, les mesures individuelles et réglementaires nécessaires à la gestion équilibrée de la ressource voulues par la Loi sur l'Eau sont prescrites pour les ICPE dans le cadre de la seule législation relatives aux ICPE.</p>	
<p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :</p> <p>La mise en compatibilité du PLU présente une incidence temporaire sur la consommation des espaces agricoles pour une surface inférieure à 1 % des surfaces à vocation agricole de la commune. Le modification du Plu proposée, oblige par son règlement, à ce que les sols exploités soient remis en état. Ainsi la modification du PLU proposé de remet pas en cause la vocation agricole de ces espaces sur l'ensemble du périmètre. On notera qu'aujourd'hui la majeure partie de l'espace concerné par la trame carrière est non cultivée voire en friche, et que la fixation des conditions de remise en état dans le dossier de carrière, permettra une amélioration conséquente du potentiel agronomique de cet espace.</p>	
<p>Concernant l'incidence sur la faune et la flore : la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière. La trame est donc positionnée sur des secteurs de faible enjeu, ce qui constitue la</p>	

modalité la plus appropriée à l'échelle d'un document de planification de l'usage des sols pour limiter l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions complémentaires, pour éviter et réduire les impact spécifiques néanmoins susceptibles d'être repérés sur le terrain, à l'échelle plus fine des parcelles dans le cadre de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.

Concernant la santé humaine, la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Le positionnement de la trame, à l'écart des zones habitées est a disposition la plus pertinente à l'échelle du PLU pour prendre en compte la santé humaine. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Sur les conséquences de l'exploitation de la carrière en terme de circulation, et d'utilisation d'engins explosifs, ces points relèvent des conditions d'exploitation de la carrière et de gestion de la route, et non du PLU. Par ailleurs, des mesures d'évitement ou de réduction des impacts sur ces sujets seront spécifiquement prévues, dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre des ICPE.

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de prise en compte ou compatibilité du PLU avec le SAR, le SDAGE et le SAGE, et le Schéma Départemental des Carrières (SDC), dans la mesure où le SCoT est en charge d'intégrer ces documents.

Le PLU doit en revanche être compatible au SCOT et au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document

Le SCoT du TCO

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limité par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,

- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
- le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable.

Le SMVM

La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)

Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.

Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.

Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.

Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.

On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.

De plus, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.

Enfin, l'affirmation selon laquelle le SMVM rend le site prioritaire pour le Conservatoire du Littoral est erronée.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

NB : Il y a une observation "20" et une "20bis" suite à un rectificatif : Pas de n° "26", passage direct de "25" à "27"

ES-27	date : 09/07/2018	Identité : ?
	Observation : Opposition au projet qui va endommager l'environnement. L'érosion va détruire la réserve marine. Les poussières iront jusqu'à St Leu avec les alizés, les tirs de mines entraîneront une pollution majeure.	
	Réponse du MO : <i>Le Risque inondation est traité dans le Thème 15, et la Réserve Marine dans le Thème 10. Les impacts sanitaires sont traités dans le Thème 13. Les tirs de mines sont traités dans le Thème 6.</i>	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

ES-28	date : 06/07/2018	Identité : M. Sylvain BAREL – ETANG-SALE LES HAUTS
	Observation : Contre le projet en raisons des nuisances : explosions de pans entiers de roches à quelques km des habitations, de circulation et lieux de vie ; risques écologiques, faune, flore et	

	<p>qualité de l'air ; risques routiers car circulation dense et fréquente de camions chargés de roches. Pourquoi une 3° EP alors que les 2 premières ont répondu par la négative ? Ce projet a été rejeté par le tribunal de Bordeaux.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Les impacts sanitaires sont traités dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la Flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i></p> <p>Le tribunal de Bordeaux n'a pas rejeté le projet de carrière en tant que tel, mais la modification du Schéma Départemental des Carrières de 2014 (SDC). La conformité du projet au SDC 2010, actuellement en vigueur, est traitée dans le Thème 2.</p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. En ce qui concerne la CAA de Bordeaux, voir le préambule des conclusions.</p>

ES-29	date : 09/07/2018	Identité : C. BOSSUET - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : 3° EP en 3 ans = déni de la participation citoyenne. 5 ans d'exploitation de cette carrière et livraison de la NRL en 2021 : A qui profitera l'exploitation du site ? Ce projet occasionnera la destruction définitive d'un paysage littoral beau avec des points de vue sur le souffleur, les baleines ; RV des cyclistes et dépréciation de l'immobilier.</p> <p>Aussi la gêne pour 4 ans minimum par l'exploitation bruyante, salissante, polluante pour les riverains, les sols et la nappe phréatique, l'océan , la flore et faune marine, dangereuse avec des risques d'écoulement des eaux pluviales.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement (comprenant la finalité des matériaux extraits) sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17 et le Tourisme dans le Thème 8.</i></p> <p><i>L'impact sur les habitations (fissures) est traité dans le Thème 6.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>Les risques inondation sont traités dans le Thème 15.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

ES-30	date : 09/07/2018	Identité : ?
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : trafic routier, poussières sur les habitations et jusqu'à St Leu. Dégradation de la réserve marine et sites d'Etang-Salé et St Leu dénaturés. Le déclarant pense à une corruption politique et au mépris de la population.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La réserve Marine est traitée dans le Thème 10.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-31	date : 09/07/2018	Identité : B. DELPIERRE
	<p><u>Observation</u> : Il est scandaleux de venir 3 fois pour une EP. Dégradation de l'environnement, de</p>	

	la santé, pollution de la réserve marine.
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La Réserve marine est traitée dans le Thème 10.</i> <i>L'environnement (faune, flore, pollution du milieu) est traité dans les Thèmes 11, 12 et 16.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

ES-32	date : 09/07/2018	Identité : JP BENARD - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Défavorable au projet : nuisances dues aux poussières, bruits, trafic routier ; impact important sur le paysage. Crainte que la carrière de cette dimension créée des perturbations dans la circulation des flux hydriques et que le sol remué soit entraîné vers le littoral et l'océan.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-33	date : 09/07/2018	Identité : M. Claude F - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre le projet : La carrière est néfaste pour la santé et l'environnement, les poussières dangereuses. Les tirs de mines sont perturbants et auront une influence sur les baleines. Une augmentation du trafic routier est à prévoir. La nappe phréatique sera certainement polluée, les bassins de décantation peuvent déborder lors des fortes pluies et se déverser dans la mer et le lagon. La RNL ne doit pas se faire au détriment de la santé, l'environnement, la faune et le patrimoine.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les tirs de mines sont traités dans le Thème 6.</i> <i>La faune Marine est traitée dans le Thème 10.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-34	date : 18/07/2018	Identité : M. Olivier COLIN - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : désastre écologique, problèmes de santé, bruit, poussières, effets néfastes sur l'économie touristique, nombreux camions. Combien d'EP pour que les dirigeants comprennent les risques ?	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'impact sur le tourisme est traité en Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i>	

	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
ES-35	date : 18/07/2018	Identité : M. Arnaud DELAUNAY - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Non à la carrière : dégradation du littoral, pollution terrestre et marine, poussières agissant sur la santé, impact écologique et touristique désastreux. C'est une honte de réitérer 3 fois une EP alors que les citoyens se sont prononcés contre.</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>L'impact sur le tourisme (comprenant la dégradation du littoral) est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
ES-36	date : 18/07/2018	Identité : Mme Corine GUERRIER - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : impacts environnementaux et de santé, pollution de l'air et mer ; trafic routier incessant, image touristique dégradée. 3 EP cela ressemble à un passage en force.</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le Trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p><i>Le Tourisme est traité en Thème 8.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
ES-37	date : 18/07/2018	Identité : Milig (?) DUPONT - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Opposition à la carrière : environnement, faune, flore ; poussières dangereuses ; circulation des camions ; impact sur le tourisme. C'est une faute politique que de commencer une route sans avoir les matériaux</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>La pollution du milieu est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traités en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>Le Trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p><i>Le Tourisme est traité en Thème 8.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
ES-38	date : 18/07/2018	Identité : Mme Margot HITZ - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Opposée à la carrière : risques environnementaux, impacts sur la faune, flore, ; mer ; poussière dangereuse ; risques touristiques, passage de + de milliers de camions ; ce projet dégrade l'environnement et notre qualité de vie.</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>La faune et la Flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>La pollution du milieu (dont la mer) est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p>	

	<p><i>L'impact touristique est traité en Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

ES-39	date : 18/07/2018	Identité : Mme Marylène SADOWSKI - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière qui va : défigurer le paysage ; engendrer des pollutions (poussières et gaz de nombreux camions, pollution de la mer, pollution sonore par les tirs de mines, camions et engins d'extraction ; engendrer des dangers avec le stockage des explosifs et les rotations de camions. La carrière est dommageable pour la santé, le tourisme, faune , flore, baleines , dauphins, tortues, raies, coraux etc 4° EP ?</p>	
	<p><u>Réponse du MO :</u> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les explosifs sont traités dans le Thème 6.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-40	date : 18/07/2018	Identité : Mme Jeanne SEILER
	<p><u>Observation</u> : Avis défavorable pour la 3° fois pour les raisons suivantes : pollutions, destruction, de la flore, faune terrestre et sous-marine, poussières, stockage d'explosifs, pollution en cas de fortes pluies, nuisances sonores (explosions) ; trafic routier. Ce site devrait être valorisé plutôt que détruit (développement du tourisme). L'avis des citoyens n'est pas pris en compte dans ce projet.</p>	
	<p><u>Réponse du MO :</u> <i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i> <i>La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les explosifs sont traités dans le Thème 6.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-41	date : 18/07/2018	Identité : Julie ? - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : conséquences humaines et environnementales</p>	
	<p><u>Réponse du MO :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i> <i>La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en</p>	

	réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
ES-42	date : 18/07/2018	Identité : Mme Emilie BLANCHARD
	Observation : Les citoyens sont invités à se prononcer pour la 3° fois. Une fois de plus les ouvertures se font vers les capitaux investisseurs. Tout voiture : la part belle est faite aux vendeurs de voitures de bitume ; les politiques sont dévoués à une cause autre que celle de l'intérêt général.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-43	date : 18/07/2018	Identité : Mme Nathalie PICARD – ETANG-SALE LES BAINS
	Observation : Mme P rejette la carrière pour la 3° fois. Les 2 précédentes EP ont montré les risques sanitaires et environnementaux. Elle fait part des points suivants : mépris de part l'existence de cette 3° EP ; poussières toxiques dues aux explosions et camions ; embouteillages prévisibles et risques d'accidents ; bruits d'explosion ; stockage de matières dangereuses ; menaces sur les nappes phréatiques ; rejets hors contrôle en mer (faune marine, lagon) ; destruction d'une zone naturelle. Il n'y a aucune garantie de trouver des roches massives de qualité.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le Trafic est traité en Thème 9. Les explosifs sont traités dans le Thème 6. La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16. La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le paysage est traité en Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
ES-44	date : 18/07/2018	Identité : Mme Laure PONSART
	Observation : Non à la carrière : fortes nuisances dues au trafic routier en augmentation, coupures pour les tirs de mines (simulations nécessaires pour voir l'ampleur des ralentissements) ; nuisances sonores (trafic routier, tirs de mines) ; nuisances dues aux poussières ; la modification du paysage qu'entraînera l'exploitation et la remise en état du site. Le projet de réaménagement du site est assez pauvre et sous-estimé financièrement. Problème des eaux de ruissellement, les bassins de rétention prévus sont sous-dimensionnés. Nombre d'EP pour exploiter cette carrière ! Il y avait dans le projet NRL une possibilité du « tout viaduc » : Pourquoi ne pas y revenir ? Non à la demande d'autorisation de défricher : espèces indigènes sur le site, arbres, arbustes qui forment un paysage sauvage et beau. La faune est variée et protégée (chauve-souris, pétrels) Non à la mise en compatibilité du PLU : la partie haute est utilisée en parcelle agricole ; la nappe d'eau sur le site est un enjeu hydrogéologique fort. Pas d'étude d'impact (EI) sur ce sujet ni d'EI sur les quantités d'eau utilisées pour les besoins de la carrière. Pourquoi ne pas finir la NRL en « tout viaduc » et abandonner le projet de berge pour laquelle les roches sont extraites ?	
	Réponse du MO : <i>Le trafic est traité dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

Le paysage est traité dans le Thème 17.
 Le risque inondation est traité dans le Thème 15.
 La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.
 La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.
 L'agriculture est traitée en Thème 18.
 La nappe est prise en compte et traitée dans le Thème 16.
 Les consommations en eau sont détaillées en page 152 du Tome 2 – Etude d'impact. L'eau utilisée sera l'eau d'irrigation, afin de préserver la ressource en eau potable (cf. Mesure de réduction en page 195 du Tome 2), il n'y aura pas de lavage de matériaux, ce qui constitue une mesure d'évitement de consommation en eau (cf. Mesures ERC en page 198 du Tome 2).

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

La mise en compatibilité du PLU présente une incidence temporaire sur la consommation des espaces agricoles pour une surface inférieure à 1 % des surfaces à vocation agricole de la commune. La modification du Plu proposée, oblige par son règlement, à ce que les sols exploités soient remis en état. Ainsi la modification du PLU proposé ne remet pas en cause la vocation agricole de ces espaces sur l'ensemble du périmètre. On notera qu'aujourd'hui la majeure partie de l'espace concerné par la trame carrière est non cultivée voire en friche, et que la fixation des conditions de remise en état dans le dossier de carrière, permettra une amélioration conséquente du potentiel agronomique de cet espace.

Concernant la qualité des eaux souterraines, le tramage prévu pour permettre l'installation d'une carrière évite toute zone nécessaire à la préservation de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (il est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable). Par ailleurs, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement, «art 4- point 4,3 : [...], un dispositif de gestion et de traitement des eaux de ruissellement et de lavage sera mis en œuvre par l'exploitant [...]». Il prévoit ainsi les modalités, pour éviter et réduire les impacts indirects de cette activité sur les eaux côtières aussi précises que peuvent l'être des obligations fixées par un PLU. Par ailleurs, il appartiendra également à l'activité carrière de mettre en œuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.

Concernant l'absence d'étude d'impact sur la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu, cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU. Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

ES-45	date : 18/07/2018	Identité : ?
	Observation : Contre la carrière : conséquences sur la santé et l'environnement.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16. La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en	

	face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
--	---

ES-46	date : 18/07/2018	Identité : M. David De Reuse - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière pour 2 raisons : Augmentation du nombre de PL sur les réseaux routiers. L'AE dit que les calculs sont incomplets et que l'augmentation du trafic a été sous-dimensionnée. Le site agricole et naturel de Bois Blanc est un des plus beaux paysages de l'île. Que vont penser les touristes et nos enfants de ce paysage moribond ?	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17 et le tourisme dans le Thème 8.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-47	date : 18/07/2018	Identité : Mme Hélène BRUNET - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : paysage, déséquilibre de la faune, flore et la vie déjà fragilisée du lagon (coraux, poissons)	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-48	date : 18/07/2018	Identité : Mme Danielle REYNAUD
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : nuisances sonores, tirs de mines, poussière (adultes asthmatiques, enfants etc), embouteillages, accidents Demande de dérogation à l'interdiction de défricher : Ce sera une ruine paysagère sur ce bout de littoral Demande de MEC du PLU : non, cette partie en très forte protection naturelle à préserver.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : La partie concernée par la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu est actuellement en zone agricole au PLU en vigueur et non en zone naturelle à préserver.	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.		

ES-49	date : 18/07/2018	Identité : M. Michel REYNAUD - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Compatibilité et conformité au corpus juridique des EI : non. La directive de 2016 oblige à prendre en considération la totalité des impacts : le champ de l'EI ne concerne pas que la carrière car celle-ci est affectée à la NRL ; aucun impact étudié concernant les trajets (bruit, trafic, poussières ; nécessité d'intégrer l'impact de la digue dans le processus de la NRL. Il s'agit d'un saucissonnage des impacts.	

L'EI initiale n'est pas complétée par les nécessaires réponses et observations des précédentes procédures :

Aucune étude sur les conséquences économiques des tirs

Aucune étude de dangers pour les impacts routiers

Aucune donnée d'impact sur la faune nocturne

Coût de la remise en état : très nettement sous-évalué

Etude de paysage : points de vue pris d'avion, ce qui fausse les impacts paysagers

Impact sur les activités tierces (tourisme) non étudiés, EI incomplète

Impact sur les modes doux non étudié : déplacement des vélos sur l'ancienne RN

Etude sur les poussières : très sommaire et incomplète ; les impacts santé sont complètement sous-évalués.

Etude sur les impacts bruits très insuffisante

• Demande d'exploitation de la carrière par la SCPR : non car :

EI non corrigée et non complétée

3^e procédure pour un projet similaire

Mépris affiché des observations, remarques etc des citoyens, des procédures juridiques ou des avis AE

Manques criants de l'EI : mensonges, omissions, trucage des données

• Demande de dérogation pour le défrichement : non. On ne peut envisager un défrichement aussi massif sans répondre aux questions d'érosion.

Impact faune, flore, sols, climat, milieux aquatiques ou maritimes

Aucune appréhension des traumas social et touristiques dans les différents documents.

• MEC du PLU : Ce secteur doit rester une coupure d'urbanisation, en espace naturel ou protégé.

Réponse du MO :

L'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes a modifié l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement en ajoutant la phrase suivante :

« Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité. »

Ce texte a été publié au Journal Officiel JORF n°0181 du 5 août 2016, soit après la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière de la Ravine du Trou (mars 2016). Néanmoins, les effets cumulés avec le projet de la Nouvelle Route du Littoral ont été analysés (cf. pages 178 à 181 du Tome 2 – Etude d'impact), prenant en compte les effets sur le milieu humain, sur les nuisances, sur le paysage et le patrimoine et sur la santé.

De plus, comme présenté en Thème 9, l'effet sur l'encombrement de la RN1 a été évalué dans l'étude d'impact sur la globalité du trajet (page 173) et a été mis à jour dans le mémoire en réponse de SCPR aux observations et questions soulevées par l'avis émis par le CGEDD de juin 2018 (cf. page 46) et dans le Thème 9 (données 2017 disponibles auprès de la DRR). La Route des Tamarins un axe classé en route à grande circulation en raison du niveau de trafic élevé ; il est donc dimensionné pour recevoir le trafic de poids lourds généré par le projet et dispose déjà de dispositifs limitant le bruit. Quant aux poussières, des mesures sont prévues par la SCPR pour limiter le risque de dépôt de poussière sur le réseau routier (cf. Thème 13).

Concernant la prise en compte des remarques et observations des Enquêtes Publiques précédentes :

- *Conséquences des microcoupures (« conséquences économiques des tirs ») : cf. Thème 9.*
- *Etude de dangers pour les impacts routiers : cf. Thème 9.*
- *Données d'impact sur la faune nocturne : cf. Thème 11 et Annexe 7.*
- *Etude paysagère : cf. Thème 17.*
- *Impacts sur le tourisme : cf. Thème 8.*
- *Concernant les modes de transport doux : cf. Thème 8, la RN1a ne sera pas empruntée par les camions.*
- *Etudes sur les poussières : cf. Thème 13.*

- <i>Etudes sur le bruit : cf. Thème 13.</i>
<p><i>L'Etude d'Impact n'a pas été modifiée entre la deuxième et la troisième enquête publique. En effet, cette troisième enquête publique se tient pour des motifs touchant à la remise en cause des dispositions du code de l'environnement sur l'organisation de l'autorité environnementale au plan national. Ce sont des raisons de forme et non de fond et pour la solidité juridique des actes que l'Etat a décidé de reprendre les procédures au stade de l'avis de l'Ae. Cela ne remet pas en cause le dossier déposé en 2016 jugé recevable. Néanmoins, afin de compléter son dossier pour cette nouvelle enquête, SCPR a réalisé un addendum, prenant en compte les remarques de la deuxième enquête publique, et a apporté des éléments complémentaire suite à l'avis de l'Ae émis en avril 2018.</i></p> <p><i>Finalemment :</i> <i>La faune, la flore et la faune marine/réserve Marine sont traitées dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La MEC du PLU est traitée dans le Thème 2 et la remise en état dans le Thème 4.</i></p> <p>Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : <i>La mise en compatibilité du PLU ne compromet pas la coupure d'urbanisation.</i> <i>La partie concernée par la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu est actuellement en zone agricole au PLU en vigueur et non en zone naturelle à préserver.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Cependant le MO a complété et détaillé sa réponse, dont la commission prend acte. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>

ES-50	date : 18/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : Le projet est bon, je suis pour qu'il suive son cours.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-51	date : 18/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : Il faut finir la NRL donc oui à la carrière.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-52	date : 18/07/2018	Identité : Mme Myriam PAYET
	<u>Observation</u> : Pour la création d'emploi et retombées fiscales. Ce sera plus rapide et moins cher que d'aller vers Madagascar, tous les matériaux sont sur place.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du	

MO.

ES-53	date : 18/07/2018	Identité : M. Eddy GRONDIN
	<u>Observation</u> : L'ouverture de la carrière a des points positifs : création d'emploi direct ou indirect, développement et avoir tous les matériaux sous la main, pour ne pas détruire d'autre carrière ?	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL et évite de multiplier le nombre de carrières, comme présenté dans le Thème 1. L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-54	date : 18/07/2018	Identité : Mme Floriane PAYET
	<u>Observation</u> : Positive sur l'ouverture de la carrière : création de nouveaux emplois, favorise l'agriculture, développement de l'économie.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables. La surface agricole disponible après exploitation sera largement excédentaire, comme décrit dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-55	date : 18/07/2018	Identité : Mme Nadège BLAS
	<u>Observation</u> : Favorable à la carrière. Je veux que ça contribue aux emplois sur la NRL qui est une œuvre d'art et plus d'embouteillages sur l'ancienne route.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables. La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-56	date : 18/07/2018	Identité : M.H. CHERE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances pour les pierres exploitées et transportées ; santé des riverains avec poussières, bruit continu, circulation des camions et risques pour les usagers de la route et les touristes qui veulent découvrir l'île.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le trafic est traité dans le Thème 9. Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-57	date : 18/07/2018	Identité : M. Hugues HOARAU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière qui est une nuisance : poussière, bruit, circulation, forages impactant les sols et écoulements d'eau. Il n'y a pas besoin de ce chantier pour favoriser l'agriculture. Dire qu'il faut cette carrière pour éviter d'en détruire d'autres est une aberration. Le lancement de la NRL aurait dû inclure une autre solution.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

	<p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

ES-58	date : 18/07/2018	Identité : J. MARIANNE
	<u>Observation</u> : Bonne nouvelle que la NRL se fasse car il y aura moins de danger.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-59	date : 18/07/2018	Identité : Mme MARIANNE – LA PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : La NRL est une bonne chose pour toute la Réunion.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-60	date : 18/07/2018	Identité : Mme DANGER - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière qui va à l'encontre des projets environnementaux pour la sauvegarde du patrimoine. Désagréments pour notre santé (poussières)	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine (patrimoine naturel) sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-61	date : 18/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : La carrière de Bois Blanc est essentielle au bon déroulement de la NRL. Impact réel sur l'emploi et aussi pour les agriculteurs. Le chantier de la NRL est essentiel à la Réunion, la route du littoral est dangereuse. Oui à la carrière.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i> <i>La surface agricole disponible après exploitation sera largement excédentaire, comme décrit dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-62	date : 18/07/2018	Identité : Mme Jocelyne FONTAINE
	<u>Observation</u> : Favorable à la carrière de Bois Blanc. Je voudrais bien circuler sur cette belle	

	route.
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

ES-63	date : 18/07/2018	Identité : M. Daniel CHERE – ETANG-SALE LES BAINS
	<u>Observation</u> : Avis défavorable car : Environnement : nuisances pour l'océan et la réserve marine ; le transport de la pierre = pollution importante, réchauffement climatique généré par ce type de transport. La seule zone verte est du côté de Bois Blanc, la carrière détruira ce dernier paysage sauvage. Destruction d'un ouvrage public : les gros camions détruisent le réseau routier (argent du contribuable). Une carrière dans un périmètre de 20 km serait acceptable mais pas le projet proposé.	
	Réponse du MO : <i>La Réserve Marine est traitée dans le Thème 10.</i> <i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>Le trafic et ses incidences sont traités dans le Thème 9.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-64	date : 18/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation</u> : Pour l'ouverture du chantier	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-65	date : 18/07/2018	Identité : M.B MARIANNE – LA PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : Pour que le chantier de la NRL se poursuive et que la carrière soit exploitée pour la finition de la route	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-66	date : 18/07/2018	Identité : Mme R. LESTE – ST BENOIT
	<u>Observation</u> : Le chantier a déjà débuté, nous souhaitons que la NRL se poursuive.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-67	date : 18/07/2018	Identité : M. LESTER – ST BENOIT
	<u>Observation</u> : La création de la NRL a été un progrès et un projet réfléchi sur le long terme pour	

	la Réunion. Vu les risques et accidents déjà survenus, cette route est un avantage pour la sécurité de tous et pas une contrainte. J'accepte la continuation de la NRL.
	<u>Réponse du MO :</u> <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

ES-68	date : 18/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation :</u> Contre la carrière en raison du contexte environnemental et climatologique.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>Le risque inondation (inquiétudes suite aux événements climatiques de 2018) est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-69	date : 19/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation :</u> Contre la carrière : impact écologique, environnemental et sanitaire. Ceux qui habitent ailleurs et se sont prononcés favorablement sont pour la NRL mais ne se prononcent pas pour la carrière pour laquelle il existe d'autres alternatives.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-70	date : 20/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation :</u> Contre la carrière : impact environnemental nocif faune, flore et aussi sur le territoire marin. Bruit, nuisances visuelles, santé. Il y aura des conséquences touristiques en raison de l'altération des paysages mais aussi du trafic routier sur une route touristique.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le tourisme est traité dans le Thème 8 et le paysage dans le Thème 17. Le trafic est traité dans le Thème 9.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

NB : Suite à rectification matérielle, il n'y a pas d'observation n° ES-71

ES-72	date : 21/07/2018	Identité : Mme Anita PAYET – LA PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation :</u> Favorable pour la route du littoral et la carrière	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté</i>	

	<i>dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-73	date : 21/07/2018	Identité : M. Jean PAYET – LA PLAINE DES PALMISTES
	Observation : Pour la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-74	date : 21/07/2018	Identité : Mme Florence BEGUE – PLAINE DES PALMISTES
	Observation : Favorable à la carrière pour l'emploi.	
	Réponse du MO : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-75	date : 21/07/2018	Identité : M. Kévin PAYET – PLAINE DES PALMISTES
	Observation : Pour la carrière en faveur de la NRL déjà en construction.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-76	date : 21/07/2018	Identité : M. Patrick LE DARZ
	Observation : Contre la carrière. Les modifications mineures apportées sont réunies dans un document appelé addendum visible en mairie, ces modifications, ces adaptations ne sont que des palliatifs dont les mises en œuvre ne seront jamais contrôlées par une autorité indépendante.	
	Absence d'autorité indépendante dans :	
	Pour le projet de la carrière de Bois Blanc les limites du contrôle, de mise en œuvre par l'industriel lui-même sont également dépassées vu la dangerosité du site et de l'absence d'autorité indépendante dans :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole d'évitement des baleines, - Contrôle du nombre de rotation des camions, - Contrôle de l'entretien de ces camions, - Contrôle du nombre de tir de mines par semaine, - Contrôle du stockage des 340T max de Nitrate d'Ammonium sur le site, - Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium en gel sur le site, - Contrôle du stockage des 49T max de Nitrate d'Ammonium liquide sur le site, - Contrôle de la quantité d'explosifs sur le site, - Contrôle du temps de coupure de la route des tamarins, - Contrôle du nombre de foration par tir, - Contrôle de la charge d'explosifs insérés dans les forations, - Contrôle des distances de sécurité par rapport à la RDT, aux habitations, - Contrôle du bon dimensionnement des bacs de décantation en fonction des conditions cycloniques extrêmes et du changement climatique déjà perceptible, contrôle du bon fonctionnement de ces bacs (curage et élimination des déchets : où et comment ?), - Contrôle des 3000 Tonnes d'explosifs utilisées en 4,5ans (chiffre de la SCPR). 	

	<p>La SCPR ne communique pas sur les produits issus de la décomposition lors de l'explosion du nitrate d'ammonium et du fuel.</p> <p>La SCPR néglige les possibilités de malveillance et le danger terroriste sur le site malgré la présence de 100 radicalisés islamistes fichés S à la Réunion.</p> <p>La SCPR ne lie pas l'interaction, la consubstantialité de la gestion de la coupure de la RDT, des tirs de mines et du protocole d'évitement des baleines au moins pendant les 6 premier mois d'exploitation.</p>
	<p><u>Réponse du MO :</u></p> <p>Les moyens de surveillance et de contrôle mis en place par la SCPR sont détaillés dans l'Etude d'impact et dans l'addendum. Ils sont synthétisés dans le Tome 6 – Résumés Non Techniques (pages 56 à 67).</p> <p>L'inspection des installations classées (autorité indépendante) pourra à tout moment contrôler le suivi de ces éléments en demandant l'accès aux différents documents de suivi (Suivi des peuplements marins, registre du guichet des ponts bascules, journal de bord (ou équivalent) des tirs de mine, inventaires des matières présentes sur le site, ...) et vérifier sur le terrain le respect des engagements pris par SCPR.</p> <p>Dans l'arrêté d'autorisation, le Préfet peut demander à l'exploitant de faire réaliser par un organisme tiers compétent certaines mesures de contrôles et de surveillance.</p> <p><i>Les produits issus des explosions sont traités dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Les risques d'attentat et de malveillance sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>La coupure de la Route des Tamarins est traitée dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune marine est traitée dans le Thème 10.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

ES-77	date : 21/07/2018	Identité : M. Patrick LE DARZ
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : trafic routier, poussières avec métaux lourds etc., tirs de mines, l'état d'insécurité en France non pris en compte pour le site (stockage d'explosifs), risques d'attentat, eau des bassins d'assainissement rejetées vers la mer, ondes acoustiques suite aux tirs de mines avec incidence sur le milieu marin.</p> <p>Il y aura des embouteillages sur la RT lors des tirs de mines. Produits stockés : La SCPR reste volontairement en deçà des niveaux imposant des contraintes fortes.</p> <p>Pollution sonore des engins sur site de 5h- 20h ; paysage dénaturé ; le BRGM et autres experts ne garantissent pas la présence de roches massives.</p>	
	<p><u>Réponse du MO :</u></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>La pollution du milieu est traitée dans le Thème 16.</i></p> <p><i>La faune marine est traitée dans le Thème 10.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Dans cette observation, figurent des remarques sur le travail fait par le 1° enquêteur (2015) et les 3 CE lors de l'EP 2016. La commission ne commentera pas.</p> <p>Pour le reste, le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-78	date : 21/07/2018	Identité : M. Patrick LE DARZ
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière car les chiffres donnés par la SCPR sont faux ou sous-évalués. Ce projet est néfaste pour la santé, l'environnement, la faune, flore. Je donne un exemple d'un scénario réaliste de la mise en œuvre de la coupure de la RT (tableau transmis au MO). La duplicité de cette société est visible dans la détermination des stocks d'explosifs. L'énoncé de chiffres divers non fondés.</p>		
<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traités en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>Le trafic (et notamment le détail des microcoupures) est traité en Thème 9.</i></p> <p>Concernant les chiffres donnés, soit disant non fondés d'après l'observation ES-78 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour le nombre de rotations : il est estimé entre 400 et 530 rotations par jour. Cela dépend si l'on considère le tonnage moyen annuel vendu ou le tonnage maximal annuel vendu. De même, la flotte de camions effectuant les transports ne seront pas tous de la même catégorie et ne pourront pas transporter la même charge. C'est pourquoi cette fourchette comprise entre 400 et 530 rotations est donnée. Mais le nombre de rotations ne dépassera pas cet intervalle.</i> - <i>Pour le nombre de tirs de mine et pour la quantité d'explosif utilisée : cf. Thème 6.</i> - <i>Pour la contenance des bacs de rétention : les bacs de rétention seront conformes à la réglementation, à savoir</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Une zone de rétention capable de reprendre 100% du volume de la cuve de malaxage (cf. page 43 du Tome 3 – Etude de dangers).</i> o <i>Les huiles et lubrifiants seront stockés sur aire de rétention dimensionnée selon la réglementation (cf. page 37 du Tome 3 – Etude de dangers).</i> o <i>Le GNR sera stocké en citerne double paroi (cf. page 50 du Tome 1 – DAT), et ne nécessite donc pas de bac de rétention.</i> 		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. La commission prend acte du complément de réponse fait à M. LE DARZ.</p>		

ES-79	date : 21/07/2018	Identité : M. Noël LE PORCHOU – LE TAMPON
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière au vu de son emplacement : dégâts sur la faune, flore et pour les habitants. Impact sur le prix des habitations, écoles etc. 1 camion a un impact = plusieurs centaines de voitures.</p>		
<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>La faune et la flore sont traités en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>L'impact sur les habitations (fissures liés aux tirs de mine) est traité dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9. En réalité, un camion équivaut à 2 unités de véhicules particuliers (UVP) et non pas une centaine.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. L'équivalent UVP a été précisé.</p>		

ES-80	date : 21/07/2018	Identité : M. Pascal BOUREAU – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Défavorable à la carrière pour des raisons sanitaires et écologiques. M. B est surpris que l'étude ait été financée et réalisée par une entreprise privée.</p>		
<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>		

	Les Dossiers de Demande d'Autorisation sont à la charge du Maitre d'Ouvrage, soit la SCPR, qui a choisi de s'entourer de bureaux d'études compétents et spécialisés dans différents domaines pour sa réalisation (faune /flore, milieu marin, hydraulique, géologie, ...).	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. Pour le financement de l'EP, il semble logique de le mettre à la charge du pétitionnaire.	

ES-81	date : 21/07/2018	Identité : Mme CALCINE Mme RINGUIN
	<u>Observation</u> : Pour l'enlèvement des galets à Bois Blanc. La route du littoral est très meurtrière à chaque temps de pluie, fermeture, accidents, embouteillages. Pour la NRL.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-82	date : 21/07/2018	Identité : Mme Marie Josée TURPIN
	<u>Observation</u> : Pour la carrière de Bois Blanc et la donation des galets pour la NRL.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-83	date : 21/07/2018	Identité : Mme Patricia SHUM HUNG – PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : Les roches doivent être trouvées pour que la NRL soit opérationnelle.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-84	date : 21/07/2018	Identité : M. Johnny SHUM HUNG
	<u>Observation</u> : Favorable à la continuation de la NRL.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-85	date : 21/07/2018	Identité : Mme Dorothee SHUM HUNG
	<u>Observation</u> : La NRL doit être faite au plus vite, trop de dangers.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-86	date : 21/07/2018	Identité : Mme Stéphanie RAKOTONIAINA – PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : Favorable à la continuité de la NRL.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-87	date : 21/07/2018	Identité : M. et Mme HOMOLAC – PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : La route doit être faite pour éviter les accidents.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-88	date : 21/07/2018	Identité : M. Chan Giovanni RAKOTONIAINA – PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : Favorable au projet afin de permettre le développement économique de l'île.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-89	date : 21/07/2018	Identité : Mme Audrey MUSSARD – LA SALINE LES BAINS
	<u>Observation</u> : Favorable à la carrière de Ravine du Trou essentielle à la réalisation de la NRL.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
ES-90	date : 21/07/2018	Identité : ? LA PLAINE DES PALMISTES
	<u>Observation</u> : Favorable à la carrière : besoin de roches pour construire des logements, les routes départementales et nationales, pour que la NRL puisse se poursuivre et que la population circule en toute sécurité.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> Néanmoins, ces matériaux ne sont pas destinés à la construction de logements ou d'autres routes, mais uniquement dédiés à la NRL comme précisé dans le Thème 5.	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. La carrière est effectivement exclusivement destinée à la NRL.	
ES-91	date : 21/07/2018	Identité : Mme Virginie PAIN – ETANG-SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : 3° EP et les 2 autres ont déjà enterré le projet de manière légale. Poussière nuisible pour la santé, extraction aux explosifs avec graves nuisances sonores, la fabrique d'explosifs est un danger : vandalisme, erreur de manipulation ; le retrait des andains provoquera un désastre écologique. La NRL est un beau projet mal pensé au départ, il faut trouver une autre idée pour terminer la route.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

	<p><i>Les explosifs sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

ES-92	date : 24/07/2018	Identité : M. DAYDE – ETANG-SALE LES BAINS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : impact écologique sur terre et en mer, nuisances sonores et visuelles, trafic routier.</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-93	date : 24/07/2018	Identité : M. Vincent CLAVERIE - ETANG-SALE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. 3° EP alors qu'il y a probablement d'autres solutions pour la NRL. Opposition car : impact écologique sur zone et en mer, sur la santé, mise en danger de la RT par fragilisation du sol, trafic routier. Il faut trouver une autre solution.</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière par rapport à la NRL est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>Le trafic est traité en Thème 9.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains est traitée en Thème 14.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-94	date : 24/07/2018	Identité : Mme Julie ROLLAND – ETANG-SALE LES HAUTS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : bruit, tirs de mines, camions, santé, les tirs éloigneront les animaux marins, fissures sur les habitations.</p>	
	<p><u>Réponse du MO</u> :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Les explosifs sont traités dans le Thème 6 (y compris les dommages sur habitations).</i></p> <p><i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune Marine est traitée dans le Thème 10.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

ES-95	date : 24/07/2018	Identité : M. Etienne PICARD - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : impacts sanitaires, trafic routier, impact sonore (tirs de mines), impacts psychologiques, impact sur le paysage, dégradation de l'environnement, impact sur le tourisme, la faune et flore.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-96	date : 24/07/2018	Identité : Mme M. Renée JOUAN - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière comme l'observation précédente. Je suis pour la route du littoral mais ne cautionne pas la mise en danger de mes semblables et de la faune. Il faudra stopper le trafic pour les tirs de mines. Pourquoi ne pas choisir le viaduc ?	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière par rapport à la NRL est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-97	date : 24/07/2018	Identité : M. Jean SCHMITT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière, la destruction du littoral, la circulation de centaines de camions et le chantage fait par les camionneurs. Le projet de route demandait une meilleure préparation.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sur le tourisme (comprenant la dégradation du littoral) est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i>	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

ES-98	date : 24/07/2018	Identité : M. Thibault RWAMITARI - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Conséquences néfastes des prélèvements sans limite.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>Le risque inondation (inquiétudes suite aux événements climatiques de 2018 et enlèvement des andains) est traité dans le Thème 15.</i>	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en		

	réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
ES-99	date : 24/07/2018	Identité : Mme Jessica VIMARD - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière, la modification du PLU et le défrichement : risques sanitaires, environnementaux. Le défrichement engendrera des inondations lors des fortes pluies.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU : <u>Concernant la qualité des eaux souterraines et côtières</u> : le tramage prévu pour permettre l'installation d'une carrière évite toute zone nécessaire à la préservation de la qualité de l'eau pour la consommation humaine (il est situé en dehors des périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable). Par ailleurs, le PLU a intégré ces enjeux par l'ajout de prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales dans le règlement, «art 4- point 4,3 : [...], un dispositif de gestion et de traitement des eaux de ruissellement et de lavage sera mis en oeuvre par l'exploitant [...]». Il prévoit ainsi les modalités, pour éviter et réduire les impacts indirects de cette activité sur les eaux côtières aussi précises que peuvent l'être des obligations fixées par un PLU. Par ailleurs, il appartiendra également à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.	
	<u>Concernant le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain</u> , l'évolution du PLU ne change en rien l'obligation de le respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques en vigueur. De ce fait, toute activité autorisée sur ces parcelles devra démontrer qu'elle prend en compte les aléas naturels .	
<u>Concernant l'incidence sur la faune et la flore</u> : la sensibilité environnementale du site a été analysée, et les secteurs à plus forte sensibilité ont été exclus de la zone d'exploitation de la carrière. La trame est donc positionnée sur des secteurs de faible enjeu, ce qui constitue la modalité la plus appropriée à l'échelle d'un document de planification de l'usage des sols pour limiter l'impact sur la faune et la flore. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions complémentaires, pour éviter et réduire les impacts spécifiques néanmoins susceptibles d'être repérés sur le terrain, à l'échelle plus fine des parcelles dans le cadre de l'arrêté d'autorisation au titre des ICPE.		
<u>Concernant les paysages</u> , l'enjeu paysager est pris en compte dans la mise en compatibilité du PLU avec l'obligation d'une remise en état du site après exploitation des matériaux, ce qui permet de limiter dans le temps l'incidence visuelle de la carrière.		
<u>Concernant la santé humaine</u> , la mise en compatibilité du PLU concerne un secteur éloigné des zones à vocation urbaine. Le positionnement de la trame, à l'écart des zones habitées est a disposition la plus pertinente à l'échelle du PLU pour prendre en compte la santé humaine. Par ailleurs, il appartiendra à l'activité carrière de mettre en oeuvre les dispositions pour éviter et réduire son impact direct et indirect en terme de nuisances sonores et d'émission de poussières dans le cadre du respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation au titre de ICPE.		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.		
ES-100	date : 24/07/2018	Identité : M. Nicolas ADECALOM - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : environnement	
	<u>Réponse du MO</u> :	
Avis de la commission d'enquête : Le mémoire en réponse A27 donne des réponses thématiques sur l'environnement.		

ES-101	date : 24/07/2018	Identité : Mme Céline MADEC – ETANG-SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : problèmes respiratoires. Environnemental : réserve protégée avec des espèces endémiques ; tirs de mines, trafic routier des PL.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i> <i>Les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-102	date : 24/07/2018	Identité : M. Gilles VIMARD – ETANG-SALE LES BAINS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances sonores, routières, environnementales, impact sur la santé, sur l'immobilier, la faune et flore.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9</i> <i>Les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (y compris les dommages sur habitations).</i> <i>La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-103	date : 24/07/2018	Identité : M. Philippe BARTU – ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : raisons sanitaires, poussières, tirs de mines, nuisances du trafic routier avec les PL ; il faut conserver le milieu naturel.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i> <i>Le trafic est traité dans le Thème 9</i> <i>La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-104	date : 24/07/2018	Identité : M. Yves ANDRE - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances dues au bruit, aux poussières, dégâts au site sauvage de l'emplacement.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-105	date : 24/07/2018	Identité : Mme Sylviane ANDRE - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances sonores, maladies respiratoires, environnement, glissements de terrain, dégradation du paysage, flore et faune.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15, et la stabilité des terrains en Thème 14.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>La faune et la flore sont traitées dans les Thèmes 11 et 12.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique	
	apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

	apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.
--	---

ES-106	date : 24/07/2018	Identité : M. Serge GOUPIL- ST PIERRE
	<u>Observation</u> : Pour la carrière. La NRL est vitale pour l'économie, la majorité des citoyens veut cette route et la carrière est indispensable pour continuer les travaux.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-107	date : 24/07/2018	Identité : Mme Maya CALAME – ETANG-SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière et pour la NRL. La carrière n'est pas utile à l'exécution de la route. Il faut préserver la santé et la nature.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière par rapport à la NRL est traitée dans le Thème 1. L'impact sanitaire est traité en Thème 13. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-108	date : 24/07/2018	Identité : Mme Delphine BABILLON – ETANG-SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances et pollution. Aberration de faire une route sans prévoir les matériaux.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-109	date : 24/07/2018	Identité : M. Thierry HOARAU – ETANG-SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : impact environnemental négatif ; pollution sonore, respiration, transport, destruction du littoral. La NRL peut être faite par un viaduc, il n'y a aucune assurance de trouver les roches escomptées.	
	<u>Réponse du MO</u> : <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13. Le trafic est traité en Thème 9. L'impact sur le tourisme (comprenant la dégradation du littoral) est traité dans le Thème 8. La qualité et la quantité de gisement sont traités en Thème 5.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

ES-110	date : 24/07/2018	Identité : M. Jérôme GONTIER
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Non à : nuisances sonores, risques sanitaires, stockage	

	d'explosifs, pollution de la mer et nappe phréatique, accidents de la circulation, destruction faune et flore.
	<u>Réponse du MO :</u> <i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13. Le stockage d'explosifs est traité en Thème 6. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le trafic est traité en Thème 9. La faune et la Flore et la sont traités dans les Thèmes 11 et 12.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

ES-111	date : 24/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation :</u> Non à la carrière, nous voulons garder l'île en l'état.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-112	date : 24/07/2018	Identité : ?
	<u>Observation :</u> Non à la carrière.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

ES-113	date : 25/07/2018	Identité : Mme Karine LEROY
	<u>Observation :</u> Non à la carrière : destruction du paysage, impacts sanitaires ; défrichement = destruction de la flore, faune ; tirs de mines, trafic routier ; fuite des mammifères marins, destruction du cadre de vie.	
	<u>Réponse du MO :</u> <i>Le paysage est traité en Thème 17. L'impact sanitaire est traité en Thème 13. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Les tirs de mines sont traités dans le Thème 6. Le trafic est traité dans le Thème 9.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

ES-114	date : 25/07/2018	Identité : M. Michel REYNAUD
	<u>Observation :</u> Contre la carrière. M. R complète son observation ES-49. Émissions de GES (données EI fausses), aucun GES issu des incidences sur le trafic routier. Poussières : mise en doute de l'EI sur le taux de silice, classement des poussières de basalte en fibres inorganiques, diffusion, potentialisation. Effets cumulés sur le milieu humain : pas d'étude sur les impacts de la circulation sur le RT, impacts économiques des bouchons, usure de la RT. Pas d'impact sur le tourisme, accidentologie (jusqu'à 1 camion/mn en période de charge). Comment l'Etat peut cautionner ce type de projet ?	
	<u>Réponse du MO :</u>	

<p><i>Les émissions de gaz à effets de serre liées au trafic des camions sont prises en compte et quantifiées dans l'EQRS (cf. pages 95 et 96 de l'annexe 14 du DDAE).</i></p> <p><i>Les poussières et la silice sont prises en compte dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Les impacts sur le trafic et l'usure de la Route des Tamarins sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

ES-115	date : 25/07/2018	Identité : Mme Hermine SAUTRON
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : raisons sanitaires, impact sur la santé ; raisons environnementales y compris pour la réserve marine, qualité de vie. Le projet peut se décliner autrement, voir les différents projets autres que la digue.	
	<u>Réponse du MO</u> :	
	<p><i>L'impact sanitaire est traité en Thème 13.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

N. MAILLOT

A. POTHIN

P. GARCIA

ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUIN AU 25 JUILLET 2018
ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES PAR COURRIER A ETANG-SALE

NB : Dans la suite de ce document, « **MRO** » sera l'abréviation de « Mémoire en Réponse aux Observations et questions soulevées lors de l'enquête publique du 25 juin au 25 juillet 2018 »

ES-C-1	date : 21/07/2018	Identité : M. Dominique FOURNEL – Vice-président de la Région Réunion
<p><u>Observation</u> : "Contribution de la Région Réunion dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de carrière de Ravine du Trou de juillet 2018" . Avis favorable de la Région sur le projet de carrière, la MEC du PLU et à la demande d'autorisation de défrichement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préambule : M. F rappelle que la 3° EP se tient pour des motifs touchant à la remise en cause des dispositions du code de l'environnement sur l'organisation de l'AE au plan national. Il est faux de soutenir que l'arrêté ICPE n'a pas été pris par le préfet parce que les réserves n'ont pas été levées. La procédure n'est reprise que pour des motifs de forme et non de fond. Cette nouvelle EP conjointe ICPE/PLU/défrichement n'est pas une négation de la précédente, mais bien une nécessité liée à des questions de droit et de procédures. • La NRL, infrastructure de sécurisation nécessaire pour la Réunion : Le projet de NRL inscrit au SAR, vise à assurer la sécurisation totale de l'axe majeur que constitue la liaison St Denis-La Possession, tant vis-à-vis du risque géologique que maritime. Le projet a été déclaré d'utilité publique le 7 mars 2012. En amont de la DUP, une variante comportant un autre viaduc de 2700 m avait été envisagée, mais ce n'est pas le projet DUP. A ce jour, vu l'avancement du projet, contrairement à ce qui peut être soutenu par certains, une autre solution que la digue n'est pas réaliste. Cela impliquerait : <ul style="list-style-type: none"> - résiliation d'un contrat de + de 300 M€ - reprise de l'ensemble des procédures administratives sur la base de nouvelles études - organisation d'un nouvel appel d'offres pour un ouvrage dont le montant serait plus élevé que le coût d'une digue (+ 125 M€ HT estimés en phase projet) - délai supplémentaire de 3 à 4 ans avant la reprise des travaux - réouverture des délais de recours sur les autorisations - contentieux indemnitaire sur le marché digue attribué - risque de perte de subventions attribuées à la collectivité - difficultés à trouver de nouvelles ressources financières pour achever le projet - charges de sécurisation, d'entretien et d'exploitation du tronçon de RL subsistant dans le délai de l'achèvement des travaux <p>Au final, risque de surcoût global de plusieurs centaines de M€.</p> <p>L'axe routier actuel supporte un trafic de + de 60 000 véhicules/jour, 80 000 usagers. Des effondrements en masse ont eu lieu en 1980 et 2006 et il y en a eu 3 en 2016-2017.</p> <p>Le remplacement de cet axe présente un caractère d'urgence et d'utilité publique avéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un chantier NRL qui requiert des besoins importants d'approvisionnement en roches massives : Des dossiers intégrant les impacts sur l'environnement de 9 sites de carrières, dont les Lataniers, Bellevue et Ravine du Trou, ont été réalisés. A ce jour aucune carrière de roches massives n'est en exploitation sur l'île, malgré les orientations du SAR (ne pas rester en prélèvement alluvionnaire). Malgré cela, si une partie des travaux a pu être réalisée, la poursuite et l'achèvement des travaux de la NRL nécessitent encore un important besoin en matériaux, évalué par le groupement d'entreprises en charge de la construction des digues. <p>A ce jour, les estimations nécessaires pour achever les digues de la NRL sont env. de 11 MT, dont un peu moins de 4MT de tonnes d'enrochement (- de 1 MT > 1T). La finition de la NRL ne peut se faire sans la ressource nécessaire et il est illusoire de considérer que ce besoin en enrochements pourra être couvert sans l'ouverture de la carrière de Ravine du Trou.</p> <p>Les travaux d'amélioration foncière agricole qui ont permis l'exploitation de la ressource en andains ne pourront pas suffire.</p> <p>Le site de Dioré à St André, actuellement autorisé, présenté par certains comme une solution alternative, ne permettra pas de démarrer le dernier tronçon de digue ; le pétitionnaire a indiqué que cette carrière ne pourra pas quasiment produire d'enrochements > 1 T.</p> <p>L'ouverture de 4 autres carrières (Lataniers, Bellevue, Menciol et Dioré) ne permet de couvrir que</p>		

57 % des besoins. Le site de Ravine du Trou présente un intérêt stratégique qui a déterminé sa qualification de PIG par le préfet de la Réunion en 2017.

- Un projet d'ouverture de carrière compatible avec les schémas en vigueur : La décision de la CAA de Bordeaux ne remet pas en cause le schéma d'approvisionnement en roches de la NRL ni les PIG qui ont été reconnus par arrêtés préfectoraux.

Cette décision a pour effet de revenir à l'ancien SDC de 2010 qui met la zone en classe 1 en raison d'enjeux agricoles et non environnementaux. L'exploitation de carrières n'est pas interdite de manière absolue et définitive, dès que la vocation de l'espace n'est pas remis en cause, ce qui est le cas après la remise en état. Le projet SCPR est bien compatible avec les orientations du SDC 2010, et du SAR 2011. Il est essentiel de ne pas confondre les notions de compatibilité et de conformité.

- Un projet de moindre impact environnemental : Comme le démontre la SCPR, l'absence d'exploitation de Ravine du trou conduirait à exploiter 4 autres carrières, qui ne pourraient pas répondre à l'ensemble du besoin restant. Suite à la 1° EP, le pétitionnaire a abaissé la superficie d'exploitation et la durée prévue (6 à 4 ans). Un ½ échangeur sera créé pour éviter d'augmenter le trafic de la RN1a, et éviter de traverser des agglomérations.

L'avis AE rendu en juin 2018 répond aux interrogations et inquiétudes exprimées lors des précédentes enquêtes. La SCPR a répondu aux recommandations et questionnements de l'AE. Les enjeux environnementaux sont très relatifs à l'échelle du territoire de la Réunion ; le site n'impacte de manière directe aucune zone faisant l'objet d'une protection légale ou réglementaire au titre de la biodiversité.

- Trafic et sécurité routière : Les 16 micro-coupures annuelles ne sont pas de nature à créer des perturbations inacceptables du trafic.

Sur la sécurité routière, le ½ échangeur permettra l'insertion des PL dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sur les conséquences en termes de fluidité, l'apport du trafic PL est à relativiser. Il sera < à la croissance annuelle normale du trafic. La Région rappelle qu'elle a appelé les groupements en charge de travaux à faire preuve de responsabilité en matière de comportement sur la route des acteurs du chantier. Des contrôles pourront être faits par caméra depuis le centre de gestion du trafic de la Région, avec le concours des forces de l'ordre.

La préservation locale du cadre de vie sur le site de St Leu est légitime, mais elle ne doit pas conduire à une multiplication de carrières sur l'ensemble du territoire réunionnais, multipliant d'autant les atteintes à l'environnement, au paysage et au cadre de vie.

Réponse du Maître d'ouvrage :

Préambule

L'Etude d'Impact n'a pas été modifiée entre la deuxième et la troisième enquête publique. En effet, comme indiqué par la Région Réunion, cette troisième enquête publique se tient pour des motifs touchant à la remise en cause des dispositions du code de l'environnement sur l'organisation de l'autorité environnementale au plan national. Ce sont des raisons de forme et non de fond et pour la solidité juridique des actes que l'Etat a décidé de reprendre les procédures au stade de l'avis de l'Ae. Cela ne remet pas en cause le dossier déposé en 2016 jugé recevable. Néanmoins, afin de compléter son dossier pour cette nouvelle enquête, SCPR a réalisé un addendum, prenant en compte les remarques de la deuxième enquête publique, et a apporté des éléments complémentaires suite à l'avis de l'Ae émis en avril 2018. Le dossier ainsi complété prend en compte les différents avis émis lors des procédures précédentes et permet d'apporter des détails et des réponses argumentées et appuyées par des spécialistes aux différentes questions et inquiétudes relevées.

NRL

Comme rappelé en Thème 1, le projet de la NRL est sous Maîtrise d'Ouvrage de la Région Réunion. SCPR n'a donc aucun moyen d'action possible sur le projet en lui-même.

Besoins en matériaux pour le chantier de la NRL

Les besoins en matériaux pour le chantier de la NRL sont définis dans le Thème 1. Le courrier de la Région Réunion permet de confirmer ces besoins.

Compatibilité avec les schémas en vigueur :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Impact environnemental :

Comme présenté dans la réponse à l'avis de l'Ae de 2018, le projet de la carrière de la Ravine du Trou est effectivement le projet présentant le moins d'impact environnemental par rapport aux autres sources de roches massives disponibles. De plus, son ouverture permettrait de limiter la multiplicité des impacts sur l'environnement et l'humain à l'échelle de l'île, car elle permet à elle seule de couvrir 91 % des besoins en enrochements supérieurs à 1 tonne, la quasi-totalité des autres enrochements et 67 % des besoins en remblais (cf. Thème 1).

Trafic et Sécurité routière :

Ces aspects sont traités en Thème 9. En plus des éléments mis en place par la SCPR, la Région Réunion propose des solutions pour garantir la sécurité des usagers

Avis de la commission d'enquête : Ce courrier de la Région Réunion fait suite à un RV qui s'est déroulé le 17 juillet 2018(cf rapport d'EP chapitre « 7) Modalités d'enquête »). La commission prend acte des commentaires du MO.

N. MAILLOT

A. POTHIN

P. GARCIA

ENQUETE PUBLIQUE DU 25 JUIN AU 25 JUILLET 2018
ARRETE PREFECTORAL 112/SP/SAINT-PAUL DU 7 JUIN 2018
OBSERVATIONS FAITES PAR VOIE ELECTRONIQUE

NB : La date indiquée est normalement celle de la réception par le président de la commission sur sa boîte mail ; toutes les observations étant annexées au registre dédié à celles qui sont faites par voie électronique, le jour et l'heure d'envoi du courriel à l'adresse @ indiquée sur l'arrêté préfectoral sont indiqués.

NB : Dans la suite de ce document, « **MRO** » sera l'abréviation de « Mémoire en Réponse aux Observations et questions soulevées lors de l'enquête publique du 25 juin au 25 juillet 2018 »

OE-1	date : 25/06/2018	Identité : Mme Charlotte PEYRAS
<u>Observation</u> : Mme P s'oppose au projet (préservation du littoral et santé des riverains)		
Réponse du MO :		
<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		
<i>Le paysage est traité dans le Thème 17 (préservation du littoral).</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-2	date : 25/06/2018	Identité : Mme Géraldine LEVET
<u>Observation</u> : Mme L est contre le projet. Cette petite partie de la côte est jolie et doit le rester.		
Réponse du MO :		
<i>Le paysage est traité dans le Thème 17 (préservation du littoral).</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-3	date : 25/06/2018	Identité : M. Patrice GAUDIN dt PITON ST LEU
<u>Observation</u> : M. G s'oppose à ce projet pour le 3° fois, qui va dévaster le site et la mer en contrebas, ce sera un désastre pour la santé des riverains, une hérésie environnementale et un désastre pour la santé, également une congestion routière. Le projet vise à satisfaire les politiques et le lobby des transports routiers. Il faut faire un viaduc au lieu de la route digue s'il n'y a pas de roches.		
Réponse du MO :		
<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>		
<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>		
<i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i>		
<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		
<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>		
<i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		
Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-4	date : 25/06/2018	Identité : non signé – heloise alexandre
<u>Observation</u> : Arrêtons les dégâts.		
Réponse du MO :		
<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>		

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-5	date : 25/06/2018	Identité : M. Jules LAVAL
	<u>Observation</u> : Opposition au projet pour des raisons de préservation du littoral et de santé des riverains	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17 (préservation du littoral).</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-6	date : 25/06/2018	Identité : M. Antoine LAURENTI dt PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : M. L est contre le projet pour les motifs suivants : Santé publique (poussières, rejets des camions) , mise en danger des habitants avec la surcharge du réseau routier, pollutions atmosphériques et sonores, fragilisation des terrains de la zone suite aux explosions, véhicules, à cause des vibrations, conséquences graves en périodes de fortes pluies ou cycloniques.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-7	date : 25/06/2018	Identité : Mme Solène BONNET
	<u>Observation</u> : Contre le projet au nom de la préservation du littoral et santé des riverains.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17 (préservation du littoral).</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-8	date : 25/06/2018	Identité : Mme Raphaëlle CARTIER – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre le projet : désastre écologique.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-9	date : 26/06/2018	Identité : M. Eric GIELARA
	<u>Observation</u> : « Je suis entre la Réunion et la métropole. Je suis 100% CONTRE ce projet qui n'a qu'un aspect économique pour enrichir des entreprises du BTP totalement dénués de scrupules	

	<p>et qui sont prêt à tout même la corruption pour arriver à leurs fins. (...) L'ouest est la carte postale de la Réunion et cela ne semble pas gêner aucun élus de nuire au intérêt touristique de l'île, car 1) ils ne demeurent pas à côté des projets 2) ils seront mutés après pour éviter les contrôles d'obtentions de ces marchés 3) l'écologie est la dernière de leurs préoccupations. Ce projet mal géré et préparé par des amateurs reposait sur ma bêtises et l'inculture des Réunionnais pour leurs imposer un projet pharaonique qui n'est juste qu'un juteux contrat pour ces entreprises. »</p>
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-10	date : 26/06/2018	Identité : M. Armand GUNET « reagissons974@yahoo.fr »
	<p><u>Observation</u> : M. G dit que le préfet (les) prend pour des canards sauvages mais (qu'ils) ne sont pas dupes. Il propose la lecture d'une parabole (non incluse dans le courriel)</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-11	date : 26/06/2018	Identité : M. Enzo SAMSON
	<p><u>Observation</u> : Il ne comprend pas pourquoi il faut faire une enquête publique car la CAA a annulé le SDC 2014.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La réponse est apportée dans le dossier ainsi que dans le préambule des conclusions de la commission</p>	

OE-12	date : 26/06/2018	Identité : M. Jean Baptiste RONZE
	<p><u>Observation</u> : Opposé au projet : préservation du littoral et santé des riverains</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17 (préservation du littoral).</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-13	date : 26/06/2018	Identité : M. Fabrice JUMEL dt PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : M. J est opposé au projet : Danger des stockages d'explosifs avec risque AZF, mesures de sécurité insuffisantes ; sous-estimation des émissions de bruit et poussières ; qu'en est-il la nuit (santé des 50 000 personnes du bassin). Augmentation du trafic routier. Destruction du patrimoine naturel, nappe phréatique, site fréquenté par les touristes et sportifs. Persistance des lobbys malgré les avis négatifs précédents, les conséquences sont toujours aussi désastreuses. Aucune solution alternative. Remise en état non garantie : Pourquoi ne pas rendre impossible la prolongation de l'exploitation. Pas d'argent bloqué sur le compte séquestre.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p>	

<p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-14	date : 26/06/2018	Identité : M. Martin VERDIER
<p><u>Observation</u> : Opposition au projet : Préservation du littoral et bien-être des riverains. Les carrières de Dioré, Lataniers et Menciol seraient suffisantes pour les travaux NRL.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17 (préservation du littoral).</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-15	date : 26/06/2018	Identité : M. Pierre MANCEAU
<p><u>Observation</u> : Incite ceux qui aiment le glyphosate pour qu'ils en avalent et ceux qui veulent des carrières les fassent dans leur jardin.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-16	date : 26/06/2018	Identité : Mme S. DELOURME
<p><u>Observation</u> : Refus de la carrière : 900 passages quotidiens de PL, coupures du trafic RT de 20 mn entraînant un report du trafic et des nuisances sur le centre-ville de St Leu ; 6 jours/7 d'exploitation ; tirs de mines réguliers ; front de taille jusqu'à 50 m des 2 côtés de la RT ; superficie de 35 ha en face de la RNM ; impact irréversible sur les paysages, faune et flore ; nuisances quotidiennes pour les riverains ; établissements sensibles à proximité, expropriations de familles. L'achat des pierres est de la responsabilité des entreprises signataires des contrats sur la construction de la NRL.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-17	date : 27/06/2018	Identité : M. Michel ROULLOT - ETANG-SALE
<p><u>Observation</u> : M. R donne son avis pour la 3° fois : Contre l'ouverture de la carrière.</p>		

Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-18	date : 27/06/2018	Identité : Mme Justine MEHAUT – PITON ST LEU
<p>Observation : Eau : La zone prévue d'implantation étant sise à proximité d'une source d'eau destinée à la collectivité, les risques d'infiltration dans la nappe doivent être pris en compte de manière plus sérieuse. Cette zone connaît déjà un approvisionnement d'eau précaire, il est très risqué de remettre potentiellement en jeu cette source par une pollution souterraine due à des fractures dans le sol. Les impacts des explosions et vibrations qu'une activité d'excavation implique sont à prendre en compte, et il est malheureusement impossible actuellement d'en prévoir l'importance.</p> <p>Faune marine : Pour les baleines et pétrels, ce site pourrait remettre en question leur présence en toute sécurité sur cette zone. Les intensités de lumière, de bruit et de vibrations à prévoir vont les faire fuir, sinon les mettre en danger. Quid des résidus de poussières dans les fonds marins ?</p> <p>Bruits/santé : la réglementation en matière de bruit indique une émergence maximale de 5 décibels en journée, et de 2 ou 3 dB la nuit dans les premières habitations. Cette activité dépassera largement ces seuils. Par ailleurs, les bruits liés à cette activité ne sont pas réguliers. Les diverses vibrations et explosions à ses niveaux différents seront une source de stress chez les riverains.</p> <p>Démographie : Les perspectives d'évolution démographiques incitent à ne pas gaspiller ces terres situées dans une zone clé pour une activité économique de quelques années.</p> <p>Trafic routier : l'impact du transport par camions de charges lourdes ait été omis dans le dossier. Une réhabilitation des routes sur tout le parcours sera à prévoir. De même, les horaires de transport seront à déterminer car tous ces camions risquent d'accentuer les embouteillages déjà très importants avant 9h en semaine aux abords de St Paul.</p> <p>Mme M conclut en disant que ce projet de carrière est un projet qui créera temporairement ses emplois sous qualifiés et dangereux pour les opérateurs comme pour les riverains. Il vise à piller un patrimoine riche, dont la partie sous-marine est certainement à peine connue, pour un gain sur le court terme. Cette terre pourra être aménagée de manière plus intelligente dans le futur.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-19	date : 27/06/2018	Identité : Mme Michèle PICASSO
<p>Observation : Contre le projet : Catastrophe écologique (flore détruite, atteinte à la faune, poussières nocives, bruits des camions)</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		

	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-20	date : 27/06/2018	Identité : M. Michel et Mme Simone BRUNET – ETANG ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre : Ce projet serait catastrophique du point de vue environnemental et sanitaire.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-21	date : 27/06/2018	Identité : Gwendal FONTAINE
	<u>Observation</u> : Aucune observation dans le message (voir OE 22)	
	Réponse du MO :	
	Avis de la commission d'enquête : Ø	
OE-22	date : 27/06/2018	Identité : Gwendal FONTAINE
	<u>Observation</u> : Opposition au projet. Il faut trouver une autre solution pour l'approvisionnement en pierres.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-23	date : 27/06/2018	Identité : Mme Sylvie MURAT – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre l'ouverture de la carrière : Bruit du aux tirs de mines, trafic routier, défrichement d'une zone protégée, impact négatif sur le tourisme.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-24	date : 27/06/2018	Identité : Mme REY - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Mme R est contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour de nombreuses raisons : Ayant vécu le drame d'Azf à Toulouse et depuis étant domiciliée à la Réunion elle pose la question du stockage du nitrate d'ammonium sur le site 120 tonnes pour Toulouse 450 pour Bois Blanc Elle n'est donc pas pour un site classe SEVESO haut sur Bois Blanc. Elle ajoute : Dangers : « Je parlerai également des poussières des gaz inflammables !!!! Pour notre santé et celle de nos enfants ! » Trafic routier : « Que dire de l'augmentation des rotations de la circulation avec 510 rotations par jour une augmentation du trafic des coupures de la route des tamarins bref inconcevable dans ce	

secteur ». Avis antérieurs de la population/ faune et flore : 3 eme enquête publique en 4 ans 3° fois que je me positionne en tant que refusant cette carrière faune flore seront destructures (?) > Fougère bois de lait d'ortie chauve souris bref de nombreuses espèces endémiques doivent être protégées et non être exterminées > Les espèces juvéniles ne peuvent être détériorées . > Ne parlons pas non plus de l'impact sur la faune aquatique dauphins baleine vont être impactées par les nombreux tirs de mines (800 si je ne me trompe pas) brise roche et autre qui risque de mettre en péril ce chemin tant convoité par les cétacés »
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-25	date : 27/06/2018	Identité : M. David GABRIEL-ROBEZ – ETANG-SALE LES BAINS
<p>Observation : Contre pour des raisons environnementales, économiques et sanitaires. M. G R ne veut pas subir : « les passages de camions, les coupures régulière de la route des tamarins, les nuisances sonores en tout genre, les tirs de mines réguliers, les poussières, bruits, les fissures dans ma maison, les embouteillages ».</p> <p>Environnement/faune/flore : Il dénonce : « les conséquences grave sur l'environnement, les fronts de tailles de 50 mètres de part et d'autre de la route des Tamarins, , 'impact sur la réserve marine, l'impact irréversible sur les paysages, la faune, la flore, l'impact sanitaire sur l'ensemble de la population.</p>		
Réponse du MO :		
<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-26	date : 27/06/2018	Identité : François CUDENET
Observation : Opposé à ce projet dangereux pour les hommes et l'environnement.		
Réponse du MO :		
<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-27	date : 28/06/2018	Identité : Mme Katy DE MARIA - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Opposition au projet de carrière : Crainte des nuisances sonores, dangers pour la santé et répercussions écologiques.	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-28	date : 28/06/2018	Identité : Mme Myriam PERRIAUX
	<u>Observation</u> : Contre le projet : Mme P est inquiète pour le développement de la Réunion, sa faune, sa flore et la santé. La carrière accentuera le ruissellement et favorisera les éboulements et glissements de terrain. Quels sont les risques pour la RT ? Espèces : La zone est un sanctuaire pour les espèces végétales et animales. Le Conservatoire Botanique a-t-il donné son aval ? Quid du déplacement et protection des espèces terrestres et de la protection des aquatiques ? Autres points évoqués : Protection des nappes phréatiques vu la profondeur de fouille ; produits dangereux parvenant à l'océan ; animaux marins (baleines, dauphins) par rapport aux tirs de mines ; le tourisme et la beauté des paysages, influence du projet sur la vie économique et touristique. Explosifs : Quelle sécurité pour les stocks d'explosifs ? Santé : Impacts sur la santé en raison des poussières diverses et bruit des explosions. Impact des poussières sur les publics vulnérables ? Eau : Où va s'infiltrer l'eau d'arrosage du site (nappe phréatique?).	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations et ouvrages d'art). Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
	Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-29	date : 28/06/2018	Identité : M. Francesco MANCA - SAINT-LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO		

OE-30	date : 28/06/2018	Identité : Mme Julie SCORDIA
	<u>Observation</u> : Opposée au projet : Nuisances sonores, glissements de terrain avec risques	

d'inondations. La flore et la faune seront dérangées. Pollution de la mer. Trafic routier accru avec risques d'accidents.
Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-31	date : 28/06/2018	Identité : Mme Cécile HERBELIN
<p><u>Observation</u> : Opposée au projet, la nécessité de la carrière n'est pas prouvée de façon irrévocable.</p> <p>Sur les chiffres fournis dans le dossier : Le tableau 8 page 40 tome 1 est faux : Le total des besoins est de 19 T et non 18 T. En fonction des chiffres fournis en 2015 par le bureau d'étude KAYOUSOFT, 2016 dans le tome 1 et 2017 dans le rapport BRGM, quels sont les véritables besoins de la NRL ? Quels seront ces besoins à la date d'ouverture de la carrière ? Pourquoi l'estimation de 2017 est faite par la DEAL et 2018 par le groupement Digue et Echangeur ? A quel titre ce groupement peut-il estimer les quantités d'enrochement provenant des opérations d'amélioration foncière d'ici fin 2018 ? En cas de surproduction, que fera la SCPR des excédents ?</p> <p>NB : Un tableau est joint à l'observation dans le courriel.</p>		
Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-32	date : 28/06/2018	Identité : Mme Elisabeth DESCUBES – PITON SAINT-LEU
<p><u>Observation</u> : Non à la modification du PLU de St Leu, non à la demande de dérogation de défricher et non à la carrière.</p> <p>Mme D fait la liste des effets néfastes selon elle :</p> <p>Environnemental, écologique, économique surtout pour le tourisme.</p> <p>On en est à la 3° EP et on a dit NON.</p> <p>Sacrifier la population et l'économie réunionnaise au profit d'autres intérêts, ce n'est pas l'intérêt général.</p> <p>Les risques sont les suivants :</p> <p>Trafic routier : Risques de bouchons et accidents liés à l'augmentation du trafic.</p> <p>Sanitaires : Dispersion des poussières et roches avec le vent.</p> <p>Hydrologie : Pollution de la nappe phréatique</p> <p>Pollution des sols et de l'océan</p> <p>Tirs de mines :: Bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations, fragilisation des sols ; traumatisme pour les habitants et activité économique perturbée.</p> <p>Risques écologiques et environnementaux : Présence d'espèces protégées et remarquables.</p> <p>Quid de la faune et la flore ?</p> <p>Tourisme : Impact très négatif (circulation des camions, carrière polluante et bruyante).</p>		
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>		

	<p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-33	date : 28/06/2018	Identité : M. Philippe BIGOU
	<p><u>Observation</u> : Opposé au projet en raison des conséquences : Santé publique : poussières inhalées par la population ; ravages environnementaux ; trafic routier perturbant la vie quotidienne. Pourquoi refaire une autre EP alors que les avis ont déjà été donnés ?</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-34	date : 28/06/2018	Identité : M. Joël DAVID - SAINT-LEU
	<p><u>Observation</u> : Opposé au projet, la création de la carrière aura des conséquences sur la qualité de vie et la santé. Les risques majeurs sont : Trafic routier : Accidents de la circulation en raison d'une hausse de 25% du trafic (et camions-bennes) Risques sanitaires : Dispersion des poussières et des roches avec les vents. Hydrologie : Pollution de la nappe phréatique Risques de pollution des sols et océan Tir de mines : Bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations Ecologie/environnement : Présence d'espèces protégées et remarquables Impact sur le tourisme (route utilisée par les sportifs, points de vue exceptionnels, observation des baleines)</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-35	date : 28/06/2018	Identité : inconnue « kat ferrer »
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Impact sur la biodiversité du lieu et le lagon, coulées de boue, poussières et nuisances sonores.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-36	date : 28/06/2018	Identité : Mme Anne ROELENS - SAINT-PIERRE
<p><u>Observation</u> : Mme R ne comprend pas la proposition d'extraire des roches sur une commune touristique. Ce n'est pas un PIG, juridiquement parlant, les documents d'urbanisme valides à ce jour donnant à cet espace un caractère agricole et touristique. Il faut garantir la protection des paysages, du cadre de vie (pollution dues à la carrière, aux tirs de mines, nombreux camions transportant les roches etc.), la protection des voies de communication en particulier le long de la mer.</p> <p>Le trafic routier prévu augmentera les risques d'accident, l'impact sur la circulation risque d'être très important.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le PIG date du 31-7-2017.</p>		

OE-37	date : 28/06/2018	Identité : « ginettehoareau »
<p><u>Observation</u> : Contre cette entreprise qui met en danger la santé.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-38	date : 28/06/2018	Identité : Mme Katja GELHAAR – ETANG-SALE LES HAUTS
<p><u>Observation</u> : Opposée au projet. Les raisons invoquées sont :</p> <p>La pollution : Poussière qui pollue l'eau, l'air, les végétaux, les champs agricoles. Egalement pollution de l'eau de mer.</p> <p>Le paysage serait détruit.</p> <p>Destruction aussi des espèces végétales.</p> <p>Trafic routier : Dégradation des conditions de circulation sur les axes, plusieurs centaines de PL accédant à la RT pour aller vers le nord.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-39	date : 28/06/2018	Identité : M. Jean-Yanne ADAYA – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Opposé au projet en raison de :</p> <p>Bruits des tirs de mines, embouteillages plus importants, destruction du paysage à Bois Blanc,</p>		

<p>pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution des champs. Une fragilisation du sol à proximité de la RT avec pour conséquences des éboulements prévisibles. L'emplacement de la carrière à proximité de lieux habités est un affront à la santé des habitants ; dégradation des conditions de vie.</p>
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-40	date : 28/06/2018	Identité : M. Christophe MULQUIN
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière pour les raisons suivantes : Risques sanitaires(dispersion des poussières et roches, nuisible pour les personnes âgées et enfants, souffrant de problèmes respiratoires) Hydrologie : Risques pour la nappe phréatique Tirs de mines : Bruits, poussières, onde de choc, vibrations Risques écologiques et environnementaux : Espèces protégées et remarquables Paysage : La route reliant ES les bains à St Leu a des points de vue exceptionnels et est fréquentée par les sportifs ; elle permet également l'observation des baleines.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-41	date : 29/06/2018	Identité : M. Julien DELABI - ETANG-SALE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Les raisons sont : Conséquences désastreuses sur la qualité de vie et la santé. Conséquences sur la nappe phréatique, risque de pollution des sols et de l'océan. Des espèces protégées vivent actuellement sur la zone. Paysage : Nature exceptionnelle.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-42	date : 29/06/2018	Identité : « thierry breniere » LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Opposé au projet qui va défigurer le littoral. La carrière aura des conséquences désastreuses sur les riverains, la flore et la faune. Source de pollution et bouleversement de l'environnement. Trafic routier : L'augmentation de la circulation des camions engendrerait de la pollution et</p>		

	<p>surcharge du réseau routier déjà saturé. Le projet sert les intérêts des multinationales ; c'est un enjeu sociétal.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-43	date : 29/06/2018	Identité : M. Alain LE BEAUDOUR – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : Opposé au projet qui aura un impact négatif : Circulation routière, impact sonore, dévastation écologique, qualité de l'air, tourisme, santé de la population, production agricole. Aucune autre alternative n'est proposée pour approvisionner le chantier NRL.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-44	date : 29/06/2018	Identité : M. Bruce et Mme Catherine PLACE – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière, en raison des risques suivants : Trafic routier : augmentation de 25% Risques sanitaires : Dispersion des poussières et roches Pollution de la nappe phréatique, des sols et de l'océan. Tirs de mines : Bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations Ecologie/environnement : espèces protégées</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-45	date : 29/06/2018	Identité : Dr Bruno BOURGEON, président de l'Association Initiatives Dionysiennes (AID)
	<p><u>Observation</u> : Il s'agit d'une réponse à la 3° EP. L'exploitation de la carrière pose les problèmes suivants : -Erosion et inondation, nappe phréatique majeure, gâchis de terres agricoles, impact sur la réserve marine, tirs de mines quotidiens, mise en danger sanitaire de la population. Seront donc affectés : les cétaqués, l'agriculture, l'avifaune, la faune terrestre, la flore, l'habitat humain, le paysage, la rupture d'équilibre des pentes des territoires, le trafic routier, l'urbanisme, la géologie et les poussières, la santé, par l'intermédiaire du bruit, de la qualité de l'air et le dégagement des poussières, les tirs de mines et le stockage d'explosifs. Ainsi, l'Association AID représentée par son président, M. Bruno Bourgeon, s'oppose de manière formelle et définitive à toute tentative d'exploitation d'une carrière sur le site de la Ravine du</p>	

Trou, dit « Bois Blanc », et répond négativement à cette troisième enquête publique pour la modification du PLU de la Commune de Saint-Leu.

Réponse du MO :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Réponse de l'Etat sur la MECDU :

Cette procédure a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.

Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.

Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts potentiels, des dispositions ont été intégrées dans le PLU dès lors que cela pouvait relever de la compétence du document d'urbanisme. Ainsi, la mise en compatibilité du PLU a notamment veillé :

- à la pérennisation de l'activité agricole après la phase d'exploitation de la carrière,
- à une remise en état après exploitation afin de limiter l'incidence sur les paysages,
- à l'exclusion de la zone d'exploitation des matériaux des secteurs de forts intérêts environnementaux,
- à prendre des dispositions spécifiques dans le règlement vis à vis de la gestion des eaux pluviales pour préserver la qualité des milieux aquatiques,
- à veiller à ne pas compromettre le Plan de Prévention des Risques,
- à localiser la zone d'exploitation en dehors des zones urbanisées de la commune de Saint Leu et des communes avoisinantes pour limiter les nuisances pour la santé.

En parallèle, les impacts environnementaux du projet de carrière en tant que tel ont fait l'objet d'un dossier ICPE détaillé, et il appartiendra au maître d'ouvrage d'apporter des éléments de réponse sur les interrogations qui relèvent des conditions d'exploitation de la carrière.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

OE-46

date : 29/06/2018

Identité : M. Nicolas LAURENT – STE MARIE

Observation : Contre la carrière. M. L invoque principalement le trafic routier et l'augmentation des PL sur la route (bruits, fumées, poussières émanant des camions). On va éventrer la terre et

	<p>générer des MT de GES pour ramasser des pierres, les transporter sur des camions et les jeter à la mer. Le projet est justifié intégralement par la NRL. L'option route-digue est la pire pour l'environnement terre/mer, la faune et les habitants de la Réunion. Les autres alternatives existent toujours, il faut les mettre en oeuvre.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-47	date : 02/07/2018	Identité : M. Laurent ROBUCHON
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet. M. R invoque les risques sanitaires (risque de silicose, particules fines) et le bruit des tirs de mines. Une pollution importante due aux rejets de gaz d'échappements est à prévoir ; augmentation du trafic routier et dégradation des voies. Risque de pollution de la nappe phréatique ; tirs de mines et explosions avec répercussions sur le quartier. Dégradation de l'environnement sur un site protégé avec dommages pour le tourisme et l'économie.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-48	date : 02/07/2018	Identité : M. Thierry PERES – LA SALINE LES BAINS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Elle impactera la réserve marine et aura des conséquences graves sur la qualité de vie et la santé. Risques de pollution des sols et de l'océan. Il faut revenir à la solution tout viaduc.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	
OE-49	date : 02/07/2018	Identité : Mme Christine GRANDJEAN
	<p><u>Observation</u> : Creuser une carrière n'est pas sans dommage pour l'environnement et la vie</p>	

	quotidienne. Trafic routier en hausse ; utilisation d'explosifs risquant de causer des dégâts aux habitations environnantes et nuisances sonores. Risques de glissements de terrain et pollution marine. Il n'est pas normal qu'on recherche encore des roches pour la NRL.
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-50	date : 02/07/2018	Identité : M. Pascal SOULIER
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Elle impactera la réserve marine et aura des conséquences graves sur la qualité de vie et la santé. Risques de pollution des sols et de l'océan. Il faut revenir à la solution tout viaduc.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-51	date : 02/07/2018	Identité : Mme Eléonore CADOU – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Dommages environnementaux sur faune, flore et fonds marins ; nuisances sonores ; poussières ; trafic routier. Aucune certitude sur l'adaptation des roches au chantier NRL. Il y a des solutions alternatives comme le tout viaduc ou route couverte.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-52	date : 02/07/2018	Identité : Camille VARLET
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Conséquences désastreuses sur la qualité de vie et l'environnement.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore,</i>	

	<i>paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-53	date : 02/07/2018	Identité : Mme Emmanuelle MAILLOT – SAINT- LEU
	Observation : Opposée au projet. Mme M est attachée à la tranquillité de la ville et à la sauvegarde du patrimoine naturel. Il est surprenant que se pose la question de l'approvisionnement en roches pour la NRL après le lancement du chantier.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-54	date : 02/07/2018	Identité : Mme Claire FRANCESCONI – PITON ST LEU
	Observation : Contre la carrière : 900 passages de camions quotidiennement, coupures de la RT de 20 mn, 6jours/7 d'exploitation, tirs de mines, fronts de taille de 50 m de hauteur, superficie de 35 ha, impacts sur paysages, faune et flore, 9 écoles et crèches en bordure du site.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-55	date : 02/07/2018	Identité : Mme Nadia GOUGEON – LES AVIRONS
	Observation : Contre la carrière. Mme G est assistante maternelle. Elle sera dans le périmètre du bruit des tirs de mines. Dégradations possibles du bâtiment d'habitation (fissures, poussières) et du cadre de vie. Elle aura un impact environnemental irréparable et ôtera la possibilité de sa baigner à Etang-Salé. Elle ne fermera jamais.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Il serait utile que le comité de suivi puisse accompagner les professionnels qui rencontreraient une baisse d'activité et par conséquent une perte financière.	

OE-56	date : 02/07/2018	Identité : Hélène
<u>Observation</u> : Opposition en raison des risques pour la faune, la flore, et pour la santé (poussières toxiques).		
Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-57	date : 02/07/2018	Identité : M. Thierry MULOCHEAU
<u>Observation</u> : L'érosion mécanique des sols est une caractéristique naturelle des îles hautes tropicales soumises à ces événements climatiques intenses (pluie tropicale, cyclone). Toute action de l'homme qui conduit à la diminution de la couverture végétale accentue les manifestations d'instabilités inhérentes au système naturel (Dumas et al., 2010). A La Réunion, l'importante pression anthropique sur les sols - urbanisation galopante et intensification des pratiques culturales dans l'agriculture - amènent à des changements de l'occupation du territoire qui influencent l'érosion hydrique et l'écoulement des eaux (Dao et al., 2003). La « mauvaise » gestion des bassins versants accélère l'érosion des sols et augmente les apports terrigènes sur le littoral, ce qui contribue à impacter directement les communautés coralliennes notamment lors d'épisodes pluviométriques intenses (Révillion, 2013). Une urbanisation intensive, une déstructuration du sol et du couvert végétal sans considération des enjeux environnementaux locaux impactent directement le littoral et les récifs coralliens comme observé à La Réunion entre les mois de janvier et avril 2018. Le réchauffement climatique ne doit pas dédouaner les collectivités et instances de décision locales de leur responsabilité vis-à-vis des enjeux environnementaux réunionnais et notamment du littoral et de la biodiversité récifale. Dans ce contexte, l'impact environnemental de la carrière de Bois Blanc sur les communautés récifales de la zone sud ouest de l'île (Etang Salé et Saint Leu), qui se trouvent dans le périmètre de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion, doit être évalué et l'étude d'impact doit proposer des mesures compensatoires à défaut d'éviter ou de réduire l'impact sur ces récifs coralliens.		
Réponse du MO : <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-58	date : 02/07/2018	Identité : M. Christian GENDZEL - VILLELE
<u>Observation</u> : Contre la carrière.		
Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>		
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-59	date : 02/07/2018	Identité : M. Olivier GUEZELOT
--------------	--------------------------	---------------------------------------

Observation : Contre la carrière pour les raisons suivants : Cétacés, agriculture, avifaune et faune terrestre, flore, habitat humain, paysage, rupture du profil d'équilibre, trafic routier, urbanisme, géologie et poussières, impacts sanitaires, tirs de mines et stockage, avis AE 2016. Sont jointes au mail 13 documents répertoriés A à M :

A) L'avis AE du 3 avril 2015 avec des passages surlignés (NB : la page 4 était manquante dans le document pdf envoyé)

B) Tirs de mine et stockage d'explosifs : La SCPR propose des tirs électroniques qui réduisent les vibrations mais sont plus traumatisants d'un point de vue auditif. La SCPR n'a aucune expérience en carrière par tir de mines et prévoit 2 tirs par jour. Risques d'explosions, la surveillance des lieux est insuffisante au regard du danger potentiel. Le risque de malveillance n'est pas suffisamment pris en compte. Le site aurait du être classé SEVESO.

C) Impacts sanitaires : Bruit avec les tirs, passage des camions entre 5h et 20h et engins du site
Air et poussières : Dégagement des gaz d'échappement sur le site et le long du trajet jusqu'à la NRL. Particules fines MP10 et autres ; la population à la Réunion est très touchée par l'asthme, les risques sanitaires sont jugés acceptables mais pas pour nous. Ou est l'avais de l'ARS pour cette EP ?

D) Géologie et poussières : Les poussières pollueront tout : eau, vêtements, légumes etc. A la lumière de la composition chimique du basalte de la zone et des résultats sur les dangers de l'exploitation d'autres roches, il est urgent d'utiliser le principe de précaution.

E) Urbanisme : Le projet est en totale contradiction avec tous les documents d'urbanisme et de planification : SAR, SMVM, SCOT et PLU. Tous ces documents donnent comme destination de l'espace un caractère agricole et touristique. La carrière ne peut pas être considérée comme d'intérêt général.

Réglementation en vigueur sur la demande d'autorisation : L'EI ne comporte la présentation que d'une seule variante. Il n'est donc pas possible de justifier le choix du projet retenu, puisqu'il n'y a qu'un projet : pas d'alternative ! La SCPR ne peut justifier d'un permis de construire pour les installations car le terrain est inconstructible. Loi sur l'eau : Le projet de carrière nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau et l'arrêté d'ouverture ne le précise pas.

F) Trafic routier : Plus d'un camion par minute ; les microcoupures engendreront des bouchons ; accentuation du risque d'accidentologie routière, augmentation du niveau sonore aux abords de l'axe

G) Rupture du profil d'équilibre : Risques d'éboulement, ruissellement et ravinement, fragilisation du socle géologique. On veut éviter les éboulements de la route en corniche mais on va en créer de nouveaux sur la RT.

H) Paysage : Le conservatoire du littoral classe en priorité 1 l'acquisition de la partie aval du site, ce qui démontre la qualité forte du paysage. La SCPR doit faire des compléments d'étude sur la thématique du paysage.

I) Flore : Défrichage prévu de 25 ha. On trouve 73 espèces végétales dont 23 espèces indigènes sur le site. L'implantation de la carrière détruira l'unité environnementale.

J) Avifaune et faune terrestre : Selon l'EI, 22 espèces fréquentent la zone et 13 l'utilisent pour se reproduire et/ou s'alimenter. Le défrichage de la zone engendrera la destruction de la flore, la création de poussières, destruction des habitats de l'avifaune et faune terrestre ; répercussion sur les sites d'alimentation et de nidification. L'éclairage de la carrière pendant l'envol des jeunes pétrels et puffins aura des conséquences sur la conservation de ces espèces.

K) Agriculture : Au vu des SCOT et PLU, la réglementation ne permet pas l'exploitation d'une carrière. La SCPR va utiliser 413 000 m³ pour la carrière, soit + de 9 ha de champs de canne à sucre pendant 5 ans. Projection jusqu'à 27 km pour les petites poussières pour un vent de 30 km/h. La remise en état est une réhabilitation au rabais.

L) Cétacés : L'extrapolation des résultats de KOUNGOU est non scientifique. Il n'y a pas eu d'études sur les conséquences de la modification du fond ambiant du site. Les mesures d'évitement seront supprimée après 6 mois d'exploitation.

M) Habitat humain : Il est fait mention de 3 habitations à détruire à proximité du site : pas d'information sur les habitants et propriétaires, conditions de relogement, méthodes de démolition et traitement des polluants éventuels. Sur les photographies aériennes, il y a 5 constructions, pourquoi parle-t-on seulement de 3 ? La SCPR doit faire un complément d'étude sur la thématique habitat et habitants.

NB : Vu l'importance des observations dans les pièces jointes, la commission renvoie à leur consultation directe pour une approche exhaustive.

Réponse du MO :

Il s'agit des pièces jointes remises par Touch pa nout roche (cf. AV-C-5).

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Réponse de l'Etat sur la MECDU :

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de prise en compte ou compatibilité du PLU avec le SAR, le SDAGE et le SAGE, et le Schéma Départemental des Carrières (SDC), dans la mesure où le SCoT est en charge d'intégrer ces documents.

Le PLU doit en revanche être compatible au SCOT et au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document ?

Le SCoT du TCO

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état
- Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.
- La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.
- En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :
- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,
- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après

	<p>exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,</p> <ul style="list-style-type: none"> le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable. <p><u>Le SMVM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279) Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel. Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu. Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués. Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM. On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière. Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>

<p>OE-60</p>	<p>date : 04/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Martine CADET</p>
<p>Observation : Contre la création de la carrière : Conséquences sur la qualité de vie et la santé. L'AE précise les risques majeurs : accidents de la circulation liés à l'augmentation du trafic de 25%, des cyclistes profitent de cette route ; risques sanitaires en raison des poussières et roches avec impacts sur les personnes fragiles ; risques hydrologiques avec pollution de la nappe phréatique ; pollution des sols et de l'océan ; tirs de mines ; écologiques et environnementaux ; impacts négatifs sur le tourisme.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-61	date : 04/07/2018	Identité : M. Didier HOARAU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière qui a pour but de satisfaire le président de la région et SCPR. L'eau de pluie ne sera plus dirigée vers les ravines.	
	Réponse du MO : <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-62	date : 04/07/2018	Identité : M. Romain ROYER
	<u>Observation</u> : Opposé à la carrière : Détruire un site naturel pour construire une route peut-être même pas exploitable une centaine d'années ! M. R sera engagé aux côtés des défenseurs de la ZAD de Bois Blanc si le projet de pillage de roches passe.	
	Réponse du MO : <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-63	date : 04/07/2018	Identité : Mme Julie PICARD VERDOT – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre l'ouverture de la carrière situé à – de 4km de chez elle, pour des raisons environnementales, économiques et sanitaires. Mme P V ne veut pas subir les passages de camions, coupure de la RT, nuisances sonores, tirs de mines, poussières, bruits, fissures, embouteillages. Egalement les conséquences sur l'environnement, fronts de taille de 50 m, impact sur la réserve marine, paysages, faune, flore, impact sanitaire sur la population. La Réunion est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, faune et flores rares et fragiles.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-64	date : 04/07/2018	Identité : Mme Cécile HERBELIN (voir OE-31)
	<u>Observation</u> : Mme H signale que des bruits ressemblant à un engin de chantier terrassant et bruits de branches cassées semblent provenir du lieu du projet. Elle demande que l'on se renseigne sur la justification de ces bruits.	
	Réponse du MO : <i>Les travaux de défrichements et d'extraction ne pourront commencer qu'après réception de l'Arrêté d'autorisation.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : NB : Vu les termes du courriel, le MO a été questionné immédiatement : Il s'agissait d'un tiers riverain qui a nettoyé son terrain pour planter des pastèques (hors zone concernée).	

OE-65	date : 04/07/2018	Identité : « Helen Lianebleue »
	<u>Observation</u> : Il y a d'énormes andains utilisables, pourquoi ouvrir une autre carrière ?	
	Réponse du MO :	

	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-66	date : 04/07/2018	Identité : Mme Alexandra LELEU - METROPOLE
	Observation : Opposition à la carrière : Destruction flore et faune, pollution car augmentation du trafic routier, risque d'accident, poussière dégagée, destruction de l'environnement.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-67	date : 04/07/2018	Identité : Mme Thuy Lan NGUYEN
	Observation : Désaccord sur la carrière en raison des nuisances écologiques et sanitaires.	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-68	date : 04/07/2018	Identité : M. Xavier PERROT – ST PAUL
	Observation : Projet inopportun, il constitue une grave menace pour l'environnement. Le projet est trop près de la mer, une pollution marine est inévitable, les particules fines vont aller vers la mer et polluer le récif et les fonds marins. Déstabilisation des sols, modification du cours de la ravine et réseau de nappes phréatiques avec risque de salinisation. Destruction du paysage du littoral ouest, la zone pouvant être mise en culture. Impact environnemental avec la réalisation de bretelles d'accès à la carrière. Les expropriations constituent une atteinte pour les gens qui habitent là. L'exploitation constituerait un préjudice : nuisances sonores, risques sanitaires, explosions.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-69	date : 04/07/2018	Identité : M. David GABRIEL ROBEZ – ETANG SALE LES BAINS
	Observation : Contre l'ouverture de la carrière situé à – de 4km de chez lui pour des raisons environnementales, économiques et sanitaires. M. G R ne veut pas subir les passages de	

	<p>camions, coupure de la RT, nuisances sonores, tirs de mines, poussières, bruits, fissures, embouteillages. Egalement les conséquences sur l'environnement, fronts de taille de 50 m, impact sur la réserve marine, paysages, faune, flore, impact sanitaire sur la population. La Réunion est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, faune et flores rares et fragiles.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-70	date : 04/07/2018	Identité : M. Bruno RIVIERE – LES AVIRONS
	<p>Observation : Opposition à ce 3° projet : Alors que beaucoup d'impacts sont « neutres » d'après le dossier, on y lit que celui sur la santé est « faible » (santé psychologique en particulier). N'est-ce pas le point essentiel concernant la population à prendre en considération? Cette étude est très souvent subjective et on développe très peu les mesures à prendre en compte si c'est impact santé s'avère important. Même hors tir de mine, un bumper émet 110 dB, les habitations voisines (100 - 200 m) sont inmanquablement impactées par de tels niveaux de nuisance sonores. Je suis un usager régulier de la route des Tamarins. Je connais les embouteillages interminables à l'entrée du viaduc de Saint-Paul ainsi que ceux de la route du littoral. Je ne peux imaginer ce que deviendrait le trafic en y ajoutant les centaines de poids-lourds qui ce emprunteront cet axe quotidiennement! L'étude du mouvement des poussières (carrière et de tir de mine) me paraît légère au regard des phénomènes météorologiques que l'on connaît habituellement et qui ne sont pas toujours prévisibles à 100 %.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-71	date : 05/07/2018	Identité : Mme Sylvie COMORASSAMY – PITON ST LEU
	<p>Observation : Avis défavorable pour la 3° fois à la carrière. Les éléments donnés pour le PLU viennent d'une société privée qui a des enjeux économiques personnels ; le PIG a été demandé pour les travaux de la NRL , il y aura besoin de – de 5 millions de roches et la NRL sera terminée en 2021 ; impact nuisible sur l'environnement, les écoles et enfants, nuisances sonores, pollution santé, détérioration de l'espace marin. La CAA de Bordeaux a annulé le SDC 2014. Il y a eu 3 EP et à chaque fois la population était contre.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Réponse de l'Etat sur la MECDU : La procédure de mise en compatibilité du PLU est conduite par l'Etat et non par une société</p>	

	<p>privée.</p> <p>Elle a fait l'objet d'une évaluation environnementale (jointe au dossier d'enquête publique) et qui a pour objectif d'analyser les incidences potentielles sur l'environnement de l'évolution du PLU.</p> <p>Dans ce cadre, les impacts potentiels de la mise en compatibilité du PLU ont été analysés sur les problématiques suivantes : la consommation des espaces agricoles, l'incidence sur les paysages, l'incidence sur le patrimoine naturel, la faune, la flore, les eaux souterraines, les eaux côtières, le risque d'inondation et de mouvement de terrain, les nuisances sur la santé humaine.</p> <p>Afin d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts potentiels, des dispositions ont été intégrées dans le PLU dès lors que cela pouvait relever de la compétence du document d'urbanisme. Ainsi, la mise en compatibilité du PLU a notamment veillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la pérennisation de l'activité agricole après la phase d'exploitation de la carrière, • à une remise en état après exploitation afin de limiter l'incidence sur les paysages, • à l'exclusion de la zone d'exploitation des matériaux des secteurs de forts intérêts environnementaux, • à prendre des dispositions spécifiques dans le règlement vis à vis de la gestion des eaux pluviales pour préserver la qualité des milieux aquatiques, • à veiller à ne pas compromettre le Plan de Prévention des Risques, • à localiser la zone d'exploitation en dehors des zones urbanisées de la commune de Saint Leu et des communes avoisinantes pour limiter les nuisances pour la santé. <p>En parallèle, les impacts environnementaux du projet de carrière en tant que tel ont fait l'objet d'un dossier ICPE détaillé, et il appartiendra au maître d'ouvrage d'apporter des éléments de réponse sur les interrogations qui relèvent des conditions d'exploitation de la carrière.</p> <p>Par ailleurs, il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le Schéma Départemental des Carrières (SDC)</p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26. Ce n'est pas la SCPR qui gère le dossier « PLU » mais la DEAL.</p>
--	---

OE-72	date : 05/07/2018	Identité : « Franck » Alize parapente
<p>Observation : Contre la carrière qui va porter atteinte aux villes environnantes. Soucis de bruits, poussières et trafic routier. Les bruits et poussières ne sont pas contrôlables suivant les vents dominants. Des points négatifs ont été relevés dans différents rapports, avis négatifs du corps médical.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-73	date : 05/07/2018	Identité : M. Kevin LE PAPE – LE PORT
<p>Observation : Le chantier de la NRL a été imposé aux réunionnais. Il fallait réfléchir avant pour la carrière de Bois Blanc. L'emploi est un argument mais après la carrière et la NRL, combien de personnes seront au chômage ou entreprises fermées ? M. L P constate au Port les effets néfastes de la circulation. Dégâts sur la nature et sur le terrain : ce projet ne ferait qu'accroître les dégâts à venir.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p>		

	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-74	date : 06/07/2018	Identité : « melodytheisman974 »
	<u>Observation</u> : La personne est régulièrement sur la RT et voit des camions dépasser à + de 120 km/h.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-75	date : 06/07/2018	Identité : M. Lilian PEROT – ST JOSEPH
	<u>Observation</u> : Pour le projet : Travaux NRL largement engagés, des matériaux utilisés pour alimenter un chantier nécessaire et utile à tous les réunionnais, assurance de la remise en l'état du site à l'ouverture de la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4. La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-76	date : 06/07/2018	Identité : Mme Pascale BESSE – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : En tant que riveraine, contre la globalité du projet de carrière, la mise en compatibilité du PLU et la demande de défrichement.</p> <p>Le SCOT localise le projet en espace agricole et vocation touristique ; le secteur est classé Ad au PLU de St Leu ; le conseil municipal s'est positionné contre cette modification du PLU et un référendum a conclu par un non à 81% de votants.</p> <p>Le Conservatoire du Littoral classe en priorité 1 l'acquisition du site, donc qualité forte du paysage.</p> <p>Éboulements : Le socle géologique de la RT sera fragilisé ; des éboulements sont prévisibles dans les années suivant l'exploitation. Cet axe routier n'est pas conçu pour supporter les tirs d'explosifs. Il sera fragilisé par le passage des 900 camions.</p> <p>Explosifs : Installation d'une unité de stockage de 340 T de nitrate d'ammonium, en présence d'hydrocarbures. La surveillance est bien trop faible.</p> <p>Tirs de mines : Les ravines réverbèrent le son en écho de la surpression. Les 2 tirs/jour vont engendrer des nuisances énormes.</p> <p>Poussières : Risques majeurs pour l'environnement et les populations. Pollution de l'eau, vêtements, légumes, fruits et végétaux. Où est l'avis de l'ARS pour cette EP (avis défavorable l'année dernière).</p> <p>Trafic routier : 930 passages de camions/jour. Les coupures de circulation impacteront le trafic. La commission d'enquête doit demander à la SCPR de ne pas procéder aux tirs de mine devant entraîner la fermeture de la RT. Accentuation du risque d'accident, niveau sonore vers l'axe et usure prématurée.</p> <p>Environnement : Destruction de la flore, dépérissement d'espèces, destruction des habitats de l'avifaune et faune terrestre. Colonie de chauves-souris du Petit Molosse dérangées.</p> <p>Milieu marin : L'impact sur les cétacés n'est pas suffisamment pris en compte.</p>	
Réponse du MO :		<p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Réponse de l'Etat sur la mise en compatibilité du PLU :

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,
- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
- le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable.

L'évolution d'un document d'urbanisme n'impose pas un principe de compatibilité avec la stratégie d'acquisition du Conservatoire du Littoral.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

OE-

date : 10/07/2018

Identité : M. Cyril MONIER

77	Observation : Contre le projet. Trop d'incohérence entre économie et écologie. Cette carrière va créer : embouteillages des 900 camions/jour sur la RT sur St Paul-Le Port, tirs de mines sans voiture = rupture de la circulation ; absence de la continuité écologique sur la RT, trop de poussière et de bruit à 1 km des habitations voire 300 m, rupture respiratoire et audition ; 2 tirs de mines / jour, stockage d'explosifs ; disparition de la flore et la faune, écoles proches ; les citoyens se mobilisent contre ; les sportifs ne pourront plus utiliser la route de bord de mer.
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-78	date : 10/07/2018	Identité : Mme Agnès LOTH
	Observation : Opposée au projet car : Conséquences désastreuses sur la qualité de vie et santé. L'AE précise les risques majeurs de risques d'accidents liés à l'augmentation du trafic routier, construction d'une bretelle d'accès sur la 4 voies, avec quel argent ? Risques sanitaires due à la dispersion des poussières et roches, dégradation de la santé de + de 50 000 habitants ; pollution de la nappe phréatique, des sols et de l'océan ; risques dus aux tirs de mines ; risques écologiques et environnementaux ; impact négatif sur le tourisme (la route littorale est belle et attractive, utilisée par les sportifs et qui permet l'observation des baleines).	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-79	date : 10/07/2018	Identité : M. Guillaume INSA – ST LEU
	Observation : Contre le projet car : dégâts irréversibles environnementaux, nuisances sonores et poussières, augmentation des embouteillages et risques d'accidents de la route, perte d'attrait touristique, détérioration de la route (camions)	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-80	date : 10/07/2018	Identité : Mme Myriam GRONDIN
	Observation : Opposition à la carrière : Elle va provoquer des émanations de micro-particules nocives. Atout économique de créer une carrière ou question d'argent pour SCPR ? On est peut être pas suffisamment informé de l'objectif poursuivi et des risques.	
Réponse du MO :		

	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-81	date : 10/07/2018	Identité : M. Yohann MISSILLIER – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet pour : raisons environnementales, destruction du paysage, d'écosystèmes, faune, flore ; impact sur le milieu marin des tirs de mines (baleines etc), pollution de la nappe phréatique.</p> <p>Impacts sanitaires, poussières, bruits de mines et camions. Le réseau routier est déjà saturé, inquiétude par rapport aux camions, déjà les camionneurs ne respectent pas les limitations ni les équipements de sécurité, qu'en sera-t-il avec 900 camions ?</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-82	date : 10/07/2018	Identité : Mme Magali LE FORTIER
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet démoniaque : Les véhicules vont sillonner les routes et causer des accidents, paysage détruit, maladies suite à la poussière dégagée, nuisances pour la faune et la flore. La RNL est une erreur, la ligne de chemin de fer et le train auraient changé la vie des gens.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-83	date : 10/07/2018	Identité : Mme Marlène CHOONG SIONG YOON – ST ANDRE
	<p><u>Observation</u> : Refus de la carrière à Bois Blanc qui causera un grand préjudice à l'écologie et au tourisme.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-84	date : 10/07/2018	Identité : M. François CHABIRON
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances sonores (explosions), santé (poussières), nombreux PL sur les routes ; atteintes à l'environnement terrestre et maritime. Les autres carrières exploitables, situées plus près du chantier, suffisent à fournir les roches pour la NRL.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-85	date : 10/07/2018	Identité : Mme Marie Claire ATTIE
<p><u>Observation</u> : Nous nous désolons de voir les sites naturels menacés. L'île va perdre son charme et une partie de son attractivité touristique ; quid de son économie ? Nous attendions beaucoup du tram-train, moins coûteux écologiquement.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-86	date : 10/07/2018	Identité : M. Pierre-Yves BLANCHARD – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre ce projet qui aura des conséquences écologiques, sanitaires et économiques à long terme supérieures aux avantages économiques à court terme. Les sociétés derrière ce projet en sont conscientes mais forcent les politiques à abonder dans ce projet pour des fins financières. D'autres solutions existent.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-87	date : 10/07/2018	Identité : M. Antoine LAVEDER
<p><u>Observation</u> : Avis défavorable à la carrière.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-	date : 10/07/2018	Identité : M. Richard CLOUP – ST LEU
------------	--------------------------	---

88	Observation : Contre ce projet qui aura des conséquences écologiques, sanitaires et économiques à long terme supérieures aux avantages économiques à court terme. Les sociétés derrière ce projet en sont conscientes mais forcent les politiques à abonder dans ce projet pour des fins financières, au détriment des fondamentaux. D'autres solutions existent.	
	Réponse du MO :	
	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>	
	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-89	date : 10/07/2018	Identité : Mme Alexandra AUFFRET – ST LEU
	Observation : Contre ce projet qui aura des conséquences écologiques, sanitaires et économiques à long terme supérieures aux avantages économiques à court terme. Les sociétés derrière ce projet en sont conscientes mais forcent les politiques à abonder dans ce projet pour des fins financières, au détriment des fondamentaux. D'autres solutions existent.	
	Réponse du MO :	
	<i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>	
	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	<i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-90	date : 10/07/2018	Identité : Mme Noémie CLEMENT
	Observation : Ce projet entraînera des problèmes d'érosion et d'inondation ; mise en danger de la nappe phréatique ; gâchis de terres agricoles ; impact sur la réserve marine ; tirs de mines quotidiens à proximité des habitations et établissements scolaires ; danger sanitaire pour la population .	
	Réponse du MO :	
	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	
	<i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i>	
	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	<i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>	
	<i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	<i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
	Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-91	date : 10/07/2018	Identité : M. Eric MAGAMOOTO – ST DENIS
	Observation : Il s'agit d'un projet dont l'enjeu impacte tout le développement de la Réunion tant sur le plan économique et sociale et en plus la sécurité des personnes qui chaque jour traversent la route du littoral. L'intérêt du projet est indéniable mais se pose le problème de l'impact de ce projet sur l'environnement et la santé. Nous sommes un territoire français et européen et ce type de projet est soumis à une réglementation extrêmement lourde , il me semble que l'opérateur respecte ces prescriptions voire au delà.	
	Il faut mettre en place un comité de suivi de l'exploitation de la carrière et de médiation composé	

<p>du voisinage, de représentant de la mairie, autres et être vigilant sur la remise en état du site après l'exploitation.</p> <p>Je suis favorable à la mise en conformité du site par rapport au projet et que enfin l'exploitation puisse se faire dans le respect de l'environnement et la santé des personnes. Il en va de l'intérêt général.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>

OE-92	<p>date : 10/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Julie DEMASSIEUX - ETANG-SALE</p>
<p><u>Observation</u> : Opposée au projet. Les conséquences seraient désastreuses pour l'économie locale, la santé et l'environnement.</p> <p>L'Étude d'impact est claire :</p> <p>Trafic routier : page 194 le tableau des impacts indique un "impact fort". En effet, avec 530 rotations de camions de 33 tonnes (en moyenne) chaque jour, de 5h du matin à 20h, ce sont des risques d'accidents très importants qui sont à craindre, des ralentissements pires que ceux que nous connaissons actuellement et une pollution considérablement accrue. Sans compter les "micro-coupures" de la route des Tamarins qui auront des conséquences graves sur le quotidien des Réunionnais qui empruntent cet axe au quotidien. Une roche qui se détache d'un camion, un camion aux freins mal entretenus ou au conducteur dangereux, c'est si vite arrivé.</p> <p>Risque sanitaires : L'augmentation insensée de la circulation de poids lourds sur l'axe Étang Salé - La Possession va entraîner une pollution dangereuse par dégagement de gaz d'échappement et de particules fines. La Réunion est déjà 2 à 5 fois plus touchée par l'asthme que la métropole.</p> <p>La méga-carrière entraînera la dispersion de poussières de roche et de métaux (chrome en grande quantité, cuivre, nitrate, zinc, silice et fibre basaltique, dont les dégâts sont très connus tant au niveau des poumons, de tout l'appareil respiratoire, que de la peau, des yeux, du système digestif. Plusieurs centaines de milliers de personnes sont concernées, pas seulement nous riverains de la ravine du Trou, qui devons vivre l'enfer au quotidien. Les risques sanitaires concernent aussi les nuisances sonores.</p> <p>Avec deux tirs de mines et 530 rotations de camions par jour dans notre zone, vivre à proximité de la ravine du Trou sera un enfer. Des écoles sont disséminées dans la zone (12 écoles primaires, 2 collèges, 1 lycée à St Leu, 8 écoles primaires et 1 collège à l'Étang Salé, 4 écoles primaires, 1 collège, 1 lycée aux Avirons), tout ce petit monde va respirer chaque jour pendant 5 ans (et combien d'années encore après ça ?) des poussières toxiques et des gaz d'échappement générés par la méga-carrière.</p> <p>Tout ce petit monde va supporter les secousses des tirs de mines (ne croyez pas à la barrière des 500 m, chacun sait que les ravines sont d'excellent vecteurs de son, il vous suffit d'aller à 700 m d'altitude au dessus de St Leu un samedi soir pour entendre la musique du bord de mer qui n'atteint pas le nombre de décibels d'une méga-carrière !). Que dire des personnes âgées, nombreuses dans les trois villes et qui ne trouveront pas plus le repos pendant ces années d'exploitation ?</p> <p>Et que dire du danger que représente le stockage de nitrate d'ammonium à proximité d'hydrocarbures ? Tome 3 p42 de l'enquête on nous apprend que la SCPR compte installer une unité de stockage de 340 tonnes (340 tonnes !!!) de nitrate d'ammonium dans une pièce confinée. Ce produit détonne à cause d'un explosif ou à cause d'un incendie (en milieu confiné), pourquoi le mélange de nitrate/hydrocarbure aura-t-il lieu à l'endroit même du stockage du nitrate d'ammonium ? Tout ceci à 1 m (séparé par une simple cloison) d'une cuve de fioul de 3 000 litres. Que dire de l'absence de surveillance appropriée du site ? Une clé et une alarme ? En plein état d'urgence et dans une région battue par des cyclones ? Rien que ça ? Le site aurait du être classé SEVESO, c'était un minimum !</p> <p>Les conséquences seront également grandes pour l'environnement, avec une flore étouffée et un terrain qui ne verra rien pousser à cause de l'imperméabilité créée par ces poussières sèches. Les hydrocarbures des camions, qui fuiront, s'écouleront, seront répandues au moment</p>		

de l'approvisionnement s'écouleront dans les sols, et lors de pluies, dans la mer. S'y ajouteront les poussières susmentionnées qui finiront de tuer la faune et la flore marines déjà fragilisées par l'activité humaine. Une fois de plus, rien de tout ceci ne semble arrêter l'appât du gain des entreprises concernées.

Des espèces végétales et animales protégées et pour certaines en voie de disparition sont présentes dans cette zone et sur le site même de la méga-carrière. 73 espèces végétales, dont 23 indigènes sont observées sur place. Sans oublier la faune, page 78 de l'étude d'impact, 22 espèces d'oiseaux fréquentent cette zone et 13 l'utilisent pour se reproduire et/ou s'alimenter. 7 espèces sont indigènes et protégées. 2 espèces de chauve-souris (des centaines d'individus) protégées sont présentes sur le site et autour. La DEAL interdit de "détruire, capturer, transporter, déranger" ces chauve-souris sous peine de sanctions pénales (juillet 2016) en vertu de l'article 411.1 du code de l'environnement et par arrêté ministériel du 17 février 1989.

• Rien que le défrichement de cette zone sera illégal ! L'éclairage de la carrière sera également source de perturbation, notamment pour nos chers pétrels de Barrau et puffins, espèces protégées. Les poussières empêcheront toutes ces espèces de se nourrir, nous allons droit vers une catastrophe écologique, monsieur le Commissaire enquêteur.

Les secousses occasionnées par les 2 tirs de mines quotidiens vont fragiliser les reliefs déjà dégradés par l'épierrage massif qui a lieu actuellement. Que feront nous quand nos routes seront bloquées par des écoulements de boue qui sont déjà devenues un problème ces deux dernières années ? Que ferons-nous quand des maisons seront ensevelies sous un affaissement de terrain ?

• Sans parler de la route des Tamarins qui sera considérablement fragilisée par la même occasion et qui deviendra un risque pour tous ceux qui l'emprunteront.

Page 108 de l'étude d'impact on rappelle que la zone en aval du site de la méga-carrière est classé en priorité 1 d'acquisition : il s'agit d'un espace remarquable du littoral. Nous souffrons depuis des années de la crise requin, devons-nous renoncer au tourisme définitivement ?

Comment ferons-nous vivre notre économie si nos paysages sont défigurés par des projets mégalomaniaques ? Nous devons déjà nous acquitter de 40 millions d'euros de dédit du projet de tram-train abandonné par notre président de région actuel.

Devrons-nous faire des radios de nos poumons, un bilan de santé physique et mentale avant le début de l'exploitation, et recommencer en fin d'exploitation pour engager une "class-action" et demander réparation pour les dégâts physiques et moraux occasionnés par cette méga-carrière ? Qui paiera pour nos maisons dont les structures seront fragilisées par les secousses et les ondes de choc dues aux tirs ? Pendant 5 ans le secteur de l'immobilier sera moribond, car personne ne pourra ni vendre ni acheter dans l'axe Étang Salé - St Leu en raison des nuisances. Le tourisme sera considérablement impacté. La Région ferait bien de commencer à capitaliser, de même que les entreprises participant à ce projet, car nous serons très nombreux à souffrir de séquelles et à demander réparation.

Monsieur le Commissaire enquêteur, ce site n'était même pas prévu dans le projet initial, pourquoi veut-on aujourd'hui nous imposer cette nuisance ? L'ouest est une zone classé de priorité 1 en termes de tourisme, et Bois Blanc est classé en espace de coupure d'urbanisation (aval) et en espace agricole (amont de la route des Tamarins) selon le schéma d'aménagement régional (SAR). Le schéma de mise en valeur de la mer, chapitre particulier du SAR, a le même classement.

Le schéma de cohésion territoriale (SCOT) du TCO classe le site en vigilance touristique et en espace agricole.

Le PLU classe le terrain en zone agricole et en zone en coupure d'urbanisation. Comment la préfecture peut-elle considérer que cette méga-carrière est d'intérêt général ? Il y a sept ans, lors de l'enquête publique de la Nouvelle route du littoral, Bois Blanc ne faisait pas partie du projet.

Pour résumer, monsieur le Commissaire enquêteur :

- risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25 % du trafic routier (avec plus de 500 rotations de camions-bennes tous les jours, de 5h jusqu'à 20 h, cinq jours sur sept) ;
- risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches (au gré des vents, TOUTES les communes limitrophes de la zone seront impactées). Cela sera principalement nuisible aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes souffrant de problèmes respiratoires... Plus de 50 000 habitants de notre région Sud Ouest risquent de voir leur santé se dégrader ;
- risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique ;
- risques de pollution des sols et de l'océan ;

- risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations ;
- risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables

Impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin :

- la route nationale qui relie l'Étang Salé les Bains à St Leu est en effet la route littorale la plus belle et la plus attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées ;

- c'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable ;

- c'est enfin la seule route qui permet l'observation gratuite des baleines chaque hiver du haut de ses parapets. Je suis sidérée que l'on envisage un tel projet dans la zone la plus touristique de l'île, le littoral ouest drainant des revenus non négligeables pour l'île. La "crise requin" est déjà un manque à gagner pour nous, qu'en sera-t-il une fois la méga-carrière ouverte et exploitée ? L'île de la Réunion est un joyau protégé par l'UNESCO. Tous ces projets nous font courir le risque de perdre cette protection si nous ne prenons pas toutes les mesures pour en préserver l'environnement et l'écosystème. Or les responsables de ce projet ignorent délibérément les conséquences désastreuses qu'il aura pour ne tenir compte que de l'aspect pratique de la proximité avec le chantier de la NRL et des pseudo-économies réalisées.

Réponse du MO :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat à la MECDU :

Concernant la compatibilité de l'évolution du PLU avec les documents supra-communaux, à titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document

Le SCoT du TCO

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des

espaces agricoles définis par le SCoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,
- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
- le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable.

Le SMVM

La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)

Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.

Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.

Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.

Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.

On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.

Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

OE-93	date : 10/07/2018	Identité : M. Jean-Christophe ESCULIER – LA SALINE LES BAINS
	Observation : Contre l'ouverture. Il est inadmissible de creuser un trou dans le littoral pour combler la mer. Comment peut-on justifier le transport de millions de m ³ de roches par voir routière ?	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-94	date : 10/07/2018	Identité : M. Philippe MICHELIX – LA CHALOUPPE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Mise en danger de + d'une dizaine d'espèces animales ; mise en danger de la flore ; mise en danger de la population (habitations, écoles) ; bruit du aux explosions, poussières portées par le vent et les camions transporteurs ; il est inadmissible de modifier le paysage à côté du souffleur ; inadmissible d'aller à l'encontre de 2 EP, les citoyens ayant exprimé leur refus pour cette carrière ; inadmissible de demander une 3° EP alors qu'un tribunal a jugé que cette carrière n'avait pas lieu d'être ; mise en danger de toute vie animale ou végétale dans la mer ; modification de la stabilité des sols.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-95	date : 10/07/2018	Identité : M. LE BELLER
<p><u>Observation</u> : Une carrière aux dimensions gigantesques dont le but affiché, tel un chantage, à la construction de la très gourmande NRL. Bien sûr toute la population subissant les bouchons voit cet ouvrage indispensable.</p> <p>On n'imagine pas autres solutions, le "Tout sur St Denis" qui ne pourra jamais absorber ce trafic de voitures quotidien. Évidemment cette carrière aura une durée d'exploitation bien au delà de la construction de la NRL. Il y aura toujours un "responsable" politique pour porter un projet quelconque qui le rendra célèbre, puissant.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-96	date : 10/07/2018	Identité : M. Aymeric BEIN
<p><u>Observation</u> : Contre ce projet. La Réunion a déjà trop souffert sur un aspect environnemental : la disparition des espèces, l'urbanisation du littoral, la dégradation des récifs coralliens, la destruction des paysages. C'est un projet intéressant politiquement et économiquement mais nombreux points négatifs.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-	date : 10/07/2018	Identité : M. Eric BOUTROUX
------------	--------------------------	------------------------------------

97	Observation : Opposé au projet car : Conséquences désastreuses sur la qualité de vie et santé. L'AE précise les risques majeurs de risques d'accidents liés à l'augmentation du trafic routier. Risques sanitaires due à la dispersion des poussières et roches, dégradation de la santé de + de 50 000 habitants ; pollution de la nappe phréatique, des sols et de l'océan ; risques dus aux tirs de mines ; risques écologiques et environnementaux (espèces protégées).
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-98	date : 10/07/2018	Identité : Mme Delphine GATELEAU – LA SALINE LES BAINS
	Observation : Mme G conteste la création et l'établissement d'une carrière à proximité de zone d'habitation et qui impactera les 3 communes. La sensibilisation et l'éducation pour le respect de l'environnement que nous cherchons à inculquer à nos enfants sont totalement bafoués. Cela uniquement à titre lucratif Nous constatons déjà les nuisances causées par le retrait des andains sur la commune de st leu lors du passage de Fakir. Les conséquences écologiques seront sans appel par la mise en place de ce projet. Contre aussi en raison des nuisances qui vont se créer sur la route avec les rotations incessantes de camions sur des routes déjà encombrées. Il paraît inconcevable de réaliser ce projet sans qu'il y ait d'impact sur la nappe phréatique et par conséquent pour ses habitants, tout comme sur la santé en raison des poussières soulevées par les tirs de mines. Ce projet de carrière présente à ce jour plus d'inconvénients écologiques, environnementaux, humains que d'avantages sans conduire à des emplois pérennes sur le long terme.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-99	date : 10/07/2018	Identité : Mme Caroline MASSAC
	Observation : Contre l'ouverture de la carrière. Elle impactera la faune marine, ce en pleine réserve marine. Conséquences désastreuses sur la qualité de vie et la santé ; risques de pollutions des sols et de l'océan. Il n'est pas trop tard pour revenir à la solution de tout viaduc.	
	Réponse du MO : <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-100	date : 10/07/2018	Identité : Mme Isabelle MASSAC
	<u>Observation</u> : Contre l'ouverture de la carrière. Elle impactera la faune marine, ce en pleine réserve marine. Conséquences désastreuses sur la qualité de vie et la santé ; risques de pollutions des sols et de l'océan. Il n'est pas trop tard pour revenir à la solution de tout viaduc.	
	Réponse du MO : <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-101	date : 11/072018	Identité : M. Fabrice ODULES – LA POSSESSION
	<u>Observation</u> : Pour l'ouverture de la carrière qui permettra de terminer la NRL. qui sécurisera le trajet ouest-nord et pour en finir avec les heures perdues dans les bouchons liés aux intempéries.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-102	date : 11/072018	Identité : M. Roland LAMBERT – président de l'AURC
	<u>Observation</u> : Il apporte son soutien à l'ouverture de la carrière qui permettra de sécuriser la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-103	date : 11/072018	Identité : Mme Lætitia SENSE
	<u>Observation</u> : Pour la NRL qui pourrait sauver des vies.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-104	date : 11/072018	Identité : M. André LIN KWANG – PETITE ILE
	<u>Observation</u> : Pour l'ouverture de la carrière, vu l'urgence à livrer la NRL pour la sécurité des usagers, pour le développement économique du territoire, l'ouverture de carrières, notamment celle de Ravine du Trou, est nécessaire, des garanties de protection environnementales sont apportées par les porteurs du projet, il y aura des conséquences positives pour l'emploi.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-105	date :	Identité : M. Maximin HOARAU
	<u>Observation</u> : Avis favorable car importance économique et sécuritaire pour la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-106	date : 11/072018	Identité : Mme Lætitia DIJOUX
	<u>Observation</u> : Avis favorable à l'ouverture de la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-107	date : 11/072018	Identité : M Elie GRONDIN
	<u>Observation</u> : M. G apporte son soutien à l'ouverture de la route et des carrières qui permettra l'avancement des travaux. Oui à la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-108	date : 11/072018	Identité : « lozabeyofficiel »
	<u>Observation</u> : Avis favorable à la carrière de Bois Blanc.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-109	date : 11/072018	Identité : M. Gael MALLET – ST LEU
	<u>Observation</u> : Opposé au projet. La carrière est une nuisance publique sur de nombreux plans : Démocratie locale : projet rejeté à 2 reprises lors des précédentes enquêtes, la commune est opposée et les instances judiciaires rejettent sa légalité ; 3° EP= déni de démocratie. Environnement : région littorale bouleversée par le projet, pollution des terres, de l'espace marin, pollution maritime à chaque épisode pluvieux, infiltrations. Santé des populations : touchées par les pollutions de l'air, eau, risques d'accidents dus aux camions, tirs de mines. Dangers pour les infrastructures voisines et pour l'île : explosifs, produits miniers, secousses d'explosions, rotations de camions.	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	

<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-110	<p>date : 12/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Juliette CHARLES</p>
<p><u>Observation</u> : Favorable au projet.</p> <p>Construction d'une nouvelle route sécurisée pour relier le Nord et l'Ouest : Le projet de carrière de Ravine du Trou n'aurait aucune raison d'être sans la construction de ce nouvel axe sécurisé porté par la Région Réunion en tant que Maître d'ouvrage. J'habite à Saint-Denis, et je travaille dans l'Ouest. J'emprunte donc quotidiennement l'actuelle route en corniche . De ce fait, je subis chaque basculement, chaque fermeture, chaque panne dans le « canal bichique » comme une épreuve dont tout à chacun aimerait se passer.</p> <p>Le choix du mode de construction peut être remis en cause, il n'empêche que le projet mi-digue/mi-viaduc est acté depuis maintenant quelques années.</p> <p>Ouverture de carrières de roches massives pour la construction des digues : Depuis 2014, le sujet des matériaux et des carrières peuplent nos quotidiens locaux. Pourtant depuis 2014, aucune carrière ne s'est ouverte et la route avance grâce aux andains et à l'épierrage des champs.</p> <p>Dans le Quotidien du 7 juillet 2017 (p. 12), un tableau reprenait les gisements des 5 carrières (Dioré, Ravine du Trou, Lataniers, Bellevue, Mencilol) et les besoins de la NRL. Sans être expert, on s'aperçoit que le potentiel du gisement le plus élevé est celui de Ravine du Trou. Sans être expert, on s'aperçoit que les 4 autres carrières présentées peuvent produire 404 000 tonnes d'enrochements > 1T, soit 42% des besoins en juillet 2017 alors qu'à elle seule Bois Blanc produit 67% des besoins. Les besoins affichés de la NRL sont ceux de juillet 2017, je suppose qu'aujourd'hui il ne s'agit plus de 14,2 millions de tonnes au regard de l'avancement des digues (<i>oui oui oui, je passe devant tous les jours</i>).</p> <p>Pourquoi ouvrir la carrière de Bois Blanc :</p> <p>La carrière de Ravine du Trou est la seule capable de fournir en grande quantité les matériaux si spécifiques au chantier de la NRL. La carrière de Ravine du Trou évite donc le gaspillage de nos ressources géologiques. Car oui, rappelons-le, nous vivons sur un très beau « caillou » de 2 500 km² sur lequel nous devons faire face à une pression foncière de plus en plus importante pour faire cohabiter les zones résidentielles, les zones commerciales, les zones industrielles, les zones agricoles ET les zones naturelles. Alors, s'il est possible avec une seule carrière de répondre aux besoins de la NRL pourquoi en ouvrir d'autres ???</p> <p>Trafic routier : La carrière de Ravine du Trou est la seule carrière qui ne prévoit pas de faire passer des poids-lourds dans des zones urbanisées. En effet, l'exploitation des carrières de Dioré et de Mencilol obligerait les camions à passer par l'entrée Est de Saint-Denis (parfois 1h pour faire Sainte-Suzanne et l'entrée Est de Saint-Denis), puis par le Barachois ou le Boulevard Sud... c'est vrai que ces axes ne sont pas encore assez congestionnés...</p> <p>Nuisances : La carrière de Ravine du Trou impacte peu d'habitants . Il n'est pas question de nier les nuisances (bruit, poussières, etc.) que doit générer une carrière, mais il est évident qu'il faut considérer nombre d'habitants concernés et la sensibilité des personnes (écoles, maisons de retraite, etc.). Le 1er établissement scolaire (collège Adrien Cadet) est situé à + de 1,2 km alors qu'une école primaire située à 700 m de la carrière de Dioré.</p> <p>Environnement : La carrière de Ravine du Trou génère un faible impact sur le patrimoine naturel.</p> <p>La seule réserve que je pourrais émettre sur cette carrière porte sur l'impact paysager qu'elle va avoir, telle une « verrue » éternelle dans le paysage des mi-pentes de l'Ouest réunionnais.</p> <p>A la différence d'un site d'emprunt dédié à la NRL comme celui des Lataniers, la remise en état de la carrière de Bois Blanc ne permet pas de valoriser et d'embellir un lieu que les habitants alentours se sont déjà appropriés. Le site des Lataniers est situé au centre-ville de La Possession, et ce qui est un inconvénient pour la phase d'exploitation est un avantage pour la remise en valeur finale. L'effacement des fronts de taille de l'ancienne carrière et la création d'un parc aménagé serait utile à une part importante des habitants de la Possession. S'agissant de la</p>		

	<p>carrière de Bois Blanc, la remise en état de la partie haute permet en effet la récupération de terres agricoles, ce qui est positif pour l'économie locale et le développement de filières agricoles moins conventionnelles.</p> <p>Par contre, la fosse basse sera une cicatrice visible dans le paysage, et à la différence des Lataniers ou de la fosse haute, cet espace naturel ne sera pas un lieu de promenade, pique-nique fréquemment emprunté par les riverains comme le serait le parc des Lataniers.</p> <p>Cette réserve m'amènerait peut-être à demander une révision de la remise en état de la fosse basse afin que cette cicatrice dans le paysage de l'Ouest puisse avoir une fonction positive, une utilité (en faire un lieu d'escalade incontournable de l'île par exemple en s'associant avec des clubs ou des associations d'escalade qui pourraient prendre le relais après la remise en état en concertation avec le Conservatoire du Littoral) pour le plus grand nombre.</p> <p>Cette réserve ne saurait pour autant entamer mon avis favorable à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc. En conclusion, je souhaiterais déclarer qu'il est peu honorable et glorieux d'être dans une opposition de principe, de NIMBY, et de refuser un minimum de dialogue, de refuser les compromis (nous vivons dans une démocratie dont l'une des bases est le compromis).</p> <p>Il est délicat de s'approprier une "lutte" alors qu'on n'est soi-même pas directement concerné par les nuisances générées par la carrière de Bois Blanc (moins d'une dizaine d'habitations).</p> <p>Il est peu honorable et glorieux de s'opposer sans proposer d'autre solution que celle d'ouvrir les carrières de l'Est, de balancer "la patate chaude" à d'autres qui n'ont pas nécessairement les mêmes moyens pour se défendre face à des projets qu'ils ne souhaitent également pas voir fleurir sur leur commune. En effet, la part de "cadres et de professions intellectuelles supérieures" (dixit l'INSEE) n'est pas la même que l'on se trouve à Etang-Salé, aux Avirons ou à Saint-André. Les deux premières communes comptent 8,6% et 7,3% de "cadres etc." alors que la ville de l'Est n'affiche que 2,8% de cette même catégorie socioprofessionnelle. De ce fait, les capacités d'analyse d'un dossier ou d'un arrêté ne sont pas les mêmes suivant ces communes...</p> <p>Il est peu honorable et glorieux de mener un combat individualiste et de principe au nom d'une pseudo défense de l'environnement, donc une cause universelle, alors que seul son pré carré compte.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. A noter la pertinence des remarques sur la remise en état de la fosse basse, qui pourrait être gérée par le comité de suivi.</p>

<p>OE-111</p>	<p>date : 12/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Lynda HOARAEU</p>
<p><u>Observation</u> : Pour l'ouverture de la carrière. Pour la sécurité des usagers, il est urgent de livrer la NRL, tout en respectant les normes de protection de l'environnement.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

<p>OE-112</p>	<p>date : 12/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Arnel CORNIC – PITON ST LEU</p>
<p><u>Observation</u> : Nous sommes consultés pour la 4e fois sur ce projet de carrière ; trois enquêtes publiques pour tenter de faire valider le projet de la SCPR et une concernant le PLU de St-Leu.</p> <p>1) Concernant le soit-disant « Projet d'intérêt général » : Vous savez que cette carrière est destiné à fournir la roche massive nécessaire au chantier de la NRL. Or le projet de remplir la</p>		

mer de cailloux ne peut en aucun cas être qualifié « d'intérêt général ». Si la construction de la NRL peut présenter un intérêt, l'intérêt général aurait voulu que la route soit envisagée en viaduc sur toute sa longueur ; le chantier aurait coûté moins cher et aurait présenté de moindres dommages à l'environnement. Je ne vous ferais pas l'insulte de vous considérer comme sous informés, je réprécise donc ici simplement que nous parlons, avec ce projet de carrière, de défendre UNIQUEMENT les intérêts des transporteurs de cailloux et la collusion de notre président de Région avec les sociétés exploitantes.

2) Partant du principe que le projet de NRL a été conçu et est géré avec le plus grand amateurisme, et sachant que ses gestionnaires incompetents sont intégralement partie prenante dans le projet d'ouverture de la carrière de Bois-Blanc (pour preuve la déclaration du président de Région qui annonce l'ouverture imminente de celle-ci avant même le début de cette TROISIEME enquête publique !) il m'est absolument impossible de faire confiance à la SCPR sur les points suivants qui menacent la santé et la sécurité des riverains des 3 communes (environ 60 000 personnes, il me semble) : L'entreposage et la fabrication d'explosifs sur le site,

- L'entreposage de produits pétroliers,
- Les tirs de mines ; le projet se contredit, ils ne sont même pas capables de savoir combien de tirs seront réalisés chaque semaine ! Alors de là à savoir manier les explosifs... Ça fait très très peur !
- Le respect de la faune et de la flore (espèces protégées sur le site et en mer),
- La gestion des poussières dues à l'exploitation et leurs dissémination (Non, la vitesse maximal des vents sur le site n'est pas de 30km/h !!)
- La nocivité de ces particules sur le système respiratoire des riverains (des médecins ont alerté les pouvoirs publics des risques encourus par la population riveraine)
- La pollution plus que probable de la nappe phréatique située sous le site et classée comme « stratégique »,
- La durée et les horaires d'exploitation : 5h00-19h00, 6 jours par semaine pendant 4 ans et demi !!! Nous allons tous devenir dingues !!
- Le stress dû aux tirs de mines L'augmentation de la circulation : 530 rotations quotidiennes de camions auront un impact dévastateur sur le stress et l'épuisement des usagers de la route de la côte ouest. Sans parler de la pollution générée par ces camions dont il n'est fait mention nulle part ! Concernant la sécurité routière : les camions roulent non bâché et à des vitesses excessives. Je les ai observé attentivement tous les matins en allant travailler. Lorsque les rampes de St Paul sont embouteillées ils prennent la voie réservée (souvent bien au-delà des 60km/h autorisés) et lorsque qu'il n'y a pas d'embouteillage, ils restent à 90 dans la descente ! Le laxisme de la gendarmerie en matière de contrôle de ces véhicules est particulièrement éloquent sur de la collusion de l'état avec les transporteurs. Il y a déjà eu un mort. Attendons-nous à bien pire.
- Les risques d'inondation et de glissement de terrain sur toute la zone.

3) D'un point de vue économique, c'est une aberration d'imaginer que la création de quelques emplois de transporteurs de cailloux compensera le désastre touristique sur le bassin de St-Leu, Etang-Salé et les Aviron. Restaurants, gîtes, et commerces verront une diminution terrible de leurs fréquentation. Pas besoin de s'appeler madame Irma pour savoir que de nombreux emplois seront supprimés.

D'autre part, les vibrations dues à la carrière auront des conséquences certaines sur les habitations du bassin de St-leu. Les propriétaires n'auront aucune protection pour leurs biens. Les propriétés seront dévaluées et les locataires risquent de fuir la région.

4) Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, la présence de roches massives sur le site reste toujours à démontrer !

Un autre site a obtenu une autorisation d'exploitation il y a plusieurs années et c'est très étrange que cette carrière (Dioré) ne soit toujours pas ouverte.

Réponse du MO :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-113	date : 12/07/2018	Identité : Mme Johanne THEVENIN – PITON ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre le projet. Il est indispensable de mener une réflexion sur le bien-fondé du projet de carrière de Bois Blanc, actuellement sous l'influence d'énormes intérêts économiques. Je suis CONTRE le projet de carrière à Bois Blanc et ce pour plusieurs raisons (qui n'ont rien à voir avec la nouvelle route du littoral qui pourrait être construite avec d'autres moyens) : la proximité d'habitations et d'écoles avec le projet de carrière apparaît comme une véritable aberration.</p> <p>Une exposition quotidienne aux bruits incessants des percussions sur la roche est une situation épuisante nerveusement.</p> <p>Subir des tirs de mine s'apparente à un calvaire : détonation, déflagration, propagation d'un bruit épouvantable ! Nous ne parlons pas d'un site à des dizaines de km de toutes habitations, mais bien d'un projet de carrière énorme, au carrefour de 3 villes paisibles et densément peuplées.</p> <p>Ce projet augure pour nos vies et celles de nos enfants un goût de poussière et un bruit infernal ! Je suis par ailleurs professeure au collège Marcel Goulette de Piton St Leu, à côté d'une école maternelle et de 2 écoles primaires.</p> <p>Qui compensera le préjudice causé à ces centaines d'enfants, ces heures de cours perturbées par le bruit, le stress lié à ce tapage sonore anxiogène ?</p> <p>Enfin, et cela est inquiétant quand à l'éthique de ce projet, ce n'est pas un, mais deux tirs de mine par jour qui sont prévus, alors même que la SCPR n'a aucune expérience en matière de carrière d'extraction de roche massive par tir de mine !</p> <p>Les spécialistes expliquent qu'un seul tir par jour est déjà très ambitieux et qu'un tir se prépare minutieusement pendant 3 à 5 jours.</p> <p>Comment ne pas être profondément inquiet à l'idée qu'une si grande quantité d'explosif puisse être utilisée et stockée par une société sans expérience qui projette des cadences irréalistes même pour des experts comme Daniel Aubertin, fournisseur de détonateurs chez EPC France !</p> <p>De nombreux médecins, de manière collective, dénoncent les dangers d'une carrière à proximité des habitations, en terme de bruit anxiogène, mais également en raison de la qualité de l'air et des retombées de poussières dans l'environnement. Il est essentiel et incontournable dans ce domaine d'entendre l'avis de l'ARS pour cette enquête publique.</p> <p>Il est indispensable également de faire preuve d'éthique lorsqu'un projet menace de piétiner la santé d'une population pour faire les affaires d'une poignée de personnes.</p> <p>Une autre aberration concerne l'idée même d'une carrière dans un site sublime, un des rares endroits encore un peu sauvage. Le paysage est admiré depuis la RN1, par les touristes qui s'arrêtent voir le souffleur, qui vont sur la magnifique plage de l'Étang-salé, qui se baladent à vélo...</p> <p>Quelle image est-il d'Intérêt Général de donner de notre île ? Dénaturer le caractère de ce site magnifique et l'équilibre de ce paysage est une véritable agression esthétique et écologique.</p> <p>Où se trouve l'Intérêt Général à faire fuir et sursauter les touristes sur leur serviettes de plages, à chasser les cyclistes, les piétons, les enfants et leurs cerfs volants vers la Ravine du Trou, à transformer la route des tamarins en circuit pour camions gorgés de roches, à éblouir les oiseaux endémiques avec de la lumière toute la nuit, à empoussiérer la Flore, la Faune jusque dans les fanons des baleines, les habitations, nos assiettes et nos poumons.</p> <p>Je suis CONTRE la carrière de Bois Blanc car je ne veux pas que ce site magnifique soit détruit,</p>		

	transformé en trou béant, poussiéreux et sans vie, au seul bénéfice d'une société à but lucratif, et aux dépens de la santé et du bien être de milliers d'habitants, du paysage, du tourisme, de la Faune et de la Flore.
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-114	date : 12/07/2018	Identité : « co victoire » - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Impacts sur : cétacés, agriculture, faune terrestre, flore, habitat humain, paysage, rupture du profil d'équilibre, trafic routier, urbanisme, géologie et poussières, impacts sanitaires, tirs de mines et stockages.	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-115	date : 12/07/2018	Identité : M. Jacky BALMINE – délégué syndical
	<u>Observation</u> : Aujourd'hui il nous faut une carrière indispensable pour le BTP, le coût de cette route nous oblige d'être favorable pour la Réunion.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1. Elle n'est pas destinée à d'autres chantiers.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-116	date : 12/07/2018	Identité : Mme Maya VIRANIN
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO :	

	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-117	date : 12/07/2018	Identité : Mme Catherine IRIGARAY – PITON ST LEU
	Observation : Non à la carrière pour les mêmes raisons évoquées lors de la 1° EP.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-118	date : 12/07/2018	Identité : Mme Juliette BRUNET
	Observation : Non à la carrière : impact environnemental sur la faune, flore, défigure Bois Blanc, trafic routier, pollution, bruit, poussières.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-119	date : 12/07/2018	Identité : M. Tristan SIMILLE
	Observation : Contre le projet de carrière, l'autorisation de défricher et la modification du PLU car: <ul style="list-style-type: none"> - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas «satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... aujourd'hui encore sur la route des tamarins j ai vu 5 camions de transports de roches non bâchés. Je précise que tout ces camions devront traverser la zone de Cambaie car le pont de la rivière des galets de la 4 voies n est pas adaptée. Cela fait au moins 6 ronds points à passer en zone péri-urbaine. - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent 	

	<p>en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-120	date : 12/07/2018	Identité : M. Cédric CLEMENCEAU – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. On ne respecte pas cette île et l'homme joue avec la nature ; il faut respecter les générations à venir.	
	Réponse du MO :	
	<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-121	date : 12/07/2018	Identité : Mme Claire MOULIE – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Opposée à la carrière : qualité de vie dégradée, conséquences négatives sur l'environnement, la nature, les habitations, les personnes.	
	Réponse du MO :	
	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	
<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>		
<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>		
<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-122	date : 12/07/2018	Identité : M. Stéphane PIOT
	<u>Observation</u> : Non.	
	Réponse du MO :	
<i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>		

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-123	date : 12/07/2018	Identité : M. Kévin LAILLER – ST LEU
	Observation : Opposé au projet : désastres potentiels au niveau écologique et économique.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-124	date : 12/07/2018	Identité : Mme Karine POTHIN – directrice de la Réserve Marine
	Observation : Après consultation des documents dans la cadre de la consultation du public, nous sommes étonnés que le nom de la Réserve Naturelle Marine de la Réunion ne soit pas inscrit dans le document. Or l'aire est située en face de ce projet et pourrait potentiellement être impactée. Au lieu de nommer le Parc National, le document parle de « Parc Naturel », à rectifier.	
	Réponse du MO : <i>La Réserve Naturelle Marine de la Réunion est prise en compte dans le Tome 2 - Etude d'impact en page 33, et dénommée en tant que telle. Comme précisé dans cette page, les études spécifiques réalisées sur le milieu marin dans le cadre de ce projet et les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation de la carrière permettent de respecter les principes de préservation de la Réserve. De même, le Parc National de la Réunion est prise en compte dans le Tome 2 - Etude d'impact en page 31, et dénommé en tant que tel.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Les commentaires sur la RMN figurent dans les conclusions.	

OE-125	date : 12/07/2018	Identité : M. Christophe NICOL – LES AVIRONS
	Observation : Une telle carrière me semble extraordinairement énorme pour un si petit territoire. Je m'étonne du manque d'étude sérieuse sur le trafic routier. Si plus de 900 camions empruntent chaque jour la route des tamarins, nous allons vraisemblablement avoir des conditions de circulation extrêmement dégradées. Une asphyxie de l'économie du Sud est à prévoir. Les camions étant particulièrement lourds, la chaussée de la route des tamarins sera très vite dégradée avec des conséquences potentiellement énormes en termes de budget et d'accidentologie. Qui assumera ? Les phénomènes météorologiques du mois de janvier interrogent et s'ils sont associés à une carrière, quels impacts ? Les conséquences sanitaires me semblent trop lourdes à supporter : problèmes de santé liés aux bruits, à la poussière (contenant parfois de l'aluminium !!!), à la pollution des camions, ... Il ne me semble pas raisonnable de faire payer à la sécurité sociale les coûts induits, les entreprises ou les collectivités devraient être sollicitées. La santé des réunionnais doit être une priorité absolue. Dans ce cadre, la préservation des masses d'eau souterraines est aussi, bien entendu, une nécessité. Apparemment, des solutions alternatives et nettement moins dangereuses existent. Les coûts doivent être envisagés dans la globalité, conséquences incluses. J'ai le sentiment qu'on cherche à faire oublier tous les points négatifs (et la liste est nettement plus longue que les quelques observations que je viens d'écrire) qui rendent rédhibitoire ce projet. C'est une perte de temps dans la construction d'une meilleure solution pour les réunionnais.	
	Réponse du MO :	

<p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-126	date : 12/07/2018	Identité : Mme Marie COUDY
<p><u>Observation</u> : Contre le projet de carrière, l'autorisation de défricher et la modification du PLU car:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas «satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... aujourd'hui encore sur la route des tamarins j ai vu 5 camions de transports de roches non bâchés. Je précise que tout ces camions devront traverser la zone de Cambaie car le pont de la rivière des galets de la 4 voies n est pas adaptée. Cela fait au moins 6 ronds points à passer en zone péri-urbaine. - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bêche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-127	date : 12/07/2018	Identité : Mme Aude GENDZEL - VILLELE
	<u>Observation</u> : Opposée au projet de carrière, à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête :	

OE-128	date : 12/07/2018	Identité : Mme Emilie GRONDIN
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-129	date : 17/07/2018	Identité : Mme Marina BOISI – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : santé, préserver l'écologie, la faune, la flore ; méfaits et risques d'un tel projet.	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-130	date : 17/07/2018	Identité : Mme Nathalie DESPREZ
	<p><u>Observation</u> : Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois 	

<p>par mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-131	date : 17/07/2018	Identité : Mme Leila DESPLAS – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre le projet :nuisances surtout sonores prévisibles, qualité de vie dégradée, poussière engendrée, maladies et allergies. Cela aura une répercussion irrévocable sur l'environnement.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-132	date : 17/07/2018	Identité : Mme Corinne PERNA
<p><u>Observation</u> : Non à la carrière, à la pollution de la mer et la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine, à la destruction d'un paysage et environnement touristique, à la destruction de la flore, la faune de cette zone protégée.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-133	date : 17/07/2018	Identité : M. Louis FAYOLLE
<p><u>Observation</u> : Avis négatif : l'impact écologique du projet (destruction de la faune, flore, pollution des nappes phréatiques, du parc marin) ; répercussion sur la santé des habitants (émission de métaux lourds, pollution sonore ; augmentation de la circulation des PL, stockage d'explosifs).</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-134	date : 17/07/2018	Identité : M. et Mme BUISSON - ARLES
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : plusieurs écoles et crèches se trouvent quelques centaines de mètres au dessus de la zone exploitée ; non aux nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs plusieurs fois par jour, aux 340 tonnes d'explosifs entreposés et au danger que cela implique (volume de stockage supérieur à AZF Toulouse), à la pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, à la destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique, à la destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée, aux poussières cancérigènes et aux 12 millions de tonnes de roches qu'on veut extraire, à l'arrêt de la circulation sur la route des Tamarins, aux embouteillages, aux accidents occasionnés et aux centaines camions (38T) / par jour qui vont dégrader cette route jour après jour, à la mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés, à la surexploitation de nos territoires dans un but lucratif.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-135	date : 17/07/2018	Identité : Mme Fabienne KIENLEN – ST LEU
<p>Observation : Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiées dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bêche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme. 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-136	date : 17/07/2018	Identité : Mme Mireille FAIN
<p>Observation : Non à la carrière.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-137	date : 17/07/2018	Identité : M. Christophe GEVRAISE
<p>Observation : Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-138	date : 17/07/2018	Identité : M. Laurent RUSSEIL , Mme Bernadette THOMAS , M. Valentin RUSSEIL- PITON ST LEU
Observation : Opposition collective au projet de carrière.		

	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-139	date : 17/07/2018	Identité : « Le Quere »
	Observation : Non à la carrière et ses nuisances	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-140	date : 17/07/2018	Identité : Mme Valérie LOUYS - PARIS
	<p>Observation : Contre le projet : touriste régulière (deux fois par an) à l'île de La Réunion , je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car ce projet aurait des conséquences désastreuses pour l'environnement de cette partie de l'île, tout près du site classé de la Pointe au sel ; il détruirait la faune et la flore sur des dizaines d'hectares et aurait de lourds impacts sur la réserve marine.</p> <p>Il va également priver ce territoire d'une zone agricole.</p> <p>Il ne tient absolument pas compte du bien-être de la population, qui, en plus du bruit et de la poussière très nocifs, se verra imposer une cadence désastreuse de passage des camions, alors que tout le littoral est hautement fréquenté par les cyclistes, les promeneurs locaux ou en séjour sur l'île.</p> <p>Des milliers de Réunionnais vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois</p> <p>Des dizaines d'emplois (gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme) seront perdus</p> <p>Les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée.</p> <p>Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes.</p> <p>L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur.- Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ».</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-141	date : 17/07/2018	Identité : Mme Fabienne AUBER
	<u>Observation</u> : Contre le projet.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-142	date : 17/07/2018	Identité : Mme POUDROUX – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière pour les raisons : - sanitaire: Je suis résidente de la commune de saint-leu et ne souhaite pas que la qualité de l'air soit dégradée par les émanations de poussières que la carrière engendrera. 2 tirs par jour, vont dégager des tonnes de particules de roches dans l'atmosphère et les vents qui sont souvent orientés vers le nord, vont les répandre sur saint-Leu, trois bassins et saint-Paul. de plus étant asthmatique avec un enfant en bas âge, j'estime cela irresponsable et dangereux de permettre un tel chantier aux abords des habitations. Routier: J'emprunte quotidiennement la route des tamarins dans les deux sens pour me rendre à mon travail et je m'inquiète du nombre de camions que cela va entraîner. Actuellement, il y a déjà trop de camions sur cette route. De plus 90 % de ces camions sont en infractions avec le code de la route: ne bâchent pas leur chargement et roulent trop vite!! un autre point: on prévoit des coupures sur la route des tamarins de 20 minutes: comment peut-on penser cela réalisable?? sans impacter gravement le quotidien de tous les habitants de l'île? Enfin: au terme des 5 années de carrière... dans quel état sera la route des tamarins? fera-t-on un autre chantier pour la rénover??? car avec le nombre de véhicule prévus pour la carrière... cela risque d'être nécessaire. Contre le défrichement de cet espace naturel ; on ne peut pas céder à l'ambition débordante des multinationales et du bâtiment, qui veulent toujours plus de profit, de chantier... Les ressources naturelles ne sont pas illimitées et nécessitent que l'on se bâtent pour les sauvegarder.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-143	date : 17/07/2018	Identité : Mme Hélène ROUSTANT – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car: - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui	

est de nouveau en vigueur.

- Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ».
- Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire).
- La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation...
- Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine.
- Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois.
- Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port...
- La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.
- Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit.
- Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme...
- La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares

.La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout pour notre santé !!

Comme le précise l'Autorité environnementale, voici quelques uns des risques majeurs :

- risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier (et des camions bennes!!!!)
 - risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches
 - risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique
 - risques de pollution des sols et de l'océan
 - risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations...
 - risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables
- Et que dire de l'impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin :
- La route nationale qui relie l'Etang-Salé les Bains à St Leu est en effet la route littorale la plus belle et attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées.
 - C'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable.
 - C'est enfin la seule route qui permet l'observation gratuite des baleines chaque hiver du haut de ses parapets.

Réponse du MO :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

	<p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	---

OE-144	date : 17/07/2018	Identité : M. Jean-Marc CHWIALKOWSKI – LES AVIRONS
	<p>Observation : Contre le projet : risques sanitaires dus aux poussières cancérigènes, 12 MT de roches à extraire ; danger causé par le stockage des explosifs ; risques pour la nappe phréatique ; risques d'accidents routiers et dégradation de la RT.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-145	date : 17/07/2018	Identité : Mme Coralie FRIDMANN
	<p>Observation : Contre la carrière.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-146	date : 17/07/2018	Identité : Mme Julie SMILOVICI LAFABRIE
	<p>Observation : Opposition au projet : graves problèmes d'érosion et d'inondation, nappe phréatique, gâchis de terres agricoles, impact sur la réserve marine, tirs de mines, mise en danger sanitaire de la population.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-147	date : 17/07/2018	Identité : Mme Marie-Claire PUCHEU - ETANG-SALE
	<p>Observation : Contre la carrière : nuisances environnementales, santé publique avec bruit, poussière, nuisances visuelles, impact sur les constructions, problèmes psychiques ; destruction du paysage, embouteillages sur les routes, dégradation des voies publiques donc augmentation des impôts.</p> <p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p>	

	<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-148	date : 17/07/2018	Identité : M. Claude BOYELLE - ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Le tract « NON à la carrière » me pose un problème. La vraie question est de savoir si les 5 MT pour la NRL peuvent être trouvées ailleurs sans retarder le chantier ; à cause du retard, il peut y avoir un accident grave sur la route littorale actuelle. J'habite ST LEU mais suis prêt à sacrifier mon intérêt personnel pour l'intérêt général.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-149	date : 17/07/2018	Identité : M. Régis BUCQUET – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Opposé à la carrière</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-150	date : 17/07/2018	Identité : M. Jean-Pierre NIWESINSKY
	<p><u>Observation</u> : Je tiens à exprimer mon avis favorable pour la carrière de bois blanc. Contrairement aux apparences, de très nombreuses personnes sont favorables à cette carrière, en raison de la nécessité impérieuse de fournir des roches pour la NRL. Évidemment, certains se limitent à regarder les inconvénients et désagréments de la carrière (poussière, bruit aux abords, impact sur la nature), mais il faut achever la NRL, qui concerne 70 000 automobilistes au quotidien, avec le risque certain (mais à date ignorée) d'un effondrement de pan de falaise dont les conséquences seront inestimables : combien de vies humaines perdues, combien d'emplois perdus par la paralysie de l'économie, impact sur la qualité de vie de ne plus pouvoir circuler. Ceux qui retardent le chantier en seront responsables. Si on ne regardait que le négatif, il n'y aurait jamais eu de route des Tamarins, ni de déviation de l'Etang-Salé, ni de 4 voies de l'est. Qui remet en question cela aujourd'hui alors que ces projets étaient critiqués à l'époque. La NRL, et donc la carrière qui lui est indissociable, sont indispensables. Il est trop tard pour reculer (faire tout en viaduc était sûrement meilleur), donc il faut avancer au plus vite, et achever la NRL, et donc faire la carrière. Pensez cependant à bien dédommager les personnes qui subissent les inconvénients. C'est l'absence d'indemnisation qui explique leur blocage. Quant aux autres, ce sont des postures politiciennes ou idéologiques. Mais ils ne regardent pas l'intérêt général, et donc ils ne sont pas crédibles.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i> <i>Une commission locale d'information (CLI) sera mise en place et pourra aborder le sujet des dédommagements si nécessaire.</i></p>	

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-151	date : 17/07/2018	Identité : « france achaintre orange »
	<u>Observation</u> : C'est un scandale de recommencer cette EP durant les vacances . C'est la mort d'un site magnifique, donc du tourisme, pollution, nuisance, profit pour certains élus	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-152	date : 17/07/2018	Identité : M. Maxime TANGUY – LE TAMPON
	<u>Observation</u> : Non à la carrière	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-153	date : 17/07/2018	Identité : P. JACQUINOT – MEZE 34140
	<p><u>Observation</u> : Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car :- les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le SDC de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fonds de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de Réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiées dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bêche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. 	

	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-154	date : 17/07/2018	Identité : Mme Flora DECROP – ST LEU
	Observation : Non à la carrière.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-155	date : 17/07/2018	Identité : « Gécéo »
	Observation : Soutien à l'ouverture de la carrière de Bois Blanc dans les meilleurs délais et le respect des règles environnementales.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-156	date : 17/07/2018	Identité : Mme Emilie HOARAU ANTIER – ST LEU
	<p>Observation : Contre le projet. De nombreuses écoles se trouvent à proximité du site de bois blanc (1,2 km à vol d'oiseau), 2 fois par jours les enfants vont être surpris, voir terrifiés, par le bruit des tirs de mines. Les enfants et riverains risquent d'inhaler les poussières toxiques de la carrière, selon de nombreux médecins les risques sanitaires sont importants. Ce projet rajouterait 900 passages quotidiens de camions et des coupures de la Route des Tamarins de 20 minutes entraînant un report de trafic et ses nuisances sur le centre-ville de Saint-Leu. Un autre point est le stockage de 900 tonnes d'explosif à 1,2 km de l'école du ruisseau des Avirons, vous savez comme moi que le risque zéro n'existe pas (usine AZF Toulouse). Ce projet met en danger le paysage : la seule portion de côte de l'ouest préservée de l'urbanisation va être défigurée par une carrière géante. Les risques écologiques sont immenses : les poussières, explosions vont contribuer à dégrader encore plus le milieu marin (faune et flore). Cette enquête publique est la troisième en trois ans, lors des deux premières la population des environs s'est très clairement et massivement déclarée contre un projet qui ne sert que quelques intérêts privés. Pourquoi à nouveau interroger la population ?</p>	
	<p>Réponse du MO :</p>	

<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-157	date : 17/07/2018	Identité : M. Bruno ANTIER – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre le projet. De nombreuses écoles se trouvent à proximité du site de bois blanc (1,2 km à vol d'oiseau), 2 fois par jours les enfants vont être surpris, voir terrifiés, par le bruit des tirs de mines. Les enfants et riverains risquent d'inhaler les poussières toxiques de la carrière, selon de nombreux médecins les risques sanitaires sont importants. Ce projet rajouterait 900 passages quotidiens de camions et des coupures de la Route des Tamarins de 20 minutes entraînant un report de trafic et ses nuisances sur le centre-ville de Saint-Leu. Un autre point est le stockage de 900 tonnes d'explosif à 1,2 km de l'école du ruisseau des Avirons, vous savez comme moi que le risque zéro n'existe pas (usine AZF Toulouse). Ce projet met en danger le paysage : la seule portion de côte de l'ouest préservée de l'urbanisation va être défigurée par une carrière géante. Les risques écologiques sont immenses : les poussières, explosions vont contribuer à dégrader encore plus le milieu marin (faune et flore). Cette enquête publique est la troisième en trois ans, lors des deux premières la population des environs s'est très clairement et massivement déclarée contre un projet qui ne sert que quelques intérêts privés. Pourquoi à nouveau interroger la population ?</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-158	date : 17/07/2018	Identité : Mme Lydie LEBON – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Non à la carrière.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-159	date : 17/07/2018	Identité : M. Pierre GENEVEY
<p><u>Observation</u> : Non à la carrière : risques considérables pour les enfants avec les nuisances dues aux poussières possiblement cancérigènes, nuisances sonores dues aux explosions, stockage</p>		

	de produits chimiques et explosifs, trafic routier, risques pour la faune terrestre et maritime. La carrière va aggraver les bouleversements liés au changement climatique, accentuation de la vitesse d'érosion et pollution du milieu marin.
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-160	date : 17/07/2018	Identité : « Valmire NAZE »
	<u>Observation</u> : Favorable à l'exploitation de la carrière si la réglementation est respectée la faune, la flore et les conditions de vie des territoires concernés n'auront pas à en souffrir ; le MO de ce projet devra rendre compte.	
	Réponse du MO : <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-161	date : 17/07/2018	Identité : Mme Nadège FOURCOT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout pour notre santé. - risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier (et des camions bennes!!!!), risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches, risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique, risques de pollution des sols et de l'océan, risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations ; risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables. Impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin :La route nationale qui relie l'Étang-Salé les Bains à St Leu est en effet la route littorale la plus belle et attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées. C'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable. C'est enfin la seule route qui permet l'observation gratuite des baleines chaque hiver du haut de ses parapets.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a	

	complété cette assertion.
--	---------------------------

OE-162	date : 17/07/2018	Identité : M. Jérôme GONTIER
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances que vont subir plusieurs écoles et crèches qui se trouvent quelques centaines de mètres au dessus de la zone exploitée, risques sanitaires causés par les poussières cancérigènes et aux 12 millions de tonnes de roches que l'on veut extraire, danger causé par le stockage des 450 tonnes de produits chimiques hautement inflammables et/ou explosifs (Nitrate d'Ammonium sous différentes formes) pour les tirs de mines, pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique, risques d'accidents que va engendrer la circulation de plusieurs centaines de camions/38T par jour, et à la dégradation de la route des Tamarins que cela va occasionner, blocages quotidiens de la circulation sur la route des Tamarins - minimum 20mn à chaque tir de mines dans les 2 sens - et aux embouteillages qui seront ainsi occasionnés, nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs chaque jour (800 tirs de mines prévus en 4 ans selon la SCPR), destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique, destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée où sont répertoriées plusieurs espèces protégées et remarquables, mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-163	date : 17/07/2018	Identité : M. Pierre AUBERTIN
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet. Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car: - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur.- Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois.</p>	

	<p>Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p> <p>- Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit.</p> <p>- Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme...</p> <p>- La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-164	date : 17/07/2018	Identité : M. Boris FRANCILLON
	<p>Observation : Contre le projet. Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car: - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes.</p> <p>- L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur.- Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ».</p> <p>- Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire).</p> <p>- La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation...</p> <p>- Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine.</p> <p>- Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois.</p> <p>Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p>	

<ul style="list-style-type: none"> - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-165	date : 17/07/2018	Identité : M. François VERILLAUD – LA SALINE LES BAINS
<p><u>Observation</u> : Avis positif sur l'ouverture de la carrière. Le chantier NRL étant avancé, il faut poursuivre les travaux pour emprunter cette route au plus vite pour notre sécurité. L'ouverture de la carrière permettrait de ne pas en ouvrir d'autres : élément favorable pour la Réunion et son contexte environnemental.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-166	date : 17/07/2018	Identité : « PS/MS Tévelave »
<p><u>Observation</u> : Contre le projet. Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car: - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur.- Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. Les</p>		

	<p>conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p> <p>- Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit.</p> <p>- Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme...</p> <p>- La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-167	date : 17/07/2018	Identité : M. Sébastien SAUZE
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête :	

OE-168	date : 17/07/2018	Identité : Dominique RIVIERE
	Observation : Oui à l'exploitation de la carrière	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-169	date : 17/07/2018	Identité : M. Louis Guillaume PAYET – ST LEU
	Observation : Opposition au projet. Pour la NRL, il existait d'autres pistes de réflexion à cerner avant son lancement.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p>	

Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-170

date : 17/07/2018

Identité : M. Jean Pascal DOMEN

Observation : Je dis NON à ce projet de carrière :

1) les impacts environnementaux et autres

- les nuisances sonores (tirs d'explosifs) 2 par jours ce qui signifie 260 tirs par an.
- le risque élevé pour la faune et la flore (notamment les mammifères marins) en contre bas de la route (littoral marin),
- le risque d'inondation fort avec risque élevé de pollution de la nappe phréatique : 35, 63 hectares d'emprise (pour l'instant) par les travaux avec des profondeurs moyennes de 50 m pour l'extraction des roches massifs.

-2 cours d'eau classés zone aléa inondations forts,

- 7 % de la surface impactée par le projet se situe sur un territoire agricole,

- le projet est concerné en partie sur un périmètre du conservatoire du littoral (CELRL),

- des travaux du lundi au vendredi de 5 h à 19 h et le samedi de 5 h à 12 h (élévation du risque des nuisances en général),

Trafic routier : 9 000 000 tonnes de roches massives soit un flux de circulation camions non mesurable sur les axes routiers (la RN1) pendant la durée de 4.5 ans (temps estimatif du chantier) sans compter les coupures prévues (lors de tirs d'explosifs), embouteillages ;

- les nuisances "poussières" à raison d'un rayon de 460 m (énorme) à t-on pris en compte les vents marins hivernaux ????,

- 430 000 m³ d'eau utilisée par an soit un volume annuel estimatif de 430 000 000 l/an soit encore 1 935 000 000 de litres d'eau sur les 4.5 ans (réseau SAPHIR), réseau financé sur les fonds européens agricoles (FEADER) ;;;à t-on prévu les phénomènes d'étiages ... pour les besoins agricoles.....

2) l'enquête publique révèle d'un point de vue juridique :

- une incompatibilité du projet avec le SAR (21 02 2007),

- non conforme au SCOT (8 04 2013)

- non compatible avec le Schéma Départemental des carrières,

OUI le projet de la N.R.L doit continuer mais NON avec l'ouverture de carrières à St Leu (les fortes pluies enregistrées cette année et notamment sur St Leu n'ont - elles pas servies de leçons à nos décideurs... les dégâts énormes dus aux phénomènes érosifs et la pollution du lagon..... périmètre de réserve marine en plus).

Réponse du MO :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

Comme précisé dans le DAT (page 50) les besoins en eaux pour l'atelier de lavage et le poste de maîtrise des émissions de poussières (rotoluve, portique d'arrosage, sprinklage, arrosage) seront satisfaits par le réseau d'irrigation. En accord avec le Département de la Réunion propriétaire du réseau la fourniture en eau d'irrigation sera assurée par la SAPHIR qui indique dans son courrier du 21 août 2014 et son mail du 26/11/14 que le site est effectivement bien raccordable au réseau d'irrigation du Bras de Cilaos (cf. Annexe 1 - Pièce 10).

Toutefois, une réserve d'eau sera installée en complément de ce raccordement pour sécuriser le fonctionnement de l'installation (notamment en période de sécheresse). Les eaux stockées dans les bassins de décantation seront également utilisées (cf. page 152 de l'Etude d'impact).

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>La CE constate que le MO a étayé sa réponse concernant les besoins en eaux.</p>
--	---

OE-171	date : 17/07/2018	Identité : M. Frédéric DUTIN
	Observation : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-172	date : 17/07/2018	Identité : M. Roger WOOCK TAI
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-173	date : 17/07/2018	Identité : Mme Lucie DELATTRE
	Observation : Mme D vote non pour la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-174	date : 17/07/2018	Identité : Mme Céline BRUN - METROPOLE
	Observation : Défavorable au projet. Le dossier est très dense et peu accessible par des non spécialistes (+ 80 documents). Cette nouvelle enquête publique a été menée afin que l'arrêté ne se fasse pas annuler pour sur à cause du vice qui entache actuellement le monde des ICPE : l'avis d'Ae délivré par une autorité non indépendante de celle qui donne l'autorisation. Pour éviter cela, le porteur de projet a actualisé son dossier, bon an mal an, en ne se préoccupant pas de l'accessibilité du dossier par le public. La remise en état du site n'est abordée que d'un point de vue paysager et touristique. La question des espèces dont qui pourrait se réinstaller sur le site après exploitation n'est explicitement pas abordée. La gestion proposée pour le site est au conditionnel : "Les principes de gestion différenciée pourront être appliqués pour définir des zones d'entretien plus soigné (accueil, entrée) et des zones de développement plus naturel où des biotopes pourront se constituer." Il est absolument nécessaire que le réaménagement du site ne se contente pas d'un schéma de principe mais soit poussé et détaillé pour être facilement contrôlable et évaluable après remise en état. Pour que ce réaménagement soit favorable à une diversité d'espèces, il est primordial que cet espace ne soit pas transformé en un parc d'agrément mais qu'il y ait un engagement réel sur la gestion opérée donc sur la valeur écologique du site post-exploitation afin que ce	

réaménagement ait un intérêt pour la biodiversité et pèse dans la balance utilisée pour mesurer l'impact résiduel d'un projet. Rappelons ici que la loi biodiversité vise "zéro perte nette pour la biodiversité".

Le dossier ne comporte pas de dossier de demande de dérogation au régime des espèces protégées. C'est très étonnant car, par similitude, certains dossiers éoliens en mer ont présentés des dossiers de demande de dérogation incluant les mammifères marins, notamment à cause des perturbations sonores en phase chantier (assimilables au tir de mine).

Les mesures présentées dans l'étude d'impact sont d'ailleurs très peu détaillées : pour la mesure "Monitoring et surveillance active de la présence de cétacés", il est précisé le coût et une description sommaire. Je ne trouve d'information sur des retours d'expérience de l'efficacité de cette mesure et la méthodologie n'est pas assez détaillée (pas de précision sur la durée de l'utilisation de l'ULM), laissant une latitude à l'interprétation du porteur de projet et une difficulté à l'inspection des ICPE pour contrôler la mise en place effective de cette mesure et son efficacité.

Pour les chauves-souris, des gîtes certains sont recensés sur l'aire d'étude et l'installation de gîtes artificiels est prévue. Toutefois, il est connu que les gîtes artificiels sont des mesures transitoires et même si la carrière n'est prévue que pour être exploitée 4,5ans, il y a un risque non nul que les gîtes soient désertés à cause des vibrations (perturbations intentionnelles) et que les gîtes artificiels ne soient pas exploités tout de suite voire pas du tout.... Je suis clairement étonnée que le maître d'ouvrage n'est pas prévu une mesure hors site pour "assurer le coup".

Plusieurs projets sont intimement liés : la nouvelle route du Littoral, le demi-échangeur et cette carrière. Le projet de carrière est nécessaire pour alimenter le chantier de la Nouvelle Route du Littoral. Il va également créer un nouvel échangeur sur la route nationale. Ces trois projets sont donc intimement liés et font parti d'un même programme de travaux. Or, ils n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains **plans** et **programmes** sur l'environnement afin d'évaluer l'impact global et cumulé de ces trois projets. Ce point est d'ailleurs souligné par le CGEDD, Autorité environnementale sur ce dossier.

Réponse du MO :

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'annexe 7 apporte des précisions concernant les chiroptères.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes a modifié l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement en ajoutant la phrase suivante :

« Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité. »

Ce texte a été publié au Journal Officiel JORF n°0181 du 5 août 2016, soit après la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière de la Ravine du Trou (mars 2016). Néanmoins, les effets cumulés avec le projet de la Nouvelle Route du Littoral ont été analysés (cf. pages 178 à 181 du Tome 2 – Etude d'impact), prenant en compte les effets sur le milieu humain, sur les nuisances, sur le paysage et le patrimoine et sur la santé.

De plus, comme présenté en Thème 9, l'effet sur l'encombrement de la RN1 a été évalué dans l'étude d'impact sur la globalité du trajet (page 173) et a été mis à jour dans le mémoire en réponse de SCPR aux observations et questions soulevées par l'avis émis par le CGEDD de juin 2018 (cf. page 46) et dans le Thème 9 (données 2017 disponibles auprès de la DRR). La Route des Tamarins un axe classé en route à grande circulation en raison du niveau de trafic élevé ; il est donc dimensionné pour recevoir le trafic de poids lourds généré par le projet et dispose déjà de dispositifs limitant le bruit. Quant aux poussières, des mesures sont prévues par la SCPR pour limiter le risque de dépôt de poussière sur le réseau routier (cf. Thème 13).

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en

	face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. En ce qui concerne l'article L 122-1 du code de l'environnement (section « Etudes d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements »), effectivement la version en vigueur du 1-1-2015 au 6-8-2016 diffère de l'actuelle, la dernière modification datant du 10-8-2018. La dossier avait été déposé avant l'ordonnance du 3 août 2016.
--	--

OE-175	date : 17/07/2018	Identité : M. Nicolas LEVESCOT
	<u>Observation</u> : Abandonnez cette carrière, notre détermination est de dire non jusqu'au bout.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-176	date : 17/07/2018	Identité : Mme Amélie GONNET
	<u>Observation</u> : Non à la carrière, oui à la protection de l'île.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-177	date : 17/07/2018	Identité : M. Clément AQUILINA
	<u>Observation</u> : L'ouverture est injustifiée car le viaduc à 100% est une meilleure option pour le paysage et l'écologie. Pourquoi faire une digue qui coûtera plus cher ? Conséquences sur l'écologie, paysage, gestion de l'eau.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. La contribution de la Région fait état d'un surcoût de + de 125 M€ en cas de choix d'un nouvel ouvrage, coût « plus élevé que (celui) d'une digue ».	

OE-178	date : 17/07/2018	Identité : M. Philippe CLEMENS – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière pour les raisons : - sanitaire: Je suis résident de la commune de saint-leu et ne souhaite pas que la qualité de l'air soit dégradée par les émanations de poussières que la carrière engendrera. 2 tirs par jour, vont dégager des tonnes de particules de roches dans l'atmosphère et les vents qui sont souvent orientés vers le nord, vont les répandre sur saint-Leu, trois bassins et saint-Paul. de plus étant asthmatique avec un enfant en bas âge, j'estime cela irresponsable et dangereux de permettre un tel chantier aux abords des habitations. Routier: J'emprunte quotidiennement la route des tamarins dans les deux sens pour me rendre à mon travail et je m'inquiète du nombre de camions que cela va entraîner.	

<p>Actuellement, il y a déjà trop de camions sur cette route. De plus 90 % de ces camions sont en infractions avec le code de la route: ne bâchent pas leur chargement et roulent trop vite!! un autre point: on prévoit des coupures sur la route des tamarins de 20 minutes: comment peut-on penser cela réalisable?? sans impacter gravement le quotidien de tous les habitants de l'île? Enfin: au terme des 5 années de carrière... dans quel état sera la route des tamarins? fera-t-on un autre chantier pour la rénover??? car avec le nombre de véhicule prévus pour la carrière... cela risque d'être nécessaire. Contre le défrichement de cet espace naturel ; on ne peut pas céder à l'ambition débordante des multinationales et du bâtiment, qui veulent toujours plus de profit, de chantier... Les ressources naturelles ne sont pas illimitées et nécessitent que l'on se bâtent pour les sauvegarder.</p>
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : NB : mêmes termes que la n° OE-142 (asthmatique, avec un enfant en bas âge etc.) Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-179	date : 17/07/2018	Identité : Mme Anne-Caroline BAILLIEUX
<p><u>Observation</u> : Opposée à la carrière, à la MEC du PLU et au défrichement des terres agricoles. Conséquences du projet : accidents de la circulation liés à l'augmentation du trafic, risques sanitaires dus aux poussières ; tirs de mines.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-180	date : 17/07/2018	Identité : Mme Anne BOURGEOIS-GARY – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Opposée au projet. Il est scandaleux de clore la consultation le 25 juillet.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Les dates ont été fixées par l'autorité organisatrice de l'enquête et la commission a répondu au maire de St Leu suite à sa demande de prolongation d'enquête (A16).</p>		

OE-181	date : 17/07/2018	Identité : M. Eric MOURIES
<p><u>Observation</u> : Contre le projet qui offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. L'espace du projet</p>		

n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire).
 La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation ; Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine.
 - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois.
 La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bêche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.
 Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. -
 Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme.
 La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.

Réponse du MO :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-182

date : 17/07/2018

Identité : Mme Johanne PABION MOURIES

Observation : Même observations que n° OE-181

Réponse du MO :

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-183	date : 17/07/2018	Identité : Mme Cristelle GRONDIN – ETANG SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Non au projet qui va détruire la faune, la flore, polluer la mer et une partie de la réserve marine ; poussières cancérigènes.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-184	date : 17/07/2018	Identité : Mme Marie-Line DECROP – ST LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-185	date : 17/07/2018	Identité : « manaden »
	<u>Observation</u> : Est-il judicieux d'ouvrir cette enquête à l'heure actuelle alors qu'il aurait fallu la faire avant la mise en place de grands projets comme la NRL.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-186	date : 17/07/2018	Identité : M. Philippe CONRATH – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet. Cette carrière est destiné à fournir la roche massive nécessaire au chantier de la NRL. Or le projet de remplir la mer de roches ne peut vraiment pas être qualifié « d'intérêt général ». Si la construction de cette route peut présenter un intérêt, l'intérêt général aurait voulu qu'elle soit envisagée en viaduc sur toute sa longueur ; le chantier aurait coûté moins cher et aurait présenté de moindres dommages à l'environnement.</p> <p><u>Comment pourrais-je accepter cette ouverture de carrière avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entreposage et la fabrication d'explosifs sur le site, - L'entreposage de produits pétroliers, - Les tirs de mines ; et on ne sait pas combien de tirs seront réalisés chaque semaine ! Ça fait très très peur ! - Le respect de la faune et de la flore (espèces protégées sur le site et en mer), - La gestion des poussières dues à l'exploitation et leurs dissémination (Non, la vitesse 	

	<p>maximal des vents sur le site n'est pas de 30km/h !!)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nocivité de ces particules sur le système respiratoire des riverains (des médecins ont alerté les pouvoirs publics des risques encourus par la population riveraine) - La pollution plus que probable de la nappe phréatique située sous le site et classée comme « stratégique », - La durée et les horaires d'exploitation : 5h00-19h00, 6 jours par semaine pendant 4 ans et demi !!! Nous allons devenir fous !! - Le stress dû aux tirs de mines - L'augmentation de la circulation : 530 rotations quotidiennes de camions auront un impact dévastateur sur le stress et l'épuisement des usagers de la route de la côte ouest. Sans parler de la pollution générée par ces camions dont il n'est fait mention nulle part ! Concernant la sécurité routière : les camions roulent non bâché et à des vitesses excessives. Je les ai observés attentivement tous les matins en allant travailler. Lorsque les rampes de St Paul sont embouteillées ils prennent la voie réservée (souvent bien au-delà des 60km/h autorisés) et lorsque qu'il n'y a pas d'embouteillage, ils restent à 90 dans la descente ! Il y a déjà eu un mort. Attendons-nous à pire. - Les risques d'inondation et de glissement de terrain sur toute la zone. <p>D'un point de vue économique, c'est une aberration d'imaginer que la création de quelques emplois de transporteurs compensera le désastre touristique sur le bassin de St-Leu, Etang-Salé et les Avirons. Restaurants, gîtes, et commerces verront une diminution conséquente de leurs fréquentation.</p> <p>D'autre part, les vibrations dues à la carrière auront des répercussions certaines sur les habitations du bassin de St-leu. Les propriétaires n'auront aucune protection pour leurs biens. Les propriétés seront dévaluées et les locataires risquent de fuir la région.</p> <p>Enfin, la présence de roches massives sur le site reste toujours à démontrer !</p> <p>Un autre site a obtenu une autorisation d'exploitation il y a plusieurs années et c'est très étrange que cette carrière (Dioré) ne soit toujours pas ouverte.</p> <p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	---

NB : l'OE numérotée 187 lors de la transmission de la copie du mail est en réalité la suite de la 186. Il n'y a donc pas de 187.

<p>OE-188</p>	<p>date : 17/07/2018</p>	<p>Identité : « expefun@gmail.com »</p>
<p>Observation : Opposé au projet au regard des alternatives simples et réalisables qui existent. Ce projet induit : nuisances sonores et vibratoires, poussières, conditions de circulation routière, dégradation de la qualité de l'air et sonore liée au trafic de camions, atteinte irréversible au paysage, dépréciation des prix de l'immobilier et des terrains, risque sur la ressource en eau, dégradation de la qualité de vie. Les mesures compensatoires sont irréalistes ou irréalisables.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		

	<p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-189	date : 17/07/2018	Identité : M. Nicolas LOONES
	<u>Observation</u> : Opposition à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-190	date : 17/07/2018	Identité : M. Christian TESSIER – ST DENIS
	<u>Observation</u> : M. T souhaite connaître les modalités de participation par mail à l'EP.	
	Réponse du MO :	
	Avis de la commission d'enquête : M. TESSIER a fait l'observation OE-248.	

OE-191	date : 17/07/2018	Identité : Mme Béangère MARTINEZ - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : poussières, rotations de camions, coupures de la route, atteinte à l'environnement marin et détérioration du paysage.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
	Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-192	date : 17/07/2018	Identité : Mme Evelyne ORTI
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : proximité des écoles, pollution, nuisances sonores, trafic routier, fermeture plusieurs fois par jour de la RT, entrepôt de centaines de tonnes d'explosifs.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-193	date : 17/07/2018	Identité : Mme Véronique DE FORTIS
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : nuisances subies par les écoles et crèches, poussières cancérigènes, stockage de 450 T de produits inflammables et explosifs, pollution de l'océan,	

	risques hydrologiques, trafic routier et dégradations routières, nuisance sonores, destruction faune, flore et paysage touristique.
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-194	date : 17/07/2018	Identité : Mme Emilie BLANCHARD – ETANG-SALE LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Non au projet : dégradations environnementales, embouteillages, trafic routier, poussières, nuisances sonores.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-195	date : 17/07/2018	Identité : Mme Véronique GENET
	<u>Observation</u> : Contre le projet : nuisances que vont subir plusieurs écoles et crèches qui se trouvent quelques centaines de mètres au dessus de la zone exploitée, risques sanitaires causés par les poussières cancérigènes et aux 12 millions de tonnes de roches que l'on veut extraire, danger causé par le stockage des 450 tonnes de produits chimiques hautement inflammables et/ou explosifs, pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique, risques d'accidents que va engendrer la circulation de plusieurs centaines de camions/38T par jour, et à la dégradation de la route des Tamarins que cela va occasionner, blocages quotidiens de la circulation sur la route des Tamarins - minimum 20mn à chaque tir de mines dans les 2 sens - et aux embouteillages qui seront ainsi occasionnés, nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs chaque jour (800 tirs de mines prévus en 4 ans selon la SCPR), destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique, destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée où sont répertoriées plusieurs espèces protégées et remarquables, mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en	

	face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
--	---

OE-196	date : 17/07/2018	Identité : M. Thomas DUTOT
	Observation : Contre le projet : Non car plusieurs écoles et crèches se trouvent quelques centaines de mètres au dessus de la zone exploitée, poussières cancérigènes et aux 12 millions de tonnes de roches qu'on veut extraire, aux 340 tonnes d'explosifs entreposés, à la pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, à la destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique, à la destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée, aux nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs plusieurs fois par jour, à l'arrêt de la circulation sur la route des Tamarins, aux embouteillages, aux accidents occasionnés et aux centaines de camions (38T) / par jour qui vont dégrader cette route (touristique) jour après jour, à la mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-197	date : 17/07/2018	Identité : Patrick
	Observation : Contre le projet : - NON aux nuisances que vont subir plusieurs écoles et crèches qui se trouvent quelques centaines de mètres au dessus de la zone exploitée - NON aux risques sanitaires causés par les poussières cancérigènes et aux 12 millions de tonnes de roches que l'on veut extraire - NON au DANGER causé par le stockage des 450 tonnes de produits chimiques hautement inflammables et/ou explosifs (Nitrate d'Ammonium sous différentes formes) pour les tirs de mines (l'accident d'AZF Toulouse a été causé par seulement 120 tonnes de ce produit) - NON à la pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, - NON aux risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique - NON aux risques d'accidents que va engendrer la circulation de plusieurs centaines de camions/38T par jour, et à la dégradation de la route des Tamarins que cela va occasionner - NON aux blocages quotidiens de la circulation sur la route des Tamarins - minimum 20mn à chaque tir de mines dans les 2 sens - et aux embouteillages qui seront ainsi occasionnés - NON aux nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs chaque jour (800 tirs de mines prévus en 4 ans selon la SCPR) - NON à la destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique - NON à la destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée où sont répertoriées plusieurs espèces protégées et remarquables - NON à la mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés	
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>		

<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-198	date : 17/07/2018	Identité : « dorti07 »
<p><u>Observation</u> : Non aux nuisances sonores, à l'arrête de la circulation sur la RT, aux embouteillages, accidents, à la mort du tourisme et des emplois.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>		

OE-199	date : 17/07/2018	Identité : M. Bruno GARACHE - ETANG-SALE
<p><u>Observation</u> : Les méthodes d'exploitation envisagées pour la carrière de Bois-Blanc sont nuisibles pour l'environnement et les riverains. Le transport des matériaux extraits impliquerait aussi une pollution énorme. La défiguration du paysage est néfaste pour les réunionnais et aussi pour le tourisme dont ils tirent des revenus substantiels. En outre, ce projet ouvre la voie pour un site d'enfouissement des déchets ou tout simplement une carrière à long terme. En annexe à cet avis, je voudrais exprimer mon incompréhension quand à ces consultations répétées en si peu de temps alors que les résultats enregistrés étaient sans appel.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe</p>		

OE-200	date : 17/07/2018	Identité : Mme Marie Daisy LOF
<p><u>Observation</u> : Pour l'exploitation, les usagers de la route ont besoin de la NRL.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-201	date : 17/07/2018	Identité : M. Didier LEMAIRE
	<u>Observation</u> : Pour l'ouverture de la carrière pour les besoins de la NRL et pour l'économie de la Réunion.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-202	date : 17/07/2018	Identité : Mme Béatrice ORTAIN
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : nuisances sonores, pollution de l'air et impact sur la nature.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-203	date : 17/07/2018	Identité : M. Nicolas BRUNET
	<u>Observation</u> : Avis défavorable : pollution de la mer, destruction du paysage et de l'environnement, de la flore et faune.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-204	date : 17/07/2018	Identité : M. Paul TECHER – LA SALINE
	<u>Observation</u> : L'EP est illégitime : Aucune autorisation au titre des ICPE ne peut être délivrée pour un projet incompatible avec un SDC. Du fait de l'annulation du SDC 2014, la carrière est incompatible avec le SAR/SMVM et SCOT. Raisons environnementales : paysage, nuisances faune et flore, réserve marine, trafic routier. Quel impact pour l'axe mixte et la ville du Port ?	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-205	date : 17/07/2018	Identité : Mme Véronique PEYRONNET – ST LEU
	<u>Observation</u> : Refus de la carrière pour la 3 ^e fois : destruction de la santé des riverains, de la faune et flore, du paysage, trafic routier, chaussée et surcharge d'activité.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-206	date : 17/07/2018	Identité : Mme Liliane JEAULT
	<u>Observation</u> : Contre le projet.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-207	date : 17/07/2018	Identité : Mme Laurence MARY SIDA
	<u>Observation</u> : Contre la carrière	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-208	date : 17/07/2018	Identité : M. Paul FAURE – ST LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-209	date : 17/07/2018	Identité : Mme Sabine PAYET
	<u>Observation</u> : Non à la carrière	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-210	date : 17/07/2018	Identité : Mme Typhaine DEBUS – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière de bois blanc car : - les poussières nombreuses auront un impact sur la santé de la population - notre si bel océan va être pollué et sa biodiversité va être mise à mal, alors qu'on essaie de la sauvegarder avec la réserve marine. - ça va entraîner de la circulation intense de camions qui seront là encore de nouvelles sources de pollution. - notre si belle île et ses magnifiques paysages vont être complètement détériorés par cette immonde carrière. C'est la troisième fois que je participe à une enquête pour ce projet. Prenez en compte l'avis des citoyens et cessez de céder aux lobbys. Cette carrière est une catastrophe environnementale comme l'était en France notre dame des Landes.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-211	date : 17/07/2018	Identité : Mme DIJOUX
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-212	date : 17/07/2018	Identité : M. Olivier LANGLET
	<u>Observation</u> : Je m'oppose totalement au projet de création d'une carrière de roches massives à Bois Blanc et par là même à l'autorisation de défricher et à la modification du PLU de St Leu car :- les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. - Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le SDC de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». - Ce projet va anéantir une zone agricole. - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fonds de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de Réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiées dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent	

<p>en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-213	date : 17/07/2018	Identité : M. Fabrice BOUTET – LE TAMPON
	<u>Observation</u> : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-212	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-214	date : 17/07/2018	Identité : M. Simon GRONDIN
	<u>Observation</u> : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-212	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p>	

<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-215	date : 17/07/2018	Identité : Mme Stéphanie BILA
<p>Observation : Je pense que la création de cette carrière serait une très grosse catastrophe et ce sur plusieurs points.</p> <p>l'Autorité environnemental le souligne bien : un trafic routier, notamment de camions, augmenté de 25% et avec les risques d'accidents.</p> <p>Des tirs de mines qui entraîneront poussières, vibrations, pollutions sonores...</p> <p>Des dizaines de milliers d'habitants touchés par ces poussières de roches, dispersée au grès des vents.</p> <p>La pollution des sols et des océans, la menace et l'impact sur les espèces protégées, sur la réserve marine.</p> <p>Un risque de prolifération de requins</p> <p>Il n'est plus à prouver que rien que sur les aspects environnementaux, cette carrière est un danger !</p> <p>On parle également de la fermeture de la route des Tamarins pour les tirs de mine.</p> <p>Et puis économiquement parlant : le tourisme va forcément s'en retrouver impacté.</p> <p>Nous avons la chance de vivre sur une magnifique île, qui nous offre une faune et une flore unique, protégée par le patrimoine de l'UNESCO, une magnifique réserve marine, des paysages incroyables, et il faudrait détruire tout ça, mettre à risque notre santé et celles de nos enfants, abîmer nos reliefs à la dynamite, risquer des effondrements de terrain, polluer notre environnement sonore pour la construction d'une route ?</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-	date : 17/07/2018	Identité : M. Frédéric PELERIN
------------	--------------------------	---------------------------------------

216	Observation : Quelle valeur pour cette enquête orchestrée par une municipalité opposée au projet ? Vous pouvez donner votre avis, à condition qu'il soit contre. Cette carrière est une nécessité pour la NRL, ses emplois, le développement économique et touristique.
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-217	date : 17/07/2018	Identité : M. Gilles DESPREZ
	Observation : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-212	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-218	date : 17/07/2018	Identité : M. Nicolas THIREAU
	Observation : Oui à la carrière. Il est difficile d'imaginer continuer à circuler sur la route actuelle sans peur de la voir s'effondrer sur les automobilistes. Pour la carrière, la NRL et la sécurité des usagers. Le blocage fait souffrir l'économie.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-219	date : 17/07/2018	Identité : Mme Nathalie PICARD – ETANG-SALE LES BAINS
	Observation : Contre le projet. Pour la 3ème fois, j'exprime ici mon rejet absolu du projet d'exploitation d'une méga-carrière sur le site de Bois-Blanc dont les deux enquêtes publiques précédentes ont déjà démontrées, avec un haut niveau d'expertise et sans équivoque, l'importance des risques sanitaires et environnementales impactant de façon désastreuse, les conditions de vie d'abord des habitants des communes de St-Leu, Aviron et Etang-Salé puis aussi pour l'ensemble des réunionnais circulant quotidiennement entre Saint-Pierre et Saint-Denis par la route des Tamarins.	

	<p>Poussières toxiques dues aux explosions et aussi au passage infernal des innombrables camions qui iront et se déposeront au gré des vents dominants dans nos maisons. Embouteillages terribles prévisibles lors des coupures de la route des Tamarins. Risque accru d'accidents sur cette même route avec les nombreux convois prévus. Bruits constants d'explosions stressant les humains et les animaux domestiques, provoquant aussi des vibrations dans le sol dont on ne mesure pas les conséquences sur les habitations de Bois-Blanc et aussi de l'Etang-Salé les bains. Stockage de matières dangereuses dans des conditions pouvant échapper au contrôle de l'homme ..tout en n'osant pas imaginer ce qui pourrait advenir en cas de fort cyclone ou de pluies diluviennes ! Menaces sur les nappes phréatiques de la zone qui constituent des réserves d'eau potable pour les communes environnantes. Menaces sur les rejets hors-contrôle en mer avec les conséquences imprévisibles sur la faune marine et aussi sur le proche lagon de l'étang-salé, voire de St-leu. Destruction d'une zone naturelle relativement préservée de l'île Il n'y a aucune garantie de trouver des roches massives de qualité et surtout en quantité suffisante, en creusant sur le site de Bois-Blanc. Je ne peux cautionner un projet dont les tenants et les aboutissants ne servent que des « buts supérieurs » à court-terme, flous et porteurs de menaces environnementales et qui n'auront pour seul but mesurable que le pourrissement à long terme des conditions de vie de tous les gens de cette île.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

<p>OE-220</p>	<p>date : 17/07/2018</p>	<p>Identité : M. Olivier PATOUREAUX - ETANG-SALE</p>
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, - risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique - risques d'accidents que va engendrer la circulation de plusieurs centaines de camions/38T par jour, et à la dégradation de la route des Tamarins que cela va occasionner - blocages quotidiens de la circulation sur la route des Tamarins - minimum 20mn à chaque tir de mines dans les 2 sens - et aux embouteillages qui seront ainsi occasionnés - nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs chaque jour (800 tirs de mines prévus en 4 ans selon la SCPR) - destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique - destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée où sont répertoriées plusieurs espèces protégées et remarquables - mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés. 	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p>	

<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-221	date : 17/07/2018	Identité : Mme Cécile PAYET – ST PIERRE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : raisons écologiques, cet espace agricole pourrait être utilisé autrement ou laissé en l'état. Trafic routier et diverses nuisances. Ce projet est motivé par des raisons financières.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-222	date : 17/07/2018	Identité : M. Floran DEBUS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : dégradation du paysage, pollution de l'océan et de l'air, conséquences pour la population et bâtis, écosystème. Risques associés aux explosifs, trafic routier.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-223	date : 17/07/2018	Identité : M. Benoit BOYER
<p><u>Observation</u> : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-212</p>		
<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p>		

<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-224	date : 17/07/2018	Identité : M. Nans LAVIOLETTE
<p><u>Observation</u> : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-212</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-225	date : 18/07/2018	Identité : M. David HOARAU – PITON ST LEU
<p><u>Observation</u> : Avis favorable. On ne peut pas refuser un projet qui donnera du travail et des qualifications. Le projet est nécessaire pour finir la NRL.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-226	date : 18/07/2018	Identité : Emilie M
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Pour la 3^e fois consécutive, nous sommes amenés à donner notre avis sur l'exploitation d'une méga carrière à bois blanc. L'exploitation d'une carrière à Bois Blanc va à l'encontre de toute notion de développement durable pour La Réunion. Un enjeu pourtant majeur pour les générations futures. Ce projet insensé est un véritable désastre écologique. Bois Blanc, abrite en son sein des espèces indigènes et protégées tel que le papangue ou le Pétrel de Barrau, chauve souris...</p>		

	<p>ainsi qu'une flore rare et endémique comme que le Bois d'Ortie.</p> <p>Ce projet de méga carrière, en plus d'anéantir le cadre de vie des habitants, signe la destruction des espèces remarquables recensées sur le site. Ce projet transformera un paysage encore préservé, en un lieu mortifère et cauchemardesque : un trou béant gigantesque, avec bruits continus et poussières !</p> <p>A cette contradiction écologique et économique, s'ajoute un ensemble de dangers pour les populations environnantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des risques sanitaires majeurs induits par l'inhalation des particules fines et des poussières de roches chargées en métaux lourds, véhiculées par les vents constants de la zone. - des risques d'explosions accidentelles, ainsi qu' une cadence effrénée de tirs de mine, provoquant souffrances et traumatismes dus aux nuisances sonores. - des risques d'accidents de la circulation causés par le trafic incessant des poids lourds chargés de blocs rocheux. - la fragilisation des infrastructures et des habitations environnantes, par les ondes de choc des explosions, mais aussi par glissement de terrain. - La fragilisation des sols et leur mise à nu, provoquant des risques d'érosions aggravés et la pollution du littoral.
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-227	date : 18/07/2018	Identité : M. Roger GEORGES
	<u>Observation</u> : Favorable à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-228	date : 18/07/2018	Identité : Mme Véronique LECOLIER – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout pour notre santé !! Comme le précise l'Autorité environnementale, voici quelques uns des risques majeurs : risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier (et des camions bennes!!!!), - risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches, risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique, risques de pollution des sols et de l'océan, risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations, risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables.</p> <p>La création de cette carrière impactera directement sur : cétacés, agriculture, avifaune et faune terrestre, flore, habitat humain, paysage, rupture du profil d'équilibre, trafic routier, urbanisme, géologie et poussières. Aussi impacts sanitaires, tirs de mines et stockage, avis AE 2016, paysages. D'autres solutions sont possibles !</p>	

	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-229	date : 18/07/2018	Identité : M. Antoine AUDIBERT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-230	date : 18/07/2018	Identité : Mme Maelle HENNION
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-231	date : 18/07/2018	Identité : M & Mme Daniel KLEIN – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Opposition à la carrière qui défigurera la côte ouest, avec impact sanitaire, environnemental, pollution sonore, risques d'accidents dus au trafic routier. Rien ne prouve que la carrière est indispensable à la NRL.</p> <p>Si elle doit s'ouvrir, il faudrait créer un mur anti-bruit entre la ravine Fond Madiel et la RT.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-232	date : 18/07/2018	Identité : M. Laurent GUERRIER
	<u>Observation</u> : Favorable à la création de la carrière pour la réalisation d'un ouvrage majeur.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté</i></p>	

	<i> dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-233	date : 18/07/2018	Identité : M. Didier ANGAMA
	<u>Observation</u> : Pour les carrières, qu'on puisse finir la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-234	date : 18/07/2018	Identité : Mme Martine COLLET
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-235	date : 18/07/2018	Identité : Mme Isabelle BUREAU – ST LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : nuisances que vont subir plusieurs écoles et crèches qui se trouvent quelques centaines de mètres au dessus de la zone exploitée <ul style="list-style-type: none"> - risques sanitaires causés par les poussières cancérigènes et aux 12 millions de tonnes de roches que l'on veut extraire - danger causé par le stockage des 450 tonnes de produits chimiques hautement inflammables et/ou explosifs - pollution de la mer et à la mort de cette partie de l'île en bordure de la réserve marine et des souffleurs, - risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique - risques d'accidents que va engendrer la circulation de plusieurs centaines de camions/38T par jour, et à la dégradation de la route des Tamarins que cela va occasionner - blocages quotidiens de la circulation sur la route des Tamarins - minimum 20mn à chaque tir de mines dans les 2 sens - et aux embouteillages qui seront ainsi occasionnés - nuisances sonores d'extraction à longueur de journée et au bruit des explosifs chaque jour (800 tirs de mines prévus en 4 ans selon la SCPR) - destruction d'un paysage et d'un environnement unique et touristique - destruction de la flore et de la faune de cette zone protégée où sont répertoriées plusieurs espèces protégées et remarquables - mort du tourisme et des emplois sur les secteurs concernés. 	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en	

réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-236	date : 18/07/2018	Identité : Mme Valérie LITTMANN – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : Non à la carrière, au regard de l'impact environnemental désastreux sur les paysages, sur la faune et la flore, sur l'humain, la nappe phréatique, sur la santé des habitants qui sera durement touchée sur le plan physique et psychologique qui est totalement indéniable avec le stress généré si ce projet voit le jour. Les élus des trois communes qui représentent leurs administrés ont voté non. Le schéma des carrières 2014 a été annulé par voie de justice rendant le projet infaisable puisqu'aucun espace carrière de roche massive n'est inscrit dans le schéma 2010, devenu le document de référence dans ce projet. lors de la construction de la route des Tamarins, les carottages effectués dans cette zone avaient présentés des résultats décevants puisque la Roche était scoriacée, fracturée, non propice à être extraite pour aucun projet d'infrastructure routière. Les problèmes graves de circulation pourront engendrer une augmentation majeure de l'accidentologie avec ces deux accès à la route des Tamarins sur plus de 450 rotations (900 passages sur 60 Kilomètres) de camions de 38 tonnes. L'effet sera catastrophique sur la qualité de vie des habitants et sur le développement des trois communes, une image et une attractivité largement mises à mal. Sur le plan touristique, à l'échelle même de toute la Région, une telle verrue sur le littoral le plus sauvage de la Réunion est dommageable et scandaleux.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-237	date : 19/07/2018	Identité : Mme Christelle LALLEMAND – ST PIERRE
	<p><u>Observation</u> : Favorable au projet qui est limité dans le temps, respecte les normes environnementales et est nécessaire pour la réalisation de la NRL. Ce sera positif pour l'économie.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i> <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-238	date : 19/07/2018	Identité : M. Christophe PAINEAU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. C'est le 3° vote. Génération de nuisances sonores par la circulation de nombreux camions et engins de chantiers, nuisances environnementales du fait des poussières soulevées et gaz d'échappement par ces mêmes engins, des poussières et déchets allant se retrouver dans les ravines et sur les routes qui lors des fortes précipitations iront se déverser dans le lagon et ainsi polluer davantage l'océan, recouvrir les coraux qui périront (mort du corail signifiant disparition de nombreuses espèces de poissons), disparition d'un écosystème avec ses plantes et animaux, utilisation d'explosifs pour certains travaux d'extraction qui peuvent entraîner d'autres éboulements par effets dominos, et stockage de ces mêmes explosifs ainsi que des produits "chimiques" pour traitement des roches pouvant générer des pollutions des sols,</p> <ul style="list-style-type: none"> - apparition de tensions nerveuses chez les riverains soumis à de fortes contraintes sonores, et incertains de pouvoir circuler en toute sécurité y compris à proximité des écoles, risques accrus d'augmentation des problèmes respiratoires causés par les poussières et gaz d'échappement - crainte de voir la future carrière se transformer en site d'enfouissement et donc de décharge - destruction d'un paysage participant à la mise en valeur de l'île et destruction d'un environnement typique pour les nombreux riverains, - enrichissement des sociétés de transport et donc, encore une fois, mise en avant de l'influence d'un des lobbys de la Réunion <p>impact négatif sur la ressource hydraulique potable (pollution des nappes phréatiques).</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-239	date : 19/07/2018	Identité : M. Dorian LAURET
	<p><u>Observation</u> : Favorable au projet de la NRL car la route a + de 50 ans et il y a des morts.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-240	date : 19/07/2018	Identité : Mme Elodie PERROLLAZ – ST PIERRE
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-195</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>	

	<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-241	date : 19/07/2018	Identité : Mme Julie LUCAY
	Observation : Pour l'ouverture de la carrière indispensable pour le développement de la Réunion	
	Réponse du MO : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-242	date : 19/07/2018	Identité : M. Antoine ROBERT
	Observation : Contre le projet : mêmes termes que le mail OE-195	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-243	date : 20/07/2018	Identité : Cindy R
	Observation : Non à la carrière	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-244	date : 20/07/2018	Identité : Mme Camille DAVILA - ETANG-SALE
	Observation : Contre la carrière : intensification du trafic routier, défiguration du paysage, impact sur la faune et flore, émanation de poussières. Je donne mon avis pour une énième fois alors que les comptes-rendus environnementaux, médicaux et politiques sont opposés à cette carrière.	

	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-245	date : 20/07/2018	Identité : Mme POAVIN – ST LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : nuisances quotidiennes (bruit, poussières, fragilisation des sols), impact sur la flore et faune terrestre, aérienne et marine, pollution et destruction de la route des plages, embouteillages.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-246	date : 20/07/2018	Identité : « Escort Girl »
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-247	date : 20/07/2018	Identité : Mme Gabrielle WACHENHEIM – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les tirs de mines, des poussières nocives que les vents porteront forcément à une distance suffisamment importante pour être une nuisance pour notre santé -le stockage d'une quantité significative d'explosif à quelques km me font craindre une explosion qui aurait des conséquences dramatiques - l'impact sur le réseau routier par la multiplication des rotations de camions chargés de cailloux , un risque réel d'accidents supplémentaires, et une détérioration de la route des tamarins qui est la voie d'accès qui relie facilement le nord au sud ! sans compter les coupures de circulation envisagées lors des tirs qui généreront des embouteillages supplémentaires. - l'impact encore sur l'infrastructure routière à long terme : les tirs de mine de part et d'autre de la voie vont finir par fragiliser notre route -les espèces animales et végétales que seul le site de Bois Blanc abrite vont être réduites à néant par le défrichage avant démarrage, le bruit, les poussières et l'éclairage du chantier -les bassins de décantation en période où nous sommes en pleine crise de dengue me font m'interroger sur le développement des moustiques dans cette zone, sans compter que les épisodes pluvieux (bien nombreux ces derniers mois) entraîneront fatalement une pollution des sols et de l'océan par le débordement desdits bassins ! -d'un point de vue économique, les touristes ne seront plus intéressés par cette région alors 	

<p>qu'elle est porteuse notamment à cause du passage des baleines en saison, par la route des souffleurs toute l'année.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-248	<p>date : 20/07/2018</p>	<p>Identité : M. Christian TESSIER – ST DENIS</p>
<p><u>Observation</u> : Pour la carrière.</p> <p>La route du littoral présente actuellement un réel risque, qui malheureusement augmente de jour en jour pour ses usagers, du fait même du danger persistant, et de l'évolution positive du nombre de véhicules sur cette portion de voirie.</p> <p>Les trop nombreuses victimes à déplorer sur cette route, du fait même des fréquentes chutes de pierres sur la totalité de la largeur de la route, ne peuvent qu'inciter à mettre en œuvre au plus tôt un tronçon suffisamment éloigné de la mer pour écarter tout danger.</p> <p>Je constate que la partie en viaduc entre La Grande Chaloupe et St-Denis est très bien avancée et que tous les paramètres de sécurité ont été respectés : organisation du chantier, préservation de la faune et de la flore, diminution voir suppression des éventuelles nuisances, mesures permanentes de l'impact du chantier et vérification du respect des normes, ...</p> <p>La carrière de Bois Blanc permettra de toute évidence de fournir les bons matériaux en quantité suffisante pour que la portion en route digue depuis La Possession jusqu'à La Grande Chaloupe puisse être entamée au plus tôt afin que la totalité de la route soit livrée dès que possible aux nombreux usagers de la route.</p> <p>Notre sécurité en dépend, je prends cette route plusieurs fois par semaine, et je ne souhaite pas assister à un autre drame sur cette route qui serait dû à un éventuel retard sur ce chantier.</p> <p>Par ailleurs l'ouverture de cette carrière de Bois Blanc présente toutes les garanties nécessaires pour limiter au maximum les nuisances tant pour la faune, que pour la flore, mais aussi pour la santé et le bien être des riverains.</p> <p>Par définition, cette carrière étant une ICPE, fera l'objet d'un encadrement très strict et la nouvelle mouture du projet a aussi largement intégré les adaptations nécessaires suite aux différentes remarques des enquêtes précédentes.</p> <p>De même il est prévu un passage spécifique des camions par un accès le plus direct à la route des Tamarins.</p> <p>Le projet de réhabilitation après la carrière devrait aussi permettre de favoriser l'accès à une zone irriguée pour des exploitants agricoles, le reste étant remis à un état naturel et revégétalisé.</p> <p>Le rapport "Sécurisation des usagers de la route du littoral" / "<u>éventuels risques pour la faune-flore-santé des résidents</u>" est largement positif.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>		

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-249	date : 20/07/2018	Identité : M. Dany LAURET
	Observation : Favorable au projet qui concerne toute la Réunion.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL qui sera utile à tous les usagers des routes de la Réunion, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-250	date : 20/07/2018	Identité : Mme Cécile ANCIAUX
	Observation : Contre la carrière : bruits des tirs de mines terrifiant les enfants, angoisse ; inhalation des poussières et risques sanitaires. Nous allons entendre le bruit des brises-roches de 5h à 20h et les tirs de mines ; risques de fissuration des maisons, stockage d'explosifs. Lors de la 2° EP, des réserves avaient été émises, aucune n'a été levée.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-251	date : 20/07/2018	Identité : Mme Nathalie PAULIN - ETANG-SALE
	<p>Observation : Contre la carrière et l'ensemble du projet (défrichement etc). MEC du PLU : Je cite dans le § A1.2. « Incompatibilité du PLU de Saint-Leu avec le PIG » : « La zone d'emprise du projet de carrière [...] est située en zone Ad [telle qu'elle a été définie via l'approbation du PLU de St Leu le 26 février 2007]) n'autorise ni les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sur les secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, ni l'exploitation de ces ressources. [...] Et, « conformément à l'article L 111-6 du code de l'urbanisme, le règlement du PLU en vigueur interdit les constructions dans une bande des 100 m de part et d'autre de l'axe de la route des Tamarins, en dehors des espaces urbanisés.» [...] •pourquoi donc ce qui était raisonné, raisonnable, légal et impératif en 2007 pour une zone donnée ne le serait-il plus en 2018 ? Ce qui motivait ces interdictions n'est-il plus valable aujourd'hui? N'y aurait-il plus aucun danger dans la proximité à moins de 100m d'un axe routier majeur avec des constructions ? Les propriétés agraires, géologiques et géo-hydrauliques de cette zone classée en 2007 se seraient-elles modifiées comme par magie en seulement 11 ans, période totalement inexistante au regard du temps géologique ?!! Et surtout, où cela est-il expliqué et démontré dans le projet de mise en compatibilité du PLU et du PIG? On peut donc en conclure que la zone de la carrière est incompatible avec le PIG. Conclusion : Quelques soient les alternatives de « zonage et de modification du règlement associé » ou de « prise en compte des impacts sur l'environnement, l'aménagement du territoire ou les enjeux socio-économiques » qu'on puisse proposer (dans le questionnaire orienté de cette enquête publique), tant que la carrière de la Ravine du Trou se situera sur une zone Ad, il est hors-la-loi ainsi dangereux et écologiquement destructeur de modifier le PLU de St Leu. Et quoi qu'il en soit, je vous renvoie aux articles afférents aux thèmes de cette enquête inscrits dans la Loi Barnier du code de l'urbanisme: - article L111-6 et L111-7 en opposition avec le fait qu'il est prévu une extraction de matériaux à 67m de l'axe de la route des Tamarins (classée route express) ainsi que l'implantation de bâtiments dans la zone d'extraction amont à moins de 100m de l'axe de la route. Or, ces dispositions contreviennent aux articles précédents puisque les installations ou</p>	

constructions envisagées n'appartiennent en aucun cas à aucune des catégories pour lesquelles l'interdiction ne s'applique pas. En plus cette illégalité, l'étude d'impact ne traite à aucun moment de ces dispositions légales – situation géographique et administrative du projet – ni en conséquence, des impacts qui en découlent, ni des éventuelles mesures d'évitement, de réduction ou de compensation à mettre en œuvre pour pallier ces manquements à la loi. Nous sommes donc face à un mépris grave des réglementations républicaines qui devrait écarter d'emblée la recevabilité du document.

Dérogation à l'interdiction de défrichement : Contre. On ne peut défricher sans impact majeur et irréversible sur l'équilibre géologique, pluviométrie et écologique de la zone d'emprise de la carrière. Ainsi, je cite "La Ravine du Trou et la Ravine des Avirons structurent et modèlent le paysage en créant une entaille plus ou moins profonde perpendiculaire au rivage. Ces ravines créent un véritable lien entre l'intérieur de l'île et le littoral, c'est-à-dire entre une végétation mégatherme et une végétation xérophile de savane. Elles jouent également un rôle important en tant que corridor écologique, offrant une continuité d'habitats propices au développement d'espèces végétales et animales entre le Littoral et les hauts de l'île. Une dérogation est obligatoire pour défricher les espaces remarquables, sites sur lesquels se trouvent des espèces végétales et animales protégées. Faire des gîtes artificiels pour les chiroptères, transplanter les fougères est de la pure démagogie. Il est prouvé que cela ne fonctionne pas, pour mémoire l'échec de la transplantation des chauves-souris à l'aéroport de Gillot. Défricher c'est faire mourir la faune et la flore".

Carrière : Pour la 3ème (!) demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une carrière, vouloir mettre en oeuvre un projet là où il n'a pas lieu d'être, comme démontré par la réponse aux 2 précédentes enquêtes publiques, par les communiqués répétés des 3 communes, ceux des organismes de préservation de l'environnement, ou encore, et entre autres, celui des médecins qui ont participé en nombre à une pétition prévenant des dangers sanitaires médicaux de l'exploitation d'une telle carrière.

Les arguments contre (écologiques, sanitaires, environnementaux, économiques, touristiques, humains....etc.) présentés par le collectif « Touch pa nout roche » dans les 3 dossiers qu'il a déposés à l'occasion de ces 3 enquêtes publiques. Je ne veux pas de cette carrière à cet endroit, pas plus que je ne la veux ailleurs sur l'île, car la Réunion est bien trop petite pour accueillir des carrières supplémentaires.

Réponse du MO :

Se reporter à la réponse apportée par l'Etat pour ce qui concerne le dossier de mise en compatibilité du PLU.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La Loi Barnier est traitée dans le Thème 3.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Réponse de l'Etat à la MECDU :

L'objectif de la mise en compatibilité du PLU est de compléter le zonage du PLU par un tramage carrière permettant l'exploitation de matériaux sur le site de la ravine du Trou en zone Ad. Il ne s'agit pas de revenir sur la vocation agricole de ce secteur. De plus, après la remise en état du site (une fois l'extraction des matériaux réalisés), il est prévu que ce secteur retrouve un usage agricole et naturel.

Concernant la loi Barnier, l'article L111-8 du code de l'urbanisme permet au PLU de fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. La mise en compatibilité du PLU utilise cette possibilité du code de l'urbanisme, et l'étude concernée est annexée au dossier de mise en compatibilité du PLU.

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>
--	---

OE-252	date : 20/07/2018	Identité : M. Jean-René GEINGUENAUD – 30330 TRESQUES
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : impact écologique (destruction de la faune, flore, pollution des nappes phréatiques, du parc marin) ; répercussion sur la santé et la sécurité des habitants (trafic routier et matériaux explosifs).	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-253	date : 20/07/2018	Identité : Mme Laurence LUGUY
	<u>Observation</u> : Pour la construction de la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-254	date : 20/07/2018	Identité : Mme Claudine AIME
	<u>Observation</u> : Soutien à l'ouverture de cette route et des carrières pour l'avancement des travaux.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-255	date : 20/07/2018	Identité : M. Emmanuel CAZIER – ST GILLES LES BAINS
	<u>Observation</u> : Avis positif sur ce chantier. Les mesures ont été prises pour respecter l'environnement et pour que le site s'intègre parfaitement. Après l'exploitation, une remise en état complète sera réalisée réhabilitant la zone. Cette carrière est indispensable pour finir la NRL.	
Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté</i>		

	<p>dans le Thème 1. Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>

OE-256	date : 20/07/2018	Identité : Mme Cécile ANCIAUX
	<p>Observation : Contre la carrière. Mme A donne son avis pour la 3° fois, la 3° EP est un déni de démocratie car elle se déroule pendant les vacances scolaires. La carrière est une catastrophe écologique et humaine : poussière dans l'océan, jusqu'au habitations et écoles.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. NB : voir OE-250, observation faite avec le même nom mais avec une adresse @ différente.</p>	

OE-257	date : 20/07/2018	Identité : M. Olivier DEGUIGNE
	<p>Observation : Favorable à la NRL.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-258	date : 20/07/2018	Identité : M. Frédéric PARIS
	<p>Observation : Avis favorable pour la NRL.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-259	date : 20/07/2018	Identité : M. Harry et Mme Jasmine MAGAMOOTOO – ST GILLES LES HAUTS
	<p>Observation : Ils donnent un avis favorable pour l'EP car le projet est indispensable à la réalisation dans les meilleurs délais de la NRL et indispensable au développement économique de la Réunion.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-260	date : 20/07/2018	Identité : M. Guy-Frantz LAURET
	<u>Observation</u> : Favorable au projet de la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-261	date : 20/07/2018	Identité : M. Pierre et Mme Daniele LARIVIERE
	<u>Observation</u> : Contre le projet. Mêmes termes que le mail OE- 212	
	Réponse du MO : cf. réponses OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-262	date : 20/07/2018	Identité : Mme Amina IRSAPOULLE
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : santé, bruit, poussière.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-263	date : 20/07/2018	Identité : M. Philippe PLANTE
	<u>Observation</u> : Favorable au projet NRL pour l'économie de l'île et la sécurité des automobilistes.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-264	date : 20/07/2018	Identité : M. Jismy PAYET
	<u>Observation</u> : Favorable au projet. Tout n'est sans doute pas parfait, personne ne peut dire qu'il souhaite l'ouverture d'une carrière près de chez soit, mais si on ne peut ouvrir une carrière ici, sur un site relativement isolé comme Ravine du Trou, pauvre en enjeux environnementaux comme le montre les études menées par des sociétés spécialisées et reconnues dans leur domaine, sous exploité et finalement relativement éloigné des zone urbaines, alors où pourra t on en ouvrir ? à part le cœur de parc je ne vois pas ? Or il faut finir le chantier de la NRL. Les opposants n'apportent aucune autre solution pour finir le chantier sinon refaire l'histoire et vouloir changer le projet, ils tentent de faire peur à la population en accusant ce projet de tous les maux... mais des carrières il en existe partout dans le monde et la plupart sont exploitées correctement.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux, et une analyses entre les différents sites potentiels a montré que c'était le site présentant le moins d'impacts environnementaux.</i>	

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-265	date : 20/07/2018	Identité : M. Jean-René BEGUE
	<u>Observation</u> : Soutien à la NRL car c'est une nécessité économique et sécuritaire.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-266	date : 20/07/2018	Identité : M. Romain BARROT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponses OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-267	date : 23/07/2018	Identité : Mme Audrey LEGARGASSON – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre le projet de carrière, tant au niveau écologique qu'économique.	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-268	date : 23/07/2018	Identité : M. Laurent LUCAS – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Ce choix pose de sérieux problèmes économiques, écologiques, sanitaires et sociaux, comme : de graves problèmes d'érosion, et d'inondation, à venir ; la mise en danger d'une nappe phréatique majeure ; le gâchis de terres agricoles de grande qualité sur une île au foncier rare, un impact négatif sur la réserve marine ; des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations et des établissements scolaires. La mise en danger sanitaire de la population.</p> <p>De plus considérant que : Les documents transmis aux personnes publiques associées, préalables à l'enquête publique n'ont pas été actualisés et notamment l'annulation du Schéma départemental des carrières ; avec Le SDC de 2010, la carrière de Bois Blanc n'avait jamais été envisagée comme ressources de la NRL ; Les éléments de la SCPR elle-même issus de 2010 faisait savoir que le gisement de la carrière de la Ravine du Trou n'était pas satisfaisant ; le projet est incompatible avec le SDC , (schéma des carrières) de 2010 ; la présence de neuf écoles à proximité de la carrière donc plusieurs milliers d'élèves soumis aux risques sanitaires et psychologiques des tirs de mines ; l'insuffisance d'analyse des impacts du projet sur l'image touristique du site et de toute la côte ouest de La Réunion ; l'empreinte écologique maximale en raison de 900 camions par jour sur une distance de moins de 100km aller-retour de ce projet en face de la réserve marine et ses récifs coralliens fragiles.</p> <p>Deux premières enquêtes publiques ont rendu un avis défavorable, un arrêt du Conseil d'État de décembre 2017 a rendu irrégulière la procédure préfectorale en vue de valider cette carrière ; l'Autorité pour l'environnement, que les élus auraient dû suivre en cas de fort risque de contentieux, a rendu un nouvel avis, très cinglant une fois de plus, en avril 2018 ; la Cour d'appel de Bordeaux a annulé la mise à jour du schéma départemental des carrières qui inscrit ce lieu</p>	

	comme possible carrière, rendant caduque sa qualification, par le préfet, de projet d'intérêt général.
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-269	date : 23/07/2018	Identité : « dlaulo »
	<u>Observation</u> : Favorable à la construction de la NRL	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-270	date : 23/07/2018	Identité : Mme Amélie MAZEAU – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Quand les décideurs publics décident d'un projet, tout doit être fait en amont pour prévenir tout imprévu. Réaliser des infrastructures coûteuses et dommageables pour notre environnement défigurera cette île et coûtera cher à la génération future qui paiera un lourd tribut tant au niveau de leur santé que de leur cadre de vie dégradé, pollué. Les constructions ont toujours été réglementées sur le littoral. Lors des études sur la création de la RT à l'époque, un projet prévoyait notamment de rajouter deux voies à celles déjà existantes depuis l'Etang Salé. Ce projet n'avait pas été retenu parce qu'il était nécessaire alors de protéger cet espace proche de la mer. Aujourd'hui, cet espace serait devenu exploitable pour une carrière qui va non seulement défigurer le paysage, mais surtout être la source de nuisances durables dans le temps et qui coûtera cher à la collectivité en soins de santé, en termes de travaux pour remettre en état les constructions ou les terrains endommagés. Le passage de camions sur les mêmes routes que les automobilistes, augmente les risques d'accidents sur la route, augmente les temps de parcours et risque également de dégrader fortement l'état des routes. Qui va payer ?? le contribuable ? Pour une route qui ne résoudra pas le problème des embouteillages dans cette île.	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-271	date : 23/07/2018	Identité : M. Frédéric AMANY – ST LEU
<p>Observation : Favorable à la carrière. En tant que Saint Leusien, je serais tenté de donner un avis défavorable, en raison des nuisances que moi, personnellement je subirais, durant la période du chantier. 4 ans. Cependant, en tant que réunionnais et en élargissant ma vision au territoire, au vu :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Du volume du gisement, dont du gisement de bloc de gros volume, important au point de suffire à lui seul à 3/4 du chantier. Ce qui laisse donc les autres carrières en réserves pour les projets d'infrastructure future du territoire, qui seront assurément de moindre ampleur. * De l'impact écologique moindre que les autres sites pressentis * Des résultats des sondages et conclusions SCPR et BRGM, qui confirme de manière indépendante la même qualification du site. En terme de qualité et quantité conforme au besoin du chantier de la NRL. Je donne un avis favorable à l'exploitation. 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux, et une analyses entre les différents sites potentiels a montré que c'était le site présentant le moins d'impacts environnementaux.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-272	date : 23/07/2018	Identité : M. Bernard VACHELARD – PITON ST LEU
<p>Observation : Contre la carrière. Le trafic routier généré par les activités de cette carrière (900 rotations par jour/6jours par semaine/pendant 4ans) sera de 1 123 200 rotations...qui vont dégrader le réseau routier entre l'Etang-Salé et la Possession , les réparations induites par ce trafic sur ce réseau seront à la charge des contribuables et non à celle des responsables : les transporteurs et leurs donneurs d'ordre le groupe Vinci.–Le trafic routier généré par cette carrière va entraîner une augmentation considérable de l'accidentologie avec les drames humains imaginables. Poussières jusqu'aux portes de St Leu ; les tirs de mines 800 tirs prévus mais non garantis par la SCPR (95 trous de 80kgs sur 2 sites) font 3000Tonnes d'explosifs (chiffre SCPR non garanti) à base de nitrate fioul mises en oeuvre en 4 ans sur ce site entraînant une pollution majeure de la région par leurs résidus(acide nitrique, ammoniac etc etc) ,et un stress grave pour les populations les plus fragiles (enfants, personnes âgées). Les coupures de circulation sur la route des tamarins lors des tirs de mines vont entraîner des embouteillages importants sur cet axe stratégique. Le dossier de SCPR ne donne aucune indication sur la pollution sonore générée par les brises roches, cribleurs et autre engins ainsi que les nombreux et très puissants marteaux pneumatiques qui seront utilisés sur le site. Aucune étude n'a été menée sur le niveau de cette pollution sonore même pas par l'ARS. (Les horaires de travail des brises roches et marteaux pneumatiques sur le site : 5 heures du matin à 20 heures le soir du lundi au samedi midi) .</p> <p>Le dernier paysage sauvage de la cote sud ouest va être dénaturer pour toujours car le devenir de cette carrière ne sera pas ce que le projet décrit. Peut être un lieu d'enfouissement, peut être un incinérateur.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-273	date : 23/07/2018	Identité : M. Alex RIVIERE
<u>Observation</u> : Contre la carrière, la MEC du PLU et le défrichement. Mêmes termes que le mail observation OE-212		
Réponse du MO : cf. réponses OE-212		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-274	date : 23/07/2018	Identité : M. Jean Louis FREY
<u>Observation</u> : Contre la carrière. Je ne reviendrai pas sur les choix politiques ou intéressés qui ont été fait dans le passé ou sur d'autres choix techniques plus appropriés tel que le Tram-Train, tunnels ou autre renforts de la route du littoral existante qui pourraient être complétés à ce jour si les bons choix avaient été fait. La solution de la route sur pilotis est maintenant bien avancée et c'est une aberration de ne pas la voir complétée sur tout le projet et de vouloir défigurer a jamais cet emplacement unique et magnifique le long de la côte Ouest. Sans compter la nuisance extrême et le danger qui serait créé par la ronde incessante des camions sur la route d'accès. Il y a déjà eu de graves accidents causant mort d'homme. J'ai été témoin d'un accident avec un camion transportant des cailloux sur la route des tamarins début juillet qui aurait pu être également fatal. Bien qu'extrêmement respectueux du droit au camionneur de travailler, cela ne doit pas se passer au détriment de la population en général et de l'environnement en particulier. Non à toute carrière sur le littoral de l'île et à la solution remblai pour une partie de la NRL.		
Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-275	date : 23/07/2018	Identité : M. Denis BOUILLER – ST LEU
<u>Observation</u> : Contre la carrière, la MEC du PLU et l'autorisation de défricher. Mes raisons pour être contre sont les suivantes : La création d'une carrière sur la zone de Bois Blanc aura des conséquences désastreuses sur notre qualité de vie mais surtout pour notre santé !! - risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier (et des camions bennes!!!!) - risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches (au gré des vents, toutes les communes limitrophes de la zone seront impactées !!). Risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique, risques de pollution des sols et de l'océan, risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations ; risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables ; Impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin.		
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-276	date : 23/07/2018	Identité : Mme Mermose CLAIN
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. - Il existe déjà une carrière qui peut être exploitée dans l'île.</p> <ul style="list-style-type: none"> > - il a déjà été reconnu par les organismes compétents que ces roches ne sont pas bonnes pour le chantier > - la population a déjà dit non à maintes reprises > - une carrière à cet endroit défigurerait le littoral > - l'extraction des roches à cet endroit entraînera un écoulement de boues dans l'océan mettant la faune et la flore marine en danger. Les roches contribuent à maintenir la terre sur place et sont indispensables. > - met en danger la faune et la flore terrestre > - met en danger la santé de la population par l'émission de particules de poussières > - produira des nuisances sonores considérables pour la population à proximité > - augmente les risques d'accidents sur les routes vu la longue distance qui la sépare du lieu de livraison des roches > - entraîne des coûts de transport considérables vu l'éloignement entre le gisement et le lieu d'utilisation > - sera polluant pour l'air en raison des émissions de particules relatives au réseau routier vu le nombre de camions qui devra être en circulation et les embouteillages qui seront créés. 	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-277	date : 23/07/2018	Identité : M. Gilles TAOCHY
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière, la MEC du PLU et le défrichement. Mêmes termes que le mail OE-212.</p>	
	<p>Réponse du MO : cf. réponses OE-212</p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-278	date : 23/07/2018	Identité : M. Patrick NORGUET
	<p><u>Observation</u> : Pour la carrière car : Cet endroit est l'un des rares sur l'île permettant la production</p>	

	<p>des enrochements de grande dimension, Il vaut mieux cibler un endroit bien précis d'où pourront être extraits la totalité des matériaux plutôt qu'aller « picorer » des roches un peu partout sur l'île. Cela permet de concentrer les moyens en un seul lieu et mettre en place des moyens pérennes pour éviter les nuisances, la création d'un ½ échangeur limite l'impact du trafic des semi-remorques sur la circulation routière.</p> <p>Cette carrière sera génératrice d'un nombre important d'emplois locaux (sur site et transport) ce qui n'est pas le cas si les roches sont importées depuis l'étranger. Actuellement cette zone est laissée en friche. Après exploitation les 2 fosses seront valorisées : fosse haute en terrains agricoles et fosse basse reboisée avec espèces endémiques.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i> <i>Les Thèmes 4 et 8 présentent les avantages du projet pour l'agriculture de la zone.</i> <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>

OE-279	date : 23/07/2018	Identité : Mme Doris TOSSER
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Il faut revenir au tout viaduc. Trop de nuisances sonores et désastre pour l'écologie.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-280	date : 23/07/2018	Identité : « thieryaure34 »
	<p><u>Observation</u> : Soutien au projet NRL et à l'ouverture des carrières, que nous puissions passer du nord à l'ouest sans qu'un bloc de roche n'endeuille encore une famille.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-281	date : 23/07/2018	Identité : M. Stéphane FOURNET
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-282	date : 23/07/2018	Identité : Mme Katia VUILLEMIN – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Catastrophe écologique, tourisme, le projet à proximité d'écoles et d'habitations est une aberration.</p>	

Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-283	date : 23/07/2018	Identité : Mme Margaret LE DARZ
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière.</p> <p>-Le trafic routier généré par les activités de cette carrière qui vont dégrader le réseau routier entre l'Etang-Salé et la Possession , les réparations induites par ce trafic sur ce réseau seront à la charge des contribuables et non à celle des responsables : les transporteurs et leurs donneurs d'ordre le groupe Vinci. Le trafic routier généré par cette carrière va entraîner une augmentation considérable de l'accidentologie avec les drames humains imaginables.</p> <p>Les poussières engendrées par cette carrière vont se déposer sur une zone importante où vivent 30000 personnes ; les études ont minoré sciemment la vitesse et la direction des vents sur cette zone, ces poussières contiennent de nombreux métaux lourds qui respirées peuvent altérer gravement la santé des personnes vivant dans la zone de retombée .</p> <p>Les vents diurnes (de l'océan vers les montagnes) vont monter les poussières fines vers Piton st Leu, le Plate, la Chaloupe, les Avirons; ils n'ont pas été pris en compte. Les alizés de Sud Est vent moyen de 30 à 40kmh pouvant atteindre 80kmh porteront les poussières jusqu'aux portes de St Leu.</p> <p>Les tirs de mines 800 tirs prévus mais non garantis par la SCPR (95 trous de 80kgs sur 2 sites) font 3000Tonnes d'explosifs (chiffre SCPR non garanti) à base de nitrate fioul mises en oeuvre en 4 ans sur ce site entraînant une pollution majeure de la région par leurs résidus(acide nitrique, ammoniac etc etc) ,et un stress grave pour les populations les plus fragiles (enfants, personnes âgées), L'OMS a défini le bruit comme une nuisance très forte et responsable de nombreuses maladies chroniques.</p> <p>L'état d'insécurité en France n'a pas été pris en compte dans ce dossier pour ce qui concerne ce site (stockage des produits dangereux, gardiennage) . Les risques d'attentat, de vol, de malveillance ont été très sous estimé car les agissements potentiels de la centaine de personnes radicalisées fichées S vivant à la Réunion n'ont pas été pris en compte dans ce dossier.</p> <p>Le fonctionnement des bassins d'assainissement n'a pas pris en compte à leur juste hauteur, les pluies diluviennes générées par les épisodes cycloniques majeurs, associées aux changement climatiques dès à présent perceptibles, accentueront les vents et pluies et verront le contenu des bassins directement versé à la mer occasionnant une pollution grave pour la faune la flore et une dégradation grave de l'image touristique de la Réunion.</p> <p>Les ondes acoustiques générées par les tirs de mines malgré le dispositif d'évitement des cétacés et mammifères marins (hydrophone sous marin, suivi aérien) Juste la pour bouch nout zieu mis en place les 6 premier mois d'exploitation occasionneront à ces animaux des dégâts physiologiques graves et les chasseront de ce site et peut être de la Réunion.</p> <p>Les résultats des études menées par les sociétés Quiet océan et Biotope en vue d'établir un protocole d'évitement des cétacés sont minorés, tendancieux et donc sujets à caution car l'avenir financier, économique de ces deux sociétés dépend entièrement des contrats passés avec la Région réunion la SCPR et la NRL pour les branches réunionnaises.</p> <p>Les coupures de circulation sur la route des tamarin lors des tirs de mines vont entraîner des embouteillages très importants sur cet axe stratégique.</p> <p>Le site de la carrière : de part l'ensemble des produits stockés (340Tonnes de nitrate d'ammonium, 98Tonnes d'émulsion, 80m3 de fuel, 2 UMFE (unité mobile de fabrication d'explosifs) ressemble au profil de l'usine AZF (Pour rappel il y auras 340 Tonnes de nitrate d'ammonium stockées à Bois Blanc en permanence) . Le principe de précaution doit s'imposer et le classement de la carrière de bois blanc en site SEVESO seuil bas s'impose. La SCPR a fait en sorte de déterminer, juste sous le niveau imposant des contraintes fortes, ses chiffres de stockage de Nitrate d'ammonium en granules, en liquide et en gel, échappant ainsi au classement ICPE SEVESO seuil bas .. C'est jouer avec notre sécurité pour gagner plus d'argent et tromper les pouvoirs publics peut être complices? (Préfecture).</p> <p>Le dossier de SCPR ne donne aucune indication sur la pollution sonore générée par les brises</p>		

	<p>roches, cribleurs et autre engins ainsi que les nombreux et très puissants marteaux pneumatiques qui seront utilisés sur le site. Aucune étude n'a été menée sur le niveau de cette pollution sonore même pas par l'ARS. (Les horaires de travail des brises roches et marteaux pneumatiques sur le site : 5 heures du matin à 20 heures le soir du lundi au samedi midi).</p> <p>Le dernier paysage sauvage de la cote sud ouest va être dénaturé pour toujours car le devenir de cette carrière ne sera pas ce que le projet décrit. Peut être un lieu d'enfouissement, peut être un incinérateur.</p> <p>Les rapports du BRGM et autres experts décrivent une qualité de roches ne permettant de garantir l'existence de roches massive à Bois Blanc.</p> <p>Pour toutes ces raisons je suis contre l'ouverture à l'exploitation de ce site, je soupçonne une entente globale entre politiques, très hauts fonctionnaires et industriels pour faire passer en force ce projet nocif et démesuré au mépris de la volonté exprimée de la population pour leurs plus grands profits financiers et politiques.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>NB : Un passage concerne des remarques faites sur les CE des 2 précédentes EP. La commission ne les reprend pas et ne fait aucun commentaire à ce sujet.</p>

OE-284	date : 23/07/2018	Identité : « renepaulpayet0 »
	Observation : Favorable à la carrière dans l'intérêt de la population.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-285	date : 23/07/2018	Identité : M. Patrick NIRLO
	Observation : Oui pour la carrière. Il faut finir la NRL et elle est éloignée de beaucoup d'habitations. Il y aura des désagréments mais la finalité est nécessaire pour les réunionnais. La réhabilitation du site permettra un projet touristique ou d'agrément. Aspect financier pour la commune, moins d'impôts pour les contribuables, ce que le maire devrait prendre en compte.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i></p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-286	date : 23/07/2018	Identité : Mme Ginette CLAIN
	Observation : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-276	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-276	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-287	date : 23/07/2018	Identité : Mme Muriel AH-TCHINE – LES AVIRONS
	Observation : Contre la carrière. J'habite chemin pavé qui se situe à proximité directe du projet de carrière de bois blanc, je me sens directement concernée et proteste contre cette carrière qui aurait dans un premier temps un impact néfaste sur le paysage côtier magnifique de bois blanc. Cette carrière aurait un impact sonore sur les habitants résidant à proximité avec les tirs de mines. Nous aurions également une nuisance liée aux poussières, aux gaz d'échappement, ainsi qu'une perturbation du trafic routier. Cette carrière aurait également un impact néfaste sur la faune et la flore, sur des espèces protégées et endémiques, et notamment sur la présence des cétacés. Pour toutes ces raisons je dis non à cette carrière qui serait une catastrophe écologique.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-288	date : 23/07/2018	Identité : M. Olivier QUINBETZ - ETANG-SALE
	Observation : Contre la carrière. Dangereux car pollution sonore, visuelle, environnementale, camions, poussières.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-289	date : 23/07/2018	Identité : « Jackise Vandenesse »
	Observation : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires</i>	

	<i>aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-290	date : 23/07/2018	Identité : Mme Laurence LOF
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-291	date : 23/07/2018	Identité : Mme Aurélie MOONCA LORICOURT – ST LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière. La ville de St Leu est la mieux placée pour développer l'art. Saint Leu est une ville d'art et également de biodiversité, de mise en valeur et préservation de la faune et la flore. Que deviendront toutes ces manifestations culturelles et sportives dans les rues, sur les merveilleux sites que nous offre cette ville, la Yourte à deux pas de chez moi...et nous-mêmes, habitants à quelques mètres de cette carrière, si nous acceptons cet horrible projet ? Comment vivre une grossesse sereine et saine, et faire grandir un futur enfant, dans la poussière, le bruit interminable et stressant ? Cette carrière a trop de conséquences sur l'écologie, la santé, et l'économie de la ville. Les dernières dépressions ont déjà causé assez de dégâts sur notre ville, ne laissons pas les hommes détruire davantage ce beau patrimoine. Alors nous comptons sur vous, sur notre nouveau Maire, pour dire NON DÉFINITIVEMENT à ce projet qui relève de l'inconscience politique ! Nous sommes de tout cœur avec vous et ne cédez pas face à la pression des transporteurs et autres détracteurs.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-292	date : 23/07/2018	Identité : M. Eric GIELARA - PARIS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Je m'oppose a cette destruction de paysage de faunes et de flores pour y faire une carrière et brader la santé des gens environnants 1) cette partie de l'île est un atout touristique majeur. 2) la faune et la flore vont être détruites ou délogées de son habitat. 3) il est certain que la santé des gens sera impactée par le bruit,les poussières et les camions dont le va et vient va causer des accidents avec certitude. 4) plusieurs études démontrent que ce n'est pas un site particulièrement intéressant pour les roches massives et leurs qualités 5) Ces travaux vont polluer la terre par infiltration car le fait d'arroser pour éviter les poussières va polluer les sols et peut être la nappe phréatique et aucunes études sur ce sujet n'existe ! 6) le choix de cette endroit n'est juste qu'une question de proximité du chantier et ne tient compte en rien du lieu pour la qualité de ses roches	

	<p>7) ce projet a été mal préparé et prévu, l'insistance est due au fait que les gens qui ont construit ce projet comptaient sur la crédulité de la population de la Réunion pour réaliser leur projet et force est de constater que les créoles ne se laissent pas faire et surtout sacrifier leur environnement magnifique pour servir les intérêts de multinationales qui ne regardent la Réunion juste comme un vulgaire caillou au milieu de l'océan indien.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-293	date : 23/07/2018	Identité : Mme Annaïk BENARD
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Le projet semble particulièrement dangereux pour l'avenir sanitaire de notre île, du fait d'une dispersion des poussières et roches sur les villes limitrophes. Ceci pourrait entraîner des soucis de santé à la population, ou aggraver la santé de certains déjà sensibles aux problèmes respiratoires. En plus des risques sanitaires s'ajoutent des risques sur l'écologie et l'environnement de notre île, le projet de carrière pouvant avoir des conséquences sur des espèces protégées se trouvant à proximité des chantiers.</p> <p>Les nuisances sonores, les vibrations participeront d'autant plus à nous retirer une qualité de vie non négligeable dans les communes environnantes. Ce projet a un risque plus élevé selon moi de nuire que d'apporter du positif à notre île en règle générale.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-294	date : 23/07/2018	Identité : Mme Nathalie ALECTON DELETRE
	<p><u>Observation</u> : Oui pour la carrière. Je suis pour le PIG d'ouverture et d'exploitation. La NRL a été déclarée DUP le 7 mars 2012. Sa réalisation, stratégique pour la Réunion, nécessite au moins 19 MT de matériaux dont 9 MT d'enrochements massifs. Or, il n'existe à ce jour aucune carrière de roches massives en cours d'exploitation à la Réunion.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-295	date : 23/07/2018	Identité : M. Christophe RAT
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière.</p>	

La caractérisation juridique et légale du site exclue toute carrière possible.

80 % de la surface de la carrière est en périmètre agricole irrigué.

Le secteur de Bois Blanc à Saint-Leu est classifié au ScoT en espace de vigilance touristique, un site à haute fréquentation touristique et sportive, très prisé de tous les réunionnais et des touristes. Le site visé par la carrière est bordé par deux Zone Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique Floristique ! Il est aussi bordé par une zone maritime classée Espace Littoral Remarquable ! Il est dans la zone d'influence officielle du site classé remarquable de la Pointe au Sel, patrimoine historique majeur. Le site visé pour la carrière longe la réserve naturelle marine, espace littoral réglementé par le décret du 21 février 2007 qui « interdit d'abandonner, de laisser écouler ou de jeter tout produit ou organisme de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou l'intégralité de la faune ». Outre une flore sous - marine remarquable, on y croise régulièrement une bonne dizaine d'espèce de mammifères marins, dont les baleines sur le fameux chemin des baleines, et on observe au quotidien de nombreuses races d'oiseaux marins, dont certains protégés

Le site visé pour la carrière est traversé par un espace boisé classé!

Le site est aussi habité par des humains et lus de 30 000 personnes sont dans la zone d'influence d'impact de la carrière. Les deux ravines jouxtant immédiatement le périmètre projeté pour la carrière présentent une très grande qualité de végétation naturelle antique, avec des espèces endémiques et indigènes très rares, espace de randonnée et d'escalade. Diverses espèces remarquables et endémiques ou indigènes jalonnent le site et les ravines adjacentes. 19 espèces d'animaux fréquentent le site visé par la carrière, dont 7 sont indigènes et protégées, et trois sont des endémiques stricts de La Réunion. Il est aussi un point de passage majeur des oiseaux marins, et des colonies de petits molosses, qui nichent dans les rochers. Les deux ravines jouxtant le site sont des zones naturelles majeures relevant du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'étude d'impact conclut malgré tout à des enjeux écologiques faibles !

L'impact de la carrière sur les espaces environnants, les rivages et la mer est aussi un sujet totalement sous-estimé par les auteurs, comment les bureaux d'étude peuvent-ils écrire soi-disant des études d'impact aussi peu objectives!

Les dernières conditions extrêmes climatiques nous ont clairement montré que les aménagements humains sur les sols ont un impact certain sur les glissements de terrains, et dans le cas de cette carrière, elle détruira de manière certaine tout le littoral entre Saint Leu et les Avions, vous pouvez être convaincu que le fait de produire un réservoir à boue si près de la zone littorale aura un impact destructeur. Ceci impactera aussi toutes les activités économiques des zones balnéaires pendant toute la durée de l'exploitation, or il en faudra beaucoup moins de temps que cette durée pour détruire toute la faune et la flore aquatique. Ainsi, une remise en l'état avec 50 cm de terres arables est une ineptie, ce serait comme placer un pansement sur une fracture en disant que cela suffit.

Nous attirons aussi l'attention du commissaire enquêteur sur un point de fond essentiel : la carrière a une zone d'influence très large et aura un impact sur les trois grands secteurs habités de Piton Saint-Leu, Les Avions et l'Etang-Salé. On relèvera d'ailleurs la présence d'établissements sensibles comme les écoles, un collège et de très nombreuses habitations à 750 mètres du site, sur le territoire des Avions, et sur le territoire de Piton Saint Leu à 1 300 mètres, de même qu'à l'Etang-Salé les Bains. La carrière par son activité d'extraction aux tirs de mines quotidiens, au tri et au chargement va impacter des milliers de personnes.

La pollution sonore est une nouvelle source de pollution reconnue par le ministère de la santé, aussi bien que les maladies mentales liées à cette pollution sont désormais remboursées par la sécurité sociale. En effet, la réglementation thermique et acoustique impose des seuils en décibels pour toutes les constructions, cela prouve bien l'importance de cette problématique. Ainsi, acceptez 2 tirs de mines par jours et la rotation moyenne de 465 camions par jours rendra la population environnante à des kilomètres de plus en plus anxieuse. Cette carrière serait responsable d'un impact majeur envers les élèves, et les professeurs : la capacité de concentration, les impacts sur les dépenses de sécurité sociale, les baisses de productivité des entreprises, les arrêts maladies, les peurs engendrées par cette guerre visible contre l'environnement et invisible contre santé mentale !

Cette carrière est en outre totalement liée à un projet qui n'a pas décrit ses impacts en matière d'enrochement et qui a bénéficié d'une DUP alors que les impacts réels ont été délibérément occultés : le saucissonnage des DUP est illégal, pour un projet routier passéiste, qui s'inscrit

comme la ruine de l'économie réunionnaise et qui ne résout pas les problèmes de transport : la NRL.

Alors que toute les grandes cités et région modernes du monde s'orientent sur un développement à grande échelle des transport collectifs propres, la Région Réunion avec l'appui des services de l'état, impose de construire un ouvrage d'art très coûteux.

L'étude d'impact sous-estime complètement l'impact sur la circulation routière de l'ouest. Le périmètre d'impact est encore plus large, puisque l'ensemble de l'impact du trafic routier généré par les centaines de milliers d'allers et retours prévus de camions depuis la carrière à Bois Blanc jusqu'au chantier de la NRL.

Les embouteillages sur la plaine Saint-Paul sont tels que jamais, le rythme de livraison envisagé, un camion toutes les deux minutes, ne serait tenu, les files de camions s'accumuleront, il faudra alors donner priorités à ces camions au détriment du reste de la circulation et encore une fois amplifier l'asphyxie de circulation, l'impact en résultant sur l'économie de l'île n'est pas non plus correctement décrit !

Les risques d'accidents (qui se produisent déjà avec les camions sur les sites déjà exploités), seront beaucoup plus importants pour tous les riverains, les enfants qui vivent dans le voisinage. Ainsi, avec 465 rotations par jours, il y aura une augmentation du nombre d'accidents et du nombre de morts.

La Réunion est l'un des territoires français les plus impactés pour le nombre d'enfants asthmatiques et autres difficultés respiratoires, ainsi, le fait d'augmenter localement la circulation avec des véhicules diesels va impacter de manière drastique la sensibilité de la population et donc les dépenses sanitaires liées à ces problématiques.

Il est évident que ce site doit rester une zone naturelle et économique touristique qui doit permettre de garantir le futur écologique de notre île. Il dispose d'une valeur naturelle que toutes les préconisations de remise en état ne pourront jamais rattraper.

Nous dénonçons l'absence d'éthique des bureaux d'études ayant rédigé cette étude d'impact très incomplète. Nous dénonçons la violence de la pression entretenue par le lobby des camionneurs et les menaces et chantages permanents qu'ils entretiennent. Nous dénonçons la fracture sociale que va créer cette carrière, qui va enrichir quelques camionneurs et marquer la ruine de nombreuses famille qui ne pourront plus habiter leur maison du fait des nuisances, ne pourront plus la louer, ne pourront plus la vendre, nous dénonçons la résolution à passer coûte que coûte à l'encontre de toutes les lois de la république dont bénéficie l'actuel site.

Nous dénonçons l'acharnement des services de l'état et leur parti pris résolument pour cette carrière. Nous dénonçons l'absence d'écoute des services de l'Etat et de La Région aux nombreuses expressions des citoyens qui se sont très majoritairement prononcés contre ce projet.

Réponse du MO :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-295 bis

date : 23/07/2018

Identité : M. Frédéric MENARD

Observation : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-295

Réponse du MO : cf. réponse OE-295

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-296	<p>date : 23/07/2018</p>	<p>Identité : M. Yves Alain COSSEC – LES AVIRONS</p>
	<p>Observation : Opposé à l'ensemble du projet. Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. Je serai directement impacté car je passe presque tous les jours sur bois Blanc et dans ce secteur. 	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-297	<p>date : 23/07/2018</p>	<p>Identité : Gwen ROCHEFORT</p>
	<p>Observation : Contre le projet dans son ensemble. Mêmes termes que le mail OE-212.</p>	
	<p>Réponse du MO : cf. réponse OE-212</p>	

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-298	<p>date : 23/07/2018</p>	<p>Identité : M. Benoit LABOUS – LES AVIRONS</p>
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet. Je suis fermement opposé à ce projet qui selon moi aurait de multiples conséquences graves pour moi, ma famille, notre environnement et notre qualité de vie.</p> <p>Premièrement, c'est la santé de mes enfants qui me préoccupe. Les poussières générées par ce chantiers, portées par la brise, concerneront les écoles des Avirons et notre habitation quasi quotidiennement.</p> <p>Les tirs de mines quotidiens me paraissent déjà un cauchemar, le bruit, les vibrations dans le meilleur des cas viendront rompre le calme de la petite commune que nous habitons. Dans le pire des cas ce seront nos maisons qui seront impactées. Dans quel climat vivrons-nous, la crainte, la peur ??? Il n'est pas rare que, malgré notre éloignement de la cote, nous entendions le bruit des vagues, je ne veux pas qu'il soit remplacé par celui des brise-roches.</p> <p>En ce qui concerne nos maisons, avec ma compagne nous avons investi nos économies et avons contracté un crédit de 25 ans pour devenir propriétaire de notre logement. Il est évident que ce projet entraînera une dévaluation importante des biens immobiliers.</p> <p>Je travaille sur saint leu, et j'emprunte la route des plages reliant Etang salé à Saint Leu plusieurs fois par jour. Cette petite route paisible se parcourt tranquillement, le paysage est magnifique, on y coure, on y fait du vélo, on s'y arrête pour observer les vagues, les souffleurs, un coucher de soleil, les baleines. Je m'oppose à ce qu'on vienne détruire et salir notre cadre de vie par ce projet et les centaines de camions qui viendraient rendre ce lieu invivable !</p> <p>Moniteur de parapente à saint leu, je donne le meilleur de moi-même pour permettre à nos visiteurs de vivre une expérience touristique de qualité. Le tourisme est pour moi un levier important pour un développement économique durable de notre île. De nombreux efforts sont faits depuis plusieurs années en ce sens. Comment pourrions-nous laisser ce projet défigurer notre île, rendre la circulation encore plus compliquée sur la cote ouest, et donc nuire au tourisme, à ses acteurs et à l'ensemble de la population réunionnaise.</p> <p>J'ai déjà à deux reprises donné mon avis concernant ce projet. Nos élus locaux, représentants de la population des Avirons, se sont encore une fois opposés au projet.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-299	<p>date : 23/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Caroline SEVILLA</p>
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet :</p> <p>Comme le précise l'Autorité environnementale, voici quelques uns des risques majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier - risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches ; risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique ; risques de pollution des sols et de l'océan risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations... 	

<ul style="list-style-type: none"> risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables ; impact négatif sur le tourisme.
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-300	date : 23/07/2018	Identité : M. Willy JEAN – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Oui à la carrière.</p> <p>Il est primordial d'ouvrir la carrière de Bois Blanc pour l'avancer de la NRL. Le choix de la route digue est contestable, mais vu la situation, le choix d'ouvrir la carrière est la plus cohérent.</p> <p>La carrière est sur le territoire de Saint-Leu, je souhaiterais que la Région Réunion apporte une compensation financière pour dédommager les habitants de la commune qui vont subir une modification importante de son paysage dans sa partie sud et en plus la population de St Leu va subir des contraintes importantes dans son environnement actuel.</p> <p>Les moyens environnementaux sont très certainement prévues pour minimiser la gêne, mais le flux de circulation des poids lourds est réel et les taux de carbone dégagés seront très importants. Je souhaite une vraie sensibilisation des chauffeurs de camion et un important contrôle des services de l'état sur le déplacement des camions et sur les qualifications des entreprises travaillant sur la carrière. Des contrôles routiers devront être faites tous les semaines (Matin / Midi/Soir) pour gérer aux mieux le comportement des chauffeurs et des usagers de la route.</p> <p>Si l'arrêt de la circulation sur la Route des Tamarins est véridique, un flux important de véhicule va se diriger sur RN 1a. Je demande la sécurisation de la RN 1a et l'aménagement du Centre Ville de St Leu. La déviation de St Leu devra être continue et sécurisé pour recevoir cet important flux de circulation. La Route des Colimaçons devra réaménagée et sécurisée. Le Centre Ville de St Leu devra être aménagé car il n'est pas adapté pour recevoir ce flux de circulation léger et lourd. Le risque d'accident sera très important.</p> <p>Bien que le Maire de St Leu ne le demande pas des raisons politiques incompréhensibles, je demande à la Région et à l'Etat de nous donner les moyens financiers pour effectuer les aménagements nécessaires pour sécuriser le réseau routier devant accueillir cet important flux de circulation.</p> <p>Je demande en tant qu'habitant de St Leu que les personnes de St Leu puissent travailler sur la carrière et sur la Nouvelle Route du Littoral.</p> <p>Je demande l'aide financière de la Région pour la sécurisation des ravines, pour la création d'ouvrage hydraulique au droit des radiers très endommagés, pour l'aménagement du réseau routier de St Leu et des chemins des agriculteurs qui ont été très endommagés par le passage des dernières tempêtes.</p> <p>Je demande qu'à la fin de la Carrière, un aménagement environnemental spécifique soit réalisé sur le site pour minimiser l'impact de cette déchirure.</p> <p>Je demande les moyens financiers pour aménager le site du Grand Stella et réimplanter sur ce site les faunes et flores en voie de disparition sur le territoire de St Leu.</p> <p>Je demande à la Région de tenir compte de la gêne occasionnée par la carrière sur la vie des St Leusiens.</p> <p>Oui à la Carrière, mais aidez les habitants de St Leu qui acceptent toutes les conséquences pouvant exister à court terme et à long terme par la création de cette carrière.</p>		

	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Le comité de suivi pourrait, si le texte ad hoc actant sa création et l'étendue de sa mission le permet, participer à la politique d'accompagnement des personnes concernées directement ou indirectement par le projet.</p>

OE-301	date : 23/07/2018	Identité : Mme Franceline MOUTAMA
	<u>Observation</u> : Oui à la carrière.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-302	date : 23/07/2018	Identité : M. Bertrand HASCOET - ETANG-SALE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Déjà 2 EP. Nous ne voulons pas de ce désastre : explosions, trafic routier, poussières, pollution, catastrophe écologique.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-303	date : 23/07/2018	Identité : M. Juan Jesus SANZ VALLECILLO
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : impact négatif dans l'écosystème et la qualité de vie des riverains.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-304	date : 23/07/2018	Identité : M. Marc ZERBONE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Les impacts sur l'environnement sont : risque inondations, les enjeux socio-économiques et touristiques, l'Impact sur le paysage, sur la faune et flore, sur la sécurité de la population et la santé, les poussières engendrées par cette carrière seront une catastrophe pour tout le monde et notamment pour le grand nombre d'écoles qui sont tout proches. Sans oublier les désagréments des tirs journalier de mines, les norias de très gros camions qui ne manqueront pas de causer des accidents (payé à la rotation), l'impact sur la zone balnéaire et la réserve marine.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p>	

<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-305	date : 23/07/2018	Identité : M. Julien MARTIN
<p>Observation : Contre la carrière qui va générer beaucoup de poussières qui échapperont aux dispositifs décrits dans les documents. Il est impossible de piéger toutes les poussières lorsqu'on utilise de l'explosif, elle va générer un afflux énorme de circulation de poids lourds sur la route des tamarin créant des ralentissements et inévitablement des accidents supplémentaires y compris avec des véhicules légers innocents. L'utilisation d'explosifs à proximité de la route des tamarins va engendrer la fermeture temporaire de cette dernière régulièrement. Les usagers seront déviés ou stoppés, générant un allongement des temps de trajet et des flux de voitures inhabituels dans les centre-villes. La carrière va modifier profondément l'équilibre naturel du site et de l'environnement direct. Les mesures compensatoires sont (toujours) insuffisantes vis-à-vis des dégâts irréversibles causés: disparition de plantes remarquables, modification des écoulements naturels des eaux de pluie, rejets involontaires dans la mer, etc.)</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-306	date : 23/07/2018	Identité : Mme Cathy CANCADE
<p>Observation : Contre la carrière : pollution sonore, pollution de l'air donc nuisances sur la santé de la population, nuisance pour les enfants des écoles à proximité, destruction d'une zone protégée, perturbation du milieu marin le site étant en bord de mer, des centaines de poids lourds jetés sur les routes : perturbation de la circulation routière et augmentation importante du risque de mort sur les routes.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-307	date : 23/07/2018	Identité : Mme Françoise BALNAIK
	<u>Observation</u> : Pour la carrière afin de débloquer les travaux pour la NRL, pour la sécurité.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-308	date : 23/07/2018	Identité : « evyrun974@gmail.com »
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : augmentation énorme du trafic routier sur la route des Tamarins, avec ces centaines de camions par jour, va entraîner inévitablement une dégradation de la route et des accidents ainsi que les coupures de la circulation sur une route très fréquentée ; les poussières toxiques à proximité des maisons, du village des Avirons et surtout des écoles, les tirs de mines entraînant des nuisances sonores, le stockage de centaines de tonnes d'explosifs à proximité des maisons et des écoles, sans parler des dégâts sur la nature ,faune et flore terrestre et aquatique.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		
Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-309	date : 23/07/2018	Identité : Mme Marie Aude DENIZOT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. - les tirs in situ chasseront les baleines ; l'exploitation de la carrière produira des poussières nocives pour l'environnement ; le défrichement de la zone engendrera la destruction de la flore présente, la destruction des habitats de la faune présente ; - il faudra démolir des habitations humaines existantes ; l'exploitation nécessite 930 passages de camions entre 5h et 19h, ou, écrit page 173 de l'Etude d'impact, entre 5h et 20h ; les tirs de mine nécessiteront des micro coupures sur la route des Tamarins ; le bruit que vont provoquer les 2 tirs de mine par jour du lundi au vendredi entre 10h et 16h.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

	<p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	---

OE-310	date : 23/07/2018	Identité : M. Jean Pierre CASTEL
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière parce que j'ai grandi juste à coté et on va détruire toute mon enfance. Je ne pourrai plus contempler Grand terre (comme on l'appelle) qui va être détruite pour faire plaisir à certains qui ne pensent qu'à l'argent. Avec le balai des camions=accidents,pollution,bruits,l'enfer pour les habitants. Là petite route des bas va devenir un circuit pour les 44 tonnes et certains chauffeurs qui ne respecteront pas les gens .Avant de commencer fallait des études sur l'impact négatif. De plus de Bois Blanc à la pointe au sel c'est une portion de route dangereuse et avec les camions en plus quelle galère. Dans st Leu on sera asphyxier(bruits, embouteillages, querelles.) Et la maladie en premier lieu.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-311	date : 23/07/2018	Identité : M. Cyril LEFEBVRE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : désagréments pour le voisinage, risques pour la santé et routiers.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-312	date : 23/07/2018	Identité : Mme Isabelle BLASIN
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. La route du littoral est un beau projet.Je ne comprends pas pourquoi la possibilité de faire toute la route en aérien n'a pas été retenue et qu' aujourd'hui,de ce fait,il faille trouver des roches pour en réaliser une partie. La carrière de bois blanc n'est pas possible. Sa situation est sur une zone littorale protégée,le quartier de bois blanc est à proximité et les nuisances sonores,la poussière,le défilé de camions....vont impacter la population des communes voisines. Un rapport de nombreux médecins(Vous le trouverez sur internet) explique clairement le danger de cette carrière sur la santé .Le transport de ces roches va créer des embouteillages, le risque que la RT soit endommagée.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-313	date : 23/07/2018	Identité : Mme Juliette LEGER – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contra la carrière. Je suis contre le projet de carrière à bois blanc parce que j'aime mon île et que je pense qu'il est urgent de préserver notre environnement. Cette carrière est une aberration écologique de plus, et nous en avons marre de voir le littoral détruit surtout</p>	

<p>par un projet routier encore un de plus ! Quand est ce que les politiques prendront conscience que les réunionnais veulent retrouver des endroits naturels et sortir des routes et des bouchons ? Faites des pistes cyclables, aménagez les fronts de mer au lieu de tout détruire. Redonnez sa place à la nature et arrêtez de bétonner l'île ! Je ne veux pas de cette carrière, je ne veux pas que mon fils scolarisé à St Leu se retrouve asthmatique à 15 ans à cause de vos projets pharaoniques de routes aberrantes.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-314	date : 23/07/2018	Identité : M. Grégory GUITTAUT
<p><u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet : Concernant l'ouverture d'un nouvel échangeur, je pense que cela va créer des nouveaux problèmes de circulation. Effectivement les camions, nombreux, entrèrent sur la route, dans le sens sud nord à faible allure, ils seront en montée et chargés, ce qui risque fortement d'augmenter la circulation et surtout le risque d'accident. Sans parler de la terre voir la boue qui sera présente sur la route créant des risques supplémentaires surtout pour les 2 roues. Surtout lorsque l'on voit déjà qu'actuellement les camions sont très rarement bâchés. Cela entraînera aussi une dégradation du réseau routier.</p> <p>Les tirs de mines : Comment est-il possible d'autoriser cela sans au préalable faire des tests pour envisager les risques, et pourquoi ne pas faire un test de coupure de la RT car au moment des tirs (quotidiens) une coupure de la route est prévue.</p> <p>Et les tirs, sans test, sur une terre volcanique, avec des cavités, des tunnels,....sans compter le stockage de produits explosifs sur le site sans grande protection, alors qu'il y a des habitations proches de la carrière et aussi des écoles, n'est ce pas une source d'inquiétude pour la population.</p> <p>Quelles conséquences suites à ces explosions, des poussières certaines pouvant être nocives, la fragilisation du pont se trouvant à proximité et de la route des tamarins.</p> <p>D'un point de vu écologique, ce projet est aussi une aberration, surtout que ces terres étaient amenés à devenir des terres agricoles, zone irrigués par le conseil général dans ce but.</p> <p>Dans cette zone, une des dernières zone côtière de la micro région non bétonnée, ou des spécialistes ont noté la présence de chauve souris, normalement espèce protégée. Sans parler des conséquences des écoulement de boues et autres hydrocarbures qui finiront pas pénétrer le sol pour finir dans la ravine et en mer. Alors que de nombreuses baleines viennent tout les ans dans cette zone pour la plus grande joie des habitants et des touristes. Quid de la protection du littoral, du sentier côtier ??</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a</p>		

	complété cette assertion.
--	---------------------------

OE-315	date : 23/07/2018	Identité : M. Yann BARRE – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances de bruit, trafic routier, impact sur la santé.	
	Réponse du MO : Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-316	date : 23/07/2018	Identité : Mme Corinne DAHAN – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. J'estime en effet que ce projet met en péril le bien-être et la santé de ma famille. Nous avons emménagé sur cette commune pour la qualité de vie que ses habitants y trouvent, notamment le calme, la tranquillité, la beauté de la nature environnante. Si la carrière de Bois Blanc voyait le jour, nous subirions sans aucun doute des nuisances sonores et une pollution aérienne dans nos habitations mais également dans les écoles et dans toutes les infrastructures communales que nos enfants fréquentent quotidiennement. Cela est sans compter les dégradations que subirait le paysage terrestre et marin, la destruction de l'habitat de plusieurs espèces animales (oiseaux, reptiles, mammifères, insectes) qui font la richesse de la Réunion.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-317	date : 23/07/2018	Identité : M. Vincent CADET – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-318	date : 23/07/2018	Identité : « Gladys »
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-319	date : 23/07/2018	Identité : M. Jean Sébastien MORISCOT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : danger pour l'environnement, l'écologie, la santé.	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>	

	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-320	date : 23/07/2018	Identité : M. Jean QUELO
	<u>Observation</u> : Pour la carrière qui permettra de finaliser la NRL. Tout est pris en compte pour que ce soit fait comme il faut. Futur lycéen à St Denis, je pense qu'il faut se déplacer en toute sécurité et achever la route au plus vite.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-321	date : 23/07/2018	Identité : Mme Mireille AQUILINA - ANGERS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Métropolitaine et amoureuse de La Réunion et en soutien aux populations des communes de Saint Leu, Étang salé et des Avirons, j'adhère au Collectif contre la carrière de Bois Blanc pour son impact écologique désastreux et ses conséquences néfastes sur la santé de ses riverains.	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-322	date : 23/07/2018	Identité : M. Patrick AQUILINA - ANGERS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes dans le mail que OE-321	
	Réponse du MO : <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-323	date : 23/07/2018	Identité : M. François GIRODET – ST PIERRE
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes dans le mail que OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-324	date : 23/07/2018	Identité : « coquetfrancoisalbert@laposte.net »
	<u>Observation</u> : Contre le projet qui va à l'encontre de toute considération humaine et écologique.	
	Réponse du MO :	

<p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-325	date : 23/07/2018	Identité : Lou SEYER
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. : Impact sur la santé des habitants aux alentours. L'extraction des roches vont engendrer de la poussière qui peut voler à des kilomètres à la ronde. Ensuite, le paysage si beau de la côte de Bois Blanc ne doit pas être dénaturé par un gros trou ou un terrassement. L'impact l'écoulement de l'eau. On a pu voir en ce début d'année les inondations catastrophiques à Saint Leu, liées à l'épierrage et la sur urbanisation de la commune. Bois blanc ne doit pas se retrouver inondé. C'est une des rares portions de route encore calme dans l'ouest. Les camions qui vont faire des allers retours à longueur de journée vont créer d'énormes ralentissements.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-326	date : 23/07/2018	Identité : M. Yohann SCHULZ – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : La dénaturation du paysage. La côte ouest / sud ouest de la Réunion a été complètement transformée ces dernières années, et le peu qu'il en reste, la beauté de cette côte entre saint leu est étang salé doit être absolument préservée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'impact sur les inondations. J'habite piton saint leu, et les dernières pluies ont emporté par deux fois le chemin d'accès à mon quartier. L'épierrage et l'urbanisation ont eu des conséquences déjà énormes pour la commune de saint leu en ce début d'année. En cas de carrière, toute l'eau déversée par les pluies ira nécessairement se déverser sur la route. - La circulation et ses conséquences. Cette route est un véritable plaisir pour les cyclistes et promeneurs que ce soit la semaine ou le week-end, il y a toujours du monde. Des centaines de camions dessus? Même si la bande cyclable existe plus personne ne pourra l'emprunter. La poussière, le bruit, le danger de voir d'énormes camions passer. - Les poussières engendrées. Une zone qui est soumise aux alizées une bonne partie de l'année, où vivent des milliers de personnes, c'est un véritable risque de santé publique de créer autant de poussière avec l'extraction des roches. <p>Alors quelles solutions pour ce projet aberrant? La carrière de Dioré déjà ouverte, aucun caillou n'en sort, si on commençait par voir tout ce qui pouvait être extrait déjà ici? Pourquoi remblayer et ne pas continuer par viaduc? Le coût économique ne doit pas être diminué en échange de la santé des habitants.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-327	date : 23/07/2018	Identité : M. Stéphane DEMANGEON
<p>Observation : Pour la carrière. J'ai été choqué de voir l'élu de Saint-Leu ainsi que son frère déchu empêcher des citoyens de rentrer dans la salle où se déroulait l'EP afin de donner leurs avis.</p> <p>Que l'on soit pour ou contre, ce n'est plus la question. Vu l'avancement du chantier, il est de notre devoir de finir cette route au plus tôt. Tous ces recours administratifs ne sont que des manœuvres purement politiques et électoralistes.</p> <p>Ouvrez cette carrière, finissons cette route ! Marre de ces gens qui empêchent les autres de travailler. Sécurisons nos déplacements ! Marre de risquer notre vie sur cette corniche.</p> <p>D'une manière plus générale, je propose que tous les opposants passent dorénavant par la Montagne et aussi qu'ils soient logés dans des cases en torchis sans galets.</p> <p>Plus sérieusement, cette carrière doit être créée dans les règles de l'art en respectant les riverains et leur proposer des mesures compensatoires importantes.</p> <p>Je propose même qu'une association de riverains les plus impactés soit créée afin de toucher une petite monnaie sur chaque tonne extraite. Cette argent pourrait servir à l'amélioration des conditions de vie de ces gens (école, personnes âgées).</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Comme indiqué dans l'addendum (cf. page 22), SCPR a fait la proposition de mise en place d'une Commission Locale de Concertation et de Suivi, organisée sur le modèle des Commissions de Suivi prévues par l'article L125-2-1 du Code de l'Environnement.</i></p> <p><i>Cette Commission a pour vocation de créer un cadre d'échange et d'informations sur les actions menées dans la conduite de l'exploitation afin prévenir les risques d'atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 (dangers ou inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la salubrité, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement ou des paysages).</i></p> <p><i>Elle sera mise en place pour être opérationnelle dès le démarrage des travaux préparatoires.</i></p> <p><i>SCPR propose que cette commission soit constituée de 5 collègues :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration de l'Etat (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Autorité Environnementale, Agence Régionale de Santé (ARS), Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF)...) • Elus des collectivités locales concernées par la carrière (Saint Leu, Etang Salé et les Avirons) • Riverains de la carrière (individuellement ou collectivement) • Association de protection de l'Environnement • Représentants de SCPR en tant qu'exploitant de la carrière <p><i>Elle comportera 1 bureau constitué d'un président et d'un représentant par collège.</i></p> <p><i>SCPR propose qu'elle se réunisse une fois par trimestre et en fonction de la demande des participants.</i></p> <p><i>Cette idée de toucher une commission par tonne extraite pour les riverains les plus impactés pourra être discutée dans cette commission.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Elle retient la possibilité envisagée par le MO de la création d'une « taxe sociale » au bénéfice des personnes les plus impactées.</p>		

OE-328	date : 23/07/2018	Identité : M. Philippe HOAREAU
<p>Observation : Non à la carrière : catastrophe pour le littoral, santé ds enfants, pour la circulation sur la RT avec les PL supplémentaires.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

	<p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	---

OE-329	date : 23/07/2018	Identité : Mme Roseline LUCAS – LES AVIRONS
	<p>Observation : Contre le projet de carrière. Ce choix pose de sérieux problèmes économiques, écologiques, sanitaires et sociaux, comme, et pour ne citer qu'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de graves problèmes d'érosion, et d'inondation, à venir ; - la mise en danger d'une nappe phréatique majeure ; - le gâchis de terres agricoles de grande qualité sur une île au foncier rare, - un impact négatif sur la réserve marine ; - des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations et des établissements scolaires. - La mise en danger sanitaire de la population. - Les documents transmis aux personnes publiques associées, préalables à l'enquête publique n'ont pas été actualisés et notamment l'annulation du Schéma départemental des carrières. - avec Le SDC de 2010, la carrière de Bois Blanc n'avait jamais été envisagée comme ressources de la NRL. - Les éléments de la SCPR elle-même issus de 2010 faisait savoir que le gisement de la carrière de la Ravine du Trou n'était pas satisfaisant. - Le projet est incompatible avec le SDC , (schéma des carrières) de 2010. - La présence de neuf écoles à proximité de la carrière donc plusieurs milliers d'élèves soumis aux risques sanitaires et psychologiques des tirs de mines. - L'insuffisance d'analyse des impacts du projet sur l'image touristique du site et de toute la côte ouest de La Réunion. - L'empreinte écologique maximale en raison de 900 camions par jour sur une distance de moins de 100km aller-retour de ce projet en face de la réserve marine et ses récifs coralliens fragiles - deux premières enquêtes publiques ont rendu un avis défavorable, - un arrêt du Conseil d'État de décembre 2017 a rendu irrégulière la procédure préfectorale en vue de valider cette carrière ; - l'Autorité pour l'environnement, que les élus auraient dû suivre en cas de fort risque de contentieux, a rendu un nouvel avis, très cinglant une fois de plus, en avril 2018 ; - la Cour d'appel de Bordeaux a annulé la mise à jour du schéma départemental des carrières qui inscrit ce lieu comme possible carrière, rendant caduque sa qualification, par le préfet, de projet d'intérêt général. 	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-330	date : 23/07/2018	Identité : M. Patrick DOUET
	<p>Observation : Contre la carrière. Je suis contre le désastre écologique et sanitaire programmé à</p>	

<p>la Réunion . Je suis contre les centaines de rotations de camions, les poussières, nuisances sonores, vibrations, tirs de mines . La santé de nos enfants et petits-enfants, à moyen et long terme est en jeu. Nous devons refuser de sacrifier notre patrimoine, notre santé, et plus généralement notre véritable intérêt général, au profit d'intérêts particuliers de certains lobbys influents. Il est urgent de réfléchir sur le long terme, pour nous et pour nos générations futures plutôt que de les sacrifier et de sacrifier notre environnement exceptionnel pour des gains à courts termes plus qu'incertains.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-331	<p>date : 23/07/2018</p> <p>Identité : M. Yannick DELBOS – ETANG-SALÉ LES BAINS</p>
<p>Observation : Défavorable au projet. Actuellement Bois Blanc est une zone Ad. Cette zone couvre les espaces naturels de richesse agricole, caractérisés par des terrains présentant une bonne aptitude physique. Elle correspond à des zones agricoles classées en coupure d'urbanisation au schéma d'Aménagement Régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le règlement du PLU. La modification du PLU entraînera des nuisances irréversibles pour ces 3 communes. Plus de 30000 personnes concernées directement. - Les inondations actuelles sont le résultat d'une urbanisation mal maîtrisée, de l'épierrage et de la course aux andains qui ne permet plus aujourd'hui de retenir les sols qui dévalent sur toutes les pentes de l'île. D'autant plus que quand nous regardons la remise en état prévue au bout de 5 ans, nous avons en partie basse surtout une énorme cuvette qui en cas de cyclone ou fortes pluies ira déverser son contenu sur la route ! Que va devenir cette cuvette ? Un marécage, un lieu de nidification pour le moustique tigre, une aire de propagation de la dengue ? - Défricher c'est faire mourir la faune et la flore. Faire des gîtes artificiels pour les chiroptères, transplanter les fougères c'est de la pure démagogie. Cela ne marche pas, pour mémoire l'échec de la transplantation des chauves-souris à l'aéroport de Gillot. - Le risque de vol de produits dangereux (nitrate d'ammonium), les risques d'attentat ne peuvent être ignorés de nos jours. Le principe de précaution doit s'imposer et classer la carrière de Bois Blanc en zone SEVEZO. Les poussières engendrées par cette carrière vont se déposer sur une zone importante où vivent 30000 personnes et que les études ont minoré sciemment la vitesse et la direction des vents sur cette zone, ces poussières contiennent de nombreux métaux lourds, qui respirées peuvent altérer gravement la santé des personnes vivant dans la zone de retombées. Les vents diurnes (de l'océan vers les montagnes), qui vont monter les poussières fines vers piton st Leu, le Plate, la Chaloupe, les Avirons n'ont pas été pris en compte. 	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en</p>	

	face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
--	---

OE-332	date : 23/07/2018	Identité : Mme Cathy GRONDIN
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : santé, bruits.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-333	date : 23/07/2018	Identité : Mme Joanna DEMANGEON – AIX EN PROVENCE
	<u>Observation</u> : Pour le projet qui respecte les règles. Cette construction permettra de rouler en sécurité, on ne veut plus que les gens risquent leur vie et il faut des matériaux pour la construire.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-334	date : 23/07/2018	Identité : M. Olivier CHAUVEAU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Le superbe paysage de la côte entre St Leu et Etang Salé serait à jamais défiguré ; - Le trafic de camions et les interruptions régulières de la circulation sur la route des Tamarins aggraveraient les conditions de trafic déjà difficiles entre St pierre et le Port , sans compter le risque accru d'accidents ; - Le risque d'écoulement de matériaux entraînerait une pollution durable des superbes fonds marins entre Etang-Salé et la pointe au sel ; - Un certain nombre d'écoles et un nombre important d'habitants subiraient les nuisances sonores dues aux explosions quotidiennes servant à l'extraction des roches ; - Un certain nombre d'espèces animales et végétales de cette zone protégée et sensible seraient menacées .	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-335	date : 23/07/2018	Identité : M. David ROBERT
	<u>Observation</u> : Non à la carrière. Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	

	Avis de la commission d'enquête :	
OE-336	date : 23/07/2018	Identité : M. Jean-Baptiste GODEAU – ST LEU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
OE-337	date : 23/07/2018	Identité : M. Fabrice BUREAU
	<u>Observation</u> : Non à la carrière. : L'accumulation des risques liée à l'exploitation de la carrière de bois blanc, pollution de l'air, du sol, de l'eau, de l'océan et donc les conséquences sur la population, la faune et la flore, les nuisances sonores et l'impact sur la circulation font de ce projet un projet nuisible. Même si les risques et les nuisances évoqués restaient sous le seuil admissible, c'est l'accumulation de ses risques et de ces nuisances qui fait qu'ils ne sont pas tolérables. Des récents événements climatiques et la longue liste des incidents et accidents industriels abondent dans ce sens.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
OE-338	date : 23/07/2018	Identité : M. Sacha CANCADE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : nuisances, santé, catastrophe écologique.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
OE-339	date : 23/07/2018	Identité : M. Thierry BALNAIK
	<u>Observation</u> : Pour la carrière. La route existante est très dangereuse durant les intempéries (éboulis). La NRL doit se terminer pour des raisons de sécurité.	
	Réponse du MO : Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis.	

OE-340	date : 23/07/2018	Identité : M. François Albert COQUET BALLY
	<u>Observation</u> : Contre le projet qui ne respecte pas le site, les animaux et êtres humains.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis. La réponse du MO semble concerner l'OE-339 qui n'a pas été commentée.	

OE-341	date : 23/07/2018	Identité : M. François Albert COQUET (voir OE 340, quasi même identité, adresse mail différente)
	<u>Observation</u> : Contre le projet : pollution sonore, pollution de l'air donc nuisances sur la santé de la population, nuisance pour les enfants des écoles à proximité, destruction d'une zone protégée, perturbation du milieu marin le site étant en bord de mer, des centaines de poids lourds jetés sur les routes : perturbation de la circulation routière et augmentation importante du risque de mort sur les routes.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-342	date : 23/07/2018	Identité : M. Marc MENETRIER
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-343	date : 23/07/2018	Identité : M. Patrick BLANC
	<u>Observation</u> : Contre le projet nuisible pour la santé et destructeur de l'environnement.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-344	date : 23/07/2018	Identité : M. Pierre Hugo TOURNOUX
	<u>Observation</u> : Contre le projet pour des raisons de santé publique, protection des eaux de St Leu.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-345	date : 23/07/2018	Identité : M. Sébastien BESSON – ST PIERRE
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-346	date : 23/07/2018	Identité : M. Pierre RAYSSEGUIER
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-347	date : 23/07/2018	Identité : Mme Cécile ANCIAUX (même identité que les OE-250 et 256)
	<u>Observation</u> : Contre la carrière car la présence de roches massives n'a pas été démontrée par les études de sol.	
	Réponse du MO : <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-348	date : 23/07/2018	Identité : Mme Monique MOUTAMA
	<u>Observation</u> : Pour la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-349	date : 23/07/2018	Identité : M. Michel Guy MOUTAMA
	<u>Observation</u> : Pour la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-350	date : 23/07/2018	Identité : Mme Peggy DENNEMONT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Puisqu'il y a celle de l'Est qui est opérationnelle, il faut l'utiliser et laisser celle de Bois Blanc de côté ! Les impacts sont trop importants pour les habitants des trois communes concernées (Les Avions, Etang-Salé, St Leu) ! Nos enfants ont le droit de vivre correctement sans tous ces problèmes de santé liés à cette carrière (trop proche des habitations, des écoles) Pensez-vous à l'environnement ? A notre santé ? A notre sécurité ? Combien de camions passeront à la minute sur nos routes ?	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-351	date : 23/07/2018	Identité : Mme Pascaline GOUAZE – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière qui est dangereuse pour l'environnement, la faune et la flore. Des espèces y vivent dont certaines protégées. Les tirs de dynamite, les rotations des camions, Tout cela va contribuer à détruire l'écosystème. D'autres dommages sont à prévoir : Fissures dans les maisons du quartier. Inondations à terme car l'eau ne sera plus retenue là non plus. Routes plus abîmées par les rotations des camions.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-352	date : 23/07/2018	Identité : Mme Eva TAYLLAMIN – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Je suis contre la carrière de bois blanc pour les raisons suivantes : de graves problèmes à venir d'érosion et d'inondation, la mise en danger d'une nappe phréatique majeure, le gâchis de terres agricoles de grande qualité sur une île au foncier rare, un impact négatif sur notre réserve marine, des tirs de mines quotidiens à quelques centaines de mètres des habitations et des établissements scolaires, la mise en danger sanitaire de la population.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-353	date : 23/07/2018	Identité : M. Fabrice MORILHAT – ST PAUL
	<u>Observation</u> : Pour la carrière qui est la seule : - permettant de finaliser le chantier de la Nouvelle Route du Littoral en stoppant le prélèvement des andains qui agissent comme les racines des arbres : ils maintiennent les terres en place et limite les coulées de boues. A épierrier les champs en pente des phénomènes comme la coulée de Fakir (2 morts !) risque de se répéter. - Il n'y a pas de mesure de protection environnementale quant aux rejets en mer et ravine avec les épierrements, la carrière le propose ; c'est la solution la moins mauvaise pour l'environnement. - A terme cela proposera un développement agricole par des terrains aujourd'hui ces terres sont en friche. Comme toute opération humaine il y aura des inconvénients, le faite de les avoir anticipés	

<p>permettra d'en maîtriser les effets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exploitation de la carrière sera sous haute surveillance (QSE entreprise, associations, DEAL, ...) bien plus que des opérations ponctuelles parsemées dans l'île. - Il n'y aura pas (ou peu) d'impact concernant le nombre de camion en circulation, ils le sont déjà avec les andains...et depuis 3 ans. <p>La solution de la carrière de Bois Blanc me semble présenter le meilleurs compromis entre respect de l'environnement de La Réunion et mise en service de la route sécurisée.</p>
Réponse du MO :
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis.

OE-354	date : 23/07/2018	Identité : Mme Corinne HOAREAU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-355	date : 23/07/2018	Identité : M. Guillaume SERANDOUR
	<u>Observation</u> : Contre la carrière qui est une énorme source de perturbation sur les écosystèmes marins et terrestres ; risque à utiliser des explosifs dans un milieu fragile, trafic routier encombré.	
	Réponse du MO :	
	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	
	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	
<i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>		
<i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		
Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-356	date : 23/07/2018	Identité : M. Fabrice MAILLARD – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. La modification des sols liée aux activités humaines dans la zone s'étendant de 0m à 200m, couplée à l'intensification d'épisodes pluvieux violents, est devenue un problème majeur sur la côte ouest, dont les conséquences à court et moyen termes sont désastreuses et souvent irréversibles.	
	L'exemple récent du désastre engendré par les coulées de boue à St Leu est sans appel : destruction du lagon, du front de mer espace de vie et de loisirs, coût de réhabilitation de la zone pour la commune,	
	La carrière à proximité directe de l'océan engendrera malgré les dispositifs prévus, inévitablement des coulées dans l'océan entre deux stations balnéaires augmentant la pollution et la turbidité de l'eau. Et pourtant, la région et l'état ont créé une réserve marine dans cette zone pour protéger le milieu.	
	La route côtière entre St Leu et Etang-Salé est le dernier joyau préservé de la côte ouest. Il est facilement accessible aux bassins de population limitrophes. Très fréquenté par les réunionnais et les touristes, l'activité de la carrière amènera à sa désertification. Le projet ne propose aucune alternative aux activités de loisirs et touristiques de ces 10km de côte.	
	Cette zone à haut potentiel touristique est un gisement unique pour un développement raisonné d'activités touristiques et de loisirs indispensables pour La Réunion, notamment au niveau de l'emploi.	
	Il résultera de l'impact de la carrière, une modification du cadre de vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes, pour certains une ruine liée à la dépréciation vertigineuse de leurs	

<p>maisons qu'ils ne pourront vendre ou louer, et le déplacement de centaines de personnes ne pouvant supporter les nuisances à proximité de la carrière.</p> <p>Le trafic routier entre St Leu et la Possession est un problème majeur malgré la route des Tamarins. Le coût des heures perdues dans les bouchons pour les entreprises et les artisans est abyssal. Les rotations des camions de la carrière vont renforcer ces bouchons et provoquer des accidents paralysant l'axe routier, cela a déjà commencé avec un camion de roches à St Leu sur la route des Tamarins au mois de juin.</p> <p>De plus, les coupures quotidiennes de cet axe majeur pendant 20 à 30 minutes vont occasionner des bouchons de part et d'autre de plusieurs kilomètres, qui mettront plusieurs heures à se résorber. Le coût économique associé sera vertigineux.</p> <p>Mr le commissaire, savez-vous que pour un litre de gazole utilisé dans un camion à La Réunion, il faut l'équivalent de 5l pour le produire, le stocker et le transporter jusqu'à nous ?</p> <p>La destination des roches est à 50km du site d'extraction, avec 500 rotation par jour pendant 5 ans, connaissant la consommation d'un poids lourd chargé, cela donne le vertige alors que la France et La Réunion s'affiche comme des moteurs au niveau mondial de la lutte contre le réchauffement climatique.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-357	date : 23/07/2018	Identité : Mme Fany DAXHELET - ETANG-SALÉ
<p>Observation : Contre le projet. La route entre Étang Salé les bains et St Leu, est une véritable pépite de l'ouest, c'est une des plus belles routes de l'île. Cet espace préservé, entre la végétation et la mer, est vraiment magnifique ! Nous avons droit au majestueux spectacle des baleines !! Je pense qu'il serait plutôt judicieux de valoriser toute cette zone, plutôt que de vider un sol de ses roches.</p> <p>La carrière de Bois Blanc, c'est "Le massacre programmé du paysage" !</p> <p>Les principales nuisances, qui ne sont pas des moindres, sont : le bruit, les camions qui circulent (risques accrus d'accidents), et la poussière dans les maisons et dans les poumons ! Nous n'avons aucun recul sur les conséquences de cette poussière sur notre santé et la santé de nos enfants, sur l'écosystème terrestre et marin.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-358	date : 23/07/2018	Identité : M. Thomas POIROUT – ST LEU
<p>Observation : Contre le projet qui aura des impacts directs et irréversibles sur les habitants, la faune et la flore terrestre ainsi que sur la biodiversité marine se trouvant à proximité du site. Travaillant dans le milieu marin, le projet de carrière et la production de bruits, de poussières va aider aux ruissellements des eaux chargées de sédiments au sein même de la Réserve naturelle marine et aura un impact direct et néfaste sur les espèces marines (poissons, tortues, cétacés...). Je vous rappelle que le projet de carrière aura une superficie de 35 hectares correspondant à 50 terrains de football en face de la Réserve naturelle marine.</p> <p>La tempête Fakir du 24 avril 2018 qui a frappé La Réunion, a provoqué des dégâts importants sur la ville de St Leu avec des glissements de terrain et des coulées de boues importantes. Cet épisode cyclonique a montré que la côte St Leusienne était très fragile et fortement exposée aux écoulements de boues lors de fortes pluies. La côte et son lagon ont encore des traces du passage de Fakir avec un lagon chargé de sédiments ayant provoqué la mort irréversible de nombreux coraux et d'espèces de poissons.</p> <p>La carrière présente des risques importants de pollution des sols, de l'océan, des risques sanitaires pour les habitants ainsi que des risques écologiques et environnementaux majeurs.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-359	date : 23/07/2018	Identité : Mme Mélodie BLASIN
<p>Observation : Contre le projet : 900 passages quotidiens de camions, des coupures de la Route des Tamarins de 20 minutes entraînant un report de trafic et ses nuisances sur le centre-ville de Saint-Leu ; 6 jours sur 7 d'exploitation ; des tirs de mines réguliers ; des fronts de taille jusqu'à 50 mètres de hauteur de part et d'autre de la route des Tamarins ; une superficie de 35 hectares correspondant à 50 terrains de football en face de Réserve naturelle marine ; un impact irréversible sur les paysages, la faune et la flore ; des nuisances quotidiennes pour les riverains (poussières, bruits, fissures, embouteillages...) ; 9 écoles et des crèches en bordure du site.</p> <p>Il est hors de question que le peuple subissent toutes ces nuisances alors qu'il existait d'autres projets qui «tenaient très bien la route» mais qui n'ont pas été pris en considération pour ne pas nuire aux intérêts d'une minorité qui avaient le bras long... il n'y a aucune raison pour que ce soit la majorité du peuple qui en paye les conséquences !!!</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-360	date : 23/07/2018	Identité : Mme Ingrid URIZZI
	<p>Observation : Contre le projet global : Les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée.</p> <p>Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine.</p> <p>Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois.</p> <p>Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port</p> <p>La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p> <p>Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme</p> <p>La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-361	date : 23/07/2018	Identité : Mme Frédérique SCHULLER
	<p>Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.</p>	
<p>Réponse du MO : cf. réponse OE-212</p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-362	date : 23/07/2018	Identité : Mme Erika CODARBOXE
	<p>Observation : Non à la carrière : désastre écologique.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		

<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--

OE-363	date : 23/07/2018	Identité : M. Laurent DE BOISVILLIERS
<p><u>Observation</u> : Contre le projet : L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-364	date : 23/07/2018	Identité : Mme Muriel MEYER – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Cette carrière entraînera de nombreuses nuisances irréversibles pour ST LEU - LES AVIRONS et ETANG SALE.</p> <p>Le défrichement de la zone entraînera la destruction des habitats de la faune terrestre, notamment ceux servant à la nidification de plusieurs espèces protégées. Les poussières dégagées risquent d'entraîner le dépérissement des populations de Bois rouge (espèce</p>		

<p>remarquable), de bois de lait et de bois d'ortie (espèce protégée) et ainsi de mettre en péril une espèce endémique protégée de papillon le Vanesse de Bourbon.</p> <p>La faune marine en cas de pollution accidentelle, de déversement de matières en suspension ou de gêne acoustique due au tirs de mines.</p> <p>Les animaux marins peuvent aussi être impactés. Risques d'inondations. Sans parler des problèmes que nous ne connaissons pas encore liés à la remise en état de la carrière.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-365	date : 23/07/2018	Identité : M. Stephen PICHOT – LA RIVIERE ST LOUIS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière.</p> <p>- GEOLOGIE et POUSSIÈRES</p> <p>Dans le tome 5C–annexe 4,p.53 de l'enquête, la composition géochimique de la roche mère met en valeur la présence d'éléments tels que PCB, Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Nitrate, Zinc, Plomb, Mercure. Leur concentration évoquée et les données de l'OMS et l'ANSES sur la dangerosité de ces molécules décrites au tableau que vous trouverez plus bas nous interpellent. Aux vues des données particulières concernant la roche pintade spécifique d'Etang-Salé et du basalte des Avirons, les éléments dangereux présents dans les sols et qui seront inhalés par la population environnante, notamment les enfants, sont donc : l'aluminium (pur ou altéré) ; l'olivine (roche aux arêtes vives dont les particules sont utilisées comme abrasif de sablage pour décaper les peintures) ; les métaux lourds et 3 des contaminants les plus toxiques pour l'environnement. Lors des tirs de mine une bonne partie des basaltes et des trachyandésites se pulvérisent, expulsant des particules de poussière plus ou moins fines et des fibres de minéraux dans l'atmosphère. Les rotations et évolutions des 150 camions sur le site chaque jour dans cette région sèche favorise la remise dans l'atmosphère des poussières retombées sur le sol. Ces poussières sont poussées au gré des vents et retombent dans un rayon assez large. Tout est immédiatement pollué : l'eau, les vêtements, les légumes, les fruits. Les grosses particules, retombant les premières, forment une couche épaisse étouffant la végétation et empêchant la photosynthèse. Les végétaux meurent. Une autre partie, tombant sur le sol, l'imperméabilise et empêche toute germination et repousse. Les populations, au contact de ces poussières, développent de nombreuses pathologies et allergies. Les asthmatiques sont ceux qui souffrent le plus de ces poussières irritantes (en Nouvelle Calédonie, le nombre d'asthmatiques a augmenté avec l'exploitation des mines). La dangerosité de la fibre basaltique n'est plus à démontrer : fibrose pulmonaire, plaque pleurale, cancer du poumon et de la plèvre). Tout l'organisme est touché : la peau, les yeux, le système respiratoire (inhalation), le système digestif (ingestion des fibres sur les aliments et dans l'eau). La présence de fibres dans les cellules peut perturber les divisions cellulaires et entraîner des mutations des gènes. La nocivité des particules est liée à leur dimension et à leur chimie ; elle est fonction du temps que les organismes mettent à les éliminer. L'exploitation minière présente des risques majeurs pour l'environnement et les populations et cela de façon durable : cf : dans l'arrondissement de Figuil au Cameroun, la pollution peut être assimilée au phénomène de « bumbing » qui fabrique plusieurs millions de tonnes d'aérosols à la suite des émissions de poussières des carrières.</p> <p>Pour conclure, à la lumière de la composition spécifique du basalte de la zone et des résultats sur les dangers de l'exploitation d'autres roches, il est certainement urgent d'utiliser le principe de précaution.</p> <p>- IMPACTS SANITAIRES</p> <p>LE BRUIT: Il est prévu 2 tirs de mines par jour du Lundi au Vendredi entre 10h et 16h. LA SCPR</p>		

écrit dans son étude au Tome 6 : « Informations aux riverains (dates et horaires) : Ce sera un générateur de stress !! » : Risque anxigène pour les habitants/animaux domestiques vivants juste à coté de la carrière (RHI BB, la résidence...) mais aussi pour les écoles proches (entre 700m et 1km de la carrière). Gênes pour les temps de repos des enfants : beaucoup d'assistantes maternelles aux Avirons, crèches, école primaire dans un rayon de 600m a plus 1km500. --- Il y a beaucoup d'enfants aux Avirons et de personnes âgées. *Tome 5 E P160 Annexe 14 : « Impact sur la santé : Les nuisances induites dépendent pour une large partie de la sensibilité intrinsèque des individus, qui s'avère très SUBJECTIVE. Certaines études ont indiqué que les personnes sont sensibles à des vitesses particulière de l'ordre de 0,1mm/s »* Le son se propage et monte malgré ce que veulent bien nous dire les études présentées ! Donc le son de ces tirs de mines sera amplifié au delà de 500m !! N'oublions pas la résonance des tirs dans les Ravines (du Trou et des Avirons) : Beaucoup de personnes vivant à proximité des ravines connaissent ce phénomène d'amplification des sons.

Il faut savoir que le bruit est devenu ces dernières années un véritable enjeu de santé publique, les autorité sanitaires sont confrontées à l'augmentation des maladies liées à la permanence de bruits ambiants de plus en plus élevés. Nous sommes en droit de nous inquiéter pour notre santé.

- LA RUPTURE DU PROFIL D'ÉQUILIBRE

Les creusements formés par le ruissellement d'eau de pluie, de façon naturelle, produit sur le relief des radiers et par la suite des ravines. Ceci s'effectue sur une période longue, laissant place à la végétalisation des pentes qui deviennent plus ou moins douces. Hors, dès lors qu'il y a intervention humaine sur une montagne ou une colline, par criblage ou explosif, on parle de « rupture du profil d'équilibre. La nature n'acceptant pas les vides, il y a risque d'éboulement. On le constate régulièrement dans notre île (route en corniche, route de Cilaos, route de Salazie, Basse vallée, etc). L'éboulement résulte de la mise à nu des sols, entraînant ruissellement et ravinement, puis infiltrations qui amènent à terme le pourrissement des roches. Les nouvelles fissures provoquées par les ondes de tirs d'explosifs vont rajouter à la fragilisation des remparts restants. L'emprise carrière se situant de part et d'autre de la route des Tamarins, le socle géologique sur lequel se trouve cet axe routier sera considérablement fragilisé. La proposition faite par le porteur de projet de végétaliser les pentes verticales créées par la carrière est bien insuffisante pour rattraper la rupture du profil d'équilibre.

La fragilisation par les tirs de mines et le pourrissement de la roche : conséquences de la rupture du profil d'équilibre généré par une activité de carrière, à proximité d'un axe routier.

Dans les années qui suivront l'exploitation de la carrière de la ravine du Trou, un ou des éboulements du socle de la route des Tamarins sont prévisibles.

Les conséquences seront dramatiques à la vue de la fréquentation de cet axe routier majeur, qui n'a pas été conçu pour supporter les ondes de tirs d'explosifs, fragilisé de surcroît par le passage de plus de 900 camions de fort tonnage au quotidien. Le complément sur la rupture du profil d'équilibre et des conséquences sur la route des Tamarins est largement sous évalué dans le dossier, l'impact du porteur de projet.

Le résultat en est qu'on déplace un problème d'une zone à une autre : éviter les éboulements de la route en corniche d'un côté, mais en créer de nouveaux sur la route des Tamarins, ce qui paraît un non-sens en terme d'aménagement du territoire.

-AGRICULTURE

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) localise le projet en espace à usage agricole et à vocation touristique. Le secteur concerné par l'installation du projetée est classé en zone Ad (espace naturel à vocation agricole) au plan local d'urbanisme de St Leu. La réglementation de cette zone ne permet pas l'exploitation et l'implantation d'une carrière... à moins évidemment de réviser le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le conseil municipal s'est positionné contre cette modification du PLU .L'organisation d'un référendum s'est conclue par un NON à 81% des votants donc contre la modification de cette zone pour permettre l'implantation d'une carrière de roches massives.

2 PARCELLES: 1 parcelle en amont (usage agricole); 1 parcelle basse en coupure d'urbanisation de part et d'autre de la route des Tamarins. La bordure inférieure du projet est en limite du Parc Marin. Le projet se situe en grande partie sur le territoire du schéma de mise en valeur de la mer. L'exploitation de la carrière supprimera les surfaces agricoles cultivées (1,3 ha). Le site est desservi par un réseau d'irrigation : Il a été crée lors du basculement des eaux pour permettre l'arrosage et étendre le périmètre agricole des terres de l'ouest.

La SCPR va utiliser 413000 m³ pour des besoins de la carrière soit l'équivalent de plus de 9 Ha de champs de canne à sucre pendant 5 ans.

LES POUSSIÈRES : L'exploitation de la carrière produira des poussières .L'étude d'impact indique p 151 « Que les petites poussières pourront être dispersées jusqu'à 460 m du site ».

La Charte de l'environnement des industries des carrières fait des projections jusqu'à 27 km pour les petites poussières pour un vent de 30km/heure... L'impact des poussières réduira le rendement photosynthétique de la flore environnante par le colmatage des stomates et ralentira la croissance. Les arrosages prévus n'arrêtent pas le processus

LA REMISE EN ETAT ?

Un usage futur à vocation agricole pour la partie haute(8,29 ha) qui sera remis à la SAFER (Société d'aménagement foncier et établissement rural) pour 1 € symbolique et un espace touristique pour la partie basse avec plantation d'endémiques et d'exotiques. Il est prévu de replanter du Bois noir ...(T2 p142) qui est une espèce envahissante.

« Le principe de réaménagement du site comporte la mise en place d'une terre arable de 50 cm environ d'épaisseur sur l'ensemble des surfaces exploitées ». Voilà ce qui est prévu pour « revégétaliser » les terres.

On peut dire que ce n'est vraiment pas très épais !!!

La SCPR va donc remplacer moins de 36% des matières extraites... Hors pour Agitrop CIRAD...

Une réhabilitation réussie doit être de 100%. Il s'agit d'un projet de réhabilitation au rabais !

Egalement :

Les risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier (et des camions bennes!!!!).

Les risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique.

Les risques de pollution des sols et de l'océan.

Les risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations...

Les risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables.

Impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin :

La route nationale qui relie l'Etang Salé les Bains à St Leu est en effet la route littorale la plus belle et attractive de la Réunion : points de vue exceptionnels, souffleurs, criques isolées. C'est aussi une route appréciée des sportifs qui utilisent massivement la piste cyclable. C'est enfin la seule route qui permet l'observation gratuite des baleines chaque hiver du haut de ses parapets.

Réponse du MO :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Il prend en compte :

- *les métaux lourds naturellement présents dans les sols réunionnais (cf. addendum).*
- *les impacts des poussières sur la flore avoisinante.*
- *les mesures prises pour limiter l'envol des poussières.*

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques (pouvant éventuellement provoquer des allergies) sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

*Les tirs de mines sont traités dans le Thème 6. Il y aura **au maximum un tir par jour.***

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de suppression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).

La rupture du profil d'équilibre est traitée en Thème 14.

Le trafic est traité en Thème 9.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

<p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Le comité de suivi pourrait, si le texte ad hoc actant sa création et l'étendue de sa mission le permet, participer à la politique d'accompagnement des personnes concernées directement ou indirectement par le projet, y compris en ce qui concerne la surveillance des poussières durant l'exploitation.</p>

OE-366	date : 23/07/2018	Identité : M. Thomas LEVY
<p>Observation : Contre le projet : -les besoins de la NRL ont été définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur qui dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Pas ou peu de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine. - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. - Ce projet va anéantir une zone agricole, foncier rare sur la côte ouest, qui est irriguée et peu exploitée (faute à la décision de l'actuel propriétaire). - Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. - Les conséquences des rotations de 900 énormes camions (450 entrées et 450 sorties quotidiennes) entre Bois Blanc et la NRL n'ont pas été étudiés dans leur totalité: l'insertion dans la circulation de ces engins, les conséquences sur les embouteillages de Saint Paul, la traversée du Port... - La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité. - Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-367	date : 23/07/2018	Identité : M. Léo SEYER
<p>Observation : Non à toute carrière sur le littoral et au remblai pour une partie de la NRL. La solution de la route sur pilotis est maintenant bien avancée et c'est une aberration de ne pas la voir complétée sur tout le projet et de vouloir défigurer à jamais cet emplacement unique et magnifique le long de la côte Ouest qu'est Bois-Blanc, mais aussi Bellevue et les autres potentiels emplacements alors que, de nombreuses carrières sont ouvertes sur l'île et prêtes à être exploitées (Dioré etc.). Sans compter la nuisance extrême et le danger qui serait créé par la ronde incessante des camions sur la route d'accès. Il est de plus, insupportable que l'ensemble de la population soit prise en otage par une poignée de camionneur. L'enquête publique se doit aussi de prendre en compte les citoyens qui n'ont pas encore conscience des désagréments que va apporter l'exploitation de cette carrière et qui, l'exploitation commencé, se rendront compte des nuisances et s'opposeront au projet.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-368	date : 23/07/2018	Identité : M. Marius FAYOLLE
<p>Observation : Contre la carrière. La destruction de la faune et la flore locales, la pollution de l'air aux métaux lourds, la pollution, de pollution de l'eau via la pollution des nappes phréatiques, la pollution du littoral marin me paraissent inacceptables. Je m'inquiète également de l'augmentation du trafic routier et notamment de l'augmentation de la circulation de poids lourds et les risques que celle-ci va entraîner. Le stockage d'explosifs dans une zone très fréquentée me paraît un danger pour les habitants de la région.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-369	date : 23/07/2018	Identité : Mme Aurélia ARNAUD – LES AVIRONS
<p>Observation : Contre la carrière. Je m'inquiète tout d'abord de l'impact écologique catastrophique de ce projet (destruction de la faune et la flore, pollution des nappes phréatiques, pollution du littoral marin) et de l'impact de ce projet sur le tourisme et donc sur l'économie locale. L'augmentation du trafic routier sur la route des Tamarins et notamment l'augmentation de la circulation de poids lourds me paraît également problématique. Je m'inquiète surtout de l'impact sur ma santé et celle de ma famille ainsi que sur celle des habitants de la région (pollution sonore due aux tirs de mines, pollution de l'eau via les nappes phréatiques, émission dans l'air de métaux lourds). Le stockage d'explosifs m'apparaît également comme un grand risque pour notre sécurité.</p>		
<p>Réponse du MO :</p>		

<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-370	date : 23/07/2018	Identité : Mme Adèle FAYOLLE - LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Je suis contre l'implantation de cette carrière en raison de la destruction de la faune et la flore locales, de la pollution sonore engendrée par les tirs de mine, de la pollution de l'air aux métaux lourds, de la pollution du littoral et des nappes phréatiques. Le stockage d'explosifs me paraît également très dangereux.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-371	date : 23/07/2018	Identité : M . Guilhem FAYOLLE CABALLE – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. En premier lieu, je m'inquiète pour l'impact écologique de ce projet (destruction de la faune et la flore, pollution des nappes phréatiques, pollution du littoral marin) qui va s'avérer dramatique. Impact économique de ce projet sur le tourisme. Un autre aspect préoccupant est l'augmentation du trafic routier sur la route des Tamarins et notamment l'augmentation de la circulation de poids lourds. Enfin et surtout, je m'inquiète de l'impact sur ma santé et celle de ma famille ainsi que sur celle des habitants de la région sud-ouest (pollution sonore due aux tirs de mines, pollution de l'eau via les nappes phréatiques, émission dans l'air de métaux lourds portés loin par les alizés , stress engendré par les tirs de mines). Le stockage d'explosifs en très grandes quantités sur site m'apparaît également comme un grand risque pour notre sécurité.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		

<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--

OE-372	date : 23/07/2018	Identité : M. Gildas LE MINTER – STE CLOTILDE
<p><u>Observation</u> : Contre l'ouverture de carrières. Il n'est absolument pas nécessaire d'ouvrir des carrières de roches massives pour achever la NRL. Cette route peut être construite dans sa totalité en viaduc. Il est invraisemblable que la solution digue soient encore envisagée alors s'il s'agit de la solution la plus catastrophique en terme environnementale et sanitaire que ce soit sur la zone même de la NRL par l'ensevelissement des fonds marins ou que ce soit sur la zone de Bois Blanc ou l'ouverture de carrière va faire disparaître 60ha de terres arable et impacter négativement ce paysage de la cote sud ouest encore préservé de l'urbanisation.</p> <p>Une telle carrières ne peut qu' être néfaste à la santé des milieux marin.</p> <p>L'ouverture d'un nouvel échangeur va être un nouvel appel d'air à l'installation de ZAC et zones résidentielles qui participeront encore à l'étalement urbain et au mitage des terres agricoles. Enfin l'exploitation de la carrière sera synonyme de nuisances sonores quotidiennes et de pollution atmosphérique liée aux tires de mine et à la, circulation incessante de camions. Cela n'est pas sans poser des questions quant à la santé respiratoire et mentale des riverains obligés de subir bruit et nuages de poussières en non stop pendant au moins 5 années.</p> <p>Pourquoi donc choisir une solution digue calamiteuse plutôt qu'une solution viaduc plus raisonnable pour la biodiversité et le respect de la vie des citoyens? La solution tout viaduc a reçue l'aval de FNE et une évaluation plus positive du CNPN.</p> <p>Pourquoi les études d'impact on êtes saucissonnées en séparant NRL et carrières. Il s'agit pourtant d'un d'impact inhérent au projet NRL donc les études d'impact de la NRL devraient être revu dans leur globalité en incluant l'impact des carrières et l'impact carbone lié à l'exportation et au transport routier.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-373	date : 23/07/2018	Identité : M. Adrien DISS – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Ce projet d'extraction de roche va avoir un impact majeur sur la biodiversité de cette partie de l'île. La destruction de l'habitat de dizaine d'espèces d'oiseaux et de mammifères contribuent à l'appauvrissement de notre patrimoine naturel.</p> <p>En mer, les alluvions créés vont aggraver une situation déjà fragile des différents sites sous marins et continuer d'aggraver la situation (recouvrement des coraux, mort du récif et perte de biodiversité.)</p> <p>D'un point de vue nuisance sonore et physique, entre les explosions quotidiennes, le va et vient des camions et le travail des engins de chantier, c'est une pression énorme sur tous les habitants de la zone et notamment sur les centres scolaires. Cette dégradation de la qualité de vie des habitant n'est en rien justifiée par ce projet de carrière.</p>		

<p>De plus, le nombre de camion nécessaire à l'acheminement des roches va encombrer le réseau routier, endommager les routes et polluer la zone de manière insupportable.</p> <p>Le stockage des produits chimiques sur site nécessaires à la confection des explosifs est une menace trop grande pour des milliers d'habitants. La quantité prévue et les risques météo tropicaux type cyclones ne laissent rien présager de bon. Projet écocide et climaticide.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-374	date : 23/07/2018	Identité : Mme Muriel FORT JOANNET – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Ayant travaillé au Parc national de La Réunion sur la valorisation et à la préservation des différents patrimoines de La Réunion, il me paraît inconcevable de venir défricher cet espace de Bois Blanc où une réelle biodiversité faune (7 espèces sont indigènes et protégées) et flore (23 espèces indigènes de La Réunion, certaines inscrites sur la liste des espèces quasi menacées de l'UCIN, certaines protégées) existe. Ce site est juste en face d'une Réserve marine !</p> <p>Alors qu'aujourd'hui tout est fait pour préserver les patrimoines, la biodiversité, etc. ailleurs, ici cette ouverture de carrière viendrait détruire ces patrimoines ?!!!</p> <p>La compensation de replantation selon une méthode expérimentale n'est même pas appuyée par des organismes dans ce domaine (Conservatoire Botanique de Mascarin). Alors que le Parc national et l'ONF se bat contre les espèces envahissantes, les mouvements de terre, notamment lors des déplacements des terres végétales, favorisent la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes(EEE). Ce n'est pas le lavage des roues, le défrichement en dehors de la montée de la graine, le broyage de ces EEE qui seront suffisants... Sans oublier le vent ! Le risque de dissémination de plantes exotiques envahissantes comme <i>Leucaena Leucocephala</i> sera enclenché et irréversible.</p> <p>Quand à la faune, Salangane, Busard de maillard (Papangue), paille en queue, Pétrel de Barau en transit au dessus du site, Oiseau lunette gris, ... tant d'espèces de notre île qui seront impactées ! Concernant les mammifères, deux espèces de chauves-souris protégées sont présentes sur le site et aux alentours : Le Molosse et le Taphien de Maurice ! L'étude! d'impacts! (EI) indique en page 81 et sur la planche 76 page 82, la présence de colonies de Molosses sur 5 sites comptant chacun plus d'une centaine d'individus Le texte de la DEAL concernant la protection des chauves-souris à la Réunion, datant de 2013, et mis à jour en juillet 2016 stipule que « Toutes les espèces de chauves-souris de la Réunion sont protégées par l'article 411.1 du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel de 1989 qui fixe des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion. Il est donc interdit de les détruire, de les capturer, de les transporter, de les déranger, sous peine de sanctions pénales. »</p> <p>Les passages quotidiens des camions, les tirs de mines vont anéantir ce coin encore préservé, toute cette biodiversité, et aussi la faune marine ! Si ces autorisations de défrichages et d'ouverture de carrière se font, ce ne sera qu'un endroit boueux et mort (les nappes phréatiques seront contaminées probablement par les produits explosifs, à la moindre pluie, l'eau boueuse ira se déversée dans la mer ce qui causera la mort de la faune aquatique, etc....) Bois Blanc, Ravine du Trou, ... quel gâchis annoncé !</p> <p>Mon projet professionnel se tournant vers le tourisme, je souhaitais proposer des balades sur ces sites, point de vue, afin de découvrir ses merveilleux couchers de soleil, et cette côte encore</p>		

"sauvage" ! Avec les tirs de mines réguliers, les passages des camions, l'exploitation tournant 6j/7, des fronts de taille jusqu'à 50 mètres de hauteur de part et d'autre de la route des Tamarins, une superficie de 35 hectares correspondant à 50 terrains de football en face de Réserve naturelle marine, ... le nouveau paysage désert de végétation et de faune à montrer aux touristes venus découvrir une île tropicale verdoyante et dotée de faunes exceptionnelles, sera affreux !!!

Le conservatoire du littoral classe en priorité 1 d'acquisition la partie aval du site. Ceci montre bien la qualité forte du paysage (page20). L'étude d'Impact rappelle cet élément page 108, caractérisant comme contrainte forte (carrière impossible) ce classement par le conservatoire (espace remarquable du littoral) Malgré ces défauts de perceptions, l'EI précise page 69 que : Les enjeux paysagers pour l'implantation d'une carrière sur le secteur de Bois Blanc à Saint Leu demeurent toutefois donc importants au regard de la localisation du projet dans un secteur classifié par le SCOT en espace de vigilance touristique (voir tableau des impacts page 194) La commission d'enquête devrait demander à la SCPR de faire plusieurs compléments d'étude sur la thématique du paysage afin d'améliorer la perception future des impacts pendant et après le chantier si ce projet est maintenu : des coupes sur les différentes années d'exploitation, intégrant les zones de stockage ; photo montage à hauteur d'yeux à réaliser' au niveau des points stratégiques sur la route des tamarin en approche, sur la RN1 par exemple.

Il me semble que l'Autorité environnementale a fait état de risques majeurs :

- risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation du trafic routier (et des camions bennes!!!!), 900 passages quotidiens de camions.
- risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches.
- risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique
- risques de pollution des sols et de l'océan
- risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations
- risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables

Notre île est déjà touchée par la problématique Requins qui n'a toujours pas été résolu ! Cela cause des dégâts considérables dans le domaine touristique. La route côtière entre Etang-Salé et Saint-Leu offre aujourd'hui des points de vue exceptionnels, des criques isolées, ce qui en fait une route très attractive d'un point de vue touristique. Tout ceci perdra son côté exceptionnel avec cette carrière qui détruira le paysage, causera des désagréments de bruits, poussières, coupures, déformations de la chaussée, circulation intensive de camions, ... je ne parle même pas de l'attractivité des points de vue en période de passage des baleines ! l'un des seuls endroits où l'on peut les observer gratuitement ces ballets de baleines depuis la route !

A propos des baleines, il n'y a pas eu d'études menées sur les conséquences de la modification du fond ambiant du site, mais simplement un recueil sur le paysage acoustique physique du site avant l'exploitation de la carrière pendant la caractérisation acoustique in situ. Les mesures d'évitement des cétacés seront supprimées d'après ce que je lis après 6 mois d'exploitation ! ceci n'est pas concevable !

Réponse du MO :

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

Il est nécessaire de rappeler que le site n'impacte pas de manière directe de zones faisant l'objet d'une protection légale ou réglementaire au titre de la biodiversité.

Les EEE sont prises en compte et des mesures sont prévues pour réduire les risques d'invasion (cf. page 57 du Tome 6 – Résumés Non Techniques).

Une étude complémentaire concernant les chiroptères est disponible en Annexe 7 du MRO.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Le périmètre du projet est situé en limite mais en dehors de l'Espace Remarquable du Littoral (cf. page 33 de l'Etude d'impact). Comme rappelé dans l'addendum (page 45), SCPR prend l'engagement, à poursuivre et finaliser la rétrocession de la parcelle BW 253 au bénéfice du

<p><i>Conservatoire du Littoral au prix évalué par la Direction Immobilière de l'Etat après complète exploitation du sous-sol et remise en état de la carrière.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-375	date : 23/07/2018	Identité : Mme TORRES – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière qui impactera l'environnement avec nuisances sonores, poussières, pollution des eaux et des sols.... faune et flore seront impactés ainsi que les riverains proches et plus éloignés. Les allées et venues des camions, tirs d'explosifs, route de tamarins coupées ... tout ceci pour un projet industriel afin de préserver un monopole.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-376	date : 23/07/2018	Identité : Mme Florence VINGUIDASSALOM
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Les impacts de cette carrière sont nombreux et seront dévastateurs.</p> <p>Les tirs de mines prévues, tout d'abord près de la carrière engendreront de la poussière, polluera l'air déjà vicié par les gaz d'échappement (Qui seront plus nombreux à cause des transporteurs de roches !), et qui affecteront d'avantages les santés des plus fragiles, mais aussi des personnes plus robustes, qui auront malheureusement de grands risques de développer des maladies respiratoires.</p> <p>Trafic routier ! L'embouteillage monstre que cela va créer. La route est déjà saturée, les micros coupures seront catastrophiques pour les personnages qui empruntent les routes tous les jours ! Sans parler des risques d'accident qui vont augmenter, et l'augmentation du niveau sonore près de ces axes routiers !</p> <p>La faune et la flore, qu'elles soient terrestre ou marines, qui verront leurs habitats détruit par cette méga carrière. De plus, un risque de voir des espèces endémiques disparaître, tout cela pour extraire quelques roches. Tout le monde sait bien que d'autres solutions existent.</p> <p>Les impacts humain, sociaux, touristiques, sanitaires, et tous les autres impacts qu'aura cette carrière sont monstrueux. Ces messieurs de la télé, dont je tairais le nom, qui nous parle de la méga carrière nécessaire pour la NRL, et seulement pour la NRL dans un premier temps, et qui ensuite nous affirme que cette méga carrière sera nécessaire pour la construction de maison et de logements. De qui se moque t on ? Cela a été clairement dit à la télévision, que cette méga carrière ne servira pas QUE pour la NLR, mais également pour tous les projets de construction de la Réunion.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p>	

<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-377	date : 23/07/2018	Identité : M. Sylvère CHANDEZON – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. 3° avis.</p> <p>J'ai vécu en métropole à la fin des années 90 et au début des années 2000 à proximité d'une carrière en métropole (la carrière du Candelon pour ne pas la nommer) dans un petit village qui s'appelle La Celle. L'exploitation de cette carrière amenait continuellement des poussières irritantes, de la pollution sonore, des encombrements sur les routes, sans parler de la catastrophe écologique de voir tout un pan de montagne défigurée.</p> <p>Dans cette région du Var globalement ensoleillée et soumise à des aléas climatiques beaucoup mieux maîtrisés qu'ici à La Réunion, la dégradation des conditions de vie a été notoire et m'a d'ailleurs conduit à vendre ma maison, à quitter la région, d'abord dans une autre région de France, puis à La Réunion en 2002.</p> <p>Eu égard aux conditions climatiques extrêmes qui existent ici , j'ai de très sérieux doutes sur la capacité d'un exploitant de carrière à pouvoir assurer une sécurisation totale du site, je parle d'expérience ! Je pense même que les dégradations environnementales vont être considérables : entre les alizés qui soufflent fort en hiver risquant de générer de nombreuses poussières toxiques, la période cyclonique qui amène son lot de vents violents, de pluies extrêmes, qui peut sérieusement prétendre assurer la sécurité des riverains aux abords d'une carrière de cette ampleur ?</p> <p>Sur un plan écologique, c'est un site particulièrement préservé, riche en faune et en flore. La destruction du site de Bois Blanc est simplement une catastrophe de ce point de vue.</p> <p>Les nuisances liées aux tirs de mine, aux allers/retours incessants des camions seront déplorables. Je reviens également sur le sujet des poussières toxiques : l'inhalation fréquente et prolongée des poussières minérales provenant du forage, de la découpe, des explosions, provoque des atteintes pulmonaires et respiratoires qui peuvent être graves et peuvent conduire à des fibroses et des cancers. Les écoles (j'entends par là crèches, école maternelle, école primaire, collège) des Avirons se trouveront à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de la carrière. Dire que cela ne présente aucun danger sur la santé est juste un mensonge, mon expérience me l'a prouvé.</p> <p>!</p> <p>Enfin, cela fait trois fois que j'écris un avis sur cette carrière. Je l'ai déjà fait à deux reprises en me rendant en mairie, j'utilise aujourd'hui un moyen numérique. Les deux fois précédentes, les résultats de la consultation populaire ont été particulièrement claires : le NON l'a emporté largement. N'est-on pas dans un déni de démocratie en contraignant une troisième fois les riverains à aller voter ? ! Au bout de combien de référendums, notre voix sera-t-elle prise en compte ?</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>		

<p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-378	<p>date : 23/07/2018</p>	<p>Identité : M. Pierre-Yves EZAVIN – LES AVIRONS</p>
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Je ne remets absolument pas en cause la nécessité de la Nouvelle Route du Littorale, cependant je me positionne clairement contre l'ouverture de la carrière de Bois Blanc, et, ceci pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un monde où l'homme fait peser ses choix économiques contre l'évidence de garantir une biodiversité, un environnement sain pour les générations futures l'ouverture d'une carrière au sein d'un site aussi exceptionnel reste une aberration. Il est évident que ce site doit rester une zone naturelle qui doit permettre de garantir le futur écologique de notre île. Il dispose d'une valeur naturelle que toute les préconisations de remise en état ne pourront jamais rattraper. • Les dernières conditions extrêmes climatiques nous ont clairement montré que les aménagements humains sur les sols ont un impact certain sur les glissements de terrains, et dans le cas de cette carrière, elle détruira de manière certaine tout le littoral entre Saint Leu et les Avions, vous pouvez être convaincu que le fait de produire un réservoir à boue si près de la zone littorale aura un impact destructeur. Ceci impactera aussi toutes les activités économiques des zones balnéaires pendant toute la durée de l'exploitation, or il en faudra beaucoup moins de temps que cette durée pour détruire toute la faune et la flore aquatique. Ainsi, une remise en l'état avec 50 cm de terres arables est une ineptie, ce serait comme placer un pansement sur une fracture en disant que cela suffit. • La pollution sonore est une nouvelle source de pollution reconnue par le ministère de la santé, aussi bien que les maladies mentales liées à cette pollution sont désormais remboursées par la sécurité sociale. 2 tirs de mines par jours et la rotation moyenne de 465 camions par jours rendra la population environnante à des kilomètres de plus en plus anxieuse. • les risques d'accidents (qui se produisent déjà avec les camions sur les sites déjà exploités), seront beaucoup plus importants pour tous les riverains, les enfants qui vivent dans le voisinage. Ainsi, avec 465 rotations par jours, il y aura une augmentation du nombre d'accidents et du nombre de morts. • La Réunion est l'un des territoires français les plus impactés pour le nombre d'enfants asthmatiques et autres difficultés respiratoires, ainsi, le fait d'augmenter localement la circulation avec des véhicules diesels va impacter de manière drastique la sensibilité de la population et donc les dépenses sanitaires liées à ces problématiques. <p>Enfin, si le crime contre l'humanité peut être reconnu à posteriori (Nuremberg/Kosovo/Rwanda), il en sera certainement de même pour le crime contre la biodiversité dans le futur et, il n'est pas acceptable sous prétexte "économique" comme cela fut le cas dans le temps pour les génocides, de faire en sorte que ce crime "potentiel" contre la biodiversité et donc contre l'environnement humain soit perpétré.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en</p>		

	réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
--	---

OE-379	date : 23/07/2018	Identité : M. Armand DAYDE - ETANG-SALÉ
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes dans le mail que OE-378.	
	Réponse du MO : cf. réponse précédente.	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-380	date : 23/07/2018	Identité : Mme Isabelle LOF
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-381	date : 23/07/2018	Identité : Mme Sylvie JUMEL – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : trop de risques pour la santé de la population, risques jours et nuits avec les stockages d'explosifs, sécurité ingérable jours et nuits, poussières et particules en suspensions jours et nuits ainsi que les bruits assourdissants alentours, ballets incessants des poids lourds, trafic des poids lourds déjà accidentogène à ce jour, la méga carrière augmenterait le nombre d'accidents mortels, destruction d'un site d'une faune et d'une flore. Défiguration par un trou béant. Désolation non réparable. Avis précédents déjà opposés à ce projet. Pourquoi s'acharner?	
	Réponse du MO :	
	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	
	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	
<i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i>		
<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		
<i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-382	date : 23/07/2018	Identité : Mme Amina IRSAPOULLE
	<u>Observation</u> : Non à la carrière car handicapée, poussière et autres microbes.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-383	date : 23/07/2018	Identité : Mme Elodie BENARD
	<u>Observation</u> : Contre le projet. Mêmes termes dans le mail que OE-212	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

	Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
--	--

OE-384	date : 23/07/2018	Identité : « ric.c »
	Observation : Contre le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'impact non réalisé dans les règles de l'art déficitaire sur plusieurs aspects. - Etude des dangers sans prendre en compte tous les risques réels. - Projet en zone côtière littoral protégé - Impact environnementale trop important (carrière trop grosse et trop profonde) au premier cyclone glissement de terrains et mer polluée. - Pas de prise en compte du risque du aux poussières de silice. Je vous rappelle que la silice cristalline (cristobalite) est considéré comme CMR (cancérogène) par l'OMS organisation mondiale de la santé. - Points interrogative sur le savoir faire de l'entreprise utilisatrice que a priori n'a jamais géré une carrière d'extraction massive. - Tirs de mine trop dangereux pour les habitations a proximité dont plusieurs sont neuve. - Présence de plusieurs écoles a proximité sous 1.5 km. - Impact touristique sous estimé - Impact sur la flore et la faune sous-estimé - Risque chimique non évalué - Risque bruit <p>J'espère que la DRIRE ou DEAL prendra sa décision en tout âme et conscience. Je ne vois pas comment vous pouvez accepter les 2 études (de dangers et d'impact) qui sont réglementaires pour un ICPE.</p>	
	Réponse du MO : <i>Le dossier (dont l'étude d'impact et l'étude de dangers) a été jugé recevable, et est donc conforme au code de l'environnement.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-385	date : 23/07/2018	Identité : M. Bruno VITALI
	Observation : Contre le projet. Mêmes termes dans le mail que OE-384	
	Réponse du MO : cf. réponse précédente.	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-386	date : 23/07/2018	Identité : M. Guy D'HUTEAU – ST LEU
	<u>Observation</u> : Pour la carrière et la NRL. Cette infrastructure est indispensable au développement de la Réunion. L'intérêt général passe avant les intérêts égoïstes de quelques familles qui ont construit sans permis en pleine zone agricole.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-387	date : 23/07/2018	Identité : Mme Emmanuelle DOUYERE
	<u>Observation</u> : Non à la carrière de Bois Blanc, oui à la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-388	date : 23/07/2018	Identité : Mme Annick SINAMA PONAMAN – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-389	date : 23/07/2018	Identité : M. Yann HAUGOMAT – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière, ayant vécu en Bretagne près d'une carrière à ciel ouvert et ayant subi nuisances sonores et pollution atmosphérique.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-390	date : 23/07/2018	Identité : M. Franck LEFEBVRE
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes dans le mail que OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212.	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-391	date : 23/07/2018	Identité : M. Freddy ETHEVE
	<u>Observation</u> : Contre la carrière en raison des nuisances inévitables que cela va engendrer pour les habitants périphériques, pour les usagers de la route des Tamarin et pour les milieux naturels environnants. La carrière va générer beaucoup de poussières qui échapperont aux dispositifs décrits dans les documents. Il est impossible de piéger toutes les poussières lorsqu'on utilise de l'explosif, un afflux énorme de circulation de poids lourds sur la route des tamarin créant des ralentissements et inévitablement des accidents supplémentaires y compris avec des véhicules légers innocents. L'utilisation d'explosifs à proximité de la route des tamarins va engendrer la fermeture temporaire	

	de cette dernière régulièrement. Les usagers seront déviés ou stoppés, générant un allongement des temps de trajet et des flux de voitures inhabituels dans les centre-villes où je travaille.
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-392	date : 23/07/2018	Identité : M. Frédéric JONVAUX
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à la SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-393	date : 23/07/2018	Identité : Mme Katia BREGER
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 - le projet offrirai une situation de monopole à la SCPR, ce qui est contraire aux règles européennes, cette même société dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte, peu ou pas de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine, à l'heure où l'objectif est de fluidifier un maximum le trafic routier de la Réunion, bloquer la route des Tamarins plusieurs fois par mois me semble complètement ahurissant! Je n'ose même pas imaginer non plus l'état et la dangerosité du trafic sur les routes avoisinantes sachant qu'il est prévu une rotation de 450 camions par jour pour les besoins de la carrière. - la faune et la flore seront bien entendues détruites à tout jamais sur le site mais de manière indirecte au niveau de l'espace côtier avoisinant.	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-394	date : 23/07/2018	Identité : Mme Ingrid URIZZI (même identité que OE- 360 mais adresse @ différente)
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Même argumentaire que le mail OE-360.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-360	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-395	date : 23/07/2018	Identité : M. Patrick LE DARZ
	Observation : Contre le projet d'ouverture de carrière. Le lundi 23 juillet 2018 le directeur adjoint de la DEAL lors d'un interview au JIR a déclaré que au delà de 20 km entre le site de production de roches et le chantier le coût carburant rendait rédhibitoire cette exploitation. Considérant la distance entre la carrière de Bois Blanc et la grande chaloupe comprise entre 35 et 40 km,(AR 70 et 80 km) Considérant les déclarations de Ivan Martin au JIR. Considérant l'article L 442-2 du code de commerce interdisant la vente ou la production à perte. Les exploitants de cette carrière contreviendront délibérément au code du commerce en vue de déséquilibrer le marché des matériaux pour nuire à la concurrence.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>En premier lieu il convient d'indiquer que cet article est en réalité plus nuancé que les affirmations données dans cette observation puisqu'il est dit : « Au-delà de 20 km entre le site d'exploitation et le chantier, c'est quasi rédhibitoire. La marge de manœuvre devient étroite ». On comprend donc qu'il y a un réel enjeu à réduire la distance entre le gisement et le lieu de livraison mais que la limite donnée de 20 km n'est pas une fin en soi.</i></p> <p><i>Il semble alors intéressant de souligner que tous les jours dans le cadre de nos activités, nous faisons livrer à nos clients des matériaux depuis nos carrières ou nos stations de concassage sur des distances bien plus importantes que 20km dans des conditions économiques restant satisfaisantes pour eux (nos clients), pour les transporteurs et pour notre société.</i></p> <p><i>Le coût d'un transport est estimé entre 0,09 € et 0,13 € par tonne et par kilomètre (d'après le retour d'expérience des transports entre les installations SCPR actuellement en activité).</i></p> <p><i>Dans le cas le plus pénalisant (A/R de 80 km et 0,13€/km), le coût de transport d'une tonne de matériaux entre la carrière de la Ravine du Trou et le chantier de la NRL reviendrait donc à 10,40€.</i></p> <p><i>Or le coût de la tonne de rochers varie selon le type d'enrochement, mais est supérieur à cette somme.</i></p> <p><i>Compte tenu de ces éléments et au regard des investissements engagés par SCPR sur ce projet, il n'y a donc pas lieu de penser que le transport des matériaux entre la carrière de Ravine du Trou et le chantier NRL et/ou que la vente des matériaux de la carrière se fasse à perte.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO qui indique clairement que l'exploitation ne se fera pas à perte.</p>	

OE-396	date : 23/07/2018	Identité : « alami60@hotmail.fr »
	Observation : Contre la carrière : nuisances sonores, aspect esthétique de l'île, niveau touristique, santé de la population et des enfants.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-397	date : 26/07/2018	Identité : M. Jérémie CONTANDRIOPOULOS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Pour la carrière de Bois Blanc, 3 enquêtes, 3 fois des mobilisations massives car Non personne ne veut de la carrière! Je voudrais donc des explications sur les points suivants:</p> <p>Un tel comportement de la part des autorités est-il légitime?</p> <p>Qui est derrière toute cette mascarade? Ne devrait-il pas être puni une bonne fois pour toute?</p> <p>Pourquoi autant d'insistance, alors que l'avis de la majorité est non! 3 fois Non !</p> <p>A quelle moment, doit-on porter plainte pour tentative de viol du patrimoine naturel et remarquable de la forêt semi-sèche des bas?</p> <p>Qu'attendez-vous pour demander une ordonnance au Président de la République, afin de détruire impunément chaque centimètre carré préservé de cette pauvre Réunion qui souffre déjà.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-398	date : 26/07/2018	Identité : Mme Maëlle CORRE LABAT
	<p><u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet.</p> <p>- L'île de La Réunion étant actuellement inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO et la région étant déjà soumise à diverses atteintes du fait de l'homme et des agressions naturelles, il m'apparaîtrait aberrant, inepte et inconséquent d'autoriser ce type de projet de carrière en contradiction complète avec notamment les objectifs de préservation de la qualité de l'environnement naturel, de la qualité de vie et de la santé de la population, mais également de l'attractivité touristique des paysages et du littoral réunionnais, de l'équilibre et du développement social et économique des communes concernées.</p> <p>La caractérisation du site exclue toute carrière possible. Le site visé pour la carrière, et son classement ne permet pas d'envisager une carrière. 80 % de la surface de la carrière est en périmètre agricole irrigué. Le secteur de Bois Blanc à Saint-Leu est classé au ScoT en espace de vigilance touristique, un site à haute fréquentation touristique et sportive, très prisé de tous les réunionnais et des touristes. Le site visé par la carrière est bordé par deux Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique ! Il est aussi bordé par une zone maritime classée Espace Littoral Remarquable ! Il est dans la zone d'influence officielle du site classé remarquable de la Pointe au Sel, patrimoine historique majeur. Le site visé pour la carrière longe la réserve naturelle marine, espace littoral réglementé par le décret du 21 février 2007 qui « interdit d'abandonner, de laisser écouler ou de jeter tout produit ou organisme de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou l'intégralité de la faune ».</p> <p>Les dispositions légales et réglementaires en cours, et notamment celles issues du code de l'environnement, du code de l'urbanisme, de la loi sur l'eau, des documents d'urbanisme et de planification validés à ce jour, doivent être strictement respectées (de même que les décisions de la justice administrative), surtout dans de tels secteurs sensibles, et empêcher des constructions ou installations telles que celles envisagées dans le projet de carrière à Bois Blanc.</p> <p>De la même manière, la hauteur des 6 mètres au faitage actuellement en vigueur dans le PLU de Saint-Leu doit être maintenue afin d'éviter toute dérive en matière de construction dans ce secteur. Une dérogation au PLU accordée ici générera inmanquablement d'autres nouveaux projets de constructions diverses nuisibles non seulement en matière environnemental mais</p>	

également social, sanitaire, économique et touristique.

En matière de biodiversité, les espèces végétales et animales protégées (dont plusieurs indigènes ou endémiques de La Réunion sont protégées), qu'il s'agisse des écosystèmes terrestres ou marins ne doivent pas subir les conséquences irréversibles qui proviendraient d'une dérogation d'interdiction de défricher due à une nouvelle atteinte et convoitise humaine.

Le site visé pour la carrière est traversé par un espace boisé classé. Les deux ravines jouxtant immédiatement le périmètre projeté pour la carrière présentent une très grande qualité de végétation naturelle antique, avec des espèces endémiques et indigènes très rares, espace de randonnée et d'escalade. Diverses espèces remarquables et endémiques ou indigènes jalonnent le site et les ravines adjacentes. 19 espèces d'animaux fréquentent le site visé par la carrière, dont 7 sont indigènes et protégées, et trois sont des endémiques stricts de La Réunion. Il est aussi un point de passage majeur des oiseaux marins, et des colonies de petits molosses, qui nichent dans les rochers. Les deux ravines jouxtant le site sont des zones naturelles majeures relevant du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les nuisances générées par la carrière (bruits, poussières, rejet d'eau, sédiments...) qui ne manqueront pas d'impacter la flore et la faune sous-marine (poissons, cétagés, tortues, coraux) sont incompatibles avec la préservation de la Réserve Naturelle Marine de la Réunion située à proximité.

Un avis du Conservatoire du Littoral sur le projet de carrière et sur la demande de dérogation à l'interdiction générale de défricher devrait opportunément être demandé par le commissaire enquêteur.

Le prétexte évoqué par le promoteur du projet de carrière relatif à la création d'emplois (prétexte évoqué systématiquement pour faire passer les projets de constructions ou d'installations irrespectueuses de l'environnement naturel et humain) apparaît ici aussi fallacieux et visant à tromper la vigilance de la population. Si quelques emplois, souvent précaires, temporaires et sans doute à faible valeur ajoutée pourront bien sûr être créés, il convient parallèlement de tenir compte de l'impact négatif de l'exploitation de la carrière de Bois Blanc en terme d'activités sociales et économiques, de tous les emplois existants qui disparaîtront et de tous ceux qui pourraient être créés à l'avenir qui ne verront pas le jour, dans les secteurs notamment du tourisme et du commerce. Un projet tel que celui de la carrière à Bois Blanc aurait un impact désastreux pour ces activités et les emplois concernés et annihilerait les perspectives intéressantes de développement en la matière du fait notamment de la désaffectation touristique engendrée par l'exploitation de la carrière et toutes les nuisances induites.

Au-delà, les habitants des trois communes concernées (et pas uniquement ceux situés à proximité immédiate de Bois Blanc) seraient eux-mêmes confrontés au quotidien à ces nuisances, à une qualité de vie dégradée et à une diminution conséquente de la valeur de leurs biens immobiliers, et auraient inmanquablement propension à s'installer ailleurs du fait, générant une désertification du secteur et une catastrophe pour les activités et l'emploi.

Une telle carrière à Bois Blanc ne manquera pas de détruire le littoral entre Saint Leu et les Avions, avec des risques lourds en matière de glissements de terrain (dont les conséquences catastrophiques nous ont une fois de plus été démontrées par les récentes perturbations climatiques), et de manière une situation irréversible en matière de remise en état.

En matière de pollution sonore, les tirs de mine réguliers et la rotation moyenne des camions (on annoncerait 930 passages de camions par jour entre 5h et 19h) générera des nuisances très importantes pour la population environnante.

Les impacts de la circulation des camions générée par l'exploitation de cette carrière à Bois Blanc sont également à prendre en compte. Des accidents mortels ont déjà eu lieu du fait notamment des « cachalots », gros semi-remorques qui sillonnent les routes en transportant chaque jour des tonnes de cannes vers les balances et les sucreries pendant la saison de coupe. Les camions sont aussi déjà et seront encore la cause d'accidents mortels.

Les nuisances pour la santé de la population (difficultés respiratoires, problèmes asthmatiques, cancers, déjà très importants à La Réunion) seront également importantes avec l'augmentation de la pollution due aux particules fines des moteurs diesel des camions (mais également due à l'émission de particules fines de roches explosées), entraînant parallèlement des dépenses

sanitaires accrues.

- Un avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le projet de carrière et les risques sanitaires générés par son exploitation devrait opportunément être demandé par le commissaire enquêteur.

Concernant le périmètre d'impact, l'attention du commissaire enquêteur doit être attirée sur un point de fond essentiel : la caractérisation de la zone d'influence globale préconisée dans l'étude d'impact doit être formellement contestée (Planche 2 page 14 – Caractérisation des différentes zones d'influence). Les auteurs postulent que celle-ci est la même quasiment que la zone d'influence immédiate, à savoir le périmètre d'extraction, bornée par les deux ravines, du Trou et des Avirons. L'argument avancé par les auteurs est scientifiquement aberrant : « Les ravines adjacentes jouent un rôle barrière naturelle sur la dispersion des effets du projet sur l'environnement », ce qui selon eux empêcherait toute propagation d'impacts au-delà de ces deux ravines, immédiatement limitrophes du site projeté de carrière.

Ainsi, l'aire d'analyse des impacts dans l'étude est-elle limitée par les auteurs au périmètre de l'extraction uniquement !... alors que d'évidence, la carrière a une zone d'influence bien plus large et aura un impact sur les trois grands secteurs habités de Piton Saint Leu, Les Avirons et l'Etang-Salé. On relèvera d'ailleurs la présence d'établissements sensibles comme les écoles, un collège et de très nombreuses habitations à 750 mètres du site, sur le territoire des Avirons, et sur le territoire de Piton Saint Leu à 1 300 mètres, de même qu'à l'Etang-Salé les Bains. La carrière par son activité d'extraction aux tirs de mines quotidiens, au tri et au chargement, et aux départs et arrivées camions et salariés, va impacter des dizaines de milliers de personnes.

D'autre part, le périmètre d'impact est encore plus large, puisque l'ensemble de l'impact du trafic routier généré par les centaines de milliers d'allers et retours prévus de camions depuis la carrière à Bois Blanc jusqu'au chantier de la NRL. Si le chantier de la NRL durait plus de 5 ans, il faudrait encore trouver 5 000 000 de tonnes d'enrochement en plus des 12 000 000 de tonnes d'enrochement que fournirait théoriquement cette carrière de Bois Blanc. Les embouteillages sur la plaine Saint-Paul sont tels que jamais, le rythme de livraison envisagé, un camion toutes les deux minutes, ne serait tenu et il y aura embouteillage de camions sur tout le secteur ouest. L'impact de la carrière sur les rivages et la mer est aussi un sujet totalement occulté par les auteurs, poussières, boues, propagations acoustiques sous-marines agressant les sonars des mammifères marins, jamais évoqué ! Sans compter l'impact sur le paysage tenu pour négligeable par les porteurs de projet.

Réponse du MO :

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

Le paysage est traité dans le Thème 17.

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-399

date : 25/07/2018

Identité : Mme Nelly HOARAU – ST LEU

Observation : Contre le projet. Désagréments si la carrière devait s'ouvrir.

Réponse du MO :

	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-400	date : 25/07/2018	Identité : M. Jacky HODGI – PITON ST LEU
	Observation : Observation déjà enregistrée sous le n° SL-585	
	Réponse du MO : cf. réponse observation SL-585 (Annexe 3)	
	Avis de la commission d'enquête : voir commentaire correspondant.	

OE-401	date : 25/07/2018	Identité : M. Patrick LE DARZ (voir OE-395)
	Observation : Pas d'accusé de réception lors d'envoi par le net, comment s'assurer que l'avis soit pris en compte ?	
	Réponse du MO :	
	Avis de la commission d'enquête : voir la mention faite dans le chapitre « 15) Nombre d'observations relevées » du rapport.	

OE-402	date : 25/07/2018	Identité : Mme Roselyne LOSSY
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212.	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-403	date : 25/07/2018	Identité : M. Pascal TECHER
	Observation : Contre l'ensemble du projet : -les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter La carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. -Ce projet offrirait une situation de monopole sur le marché des agrégats à La SCPR, filiale de Colas, en contradiction avec les règles européennes. -L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 qui est de nouveau en vigueur. Ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de La ravine du trou n'est pas satisfaisant Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. -La faune, la flore et La faune marine (Le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. -La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde, répercussions sur la sécurité.	
Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2. La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	
--	--	--

OE-404	date : 25/07/2018	Identité : Mme Aurore GAZIVILI – LES AVIRONS
	Observation : Contre la carrière pour la 3 ^e fois, 3 ^e EP. Effets sur la santé et environnement.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-405	date : 25/07/2018	Identité : Mme Alexandra FARRE – ST LEU
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-228.	
	Réponse du MO : cf. réponse à l'OE-228.	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-406	date : 25/07/2018	Identité : « Dj Silotia »
	Observation : Contre le projet : santé, risques hydrologiques liés à la nappe phréatique, pollution des sols, de l'océan, tirs de mines, bruits, poussières, projections, onde de choc, présence d'espèces protégées.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-407	date : 25/07/2018	Identité : Mme Sandrine LUMINET
	Observation : Contre la carrière pour des raisons évidentes de santé publique et environnementales qui n'ont plus besoin d'être développées..... Sans compter les désagrément engendrés par les incessants allers-retour de poids lourd. Le danger sur cette route va devenir significatif, on sait que les ralentissements liés aux engins agricoles sont responsable de nombreux accidents de la route. Merci en tout cas de permettre aux citoyens de s'exprimer sur ce sujet.	
	Réponse du MO :	
	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	

	<p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>
--	---

OE-408	date : 25/07/2018	Identité : M. Bernard IDELSON – ST PAUL
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances prévisibles sur l'environnement : rotation importante de camions sur le réseau routier de l'ensemble du littoral ouest, déjà sur-saturé. - Impact environnemental : qualité de l'air et de l'eau. - Impact sur le tourisme. - Préjudices importants pour les riverains des trois communes concernées : bruits, dépréciation de leurs biens, etc. <p>De plus l'intérêt public d'une telle carrière visant à achever la digue du chantier de la NRL ne me paraît pas fondé car allant dans le sens d'une vision dépassée favorisant le « tout automobile » pour un territoire insulaire qui ne peut plus le supporter.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-409	date : 25/07/2018	Identité : Mme Evelyne CORBIERE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière car l'extraction prolongée de roches massives sur ce site nuira pendant des années à la santé des habitants de la région. De plus, le site en question se trouve à proximité de plusieurs établissements scolaires à l'Etang-Salé et aux Avirons. Je suis contre le stockage de matériaux explosifs à proximité de ces bâtiments publics accueillant des enfants. En outre, les Avirons accueillent plusieurs résidences dédiées aux personnes âgées. Leur cadre de vie sera particulièrement dégradé , avec un lourd impact sur leur santé et leur autonomie.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-410	date : 25/07/2018	Identité : Mme Stéphanie YEUNG – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Quel impact aura cette carrière sur ma santé et celle de mes proches (carrière située à moins de 5 km à vol d'oiseaux de mon domicile) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - amoureuse de la nature, comment puis je accepter qu'un site au beau et préservé jusqu'à lors, puis être dénaturé à des fins politiques et économiques. <p>Quel impact aura la multiplication des convois de camions sur nos routes en terme de détérioration de la chaussée et de risques d'accidents, la situation étant déjà très critique?</p> <p>Quel impact aura la mise en place de cette carrière sur l'environnement, faunes et flores du littoral, sachant que ce dernier est déjà fortement impacté par l'urbanisation ?</p> <p>Comment cela ce fait-il que cette nécessité de carrière n'aie pas été annoncée au moment de l'étude de projet de la NRL?</p> <p>Pour conclure, je ne comprends pas que nous ayons encore besoin de nous exprimer au sujet de cette carrière alors qu'une décision de justice a déjà été prise pour toutes les problématiques</p>		

	et incohérences que je viens à nouveau d'évoquer.
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-411	date : 25/07/2018	Identité : M. Denis PAYET
	Observation : Contre la carrière qui détruirait une nouvelle fois un écosystème local. Le passage de centaines de camions dans cette zone qui occasionneraient nuisances sonores, embouteillages et au pire accidents! Je suis contre des tirs de mine qui fragiliseraient le sol et dont on ne sait absolument rien sur les conséquences géologiques! Je suis contre l'émission de poussières liées aux 2 raisons ci dessus qui fragiliseraient les personnes déjà atteintes de problèmes respiratoires.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-412	date : 25/07/2018	Identité : Mme Sandra CONTASSOT – ETANG-SALÉ LES BAINS
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212.	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-413	date : 25/07/2018	Identité : M. Mathieu GATINAUD – PITON ST LEU
	Observation : Contre la carrière qui va apporter beaucoup de pollution liée à la poussière et aux embouteillages.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-414	date : 25/07/2018	Identité : M. Thomas GERVAIS – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Les responsables politiques et fonctionnels n'ont pas garanti avant l'ouverture du chantier la solution d'approvisionnement des roches indispensables à la construction de la NRL.</p> <p>Ce n'est pas aux habitants de payer pour ces erreurs de gestion ! L'idée même de proposer une carrière gigantesque sur un territoire touristique, densément peuplé, proche d'une réserve marine, est inconcevable.</p> <p>Comme le précise l'Autorité environnementale, il existe des risques majeurs liés à l'exploitation d'une carrière à Bois-Blanc:</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque accru d'accidents de la circulation; - risque sanitaire dus à la dispersion des poussières de roches au gré des vents; - risque hydrologique augmenté (pollution de la nappe phréatique); - risque fort de pollution des sols et de l'océan; - risque lié aux tirs hebdomadaire de mines: bruit, ondes de choc, vibrations etc; - risque écologique, notamment sur les espèces protégées et remarquables; - impact négatif sur le paysage et le tourisme; - risque de dévalorisation des biens immobiliers de milliers d'habitants et d'entreprises. 	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i></p> <p><i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-415	date : 25/07/2018	Identité : Mme Emeline CAUX
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : trafic en très forte augmentation avec des camions qui roulent déjà à tombeau ouvert dans une circulation déjà très dense ; risques sanitaires pour les plus fragiles (bruits, poussière...) ; la petite île de beauté ne sera plus si on continue à dévaster les plus beaux endroits. Étant dans le tourisme, je désespère de voir autant de bêtises accumulées ce qui, à terme, dégoûtera les touristes !!</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-416	date : 25/07/2018	Identité : Mme Mélanie MORAND
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière qui aura des conséquences catastrophiques.</p> <p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>	

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-417	date : 25/07/2018	Identité : M. Maurice CHAFFAROD – ST LEU
	<u>Observation</u> : Pour le projet : Suite aux problèmes sur le bureau de St Leu concernant l'EP, inadmissible de la part d'un citoyen déchu de toutes ces fonctions, je suis pour le progrès et non pour les règlements de compte politiques.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-418	date : 25/07/2018	Identité : M. Edouard SANS – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-419	date : 25/07/2018	Identité : Mme Emilie MITSAKIS – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Je refuse le rythme effréné des allers retours de camions sur la route des Tamarins, extrêmement dangereux pour la sécurité des automobilistes. Je refuse la pollution de l'air, la pollution sonore et visuelle que générera cette carrière, sans compter l'impact, à peine pris en compte, sur les écosystèmes marins de cette bande littorale. Il s'agit d'un milieu fragile, encore sauvegardé, voué à être détruit si ce projet aboutit. L'exemple de St Leu et de son lagon, en sursis à cause du prélèvement irraisonné d'andains dans la zone, devrait constituer une mise en garde suffisante. Je m'inquiète de la santé de nos enfants et de leur sécurité, je souhaite qu'ils puissent encore bénéficier d'un environnement favorable et sain, dans une île déjà suffisamment petite et abîmée par l'activité humaine.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le risque inondation est traité dans le Thème 15. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-420	date : 25/07/2018	Identité : Mme Oriane LAVOGEZ
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. - pour la préservation de l'environnement et la biodiversité fragile de l'île. La carrière va entraîner une érosion des sols, une disparition des espèces végétales, une dégradation du littoral et des espèces marines - pour la santé publique: les travaux et les camions vont ne faire qu'augmenter la pollution de l'air que nous respirons - pour l'incohérence de votre projet: vous dites vouloir protéger l'île par la mise en place de mesures compensatoires à la construction de la NRL, que vous détruisez par la suite avec la mise en place de projet tel que la carrière de Bois blanc.	

<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-421	date : 25/07/2018	Identité : M. Pierrick LAURET – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les besoins de la NRL sont définis par une filiale de ceux qui veulent exploiter la carrière : il n'y a aucune impartialité et la nécessité du projet n'est donc pas fondée. La SCPR dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte: aucun fond de compensation, aucun recensement des populations sensibles, aucune concertation... - Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. <p>Les conséquences des rotations de 900 énormes camions. La cadence infernale prévue pour le transport des roches est absurde : 450 camions qui sortent en moyenne ça fait 1 camion toutes les 2 minutes : remplissage, pesée, mise de la bâche, lavage des roues, départ... cela aura forcément des répercussions sur la sécurité.</p> <p>Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé - La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-422	date : 25/07/2018	Identité : Mme Aurore TOUSSAINT - ETANG-SALÉ
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : poussière d'où problème de santé (je suis allergique et asthmatique donc concernée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - nuisance sonore et visuelle - nuisance routière de part l'interruption de la route des tamarins et le trajet incessant des camions - danger représenté par les tirs de mines - chantier horrible d'un point de vue visuel et qui dénature complètement le paysage réunionnais - pollution inévitable - quels sont les risques réels étant donné que nous sommes une île volcanique? Quand on voit tous les dégâts que nous subissons lors de la saison des pluies, et l'on sait très bien que c'est en partie lié à l'urbanisation trop rapide de nos villes, qu'est-ce qui nous dit que ce chantier plus que 		

	<p>colossal n'occasionnera pas à moyen-terme des dégâts de ce type ou autre?</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'heure où l'environnement est au cœur de toutes les discussions, comment peut-on envisager un projet de cette envergure sur un territoire comme la Réunion? - le non-respect de la durée du chantier est quasi certaine, puisque le chantier même de la NRL n'arrête pas d'être prolongé... Combien de temps allons-nous subir ce désastre environnemental et sanitaire?
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-423	date : 25/07/2018	Identité : Mme Line PHALARIS
	Observation : Pour la carrière afin de finir le chantier et obtenir un itinéraire sécurisé sur la route.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-424	date : 25/07/2018	Identité : Mme Caroline MARANBER
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212.	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-425	date : 25/07/2018	Identité : Mme Nolwenn POENS – LES AVIRONS
	<p>Observation : Contre la carrière. Je dénonce cette pollution sonore que va présenter les tirs de mines. De nature anxieuse, hyper sensibles et hyperémotifs, j'ai choisi cette école afin de favoriser les meilleures conditions d'apprentissage pour mes enfants. La pollution sonore, le stress engendré par le bruit mais aussi par la peur des explosions, des problèmes potentiel de santé (respiration des poussières contenant des produits dangereux) sont autant de facteurs anxiogènes pour les parents comme pour les enfants. Je défends aussi l'arrêt de ce projet car c'est une catastrophe sur le plan écologique pour les animaux, oiseaux et espèce végétale, pour le paysage sans compter les conséquences économiques sur le tourisme, le trafic routier et les conséquences sur les habitations.</p> <p>Cela fait la troisième fois que nous nous prononçons contre ce projet. La colère monte et se fait sentir.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p>	

<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-426	date : 25/07/2018	Identité : M. Benoit LINCY – PETITE ILE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière qui mettra directement en danger : la vie de la population ; la nature sur terre ainsi que la nature dans l'océan. Risque de pollution de l'eau et de l'air liée directement à l'extraction des roches dans la carrière. Pollution de l'océan ; destruction du récif corallien : une eau trouble en permanence. A chaque épisode pluvieux : un sol qui est à nu et une érosion accélérée avec toujours plus de coulées de boue. Arrêtons de voir à court terme et uniquement par le développement économique.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-427	date : 25/07/2018	Identité : Mme Valérie ROBERT
<u>Observation</u> : déjà faite dans le courrier SL-C-11		
Réponse du MO : cf. réponse SL-C-11		
Avis de la commission d'enquête : voir avis correspondant.		

OE-428	date : 25/07/2018	Identité : Mme Claire LAVAUD
<u>Observation</u> : Contre la carrière.		
Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>		
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-429	date : 25/07/2018	Identité : Mme Fanny ECHEVIN
<u>Observation</u> : Contre la carrière d'un point de vue sanitaire. En tant que kinésithérapeute je suis confrontée à prendre en charge des patients souffrant d'asthme, de bronchite chronique en sachant que ces maladies respiratoires ne cessent d'augmenter chaque année je pense que rajouter des émissions de fines particules de poussières dans l'air ne fera qu'aggraver les		

<p>choses. Les habitants d'étang sale, les avirons et même saint leu (vu la direction des vents dominants...) et en particulier ceux déjà fragilisés au niveau respiratoire ou nos enfants risquent d'avoir une santé encore plus altérée.</p> <p>Je m'interroge aussi sur la possibilité depuis plusieurs années d'admirer les baleines chaque hiver près de nos côtes; ne pensez vous pas que les vibrations, les poussières ,la pollution due au trafic routier ne vont pas leurs causer du tort.</p> <p>Cette carrière ne peut qu'altérer l'environnement, détruire des espèces végétales et animales endémiques de la réunion qu'on retrouve sur notre littoral. Et le tourisme dont l'île a vraiment besoin?</p> <p>Et pour nous habitants aux Avirons, pour nos enfants scolarisés, il est inacceptable de nous faire subir plusieurs tirs par jour avec la nuisance sonore et les vibrations que nous allons ressentir et de rendre nos déplacements en voiture sur le secteur de plus en plus dangereux au vu du nombre de camions qui vont devoir emprunter cette route.</p> <p>Je ne comprends pas pourquoi nous devons encore et encore vous ré-exposer nos inquiétudes qui sont tellement évidentes et en plus le faire en pleine période de vacances scolaires où forcément la mobilisation sera moindre.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-430	date : 25/07/2018	Identité : M. François DUBAN – ST PAUL
<p><u>Observation</u> : Contre le projet : M. D a l'impression que derrière l'agitation médiatique s'est imposé un déni de démocratie par le biais des pressions d'intérêts politiques, économiques et autres.</p> <p>Pour faire bref, depuis le début, les premiers concernés, les habitants des communes autour de Bois Blanc ont clairement dit leur opposition. On passe outre le mouvement populaire qui s'est constitué.</p> <p>Je ne répète pas les arguments sanitaires, juridiques, environnementaux, sécuritaires, etc. déjà connus, rabâchés, et superbement ignorés par ceux-là même qui sont censés appliquer la loi.</p> <p>Je dénonce enfin et surtout le manque de sérieux des concepteurs du projet lancé en toute hâte pour des raisons que l'on sait sans que ceux-ci aient pris le temps de s'assurer la faisabilité de l'approvisionnement en roches massives, puisque c'est sur ce point que le projet achoppe. Les riverains, les usagers, les résidents, les citoyens de base doivent-ils subir le manque d'anticipation des concepteurs ?</p> <p>Je tremble en pensant au nombre d'accidents à redouter quand déjà les camions d'andains et autres roches plus ou moins massives nous dépassent sur la RDT à plus de 100 kmh. Des accidents et des coupures de route ont déjà eu lieu.</p> <p>Enfin, il existe des lois et des règlements qui disent que les installations prévues sont impossibles. Le citoyen et l'électeur ne comprennent pas que les lois ne soient pas appliquées par ceux qui les représentent.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p>		

<p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-430 bis	date : 25/07/2018	Identité : M. François DUBAN (voir OE-430)
	Observation : M. D complète son observation faite en ajoutant qu'il est aussi contre la modification du PLU de St Leu et l'autorisation de défricher.	
	Réponse du MO : se reporter à la réponse apportée par l'Etat pour ce qui concerne le dossier de mise en compatibilité du PLU	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.	

OE-431	date : 25/07/2018	Identité : M. Emmanuel GRONDIN - METROPOLE
	Observation : Contre le projet et pour le bien de tous les avironnais et de la Réunion. Les nuisances engendrées: poussière, va-et-vient incessants des camions, embouteillages et accidents, pollution, défiguration du paysage, bruit, mis a mal de la santé publique et de la faune et de la flore, seront néfastes pour l'économie et le tourisme. Certes sur de très court terme les transporteurs locaux et certains réunionnais auront du travail mais à très long terme ce sera tragique pour l'écologie locale, donc l'économie locale ! Notre paysage réunionnais est unique, le tourisme est un facteur économique très important à la réunion, bien que la crise requin soit passée par là... s'il vous plaît n'amputez pas un des cotés de mon caillou sous prétexte que quelques individus satisfassent leurs intérêts financiers.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-432	date : 25/07/2018	Identité : M. Robin CORRE LABAT
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-398.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-398.	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

	<p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	---

OE-433	date : 25/07/2018	Identité : M. Gérard CORRE
	Observation : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-398.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-398.	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-434	date : 25/07/2018	Identité : M. Claude MEYER – LES AVIRONS
	<p>Observation : Contre la carrière. Tout d'abord, concernant le fondement même du projet, le site a été classé dans le schéma départemental des carrières de 2010 en zone de classe 1, en-dehors des espaces définis. L'ouverture d'une carrière est donc interdite dans cette zone. Le schéma des carrières ne répertorie d'ailleurs aucun gisement de roches massives significatif ou de qualité dans toute la zone ouest de l'île susceptible de représenter un intérêt réel pour l'extraction et l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensuite, l'étude d'impact ne propose pas d'analyse solide des variantes avec comparaison des impacts sur l'environnement et la santé humaine, tel qu'exigé dans la loi. L'étude d'impact devrait donc être jugée irrecevable. - Le résumé non technique fait état de 350 emplois créés sans plus de précisions et ne prend pas en compte les emplois détruits (emplois dans la petite enfance à proximité du site, filière touristique...) - Les tirs de mine prévus ont de gros impacts sur la santé humaine et peuvent être traumatisants (impact sur l'audition et danger des vibrations) - La dangerosité liée au stockage de 340 tonnes d'explosif sur le site et le manque de moyens prévus pour surveiller et sécuriser le site de stockage - Les risques d'accidentologie routière accrus par une augmentation du trafic et l'augmentation de la pollution à proximité de la route des Tamarins à cause des poussières et du diesel des camions - Le projet est incompatible avec le SAR (site classé en espace de coupure d'urbanisation et en espace agricole), le SMVM (inscription dans le périmètre du SMVM, ce qui rend le site prioritaire pour la préservation du littoral), le SCOT du TCO (site classé en vigilance touristique et en espace agricole) et le PLU (site classé en coupure d'urbanisation et en zone agricole). Je me positionne ainsi également contre la mise en compatibilité du PLU. - Comme nous l'avons expérimenté en début d'année 2018, les aménagements humains entraînent éboulements, glissement de terrains, coulées de boue, qui ne peuvent pas être compensés seulement en végétalisant les pentes. A terme, comme à Saint-Leu, c'est la faune et la flore marines qui en pâtissent et meurent. - Le projet a un gros impact sur la faune et la flore du site, dont une partie est protégée. - Les conseils municipaux de Saint-Leu et Les Avirons se sont déjà positionnés contre l'ouverture de la carrière. Or, il s'agit de nos représentants locaux; leur avis est à prendre en compte. <p>Ce projet engendre de trop gros impacts sur la santé (bruit et poussières, accidents, risques dus au stockage d'explosifs) et sur l'environnement (faune et flore) pour être accepté, sous prétexte d'intérêts économiques.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Les variantes d'aménagement sont traitées dans le Thème 7.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>		

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Réponse de l'Etat dans le cadre de la MECDU :

Le projet n'est pas compatible avec le PLU en vigueur. C'est bien l'objet de la présente procédure que de faire évoluer le PLU afin de permettre sa réalisation. A cet effet, la mise en compatibilité du PLU prévoit une évolution du zonage et du règlement du PLU sur le secteur concerné.

Le PLU doit être compatible au SCOT et au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document

Le SCoT du TCO

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des espaces agricoles définis par le SCoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,
- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
- le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable.

Le SMVM

La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un

<p>espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)</p> <p>Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.</p> <p>Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.</p> <p>Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.</p> <p>Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.</p> <p>On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.</p> <p>Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.</p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>

OE-435	date : 25/07/2018	Identité : Mme Jennifer MEYER – LES AVIRONS
Observation : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-434		
Réponse du MO : cf. réponse précédente.		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>		

OE-436	date : 25/07/2018	Identité : « Pat Plong'Image »
<p>Observation : Contre la carrière afin de préserver la sécurité et le bien être des habitants des Avirons, de Saint Leu et d'Étang Salé, ainsi que de tous les usagers de la Route des Tamarins et des milliers de touristes qui viennent chaque année à La Réunion pour admirer son patrimoine naturel extraordinaire et non pour subir les risques :</p> <p>... liés à la circulation quotidienne de centaines de poids lourds sur la RN1 qui engendrera inévitablement des dégradations de la route, des blocages, voire des accidents</p> <p>... liés au stockage et à l'utilisation des 450 tonnes de matières explosives et/ou inflammables,</p> <ul style="list-style-type: none"> - sanitaires : pollution de l'air et de l'eau, - écologiques : destruction de la faune et de la flore, et perturbation du milieu marin sur cette frange de la cote Ouest <p>Sans compter l'impact économique désastreux que toute la population de la région concernée devrait subir sur la valeur de l'habitat et l'emploi en général.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>		

<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-437	date : 25/07/2018	Identité : Mme Emilie RICHARD - BOIS DE NEFLES A PITON ST LEU
	<p>Observation : Contre la carrière. J'ai par deux fois déjà donné mon avis contre la carrière de bois blanc lors des précédentes enquêtes publiques et cette fois ci encore, je vous informe que je suis toujours contre l'ouverture de cette carrière pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact sur l'environnement n'est pas maîtrisé, ni sur la santé publique. L'ouverture de la carrière nécessitera un nombre important de rotations de camions tous les jours sur la route des tamarins entre Etang-Salé et le chantier de la NRL et je constate le non respect des limitations de vitesse par les camionneurs, les camions non bâchés dont les débris de roches atterrissent sur nos pare-brises tous les jours. Plus de camions sur la route, plus de pollution, plus de trafic, plus d'accidents forcément. Les tirs de mines prévus deux fois par jours vont nécessiter de fermer la circulation sur la route des tamarins entre Saint Leu et Etang-Salé, les conséquences seront des bouchons pour tous les automobilistes. De plus l'impact des tirs de mines sur notre santé, du bruit permanent des brises roches et des poussières engendrées que ma famille et les habitants des environs de la carrière sont autant d'arguments contre l'ouverture de cette méga Carrière. Le périmètre d'impact du bruit est assez clairement défini mais l'impact des poussières et totalement sous estimé. - L'impact sur le tourisme également - Nos maisons seront dévaluées, les activités économiques de trois communes vont être impactées car qui voudra d'une assistante maternelle à Bois de Néfles Piton ou aux Avirons, qui voudra que ses enfants aillent à l'école dans ce quartier ? Personne ne souhaite élever ses enfants dans la poussière, le bruit et ainsi fragiliser leur état de santé dès le plus jeune âge. - La zone de la carrière présente des espèces protégées, notamment une chauve souris, endémique de l'île. Elle disparaîtra si la carrière voit le jour. 	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-438	date : 25/07/2018	Identité : Mme MURARD – LE TAMPON
	<p>Observation : Contre la carrière. L'exploitation d'une carrière sur le littoral est un immense gâchis sur tous les plans :</p> <p>La dégradation d'une zone de toute beauté générée par l'exploitation de cette carrière est en total contre sens avec la logique de développement touristique de l'île.</p> <p>Sans parler des perturbations pour la vie animale et végétale et tout l'écosystème, tant avec les</p>	

	<p>tirs de mines, que par la destruction de l'habitat, le transport permanent, l'accumulation des poussières..Et la santé des Réunionnais qui s'en préoccupe ? C'est d'autant plus incohérent que la partie digue est faisable en piliers ce qui donne beaucoup plus d'emploi aux Réunionnais que le transport de roches.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-439	date : 25/07/2018	Identité : Mme Marie SISAHAYE GERARDOT – ETANG-SALE LES HAUTS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Le non respect de l'environnement, les travaux de routes vont détruire certaines parties de la faune, flore de l'île de la Réunion. Les arbres et plantes sont notre oxygène d'aujourd'hui et de demain les roches qui sont là depuis des décennies et plus millénaires ne doivent pas être bougées car elles préservent nos sols elles maintiennent l'équilibre de notre terre alors que plus nous cassons, déplaceront les roches nous sommes en danger niveau géologique sans parler de la destruction de certains espèces d'insectes, d'animaux, de plantes endémiques ou non mais qui constituent notre patrimoine réunionnais. Être inhumain à ce point pour un projet de route alors qu'il y a d'autres façons de faire en préservant notre santé notre nature sans parler des embouteillages de camions, des bruits de travaux intensifs, de personnes âgées enfants sensibles qui seront plus vulnérables et fragiles à ces modifications.... asthme et autres maladies dues à la pollution de l'air. La pollution de l'océan, les tirs de mines, la destruction du paysage, les problèmes respiratoires pour les personnes malades ou fragiles, je suis certaine que tous ces motifs sont assez pour voir à quel point la Réunion est en souffrance de part ce projet malheureusement. Que restera t il ce notre pays notre patrimoine culturel, qui a besoin de sa faune et de sa flore pour l'harmonie de l'Homme avec la nature.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-440	date : 25/07/2018	Identité : M. Martial SORRIAUX
	<p><u>Observation</u> : Non à la carrière pour le respect de la nature.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10</i></p>	

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-441	<p>date : 25/07/2018</p>	<p>Identité : Mme Isabelle BRUAND – LA POSSESSION</p>
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière ainsi que l'ouverture des autres carrières pour l'extraction de la NRL. Le choix de la partie en digue est un mauvais choix qui n'a pas tenu compte de la quantité de matériaux disponibles sur l'île. Il est maintenant question d'ouvrir plusieurs carrières pour répondre à la demande et honorer un marché. C'est inadmissible car cela se fera au détriment de la santé de la population, de sa sécurité, de l'environnement et de la bio-diversité. Les sites impactés sont trop proches des habitations et dans des sites remarquables. L'ouverture de la carrière de Bois Blanc et des autres carrières, aura également un impact sur le tourisme. Les sites seront abîmés à jamais. La nature détruite ne se "re-nature" pas !! Nous ajouterons également les risques d'accident augmentés avec la rotation des camions chargés de roches. Que nous restera-t-il lorsque ce chantier pharaonique aura épuisé toutes les ressources d'un coup? Que ferons-nous pour éviter les coulées de boue ?</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-442	<p>date : 25/07/2018</p>	<p>Identité : Mme MAILLOT</p>
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. En effet la sécurité des conditions de stockage des explosifs est largement sous estimée, qui serait tenu pour responsables en cas de catastrophe ? Enfin, je m'interroge, aux vues de tous les impacts négatifs que cette carrière aurait pour la zone, et pour notre île en général (espèces menacées, flore impactée, détérioration du cadre touristique et de vie pour les riverains, perturbation du trafic sur la route des tamarins et l'intégrité même de cette voie, etc...) et me demande pourquoi la réalisation de cette carrière revient encore sur la table alors que d'autres moyens plus vertueux et respectueux de l'environnement sont possibles pour la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

	Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
OE-443	date : 25/07/2018	Identité : Mme Céline TASSET
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. Réponse OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
OE-444	date : 25/07/2018	Identité : M. Ludovic MAILLOT
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. Réponse OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	
OE-445	date : 25/07/2018	Identité : M. Guillaume DELMAS – ST PIERRE
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. 1- le bruit, les vibrations, les ondes de choc : l'exploitation nécessitera l'utilisation d'explosifs de fortes puissances pour fracturer la roche. Le bruit engendré par les tirs de mines portera atteinte à la population environnante nombreuse aux abords, mais également à la faune terrestre (mammifères, oiseaux etc.) et la faune aquatique (baleines, dauphins, etc.) présentent dans cette zone sauvage. Les vibrations et les ondes de chocs porteront atteintes à la vie des populations et à l'écosystème. 2- les poussières: les explosions, l'utilisation d'engins brise-roche, les déplacements des engins et des camions vont produire des nuages de poussière qui porteront atteinte aux populations qui vivent dans cette zone (Avirons, Etang Salé, Saint Leu) mais également aux personnes qui passent dans la zone (route des Tamarins proche) ou qui viennent profiter d'un environnement naturel remarquable (plage d'Étang Salé, site d'escalade de la Ravine des Avirons, route littorale et sentiers de randonnée). 3- les camions: le trafic routier sera impacté par l'augmentation importante du nombre de camions venus chercher les matériaux issus de l'exploitation de la carrière avec un risque accru d'accident. Ce trafic sera également une source de nuisance sonore pour tous les riverains des axes emprunté par les camions. 4- les coupures de la RN1: pour l'exploitation de la carrière, le projet prévoit des coupures de la RN1. Ce dispositif est à la fois dangereux en terme de sécurité pour les usagers avec des risques de carambolages et portera atteinte à la fluidité du trafic. 5- la disparition du paysage: le site de Bois Blanc est un site naturel remarquable par le paysage qu'il donne à voir et à découvrir. 6- les risques de pollution: l'utilisation d'explosifs, de produits toxiques, le chamboulement des roches et des terres engendreront des risques de pollution des sols et de l'océan. Les pluies abondantes de l'été austral draineront des résidus d'explosifs jusqu'aux nappes phréatiques et emporteront les boues et poussières jusqu'à l'océan. Les écosystèmes terrestres et aquatiques souffriront de ces apports artificiels nouveaux. Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i>	

<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-446	date : 25/07/2018	Identité : M. Patrick ORTI – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Les risques sanitaires causés à la population par les nuages de poussières que provoqueront l'extraction et le transport des roches. Les risques de pollution des sols, de la nappe phréatique puis de la mer, causés par les hydrocarbures et autres produits toxiques lessivés par l'arrosage permanent du site destiné à <u>limiter</u> la levée des poussières, aussi bien que par les eaux de pluie, notamment en période cyclonique L'impact sur le réseau routier emprunté par plus de 500 camions par jour Les dommages irrémediables causés à la faune et à la flore ainsi qu'à tout l'environnement naturel de la zone dévastée par cette carrière Les conséquences catastrophiques sur toute l'économie de la région impactée, autant dans le secteur du tourisme que de l'immobilier, ainsi que toutes les professions qui leur sont associées La forte dégradation de la qualité de vie à long terme des habitants des communes voisines de la dite carrière.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-447	date : 25/07/2018	Identité : M. Pierre EYRAUD
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. - L'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières de 2010 - le projet offrira une situation de monopole à la SCPR, ce qui est contraire aux règles européennes, cette même société dénigre totalement la population riveraine et n'en tient absolument pas compte, - peu ou pas de prise en compte des conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine, - à l'heure où l'objectif est de fluidifier un maximum le trafic routier de la Réunion, bloquer la route des Tamarins plusieurs fois par mois me semble complètement ahurissant! - je n'ose même pas imaginer non plus l'état et la dangerosité du trafic sur les routes avoisinantes sachant qu'il est prévu une rotation de 450 camions par jour pour les besoins de la carrière.</p>		

<p>- la faune et la flore seront bien entendues détruites à tout jamais sur le site mais de manière indirecte au niveau de l'espace côtier avoisinant.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-448	date : 25/07/2018	Identité : Mme Mélaine BREZE TCHANG – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière.</p> <p>Ayant des connaissances dans le milieu marin, le projet de carrière va engendrer de la production de bruits, de poussières et va également aider aux ruissellements des eaux chargées de sédiments. Tout cela va se déverser au sein même de la Réserve naturelle marine et aura un impact direct et néfaste sur les espèces marines (poissons, tortues, cétacés...)</p> <p>Le projet de carrière va également avoir des impacts sur les habitants avec la poussière émise, les détonations tous les jours qui elles-mêmes vont sans doute impacter les maisons environnantes : fissures et secousses. Le trafic routier va causer des nuisances sonores.</p> <p>Il y a aussi l'impact des agriculteurs. Ces derniers exploitent sur ces sols. Ils vont perdre une partie de leur revenu voir même leur emploi. Leurs exploitations font vivre d'autres emplois secondaires tels que la vente ou la transformation des produits. Donc encore des personnes qui vont être sans emploi.</p> <p>Un autre point à aborder le tourisme. Sur la commune de St Leu et ses environs, celui-ci est prospère. Si le projet de carrière se fait, le tourisme va chuter.</p> <p>La tempête Fakir du 24 avril ayant touché la Réunion, a produit des dégâts majeurs sur la ville et ces alentours notamment des coulées de boues.</p> <p>Cet épisode cyclonique a montré que la côte St Leusienne et même les hauteurs de la ville étaient très fragile et fortement exposées aux écoulements de boues lors de fortes pluies. La côte et son lagon ont encore des traces du passage de Fakir avec un lagon chargé de sédiments ayant provoqué la mort irréversible de nombreux coraux et d'espèces de poissons.</p> <p>La carrière présente des risques importants de pollution des sols, de l'océan, des risques sanitaires pour les habitants ainsi que des risques écologiques et environnementaux majeurs.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en</p>		

	face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.
--	---

OE-449	date : 25/07/2018	Identité : Mme Florence LETO – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre le projet. Pollution à la silice, à haut risque cancérigène. En outre le trafic de camion de plus de 900 passages de camion par jour, qui semble être nécessaire à l'exploitation, va saturer encore plus nos voies de circulation, et polluer air et mer, nappes phréatiques et lagon.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-450	date : 25/07/2018	Identité : M. Patrice BOISSIER – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : pollutions atmosphériques liées aux allées et venues de camions (CO2, particules fines, etc.), aux poussières liées à l'exploitation de la carrière, à la pollution océanique plus que probable. L'école Mario Hoarau de Piton Saint-Leu serait malheureusement aux premières loges de toutes les nuisances de la carrière. Je suis contre en raison de l'impact sur la qualité de vie des citoyens des communes d'Etang-Salé, Les Avirons et Saint-Leu (nuisances associées aux camions, aux tirs de mines, aux excavations). Finalement, je suis contre en tant que citoyen qui a des doutes sur l'utilité de cette carrière au profit d'une minorité de professionnels (les transporteurs pour ne pas les citer). L'écologie et la santé publique doit passer avant les intérêts financiers d'une corporation.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-451	date : 25/07/2018	Identité : M. Fabien DORVILLE – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Je ne veux pas revivre d'épisode de déversement d'eaux boueuses dans l'océan qui serait synonyme de perte d'activité en tant que moniteur de plongée. Mon métier comprend un aspect majeur de présentation et de préservation du milieu marin réunionnais. Nous ne pouvons pas nous permettre de telles conséquences pour notre environnement de vie, ce serait une véritable catastrophe. Conscient de la nécessité de trouver une solution pour la NRL et la sécurité de ses usagers, je soutiendrais les projets et leurs responsables qui ne mettent pas en péril notre île et qui s'inscrivent dans une démarche durable.	
Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i>		

	<i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-452	date : 25/07/2018	Identité : M. Christophe LOUYS – ST GILLES LES BAINS
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212	
	Réponse du MO : cf. Réponse OE-212	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-453	date : 25/07/2018	Identité : M. Tibor KATELBACH
	<u>Observation</u> : Contre la carrière, aucunement justifiée, impact écologique désastreux pour l'environnement ; querelle à motivation purement économique, il y d'autres endroits pour la roche.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-454	date : 25/07/2018	Identité : Mme Ginette HOAREAU
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : augmentation du trafic routier, les hauts vont récupérer la pollution de la carrière avec les vents, pollution des nappes phréatiques et du lagon, tirs de mines.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-455	date : 25/07/2018	Identité : M. Stéphane LECLERC
	<u>Observation</u> : Contre la carrière qui va engendrer des problèmes de pollutions pour tous les habitants des environs, les poussières dispersé par les vent dominant vont se déposer partout. Une augmentation de la circulation de camions qui occasionnera des bouchons sur les échangeurs d'Etang-Salé. Ces derniers poserons un gros problème de sécurité routière. La route qui risque d'être coupée, pendant les tirs occasionnera une augmentation d'accident. Une absurdité pour la sécurité routière. Le paysage de cet endroit y sera défiguré.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-456	date : 25/07/2018	Identité : Mme Cynthia ABOU – ST LOUIS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : conséquences sur l'environnement (pollution visuelle et sonore, extinction de la faune et flore), santé.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-457	date : 25/07/2018	Identité : Mme NICOLLET
	<u>Observation</u> : Contre la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-458	date : 25/07/2018	Identité : M. Frédéric MENARD
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet.</p> <p>La caractérisation juridique et légale du site exclue toute carrière possible. 80 % de la surface de la carrière est en périmètre agricole irrigué. Le secteur de Bois Blanc à Saint-Leu est classifié au SCOT en espace de vigilance touristique Le site visé par la carrière est bordé par deux Zone Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique Floristique ! Il est aussi bordé par une zone maritime classée Espace Littoral Remarquable ! Il est dans la zone d'influence officielle du site classé remarquable de la Pointe au Sel, patrimoine historique majeur. Le site visé pour la carrière longe la RNM.</p> <p>Le site visé pour la carrière est traversé par un espace boisé classé! Le site est aussi habité par des humains et plus de 30 000 personnes sont dans la zone d'influence d'impact de la carrière. Les deux ravines jouxtant immédiatement le périmètre projeté pour la carrière présentent une très grande qualité de végétation naturelle antique, avec des espèces endémiques et indigènes très rares, espace de randonnée et d'escalade.</p> <p>L'étude d'impact conclue malgré tout à des enjeux écologiques faibles !</p> <p>Les dernières conditions extrêmes climatiques nous ont clairement montré que les aménagements humains sur les sols ont un impact certain sur les glissements de terrains, et dans le cas de cette carrière, elle détruira de manière certaine tout le littoral entre Saint Leu et les Avions, vous pouvez être convaincu que le fait de produire un réservoir à boue si près de la zone littorale aura un impact destructeur. Ceci impactera aussi toutes les activités économiques des zones balnéaires pendant toute la durée de l'exploitation.</p> <p>Une remise en l'état avec 50 cm de terres arables est une ineptie. Et dans les période d'exploitation, toute la boue ira à la mer lors des événements de type pluie diluvienne que nous connaissons maintenant.</p> <p>La carrière par son activité d'extraction aux tirs de mines quotidiens, au tri et au chargement va impacter des milliers de personnes sur les 3 communes.</p> <p>La pollution sonore est une nouvelle source de pollution reconnue par le ministère de la santé. Cette carrière est en outre totalement liée à un projet qui n'a pas décrit ses impacts en matière d'enrochement et qui a bénéficié d'une DUP alors que les impacts réels ont été délibérément occultés : le saucissonnage des DUP est illégal, pour un projet routier passéiste, qui s'inscrit comme la ruine de l'économie réunionnaise et qui ne résout pas les problèmes de transport</p> <p>L'étude d'impact sous-estime complètement l'impact sur la circulation routière de l'ouest. Les</p>	

	<p>auteurs écrivent noir sur blancs que les émissions de gaz d'échappement n'auront aucune incidence sur l'environnement!). Les embouteillages sur la plaine Saint-Paul sont tels que jamais, le rythme de livraison envisagé, un camion toutes les deux minutes, ne serait tenu, les fils de camions s'accumuleraient, il faudra alors donner priorités à ces camions au détriment du reste de la circulation et encore une fois amplifier l'asphyxie de circulation, l'impact en résultant sur l'économie de l'île et les transports publics n'est pas non plus correctement décrit !</p> <p>Les risques d'accidents (qui se produisent déjà avec les camions sur les sites déjà exploités), seront beaucoup plus importants pour tous les riverains, les enfants qui vivent dans le voisinage. La Réunion est l'un des territoires français les plus impactés pour le nombre d'enfants asthmatiques et autres difficultés respiratoires, ainsi, le fait d'augmenter localement la circulation avec des véhicules diesels va impacter de manière drastique la sensibilité de la population et donc les dépenses sanitaires liées à ces problématiques.</p> <p>Il est évident que ce site doit rester une zone naturelle et économique touristique qui doit permettre de garantir le futur écologique de notre île. Il dispose d'une valeur naturelle que toutes les préconisations de remise en état ne pourront jamais rattraper.</p> <p>Nous dénonçons l'absence d'éthique des bureaux d'études ayant rédigé cette étude d'impact très incomplète. Nous dénonçons la violence de la pression entretenue par le lobby des camionneurs et les menaces et chantages permanents qu'ils entretiennent. Nous dénonçons la fracture sociale que va créer cette carrière, qui va enrichir quelques camionneurs et marquer la ruine de nombreuses familles qui ne pourront plus habiter leur maison du fait des nuisances, ne pourront plus la louer, ne pourront plus la vendre. Nous dénonçons la résolution à passer coûte que coûte à l'encontre de toutes les lois de la république dont bénéficie l'actuel site. Nous dénonçons l'acharnement des services de l'état et leur parti pris résolu pour cette carrière. Nous dénonçons l'absence d'écoute des services de l'État et de La Région aux nombreuses expressions des citoyens qui se sont très majoritairement prononcés contre ce projet. Nous dénonçons la responsabilité très forte des autorités de la république dans la fabrication d'un conflit de société majeur, dans le cas où la carrière serait autorisée.</p> <p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-459	date : 25/07/2018	Identité : Mme Carine SAUGER -
<p><u>Observation</u> : Pour la carrière.</p> <p>Actuellement, le projet de plus grande ampleur qui est en cours à la Réunion est la construction de la NRL. L'ouverture de la carrière de Bois Blanc permettrait d'éviter des retards supplémentaires du chantier, faciliterait l'entretien de cette route, et arrêterait l'apport de roches de Madagascar. Cet apport externe de roches qui pourraient contenir des espèces invasives, des vecteurs de maladies et autres problèmes difficilement contrôlables quand on déplace plusieurs milliers de tonnes de roches sans pouvoir les traiter correctement, ou s'assurer que ces roches aient été collectées de manière éco-responsable. La carrière de Bois Blanc est donc indispensable pour l'achèvement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral.</p>		

	<p>De plus, autre que le chantier de la NRL, la consommation annuelle de granulats pour chaque français est de 6.5 tonnes/an. La commune de Saint Leu (environs 34 000 habitants) consomme donc à elle seule 220 000 tonnes de granulats par an. Chaque Commune, et chaque élu de Commune, a pour devoir d'utiliser les ressources qui lui sont attribuées ou qui sont déjà pressentes dans leur secteur, et cela de manière responsable.</p> <p>Saint Leu possède une telle ressource. Pourquoi ne contribuerait-elle pas à l'économie de la Réunion ? Ce n'est pas à Saint Pierre , à Saint Paul ou à Saint Anne de pallier la consommation de toute l'île, bien au contraire.</p> <p>Un autre point à soulever est le est les carrières sont des sources de Maladies. Il serait temps d'arrêter de dire n'importe quoi aux gens, et de les réconforter sur ces idées fausses.</p> <p>Il n'y a pas de Silice dans les roches a la Réunion. Connaissant personnellement plusieurs personnes qui ont travaille plus de 25 ans sur des concasseurs (et qui y travaillent encore !), aucun cas de maladie pulmonaire n'a été déplorée chez eux, ou parmi les salariés de la SCPR.</p> <p>Finalement, les carrières sont indispensables à la vie économique d'un pays, elles sont indispensables pour la construction : des routes, des trottoirs, des places publiques, des voies ferrées et de tramways, des zones industrielles, des plates-formes commerciales, des maisons d'habitation, des immeubles de bureaux, des ateliers et des usines, des centres commerciaux, des écoles, des hôpitaux etc.</p> <p>A ce jour, les carrières puisent dans leur réserves alluvionnaires, et les autorisations administratives sont de plus en plus difficiles à obtenir. L'ouverture de Bois Blanc permettrait un apport de gros blocs qui seraient issus d'une carrière de roche massive, et non d'un gisement alluvionnaire, ce qui permettrait de relâcher la pression actuellement exercée sur les carrières de Saint Pierre, Saint Paul et Saint Anne. Je dis oui à la Carrière de Bois blanc, et félicite l'entreprise pour la qualité de son dossier.</p> <p>Ne pas ouvrir Bois blanc, c'est de faire peser sur les épaules des réunionnais et réunionnaises un fardeau financier très lourd, avec des retard supplémentaires sur le chantier NRL.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1 et est effectivement indispensable pour le chantier de la NRL.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 où une remarque sur la silice contenue dans les roches a été ajoutée.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>

OE-460	date : 25/07/2018	Identité : Mme Myriam CHIARAMONTI – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière :</p> <p>- le passage des camions par centaine au quotidien car ils prévoient 6 jours/7 d'exploitation avec toutes les nuisances apportées au centre-ville de Saint Leu et ses environs : poussières, bruits, embouteillages, mais ce n'est encore rien face aux tirs de mines réguliers sur un espace de 35 hectares qui amèneraient forcément un impact désastreux pour la faune la flore et les beaux paysages de Saint Leu.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-461	date : 25/07/2018	Identité : « eric barthelemy »
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : santé, trafic routier, paysage du front de mer, fuite des animaux marins, aériens et terrestres ; protection du patrimoine à garder intact.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-462	date : 25/07/2018	Identité : M. Thierry MAGAMOOTOO – STE CLOTILDE
<p><u>Observation</u> : Favorable à l'ouverture de la carrière au vu de la conformité du Projet de carrière Ravine du Trou avec le Schéma d'Aménagement Régional et le schéma de mise en valeur de la mer avec le schéma de cohérence territoriale, de tous les efforts réalisés pour adapter le projet aux dispositions du plan local d'urbanisme et les possibilités de dérogation prévues pour le Préfet, du fait qu'il n'y aura qu'un tir de mine au maximum par jour, de la durée de l'exploitation de la carrière qui ne sera que de 4 à 5 ans, de toutes les dispositifs de protections pour protéger l'environnement aux alentours proche de la carrière, des faibles impacts négatifs sur la santé des habitants et les bâtiments proches, que la carrière sera revalorisée après son exploitation pour que les agriculteurs puissent s'installer sur la partie haute et la remise en état naturel des terrains sur la partie basse du projet, du fait que la construction de la nouvelle route du littoral est un ouvrage déclaré d'utilité publique.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le projet a été établi dans le respect de la réglementation et des normes en vigueur et prend en compte tous les aspects environnementaux.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>		

OE-463	date : 25/07/2018	Identité : M. Philippe MONDON – LES AVIRONS
<p><u>Observation</u> : En premier lieu, je suis étonné qu'il y ait une 3eme enquête publique sur le sujet. Je suis très inquiet sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les nuisances sonores que les populations voisines du site subiront - Les potentiels effets néfastes sur la santé de la population de la zone (poussières, bruit, stress, etc - Les nuisances et risques d'accident sur un réseau routier plus que saturé, avec ce nombre élevé de rotation de camions par jour et pendant tout ce temps, sur un long trajet. De plus en plus de camions qui éjectent poussières et graines et petits galets sur les autres utilisateurs de la route (situation vécue à maintes reprises...) - L'impact sur la faune terrestre, aérienne, marine, de même que sur la flore - L'impact sur le paysage de cette zone 		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

	<p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Les raisons de cette 3° EP sont expliquées dans le rapport et les conclusions.</p>
--	---

OE-464	date : 25/07/2018	Identité : M. Eric PINAULT – ETANG-SALÉ LES BAINS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : santé, environnement côtier et marin, espace naturel de qualité qu'il faut valoriser autrement.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-465	date : 25/07/2018	Identité : Mme Karen LEPLOMB
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : trafic routier, poussière, pollution de l'air, des sols et de la mer, bruit, chocs et vibrations, risques écologiques, environnementaux et humains.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-466	date : 25/07/2018	Identité : Mme Pascale LABAT
	<u>Observation</u> : Contre le projet. Mêmes termes que le mail OE-398 de Mme Maëlle CORRE LABAT	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-398	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-467	date : 25/07/2018	Identité : Mme Marie Claude DANY
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : augmentation du trafic routiers dû aux gros engins, aux camions, ... des tirs de mines poussières occasionnées par la carrière et poussées par les vents, impactera la santé des riverains, - des embouteillages à prévoir dans une zone où il n'y en avait pas, malgré les déviations	

<p>prévues</p> <p>- le dé-pierrage de la zone a déjà fragilisé le sol et a favorisé la descente à la mer des terres non retenues par les galets (cf Fakir) et ne subira-t-elle pas une érosion encore plus intense au nom du modernisme?</p> <p>Cette zone sèche est une des rares à rester à l'état naturel comme notre patrimoine à ma Réunion et on n'a pas besoin d'aller ailleurs pour en trouver.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-468	<p>date : 25/07/2018</p> <p>Identité : Mme Carole ERMOLLI – LES AVIRONS</p>
<p>Observation : Contre le projet avant tout pour notre santé. En effet, mes deux enfants, de 3 et 7 ans, sont scolarisés aux Avirons, et subiront quotidiennement les nuisances liées à ce chantier. Les tirs de mine impacteront directement leur journée : bruit, vibrations, poussières. Cela risque non seulement de nuire à leur santé physique, mais aussi psychique, amenant un climat de crainte et de peur lié au bruit des explosions. Pour l'instant, nous entendons régulièrement le bruit des vagues, donc je n'ose pas imaginer l'impact du bruit des tirs de mine prévus aux Avirons. Nous habitons également sur la commune, et nous serons concernés au quotidien par ces nuisances. Je m'inquiète des répercussions sur notre habitation, sur notre quotidien, sur notre santé.</p> <p>Je travaille parfois en horaires décalés. Je ne suis pas sûre que les nuisances sonores me permettent d'apprécier mes journées de repos, afin de me permettre de récupérer, et de retourner travailler dans les meilleures conditions.</p> <p>Aux heures de pointes, un simple véhicule en panne quelques minutes occasionnent des kilomètres de bouchons. Je n'ose pas imaginer les conséquences d'une fermeture de la route des Tamarins pour effectuer les tirs de mine sur la circulation.</p> <p>Avec le bruit, les vibrations et les poussières, notre maison sera beaucoup moins agréable à vivre, et en plus d'en subir quotidiennement les désagréments, c'est sa valeur qui sera dévaluée. Ce projet aurait de graves conséquences sur cet environnement.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a</p>	

	complété cette assertion.
--	---------------------------

OE-469	date : 25/07/2018	Identité : M. Yves-Orion COSSEC
	<u>Observation</u> : Non à la carrière.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-470	date : 25/07/2018	Identité : M. Rémi GIRERD – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : environnement, faune, flore terrestre et maritime, cadre de vie, pollution sonore, densité du trafic routier.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-471	date : 25/07/2018	Identité : Mme Stéphanie BUSIERE
	<u>Observation</u> : Contre le projet : proximité des habitations, proximité immédiate d'une école - danger pour la santé (cette zone est soumise à des vents fréquents), destruction de l'habitat d'espèces protégées , augmentation de la circulation de poids lourds sur des axes déjà saturés, - risques de mouvements de terrain sur la route des Tamarins avec les vibrations causées par les tirs de mines, augmentation du trafic sur la nationale, destruction du littoral, absence de roches massive sur cette zone.	
	Réponse du MO : <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-472	date : 25/07/2018	Identité : Mme Manon LE CHEVALIER
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : opposition d'ordre environnemental et sanitaire.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

	<i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-473	date : 25/07/2018	Identité : Mme Marie-Pierre PARIS – conseillère municipale ETANG-SALÉ
	Observation : Contre la carrière. Je trouve que c'est douteux frauduleux et malhonnête face aux populations des trois villes avoisinantes à ce projet de carrière de Ravine du trou de mette en place une enquête publique pendant les vacances avec un délais minimum pour une enquête publique juste un mois alors qu'elle aurait pu s'étendre plus dans les délais légaux autorisé par la loi française. Vacances et délais minimum c'est juste douteux de procéder ainsi. Comment voulez vous que nous avançons en confiance si tout est ficelé pour que la population s'exprime le moins possible. Ce sont des pratiques qui n'inspirent pas confiance. Qui voudrait d'une carrière à côté ou dans sa ville. Un projet de carrière induit que l'on détruise l'environnement pour extraire de la roche. Et la faune, et la flore, et les humains, les êtres vivants ne sont ils pas plus essentiels que de réaliser des ouvrages en béton. La planète est en déclin et qu'allez-vous faire: accorder et permettre à ces lobbyings entreprises de travaux publique de venir extraire et détruire ce qui a mis plus de 5 siècle pour se mettre en place. Une carrière comporte comme vous le savez des nuisances pour les populations environnantes.	
	Réponse du MO : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres, durée, ...).</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Comme cela y est précisé, le site de la Ravine du Trou a été retenu car son ouverture permettrait de limiter la multiplicité des impacts sur l'environnement et l'humain à l'échelle de l'île, permettant à elle seule de couvrir 91 % des besoins en enrochements supérieurs à 1 tonne, la quasi-totalité des autres enrochements et 67 % des besoins en remblais</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO en ce qui concerne les vacances scolaires qui débutaient le 7 juillet 2018 (site de l'académie de la Réunion). Pour le reste, le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-474	date : 25/07/2018	Identité : M. Christophe VARSI
	Observation : Favorable à la modification du PLU pour qu'il soit compatible avec l'exploitation de la carrière qu'il faut ouvrir pour achever la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-475	date : 25/07/2018	Identité : M. Jonas DJERARI
	Observation : Contre la carrière : le site retenu par le porteur du projet a été défini comme site d'exception à plusieurs reprises lors de la volonté de certains maires de le rendre constructible à des habitations. On y a dénombré plusieurs espèces endémiques et les études d'impacts menées pour ce projet l'ont encore mis en avant. De plus, je ne suis pas convaincu des méthodes d'Évitement, de Réduction et de Compensation proposées par le porteur de projet. De plus, le nouveau projet, légèrement modifié pour pouvoir être de nouveau soumis à enquête publique, à déjà reçu un avis défavorable d'une majorité des citoyens habitant à proximité, dans lesquels je m'inclue et aurait donc du être abandonné depuis un certain temps. Je m'y oppose également pour les diverses gênes que cette carrière va entraîner qu'elles soient environnementales (utilisation massive d'eau entraînant logiquement des rejets à la côte déjà en	

	<p>souffrance) mais également sonores et atmosphériques. Sans compter l'augmentation du risque de coulée de boue et glissement de terrain sur les habitations situées en contre bas le long de la route de bois blanc.</p> <p>Ce projet n'intervient en aucun cas dans une phase temporelle adéquate. En effet, le temps de travaux nécessaires pour atteindre les andins utilisable pour la NRL est supérieure au temps de livraison de celle-ci. Je me questionne donc sur la nécessité d'endommager une partie de l'île et risquer d'impacter les citoyens habitants à proximité.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-476	date : 25/07/2018	Identité : Mme Marie PLESSIER – ST LEU
	Observation : Contre la carrière : destruction de la Réunion et santé des enfants.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-477	date : 25/07/2018	Identité : M. Pascal CARO - ETANG-SALÉ
	Observation : Contre la carrière qui dénature le paysage et permet à quelques personnes de s'enrichir sur la terre, pollutions sur l'environnement, mer et terre, trafic routier.	
	Réponse du MO :	
	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	
	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	<i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>	
	<i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-478	date : 25/07/2018	Identité : Mme Lisa RIVIERE
	<p>Observation : Contre la carrière qui n'apporte que des contraintes et des impacts négatifs, sur notre environnement, sur notre quotidien et sur notre biodiversité : la destruction de notre flore sur 25 hectares, cette flore diversifiée où l'on observe même des espèces indigènes, un impact négatif considérable sur la faune, où l'on observe également divers animaux indigènes où protégés. Le défrichement pour la carrière entraînera une grande quantité de poussières et la destruction de l'habitat de cette faune et de cette flore.</p> <p>De plus, il est inadmissible de devoir supporter le bruit insupportable des explosions, insupportable pour les habitants et insupportable pour les animaux domestiques possédant une ouïe plus performante que la notre, le bruit sera multiplié pour eux, le bruit de plus de 900 camions quotidiennement et presque toutes les minutes, le trafic de ces mêmes camions, respirer cet air pollué. Bien nombre de choses sont inadmissibles concernant cette carrière.</p> <p>Nous ne voulons pas vivre dans cet environnement bruyant, poussiéreux, polluant et dangereux. Ne transformez pas notre île, notre quartier, notre fierté, en chantier. Préservez la.</p>	
	Réponse du MO :	
	<i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	
	<i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i>	
	<i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i>	
	<i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--

OE-479	date : 25/07/2018	Identité : M. Pascal Gilbert MORISCOT
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière J'ai grandi à Bois Blanc et étais l'un des propriétaires du restaurant Le Souffleur. Enfant de pêcheur, je continue à pêcher à la gaulette sur les falaises de Bois Blanc et transmets ce savoir à mes enfants et petits enfants. Ce mode de pêche traditionnelle, dans un tel cadre, attire le regard des touristes aussi bien que le spectacle des vagues et des baleines. Lorsque le restaurant existait, les touristes me faisaient part du moment agréable qu'ils passaient, perdus, entre la mer et la montagne. C'est un paysage unique au monde. Créer une carrière serait retiré l'âme et la vie de Bois Blanc. Retirer 25 hectares de végétation est un non-respect de l'environnement. Fragiliser le sol par des tirs de mine peut avoir de graves conséquences à long terme lorsqu'il y aura des événements cycloniques; d'autant plus que cette carrière se situerait près de deux axes majeurs que sont la route des plages et la route des Tamarins. La Réunion doit évoluer mais sa nature doit être préservée ainsi que la santé de ses habitants.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-480	date : 25/07/2018	Identité : M. Benjamin MORISCOT
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière à Bois Blanc. J'ai en effet grandi dans ce quartier loin de l'urbanisation et dans le respect de la nature. C'est un des endroits où il est encore possible de voir des crabes dans la maison et des fourmis grangalo que je ne vois qu'à Bois Blanc. On respire l'air marin et la route des tamarins a permis de redonner plus de vie à cet endroit car il y a moins de circulation sur la route nationale donc moins de pollution. Si la carrière se met en place, 935 passages de camions par jour vont tout changer. Fini l'espace naturel, nous ne verrons plus que des camions chargés de roches dont s'échappent de la poussière et la fumée des pots d'échappement. Fini l'étendu verdoyante jusqu'à la route des Tamarins, il n'y aura plus qu'une étendue de terre rocheuse sans végétation et victime de tirs de mine.</p> <p>Finis les pique nique familiaux, les pêcheurs à la logette, les activités sportives comme le cyclisme, la marche nordique, le vélo allongé. Cet endroit plein de vie et de potentiel sera réduit à une carrière où personne ne voudra revenir.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-481	date : 25/07/2018	Identité : Mme Marie Céline MOELLON
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Bois Blanc est un endroit qui permet de se reposer et de se ressourcer après une longue semaine de travail. C'est un endroit qui nous fait rêver à défaut d'avoir les moyens suffisants pour voyager. Mes enfants prennent plaisir à aller pêcher à la gaulette sur les falaises de Bois Blanc. Mettre en place une carrière serait une destruction de ce paysage qui fait partie du charme de notre île. Cet espace où l'on respire l'air de la mer deviendrait un endroit où l'on respire de la poussière et qui serait fuit de tous.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-482	date : 25/07/2018	Identité : Mme Anne-Christelle RIVIERE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière à Bois Blanc. La faune et la flore de Bois Blanc est d'une richesse incomparable: les tisserins font leur nid en haut des filaos, les crabes se retrouvent dans les jardins. On y trouve aussi des fourmis "Grangalo", en voie de disparition à l'île de la Réunion, mais présentes en abondance à Bois Blanc.</p> <p>C'est aussi un quartier qui attire les personnes des autres villes de la Réunion et des autres pays. Chaque jour, de nombreux cyclistes empruntent la piste cyclable de la route des Plages. De nombreux touristes s'arrêtent sur le bord de la route pour photographier les falaises en basalte (qui se font rares sur la côte ouest), les vagues, les baleines. Cette route des plages qui passe sur le littoral de Bois Blanc est indéniablement une des portions de route les plus touristiques de l'île. Qu'en sera-t-il si dorénavant ce paysage est entaché d'une vaste carrière où 25 hectares de végétation seraient retirés?</p> <p>Qu'en sera-t-il lorsque les habitants, les cyclistes et les touristes seront importunés par la poussière générée par les 930 passages de camions chaque jour?</p> <p>Qu'en sera-t-il de la santé des habitants avec un passage de camion par minute tout au long de la journée?</p> <p>Qu'en sera-t-il de la faune et de la flore dont j'ai parlé précédemment?</p> <p>Qu'en sera-t-il des maisons fissurés par les vibrations et ondes de choc des tirs de mine?</p> <p>Si une carrière est créée à Bois Blanc, ce sera la destruction d'un petit coin de Paradis à l'île de la Réunion. Il ne restera plus qu'un vaste champ de roches, de machines et de camions.</p> <p>La Réunion doit, certes, se développer mais à quel prix?</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a</p>		

	complété cette assertion.
--	---------------------------

OE-483	date : 25/07/2018	Identité : Mme Elodie SILOTIA – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Déjà traitée en SL-584 (copie du mail)	
	Réponse du MO : cf. réponse observation SL-584 (Annexe 3)	
	Avis de la commission d'enquête : voir avis correspondant.	

OE-484	date : 25/07/2018	Identité : M. Lénaïc GUEGAN – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : La technique employée pour extraire les roches de ce projet de carrière, est l'utilisation d'explosifs qui vont expulser des poussières et de très fines particules dans l'air que je vais respirer. Le vent dominant de sud et sud/ouest souffle fort une grande partie de l'année et il est évident que toute les personnes et les habitations se trouvant sous le vent de ce projet de carrière vont se retrouver constamment recouvert de poussières (problèmes respiratoires). L'exploitation de ce projet de carrière va engendrer une augmentation de la circulation totalement démesurée de camions, cela va engendrer une augmentation des risques d'accidents. Pour exploiter cette carrière il faudra aussi avoir recours à des micros coupures sur la route des Tamarins qui vont engendrer des bouchons qui vont me paralyser quand je vais circuler sur la RT, ainsi qu'une usure prématurée. Je vais plus de 3 fois par semaine faire du vélo sur la route longent la mer en direction de Saint Leu (RN2) . Cette route est devenue l'endroit privilégié des amoureux du deux roues depuis la mise en service de la RT. Vous voulez aujourd'hui créer une méga carrière là où des centaines de cyclotouriste viennent s'oxygéner et faire du sport ! Vous allez totalement dénaturer une partie de l'île qui est extrêmement fréquenté par les touristes.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-485	date : 25/07/2018	Identité : Mme LAVUD ALMAR
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212. Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-486	date : 25/07/2018	Identité : Mme Maïté AGILA – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet : impact désastreux environnemental, sanitaire, pollution des nappes phréatiques, émission de métaux lourds, poussières, tirs de mines, stockage d'explosifs, trafic routier, conséquences pour le tourisme. Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i>	

	<p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-487	date : 25/07/2018	Identité : M. Loïc Georges PAYET
	<u>Observation</u> : Pour.	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-488	date : 25/07/2018	Identité : M. Dimitri GOULAMOUSSENE
	<u>Observation</u> : Pour la carrière de Bois Blanc dans l'intérêt économique de l'île et que la NRL se termine le plus rapidement possible.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-489	date : 25/07/2018	Identité : M. Olivier HO PUN CHEUNG
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-490	date : 25/07/2018	Identité : Mme Priscilla GOULAMOUSSENE
	<u>Observation</u> : Pour la carrière dans l'intérêt de la Réunion et la livraison de la NRL dans les meilleurs conditions possibles.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-491	date : 25/07/2018	Identité : M. Yannick CADET
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-492	date : 25/07/2018	Identité : M. Giovanni PAYET
	Observation : Contre la carrière qui engendrera des nuisances en matière de santé publique et une dégradation du paysage et de l'environnement.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-493	date : 25/07/2018	Identité : M. Michel FAURET - METROPOLE
	Observation : J'habite en métropole à proximité d'une carrière où la roche est transformée en graviers de grosseurs différentes et même en poudre; depuis 40 ans nous subissons les désagréments de son exploitation: tirs de mine, montagne détruite, végétation asphyxiée par la poussière qui pénètre même dans les maisons, passages incessants de camions des 5 heures du matin roulant même à vive allure dans le village ce qui a nécessité une déviation! La carrière de Bois Blanc étant prévue en bord de mer, il est fort probable que le milieu marin sera fortement impacté par la pollution due à son exploitation.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-494	date : 25/07/2018	Identité : M. Frédéric DARLAY
	Observation : Contre toutes les nuisances visuelles par rapport à l'environnement qui est un des plus bel endroit de l'île, sonores par rapport aux tirs de mines, engins et rotations de camions, relatives à la santé telles que poussière pour les yeux, les poumons pouvant entraîner des pathologies relativement graves. Je confirme également le côté trop technique de cette enquête de par les documents mis à disposition et incompréhensibles pour le commun des mortels ce qui a sans doute privé beaucoup de personnes de leur moyen de libre expression. Et contre enfin parce qu'il existe déjà une carrière à Dioré qui pourrait fournir les roches tant désirées et que nous riverains n'avons pas à tenir compte des vicissitudes de la concurrence entre 2 multinationales.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations). Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-495	date : 25/07/2018	Identité : M. Pierre Olivier WACHENHEIM
	Observation : Contre la carrière. Mêmes termes que OE-247 (Mme Gabrielle WACHENHEIM)	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-247	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-496	date : 25/07/2018	Identité : Mme Marlène FERRON – PITON ST LEU
	Observation : Contre la carrière.	
	<p>1. Faire remonter le caractère anormal et honteux de cette 3me enquête alors que la population c'est déjà mobilisé en masse pour s'opposer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le faire au départ des vacances - de ne pas trouver d'affichage dans les quartiers les plus concernés ; Pas non plus d'affichage sur les panneaux des mairies, dans les maisons de quartier. <p>2. Il n'est plus à prouver le caractère dangereux pour notre santé, celle de nos enfants... les pollutions et les énormes problèmes que cela va poser pour la route des tamarins... mais on peut rajouter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence du site d'escalade non signalé sur les documents - la plage de sable blanc (classée dans la réserve naturelle marine) - la pépinière de l'oasis du couchant qui est juste au dessus et qui fait un gros travail de sauvegarde des plantes endémiques de la Réunion. <p>3. La pollution du site naturel et le lagon car dans les faits il sera impossible de ne pas envoyer de nouveau des poussières et boues dans la mer et le lagon à proximité; lagon déjà quasiment mort à cause des mouvements de terrain?</p> <p>4. La route du littoral: l'intérêt général est bien permettre aux gens d'aller travailler, faire des trajets entre l'ouest et le nord et non de construire une route en digue. La meilleure solution technique doit être retenue: la route en digue, elle peut être livrée en temps et en heure sans problème de matière première. La route en digue prend trop de retard, accumule peu à peu les surcoût.</p> <p>Ce sont les transporteurs qui défendent leurs intérêts personnels.</p> <p>5. Enfin, je suis intimement convaincu que les 5 millions d'euros prévus à la "remise en état" du site ne seront jamais investis car dépensés avant... et que cette carrière sera encore "d'intérêt public" après la NRL pour les BTP car l'industrie du béton en a besoin... alors que nous pourrions construire autrement!</p>	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
Avis de la commission d'enquête : Mme F se contredit quand elle parle de la « route en digue », paragraphe 4, mais ses propos n'ont pas été modifiés. Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-497	date : 25/07/2018	Identité : M. Romain LOIR
<p><u>Observation</u> : Contre le projet pour les raisons suivantes : nuisances sonores épouvantables, trafic de poids-lourds incessant, polluant, dangereux et inadapté, destruction de l'un des rares paysages préservés du littoral Ouest de la Réunion ; absence d'évaluation claire des risques d'exploitation pour la santé des riverains et des personnes travaillant sur le site. J'insiste sur la nécessité de réfléchir à une solution alternative gardienne de la santé des citoyens et de leur environnement.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-498	date : 25/07/2018	Identité : Mme Camille JAGER
<p><u>Observation</u> : Contre le projet : faune, flore attaquées, nuisances sonores, pollution.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-499	date : 25/07/2018	Identité : M. Marc DIJOUX – ST PIERRE
<p><u>Observation</u> : L'étude d'impact et les garanties proposées par le demandeur sont insuffisantes pour répondre à la problématique environnementales, sanitaire et économique liées à un projet de cette envergure. La SCPR n'a pas d'expérience (tir de mines), n'apporte pas les garanties suffisantes et sous estime l'exploitation d'une tel projet.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-500	date : 25/07/2018	Identité : « pulchérie marotte »
<p><u>Observation</u> : Contre le projet pour la 3° fois. Différents points évoqués dans le projet me semblent dangereux pour le devenir et la sécurité des habitants qu'ils soient sur terre ou en mer. Enlever cette quantité de roche me semble très critique pour les conséquences que cela engendrera lors des pluies torrentielles que nous subissons chaque année à la saison cyclonique ; d'autre part les bassins de retenus me semblent insuffisants face à la quantité de</p>		

<p>production. il y aura une quantité qui est totalement sous-estimée de rejets à la mer de substances polluées.</p> <p>Il n'est pas envisagé l'utilisation de brise-roche, je m'interroge sur ce point, Comment peut on extraire des roches massives uniquement avec l'utilisation d'explosifs?</p> <p>Y a t il des garanties qu'aucun brise roche ne sera utilisé dans le futur?</p> <p>Car leur utilisation changera énormément de choses sur le plan acoustique notamment.</p> <p>Cet endroit semble complètement incompatible avec l'installation d'une carrière.</p> <p>C'est au cœur d'un environnement paysagé, habitable, paisible.</p> <p>Les conséquences vont être terribles pendant l'exploitation et après l'exploitation.</p> <p>La réhabilitation du site semble complètement survolée dans le projet et inadéquate.</p>
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>L'utilisation d'un BRH est prévue pour façonner les blocs lorsque leurs dimensions le nécessitent. Comme précisé dans le Thème 13 dans le point n°3 :</i></p> <p><i>« Pour répondre aux observations relatives aux bruits des brises-roches, SCPR rappelle qu'ils ont été intégrés dans la modélisation acoustique (cf. page 22 de l'étude A2MS – Annexe 14, il s'agit de la « pelle type C349E LME [...] qui sert à [...] façonner les blocs lorsque leurs dimensions le nécessitent »). Ces équipements seront utilisés ponctuellement sur le site pour le calibrage des enrochements. Ce façonnage sera réalisé sur des espaces confinés entre les stocks qui serviront de merlon antibruit. »</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Le MO donne les précisions sur le brise-roches.</p>

OE-501	date : 26/07/2018	Identité : M. Ali EL FAYAD
	<u>Observation</u> : Contre la carrière ;	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-502	date : 26/07/2018	Identité : Mme Rachel GRAINDORGE – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. La carrière de bois blanc prévue au niveau du littoral aux alentours de la ravine du trou aura de grosses conséquences environnementales (érosion, fragilisation des sols, coulées de boue, dégradation du littoral et des eaux, biodiversité marine...), sanitaires de part les poussières notamment, sonores...Ces nuisances engendrées sont intolérables.</p> <p>La circulation deviendra compliquée et surtout dangereuse à cause du transport de roches vers le nord de l'île.</p> <p>Cette zone est encore préservée et charmante, qu'advientra-t-il de ces paysages de bord de mer? Une zone couverte de poussière, des plages inaccessibles, des routes impraticables...</p> <p>Je ne désire aucunement vivre dans un environnement malsain, défiguré, bruyant, dangereux et ne souhaite en aucun cas voir un paysage sans vie, poussiéreux, rythmé par des tirs de mines en bas de chez moi.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>		

	<p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-503	date : 25/07/2018	Identité : M. Pierrick BARBEYROL – LES AVIRONS
	Observation : Contre le projet. Termes similaires au mail OE-410	
	Réponse du MO : cf. réponse observation OE-410	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-504	date : 25/07/2018	Identité : M. Nicolas MASSAIN
	Observation : Contre le projet qui va détruire le sol, bientôt les coulées de boues.	
	Réponse du MO :	
	<p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-505	date : 25/07/2018	Identité : M. Lucas BARBEYROL – LES AVIRONS
	Observation : Contre le projet. Mêmes termes que mail OE-410.	
	Réponse du MO : cf. réponse observation OE-410	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-506	date : 26/07/2018	Identité : Mme Carole VINEY
	Observation : Sauvons bois blanc du projet de carrière dans le respect écologique de notre magnifique île, de la santé de ses habitants humains et animaliers, Stoppez ce projet en apportant des alternatives plus raisonnables et durables.	
	Réponse du MO :	
	<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

	complété cette assertion.
--	---------------------------

OE-507	date : 26/07/2018	Identité : Mme Alexia ROPPAUL – LE PORT
	<u>Observation</u> : Contre la carrière car cela entraînera des nuisances sonores auprès des habitants du quartier et les alentours. Le passage des camions au sein du site bois blanc provoquera à long terme des maladies respiratoires au sein des membres de familles (vieilles personnes, enfants, bébé et adultes) mais aussi des désagréments dans les tâches ménagères car dépôt de poussières sur les meubles des maisons. Malheureusement cela dénatura aussi les beaux paysages de notre île.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-508	date : 26/07/2018	Identité : Mme Sophie WIDMANN
	<u>Observation</u> : Lundi 23 juillet à 15h, j'ai rédigé mes arguments concernant mon opposition au projet de Carrière à Bois Blanc. Je m'étonne juste qu'il n'y ai eu qu'un seul registre à ce moment-là mis à disposition de la population, ce qui a obligé d'autres personnes qui se sont présentées vers 15h30 à patienter ou à revenir plus tard, alors qu'il n'y avait qu'une autre personne dans la salle... Elles ont d'ailleurs choisi de ne pas attendre . Lors des autres enquêtes publiques, plusieurs registres étaient disponibles simultanément permettant aux personnes qui se déplaçaient exprès de pouvoir s'exprimer sans trop d'attente. La période choisie est déjà un obstacle à la possibilité de participer à cette enquête étant donné que beaucoup sont hors département, mais si en plus ceux qui se déplacent en mairie doivent patienter des heures ou revenir plusieurs fois alors qu'il n'y a pas d'affluence, cela est susceptible de les décourager, voire d'empêcher leur expression, sachant que tout le monde n'est pas forcément à l'aise avec internet et qu'en plus, un homme qui est passé alors que je me trouvais là, a fait remarquer que l'adresse mail de l'enquête n'était pas facile à trouver.	
	Réponse du MO : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Hors les permanences assurées par les CE, les registres et le dossier soumis à enquête sont normalement mis à disposition du public par les 3 mairies concernées. La commission a régulièrement veillé à ce qu'un nombre suffisant de registres leur soient fournis à cet effet, ce tout au long de la période du 25 juin au 25 juillet 2018. Elle ne maîtrise pas la gestion faite par les services municipaux en l'absence des CE.	

OE-509	date : 26/07/2018	Identité : M. Tristan SIMILLE (voir sa contribution précédente OE-119)
	<u>Observation</u> : Contre le projet. Son utilité n'est pas avérée, ses impacts environnements sont mal évalués, les mesures de compensation et d'évitement sont insuffisantes : comment s'assurer que les cétacés soient absents de la zone avec un survol et une écoute par micro sous marins alors que ce sont des animaux qui ont font de longues apnées et qui ne chantent pas en permanence ? Je m'étonne ne pas trouver le certificat de téléversement des données environnementales sur la plateforme en ligne comme cela est obligatoire depuis mars 2018. C'est pourtant une obligation à l'ouverture de l'Enquête Publique. Je suis aussi très inquiet de l'impact sur le trafic routier de l'exploitation de cette carrière. Les effets des coupures de la route des tamarins lors des tirs de mine me semblent sous évalués et surtout la présences des camions sur la route sur une telle distance me paraît vraiment dangereuse et inappropriée. Il y aurait tant à écrire encore, soyez assuré que cette enquête publique organisée à ces dates et	

	<p>aussi rapidement ne permet pas ni à moi ni à une large majorité des réunionnais de s'exprimer sur la totalité des sujets qui le mériterait.</p> <p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>Concernant les données biodiversité, tous les relevés terrains étaient disponibles dans les études menées par Biotope et par PARETO. Ces fichiers PDF étaient mis en ligne sur le site de la Préfecture de la Réunion dans le cadre de cette enquête publique, et n'étaient pas protégés, donc exploitables par tout le monde.</i></p> <p><i>Les données brutes de biodiversité sont maintenant consultables et exploitables sur la plateforme de dépôt légal de biodiversité, sous le numéro de procédure demarche-simplifiees.fr n°118069.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Pour le télé-chargement des données environnementales: Le site projets-environnement.gouv.fr destiné au dépôt des études d'impact par les maîtres d'ouvrage et à leur consultation par le public et les différentes parties intéressées a été mis en ligne le 29 mars 2018. Cette plateforme répond aux obligations de la directive du 16 avril 2014 concernant l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement, ainsi qu'aux ordonnances sur l'évaluation environnementale et la participation du public, ratifiées par la loi 2018-148 du 2 mars 2018.</p> <p>La deuxième procédure permise par ce site est celle du dépôt des données de biodiversité présentes dans les études d'impact qui répond à l'obligation de la loi pour la reconquête de la biodiversité qui prévoit le versement des données brutes de biodiversité à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). (https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr).</p> <p>NB : 1) Une partie des renseignements provient du site ACTU ENVIRONNEMENT.</p> <p>2) Le MO a précisé que les dernières données déposées par BIOTOPE l'ont été le 27-8-2018. Il n'est pas impossible que M. SIMILLE n'ait pas pu trouver ce qu'il cherchait sur le site ad hoc.</p>

OE-510	date : 26/07/2018	Identité : Mme Elodie MOUKINE
	<p><u>Observation</u> : Courriel du 25-07-2018 à 17:35 : Bonsoir Mr Garcia Par ce mail, je tiens à vous informer que ce matin aux environs de 9h à la mairie des avirons, il n'y avait plus de livret disponible pour écrire notre avis sur la carrière de bois blanc. Merci d'en prendre note.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La SCPR n'est pas responsable du déroulement de l'enquête publique (organisation en mairie, dates choisies, registres).</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Hors les permanences assurées par les CE, les registres et le dossier soumis à enquête sont normalement mis à disposition du public par les 3 mairies concernées. La commission a régulièrement veillé à ce qu'un nombre suffisant de registres leur soient fournis à cet effet, ce tout au long de la période du 25 juin au 25 juillet 2018. Elle ne maîtrise pas la gestion faite par les services municipaux en l'absence des CE.</p>	

OE-511	date : 26/07/2018	Identité : M. Vincent BERNIER – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : danger environnemental, sanitaire, elle va créer des problèmes de circulation et nuire à la qualité de vie ; tirs de mines et présence d'explosifs.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les</i></p>	

<p><i>habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-512	date : 26/07/2018	Identité : M. Marc ANTONIQUE - ETANG-SALÉ
	Observation : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-283	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-283	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. NB : Un passage concerne des remarques faites sur les CE des 2 précédentes EP. La commission ne les reprend pas et ne fait aucun commentaire à ce sujet.</p>	

OE-513	date : 26/07/2018	Identité : Mme Marie TEULIE M. Romain DEVANNE – ST LEU
	Observation : Contre la carrière : protection de la nature, nuisances sonores, écoles à proximité, poussières.	
	Réponse du MO :	
	<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-514	date : 26/07/2018	Identité : M. Richard HOARAU – ST LEU
	<p>Observation : Contre la carrière :</p> <p>Pollution visuelle : ce site extraordinaire sera complètement dégradé. Quelle image ce site laissera aux touristes ?</p> <p>Remise en état : le projet de remise en état du site après exploitation au bout de 5 ans me semble plus que léger !</p> <p>Faune et flore : de nombreuses espèces endémiques et indigènes (dont certaines protégées) seront concernées et risquent de disparaître !</p> <p>Habitations : 5 habitations sont dans le périmètre du projet.... Aucune information concernant ces habitations !!!</p> <p>Trafic routier : l'exploitation de cette carrière augmentera considérablement le trafic routier sur cet axe stratégique majeur. Avec tous les risques d'accidents que cela comporte, l'augmentation de la pollution et des nuisances sonores dues à la circulation de tous ces camions. Il est aussi inacceptable de fermer totalement cet axe stratégique lors des tirs de mines !</p> <p>Poussières : de nombreuses substances (décrites comme dangereuses selon l'OMS et l'ANSES) seront forcément inhalées par la population et pollueront sur un large rayon (vents de sud-est dominants) l'eau, la population, les fruits et légumes des cultures.</p>	

	<p>Les populations fragiles (enfants, personnes âgées,...) développeront de nombreuses pathologies et allergies ! Le principe de précaution doit s'appliquer ! Impacts sanitaires : 2 tirs de mines/jour du lundi au vendredi !!!! L'exploitation de la carrière (tirs de mine, extraction, transformation, transport) dégageront beaucoup de poussières qui auront un impact sanitaire indéniable sur les populations et les cultures et élevages ! Stockage de produits dangereux : Il est prévu de stocker des explosifs et des hydrocarbures sur le site, ce qui représente un réel danger !</p>
	<p>Réponse du MO : <i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-515	date : 26/07/2018	Identité : Mme Olivia HOARAU – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : Risques d'accidents de la circulation liés à une augmentation de 25% du trafic routier ; risques sanitaires dus à la dispersion des poussières et des roches ; risques hydrologiques liés à la pollution de la nappe phréatique ; risques de pollution des sols et de l'océan ; risques liés aux tirs de mines : bruits, poussières, projections, onde de choc, vibrations ; risques écologiques et environnementaux : présence d'espèces protégées et remarquables ; Impact négatif sur le tourisme, qui souffre déjà de l'inextricable crise requin.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-516	date : 25/07/2018	Identité : Mme Karine DARLAY
	<p><u>Observation</u> : Je suis contre toutes les nuisances visuelles par rapport à l'environnement qui est un des plus bel endroit de l'île, sonores par rapport aux tirs de mines, engins et rotations de camions, relatives à la santé telles que poussière pour les yeux, les poumons pouvant entraîner des pathologies relativement graves. Je confirme également le côté trop technique de cette enquête de par les documents mis à disposition et incompréhensibles pour le commun des mortels ce qui a sans doute privé beaucoup de personnes de leur moyen de libre expression. Et contre enfin parce qu'il existe déjà une carrière à Dioré qui pourrait fournir les roches tant désirées et que nous riverains n'avons pas à tenir compte des vicissitudes de la concurrence entre 2 multinationales.</p>	

<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-517	date : 25/07/2018	Identité : Mme Julie GENTILS – PETITE ILE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière qui mettra directement en danger : la vie de la population ; la nature sur terre ainsi que la nature dans l'océan.</p> <p>Risque de pollution de l'eau et de l'air liée directement à l'extraction des roches dans la carrière.</p> <p>Pollution de l'océan ; destruction du récif corallien : une eau trouble en permanence.</p> <p>A chaque épisode pluvieux : un sol qui est à nu et une érosion accélérée avec toujours plus de coulées de boue. Nous sommes en train d'accélérer la destruction d'un endroit qui déjà naturellement subi une érosion extrême.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-518	date : 25/07/2018	Identité : M. Cheliel BARUCH
	<p><u>Observation</u> :</p> <p>Ce projet de route du littoral est en train de détruire notre belle île de la Réunion. Les élus ont ruinés les réseaux de transport en commun pour favoriser l'industrie de l'automobile. Il ne faut pas plus de routes mais plus de réseaux de transport en commun! Il ne faut pas plus de béton mais une meilleure gestion des entrées/sorties de l'île! Les dégâts de la campagne de rachat de pierre sur les terrains se sont fait voir dès les premières pluies à l'étang-salé les hauts, la ville était paralysée car inondée!!! Pourquoi ne pas avoir construit un tunnel sur toute la route du littoral? Nous sommes en 2018, la technologie ne permet-elle pas de construire un couvercle suffisamment résistant pour résister aux chutes de pierres?</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-519	date : 26/07/2018	Identité : Mme Nathalie KIRSNER – ST PAUL
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. En effet, je suis contre l'idée de détruire l'une des dernières forêt que l'ouest abrite. Notre belle île est en partie récompensée par le classement de l'UNESCO. Egalement contre la carrière de bois blanc, pour la sérénité et le confort des habitants des communes avoisinantes qui seraient diminués avec les tonnes de poussières et de pollution et</p>	

les nuisances sonores (va et vient de camions, brise-roches...) que cela va engendrer.
Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-520	date : 26/07/2018	Identité : Mme Maeva SAINT-JEAN
Observation : Contre la carrière, nuisance écologique et humaine.		
Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-521	date : 26/07/2018	Identité : M. Alexandre THOREL – LES AVIRONS
Observation : Défavorable au projet de carrière : En se basant sur le rapport de la SCPR : -Les poussières constituent la principale source de pollution de l'air lors de l'exploitation des carrières. Elles sont occasionnées par le transport et le traitement des matériaux et, dans le cas de carrières de roches massives, par le forage des trous de mine et l'abattage de la roche. -Par temps sec, certaines opérations peuvent être à l'origine d'envols de poussières, comme notamment : - Le décapage des couches de terre supérieures ; - L'utilisation ponctuelle d'explosifs (foration et explosion de la charge) ; - L'extraction du gisement ; - Les opérations de manipulation et de triage des matériaux ; - La circulation des engins sur des voies non pavées. Ainsi que: - Seules les poussières les plus fines sont susceptibles de s'envoler. Au regard: - de tous les risques liés à la santé, à la protection de l'environnement (initialement prévue dans le PLU !); - des événements climatiques récents qui montrent que l'homme propose (des rapports par exemple) mais la nature dispose et que l'humain ne maîtrise pas tout...; - des risques sanitaires jugés "acceptables" alors que la qualité de l'air est déjà loin d'être complètement satisfaisante (cf.atmoréunion). Cela me rappelle le nuage de Tchernobyl qui se serait de façon polie et magique arrêté aux frontières alpines de la France. Il en sera de même pour les poussières et les vibrations ? Enfin, Il y a le principe de précaution qui doit prévaloir avant tout (ce principe a historiquement fait ses preuves et de sinistre mémoire (affaire du sang contaminé par exemple) il aurait épargné bien des soucis s'il avait été appliqué). Ne sont-ce pas, par exemple, les particules les plus fines (celles qui dans le rapport sont celles susceptibles de s'envoler...) qui se propagent le plus profondément dans les poumons?		
Réponse du MO :		

	<p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-522	date : 26/07/2018	Identité : Mme Céline MORIN – PITON ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Non au projet parce que je ne veux pas voir ce site dénaturé par les nuisances sonores, visuelles et pour la santé des habitants. Il y a déjà assez de problème d'inondations et de glissements de terrains à la réunion. Il faut laisser des sites naturels.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-523	date : 26/07/2018	Identité : Mme Marie ARAYE et M. Eric DEVANNE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : destruction de l'environnement, pollutions diverses, nuisances sonores, trafic routier, remblai pas forcément justifié techniquement.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-524	date : 26/07/2018	Identité : M. Richard BORDES – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. N'ayant pu me déplacer qu'une seule fois en mairie des Avirons et trouvant le cahier plein, j'utilise donc ma messagerie pour donner mon avis. Par deux fois déjà j'ai argumenté et donner un avis négatif au projet de carrière à Bois Blanc. Aucune étude n'est mise en avant sur les risques liés aux résidus issus des explosifs. Aucune étude n'est argumentée sur la propagation des ondes sonores et dynamiques le long des anciennes coulées profondes. Du fait de ces éléments, de la non prise en compte de l'avis général et du mépris de démocratie je conserve un avis négatif sur l'implantation d'une carrière à Bois Blanc.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Hors les permanences assurées par les CE, les registres et le dossier soumis à enquête sont normalement mis à disposition du public par les 3 mairies concernées. La commission a régulièrement veillé à ce qu'un nombre suffisant de registres leur soient fournis à cet effet, ce tout au long de la période du 25 juin au 25 juillet 2018. Elle ne maîtrise pas la gestion faite par les services municipaux en l'absence des CE.</p>	

OE-525	date : 26/07/2018	Identité : M. Clément MULTON
<p><u>Observation</u> : Non au projet : refus total d'un projet démesuré pour cette partie de l'île. Il n'y a aucune prise en compte des habitants, y compris les usagers de la route, de ce secteur, l'analyse de l'impact environnemental est bâclée voir absente, et j'en passe... De plus, les citoyens des 3 communes concernées se sont déjà par 2 fois exprimés, et par 2 fois ils ont dit non. Cette 3ème enquête publique se déroule au bois milieu des vacances scolaires, ce qui rend impossible l'expression de tous les habitants... Il suffit juste de naviguer et de regarder cette partie de la côte et de l'île, pour se rendre compte du massacre que cela va être. Avant de lancer un projet tel que la nouvelle route du littoral, il aurait été judicieux de réfléchir à l'approvisionnement en pierre pour le chantier. Se rendre compte que, sur une île soumise à une intense érosion et déjà très urbanisée, l'idée de construire une méga- carrière était forcément mauvaise. Une partie de l'île est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais attention à ne pas faire n'importe quoi sur les parties non classées. Sachant que le chantier de cette nouvelle route du littoral est lancé, et qu'il nécessite un fort apport en pierre, il sera nécessaire de faire des carrières. Malheureusement, on ne peut revenir sur l'idée absurde d'avoir choisi cette route. Il serait moins préjudiciable pour tout le monde et pour l'île de faire des petites carrières, à des endroits différents, où pour chacune, les études environnementales soient bien réalisées. En adéquation avec la taille de l'île, et les habitants.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-526	date : 25/07/2018	Identité : Mme Lola MASSE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : impacts sur l'environnement et les habitations.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le terme « environnement » est vague et peut représenter beaucoup d'aspects (faune, flore, paysage, milieux, ...). Tous ces thèmes sont traités dans le MRO.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-527	date : 26/07/2018	Identité : Mme Sandrine VIRANAÏKEN – ETANG SALE LES BAINS
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : désastre écologique, nuisances sonores perturbant les espèces animales, cette potin de route est une voie de piste cyclable et avec les camions ça va être difficile d'en profiter.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>		

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-528	date : 26/07/2018	Identité : Mme Maud ALCAYDE
	Observation : Contre la carrière et le prélèvement des roches, désastre écologique.	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-529	date : 26/07/2018	Identité : M. Stéphane NARBOUX
	<p>Observation : Contre l'ensemble du projet : au vu du dossier que j'ai consulté je reprend les mêmes arguments que lors de la première enquête publique à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude d'impact des explosifs sur le lagon situé à quelques dizaines de mètre est totalement fautive. En effet il n'y a jamais eu de carrière de cette taille si près d'un écosystème marin de cette qualité. Donc on peut redouter que les conséquences néfastes sur la faune et la flore seront bien pires que ce qui est annoncé. Les dégâts risquent d'être irrémédiables et je pense qu'il faut appliquer le principe de précaution et ne pas autoriser l'utilisation d'explosifs. - il est évident que les nuisances sonores et les risques de création de failles soit sur les terrains soit sur les habitations alentours est largement sous estimé. Toute une population risque d'être durement impactée pendant de nombreuses années. <p>Voilà pourquoi je m'oppose à la modification du PLU de St LEU et à l'autorisation de défrichage. Je tiens à rappeler que l'argument économique en faveur de l'ouverture des carrières (création d'emplois) ne profitera qu'à un petit nombre d'entrepreneurs qui vont considérablement s'enrichir, sur le dos de la population locale et de l'environnement alentours. A moyen et long terme les conséquences en terme d'emploi seront très négatives.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-530	date : 26/07/2018	Identité : Mme Lætitia PAYET
	Observation : Contre la carrière.	
	<p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-531	date : 26/07/2018	Identité : Mme Justine MEHAUT – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Mail identique reçu le 27/06/2018, enregistré sous le n° OE-18	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-18	
	Avis de la commission d'enquête : voir commentaire correspondant.	

OE-532	date : 26/07/2018	Identité : Mme Olivia HOARAU – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : même mail envoyé le 25/07/2018 à 20:18 et 20:24, contribution traitée en OE-515	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-515	
	Avis de la commission d'enquête : voir commentaire correspondant.	

OE-533	date : 26/07/2018	Identité : M. Richard HOARAU -ST LEU
	<u>Observation</u> : même mail envoyé le 25/07/2018 à 22:00 et 22:22, contribution traitée en OE-514	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-514	
	Avis de la commission d'enquête : voir commentaire correspondant.	

OE-534	date : 26/07/2018	Identité : M. Thomas DESLANDES
	<u>Observation</u> : M. D souhaite sonner son avis : l'ouverture ce dette carrière va engendrer différentes problématiques. - il va y a avoir une augmentation de la circulation des poids lourds sur l'axe de la route des tamarins, qui est un axe important pour la circulation de la zone. avec en conséquences des risques de ralentissements important vu la vitesse légale pour les camions, ainsi que les risques liés à la présence de débris et de poussières sur le macadam pour des usagers en véhicule léger se déplaçant à 110km/h. - il y a des risques important pour la faune et la flore locale, par la destruction d'habitat écologiques riches. - l'impact de ce genre d'extraction pour les habitations et habitants alentours est négligé - il n'y a aucune garantie que lors d'épisodes pluvieux et/ou cycloniques comme peut en connaître l'île de la réunion les matériaux fin ne se déverse dans l'océan et donc pollue celui ci. les zones nues sont extrêmement sensibles à l'érosion.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-535	date : 26/07/2018	Identité : M. Gaël POINAPIN – ST PIERRE (SNC GRTS)
	<u>Observation</u> : Pour l'ouverture de la carrière. Nous , Groupement Réunionnais des Transporteurs du Sud, nous prononçons en faveur de l'ouverture de la dite carrière. A l'heure actuelle, nous regroupons une cinquantaine de transporteurs, qui travaillent sur le chantier de la NRL depuis son ouverture. Dans le cadre de la fourniture de matières premières, l'ouverture de la carrière permettrait de couvrir les besoins en matériaux (blocs rocheux, et divers tout venants) du chantier. De plus, l'ouverture de la carrière est incontournable pour le maintien de l'activité de nos transporteurs, et qui plus est, contribue au développement de l'économie locale.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-536	date : 26/07/2018	Identité : M. Laurent BOURMAULT
	<u>Observation</u> : Non	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-537	date : 26/07/2018	Identité : Mme Cécile HERBELIN
	<u>Observation</u> : Déjà enregistrée sous le n° SL-C-8	
	Réponse du MO : cf. réponse observation SL-C-8 (Annexe 6)	
Avis de la commission d'enquête : voir commentaire correspondant.		

OE-538	date : 26/07/2018	Identité : M. Patrice POGAM – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-539	date : 25/07/2018	Identité : Dr Grégoire PINARDON – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Habitant aux Avirons et ayant des enfants scolarisés à l'école j'ai peur pour la santé de mes enfants et de la mienne (asthme, allergie) de part les particules fines émises lors des forages. Au niveau circulation, le risque de voir des accidents avec la présence de nombreux poids lourds. Au niveau environnemental, avec la pollution de la mer lors des ravinements en cas de fortes pluies. La disparition des baleines et d'autres espèces de cette zone côtière.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	

<p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-540	date : 26/07/2018	Identité : M. Eric ROSSIGNOL
	<p>Observation : Pour la carrière dont l'ouverture est selon moi d'une nécessité absolue, non seulement pour le chantier de la nouvelle route du littoral mais aussi pour les besoins en matériaux de construction pour l'île de la Réunion.</p> <p>Prenant en compte aussi les désagréments pour les riverains, les solutions proposées pour limiter ces au maximum l'impact de cette ouverture est un bon compromis.</p> <p>Je vois surtout que les prises de position sont politisées et ne donne pas un éclairage réel de la situation et de ces besoins.</p> <p>Les propositions de réhabilitation du site après extraction des roches est, selon moi, une argumentation supplémentaires à l'ouverture de ce site d'une importance considérable pour le futur.</p> <p>La carrière est indispensable au bon déroulement des grands chantiers de la Réunion. Nous devons nous unir pour le meilleur, l'intérêt général prévaut sur les intérêts de quelques personnes, la vie de milliers d'automobiliste qui traverse tous les jours la route du littoral mérite que l'on puisse trouver une issue favorable à l'avancement du chantier.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i></p> <p><i>La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4 et sont conformes aux documents d'aménagement en vigueur (cf. thème 2).</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>	

OE-541	date : 26/07/2018	Identité : M. Jérôme BANOR – LES AVIRONS
	<p>Observation : Contre la carrière car l'espace du projet n'est pas autorisé par le schéma départemental des carrières, étant donné que le site de la ravine du Trou n'est pas "satisfaisant". Ce projet ne prend pas en compte les conséquences sanitaires des poussières, bruits et autres désagréments sur la population, les tirs de mines vont changer la vie des riverains, mais aussi pénaliser la vie économique, en effet des milliers d'automobilistes seront dans les embouteillages plusieurs fois par mois sur la route des tamarins, qu'en sera-t'il pour les habitants, les pêcheurs qui fréquentent le bord de mer devront-ils être évacués à chaque tir ?, les rotations des camions, 900 par jours entre Bois Blanc et le chantier de la NRL, aucune étude n'a été faite sur l'impact de ces camions sur le trafic routier de l'Étang Salé, St Paul ou le Port, cette cadence infernale aura des répercussions sur la sécurité des usagers de la route. Le site sauvage de cet endroit, est proche d'un site classé, la Pointe au sel, la faune, la flore, la faune marine, seront détruites sur des dizaines d'hectares.</p>	
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p>		

	<p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-542	date : 25/07/2018	Identité : M. Jean Hugues BERTIL
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière qui va empoisonner la vie des quartiers environnants et de leurs habitants surtout ceux de Bois de Nèfles qui subiront la pollution sonore à cause des camions qui feront de nombreuses rotations, des tirs des mines.</p> <p>Il y aura des d'autres problèmes de santé (asthme...) à cause des poussières: Le quartier de Bois de nèfles est actuellement sous l'influence de ces vents.</p> <p>La zone autour de la carrière subira des embouteillages quoique qu'on en dise !!!</p> <p>Le paysage de cette zone est une des rares à ne pas avoir subi les méfaits du progrès et de la main des hommes malgré le basculement des eaux de la Rivière Saint Etienne: c'est un patrimoine à protéger!</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	
OE-543	date : 26/07/2018	Identité : Mme Sophie PAYET – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : dégâts indéniables sur les paysages ainsi que sur les espèces locales, de la poussière à une échelle très importante, ce qui est néfaste pour la santé des Saint-Leusiens, des embouteillages liés à la présence de nombreuses camions sur les routes sans parler des coupures sur la route des Tamarins, des nuisances sonores liés aux tirs de mine.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	

OE-544	date : 26/07/2018	Identité : M. Michel METZGER – RAVINE DES CABRIS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Elle semble extraordinairement énorme pour un si petit territoire. Je m'étonne du manque d'étude sérieuse sur le trafic routier. Si plus de 900 camions empruntent chaque jour la route des tamarins, nous allons vraisemblablement avoir des conditions de circulation extrêmement dégradées. Une asphyxie de l'économie du Sud est à prévoir. Les camions étant particulièrement lourds, la chaussée de la route des tamarins sera très vite dégradée avec des conséquences potentiellement énormes en termes de budget et d'accidentologie. Qui assumera ? Monsieur le Président de Région acceptera t-il que son nom soit associé aux conséquences ?</p>	

	<p>Les phénomènes météorologiques du mois de janvier interrogent et s'ils sont associés à une carrière, quels impacts ?</p> <p>Les conséquences sanitaires me semblent trop lourdes à supporter : problèmes de santé liés aux bruits, à la poussière (contenant parfois de l'aluminium !!!), à la pollution des camions, la préservation des masses d'eau souterraines est aussi, bien entendu, une nécessité.</p> <p>Les études d'impacts étant encore à mener dans bien des domaines, le principe de précaution semble écarté. Les recours seront donc possibles sur cette base pour faire payer les problèmes qui se découvriront.</p> <p>Apparemment, des solutions alternatives et nettement moins dangereuses existent. Les coûts doivent être envisagés dans la globalité, conséquences incluses.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>

OE-545	date : 26/07/2018	Identité : Mme N. HENNEBELLE – ST LEU
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : 1) Raisons écologiques: Les alertes des scientifiques sont pourtant claires, bouleversements climatiques/ perte biodiversité/ ressources finies..., il faut réparer nos écosystèmes plutôt que de vouloir prélever sans cesse des matières premières (ici des pierres).</p> <p>2) Raisons sanitaires: Pollution à cause des poussières mais aussi pollution visuelle et sonore</p> <p>3) Raisons sécuritaires: Trop de camions sur la route des Tamarins/ risque d'affrontements avec les futurs zadistes.</p>	
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Les raisons sécuritaires mentionnées relatives à l'ordre public ne concernent pas la commission dans le traitement du dossier d'EP.</p>	

OE-546	date : 26/07/2018	Identité : M. Alexandre SAUVAT – LES AVIRONS
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raison sanitaires: rien dans les dispositions éventuellement prises par l'exploitant ne garanti que les poussières générées ne seront pas nocives pour les riverains. - Raisons écologiques: l'implantation de la carrière se ferait dans une des dernières zone sauvage (et protégé) du secteur. L'impact sur la faune tant terrestre que marine, la flore et le paysage serait catastrophique. - Raisons financières: je suis propriétaire de mon logement aux Avirons, et l'ouverture de cette carrière aura un fort impact négatif sur la cote mobilière du secteur. - Raisons sécuritaire: l'augmentation du trafic routier dans la zone va devenir intolérable et accidentogène. - Raisons démocratique: reposer trois fois la même question alors qu'on a déjà dit deux fois non, 	

	c'est du foutage de gueule, et vous vous honoreriez à respecter la volonté populaire.
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-547	date : 26/07/2018	Identité : M. Idriss NALEM
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : impact sur l'écosystème, préservation du site et patrimoine à conserver.	
	Réponse du MO : <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête :	

OE-548	date : 25/07/2018	Identité : M. Simon DEBLOCK - ETANG-SALÉ
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que mail OE-212 et pas ou peu de prise en compte des conséquences psychologiques des poussières, bruits et autres vibrations sur la population riveraine.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-512 et cf. Thème 13	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-549	date : 26/07/2018	Identité : Mme Irène TINE – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet : Il y a conflit d'intérêts entre les besoins liés à la construction de la NRL et les investisseurs pour l'exploitation de la carrière: Ces besoins sont définis par une filiale du même groupe. Le schéma départemental des carrières de 2010, qui est en vigueur, n'autorise pas cet espace pour un projet de carrière. Non seulement il n'y a aucune légitimité pour continuer ce projet mais aussi ce schéma départemental des carrières dit que le gisement de la ravine du trou n'est pas « satisfaisant ». Ce projet va anéantir une zone agricole. Le paysage sauvage de cet endroit, proche du site classé de la Pointe au Sel, sera détruit. La faune, la flore et la faune marine (le projet est en face de la réserve marine) seront détruites sur des dizaines d'hectares. Les tirs de mines quotidiens vont non seulement anéantir la vie des riverains mais également celle de milliers de réunionnais qui vont rester bloqués sur la route des Tamarins plus d'une fois par mois. Les rotations des camions ne peuvent que renforcer les difficultés de circulation, " poumon de l'économie réunionnaise"et sont accidentogènes. Ce projet entraînera la perte de dizaines d'emplois: les gardes d'enfants, assistantes maternelles, les métiers du tourisme... De plus, en qualité de propriétaire riveraine, je n'ai pas été contactée par la SCPR pour rendre compte des impacts psychologiques et financiers liés à leur projet. Cette attitude montre le	

dénigrement des conséquences quelles soient sanitaires (bruits, poussières, vibrations), sur ma propre circulation ou sur de l'exploitation et la diminution de la valeur de mon bien.
Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i> <i>L'agriculture est traitée dans le Thème 18.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-550	date : 25/07/2018	Identité : M. Thierry BLASIN
<u>Observation</u> : Contre la carrière. La route du littoral est une réalisation qui fait honneur au génie humain, au même titre que la tour Eiffel, le viaduc de Millau, le pont du Gard, le pont Chaban-Delmas à Bordeaux etc....Je pense qu'il faut conserver le projet initial "tout en mer". Le chantier, alors, se passera de roches de comblage, des inquiétudes des habitants et de la polémique autour. Ne cédon pas au lobby des transporteurs. La carrière de Bois Blanc est située sur une zone littorale protégée, le quartier de Bois Blanc est à proximité et les nuisances sonores (explosions et engins divers), la poussière, le défilé de camions vont nuire à la population des communes voisines. Dans un rapport de nombreux médecins, plus d'une centaine (voir internet), expriment clairement le danger de cette carrière sur la santé .Le transport de ces roches va créer des embouteillages et fragiliser la route des Tamarins.		
Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-551	date : 26/07/2018	Identité : Mme Mélanie DUCASSE – PITON ST LEU
<u>Observation</u> : Contre la carrière. En effet, d'un point de vue personnel, je suis contre l'idée de détruire l'une des dernières forêt que l'ouest abrite. Je suis contre l'idée de subir sur la route et d'entendre de chez moi le va et vient incessant de centaine de camions.. Et c'est sans compter mon inquiétude professionnelle (et personnelle) sur la santé des habitants des communes avoisinantes avec les tonnes de poussières et de pollution que cela va engendrer...tant nous ne connaissons pas l'impact des tirs de mine qui vont être pratiqués.		
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et</i>		

10. <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-552	date : 25/07/2018	Identité : M. Jean Luc SEYER
<u>Observation</u> : Contre la carrière qui va définitivement détruire le littoral censé être protégé avec les conséquences écologiques. Je suis contre le fait d'extraire des millions de m3 de roches pour les jeter dans l'océan, alors que techniquement il y a la solution connue de tous. Ce projet n'a pas été fondamentalement pensé, on n'a pas pris le temps, ce n'était qu'une histoire de calendrier d'élections. Tout le monde est pour une route sécurisée, mais pas au détriment de la Réunion. Ce projet de carrière n'est qu'un choix intéressé. Je suis contre les navettes de camions qui ne feront qu'accroître l'asphyxie du trafic.		
Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.		

OE-553	date : 25/07/2018	Identité : Mme et M. Brigitte & Michel MROZ – ETANG-SALÉ LES BAINS
<u>Observation</u> : Contre la carrière : risques d'accidents du au trafic routier, de pollutions écologiques et impact négatif sur le tourisme Pour Etang-Salé et St Leu.		
Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-554	date : 25/07/2018	Identité : M. Pierre LAVOLE
<u>Observation</u> : Favorable à l'ouverture de la carrière : La raréfaction des matériaux de construction d'ici quelques années, même hors NRL, nous obligera à ouvrir ce type de carrières.		
Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>		
Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.		

OE-555	date : 26/07/2018	Identité : M. Julien SEBBON – ST LEU
<u>Observation</u> : Contre la carrière.		
Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>		

	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.
--	--

OE-556	date : 26/07/2018	Identité : Mme Adeline TOULLEC - ETANG-SALÉ
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : risques trop importants pour mettre en place une carrière aussi proche des habitations et écoles.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-557	date : 26/07/2018	Identité : Mme Béatrice SOLIVERI – ETANG-SALÉ LES HAUTS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière Nous vivons dans un endroit privilégié entre une diversité de faunes et de flores majestueuse. Nos enfants (même si nous ne pouvons plus profiter de la mer... crise requin!!) ne peuvent pas être pris en otage par des entrepreneurs malhonnêtes' allant à l'encontre de toutes les décisions de justice. Non pour préserver la santé, éviter des dizaines d'accidents de la route, préserver l'environnement.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-558	date : 26/07/2018	Identité : Mme Nathalie PICARD (OE-219 même nom)
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-212.	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-212	
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-559	date : 26/07/2018	Identité : Mme Béatrice LESQUELIN – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière pour des raisons environnementales et sanitaires : -De nombreuse écoles comme l'école du ruisseau se trouvent à proximité du site de bois blanc : les enfants seront exposés au bruit et à la poussière toxique. Le réseau routier est déjà saturé dans les environs de Saint-Paul !!! Comment comptez-vous gérer le passage de 900 camions supplémentaires ? Par ailleurs, ce projet met en danger le paysage et le tourisme à la Réunion. Les risques pour l'écologie ne doivent également pas être oubliés.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	

	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>
--	--

OE-560	<p>date : 26/07/2018</p> <p>Identité : M. Jimmy GONTHIER</p>
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : l'école maternelle de mon fils de 4 ans se trouve à proximité de cette future carrière. Il est hors de question que lui et les autres enfants subissent les répercussions des explosions entraînant une pollution permanente au dessus d'eux. Ensuite, je suis moi même asthmatique. Merci de respecter l'air que je respire, vu que nous habitons très près de cette exploitation. Je suis sûr qu'il y aurait des répercussions néfastes sur notre santé. Vu la fréquence que vous voulez mettre, il y aura forcément des problèmes de nuisances sonores.</p> <p>Un autre gros problème : les embouteillages phénoménaux que cela va engendrer. À cela, je ne développe même pas les problèmes que cela causerait à la faune et la flore du site, les fissures sur les maisons aux alentours, ainsi que l'impact environnemental du paysage. Je suis pour la nouvelle route du littoral, mais il ne faut pas faire n'importe quoi. La gestion de cette construction est d'un amateurisme incroyable.</p> <p>Je tiens à dire que je ne suis d'aucun bord politique, je suis contre la récupération politique. Je suis juste un père de famille habitant le quartier Ruisseau des Avirons, qui refuse que sa famille soit sacrifier, parce que des personnes sont dos au mur car elles n'ont pas su faire leur travail correctement.</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-561	<p>date : 25/07/2018</p> <p>Identité : M. jean WALY – ST LEU</p>
	<p><u>Observation</u> : Non à la carrière.</p>
	<p>Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.</p>

OE-562	<p>date : 26/07/2018</p> <p>Identité : Mme FONTANA – LES AVIRONS</p>
	<p><u>Observation</u> : Par la présente, je souhaite vous faire part de mon inquiétude sur l'ouverture de la carrière de bois-Blanc. L'ouverture de cette carrière va générer un très gros trafic de camions, le réseau routier étant déjà saturé, la pollution due à ce trafic ne va faire que s'accroître ainsi que le risque d'accident dû à des camions roulant très lentement car très chargés.</p> <p>La pollution sonore avec les tirs de mines et les répercussions de ses bruits seront nuisibles, sans compter la pollution de matières organiques, de poussière générant des risques d'asthme et d'affections pulmonaires.></p>

	Je suis très inquiète pour notre littoral, nos sols, nos maisons, nos enfants, les risques de maladies et d'accidents et vous conjure par la présente lettre de refuser l'ouverture de la carrière de bois blanc.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-563	date : 26/07/2018	Identité : Mme Elisabeth RIVIERE
	<u>Observation</u> : Pour la carrière nécessaire pour la NRL.	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
OE-564	date : 26/07/2018	Identité : M. Jacques CLAVIER
	<u>Observation</u> : Opposé à la carrière	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	
OE-565	date : 26/07/2018	Identité : M. Olivier FONTAINE
	<u>Observation</u> : Contre le projet : le projet de carrière se trouve a proximité direct d'habitations et d'une école - le projet aura pour conséquence des nuisances sonores pour les habitants a proximité, du aux nombreux tirs de mines nécessaires, les tirs de mines supposent le stockage de produits explosifs dangereux sur le site - l'exploitation de cette carrière entraînera des poussières fines dans l'air - le transport des roches extraites entraînera de trop nombreuses rotations de camions sur la commune, et sur la route des tamarins déjà bien engorgée, la carrière viendra défigurer le paysage.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	
OE-566	date : 26/07/2018	Identité : « bwachen974 » LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : - Pollution par les poussières avec tous les risques pour la santé (silicose, sarcoïdose....) - pollution par le bruit (explosion, brises-roches, circulation des camions....) - catastrophe écologique pour la faune et la flore au niveau du site, des zones en périphérie, de l'océan.... - risques d'accidents dus à la circulation des camions, au maniement des explosifs, à la	

fermeture régulière de la route des Tamarins... - une nécessité économique plus que douteuse.
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

OE-567	date : 26/07/2018	Identité : M. Philippe CHARVIN – LES AVIRONS
<u>Observation</u> : Contre la carrière : Une troisième enquête publique, et toujours la même réponse : cette carrière, personne n'en veut, pour des raisons évidentes de dégradation de l'environnement, de santé publique, de perturbation du trafic routier... Personne n'en veut, excepté ceux qui se sont arrogé le droit d'être juges et partie, à savoir les entreprises de transport, d'extraction de matériaux, qui se moquent pas mal des milliers de riverains, de la baie d'Etang-Salé, de la vie des usagers quotidiens de la route des Tamarins. Cela tourne à la farce, mais une farce sordide tant le mépris de la population est évident.		
Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>		
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.		

OE-568	date : 26/07/2018	Identité : M. Bruno VITALI (même identité pour OE-385)
<u>Observation</u> : Contre une si grande carrière. Serait il pas possible plusieurs carrières de petite taille sur l'ensemble de l'île ? ceci aurait un impact environnemental et sur la santé moins importante. Oublions pas les risques engendrés par les carrières : cancer dû aux poussières de silice cristalline, problèmes respiratoire et asthme, bruit, risque routier dû a la circulation, littoral en danger par tir de mine et pelleuseuse. Risque glissement de terrains pour l'avenir, étude d'impact et étude de danger insuffisante voir ridicule ne prenant pas en compte l'ensemble de nuisances. Ps : ça m étonnerait que la DEAL accepte des études de ce type, les inspecteurs des ICPE sont quand même de gens très bien formés à ce type de problématique.		
Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>		

<p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p><i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p>
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>En ce qui concerne l'acceptation « des études de ce type » par la DEAL, la commission ne se substitue pas à elle pour répondre.</p>

OE-569	date : 25/07/2018	Identité : « jeanpaul.alecton »
	<u>Observation</u> : Pour la carrière	
	Réponse du MO : <i>Avis pris en compte, mais pas ou peu développé pour y apporter des éléments complémentaires aux dossiers disponibles lors de l'enquête publique.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-570	date : 25/07/2018	Identité : M. Alexandre MARELLO
	<u>Observation</u> : Contre toutes les nuisances visuelles par rapport à l'environnement sonores par rapport aux tirs de mines, engins et rotations de camions, relatives à la santé telles que poussière pour les yeux, les poumons pouvant entraîner des pathologies relativement graves. Je confirme également le côté trop technique de cette enquête de par les documents mis à disposition et incompréhensibles pour le commun des mortels ce qui a sans doute privé beaucoup de personnes de leur moyen de libre expression. Et contre enfin parce qu'il existe déjà une carrière à Dioré qui pourrait fournir les roches tant désirées et que nous riverains n'avons pas à tenir compte des vicissitudes de la concurrence entre 2 multinationales.	
	Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-571	date : 25/07/2018	Identité : « Lil Marelltoz »
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-570	
	Réponse du MO : cf. réponse précédente	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-572	date : 26/07/2018	Identité : Mme Virginie MARSZALEK
	<u>Observation</u> : Je tiens à exprimer mes inquiétudes quant à l'exploitation de la carrière de bois blanc et cela pour plusieurs raisons: - Les nuisances sonores (tir de mines) qui auront forcément un impact sur l'homme et la nature. - Le risque lié à ces tirs. - Le passage de près de 900 camions par jour !!! - L'extraction des roches entraînant des poussières nocives pour la santé de tous.	
	Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les</i>	

	<p><i>habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-573	date : 26/07/2018	Identité : M. Lionel BOUE
	<p><u>Observation</u> : Contre la carrière : désastre sanitaire et environnemental irréversible. Cette carrière risquerait de contribuer à l'insécurité routière à cause des nombreuses rotations de camions. Cela aurait un impact sur la santé et sécurité des riverains. Et pour finir cela risquerait, à chaque épisode de précipitation, de faire glisser des quantités énormes de sédiments dans la mer. Les andains sont essentiel à la retenue de terre quand bien même on leur donne une valeur marchande.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>	
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>	

OE-574	date : 25/07/2018	Identité : M. Michel de YESUS et Mme Irène TINE -ST LEU (voir OE-549 pour Mme TINE)
	<p><u>Observation</u> : Contre le projet de carrière. Le SDC a été annulé et l'on revient à celui de 2010, je ne comprends pas que l'on puisse faire une modification de PLU, et autoriser une carrière sur un site ou rien n'est prévu. Un permis de construire devra être déposé et loin d'être obtenu. C'est une erreur environnementale et écologique de créer une carrière sur une zone protégée par le SAR, une zone touristique, une faune, une flore, faune marine qui seront détruite. Les terrains pourraient être exploités en terres agricoles avec le basculement des eaux (environ 100 H) La SCPR ne prend pas en compte les conséquences sanitaires, tirs de mines, poussières, bruits, des écoles de proximités, des riverains de proximité. Aucune concertation avec les riverains, aucuns fond de compensation. La circulation routière qui va devenir un enfer avec les coupures des tirs de mines, de la rotation de 900 camions de 40 tonnes dans une circulation déjà difficile avec les bouchons de ST PAUL Cette carrière va supprimer des emplois de manière importante (métiers du tourisme) Pour nous qui sommes loueur meublé non professionnel, nous allons être obligé d'arrêter notre exploitation de notre location saisonnière située à 500 m de la carrière (nous ne pouvons mentir à nos locataires) perte de chiffre d'affaire 65000 E (déclaré aux services fiscaux) Les besoins de roches massives pour finir la route NRL est nettement inférieur à ce qui est prévu en extraction pour la ravine du trou, ce qui permettra à la SCPR d'avoir le monopôle des agrégats et même si la roche massive est de mauvaise qualité ou inexistante, la SCPR à une carrière et c'est tout bénéfice.</p>	
	<p>Réponse du MO : <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p>	

<p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p> <p>Réponse de l'Etat dans le cadre de la MECDU</p> <p>Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de compatibilité du PLU avec le Schéma Départemental des Carrières (SDC) ou le SAR, dans la mesure où le SCoT est en charge d'intégrer ces documents.</p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p> <p>Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.</p>

OE-575	date : 26/07/2018	Identité : Mme Aurélie OUDARD
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Cette exploitation constitue une catastrophe sur de nombreux plans: écologique, esthétique, immobilier, sanitaire, économique local, sécurité routière...</p> <p>Par ailleurs, comment accepter devant une telle opposition publique et après une décision de justice du tribunal de Bordeaux annulant le schéma départemental des carrières de la Réunion, que ce projet ne soit pas abandonné définitivement. Ce projet de carrière ne répond uniquement qu' aux intérêts d'une poignée d'investisseurs vénaux (transporteurs, constructeurs,...) dans le mépris total de l'intérêt du public des communes avoisinantes.</p>		
<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p>		

OE-576	date : 25/07/2018	Identité : M. Alexandre MORISCOT – ST LEU
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière.</p> <p>Premièrement, cette route est indéniablement l'une des plus belles de l'île. Locaux et touristes vous diront la même chose. Le plaisir de prendre cette route est partagé de tous. La route des plages est aussi la route des baleines ! L'un des plus gros atouts de l'île en période d'hiver.</p> <p>Il est impensable pour moi qu'une telle idée puisse naître. Nous ne pouvons pas détruire de tels endroits, ces espace qui font l'essence même de notre magnifique île.</p> <p>Cette route a aussi une valeur culturelle aux yeux de tout les Réunionnais et fait littéralement partie de notre environnement. La route des plages est l'une des seules route qui survole la mer.</p> <p>Après ce désastre environnementale, vient le désastre écologique.</p> <p>Ce site possède une véritable richesse en faune et en flore pour notre île qu'on devrait d'autant plus mettre en avant pour les habitants, touristes et surtout pour nos petits Réunionnais qui feront l'avenir de cette île. Une bonne portion de cet endroit se trouve sur le site classé zone naturelle de la pointe au sel, ce qui est une véritable opportunité pour le bon développement de la faune et la flore. En effet, le site reste relativement sauvages, la nature est reine et organise son territoire comme bon lui semble. Et elle le fait très bien. C'est plus de 73 espèces végétales dont 23 espèces indigènes qui ont été observés par une poignée de scientifiques amoureux eux aussi de la nature. Une véritable richesse en flore, mais aussi en faune ! Ce site représente un véritable paradis pour la faune. Il suffit de lire le compte rendu de l'institut en charge de monter un rapport d'état de la faune pour se rendre compte à quelle point l'enjeu est immense et potentiellement terrible pour la faune.</p>		

	<p>Il me semble incohérent de vouloir mettre en place un tel projet. Ce site est préservé depuis des années pour justement le garder à l'état le plus proche possible du naturel . Aujourd'hui certaines personnes veulent tout détruire.... Où est la raison ?</p> <p>La qualité de vie serait elle aussi perturbé. On passera d'un climat sain, à un climat poussiéreux, invivable à cause de cette poussière, des passages interminables de camions transporteurs. L'enjeu sanitaire est l'une des plus conséquente pour moi. Etant allergique à la poussière, j'ai fui plusieurs villes car mon état de santé ne me permettait pas de vivre sainement à cause de mes allergies. Cela fait maintenant un an que je vis à bois blanc. J'ai pu constaté une nette amélioration de ma qualité de vie. En effet, cela fait plusieurs moi que je ne présente plus de rhinite constante, pas d'éruption cutanée ou encore pas de difficultés respiratoires. C'est la conséquence d'une vie saine dans un endroit sain, j'en suis persuadé.</p> <p>J'imagine bien qu'un tel projet aurait d'énorme conséquence sur ma qualité de vie, et ma santé. Je suis très inquiet à l'idée de savoir qu'un tel projet pourrait voir le jour à deux pas de chez moi. Il est inadmissible que la vie des personnes côtoyant cet endroit soit détruite pour des raison purement économique ! L'argent ne l'emportera pas sur l'humain !</p>
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i></p> <p><i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i></p>
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>

OE-577	date : 26/07/2018	Identité : Mme Catherine CLAVIER
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-575	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-575	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-578	date : 26/07/2018	Identité : Famille TREMOULET
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-575	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-575	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-579	date : 26/07/2018	Identité : M. Guillaume TREMOULET
	<u>Observation</u> : Contre la carrière. Mêmes termes que le mail OE-575	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-575	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-580	date : 26/07/2018	Identité : M. Romain ARNAUD – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Tout d'abord, concernant le fondement même du projet, le site a été classé dans le schéma départemental des carrières de 2010 en zone de classe 1, en-dehors	

	<p>des espaces définis. L'ouverture d'une carrière est donc interdite dans cette zone. Le schéma des carrières ne répertorie d'ailleurs aucun gisement de roches massives significatif ou de qualité dans toute la zone ouest de l'île susceptible de représenter un intérêt réel pour l'extraction et l'exploitation. Il n'y a donc pas lieu d'ouvrir une carrière à cet endroit qui ne présente que peu d'intérêt.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tirs de mine prévus ont de gros impacts sur la santé humaine et peuvent être traumatisants (impact sur l'audition et danger des vibrations) - La dangerosité liée au stockage de 340 tonnes d'explosif sur le site et le manque de moyens prévus pour surveiller et sécuriser le site de stockage - Les risques d'accidentologie routière accrus par une augmentation du trafic (des poids lourds chargés de roches ont déjà été responsables de plus d'une dizaine d'accidents depuis début 2018) et l'augmentation de la pollution à proximité de la route des Tamarins à cause des poussières et du diesel des camions. - Comme nous l'avons expérimenté en début d'année 2018, les aménagements humains entraînent éboulements, glissement de terrains, coulées de boue, qui ne peuvent pas être compensés seulement en végétalisant les pentes. A terme, comme à Saint-Leu, c'est la faune et la flore marines qui en pâtissent et meurent. Le projet a un gros impact sur la faune et la flore du site et des sites environnants, dont une partie est protégée. - Les conseils municipaux de Saint-Leu et Les Avirons se sont déjà positionnés contre l'ouverture de la carrière. <p>Ce projet engendre de trop gros impacts sur la santé (bruit et poussières, accidents, risques dus au stockage d'explosifs) et sur l'environnement (faune et flore) pour être accepté, sous prétexte d'intérêts économiques.</p>		
	<p>Réponse du MO :</p> <p><i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i></p> <p><i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i></p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p>		
	<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		
<p>OE-581</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">date : 26/07/2018</td> <td>Identité : Mme Clélia GAUTHIER</td> </tr> </table> <p><u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet pour des raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de nuisances diverses que ce soit sonore, d'encombrement des routes, de poussières générées - écologiques tant pour les animaux terrestres, marins ou volants et les espèces botaniques - de sécurités avec les risques de glissements de terrain, d'inondations <p>Réponse du MO :</p> <p><i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i></p> <p><i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i></p> <p><i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i></p> <p><i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i></p> <p><i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.</p> <p>Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>	date : 26/07/2018	Identité : Mme Clélia GAUTHIER
date : 26/07/2018	Identité : Mme Clélia GAUTHIER		

OE-582	date : 25/07/2018	Identité : M. Patrick LEVESCOT
	<u>Observation</u> : Non à la carrière : nuisances sonores, risques sanitaires à cause de la poussière.	
	Réponse du MO : <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-583	date : 26/07/2018	Identité : M. Pierrig LE DARZ
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Le trafic routier généré par les activités de cette carrière (900 rotations par jour/6jours par semaine/pendant 4 ans) sera de 1 123 200 rotations...qui vont dégrader le réseau routier entre l'Etang-Salé et la Possession , les réparations induites par ce trafic sur ce réseau seront à la charge des contribuables et non à celle des responsables : les transporteurs et leurs donneurs d'ordre le groupe Vinci, Le trafic routier généré par cette carrière va entraîner une augmentation considérable de l'accidentologie avec les drames humains imaginables. Les poussières engendrées par cette carrière vont se déposer sur une zone importante où vivent 30000 personnes ; les études ont minoré sciemment la vitesse et la direction des vents sur cette zone, ces poussières contiennent de nombreux métaux lourds qui respirées peuvent altérer gravement la santé des personnes vivant dans la zone de retombée.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-584	date : 26/07/2018	Identité : Mme Marie JAUNEAU – LES AVIRONS
	<u>Observation</u> : Contre la carrière : Je ne peux que m'interroger sur l'implantation d'une telle installation à proximité d'une Zone urbaine. Pour mes enfants, La fréquence, l'intensité des explosions s'ajoutant à la proximité de l'école à la carrière m'effraient quand je pense aux conditions d'apprentissage qui leur seront offert. M'inquiètent également fortement le transport et le stockage des matériaux explosifs. Bien que des mesures réglementaires encadrent le Stockage des matériaux dangereux, le drame de l'usine AZF nous a montré que les accidents industriels sont difficiles à maîtriser. Pour mon cadre de vie, les poussières dégagées par les explosions, issues des Roches volcaniques, chargées en métaux lourds, ingérées en grande quantité du fait de leur présence sans l'air et sur les aliments consommés ne peuvent être sans conséquence sur la santé. Ensuite, les augmentations du trafic routier de camions préfigurent d'un engorgement des voies routières de proximité d'autant plus si des coupures de trafic sont envisagés pour permettre les explosions au sein de la carrière. Je m'interroge également contre la présente enquête Publique à la lecture des décisions de Justice précédemment rendues, notamment celle de la Cour de Bordeaux.	
	Réponse du MO : <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-585	date : 26/07/2018	Identité : Mme Patricia EBRARD – ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet. Mêmes termes que le mail OE-228.	

	Réponse du MO : cf. réponse OE-228	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-586	date : 26/07/2018	Identité : M. Vincent ALBARET
	<u>Observation</u> : Contre l'ensemble du projet : nuisances sonores, encombrement des routes, poussières, nuisances écologiques pour les animaux terrestres, marins ou volants et espèces botaniques ; raisons de sécurité avec les risques de glissement de terrain, inondations.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La stabilité des terrains (dont rupture de profil d'équilibre) est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-587	date : 26/07/2018	Identité : Mme Roselys ANTONIQUE - ETANG-SALÉ
	<u>Observation</u> : Contre la carrière: Mêmes termes que le mail OE-283	
	Réponse du MO : cf. réponse OE-283	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion. NB : Un passage concerne des remarques faites sur les CE des 2 précédentes EP. La commission ne les reprend pas et ne fait aucun commentaire à ce sujet.	

OE-588	date : 26/07/2018	Identité : Dr Marie Hélène SILVA – PITON ST LEU
	<u>Observation</u> : Contre au vu de l'impact sur la santé : nuisance sonore avec répercussion comme le stress, trouble du sommeil , majoration de la pollution de l'air avec augmentation du trafic routier, pollution de l'air avec microparticules issues de la fissuration des roches. Bois Blanc est trop proche des habitations. Par ailleurs les prévisions de sortie de camions du site va engluer la circulation déjà tendue, je mets 1h30 pour aller travailler au Port, si l'exploitation de la carrière se met en place: j'arrête de travailler vers le nord.	
	Réponse du MO : <i>Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.	

OE-	date : 26/07/2018	Identité : Dominique RIVIERE
------------	--------------------------	-------------------------------------

589	Observation : Pour la carrière qui permettra d'achever la NRL, ouvrage indispensable pour la sécurité des automobilistes. Économiquement avantageuse et sécurisante.
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i>
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.

OE-590	date : 26/07/2018	Identité : M. Johnny RIVIERE
	Observation : Pour la carrière afin de créer et conserver des emplois directs tels que les métiers liés aux transports , terrassement et tout autres prestations divers que va engendrer cette activité carrière. Mais surtout je suis pour l'intérêt de l'ensemble des réunionnais sur du plus long terme au point de vue sécurité de circulation par rapport à la nouvelle route du littoral mais aussi pour le bien fait économique , la facilité de circulation et toutes autres avantages que nous réunionnais allons profiter suite à l'achèvement de cette belle et très utiles NRL	
	Réponse du MO : <i>La carrière est effectivement indispensable pour la construction de la NRL, comme présenté dans le Thème 1.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19, et la carrière aura effectivement des avantages économiques indéniables.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO.	

OE-591	date : 26/07/2018	Identité : Mme Marlène TURPIN
	Observation : Contre la carrière : graves conséquences sur la santé, environnement, faune , flore, milieu marin, et économie-tourisme.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8.</i> <i>La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i> <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-592	date : 26/07/2018	Identité : Groupe Chiroptères Océan Indien, représenté par la présidente de l'association ,Mme Elise BECK
	Observation : Avis défavorable sur le projet de carrière : L'analyse du dossier de demande d'autorisation d'exploiter nous conduit à formuler les remarques suivantes : Analyse des espèces de Chiroptères : Le Petit Molosse de La Réunion est bien une espèce endémique stricte de l'île . La population de cette espèce n'étant pas évaluée à ce jour et encore moins sa dynamique, l'impact sur des colonies qui, de plus, pourraient être des colonies de reproduction est très fort. Nous soulevons le fait qu'entre le diagnostic écologique et le rapport d'étude d'impact, une incohérence persiste dans la définition des gîtes pour l'espèce. De plus, les Chiroptères n'ont pas un taux de colonisation rapide. Les femelles mettent bas un unique jeune par an, dont le taux de survie est peu élevé. L'espèce n'étant présente que sur l'île de La Réunion, notre responsabilité quant à la préservation de cette espèce est engagée et très forte. Concernant le Taphien de Maurice l'observation d'un individu à vue (dans un zone non éclairée) signifie que l'observation a eu lieu au crépuscule, peu de temps après le coucher du soleil. Cette espèce sortant au crépuscule, le gîte est donc à proximité du site. Il est à noter que le gîte n'a	

pas été trouvé ni recherché. Ceci ne veut cependant pas dire qu'il n'existe pas. Ce point ayant déjà été soulevé lors de la précédente procédure, nous constatons que malgré cela, de nouvelles prospections n'ont pas été réalisées.

Bien qu'une troisième espèce soit très probablement présente sur le territoire de La Réunion, nous souhaitons rappeler que bien que non décrite biométriquement car non capturée à ce jour, il s'agit très probablement d'une autre espèce de Chiroptère présente sur l'île.

Nous souhaitons apporter une précision sur la taxonomie. Le rapprochement des signaux acoustiques déterminés comme appartenant à des signaux de type *Chiroptera sp1* avec une espèce historiquement non contactée depuis plus d'un siècle (*Scotophilus borbonicus*) semble audacieux.

Concernant l'addendum et particulièrement la réponse du MOA, en page 11, il est particulièrement rapporté l'article 4 de l'arrêté ministériel du 1 février 1888 sur lequel s'appuie la protection des Chiroptères à La Réunion. La fermeture des gîtes présents dans l'ouvrage d'art constitue une destruction de gîte et porte donc atteinte à des espèces protégées.

Nous souhaitons donc, qu'à ce titre et comme formulé par l'AE en page 16, une demande de dérogation pour la destruction de gîte et d'habitat d'espèces protégées soit faite au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement.

Concernant la mesure de création de gîte et l'évocation dans la réponse du MOA à l'avis de l'AE, la destruction d'un gîte (dans l'ouvrage d'art), ne peut être considérée comme une mesure d'évitement. A l'heure actuelle, aucun gîte préconisé dans le cadre de compensation d'impact sur des colonies de Chiroptères sur l'île de La Réunion n'est satisfaisant ni ne remplit les conditions de compensation requises.

Effets des installations du projet sur la faune :

La mise en place de ce projet nécessite le défrichage et donc la destruction de l'ensemble de la végétation, et donc de l'habitat de la faune terrestre vivant et se reproduisant sur ce site.

L'activité de la carrière va provoquer la fuite et l'abandon des zones périphériques. Les tirs de mines vont aussi fortement perturber l'ensemble de la faune terrestre bien au-delà du périmètre du site. L'extraction et les tirs de mines prévus sur 4 ans vont provoquer très probablement un abandon durable d'une surface bien plus grande que le projet lui-même.

La recolonisation du site à l'issue du projet sera certainement très lente et le suivi de cette recolonisation doit être prévu sur une période bien plus longue.

Impact des tirs de mine :

L'étude d'impact des tirs de mine ne prend pas en compte les gîtes existants.

Impacts des éclairages :

Il n'est mentionné à aucun moment l'adaptation des éclairages pour limiter l'impact sur les Chiroptères. Toujours sur le site internet de présentation du projet, nous pouvons lire : « • l'activité sur la carrière cessera à 18h afin de ne pas perturber la période d'envol nocturne des oiseaux marins, pétrels ou pailles en queue. »

Il est important de caler l'évolution de l'heure de fin d'activité avec l'heure de coucher du soleil, celui-ci variant durant l'hiver et l'été austral. La prise en compte de l'impact de l'éclairage sur les Chiroptères doit aussi être pris en compte par le porteur du projet.

Conclusion :

Il semble important de rester vigilant sur les différents termes employés dans les documents présentés du fait de l'utilisation non appropriée des termes « évitement » et « compensation », tant ils semblent être employés en fonction de l'intérêt du porteur de projet et non de la prise en compte du statut d'espèces protégées des taxons visés selon la logique ERC.

Sur le site du porteur du projet, il est proposé aux lecteurs la réponse suivante : « Le nouveau projet est le fruit de la prise en compte des avis et préoccupations qui se sont exprimés autour du premier projet. » Plutôt qu'un passage en force, cela témoigne même d'un exemple de démocrate. Les diverses parties prenantes sont et seront écoutées, et c'est à l'État que revient in fine la décision d'autoriser la carrière. ».

Nous nous questionnons sur la réelle prise en compte de nos remarques, émises lors de la précédente enquête publique.

Ce projet va à l'encontre des buts poursuivis par le Groupe Chiroptères Océan Indien (G.C.O.I), qui visent à protéger la chiroptérofaune insulaire, très fragile et très exposée à toute modification du milieu naturel.

Réponse du MO :

<p><i>La faune est traitée en Thème 11.</i> <i>L'annexe 7 du MRO, réalisée par Biotope, apporte des compléments concernant les Chiroptères.</i></p> <p>Avis de la commission d'enquête : La commission prend acte de cet avis et de la réponse du MO. Elle suggère une collaboration entre le MO et l'association afin d'optimiser les mesures ERC vis à vis des chiroptères.</p>
--

OE-593	date : 26/07/2018	Identité : Mme Geneviève LE COINTE
<p><u>Observation</u> : Contre la carrière. Comment se fait il que nous en soyons à la 3ème enquête publique, de surcroît pendant les vacances scolaires? Quel est ce manque total de transparence de ces 2 entreprises : SBTPC et GTOI? On nous parle de la route du littoral, d'emplois...où est l'étude qui dit combien d'emplois génère pour les Réunionnais la partie pylônes de la route du littoral? L'usine pour les fabriquer, les monter, les relier, etc...Et combien d'emplois pour la partie digue? Avec quel panel d'emplois? Nous avons vécu depuis le début de l'année une vraie saison des pluies. Nous avons pu constater tous les glissements de terrain. Défricher une zone du littoral c'est contribuer à laisser partir la terre, et avec elle toutes les espèces végétales et animales qui s'y reproduisent. La zone de la carrière est située en zone de classe 1, l'ouverture d'une carrière et sont exploitation y est donc interdite. De plus depuis le début de la construction de la zone digue de la route du littoral plus aucune baleine ne s'approche des côtes vers la Possession. Où sont les études des associations de protection de la nature? Trop de nuisance sonores avec les tirs de mine, avec les trieuses, les engins de terrassement. Trop de poussière! Et là, les habitations sont à quelques centaines de mètres, la route des Tamarins aussi. Comment se sentir respecté? Où sont les études, les mesures proposées quant au stockage des explosifs? et pour protéger la nappe phréatique? L'état d'urgence devrait faire prendre en compte les risques apportés par ces explosifs. Et la pollution supplémentaire apportée par le trafic permanent des camions sur la route des Tamarins, où est l'étude? où sont les mesures pour stopper les émanations de particules fines issues du diesel? Pourquoi l'étude de l'augmentation du nombre de véhicule est elle faussée? Toutes les études prouvent leur nocivité.</p>		
<p>Réponse du MO : <i>L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i> <i>La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.</i> <i>La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14.</i> <i>Le risque inondation est traité dans le Thème 15.</i> <i>La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.</i> <i>La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.</i> <i>La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6.</i> <i>La pollution des milieux est traitée en Thème 16.</i></p>		
<p>Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.</p>		

OE-	date : 26/07/2018	Identité : Mme Geneviève LE COINTE (voir OE-593)
------------	--------------------------	---

Observation (40 pages en pièce jointe) :

Loi Barnier : Le projet de carrière prévoit

- une extraction de matériaux à 67m de l'axe de la route des Tamarins (classée route express)
- l'implantation de bâtiments dans la zone d'extraction amont à moins de 100m de l'axe de la route. Ces dispositions contreviennent donc aux articles L111-6 et 111-7 du CU. Outre cette illégalité, le fait que l'étude d'impact ne traite à aucun moment de ces dispositions légales – situation géographique et administrative du projet – et a fortiori de ces impacts et des éventuelles mesures d'évitement, de réduction ou de compensation à mettre en oeuvre, relève d'un manquement grave de nature à entacher la recevabilité du document.

MEC du PLU : Le PLU actuel interdit les constructions dans la bande des 100 mètres de part et d'autre de l'axe routier des Tamarins, en dehors des espaces urbanisés, une seule exception est prévue pour les bâtiments d'exploitation agricole.

Interdiction de défrichement : Les ravines jouent un rôle important en tant que corridor écologique, offrant une continuité d'habitats propices au développement d'espèces végétales et animales entre le Littoral et les hauts de l'île. Défricher c'est faire mourir la faune et la flore.

SDC 2010 : D'après les cartes de zonage du SDC 2010, le projet de carrière de la Ravine du Trou est majoritairement situé en zone de classe 1, en dehors des espaces de carrières définis. L'ouverture et l'exploitation de la carrière sont donc interdites.

Le schéma des carrières 2010 ne répertorie aucun gisement de roches massives significatif ou de qualité dans toute la zone Ouest de l'île, susceptible de représenter un intérêt réel pour l'extraction et l'exploitation. Les carottages effectués lors de la construction de la route des Tamarins ont d'ailleurs démontré la mauvaise qualité des roches et la quantité négligeable de roches massives dans cette zone.

Les variantes d'aménagement : L'étude d'impact, aux pages 109 et 110 (point 6.3.2) propose une analyse des plus succinctes des variantes proposées, à savoir la comparaison entre le projet présenté lors de la première étude d'impact et le projet objet de la présente étude d'impact. Cette analyse ne saurait constituer une analyse des variantes puisqu'elles n'ont pas été analysées par le pétitionnaire concomitamment pour en dégager des comparaisons recevables.

Les intérêts économiques : Nous contestons l'intérêt économique de la situation retenue. En terme de coût total du projet de la NRL, aucun élément chiffré n'a été présenté entre la solution d'ouverture de la carrière de Bois Blanc pour alimenter le chantier, sa seule destination, et par exemple, la prolongation du viaduc, autre solution possible pour la Nouvelle route du Littoral.

Le résumé non technique (RNT) fait mention de 350 emplois créés. Aucune étude n'a été faite de l'impact négatif de l'exploitation de la carrière de Bois Blanc en terme d'activité et donc d'emploi alors qu'il est évident qu'au moins la filière touristique des trois communes les plus proches sera fortement impactée.

Dans son RNT page 49, la SCPR met en avant les taxes locales qu'elle versera aux communes concernées pendant l'exploitation, soit 2 millions d'euros. Le manque à gagner du fait des pertes d'emplois, du fait des baisses de chiffres d'affaires et de dépôts de bilan dans les tables d'hôtes, chambres d'hôtes, gîtes, hôtels et restaurants de la zone, conséquence évidente de la désaffectation touristique du fait de l'exploitation et de toutes les nuisances induites, n'est nullement envisagé.

De même, les taxes foncières sont perçues en fonction de la valeur locative des biens concernés. Il n'est pas envisagé dans l'étude que l'exploitation de la carrière va engendrer une baisse de la valeur locative.

Tirs de mines/stockage d'explosifs : Il est prévu une cadence de 2 tirs de mines par jour entre 13h30 et 16 h ce qui, ramené à la durée d'exploitation, nous soumettra à un total de 1.800 à 2.000 tirs (504/an).

La charge annoncée pour chaque tir est de 6,4 tonnes de mélange nitrate/fuel (tome 5B annexe 5 + tome 3 Etude de dangers p.38) La SCPR projette d'installer une unité de stockage de 340 tonnes de nitrate d'ammonium, dans une pièce confinée. (tome3 p.42) A Bois Blanc, une telle quantité d'explosif, simplement mis sous clé, dans un lieu confiné favorisant la détonation, en présence d'hydrocarbures, représente un réel danger.

L'étude d'impact n'a même pas jugée utile de prendre en compte l'état d'urgence, amenant ce site à une surveillance bien trop faible (clé et alarme) au regard du danger potentiel que représente un tonnage de nitrate d'ammonium aussi exceptionnel. Le risque d'acte de malveillance n'est pas suffisamment pris en compte... Le site aurait dû être classé Seveso, compte-tenu de l'ensemble de ces critères.

Trafic routier : Impact fort pour ce thème (tableau page 194 et ss). Les prévisions pour les micro-coupures sont mensongères. C'est la Région elle-même qui assurera la gestion des micros -coupures, il s'agit donc de notre argent.

Urbanisme : Le projet de carrière à Bois Blanc s'inscrit en totale contradiction avec tous les documents d'urbanisme et de planification validés à ce jour. Tous les documents d'urbanisme donnent une destination agricole et touristique à l'espace.

La loi sur l'eau : Le projet de carrière nécessite une autorisation au titre de la loi sur l'eau (page 28 du résumé non technique). A ce titre le projet doit être soumis à étude d'impact et donc à enquête publique.

Financement : Les garanties financières pour la remise en état du site. Il n'y a pas de justificatif bancaire dans le dossier (C'est 4,5 millions d'Euro pour une remise en état !!!) Il n'est pas fait état de la réponse à la commission d'enquête de 2016 sur la recommandation de la création d'un fond de compensation pour parer d'éventuelle perte financière sur l'économie locale.

Le foncier : est traité « très » sommairement dans l'étude d'impact alors que c'est une obligation. Il n'y a pas d'analyse foncière (pas de chapitre spécifique dans l'EI). La seule mention de la propriété et des accords entre la SCPR et les propriétaires sont dans le résumé non technique.

Pour le désenclavement d'une parcelle il est projeté la réalisation d'une route se raccordant au lotissement existant. L'accord des copropriétaires n'a pas été obtenu.

L'habitat humain : La SCPR ne prend en compte dans ses études que les habitations distantes de moins de 500m du projet alors que la zone d'influence immédiate est beaucoup plus étendue et concerne des centaines d'habitations. Il n'y a aucune information concernant les populations sensibles (personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies cardiaques, respiratoires ou psychologiques, enfants en bas âge,...) situées dans la zone d'influence réelle du projet. La dévaluation du prix des habitations sur la zone n'a pas été étudiée. Quel intérêt d'un constat d'huissier sur les habitations avant/après travaux, aucun dédommagement n'est prévu ? Que devient le projet RHI de St Leu ?

Le danger des vibrations : Ces vibrations sont susceptibles de provoquer des dégâts aux structures de leurs habitations ou pire, d'engendrer des glissements de terrain, alors même que ces abords ont été placés en zone R1 (aléas élevés ou très élevés en terme de mouvement de terrain) étude de danger de la SCPR en page 29.

Impacts sur le paysage : Les images présentées sont une projection erronée du résultat paysager.

Le reliquat de la cocoteraie ne suffit pas à masquer l'installation de tri.

L'absence d'avis/analyse du Conservatoire du Littoral dans l'enquête reste inexplicable.

Le résultat paysager final est une « hérésie » vis à vis de notre territoire L'analyse de Zone Up va à l'encontre des conclusions de la Cour d'Appel.

La rupture du profil d'équilibre : L'éboulement résulte de la mise à nu des sols, entraînant ruissellement et ravinement, puis infiltrations qui amènent à terme le pourrissement des roches. Les nouvelles fissures provoquées par les ondes de tirs d'explosifs vont rajouter à la fragilisation des remparts restants. L'emprise carrière se situant de part et d'autre de la route des Tamarins, le socle géologique sur lequel se trouve cet axe routier sera considérablement fragilisé. La proposition faite par le porteur de projet de végétaliser les pentes verticales créées par la carrière est bien insuffisante pour rattraper la rupture du profil d'équilibre.

Géologie du gisement : Les études développées par la SCPR pour quantifier et qualifier son gisement sont de plusieurs natures :

- analyse des affleurements de surface
- une très importante couverture géophysique par panneaux électriques (40 panneaux, étude en annexe 4 de l'étude d'Impact)
- 5 sondages de 35 à 45 m de profondeur dont 4 seulement au sein du périmètre du projet (rapport de sondage complet en annexe 4 également)

On constate que l'essentiel de l'information géologique repose sur l'analyse géophysique du terrain. L'immense majorité des terrains constituant la carrière de Bois Blanc est constituée de basaltes altérés, fracturés, scoriacés, rien qui ne puisse produire de gros enrochements. Comment un basalte fracturé peut-il produire de gros enrochements ? La production de gros enrochements nécessite des gisements massifs, sains.

le simple fait de reconnaître par panneaux électriques des matériaux avec une résistivité supérieure à 1500 ohm.m ne signifie en aucun cas qu'il s'agit de basaltes massifs non fracturés,

sans vacuole, propres à la production d'enrochements de grande taille. Le prétendre est à minima une erreur scientifique et au pire un mensonge. Cela signifie uniquement que ce matériau basaltique ou non ne contient pas ou peu d'argiles primaires ou secondaires et qu'il n'est pas ennoyé d'eau, rien d'autre.

Rien dans les sondages carottés ne démontre la présence généralisée de coulées basaltiques massives, non altérées, non fracturées, non scoriacées et non vacuolaires permettant de produire des enrochements et notamment de gros enrochements. Les photos des sondages démontrent le contraire.

Composition géochimique et poussières : Dans le tome 5 C – annexe 4, p. 53 de l'enquête, la composition géochimique de la roche mère met en valeur la présence d'éléments tels que PCB, Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Nitrate, Zinc, Plomb, Mercure. La présence de fibres dans les cellules peut perturber les divisions cellulaires et entraîner des mutations des gènes. La nocivité des particules est liée à leur dimension et à leur chimie ; elle est fonction du temps que les organismes mettent à les éliminer.

L'exploitation minière présente des risques majeurs pour l'environnement et les populations et cela de façon durable.

Agriculture : Le SCOT localise le projet en espace à usage agricole et à vocation touristique. Le secteur concerné par l'installation du projet est classé en zone Ad (espace naturel à vocation agricole) au plan local d'urbanisme de St-Leu.

La réglementation de cette zone ne permet pas l'exploitation et l'implantation d'une carrière... L'appartenance de l'ensemble du site au périmètre irrigué du bras de Cilaos est oubliée.

L'étude d'impact ne mentionne que l'existence d'un réseau d'irrigation sans en préciser la nature. L'argumentaire selon lequel l'usage agricole est très restreint n'est pas recevable notamment sur l'affirmation que les pentes de 16% rendent le secteur difficilement cultivable.

Le rapport ne détaille à aucun moment les volumes de production agricole sur le site (fourrage sur 1,3ha), ce qui ne permet pas d'évaluer les compensations indispensables à mettre en oeuvre.

La SCPR va utiliser 413000 m³ pour les besoins de la carrière soit l'équivalent de plus de 9 Ha de champs de canne à sucre pendant 5 ans. L'exploitation de la carrière produira des poussières. La SCPR va remplacer moins de 36% des matières extraites...

Aucune analyse différenciée n'est faite entre les phases d'exploitation et les phases suivantes, alors même que celle-ci est clairement demandée par le code de l'environnement. Aucune compensation n'est présentée pour la disparition de zone en fourrage, alors même que cette activité est déjà largement déficitaire sur l'île.

En outre, l'excédent de 7ha présenté (1,3ha avant, 8,29 après) est erroné puisqu'il oublie de comptabiliser la « disparition » de la surface réaménagée en espace naturel.

Avifaune et faune terrestre : Le défrichement de la zone engendra la destruction de la flore présente, la création de poussières qui risquent de réduire le rendement photosynthétique de la flore environnante voire le dépérissement de certaines espèces.

Le défrichement engendra la destruction des habitats de l'avifaune et faune terrestre, notamment ceux servant à la nidification d'espèces protégées. Les bruits et les poussières générées par la carrière peuvent avoir des répercussions sur les sites d'alimentation et de nidification se trouvant à proximité immédiate de la carrière, notamment la Ravine du Trou mais aussi celle des Avirons. Enfin l'éclairage de la carrière pendant les périodes d'envol des jeunes Pétrels et Puffins peut entraîner un risque d'échouage et peut avoir des conséquences sur la conservation de ces espèces patrimoniales et protégées.

La carrière va à l'encontre de la protection des chauve-souris ; les gîtes artificiels ne garantissent pas leur survie ; le risque d'interaction humains/chauve-souris sera accru. Le déplacement des chauve-souris accroîtra le risque d'épidémie de Dengue et autres maladies transmises par les moustiques sur le secteur.

La faune sous-marine : En pleine Réserve Naturelle Marine de la Réunion, les nuisances créées par la carrière (bruits et poussières) vont impacter la faune sous-marine : poissons, tortues et coraux. La colonisation corallienne au droit du site est sous-estimée et menacée.

Les coraux au droit du site seront dérangés et fragilisés (rejets en mer d'eau de la carrière en cas de grosses intempéries)

Pas de mesure d'évitement des tortues marines. Les bruits de la carrière vont perturber les communications entre cétacés par un phénomène de masquage de leurs propres signaux et générer un stress. Impacts possibles sur le secteur : difficultés/impossibilité à se reproduire et à

se nourrir, troubles comportementaux.

L'impact sonore marin est sous évalué Les mesures d'évitement des cétacés sont très insuffisantes : pas de fiabilité de la surveillance aérienne et acoustique. Les mesures d'évitement omettent l'impact du bruit continu de l'exploitation de la carrière.

La flore : Perturbation pour les plantes : Les déplacements et les dépôts de poussières sur toutes les stations indigènes perturberont la photosynthèse et la respiration des plantes pendant plus de 4 ans et demi. « La pellicule de poussière qui se dépose sur les végétaux peut être suffisante pour altérer la synthèse chlorophyllienne et la respiration des plantes. » (Charte de l'environnement des industries des carrières.)

Espèces envahissantes : Les mouvements de terre (extractions, camions...) notamment lors des déplacements des terres végétales, favorisent la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE). Ce n'est pas le lavage des roues, le défrichage en dehors de la montée de la graine, le broyage de ces EEE qui seront suffisants...

Impacts sanitaires : Bruit : 2 tirs de mines/jour, passage des camions, engins sur site, groupes électrogènes.

Air et poussières : Tome 2 : « Les poussières les plus fines s'envolent, production de gaz de combustion (moteurs d'engins/camions...). Malgré les mesures prises, il y aura des émissions atmosphériques (poussière) ».

Des dégagement des gaz d'échappements sur le site et le long du trajet jusqu'au chantier de la Nouvelle Route du Littoral.

Dans le tome 2 : « La création de ce demi échangeur va quand même entraîner des émissions de GES importantes » . « teneur en poussière très faible » = Avec les vents tels que les Alizés (plus de 60km/h et non pas 28.8 km/h =8m/s comme cité dans l' étude), comme les vents de « St Paul » (vents du N/NO) : Les Habitations proches seront impactées par les poussières fines.

Où se trouve l'avis de l'ARS pour cette enquête publique ? L'année dernière elle avait donné un avis défavorable sur ce projet au niveau des poussières.

Réponse du MO :

La Loi Barnier est traitée dans le Thème 3.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Les variantes d'aménagement sont traitées dans le Thème 7.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6

Le trafic est traité dans le Thème 9.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

Concernant la loi sur l'eau, en application de la Loi Barnier du 02 février 1995, les mesures individuelles et réglementaires nécessaires à la gestion équilibrée de la ressource voulues par la Loi sur l'Eau sont prescrites pour les ICPE dans le cadre de la seule législation relatives aux ICPE.

Les capacités techniques et financières sont développées dans le DAT pages 12 à 14. Comme précisé en page 59 du DAT, à partir de la notification de l'arrêté préfectoral, une garantie financière d'un montant de 4 554 000 € sera constituée sous la forme d'une caution de remise en état de carrières pour couvrir les 4,5 ans de l'autorisation.

Comme précisé en page 15 du DAT, la SCPR maîtrise le foncier par le biais de 2 promesses de vente sous conditions suspensives, signées avec les propriétaires des terrains : Monsieur Rivière et l'Indivision Rivière (cf. Annexe 1 - Pièces 2.1, 2.2).

L'aménagement des accès et des pistes est décrit en pages 47 à 49 du DAT. Le raccordement au lotissement existant est prévu pour les habitations, et non pour la carrière.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Les impacts sur les habitations (fissures) sont traités dans le Thème 6
La dévaluation du prix des habitations est traitée dans le Thème 19.
Le projet RHI de Saint-Leu n'est pas remis en cause. Il est pris en compte dans les effets cumulés (cf. Etude d'impact, pages 176 à 178).

Le paysage est traité dans le Thème 17.

La stabilité des terrains est traitée dans le Thème 14 (dont la rupture de profil d'équilibre).

La qualité et la quantité du gisement sont traités dans le Thème 5.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13 et prend en compte les métaux lourds naturellement présents dans les sols réunionnais (cf. addendum).

L'agriculture est traitée dans le Thème 18.

La compatibilité du projet avec les documents d'aménagement est traitée en Thème 2.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact des poussières sur la faune et la flore est traité en Thème 13.

L'annexe 7 du MRO réalisée par Biotope apporte des compléments concernant les chiroptères.

Des mesures sont prises afin de réduire le risque d'invasions des EEE. Un suivi sera effectué pendant et après l'exploitation (cf. page 57 du Tome 6 – Résumés Non Techniques).

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

Réponse de l'Etat sur la MECDU :

Le projet n'est pas compatible avec le PLU en vigueur et avec les dispositions de la Loi Barnier (distance d'implantation vis à vis de la route des Tamarins). C'est bien l'objet de la présente procédure que de faire évoluer le PLU afin de permettre sa réalisation. A cet effet, la mise en compatibilité du PLU prévoit une évolution du zonage et du règlement du PLU sur le secteur concerné, et une dérogation aux dispositions de la loi Barnier telle que prévue par l'article L 111-8 du code de l'urbanisme.

Le PLU doit être compatible au SCOT et au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). A titre liminaire, il y a lieu de rappeler que le rapport de compatibilité implique de vérifier que le projet de MECDU ne contrevient pas aux objectifs et orientations générales du document supra-communal et ce, à l'échelle dudit document

Le SCoT du TCO

Le SCoT prévoit de manière explicite la carrière Ravine du Trou. Il prévoit que l'exploitation des carrières doit veiller à la préservation de la « ressource eau » et, après exploitation, à celle de la qualité paysagère et des usages futurs des espaces concernés. La prise en compte de ces éléments a été détaillée plus haut.

Les terrains concernés par le projet de carrière sont identifiés dans le SCoT en zone agricole pour la partie haute, et en zone de vigilance touristique pour la partie basse.

Concernant les espaces agricoles, le SCoT a pour objectif de les protéger de l'urbanisation. Or la présente évolution du PLU n'a pas vocation à consommer de l'espace agricole. En effet, elle définit un tramage qui permet une mise en valeur des ressources en matériaux, l'exploitation étant limitée par nature dans le temps, et elle impose la remise en état du site pour la continuité de l'exploitation agricole.

Dans le cadre de cette remise en état, le pétitionnaire s'est engagé d'ailleurs à :

- augmenter la surface agricole utile qui passera d'environ 1,3 ha à 8,5 ha
- développer le réseau d'irrigation sur les nouvelles parcelles créées dans le cadre de la remise en état

Ainsi en augmentant la surface agricole utile, irriguée et mécanisable, le projet conforte l'activité et les espaces agricoles. Il répond donc aux objectifs de protection et de valorisation des

espaces agricoles définis par le ScoT.

La partie basse, classée en vigilance touristique est comprise dans une zone de coupure d'urbanisation. L'orientation O2 du DOO renvoie à la prescription P3 du SAR qui prévoit la possibilité de valoriser les coupures d'urbanisation par l'exploitation de carrière, sous réserve d'une remise en état du site restaurant le caractère naturel ou agricole initial de la coupure.

En conclusion, l'évolution du PLU est compatible avec le SCOT du TCO puisque :

- l'exploitation de matériaux sur ce secteur est explicitement prévue par le SCoT du TCO,
- le PLU impose des préconisations permettant de veiller à la ressource en eau, et après exploitation à la qualité paysagère et aux usages futurs des espaces concernés, comme préconisé par le SCoT,
- le PLU ne génère pas une consommation d'espace agricole pérenne, car il prévoit une remise en état du site pour la continuité de l'activité agricole. Cette remise en état sera bénéfique pour l'agriculture avec une augmentation importante de la surface agricole utile, irriguée et mécanisable.

Le SMVM

La mise en compatibilité du PLU concerne un secteur localisé au SMVM en coupure d'urbanisation pour la partie au sud de la route des Tamarins (parcelle BW 253), et dans un espace à usage agricole pour la partie au nord (parcelle BW 279)

Concernant les coupures d'urbanisation, le SMVM prévoit la possibilité d'y implanter une activité d'extraction de matériaux sous réserve d'une remise en état du site pour permettre d'en restaurer le caractère agricole ou naturel.

Or, c'est bien ce qui est prévu dans le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint Leu.

Concernant les espaces agricoles, le SMVM prescrit la préservation des espaces agricoles irrigués.

Avec un périmètre d'exploitation de la carrière de 35,6 ha qui représente uniquement 0,02% de la surface du périmètre potentiellement irrigable mis en place par la SAPHIR, la mise en compatibilité du PLU de Saint Leu ne compromet pas le principe de préservation des périmètres agricoles irrigués et est donc compatible avec le SMVM.

On peut d'ailleurs préciser que le secteur concerné n'est pas équipé en irrigation, et que seul un peu plus de 1 ha est actuellement cultivé à comparer avec les 35,6 ha concernés par le projet de carrière.

Enfin, l'espace agricole impacté par le projet de carrière sera restauré avec une bonne valeur agronomique grâce à une remise en état de 8,5 ha de surface agricole irrigable.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

Pour la loi sur l'eau : L'article L.214-1 du code de l'environnement en vigueur au moment du dépôt de la demande de la société SCPR était ainsi rédigé : Sont soumis aux dispositions des articles L. 214-2 à L. 214-6 les installations **ne figurant pas à la nomenclature des installations classées**, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction de frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants." Les ICPE étaient donc exclues des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à la loi sur l'eau. En conséquence, l'exploitant n'avait pas à solliciter une autorisation au titre de la loi sur l'eau, cette dernière étant "portée" par

	l'autorisation (et la procédure) ICPE.
--	--

OE-595	date : 26/07/2018	Identité : Mme Christine CONFIANCE
	Observation : Contre le projet : destruction du paysage, faune, flore, art de vivre sur le littoral, suicidaire pour l'économie.	
	Réponse du MO : <i>Le tourisme est traité dans le Thème 8. La faune, la Flore et la Faune Marine / Réserve Marine sont traités dans les Thèmes 11, 12 et 10. L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13. Le paysage est traité dans le Thème 17. L'aspect économique est traité dans le Thème 19.</i>	
	Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe. Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.	

OE-596	date : 26/07/2018	Identité : Mme la présidente de la SREPEN – STE CLOTILDE
	<p>Observation : (12 pages en p.j.) Opposition à l'ouverture de la carrière. L'aspect paysager mis à mal : la Route des Tamarins constitue un balcon paysager et permet à la population de profiter d'un paysage familier et reconnu. Il est ainsi possible aujourd'hui, de distinguer depuis le littoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une planèze avec la plaine littorale, - un relief aux pentes douces et ondulées - et la Ravine du Trou et la Ravine des Avirons (selon la position). <p>L'emprise du projet de carrière est bornée par des zones de reliques de forêt indigènes semi-sèche non-négligeables. Un autre critère prouvant la forte valeur paysagère de cette zone, est son inscription dans un périmètre d'intervention du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL). Par ailleurs, nous doutons de la qualité de la proposition de « remise en l'état » décrite par le pétitionnaire.</p> <p>Des conséquences sont donc à craindre en ce qui concerne les activités touristiques, de par la perte certaine de l'attrait paysager du secteur. En effet, comme l'indique le SCOT de ce territoire, dès lors qu'il y a une gradation des paysages et une absence de préservation-valorisation du littoral terrestre (plages) et marin (récifs et lagons) il y a une mise à mal du « moteur » économique que représente le tourisme, pourtant deuxième secteur le plus performant après la canne à sucre.</p> <p>Dans un contexte économique difficile, laisser se faire ces exploitations destructrices du patrimoine paysager, mènerait sans nul doute à une perte d'activité économique. Il est à considérer : les secteurs impactés, le nombre d'emplois touchés.</p> <p>Le patrimoine naturel en danger : Au-delà du paysage, c'est le patrimoine naturel qui va pâtir de la mise en place de cette carrière. Ainsi, la proximité du projet avec 2 ZNIEFF, présente un enjeu majeur et un véritable risque pour la faune et la flore de ce secteur.</p> <p>Une flore menacée : En effet, le projet se situe non loin d'une ZNIEFF de type I Il se situe également à côté d'une ZNIEFF de type II « Littoral de Saint-Leu Sud » comportant un enjeu paysager : côte rocheuse, souffleurs. En outre, le projet est concerné par une zone classée au PLU de la commune de Saint-Leu en Espace Boisé Classé, ce qui renforce le caractère exceptionnel du site.</p> <p>Le risque de dissémination des espèces exotiques envahissantes (EEE), présentes en nombre sur le site et à proximité, est élevé.</p> <p>L'étude d'impact est insuffisante concernant la mise en oeuvre de suivi prévue, il est indispensable de faire valider la méthodologie par une tierce expertise qui pourrait être le conservatoire botanique national de Mascarin .</p> <p>La faune menacée (chiroptères, avifaune, oiseaux marins) L'étude d'impact apparaît ici</p>	

insuffisante ; des études plus poussées concernant la faune s'avèreraient être indispensables afin de mieux cerner les enjeux de ces différentes espèces.

Les impacts sur l'eau et sur le milieu marin : En ce qui concerne la ressource en eau, ce projet de carrière à Bois Blanc se situe sur :

- une zone de ressources stratégiques en eau souterraine
- une zone de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- une zone en amont de la Réserve Nationale Marine.

Pendant la phase de chantier, le défrichage et décapage des surfaces de 30 cm de terre arable auront pour conséquence d'augmenter le ruissellement des eaux entraînant une pollution plus rapide vers l'océan.

D'autre part, les mesures compensatoires préconisées par la SCPR en ce qui concerne les cétacés semblent contradictoires au regard du protocole de programmation des tirs de mines (mesures préventives relatives au tir de mines) et la présence signalée des baleines.

Enlever 30 cm de terre (horizon A) et creuser à plus de 55 m de profondeur aura pour conséquence, une infiltration plus rapide des divers polluants. Situé sur une zone stratégique en eau, il est important que des mesures adéquates et des études plus poussées soient mises en place concernant les nappes phréatiques.

Quelles sont les mesures de contrôle pouvant prévenir les rejets accidentels de polluants?

Il n'est pas précisé clairement quel serait exutoire des eaux de lavage des matériels.

En outre, les poussières provenant du chantier et particulièrement celles causées par les explosions vont se propager dans les airs, ce qui aura des impacts directs sur la faune et la flore jusqu'au niveau de l'océan.

Pour limiter la propagation de poussière, l'étude d'impact propose d'arroser régulièrement le chantier alors que la zone est soumise aux restrictions d'eau en période de sécheresse, ainsi, 250m³ d'eau d'irrigation seront utilisés quotidiennement, soit 413 000m³ durant les années d'exploitation : Quelle part résiduelle sera comptabilisée pour le monde agricole quand on connaît les coûts d'exploitation des périmètres irrigués ! Il s'agit d'un détournement de la ressource en eau destiné au monde agricole financé sur des fonds européens.

Dans le cas présent d'une exploitation relevant d'un périmètre irrigué et insuffisamment mis en valeur, nous nous interrogeons sur le rôle de la DAAF et de la SAFER dans ce dossier.

Les risques de pollutions : L'épaisseur résiduelle de sol entre fond de carrière et nappe phréatique, apparaît comme trop faible au regard des incertitudes de mesures, de risques de failles liées aux tirs d'explosifs, au mouvement de terrain.

Les engins de chantiers et véhicules sur le site présentent un risque de pollution par fuite de carburant, huiles, ou autres éléments les constituant.

Le décapage des sols provoque une infiltration plus rapide dans les nappes phréatiques, or le site est localisé au-dessus d'une ressource stratégique en eau potable, comme le préconise le SDAGE.

Par ailleurs, la notion de « tassement du sol par roulage des véhicules » ne peut pas être généralisée à l'ensemble du site pour assurer une imperméabilité suffisante. Ce phénomène sera aggravé en cas de rupture de canalisation de carburant ou autre liquide polluant.

Les tirs de mines présentent un risque de fracturation rocheuse pouvant générer une remontée de salinité dans la nappe phréatique, remontée due aux eaux de l'océan. Ce risque n'est pas évalué.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont imprécises ou incomplètes.

Mise en danger du réseau routier : La mise en place du projet de la carrière de Bois-Blanc perturbera de manière significative le trafic routier de la RN1 et de la RN1a.

La RN1a accueille les véhicules lors de la coupe de canne à sucre, une étude concernant le seuil de gêne lors de cette saison serait utile pour mieux mesurer les impacts d'un tel projet sur le trafic routier.

La conséquence directe de l'augmentation du trafic routier est l'usure prématurée des chaussées ce qui engendre la hausse du risque potentiel d'accidents. De plus, des risques de chute de chargement sont probables et auront des impacts sur la RN1a, route très fréquentée actuellement par des marcheurs, des cyclistes et aussi des touristes.

L'augmentation du trafic routier participe ainsi à l'encombrement du réseau routier notamment sur des voies très fréquentées tel que Saint-Paul, le Port.

De plus, des microcoupures auront lieu sur la route des Tamarins. L'étude relative aux effets des microcoupures est insuffisante.

Il n'y a pas suffisamment d'études concernant l'impact des vibrations suites aux tirs additionnés et à la circulation de nombreux poids lourds supplémentaires sur la Route des Tamarins. L'apparition de fissures ainsi que l'usure de la chaussée augmentent considérablement le risque d'accidents sur ces routes.

Les atteintes à la population : La poussière provoquée par le chantier ainsi que les gaz d'échappement des camions viendront altérer la qualité de l'air. La poussière et autres particules fines se disperseront rapidement dans l'air ce qui aura des impacts directs pour la santé des riverains et les habitations environnantes.

L'excès de poussière et les gaz d'échappement peuvent provoquer des risques respiratoires, allergènes, des risques cancérigènes et une augmentation des tensions psychologiques et sociales.

De même, le bruit peut générer des impacts sur le système auditifs des habitants, mais aussi sur leur système cardio-vasculaire notamment pour les bruits supérieurs à 85dBA.

Les habitants riverains au projet, seront également concernés par de nombreuses vibrations lors des tirs de mines. Ces vibrations peuvent ainsi avoir des impacts sur leurs habitations telles que l'apparition de fissures.

Où sont les véritables réponses économiques ? L'EI met l'accent sur la création d'emplois directs. De plus, le projet doit répondre aux besoins de construction de la NRL et selon l'étude d'impact, il s'agit d'une solution économique locale favorable. Or aucune étude n'a été faite concernant les impacts économiques du projet. En effet, l'augmentation du trafic routier occasionné par le chantier aura pour conséquence le ralentissement de l'économie réunionnaise. Par ailleurs, l'impact sur le tourisme n'a pas été étudié.

Enfin relancer l'économie réunionnaise par le BTP, n'est pas une solution durable. Pour rappel, la fin du chantier de la route des Tamarins en 2009 correspond à une chute brutale de l'économie engendrant la crise économique de 2009. Si le chantier de la NRL avec notamment les emplois créés pour la carrière de Bois Blanc pourraient être positif à court terme, il est important d'anticiper les conséquences négatives qu'aura la fin des chantiers après les années d'exploitation.

Si, à ce jour, la carrière de Bois Blanc est dévolue exclusivement au chantier de la NRL (fin de chantier NRL initialement prévue pour 2020) conséquence de l'Arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux annulant le Schéma départemental des carrières, nous ne nous faisons pas d'illusion quant à la pérennité de cette carrière.

Conclusion : Il faut rappeler que l'ouverture de cette carrière se fait dans le but de répondre aux besoins en matériaux pour la construction de la Nouvelle Route du Littoral.

Des besoins en matériaux qui auraient pu être revus à la baisse si :

La Région Réunion avait retenu le projet du tout viaduc.

De même, les nombreuses craintes : paysagères, écologiques, économiques, sanitaires, ... seraient moins dramatiques.

Les insuffisances du dossier de la SCPR sont trop nombreuses pour que ce chantier puisse se réaliser.

Cela montre bien que le projet de la NRL dans son ensemble n'est pas abouti puisque les besoins en matériaux n'ont pas été anticipés en amont.

L'étude d'impact initiale de la nouvelle route du Littoral est incomplète (non prévision des volumes de matériaux nécessaires au chantier).

Le tout viaduc serait la meilleure solution.

Concernant les carrières, notre association, la SREPEN-RNE, lors des différentes réunions n'a cessé de préciser que seule la révision du Schéma Départemental des Carrières serait réglementaire. L'arrêté pris par l'Etat, avec la mise en place d'une procédure de Projet d'Intérêt Général (PIG) n'a pas lieu d'être.

Réponse du MO :

Il faut rappeler que le site n'impacte pas de manière directe de zones naturelles d'intérêt reconnu (cf. pages 31 à 35 de l'Étude d'impact). Le périmètre du projet a effectivement été modifié afin d'exclure toutes les zones présentant un intérêt (cf. pages 109 et 110 de l'Étude d'impact).

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Comme précisé dans l'addendum, SCPR prend l'engagement, à poursuivre et finaliser la rétrocession de la parcelle BW 253 au bénéfice du Conservatoire du Littoral au prix évalué par la Direction Immobilière de l'Etat après complète exploitation du sous-sol et remise en état de la

carrière (cf. page 45).

Le paysage est traité dans le Thème 17.

Le tourisme est traité dans le Thème 8.

L'aspect économique est traité dans le Thème 19.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

Le risque inondation est traité dans le Thème 15.

La pollution des milieux est traitée en Thème 16.

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

L'impact des poussières sur la faune et sur la flore sont traitées en Thème 13.

Comme précisé dans le DAT (page 50) les besoins en eaux pour l'atelier de lavage et le poste de maîtrise des émissions de poussières (rotoluve, portique d'arrosage, sprinklage, arrosage) seront satisfaits par le réseau d'irrigation. En accord avec le Département de la Réunion propriétaire du réseau la fourniture en eau d'irrigation sera assurée par la SAPHIR qui indique dans son courrier du 21 août 2014 et son mail du 26/11/14 que le site est effectivement bien raccordable au réseau d'irrigation du Bras de Cilaos (cf. Annexe 1 - Pièce 10).

Toutefois, une réserve d'eau sera installée en complément de ce raccordement pour sécuriser le fonctionnement de l'installation (notamment en période de sécheresse). Les eaux stockées dans les bassins de décantation seront également utilisées (cf. page 152 de l'Etude d'impact).

Le trafic et ses conséquences sont traités dans le Thème 9.

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

La nécessité d'ouvrir cette carrière est traitée dans le Thème 1.

La remise en état et les aménagements futurs sont traités dans le Thème 4.

Réponse de l'Etat pour la mise en compatibilité du PLU :

La qualification de PIG a tenu compte de l'intérêt de l'opération (au regard des besoins en matériaux du chantier de la nouvelle route du littoral), du gisement potentiel du site, et de l'impact environnemental (site de moindre impact au regard des contraintes environnementales et des potentialités en roches massives).

Toutefois, l'objet de l'enquête publique concerne les modalités choisies pour la mise en compatibilité du PLU et non la pertinence de qualification du projet d'intérêt général (PIG).

Il convient de relever qu'il n'existe aucune exigence de prise en compte ou compatibilité du PLU avec le SAR, le SDAGE et le SAGE, et le Schéma Départemental des Carrières (SDC), dans la mesure où le SCoT est en charge d'intégrer ces documents.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

Pour le PLU, hormis les précisions apportées par la DEAL pour l'Etat, on peut également se reporter à l'annexe A26.

OE-597

date : 26/07/2018

Identité : Mme Maryvonne GUEGAN

Observation : Séjournant chaque année chez mes enfants aux AVIRONS j'imagine les incidences qu'aurait l'exploitation de cette carrière sur la qualité de vie de ma famille nuisances sonores (utilisation d'explosifs) poussières abondantes , entraînant des problèmes respiratoires .

défiguration de ce magnifique cadre ? et tout cela encore pour le profit , au détriment de la santé de la population.
Réponse du MO : <i>Le stockage d'explosifs et les tirs de mine sont traités dans le Thème 6 (impacts sur les habitations).</i> <i>L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.</i> <i>Le paysage est traité dans le Thème 17.</i>
Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

OE-598	date : 26/07/2018	Identité : Mme Geneviève PERRIAUX ((mail : genevieve le cointe « pegase81vv@hotmail.fr »
<p>Observation : Contre le projet de carrière :</p> <p>Etude, avis et coût sur la santé publique des résidents de toute la zone, par le ministère de la santé, ainsi que par l'ordre et les syndicats de médecins locaux: poussières = allergies, et pb respiratoire, tirs de mine = stress par le niveau sonore ainsi que par celui des vibrations</p> <p>Etudes réelles sur la propagation du son en altitude, et selon les vents réels de la zone</p> <p>Etudes sur la propagation de la poussière sur le littoral et en altitude selon les vents réels de la zone!</p> <p>Etude et avis de Kelonia en rapport avec la pollution lumineuse, les tirs de mine, et les rejets dans l'eau de la poussière de silice et autres boues suite aux pluies tropicales : impact sur les tortues</p> <p>Etude et avis de GLobis, de Wwf, de la fondation Nicolas Hulot : même raisons, pour protéger la migration des baleines (les baleines sont extrêmement sensibles aux vibrations, et les empêcher de s'échouer). Quelle est la logique avec la demande de mise au patrimoine mondial de l'UNESCO le passage des baleines à la Réunion si on fait tout pour qu'elles ne passent plus!</p> <p>Etude et avis du parc marin, même raisons mais concernant toute la faune et la flore marine</p> <p>Etude et avis de l'observatoire des Makes, de la SEOR et de Kelonia quant à la pollution lumineuse nocturne? Cela touche directement aux pétrels, et à la reproduction des tortues</p> <p>Etude et avis de l'armée : que se passera-t-il pour la zone de parachutage de l'armée, au dessus de la forêt de l'Etang-Salé lorsque la météo des alizées dispersera la poussière sur des kilomètres en direction de St Pierre?</p> <p>Etude sur la protection des caméléons (l'endormi) espèce protégée</p> <p>Respect des lois concernant toutes les espèces protégées du secteur??? animales et végétales?</p> <p>Eaux et forêt :</p> <p>Etude des eaux et forêts, avis et coût de l'entretien de la forêt de l'Etang-Salé avec les dépôts de poussière et les fissures des tirs de mine?</p> <p>Aviation civile :</p> <p>Etude et avis de l'aviation civile et de l'aéroport de St Pierre Pierrefonds : même raisons! l'aéroport devra-t-il fermer? combien d'emplois vont disparaître? et la fiabilité pour les touristes choisissant cet aéroport? viendront ils encore? quel impact sur l'emploi?</p> <p>Ministère de l'agriculture et chambre des agriculteurs et des éleveurs :</p> <p>Etude et avis des syndicats de maraîchage et d'exploitation agricole vivrières</p> <p>Etude et avis des exploitants en agriculture biologique : seront-ils encore certifiés lorsque les analyses pluri annuelles auxquelles ils doivent se soumettre détecteront un taux trop élevé de silice?</p> <p>Etude et avis des éleveurs : comment va réagir le bétail aux vibrations permanentes dues aux tirs de mine, à la station de concassage et au déblaiement de la roche? quel air les animaux vont-ils respirer? quelle coût pour des mises aux normes supplémentaires de la qualité de l'air?</p> <p>Ministère de l'emploi et avis du comité régional de tourisme de la Réunion :</p> <p>Combien d'emplois vont-ils disparaître dans le tourisme?</p> <p>Immobilier :</p> <p>Combien d'emplois vont disparaître dans l'immobilier?</p> <p>Quelle étude a été faite sur l'impact des vibrations sur l'habitat? Des huissiers vont ils évaluer l'état de tout le parc immobilier des Avirons? Qui va payer en cas de fissures?</p> <p>Routes :</p> <p>Etude, avis et coût sur la dégradation rapide des routes principales et secondaires à cause des</p>		

passages des poids lourds et des fissures dues au tir de mine? Qui va payer la facture? quelle va être l'immobilisation supplémentaire des routes pour réfection? étude, avis et coût de la remise en état du réseau routier chaque semaine? Payé par qui? Etude, avis du ministère des transports, et de la Prévention routière et coût pour la santé publique sur l'impact du nombre supplémentaire de camions, et des routes défoncées et chaussées glissantes (poussière, gaz oil, huiles...) sur les accidents automobiles et donc l'impact sur la vie, et les soins coût humain et financier.

Réponse du MO :

L'impact sanitaire est traité dans le Thème 13.

Les risques liés aux poussières et polluants atmosphériques sont largement inférieurs aux seuils de référence pour toute la zone autour de la carrière. L'EQRS (Annexe 14) réalisée par un bureau d'étude compétent et reconnu prend en compte l'état de santé de la population réunionnaise y compris l'asthme et les maladies cardiorespiratoires (pages 56 à 62) et a montré que les risques sanitaires sont jugés acceptables.

Concernant les émissions sonores, une étude de l'impact acoustique a été réalisée (Annexe 14-1) et a permis de définir les traitements et aménagements nécessaires pour minimiser l'impact sonore sur le voisinage et respecter les dispositions réglementaires. Elle a également montré que les tirs de mine resteraient naturellement perceptibles et ressentis sans toutefois occasionner de surpression excessive pour les riverains (cf. pages 59 à 61 de l'étude acoustique menée par A2MS).

La faune marine et la Réserve marine sont traitées en Thème 10.

La faune et la flore sont traitées en Thèmes 11 et 12.

L'impact des poussières sur la faune et sur la flore sont traitées en Thème 13.

L'impact des vibrations est traité en Thème 13 (impact sanitaire) et Thème 6 (sur habitations).

Le trafic est traité dans le Thème 9.

Avis de la commission d'enquête : Le dossier mis en consultation pendant l'enquête publique apporte les réponses à cette observation ; celles-ci ont été précisées dans le mémoire en réponse du porteur de projet consultable en annexe.

Pour le thème 10, la directrice de la RNM a indiqué (OE-124) que « l'aire protégée est située en face (du) projet et pourrait potentiellement en être impactée », mais aucune contribution n'a complété cette assertion.

N. MAILLOT

A. POTHIN

P. GARCIA